

**RAPPORT DE
PRÉSENTATION**

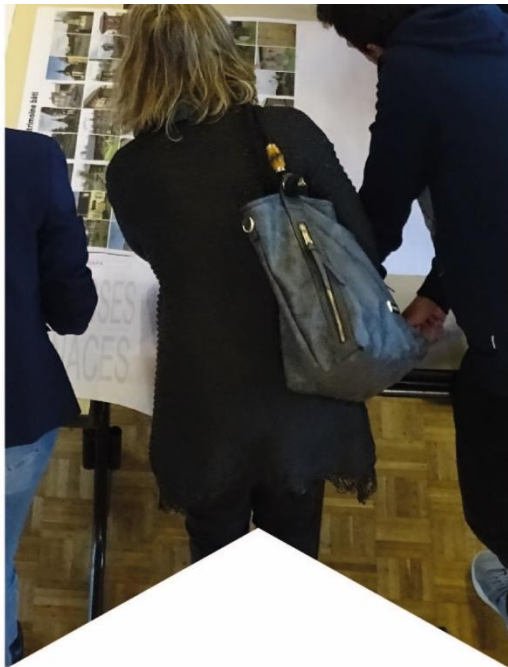
—

**DIAGNOSTIC
TERRITORIAL**

PLUi

**PIECE
N° 1**

VERSION FEVRIER 2025



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	7
2.	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	20
I.	L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE	22
A.	Cadre réglementaire	22
B.	Méthode de travail.....	23
II.	PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	24
III.	L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE.....	24
A.	Le climat	24
B.	Changement climatique	27
C.	La géologie et le relief	29
D.	L'hydrosphère	35
IV.	BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS.....	41
A.	Mesures de protection, de gestion et d'inventaire du patrimoine naturel.....	41
B.	Les milieux et les habitats	63
C.	La trame verte et bleue	72
V.	LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION	80
A.	L'eau.....	80
B.	L'énergie.....	98
C.	Les espaces agricoles.....	114
VI.	POLLUTIONS, NUISANCES ET QUALITÉ DES MILIEUX.....	120
A.	La qualité des eaux.....	120
B.	La gestion des déchets	139
C.	Les nuisances sonores.....	144
D.	La qualité de l'air	148
E.	Les nuisances olfactives.....	157
F.	Les sites et sols pollués.....	158
G.	La pollution lumineuse	161
VII.	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	164

A.	Les documents réglementaires concernant les risques majeurs	164
B.	Le risque d'inondation	166
C.	Le risque sismique	172
D.	Le risque d'incendie	172
E.	Les risques liés aux carrières et aux mouvements de terrain	173
F.	Les arrêtés de catastrophes naturelles	175
G.	Enjeux liés aux risques naturels	177
H.	Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)	179
3.	ANALYSE PAYSAGERE.....	182
I.	LE CONTEXTE PAYSAGER DE LA PICARDIE VERTE.....	184
A.	Les paysages remarquables et protégés.....	184
II.	LECTURE DU PAYSAGE	189
A.	Eléments de définition	189
B.	Les grandes entités géomorphologiques.....	190
C.	Des paysages intimement liés au milieu naturel et l'histoire du territoire	191
D.	Les unités paysagères	200
E.	Les éléments identitaires communs du paysage.....	201
F.	La découverte du paysage : les perceptions et la lecture du paysage.....	220
G.	Maitriser les mutations du paysage	228
4.	LA MOBILITE	231
I.	LA MOBILITE : UNE NECESSITE EN MILIEU RURAL	233
II.	L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORTS.....	234
III.	INFRASTRUCTURES ET TRAFIC	236
A.	Une structuration des infrastructures secondaires sans présence d'axes majeurs	236
B.	Une accessibilité aux grandes infrastructures inégale	239
IV.	UNE MOBILITE QUOTIDIENNE RYTHME LE TERRITOIRE	241
A.	Un territoire charnière	241
B.	Une mobilité avant tout liée au déplacement des actifs.....	243
C.	Des mobilités aussi pour les scolaires.....	247
V.	LE STATIONNEMENT, UNE CONSEQUENCE DE LA MOBILITE	251
A.	L'équipement automobile des ménages.....	251
B.	Le stationnement au quotidien	251
VI.	L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN	252
A.	Le transport ferroviaire	252
B.	Le bus : une alternative routière	259
VII.	UNE ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE : LE COVOITURAGE	261
VIII.	LES MOBILITES DOUCES.....	262
A.	Une utilisation limitée pour les déplacements quotidiens.....	262
IX.	LES DIFFICULTES D'UNE INTERMODALITE EFFICACE	264
X.	LES RISQUES LIES AUX MOBILITES : L'ACCIDENTOLOGIE	265
5.	ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....	267
I.	LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PICARDIE VERTE.....	269
A.	Le positionnement régional du territoire	269
B.	Quelle répartition démographique sur la CC Picardie verte ?	272

C.	Les dynamiques démographiques.....	273
D.	Densité de population	280
E.	Âges de la population	281
F.	Étude des ménages.....	286
G.	Niveau de vie et taux de pauvreté.....	292
H.	Niveau de formation de la population	295
I.	Synthèse	299
J.	Diagnostic démographique : synthèse et enjeux	300
II.	DIAGNOSTIC HABITAT	301
A.	Évolution et composition du parc de logements	302
B.	Tendance du marché immobilier local.....	316
C.	Le parc social.....	319
D.	Synthèse	321
E.	Diagnostic habitat : synthèse et enjeux.....	322
III.	DIAGNOSTIC ECONOMIQUE	323
A.	Contexte général.....	323
B.	Caractéristiques et évolutions de l'emploi.....	324
C.	Le tissu entrepreneurial.....	338
D.	Étude de l'armature commerciale et des services	354
E.	L'activité touristique	365
F.	L'activité agricole.....	381
G.	Synthèse	396
H.	Diagnostic économique : synthèse et enjeux	398
6.	ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE PASSEE.....	399
7.	ANALYSE PROSPECTIVE : SCENARIOS DEMOGRAPHIE ET HABITAT	403
I.	EXPLICATIONS	405
II.	SCENARIO N°1.....	406
III.	SCENARIO N°2.....	407
IV.	SCENARIO N°3.....	408
8.	ANNEXES	409
I.	ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	411
A.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) 411	
B.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE RESEAU NATURA 2000.....	414
C.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PPRI DES VALLEES DU THERAIN AMONT ET DU PETIT THERAIN 415	
D.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PDEDMA.....	415
E.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PREDD	416
F.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES	417
G.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PROGRAMME D'ACTION POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES.....	418
H.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC Le SCoT Picardie Verte	419
II.	LOCALISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE	421
9.	REFERENCES	511

Le PLUiH est réalisé avec le soutien financier
de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise



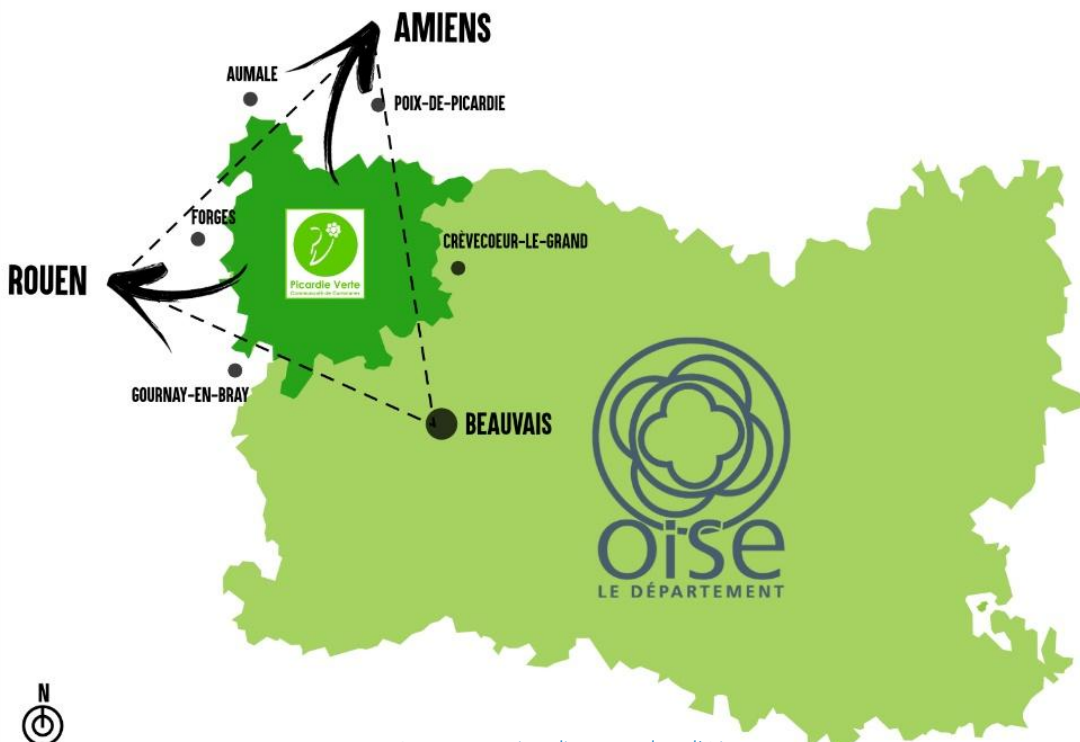


1. INTRODUCTION

Ce texte introductif vise à donner les clés de lecture pour comprendre et s'appropriier plus facilement le contenu du diagnostic. Il s'attache dans un premier temps à présenter le territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et ses 89 communes dans son contexte régional, ainsi que ses compétences. Il rappelle également la notion centrale de « PLUi », sa portée, son contenu, mais aussi ses modalités d'élaboration. Enfin, il détaille le contenu du présent diagnostic, première pièce constitutive du PLUi de la Picardie Verte.

Une présentation de la Picardie Verte

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est un territoire principalement rural situé au nord-ouest du Département de l'Oise en région Hauts-de-France. Il est limitrophe avec la Haute-Normandie et le département de la Seine-Maritime et se localise dans le triangle Beauvais-Amiens-Rouen à 1h ou moins de chacune de ces agglomérations.



Carte 1 : La Picardie Verte dans l'Oise



Carte 4 : Les 88 communes de la Picardie Verte

Le territoire de la Picardie Verte s'étend sur 633 km² et couvre 88 communes. Il s'agit d'un vaste territoire qui s'organise autour de 4 principaux pôles que sont les communes de **Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvais et Songeons**. Non sans être un pôle principal, la commune de Feuquières fait également partie des villes influentes du territoire.

Concernant l'aspect démographique, le territoire reste peu peuplé, avec seulement 34 000 habitants. Seules 7 des 89 communes comptent une population supérieure à 1000 habitants.

La Picardie Verte subit de plein fouet les influences économiques (emplois, commerces...) des agglomérations extérieures voisines comme Gournay-en-Bray, Crèvecœur-le-Grand mais surtout Beauvais. Malgré cette tendance, l'identité de la Picardie Verte demeure forte notamment grâce à l'organisation de son maillage. (Cf. page 5)

La Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) regroupe depuis 20 ans une grande partie des communes des cantons de Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons. La CCPV atteint son effectif actuel, 88 communes, en 1999 et organise la vie de plus de 30 000 habitants à travers 18 compétences dont :

- La collecte, le traitement, le tri et la valorisation des ordures ménagères,
- Les secours et la lutte contre l'incendie,
- La construction, l'entretien et gestion des équipements sportifs à vocation intercommunale,
- L'aménagement de l'espace,
- Le développement économique,
- Le tourisme,
- Le logement et le cadre de vie,
- Les transports et les infrastructures,
- L'action sociale,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- Le soutien aux projets communaux,
- Les études, la programmation et la promotion,
- L'enseignement,
- L'entretien de la voirie communale,
- Les centres sociaux
- La culture,
- Le développement agricole,
- Les politiques contractuelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCPV a acquis la compétence GEMAPI relative à la gestion des milieux aquatique et prévention des inondations.

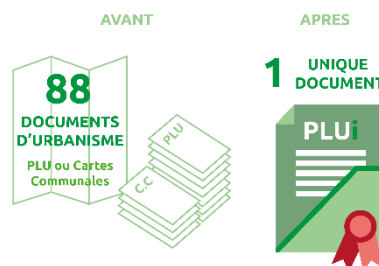
La planification spatiale couvre la quasi intégralité des compétences de la Communauté de Communes. Aussi, elle a décidé de se doter d'un document d'urbanisme unique couvrant l'intégralité de son territoire. Elle a prescrit la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de L'Habitat (PLUi) lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2016.

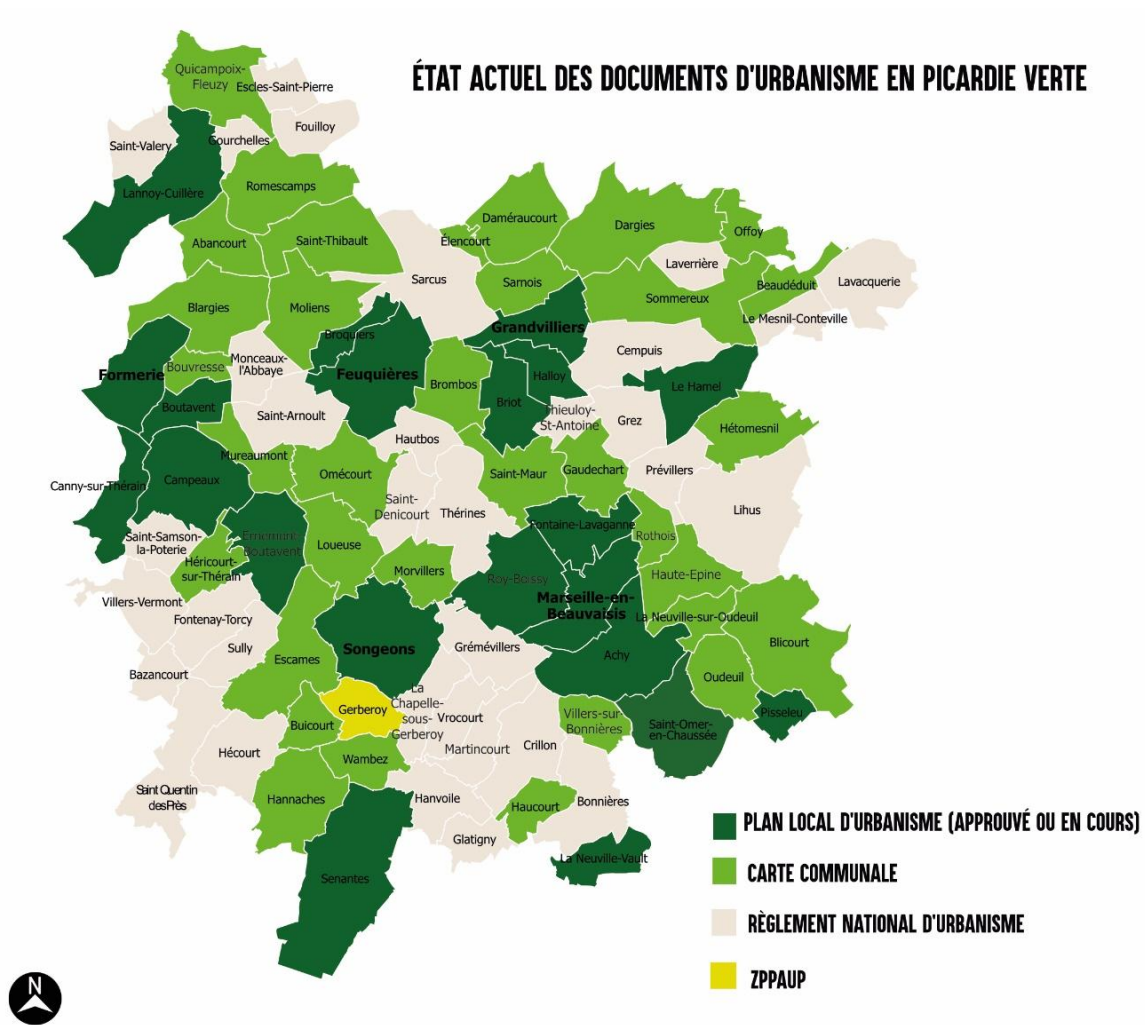


Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui régleme les autorisations d'urbanisme à l'échelle du territoire de la Picardie Verte. Ce projet implique une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité, signifiant que chaque commune doit aujourd'hui composer son avenir en fonction du projet global, et non plus seulement en fonction de ses intérêts individuels. Le volet « H » concerne l'Habitat, et constitue la particularité du PLUi de la Picardie Verte. Il va permettre de définir et régleme les politiques relatives à la gestion du logement en Picardie Verte.

Le PLUi se substitue aux documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire. Ceci signifie qu'il remplacera l'intégralité des PLU ou cartes communales déjà existants en Picardie Verte. Il est l'occasion d'intégrer les nombreuses démarches réalisées par la Communauté de Communes en matière d'aménagement du territoire, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Projet de Territoire. (Cf. page3)





Carte 5 : Etat actuel des documents d'urbanisme en Picardie Verte

Concernant les documents d'urbanisme déjà existants sur le territoire, la majeure partie des communes de la Picardie Verte possèdent une carte communale (35 communes) et nombreuses sont celles dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (21 communes). Le reste des communes est soumis au Règlement National d'Urbanisme (33 communes). Gerberoy constitue le cas particulier de la Picardie Verte, puisqu'elle est soumise à une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Le SCoT de la Picardie Verte

Approuvé février en 2014, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Picardie Verte est un document d'urbanisme qui fixe les grandes lignes du territoire à l'horizon 2030. Le PLUi en cours d'élaboration, s'inscrit dans la continuité de ce document en déclinant une réglementation et des projets urbains en compatibilité avec ce dernier.

Le projet du SCoT a pour objectif de poursuivre le développement du territoire, de façon maîtrisée et qualitative. Il vise donc à mettre en œuvre une « *consolidation dynamique et qualitative* » afin à accroître l'attractivité de la Picardie Verte. Le projet du SCoT s'articule autour de trois grands axes : Proximité, Qualité et Equilibre.

- Axe 1 : Proximité

Cet axe concerne la notion de « proximité » indispensable aujourd’hui. Celle-ci doit passer par le développement de l’agriculture et des filières associées (abattoir de Formerie), par la mise en place de circuits courts et vente directe, par le maintien des activités industrielles existantes, par le rôle essentiel du commerce en centre-bourg, mais aussi par le développement des énergies vertes, de l’écoconstruction, des services aux entreprises et des services de proximité, de l’artisanat et enfin par le développement d’un éco-tourisme vert.

- Axe 2 : Qualité

Ce deuxième axe porte sur l’aspect qualitatif du territoire. Il traite de nombreuses thématiques comme la qualité des ressources naturelles, la qualité paysagère et la mise en place d’une trame bleue et verte à l’échelle du SCoT, la prise en compte des risques naturels et technologiques dans l’aménagement, la qualité résidentielle (typicité des villages, identité rurale, qualité du bâti, insertion paysagère...), la qualité de l’aménagement et de l’économie de l’espace (diversification des formes urbaines et mode de financement pour une offre plus variée), l’accessibilité physique (connexions, routes et réseaux) et virtuelle (téléphone mobile et haut débit) mais aussi la valorisation des parcours de formations.

- Axe 3 : Equilibre

Le troisième et dernier axe du projet se rapporte à un équilibre indispensable à trouver pour un développement cohérent du territoire. Il aborde plusieurs questions comme celle de la pondération entre l’habitat et l’emploi, mais aussi entre les quatre secteurs du territoire pour le développement de l’habitat, des parcs d’activités, des zones artisanales, zones commerciales, ou encore des transports et services. L’équilibre entre le bourg et les communes rurales est aussi un point concerné, tout comme la diversification de l’offre résidentielle et des densités résidentielles ou encore l’accessibilité et les mobilités.



Figure 1 : Le projet du SCoT de la Picardie Verte s’articule autour de trois axes

(Source : SCoT de la Picardie Verte)

Autour de ces trois axes, le projet du SCoT propose des objectifs chiffrés pour 2030 :

Thématiques	Objectifs
Démographie	37 300 habitants d'ici 2030 soit + 5500 par rapport à 2009
Habitat	2660 logements à construire
Consommation d'espace	94 hectares pour les zones d'urbanisation nouvelles liées à l'habitat, soit 5 à 6 ha/an 50 hectares pour les zones d'urbanisation nouvelles liées à l'économie
Economie	150 emplois à créer par an

SCoT et PLUi

Le futur PLUi se base sur le projet de SCoT, puisque selon la hiérarchie des normes, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document supérieur au Plan Local d'Urbanisme. Ceci signifie que l'ensemble des objectifs globaux et chiffrés indiqués PLUi doivent être en parfaite cohérence avec les objectifs dictés par le Scot. Ce dernier constitue donc à la fois un socle de connaissance et un cadre de référence que le PLUi doit respecter.

Le PLUi reprend et s'appuie sur l'armature territoriale définie par le SCoT. Ce maillage fonctionne aujourd'hui plutôt bien et est structuré par plusieurs niveaux de pôles :

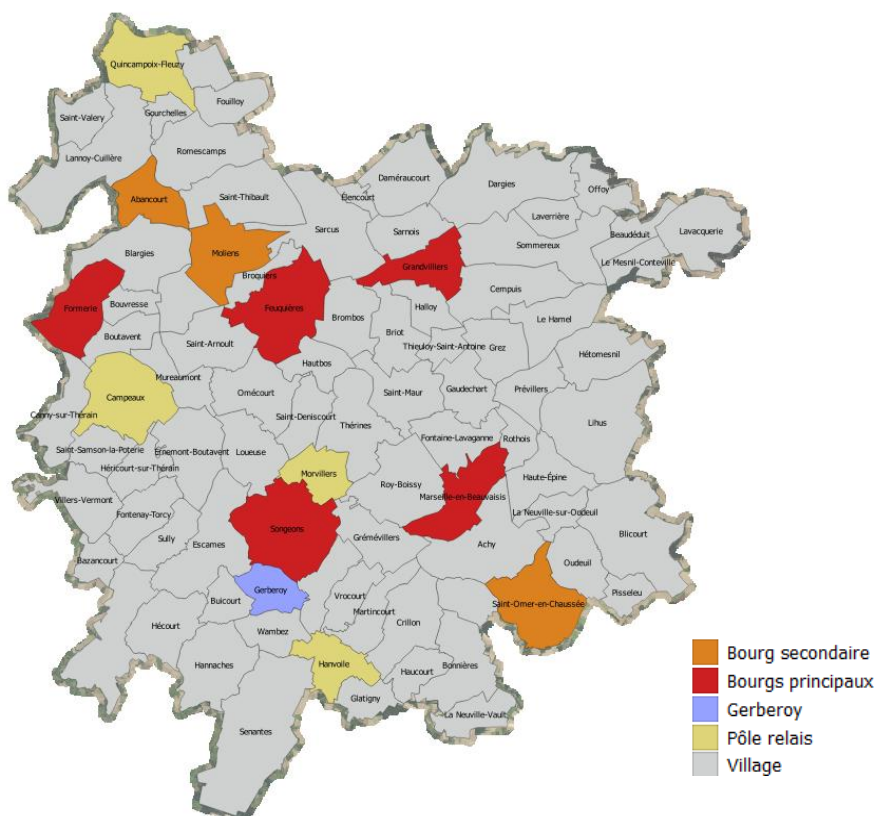
-Les bourgs principaux, sites des principales activités économiques, attractifs en termes de services, commerces, logements et emplois, vis-à-vis des communes du canton. (Formerie, Feuquières, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Songeons)

-Les bourgs secondaires, sites attractifs en termes de services, commerces, logements et emplois, vis-à-vis des communes voisines. Les communes concernées sont Abancourt, Moliens, Saint-Omer-en-Chaussée,

-Les pôles relais, sites proposant des équipements, des services et des commerces. Les communes concernées sont Campeaux, Hanvoile, Morvilliers, Quincampoix-Fleury...

-Les villages, les autres communes du territoire, à savoir, Saint-Samson-la-Poterie, Lihus, Loueuse, Gourchelles...

-Le pôle touristique Gerberoy, cas particulier du territoire de la Picardie Verte



Carte 6 : Armature territoriale de la Picardie Verte selon le SCoT

Présentation succincte des 89 communes de la Picardie Verte

	Communes	Statut selon le SCoT	Superficie	Population
60245	Formerie	Bourgs principaux	8,39 km ²	2 076
60286	Grandvilliers	Bourgs principaux	6,63 km ²	2 995
60387	Marseille-en-Beauvaisis	Bourgs principaux	8,16 km ²	1 449
60623	Songeons	Bourgs principaux	13,71 km ²	1 078
60233	Feuquières	Bourgs principaux	12,23 km ²	1 482
60001	Abancourt	Bourg secondaire	5,95 km ²	643
60405	Moliens	Bourg secondaire	9,45 km ²	1 124
60590	Saint-Omer-en-Chaussée	Bourg secondaire	10,48 km ²	1 284
60271	Gerberoy	Gerberoy	4,51 km ²	91
60122	Campeaux	Pôle relais	11,35 km ²	537
60298	Hanvoile	Pôle relais	5,87 km ²	615
60435	Morvillers	Pôle relais	5,14 km ²	453
60521	Quincampoix-Fleuzy	Pôle relais	9,24 km ²	403
60004	Achy	Village	12,88 km ²	397
60049	Bazancourt	Village	3,18 km ²	129
60051	Beaudéduit	Village	3,73 km ²	210
60076	Blargies	Village	10,01 km ²	534
60077	Blicourt	Village	14,61 km ²	340
60084	Bonnières	Village	8,45 km ²	162
60096	Boutavent	Village	4,39 km ²	101
60098	Bouvresse	Village	2,82 km ²	174
60108	Briot	Village	6,45 km ²	275
60109	Brombos	Village	6,92 km ²	277
60110	Broquiers	Village	2,92 km ²	233
60114	Buicourt	Village	3,49 km ²	142
60128	Canny-sur-Thérain	Village	6,02 km ²	226
60136	Cempuis	Village	9,45 km ²	530
60180	Crillon	Village	8,65 km ²	464
60193	Daméraucourt	Village	8,58 km ²	224
60194	Dargies	Village	14,51 km ²	251
60205	Élencourt	Village	1,33 km ²	57
60214	Ernemont-Boutavent	Village	9,05 km ²	197
60217	Escames	Village	11,75 km ²	219
60219	Escles-Saint-Pierre	Village	3,33 km ²	152
60242	Fontaine-Lavaganne	Village	6,75 km ²	496

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

60244	Fontenay-Torcy	Village	5,96 km ²	128
60248	Fouilloy	Village	4,66 km ²	195
60269	Gaudechart	Village	5,75 km ²	355
60275	Glatigny	Village	3,53 km ²	222
60280	Gourchelles	Village	2,23 km ²	130
60288	Grémévillers	Village	6,88 km ²	446
60289	Grez	Village	5,92 km ²	270
60295	Halloy	Village	3,84 km ²	453
60296	Hannaches	Village	9,64 km ²	153
60297	Le Hamel	Village	7,81 km ²	171
60301	Haucourt	Village	3,96 km ²	139
60303	Hautbos	Village	4,3 km ²	175
60304	Haute-Épine	Village	6,82 km ²	268
60306	Hécourt	Village	7,53 km ²	154
60312	Héricourt-sur-Thérain	Village	4,39 km ²	127
60314	Hétomesnil	Village	7,8 km ²	290
60335	Lachapelle-sous-Gerberoy	Village	5 km ²	147
60347	Lannoy-Cuillère	Village	14,95 km ²	275
60353	Lavacquerie	Village	8,29 km ²	211
60354	Laverrière	Village	3,71 km ²	39
60365	Lihus	Village	16,03 km ²	401
60371	Loueuse	Village	7,44 km ²	146
60388	Martincourt	Village	5,15 km ²	136
60397	Le Mesnil-Conteville	Village	3,49 km ²	103
60407	Monceaux-l'Abbaye	Village	4,56 km ²	225
60444	Mureaumont	Village	4,81 km ²	144
60458	La Neuville-sur-Oudeuil	Village	3,67 km ²	338
60460	La Neuville-Vault	Village	4,51 km ²	163
60472	Offoy	Village	4,21 km ²	110
60476	Omécourt	Village	8,61 km ²	196
60484	Oudeuil	Village	6,14 km ²	259
60493	Pisseleu	Village	2,86 km ²	469
60514	Prévillers	Village	5,28 km ²	215
60545	Romescamps	Village	10,47 km ²	577
60550	Rothois	Village	3,14 km ²	224
60557	Roy-Boissy	Village	10,99 km ²	339
60566	Saint-Arnoult	Village	7,9 km ²	207
60571	Saint-Deniscourt	Village	4,82 km ²	89

60588	Saint-Maur	Village	7,84 km ²	387
60594	Saint-Quentin-des-Prés	Village	10,76 km ²	296
60596	Saint-Samson-la-Poterie	Village	4,31 km ²	258
60599	Saint-Thibault	Village	10,59 km ²	306
60602	Saint-Valery	Village	4,57 km ²	64
60604	Sarcus	Village	13,02 km ²	267
60605	Sarnois	Village	5,55 km ²	348
60611	Senantes	Village	19,92 km ²	660
60622	Sommereux	Village	13,02 km ²	454
60624	Sully	Village	4,86 km ²	164
60629	Thérines	Village	9,74 km ²	206
60633	Thieuloy-Saint-Antoine	Village	2,43 km ²	376
60688	Villers-sur-Bonnières	Village	4,01 km ²	157
60691	Villers-Vermont	Village	6,6 km ²	127
60697	Vrocourt	Village	4,31 km ²	36
60699	Wambez	Village	4,59 km ²	160

Le Projet de Territoire

La Picardie Verte a élaboré un Projet de Territoire approuvé en 2017. Ce document définit les différentes politiques du territoire à l'horizon 2027. A l'image du SCoT, le Projet de Territoire est un document « supra-communal » et constitue un cadre dans lequel va pouvoir s'inscrire la stratégie du PLUi. Ceci signifie que les mesures prises par le PLUi devront être cohérentes avec le contenu du Projet de Territoire présenté ci-dessous :

Le projet s'articule autour de plusieurs grands axes :

- Axe 1 : Faire de la Picardie Verte un territoire mobile et ouvert

Le premier axe cible principalement la thématique de la mobilité, indispensable au territoire aux habitants du territoire afin d'accéder à l'emploi, aux services ou encore à l'éducation. La question des déplacements intra et extraterritoriaux constitue une des principales problématiques du territoire au regard de son positionnement, son caractère rural et son étendue. L'objectif principal de cet axe est de faciliter et accompagner le développement des mobilités de la Picardie Verte.

- Axe 2 : Stimuler et réinventer les forces du territoire

Le deuxième axe traite principalement de la question des ressources existantes sur le territoire, pour la plupart à valoriser dans une optique de développement durable. Cet axe s'attache à favoriser la mise en place d'une transition énergétique en Picardie Verte, la mutation des activités agricoles, ou encore la valorisation du potentiel touristique dans le respect de l'environnement.

- Axe 3 : Bien vivre et travailler en Picardie Verte

L'axe 3 aborde le cadre de vie des habitants de la Picardie Verte. L'enjeu principal est de pérenniser le tissu économique existant et fragile, de préserver l'emploi mais aussi de lutter contre les problématiques sociales existantes.

Le maintien d'un niveau de services satisfaisant et accessible fait également partie des objectifs de cet axe, tout comme la préservation de l'environnement et des paysages, et du développement résidentiel. La combinaison de l'ensemble de ces éléments est propice à l'attractivité du territoire qu'il est indispensable de conforter.

- Axe transversal : Affirmer le positionnement de la Picardie Verte

Ce dernier axe vient en soutien aux trois premiers et vise à définir et affirmer l'image souhaitée pour la Picardie Verte autour de ses atouts. Cet axe présente un enjeu fort lié à la gouvernance et à la mise en œuvre d'une politique intercommunale marquée. L'objectif ici est de rendre les actions de la CCVP visibles et cohérentes.

Récapitulatif de la stratégie du Projet de territoire de la Picardie Verte

Les objectifs sur fond coloré sont ceux identifiés comme prioritaires.

Axes	Orientations	Objectifs
AXE TRANSVERSAL : AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LA PICARDIE VERTE	ORIENTATION TRANSVERSALE 1 Construire et porter une image commune	OBJECTIF 1A Valoriser les atouts environnementaux de la Picardie Verte en affirmant la nécessité de les conforter et les préserver
		OBJECTIF 1B Faire de l'innovation un principe d'intervention sur le territoire
	ORIENTATION TRANSVERSALE 2 Travailler ensemble	OBJECTIF 1C Faire des habitants et acteurs locaux des ambassadeurs du territoire
		OBJECTIF 2A Renforcer la gouvernance intercommunale et le rôle de la CCPV
AXE 1 : FAIRE DE LA PICARDIE VERTE UN TERRITOIRE MOBILE ET OUVERT	ORIENTATION 1.1 Développer les mobilités internes	OBJECTIF 2B Développer les partenariats et relations avec les acteurs locaux et territoires voisins en portant les ambitions de la CCPV
		OBJECTIF 2C Promouvoir la participation citoyenne et la transparence publique
	ORIENTATION 1.2 Ouvrir le territoire vers l'extérieur	OBJECTIF 1.1.1 Multiplier les liaisons et les nouvelles circulations intra-territoire
		OBJECTIF 1.1.2 Soutenir les mobilités alternatives à la voiture individuelle
AXE 2 : STIMULER ET REINVENTER LES FORCES DU TERRITOIRE	ORIENTATION 2.1 Confirmer et conforter la labellisation de la Picardie Verte comme un Territoire à énergie positive	OBJECTIF 1.2.1 Militer pour la réalisation du tronçon A16/A29
		OBJECTIF 1.2.2 Conforter les liaisons vers les territoires voisins, notamment vers le Nord
		OBJECTIF 2.1.1 Promouvoir des modes de consommations, de production, d'aménagement, de déplacement et de vie sobres en énergie
		OBJECTIF 2.1.2 Accélérer le rythme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires
		OBJECTIF 2.1.3 Promouvoir des constructions neuves à haute performance énergétique
		OBJECTIF 2.1.4 Développer les énergies renouvelables sur le territoire
	ORIENTATION 2.2 Accompagner la mutation vers une agriculture durable	OBJECTIF 2.1.5 Permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités induites par la transition énergétique
		OBJECTIF 2.1.6 Rendre les bâtiments publics exemplaires (communaux et intercommunaux)
		OBJECTIF 2.2.1 Replacer l'agriculture au cœur de la dynamique territoriale
		OBJECTIF 2.2.2 Soutenir les circuits courts et productions de niches
ORIENTATION 2.3	OBJECTIF 2.2.3 Encourager la valorisation locale des productions du territoire	
	OBJECTIF 2.2.4 Développer l'offre de formation agricole sur le territoire et accompagner le renouvellement des exploitations	
		OBJECTIF 2.3.1 Améliorer la lisibilité touristique et culturelle du territoire et conforter la

Axes	Orientations	Objectifs
AXE 3 BIEN VIVRE ET TRAVAILLER EN PICARDIE VERTE	Valoriser les potentiels touristiques et culturels de la Picardie Verte	gouvernance à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis
		OBJECTIF 2.3.2 Professionnaliser l'accueil touristique et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement
		OBJECTIF 2.3.3 Promouvoir la culture
	ORIENTATION 3.1 Pérenniser le tissu économique et l'emploi du territoire	OBJECTIF 2.3.4 Privilégier les offres de court séjour autour du patrimoine naturel, culturel et rural du territoire
		OBJECTIF 3.1.1 Maintenir et solidifier le tissu économique et artisanal des principaux pôles
		OBJECTIF 3.1.2 Conforter les principaux employeurs du territoire et développer les services aux acteurs économiques
		OBJECTIF 3.1.3 Mobiliser les potentialités du numérique
		OBJECTIF 3.1.4 Consolider l'offre de formation sur le territoire
		OBJECTIF 3.1.5 Concilier un développement économique du territoire pérenne et la préservation de l'environnement
	ORIENTATION 3.2 Promouvoir la solidarité sociale et territoriale	OBJECTIF 3.2.1 Améliorer l'accessibilité de l'offre de services proposée sur le territoire autour des principes de polarisation et de mutualisation
OBJECTIF 3.2.2 Développer l'accès et les usages numériques		
OBJECTIF 3.2.3 Mener une politique éducative efficace en collaboration avec les partenaires		
OBJECTIF 3.2.4 Doter le territoire d'une offre de services enfance/jeunesse attractive		
OBJECTIF 3.2.5 Collaborer pour une meilleure couverture de santé		
OBJECTIF 3.2.6 Poursuivre le développement des services à la personne, notamment à destination des personnes âgées		
OBJECTIF 3.2.7 Conforter et développer une offre récréative de qualité, attractive pour les jeunes ménages et les cadres		
OBJECTIF 3.2.8 Conforter les solidarités locales et favoriser le bien-vivre ensemble		
ORIENTATION 3.3 Créer les conditions d'un développement résidentiel durable	OBJECTIF 3.3.1 Favoriser la mixité fonctionnelle des pôles (emplois, logements & services)	
	OBJECTIF 3.3.2 Diversifier l'offre de logements (équilibre offre social/privée, collectif/individuel, propriété/location, petite taille/grande taille, adaptation aux seniors)	
	OBJECTIF 3.3.3 Aménager le territoire en préservant les ressources naturelles, l'environnement et les paysages	

Figure 2 - Les axes du Projet de Territoire

(Source : Projet de Territoire)

Modalités d'élaboration du PLUi

L'élaboration du PLUi se fera sur une période de trois ans (2016-2019). Plusieurs étapes permettront la réalisation du nouveau document d'urbanisme :

- Phase 1 : Elaboration du diagnostic

Le présent document est le fruit de l'étape première, celle du diagnostic, qui a permis de dresser l'état des lieux du territoire en identifiant à la fois ses faiblesses, qu'il s'agira d'atténuer, mais aussi ses atouts qu'il faudra valoriser. La finalité du diagnostic s'inscrit dans la recherche de plusieurs grands enjeux auxquels il faudra répondre.

- Phase 2 : Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi et pour objectif de formuler le projet politique des élus pour les 15 ans à venir, en énonçant de grandes orientations/intentions. L'importance de cette pièce est d'autant plus forte, puisque cette dernière impacte l'ensemble des pièces suivantes, c'est-à-dire les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le plan de zonage et le règlement. Un fois définies, les mesures dictées dans la PADD sont traduites à l'échelle de la parcelle, c'est pourquoi il est indispensable de porter une réflexion aboutie lors de cette phase.

- Phase 3 : Elaboration des Orientations d'Aménagement, du plan de zonage et de la réglementation

La troisième phase est relative à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), « loupes spécifiques » au sein de secteurs d'intérêts (friches industrielles par exemple). Un travail précis sera mené : le choix d'implantation du bâti, de sa couleur, le nombre de logements et leur typologie respective peuvent être définis. Dans cette même phase sera également élaboré le Programme d'Orientations et d'Actions (POA), document spécifique au volet « H » du PLUi qui fixe les mesures relatives à l'habitat. Le plan de zonage et le règlement viennent quant à eux appliquer à la parcelle les orientations précisées dans le PADD (phase 2). Cette étape permet de déterminer les règles de constructibilité pour chaque type de zones existantes.

- Phase 4 : Procédure administrative

Pour finir, une phase de procédure administrative est entièrement dédiée à la mise en arrêt du projet, à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public, avant l'approbation et la prise d'effet du document. La PLUi de la Picardie Verte doit être approuvée à la fin de l'année 2019.



Figure 3 – Les principales étapes de la démarche du PLUi (Source : Géostudio)

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal coconstruit

Les élus de la Picardie Verte ont souhaité une élaboration coconstruite de son futur document d'urbanisme intercommunal. Le PLUi est élaboré conjointement entre les partenaires institutionnels associés (DDT, CAUE...), mais aussi avec les habitants, les associations locales, et l'ensemble des acteurs du territoire. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) rappelle que « *la concertation doit s'effectuer pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi, jusqu'à l'arrêt puis l'approbation de la Communauté de Communes* » (p23).

Tout au long de la procédure, le public doit pouvoir :

- Avoir accès à l'information ;
- Partager le diagnostic du territoire ;
- Être sensibilisé aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur ;
- Alimenter la réflexion et enrichir le projet ;
- S'approprier au mieux le projet.

Le CCTP mentionne **les modalités de la concertation** qui doivent à minima comprendre les éléments suivants :

- Affichage en mairie de la délibération de prescription du PLUi ;
- Articles dans le bulletin communautaire et les bulletins communaux ;
- Informations sur le site internet de la Communauté de Communes ou la page dédiée au PLUi ;
- Mise à disposition de registres d'observations au siège de la CCPV, dans les 4 bourgs les plus importants et dans les autres communes, selon la volonté du maire ;
- Consultation de chaque document du PLUi à la CCPV et dans les mairies ;
- Mise en place d'une adresse e-mail spécifique ;
- Des « élus-relais » identifiés par groupe de communes afin de relayer les informations sur l'avancement du PLUi et de recueillir les attentes des habitants.

Pour cela, « *des réunions publiques seront organisées dans au moins quatre lieux différents pour les deux phases marquantes du projet (diagnostic/PADD et arrêt du projet)* » et « *des réunions d'associations et de consultations des Personnes Publiques Associées au moins à chaque grande étape de la procédure* » seront organisées.

L'animation auprès de la population doit être effective dès le début de la procédure et tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme « *afin de favoriser l'émergence d'un débat constructif et une vision partagée du territoire* » (CCTP). Les représentants de la Communauté de Communes ont donc misé sur une manière innovante de concerter : site Internet dédié au PLUi, ateliers de concertation, réunions publiques, manifestations autour du PLUi, bande dessinée... sont autant d'outils ayant contribué à l'élaboration partagée du document d'urbanisme. La co-construction influencera sur l'appropriation et l'acceptation du document par le plus grand nombre. Pour finir, le bureau d'études en charge de l'élaboration du document réalisera un bilan de concertation.



Une démarche exemplaire récompensée

Au mois de novembre 2017, les représentants de la Picardie Verte ont été conviés à titre de lauréats, à participer au Séminaire annuel du Club PLUi. Pour rappel, la CCPV avait candidaté en avril 2017 à un « appel à projet PLUi » mené par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

À la suite de l'étude du dossier par le jury, **la Picardie Verte a été retenue comme lauréat**, exemplaire en matière de savoir-faire, et considérée comme capable de faire progresser les pratiques en matière d'élaboration de PLUi. Elle a été lauréate dans la sous-catégorie des « *démarches PLUi innovantes mises en œuvre pour pallier des difficultés particulières* ». La CCPV a plus précisément été récompensée pour avoir mis en œuvre un document coconstruit malgré certaines difficultés comme l'étendue importante de son territoire (633km² pour 89 communes), son caractère éminemment rural (34 000 habitants), la dépendance à l'agriculture ou encore la gouvernance et la cohésion du territoire communautaire.

La CCPV a été primée pour sa démarche de concertation ascendante dans laquelle élus, habitants, personnes publiques associées et acteurs économiques du territoire, sont sources de propositions. Cet évènement a été l'occasion de rappeler que la concertation est présente depuis le lancement de la démarche. Plusieurs exemples ont été mentionnés comme la mise en place d'ateliers participatifs avec les élus et les habitants, la création d'un site dédié à la démarche, l'application Géolocalisons, la nomination d'élus représentants ambassadeurs du PLUi, ou encore la réalisation de supports d'informations et de communication autour du projet.

Sur les 180 dossiers de candidatures, seulement 21 ont été retenus parmi lesquels celui de la CCPV. Grâce à ce titre, elle peut désormais prétendre à une subvention qui l'aidera à financer les besoins et études d'ingénierie pour une meilleure réalisation de son PLUi.



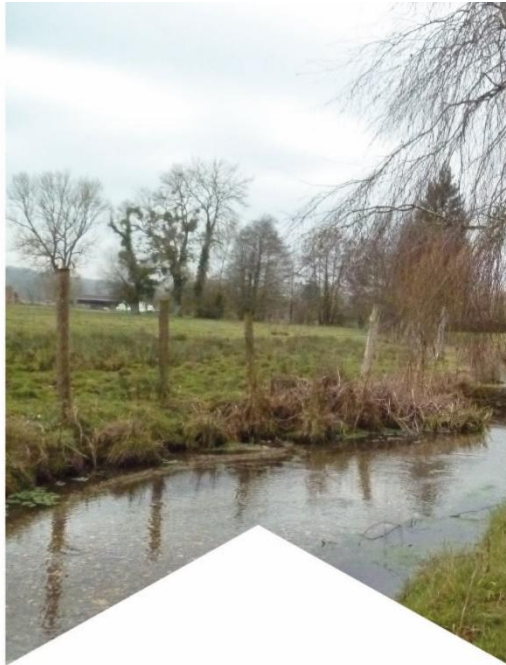
Contenu du diagnostic

Le présent document constitue la première pièce du PLUi. Avant toutes choses, il faut préciser que le diagnostic fige une photographie actuelle du territoire de la Picardie Verte. Il n'a aucune portée réglementaire mais va permettre d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire afin d'en tirer de grands enjeux. Ces derniers seront à la base de la réflexion menée conjointement par les élus de la Picardie Verte pour l'élaboration du PADD.

Le diagnostic se compose de plusieurs grandes parties :

- **Un état initial de l'environnement** qui dresse le portrait du territoire au prisme de son environnement naturel et de ses paysages en abordant une multitude de thématiques (l'environnement physique avec le climat, la géologie, l'hydrosphère ; les ressources naturelles avec l'eau, l'énergie, les espaces agricoles ; la biodiversité et les milieux naturels ; la pollution et la qualité des milieux avec la qualité de l'eau, de l'air mais aussi la gestion des déchets, les nuisances sonores et lumineuses ; et enfin les risques technologiques...).
- **Une analyse paysagère** qui traite du contexte paysager de la Picardie Verte, des paysages remarquables et protégés, des entités géomorphologiques, des unités paysagères grâce à une lecture du paysage. Cette partie abordera aussi la question de la mutation des paysages de la Picardie Verte.
- **Une étude des mobilités** est présentée dans une troisième partie. Elle permet de faire l'état des lieux de l'offre existante sur le territoire et analysera la question du stationnement, des transports en commun, des mobilités douces, et de l'accidentologie.
- **Une analyse socio-économique** qui étudie les profils socio-économiques, les dynamiques démographiques et économiques du territoire, et qui est complétée par une analyse fine de l'Habitat en Picardie Verte.

La conclusion du diagnostic présentera une synthèse et une hiérarchisation des enjeux identifiés.



2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



I. L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

A. CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. L'évaluation environnementale dans les documents d'urbanisme

La Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 (relative à "l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement") pose le principe que **tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale** préalable à leur adoption. L'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2001/42/CE a introduit une nouvelle section 2 « évaluation environnementale » au chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement :

Section 2 : Évaluation environnementale « Art. L.121-10 (inséré par Ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004) : Font l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions prévues par la présente section : Les directives territoriales d'aménagement ; Le schéma directeur de la région d'Île-de-France ; Les schémas de cohérence territoriale ; Les plans locaux d'urbanisme susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement compte tenu de la superficie du territoire auxquels ils s'appliquent, de la nature et de l'importance des travaux et aménagements qu'ils autorisent et de la sensibilité du milieu dans lequel ceux-ci doivent être réalisés. Sauf dans le cas où elle ne prévoit que des changements mineurs, la révision de ces documents donne lieu soit à une nouvelle évaluation environnementale, soit à une actualisation de l'évaluation environnementale réalisée lors de leur élaboration ».

Ainsi, les plans locaux d'urbanisme font désormais l'objet d'une évaluation environnementale. Le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 précise le contenu de l'évaluation environnementale (retranscrit à l'article R122-2 du Code de l'Environnement notamment) et définit les plans locaux d'urbanisme qui sont également soumis à une évaluation environnementale. Notons que la démarche d'évaluation environnementale était déjà prévue par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). L'ordonnance du 3 juin 2004 a complété et étendu le dispositif. La procédure d'évaluation environnementale s'applique en premier lieu aux SCOT, dont l'échelle territoriale est la plus adaptée pour analyser les choix et les orientations d'aménagement au regard des exigences environnementales. Elle s'applique en second lieu à certains **PLU susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'environnement**, soit parce qu'ils permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements soumis à une évaluation de leurs incidences sur un site **Natura 2000**, soit **en l'absence de SCOT** ayant lui-même suivi cette procédure, par l'importance des territoires et de la population concernée ou par l'ampleur des projets d'urbanisation dont ils sont porteurs. Cette procédure modifie profondément le contenu du rapport de présentation des documents concernés. Elle est aussi un moyen d'enrichir et d'améliorer les projets constitutifs des SCOT et des PLU.

2. L'évaluation environnementale dans la démarche de PLU/PLUi

L'évaluation environnementale est menée **en parallèle** de l'élaboration du PLU/PLUi. Ces deux démarches interagissent pour une prise en compte rigoureuse de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

3. L'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE) constitue la première phase de l'évaluation environnementale. Il a pour objectif d'analyser les caractéristiques de l'environnement sur le territoire, de définir et hiérarchiser des enjeux environnementaux. L'EIE a été mené en parallèle avec le diagnostic du PLUi qui définit les enjeux d'aménagement et de développement durable, et fixe les orientations et les objectifs des acteurs.

B. MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Description de la méthode appliquée

Placer les questions environnementales au cœur du projet

La méthode appliquée ici est menée en vue de **placer les questions environnementales au cœur du projet** de PLU. Les buts poursuivis sont :

- Apporter les connaissances globales auprès de tous les acteurs concernés en définissant les problématiques environnementales ;
- Présenter les enjeux liés au projet, en se basant sur des constats et une compréhension partagés.

Définition des volets thématiques

Les volets thématiques ont été définis **en rapport avec le contexte local**, et en respectant les préconisations dictées par la DREAL concernant les thèmes à aborder dans les projets d'urbanisme.

Réalisation d'un état des lieux

L'état des lieux permet de **poser et comprendre le contexte**. Par la même occasion, il permet d'identifier chaque thème au regard de l'offre et de la demande actuelle et future, en prenant compte des pressions et impacts provoqués par la demande. L'état initial de l'environnement se construit à travers plusieurs grandes étapes :

- L'identification et la prise de connaissance des études préalables : étude du Porter à Connaissance (PAC) de l'État, recensement de toutes les études et informations disponibles en matière d'environnement.
- La recherche et la commande d'études complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.
- L'échange avec les acteurs locaux et les techniciens (réunions, rendez-vous téléphoniques).
- Les visites de terrain permettant de mieux appréhender le territoire, et d'en comprendre le fonctionnement et les subtilités (réalisation de reportages photographiques).
- Réalisation d'un diagnostic : écriture du rapport en s'alimentant des points précédemment évoqués, et en effectuant la lecture, l'analyse et la synthèse des études recensées et mises à disposition.
- Vérification de la compatibilité du projet avec les plans ou programmes de niveau supérieur (SDAGE, DCE...)
- Identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux, en lien avec le projet, et dans un souci de transversalité avec les domaines.

2. Réunions et entretiens

Afin que le diagnostic soit une vision dynamique et réaliste du territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, un représentant de chaque commune (maire, délégué communal...) a été rencontré en début de mission. Cette approche permet de recueillir la vision de ce représentant sur la dynamique de sa commune mais également de sa commune au sein de la Communauté de Communes. De surcroît, cette rencontre – ayant lieu en commune – a permis de réaliser un reportage photographique des éléments identitaires de chaque commune.

A cela s'ajoutent les diverses réunions et ateliers, moments d'échanges dédiés avec les élus ou les habitants sur les thématiques liées à l'Environnement. Ces échanges nous permettent d'aborder le territoire de façon concrète.

II. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Le territoire de la Picardie Verte est un espace rural situé en bordure nord-ouest du Département de l'Oise. Il bénéficie de la proximité des villes de Beauvais, d'Amiens et de Rouen. La Communauté de Communes est délimitée à l'ouest par le département de la Seine-Maritime, au nord par le département de la Somme, et au sud par la Communauté de Communes du Pays de Bray.

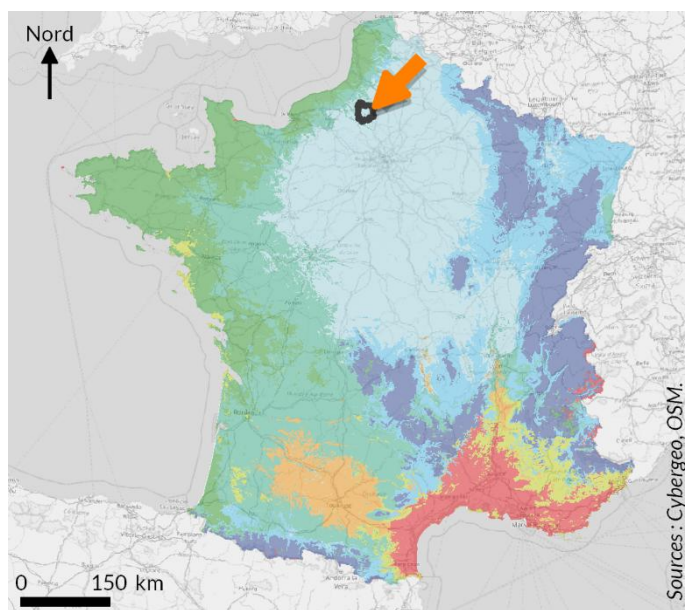
En Picardie Verte, l'agriculture joue un rôle primordial dans l'occupation du territoire, la structuration des paysages, l'organisation du bâti et l'implantation des villes, des bourgs et des villages.

Une large moitié nord-est du territoire intercommunal est caractérisé par la présence d'un plateau agricole ouvert : le Plateau Picard. L'extrémité nord-ouest est découpée par la vallée de la Bresle et présente davantage de boisements. La moitié sud-ouest est séparée du plateau agricole par les vallées du Thérain et du Petit Thérain, elle est caractérisée par des pâtures et du bocage représentatifs de la boutonnière du Bray.

III. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

A. LE CLIMAT

1. Type de climat et caractéristiques climatiques locales



Le climat de la Picardie est de type **semi-océanique, doux et tempéré**. Il dispose d'une faible amplitude thermique entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid. Les jours de neige sont peu nombreux. En effet, l'altitude globalement modeste du territoire et à la proximité de la mer apporte une certaine douceur. Les températures moyennes annuelles avoisinent les 11 °C. Il s'agit d'un secteur moyennement arrosé (précipitations moyennes annuelles < 700 mm).

Les vents dominants sont en majorité de secteur sud-ouest. Les vents forts supérieurs à 58 km/h sont constatés en moyenne 49.3 jours par an (entre 1991 et 2020) ; les vents supérieurs à 100 km/h le sont 1 jour par an en moyenne (entre 1991 et 2020). (Source : MétéoFrance)

Climats français




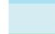


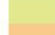
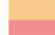
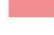
	climat de montagne		Picardie Verte
	climat semi-continental		
	climat océanique dégradé		
	climat océanique altéré		
	climat océanique		
	climat méditerranéen altéré		
	climat du bassin du sud-ouest		
	climat méditerranéen		

Figure 4 – Carte des climats français

2. Pluviométrie

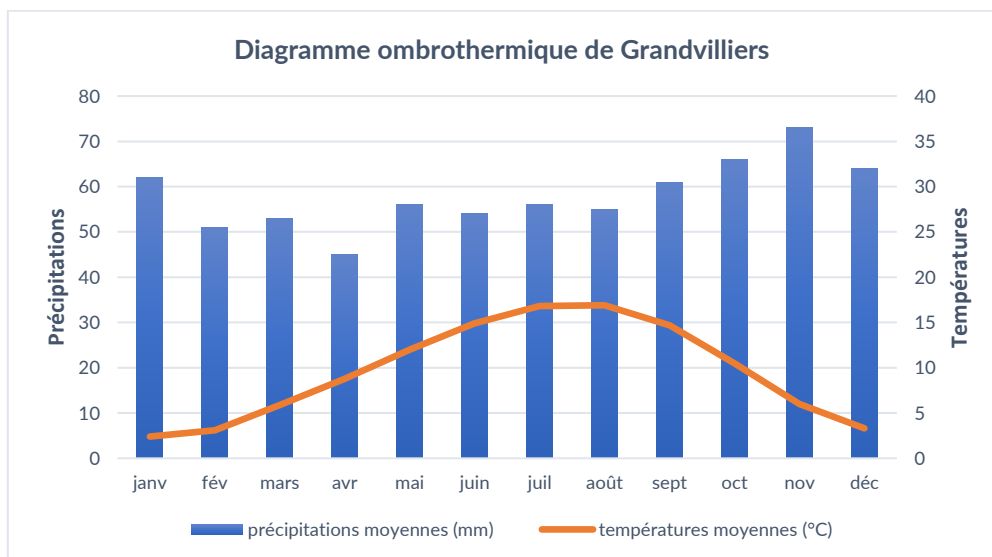


Figure 5 : Diagramme ombrothermique de Grandvilliers (1991-2020)
Source : MétéoFrance, 2025

D'après MétéoFrance (données de pluviométries annuelles), l'Aéroport de Beauvais-Tillé, représentatif du climat local, connaît en moyenne **114,9 jours de précipitations par an** (pluies supérieures ou égales à 1 mm) entre 1991 et 2020. La moyenne annuelle des précipitations est de 6555 mm entre 1991 et 2020.

Le diagramme ombrothermique ci-dessus montre qu'il n'existe d'ailleurs pas de réelle période de sécheresse atmosphérique.

Nombre moyen de jours avec	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	ANNEE
Orage	0,2	0,1	0,2	1,4	3,5	3,4	3,1	3,1	1,7	0,8	0,2	0,3	18,0

Figure 6 – Fréquence moyenne des orages à Beauvais entre 1981 et 2010

Les orages sont plus nombreux entre mai et août avec plus de 3 jours par mois en moyenne sur cette période. Les précipitations intenses, telles qu'un orage, peuvent être à la source de ruissellements lorsque la nature des sols, l'occupation des sols et la topographie y sont favorables.

Les épisodes neigeux sont assez limités, avec une moyenne d'environ 18 jours par an à l'Aéroport de Beauvais-Tillé (source : Infoclimat, période 2000-2015).

3. Ensoleillement et températures

Entre 1991 et 2020, la durée moyenne annuelle d'ensoleillement enregistrée est de **1 682.2 heures** à l'Aéroport de Beauvais-Tillé (source : MétéoFrance). Le brouillard (visibilité inférieure à 1 km) est observé en moyenne 155 fois par an sur la même période. L'ensoleillement peut être envisagé comme une source d'énergie bien qu'il soit relativement faible sur le territoire.

Les orages se rencontrent pour l'essentiel d'avril à août, soit 10.5 jours en moyenne entre 2000 et 2015 (source : Infoclimat).

Mois	Moyenne	Minimales	Maximales
Janvier	3.5°C	1.1°C	6.0°C
Février	4.0°C	1.2°C	6.9°C
Mars	6.5°C	2.7°C	10.3°C
Avril	9.6°C	4.5°C	14.6°C
Mai	12.4°C	7.4°C	17,5°C
Juin	15.8°C	10.5°C	21.2°C
Juillet	17.9°C	12.3°C	23.4°C
Août	17.7°C	12.4°C	23.0°C
Septembre	14.9°C	10.0°C	19.8°C
Octobre	11.4°C	7.9°C	15.0°C
Novembre	7.1°C	4.5°C	9.8°C
Décembre	4.1°C	1.7°C	6.5°C

Tableau 2 – Températures moyennes, minimales et maximales mensuelles de Saint-Arnoult (1991-2020).
Source : info-climat, 2025

La **température moyenne annuelle est de 10.4°C**. Le mois le plus froid est janvier avec une moyenne de +3.5°C ; le mois le plus chaud est juillet avec une moyenne de +17.9°C.

4. Vent

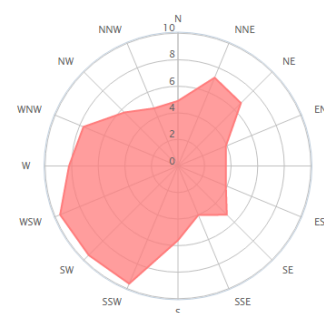
(Statistiques basées sur des observations entre juillet 2002 et septembre 2016)

Les vents dominants sont de secteur **Sud-Ouest (28 %)**. La vitesse des vents est de 4 m/s en moyenne. La vitesse du vent est propice à la production d'énergie éolienne, d'ores et déjà exploitée sur le territoire.

Figure 7 – Distribution annuelle des vents sur Beauvais-Tillé (période 2002-2016).

Source : Windfinder

Distribution de la direction du vent en (%)
Année



B. CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. A l'échelle nationale

Il est aujourd'hui communément admis que le réchauffement climatique est lié aux activités humaines et aux consommations d'énergies qui y sont associées. Selon le rapport du 13 avril 2014 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'essentiel de l'accroissement constaté de la température moyenne de la planète depuis le milieu du 20^e siècle est « très vraisemblablement » dû à l'augmentation observée des gaz à effet de serre émis par l'homme (plus de 95 % de certitude en 2014 contre 66 % en 2001).

Pour l'instant, la Terre s'est réchauffée de près de 1° C depuis l'époque pré-industrielle, et les trois dernières décennies sont « probablement » les plus chaudes qu'a connues l'hémisphère Nord depuis au moins mille quatre cents ans. De 2000 à 2010, les émissions ont augmenté de 2,2 % par an contre 0,4 % en moyenne au cours des trois décennies précédentes. A ce rythme, le seuil des 2°C supplémentaires, qui est l'objectif international réitéré lors des conférences successives des Nations Unies sur le climat, sera franchi dès 2030. A l'exception du scénario le plus sobre en émissions carbonées, il est hautement improbable que la hausse des températures soit contenue dans cette limite de 2°C.

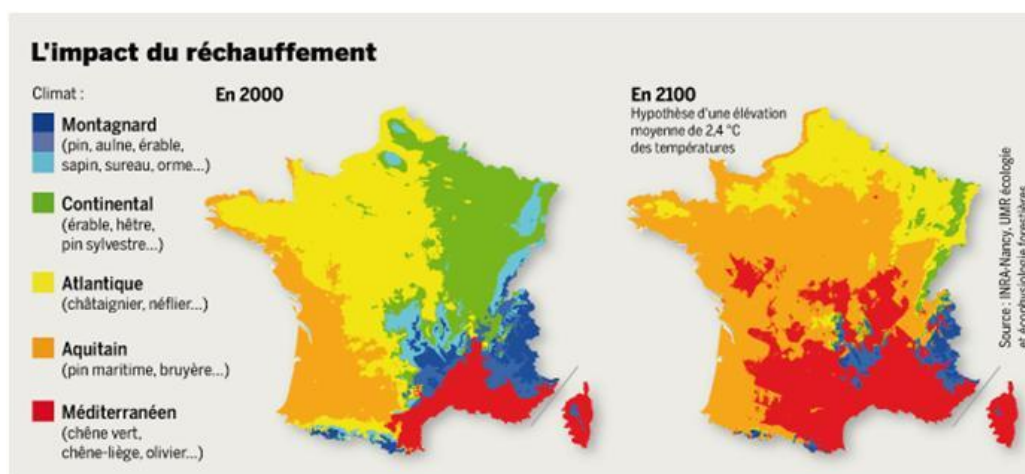


Figure 8 : Impact du réchauffement climatique en France 2000/2100.

2. A l'échelle régionale

Les changements climatiques, la raréfaction des ressources énergétiques et la dégradation de la qualité de l'air comptent parmi les enjeux majeurs du XXI^e siècle dont la manifestation fait – ou fera – peser sur l'humanité toute entière des risques dans de nombreux domaines tels que la production agricole, l'accès à la ressource en eau ou à l'énergie.

Si la Picardie est globalement confrontée aux mêmes enjeux que les autres régions françaises, ses spécificités économiques, sociales et géographiques exacerbent ces enjeux.

Avec 29 % des émissions totales, l'industrie est le secteur le plus émetteur de la région, contre 20 % à l'échelle nationale. Les transports génèrent 25 % des émissions régionales, un chiffre proche de la moyenne nationale de 27 %, même s'il recouvre des réalités fort différentes. L'Habitat et les services, regroupés dans le secteur du bâtiment génèrent 23 % des gaz à effet de serre de la région, dont les 2/3 du seul fait de l'habitat. L'agriculture est responsable de 21 % des émissions régionales de gaz à effet de serre (GES), taux semblable au niveau d'émissions du secteur à l'échelle nationale (20 %).

Le poids du secteur industriel est plus élevé que la moyenne nationale du fait de son importance dans l'économie régionale. Au-delà, c'est la nature même des entreprises industrielles (chimie et agroalimentaire) qui explique la part prédominante de ce secteur dans les émissions globales par leur forte intensité énergétique. Associée à l'importance de l'industrie, la situation géographique de la Picardie explique l'ampleur du trafic routier de marchandises qui contribue à hauteur de 11 % des émissions des GES régionales.

Pour sa part, l'agriculture est le quatrième secteur émetteur, non par ses consommations d'énergie mais par l'utilisation d'engrais minéraux azotés et la présence d'un cheptel important. Le développement des puits de carbone, c'est-à-dire l'absorption nette de CO₂ due à la croissance de la biomasse, renforce l'importance des espaces agricoles et forestiers de la Picardie.

L'habitat représente 15 % des émissions de GES. La typologie de l'habitat picard découle naturellement de son organisation territoriale : la dispersion de la population dans les petites communes explique la prédominance à 60 % des maisons individuelles dans le parc de logements. Usage prédominant, le chauffage est responsable de 81 % des émissions de l'habitat. Caractérisé par des performances énergétiques plus faibles, le parc de logements anciens contribue à 82 % des émissions de l'habitat.

La Picardie est la région française comptant le plus de communes (2 300 communes pour 3 départements) et compte seulement six agglomérations de plus de 50 000 habitants pour une population totale de près de 2 millions d'habitants. Conséquence de cette organisation spatiale, les déplacements individuels motorisés sont plus nombreux et plus longs en Picardie que dans le reste du pays. Les déplacements de voyageurs représentent 14 % des émissions de GES.

Comparativement à d'autres régions françaises, la qualité de l'air en Picardie dans les principales agglomérations est globalement satisfaisante. En revanche, la Picardie est affectée par la pollution à l'ozone, essentiellement liée aux transports routiers, qui touche une grande partie de l'Europe. Paradoxalement, cette pollution touche plutôt les zones rurales, éloignées de toute source directe de polluants. Enfin, les particules fines doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir.

Une vulnérabilité avérée des milieux, ressources et activités : des modifications des paramètres climatiques (températures, précipitations, extrêmes) sont aujourd'hui observées, et les projections de Météo-France mettent en évidence, pour la Picardie, des températures moyennes annuelles en hausse de l'ordre de 2 à 3.5 °C d'ici la fin du siècle, une diminution des précipitations moyennes de l'ordre de 15 % en fin de siècle par rapport au cumul actuel, une augmentation significative du nombre de jours de vagues de chaleur et de sécheresses.

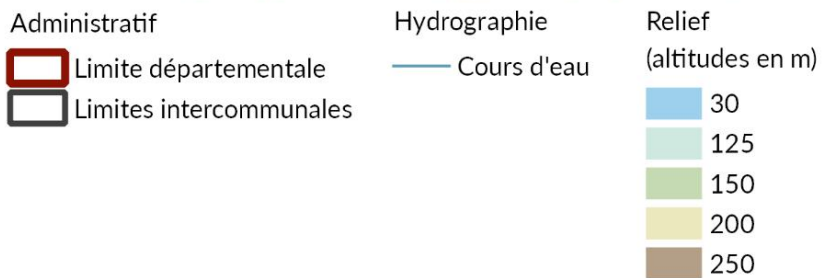
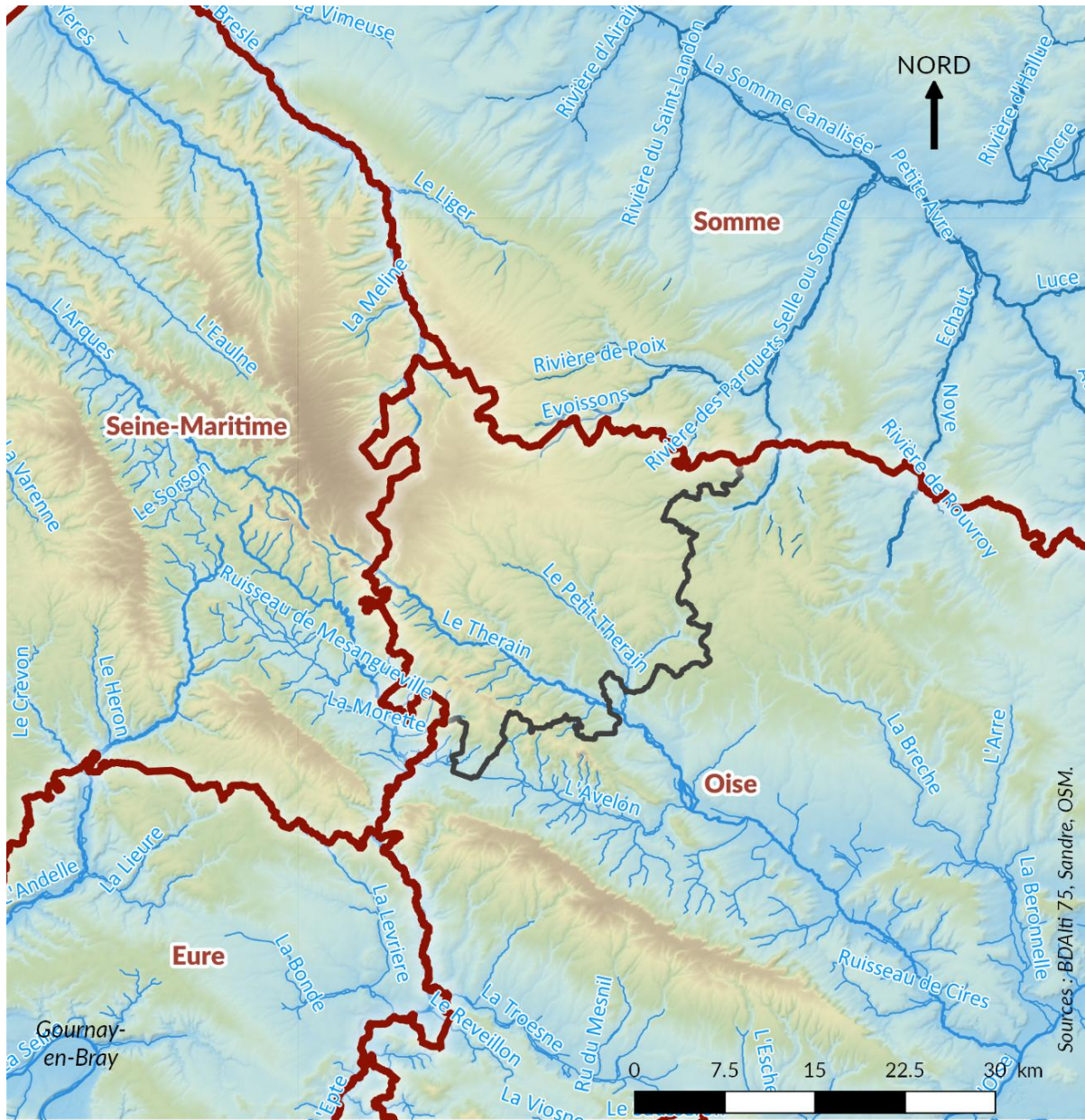
3. A l'échelle intercommunale

Les perspectives de changements climatiques étudiées pour la région Picardie sont également valables à l'échelle de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Seuls les chiffres liés à l'industrie sont un peu différents, la Picardie Verte étant un territoire plus agricole qu'industriel. La mobilité reste un poste important en matière de consommation d'énergie, du fait de trajets domicile-travail relativement longs. L'ancienneté du bâti n'est pas en reste et induit une consommation d'énergie importante liée au chauffage (mauvaise isolation).

Concernant la modification du climat, la Picardie Verte devrait être sujette à davantage de pluies intenses augmentant le risque de ruissellement déjà bien présent sur le territoire. Les crues des cours d'eau devraient également être plus fréquentes. Ainsi, le risque d'inondation, quel que soit sa nature, doit être pris en compte à la hauteur de son importance. (Cf. 1.VII.B ci-dessous)

C. LA GÉOLOGIE ET LE RELIEF

1. Topographie et relief



Carte 7 : Relief de la Communauté de Communes et de ses alentours

La Communauté de Communes Picardie Verte prend place au sein d'un vaste plateau : le Plateau Picard, entaillé par les vallées du Thérain et du Petit Thérain.



Carte 8 – Relief de la Communauté de Communes Picardie Verte

Les communes s'étagent sur une altitude comprise entre 227 m NGF dans la plaine, au sud de la commune de Formerie (sur la D4), en limite Nord-Ouest de l'intercommunalité, et 82 m NGF dans la vallée du Thérain, sur la commune de Bonnières, en limite Sud-Est de l'intercommunalité.

Le trait de coupe (en rouge sur la carte) correspond au profil topographique suivant :



Figure 9 – Coupe topographique entre Quincampoix-Fleuzy et Saint Omer en Chaussée

L'ensemble des communes présente les faciès suivants :

- Les **plateaux** (entre 0 et 22,8 km sur la coupe), supports de grandes cultures céréalières et parfois de bois
- Les **coteaux** (entre 22,8 et 24 km sur la coupe) plus ou moins abrupts, supports de bois, de pâtures ou de prairies
- Les **vallées** (entre 24 km et la fin de la coupe) qui creusent les plateaux

Sur chacun de ces faciès s'implantent cultures, boisements et **bocages** présents, notamment, aux abords des villages. Ces différents faciès sont explicités dans le paragraphe dédié au paysage (Cf. I LE CONTEXTE PAYSAGER DE LA PICARDIE VERTE, ci-dessous



Source : Equipe PLUiH



Source : Equipe PLUi

Figure 10 – Bocage sur la commune de Brombos

Figure 11 – Bocage sur la commune de Thérines



Source : Equipe PLUi

Figure 12 – Bocage sur la commune de Saint Deniscourt



Source : Equipe PLUi

Figure 13 – Bocage sur la commune de Blicourt



Photo 1 – Plateau picard

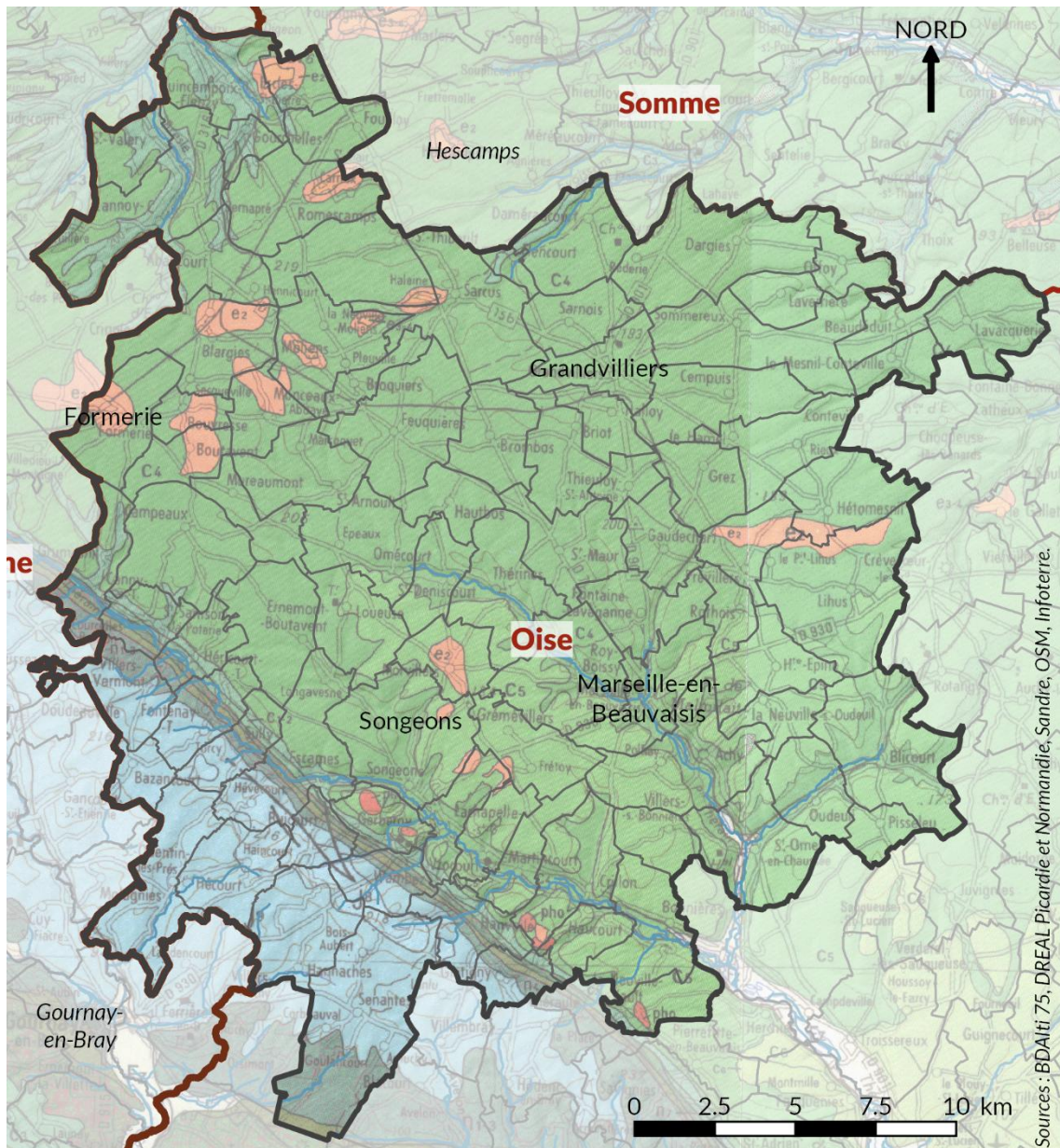
Source : Equipe PLUi



Photo 2 – Vallée du Petit Thérain vue depuis la RD901

Source : Equipe PLUi

2. Géologie – Pédologie



Administratif		Géologie	
	Limites de l'intercommunalité		Alluvions modernes
	Limites régionales		Sable et grès éocènes
	Limites départementales		Craies blanches à silex du Crétacé
	Limites communales		
	Tronçons hydrographiques		
			Argiles panachées
			Sables, argiles fins du Crétacé
			Argiles brunes du Jurassique
			Calcaires du Jurassique

Carte 9 – La géologie de la Communauté de communes Picardie verte

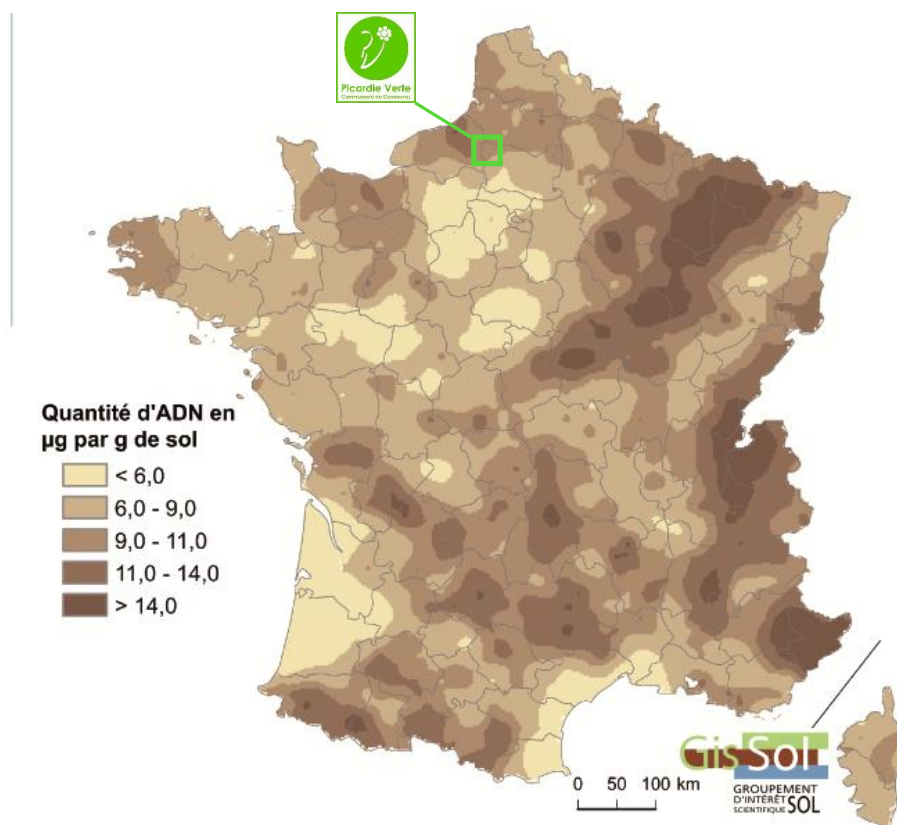
La grande majorité du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte correspond à une assise calcaire (Crétacé supérieur) avec quelques inclusions ponctuelles de Paléocène. Les vallées, avec l'érosion, font apparaître des couches crayeuses plus anciennes. Les rivières, et notamment *le Thérain*, ont apporté des alluvions dans les fonds de vallées.

Une particularité est à noter sur ce territoire puisque l'extrémité Sud-Ouest est concernée par la **boutonnière anticlinale du Pays de Bray**. Ainsi quelques communes voient des terrains du Jurassique (Portlandien) remonter à la surface.

Ces caractéristiques géologiques sont à l'origine de différents types de sol plus ou moins favorables à l'agriculture :

- Sur le plateau calcaire, les sols argilo-sableux et recouverts de limons éoliens permettent la céréaliculture, (Cf. référence type de cultures en CCPV)

La région naturelle de la Picardie Verte est majoritairement représentée par des **sols de types LUVISOL** (sol lessivé dont le premier horizon correspond à des terres labourées). Ces sols sont relativement riches et de bonne qualité pour la culture comme le montre la carte ci-dessous. En effet, la quantité de biomasse microbienne dans le sol dépend de la bonne qualité (fertilité) de celui-ci.



Source : Gis Sol-programme ANR Ecomic-RMQS, 2010 ; IGN, Geofla®, 2006 ; Dequiedt et al., 2010.

Carte 10 : Répartition géographique de la biomasse microbienne des sols de France métropolitaine

- Sur l'anticlinal, les sols sont propices au développement de prairies (Cf. Description ci-dessous)
- Dans les vallées, les terres sont riches en alluvions,
- Sur les coteaux, le sol est moins profond et moins fertile.

Notons également la présence d'un site retenu à l'**inventaire régional du patrimoine géologique** sur le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit du « Plissement anticlinal du Pays de Bray au Tertiaire » qui concerne les communes de Senantes, Buicourt, Héricourt sur Thérain, Wambes, Canny-sur-Thérain, Escames, Fontenay Torcy, Gerberoy, Lachapelle-sous-Gerberoy, Saint-Samson-la-Poterie, Villers-Vermont, Hanvoile, Hannaches, Hécourt, Saint-Quentin-des-Prés, Sully. Ce site correspond à la « boutonnière » du Pays de Bray qui s'étend des Côtes de la Manche au Beauvaisis (superficie de 32 188 ha). Elle correspond à une structure anticlinale érodée et bordée par des cuestas crayeuses de 60 à 100 m de dénivellation. C'est une **région de bocage** qui se caractérise par son **sol argileux favorable aux herbages et à l'élevage bovin laitier**. Seule son extrémité sud-est concerne la Picardie : ouest

du département de l'Oise entre le Plateau picard et le Pays de Thelle. L'anticlinal du Pays de Bray est la seule structure tectonique plissée remarquable du Bassin-Parisien. Le paysage caractéristique du Pays de Bray est décrit au paragraphe dédié au paysage.

D. L'HYDROSPHÈRE

1. Les eaux superficielles



Administratif

- Limites intercommunales
- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites communales

Hydrographie

- Plans d'eau
- Tronçons hydrographiques

Relief

(altitudes en m)

- 30
- 125
- 150
- 200
- 250

Carte 11 – L'hydrographie de la Communauté de Communes

Le réseau hydrographique de la Communauté de Communes de la Picardie Verte est divisé en 2 espaces géographiques : le réseau Nord et le réseau Sud.

Au Sud, coule principalement le **Thérain**. Il s'agit d'un affluent en rive droite de l'Oise. Sa vallée est industrialisée et peuplée. Sa confluence avec l'Oise se situe à Saint-Leu-d'Esserent. Son débit moyen est de 8 m³/s. Le **Petit Thérain**, affluent du *Thérain* en rive gauche, irrigue également le Sud du territoire. Il prend sa source à Omécourt et conflue avec le *Thérain* à Milly-sur-Thérain. Plusieurs ruisseaux se jettent dans le Petit Thérain : l'*Herperie* et l'*Herboval*.

Au Nord, la **Bresle** prend sa source à Abancourt et se jette dans la Manche au Tréport. Elle ne traverse que quelques communes du territoire : Abancourt, Lannoy-Cuillère, Saint Valéry et la limite Ouest de Quincampoix-Fleuzy. On trouve également les **Evoissons**, un des affluents de la *Selle* en rive gauche, elle-même affluente de la *Somme* en rive gauche.



Photo 3 : Le Petit Thérain à Thérines

Evoissons - Nov. 2016



Historiquement, le **Thérain** a eu un rôle prépondérant dans le développement économique et industriel de la vallée. La force motrice de la rivière a permis d'installer **jusqu'à 140 ouvrages hydrauliques** servant à la meunerie, aux scieries, aux filatures, à la broserie et aux aciéries... Aujourd'hui ces ouvrages n'ont plus cet usage industriel et sont considérés comme des obstacles à la continuité écologique du cours d'eau concerné. Leur effacement est en cours.

Photo 4 – Le Moulin de Vertu à Roy-Boissy (Source : le Courrier Picard)

2. Les eaux souterraines

On observe deux nappes aquifères sur la Communauté de Communes. La plus présente occupe le $\frac{3}{4}$ du territoire Nord-Ouest et correspond à la nappe « Picardie/Beauvaisis crayeux » (008c1), il s'agit d'une nappe libre associée à l'aquifère crayeux. La seconde occupe l'extrémité Sud-Est du territoire et correspond à la nappe « Pays de Bray » (530), il s'agit d'une nappe qui est pour partie libre et pour l'autre captive associée à la boutonnière du Pays de Bray. Les captages d'alimentation en eau potable présents sur le territoire intercommunal puisent dans la nappe de la Craie. (Cf. V.A.2 Usages et prélèvements en page 56)



Administratif		Hydrogéologie	
	Limites de l'intercommunalité		Terrain quaternaire
	Limites régionales		Craie blanche à silex
	Limites départementales		Argile du Gault
	Limites communales		Sables et grès
Hydrologie			Calcaires, argiles, sables et grès
	Tronçons hydrographiques		Argiles noires
			Sables verts

Carte 12 – Le contexte hydrogéologique

L'alimentation de la nappe de la craie « libre » est assurée par les précipitations locales directement par infiltration. Cette caractéristique est également à la source de la vulnérabilité de la nappe. En effet, les pollutions de surface (tels que les produits phytosanitaires, les hydrocarbures...) se retrouvent directement dans la nappe après infiltration dans le sol puis le sous-sol. De la capacité d'épuration de ces derniers dépend la qualité de l'eau souterraine. La présence de doline (point d'infiltration directe entre la surface et la nappe) accentue encore la vulnérabilité de la nappe.

La hauteur du toit de la nappe en un point donné varie selon les années et les saisons (Cf. Figure 14). Elle est drainée par les cours d'eau qui constituent des exutoires et dont elle régule le débit en leur assurant des étiages soutenus. Elle donne également naissance à de nombreuses sources qui alimentent les affluents de l'Oise :

- les **sources de dépression** se situent en général en tête de vallée humide lorsque la surface de la nappe vient affleurer. Assez peu nombreuses, elles ont un débit général élevé (> 100 l/s) mais leur situation géographique peut varier car conditionnée par les fluctuations piézométriques de la nappe. Ainsi, en périodes de hautes eaux, ces sources « remontent » littéralement le fond des vallées, sur des distances atteignant plusieurs centaines de mètres et parfois plusieurs kilomètres. Il n'existe pas de grosses émergences mais plus souvent un chepelet de sources alignées selon le profil de la vallée. Les débits parfois importants, s'échelonnent entre 1 et 300 l/s en période de hautes eaux. Ces sources peuvent également apparaître dans de grandes vasques bouillonnantes au fond desquelles aboutissent des cheminées verticales mettant en communication directe l'aquifère crayeux et le sol. C'est le cas des **sources de Songeons** dans la vallée du Thérain.
- Les **sources de déversement** apparaissent entre la surface de la nappe et un terrain peu perméable situé au toit de celle-ci. D'un débit plus faible que les précédentes, mais plus nombreuses et moins bien circonscrites, elles se localisent en bordure des vallées humides, en limite des alluvions et des colluvions de pente.

La profondeur de la nappe de la craie est très variable car elle dépend de la morphologie de la topographie. Elle peut atteindre 50 à 60 m voire davantage sous les plateaux, 20 à 30 m sous les coteaux et moins de 1 m sous les vallées humides. Dans la **vallée du Thérain** où l'argile affleure et constitue le fond de vallée, les sols sont **saturés en eau** la plus grande partie de l'année du fait de la présence de la nappe de la craie subaffleurante. Localement, ils font place à des tourbières.

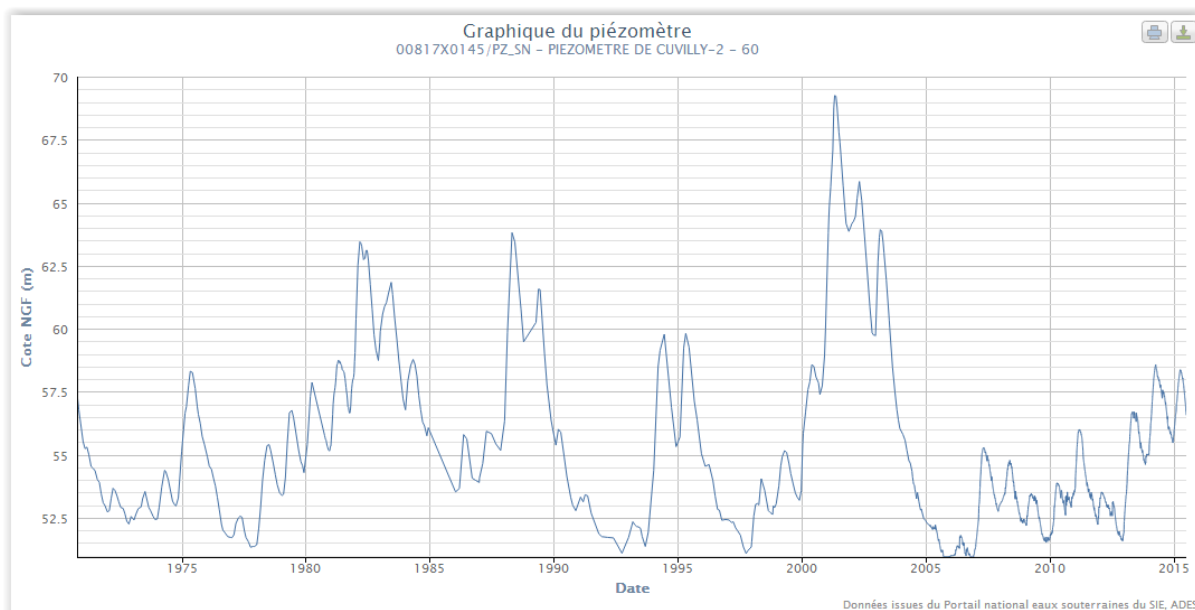


Figure 14 – Variation du niveau piézométrique de la Craie picarde entre 1970 et 2015

La **nappe de la craie constitue la ressource en eau la plus importante de la Picardie**, tant par son extension que par son degré d'exploitation. La nappe libre de la craie est sollicitée par de nombreux ouvrages domestiques, agricoles et industriels. Dans l'Oise, plus de la moitié de l'alimentation en eau potable est assurée par des captages dans la nappe de la craie. Ceux-ci se situent préférentiellement dans les zones les plus productives, en vallées humides ou sèches. Une forte baisse de la productivité est généralement observée dans ces ouvrages au-delà de 30 à 50 m de profondeur en zone d'affleurement de la craie. (Cf. 1.V.A.2. Usages et prélèvements en page 56).

SYNTHESE : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Constat :

Un climat caractérisé par un ensoleillement faible et des pluies régulières.
Un relief cadencé par les vallées en présence, la vallée du Thérain et du Petit Thérain au Sud, la vallée de la Bresle au Nord-Ouest et la vallée des Evoissons au Nord et marqué par un important plateau agricole sur le reste du territoire.
Un sol et sous-sol calcaire ayant donné des sols riches et propices à la culture au nord de la vallée du Thérain et un sol et sous-sol plus argileux utilisés pour l'élevage et anciennement pour la fabrication de briques (boutonnière du Bray).
Un réseau hydrographique marqué par les cours du Thérain et du Petit Thérain ainsi que leurs affluents mais également par le cours de la Bresle au Nord-Ouest et le cours des Evoissons au Nord qui concernent de nombreuses communes du périmètre du PLUi.
Une importante masse d'eau souterraine libre liée à l'aquifère crayeux occupant les ¾ Nord-Est du territoire et une masse d'eau souterraine captive liée à la boutonnière du Pays de Bray.

Perspectives d'évolution :

Un contexte de réchauffement climatique pouvant induire des changements à moyen et long terme à anticiper à l'échelle du territoire :

- Augmentation de l'intensité des pluies et diminution de leur fréquence ;
- Évolution du couvert végétal et modification de la biodiversité ;
- Adaptation et phénomènes de déplacements de la faune ;
- Apparition de nouvelles espèces, développement d'espèces invasives ;
- Accentuation des ruissellements et des inondations associées...

Enjeux :

Réchauffement climatique
Cheminement des eaux pluviales
Continuité hydraulique des cours d'eau

Pistes de réflexion :

Limiter les ruissellements par la plantation de nouvelles haies ou autres techniques d'hydraulique douce, par la préservation des mares, par la limitation de l'imperméabilisation
Anticiper les conséquences du réchauffement climatique en :

- Intégrant les risques ruissellement dans l'aménagement
- Entretien des milieux naturels et en favorisant leur ouverture
- En maintenant et confortant le bon écoulement des eaux

IV. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

A. MESURES DE PROTECTION, DE GESTION ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

1. Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 est un réseau écologique majeur qui doit structurer durablement le territoire européen et contribuer à la préservation de la diversité biologique à laquelle l'Union européenne s'est engagée dans le cadre de la convention de Rio adoptée au Sommet de la Terre en juin 1992.

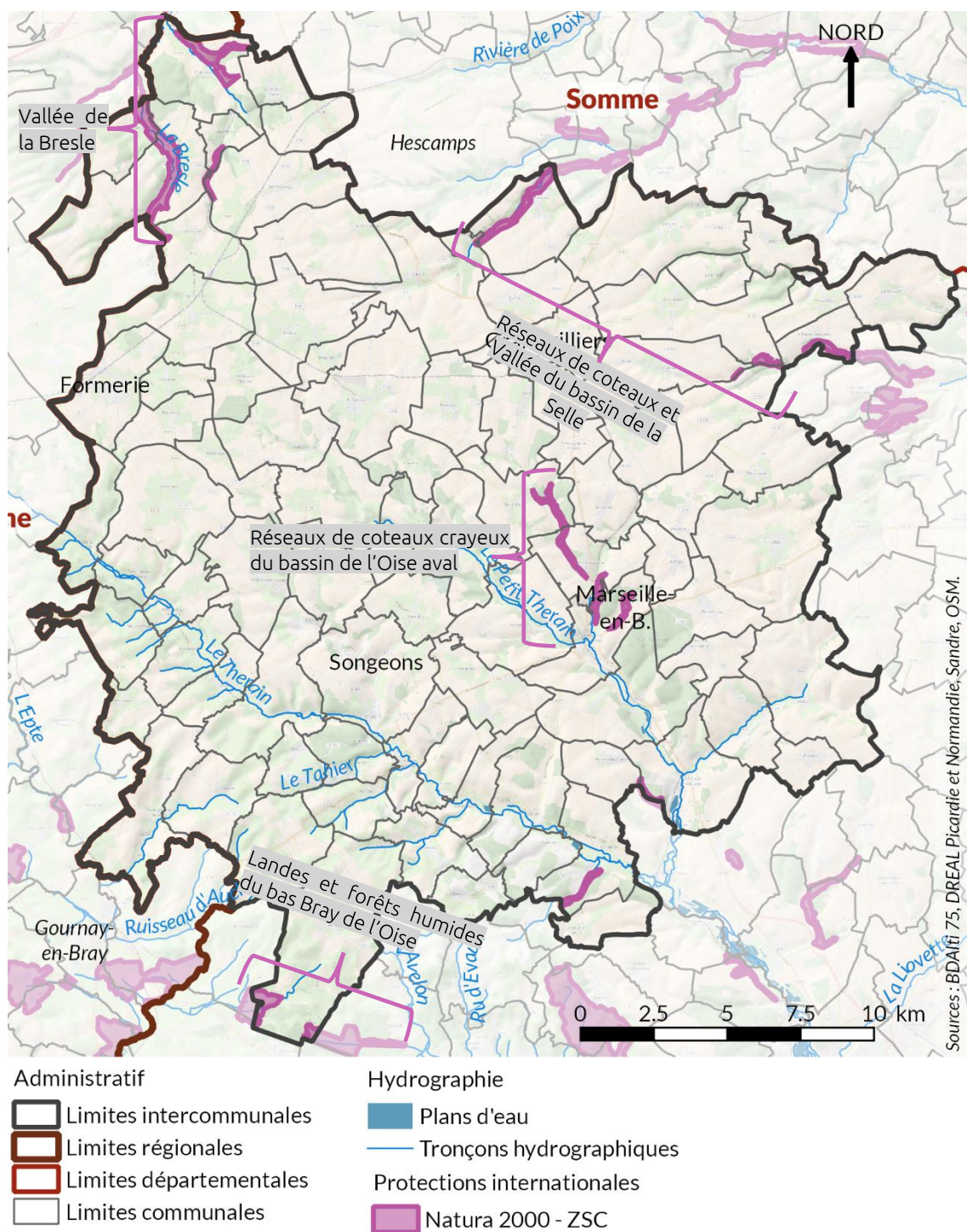
L'objectif de ce réseau est d'assurer le maintien, le rétablissement ou la conservation d'espèces et d'espaces naturels reconnus d'intérêt communautaire. Il doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable conciliant les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités locales.

N.B. : s'il s'avère que les dispositions du plan local d'urbanisme conduisent à autoriser des travaux ou aménagements susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, le rapport de présentation du document arrêté devra donc comporter une évaluation environnementale dont le contenu est fixé par l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme.

Les zones Natura 2000 sont classées comme suit :

- Une **zone spéciale de conservation** (ZSC) est, en droit de l'Union européenne, un site naturel ou semi-naturel désigné par les états membres, qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite.
- Les **zones de protection spéciale** (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom **directive oiseaux**) relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces ZPS s'appuie sur l'inventaire scientifique des ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux).

Aucune zone de protection spéciale n'est recensée au sein du territoire intercommunal.



Carte 13 – Inventaires et protections du patrimoine naturel de la Communauté de communes

Le territoire est concerné par quatre Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive européenne du 21 mai 1992 dite « directive habitats-faune-flore » :

a. ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l’Oise aval » (FR2200369)

La ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l’Oise aval » couvre une surface de 415 ha dont Saint-Omer en Chaussée, Bonnières, Marseille-en-Beauvaisis, Saint Maur et Fontaine-Lavaganne pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 37 communes sont concernées.

Il s’agit d’un « site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la

pelouse calcicole de *Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae* [...]. Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picardo-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du *Seslerio-Mesobromenion* dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres. »

« De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocœnosés pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent (banquettes cuniculigènes à Hélianthème, ourlets, fourrés et hêtraies calcicoles sèches), constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, **7 espèces protégées** dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*), **nombreuses espèces menacées**. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidiclines de sommet et de plateau sur argile à silex et limons. Il convient de souligner complémentarément l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec **quatre espèces menacées au moins**, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrite à l'annexe II de la directive. »

Classe d'habitat	% de couverture
Forêts caducifoliées	68 %
Pelouses sèches, steppes	18 %
Agriculture (en général)	12 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	1 %
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	1 %

Source : INPN

Tableau 3 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval »

« Comme la plupart des autres systèmes pelousaires du plateau picard, ces coteaux sont hérités des traditions pastorales de parcours. Leur état d'abandon varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, etc.), mais d'une manière globale, **l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant** et ménagé à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Un des coteaux (larris de Verte-Fontaine) est encore exploité par l'un des derniers troupeaux ovins de parcours du Nord de la France. Les pressions sont nombreuses. »

b. ZSC « Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise » (FR2200373)

La ZSC « Landes et forêts humides du Bas-Bray de l'Oise » couvre une surface de 230 ha dont Senantes pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 4 communes sont concernées.

Il s'agit d'un « site rassemblant un ensemble d'habitats relictuels acidiphiles, véritable mémoire des paysages ancestraux du Bray hydromorphe et podzolique sur sables et argiles du Crétacé inférieur. Il est composé de landes sèches à tourbeuses, bas-marais, pelouses acidiphiles hydromorphes à sèches, forêts hygrophiles acides et qui, par leur flore et certains de leurs habitats, forment une île "atlantique" dans un contexte général subatlantique. [...] Outre l'intérêt biogéographique exceptionnel de cette "île atlantique", le site offre les plus beaux vestiges de landes tourbeuses du Bray picard. La mosaïque, la continuité spatiale, la cohésion fonctionnelle de l'ensemble avec bocage interstitiel, donnent un caractère particulièrement exemplaire à ce site du Pays de Bray. »

« L'exceptionnelle diversité des habitats acidiphiles du site s'accompagne d'intérêts spécifiques remarquables, sur le plan floristique (cortège acidiphile atlantique et subatlantique typique, nombreuses Bryophytes notamment turficoles, **5 espèces protégées**, isolat d'aire spectaculaire et limites d'aires (*Carum verticillatum*, *Ulex minor*), **plusieurs plantes menacées**), sur le plan batrachologique (dont *Triturus cristatus*), sur le plan ornithologique (avifaune nicheuse surtout rapaces, passereaux, **plusieurs espèces menacées**), sur le plan entomologique (lépidoptères), etc. »

Classe d'habitat	% de couverture
Forêts caducifoliées	45 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	38 %
Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	10 %
Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	5 %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	2 %

Source : INPN

Tableau 4 – Les habitats de la ZSC « Landes et forêts humides du Bas-Bray de l'Oise »

« L'état de conservation reste compatible avec une restauration exemplaire de ce site exceptionnel, pour ce qui concerne les milieux herbacés les plus fragilisés (landes, prés tourbeux...) par l'abandon du pâturage, le drainage, les plantations. Une partie du site est géré, soit en propriété, soit en location. »

c. ZSC « Vallée de la Bresle » (FR2200363)

La ZSC « Vallée de la Bresle » couvre une surface de 1016 ha dont les communes de Lannoy-Cuillère, Saint Valéry, Abancourt, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps et Gourchelles pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 57 communes sont concernées.

« Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

1 - la Bresle (lit mineur avec 10m de part et d'autre) : **La Bresle est une rivière de première catégorie** dont le cours partage les régions de Haute-Normandie et de Picardie. Avec ses populations de Saumon atlantique [...], elle est un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang moyen pour les effectifs " captures " de saumon atlantique, elle est avec l'Authie l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce. Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux [...] qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

2 - Coteaux et vallées de la Basse-Bresle : Il s'agit d'un ensemble très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses [...]. Cet ensemble tranche nettement avec les coteaux situés plus en aval de la Bresle, à partir de la Vimeuse qui marque l'extrémité des influences thermo-continentales calcicoles du versant droit de la Bresle. La connaissance des habitats de ce noyau " thermo-littoral " atlantique est particulièrement faible, mais il doit constituer une série probablement endémique sur craie du littoral cauchois à Ault.

3- Coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : Ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continentaux teintés d'influences submontagnardes. La série s'inscrit dans une potentialité de hêtraie calcicole atlantique. [...] Par son orientation sud-est/nord-ouest, **la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.**

4 - Coteaux et vallée de la Haute-Bresle : Ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipérides, avec leur cortège associé de formations dynamiques sérielles, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides. L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique notamment. »

Qualité et importance de la zone :

- au niveau de la Bresle (lit mineur et 10 m de part et d'autre) : diversité ichthyologique avec **5 espèces de poissons de la Directive** (Saumon atlantique, Lamproie fluviale, Lamproie marine, Lamproie de Planer et le Chabot), présence de l'Écrevisse à pieds blancs sur la partie amont du bassin ; présence d'habitats aquatiques rhéophiles et lentiques ; intérêt orchidologique et odonatologique élevé avec **4 espèces de libellules menacées dont 1 espèce de la Directive** (Agrion de Mercure)

- au niveau des coteaux et vallées de la basse-Bresle : intérêt floristique important ; originalité biogéographique probablement sensible chez les animaux ; intérêt ornithologique notable lié au système forestier

- au niveau des coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles et alluviaux de cette partie du plateau picard avec un centre d'intérêt majeur axé sur les pelouses calcicoles présentant : des peuplements remarquables d'orchidées, une richesse floristique, de **nombreuses plantes protégées, rares et menacées, le chat sauvage, 4 espèces de chauve-souris de la Directive** dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (cavité du Quesne, d'Inval-Boiron...), quelques superbes junipérides (vallée du Liger), certains secteurs forestiers avec un intérêt ornithologique remarquable

- au niveau des coteaux et vallée de la Haute-Bresle : remarquable richesse floristique, intérêts bryologiques, ornithologiques et ichthyologiques

Classe d'habitat	% de couverture
Forêts caducifoliées	42 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	18 %
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières	18 %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	10 %
Pelouses sèches, steppes	7 %
Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	3 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	2 %
Autres terres arables	0 %

Source : INPN

Tableau 5 – Les habitats de la ZSC « Vallée de la Bresle »

« L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs [...], mais de manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant, [...] et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais devenues urgentes. Plusieurs coteaux abandonnés présentent des superficies encore compatibles avec la restauration du pastoralisme. Les pressions sont nombreuses [...]. »

« Le lit majeur [...] de la Bresle est soumis à de très nombreuses [...] dont les effets additionnés ont déjà presque entièrement amputé la richesse écologique [...]. Une meilleure harmonisation et répartition des activités devront être recherchées dans le futur, afin de préserver les ultimes lambeaux de systèmes prairiaux et bocagers alluviaux subsistants dont le maintien est indispensable à la préservation des habitats et espèces visés par la Directive et présents sur le site au sein du lit mineur ou de ses berges. »

d. Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle (FR2200362)

La ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle » couvre une surface de 618 ha dont Daméraucourt, Elencourt, Sommereux, Cempuis, Le Hamel et Le Mesnil-Conteville pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 22 communes sont concernées.

Il s'agit d'un « ensemble complémentaire de cinq vallées sèches et humides typiques et exemplaires du plateau picard central associant un réseau de coteaux crayeux et un réseau fluvial de ruisseaux à cours vif. [...] Le réseau fluvial de ruisseaux à cours vif (bassin des Evoissons) constitue un rare réservoir hydrobiologique notable sur le plateau picard (après l'Authie et la Bresle), notamment par la qualité biologique des cours d'eau (1ère catégorie) et son insertion dans un lit majeur bocager et prairial. [...] En outre, la continuité et la solidarité fonctionnelle entre lit majeur et versants des vallées entretiennent un potentiel faunistique remarquable notamment sur le plan batracho/herpétologique. »

« La diversité d'habitats propose globalement une bonne représentation spécifique des vallées et versants des craies picardes, en particulier les cortèges liés aux pelouses calcicoles et formations dynamiques associées :

- flore supérieure :
- cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion
- diversité orchidologique (22 espèces au moins)
- limites d'aires et isolat d'espèces subméditerranéennes et continentales
- 6 plantes protégées
- nombreuses plantes menacées régionalement
- bryophytes avec une méridionale en limite d'aire (*Southbya nigrella*)
- entomologique :
- nombreux lépidoptères et coléoptères dont plusieurs espèces sont menacées régionalement. Trois espèces sont à l'annexe II dont *Euphydryas aurinia* (Damier de la Succise) et *Lucanus cervus*.
- avifaune nicheuse : surtout rapaces et passereaux.

En outre, le site propose divers biotopes rocheux (anciennes carrières de craie indurée) riches en bryophytes. La richesse chiroptérologique, récemment inventoriée, est également remarquable avec 4 chauve-souris de l'annexe II dont le Vespertilion de Bechstein. »

Classe d'habitat	% de couverture
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	4 %
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières	1 %
Pelouses sèches, steppes	5 %
Prairies améliorées	17 %
Forêts caducifoliées	63 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	1 %
Agriculture (en général)	9 %

Source : INPN

Tableau 6 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle »

L'état de conservation du réseau de coteaux calcaires est variable d'un noyau à l'autre mais les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements [...], eutrophisation agricole de contact, mitage, etc.). D'une façon globale, il reste acceptable, compte tenu du degré général de dégradation et de disparition des systèmes pelousaires identiques. [...] Le lit majeur du réseau aquatique des Evoissons est soumis à de très nombreuses pressions (populiculture, gravières, tourisme, abandon des prairies, ...) dont les effets additionnés constituent une menace sensible à l'échelle de la vallée. **Une meilleure harmonisation et une bonne répartition des activités devront être recherchées dans le futur.**

2. Les sites naturels classés ou inscrits

Un site classé ou inscrit, en France, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Cette partie est détaillée dans le paragraphe dédié aux paysages remarquables et protégés. (Cf.3.A Les paysages remarquables et protégés, ci-dessous, p.184).

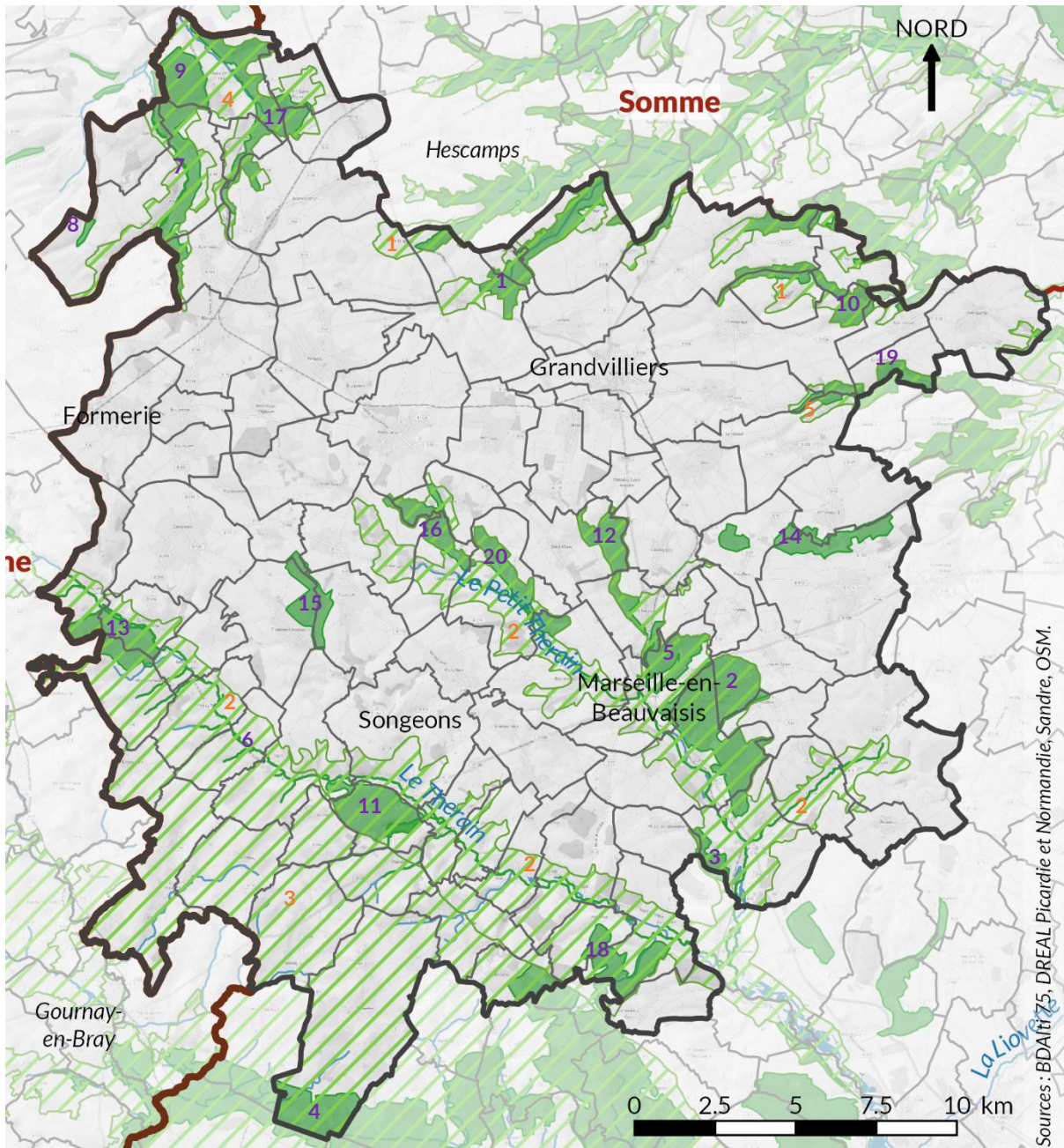
3. Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique

L'article 23 de la loi « paysage » dispose que « l'État peut décider l'élaboration d'inventaires locaux et régionaux du patrimoine faunistique et floristique ». L'inventaire ZNIEFF établi au plan national n'a pas de portée réglementaire directe. Il n'est donc pas directement opposable aux demandes de constructions ou aux documents d'urbanisme. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'il recense constituent un enjeu d'environnement de niveau supra communal qui doit être pris en compte dans les plans locaux d'urbanisme, notamment par un classement approprié qui traduit la nécessité de préserver ces espaces naturels.

Les ZNIEFF de type I sont des sites particuliers généralement de taille réduite, qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Ils correspondent donc à un enjeu de préservation.

Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques importants, qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas que, dans une ZNIEFF de type II, des terrains puissent être classés dans des zones où des constructions ou des installations sont permises sous réserve du respect des écosystèmes.

Les ZNIEFF sont principalement situées **le long des cours d'eau** (Vallées du Thérain et du Petit Thérain, Vallée de la Bresle, Vallée des Evoissons). La **boutonnière du Pays de Bray** est également concernée par une ZNIEFF. Les espaces de plateaux sont moins concernés, leur paysage essentiellement agricole ne présente pas d'intérêt écologique particulier.



Administratif	Hydrographie	Espaces naturels intéressants
Limites intercommunales	Cours d'eau	ZNIEFF 2
Limites régionales	Plans d'eau	ZNIEFF 1
Limites départementales		
Limites communales		

Carte 14 – Les zones d’inventaires de la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de communes comporte 20 ZNIEFF de type 1 :

n°	Nom de la ZNIEFF	Code national	Superficie (ha)	Communes concernées
1	Vallée des Evoissons	220013957	2519,82	Elencourt, Daméroucourt, Dargies, Sarcus, Beaudéduit
2	Forêt de Malmifait et Bois d'Achy-Autrèche	220013456	776,12	Saint Omer en Chaussée, Marseille en Beauvaisis, La Neuville sur Oudeuil, Achy, Haute-Epine
3	Larris de la Vallée de Villers et Bois de Varde à Saint Omer en Chaussée	220014037	89	Saint Omer en Chaussée, Villiers-sur-Bonnières
4	Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray de Saint Germer de Fly à Lachapelle aux Pots	220220007	1647	Senantes
5	Bois et Larris de la Vallée Bailly à Marseille en Beauvaisis	220013614	187	Marseille en Beauvaisis, Fontaine-Lavaganne
6	Cours des rivières du Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie	220420017	136	Marseille en Beauvaisis, Blicourt, Buicourt, Héricourt sur Thérain, Wambez, Achy, Fontaine-Lavaganne, Bonnières, Canny-sur-Thérain, Crillon, Escames, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Haucourt, Lachapelle sous Gerberoy, Martincourt, Oudeuil, Roy-Boissy, Saint Deniscourt, Saint Omer en Chaussée, Saint-Samson la Poterie, Songeons, Thérines, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez, Sully, Hannaches
7	Cours de la Bresle et prairies associées	220320006	483	Abancourt, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Saint-Valéry,
8	Larris de la Briqueterie à Lannoy-Cuillère	220220023	16	Lannoy-Cuillère
9	Larris de Lannoy-Cuillère, d'Abancourt, et de Saint Valéry, Bois de Varambeaumont	220013596	514	Lannoy-Cuillère, Abancourt, Quincampoix-Fleuzy, Saint Valéry
10	Vallées sèches du Puits et du Loup Pendu, Cote de Laverrière	220013950	183	Beaudéduit, Dargies, Laverrière, Offoy, Sommereux
11	Forêt domaniale de Caumont à Gerberoy	220013609	305	Escames, Gerberoy, Lachapelle sous Gerberoy, Songeons, Buicourt
12	Bois et Coteaux de Verte-Fontaine, d'Ecorchevache et des Pleurs	220013601	229	Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Saint Maur, Thieuloy Saint Antoine, Briot
13	Bois de Mercastel et de Canny	220013784	279	Canny-sur-Thérain, Saint Samson la Poterie, Viller- Vermont, Héricoit-sur-Thérain
14	Bois Fourré et Bois de Crèvecoeur	220013602	260	Lihus, Hétomesnil, Prévillers
15	Les Larris et Bois de la ville à Boutavent	220013623	195	Ernemont-Boutavent, Escames, Loueuse, Muréaumont, Omécourt
16	Le Bois de Saint Deniscourt et des Magneux	220014087	211	Feuquières, Hautbos, Omécourt, Saint-Deniscourt, Thérines
17	Larris de Gourchelles-Romescamps et Quincampoix-Fleuzy	220013458	449	Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Abancourt
18	Larris et Bois de Haucourt et des Croisettes	220013610	283	Bonnières, Haucourt, La Neuville-Vault
19	Larris et bois de la vallée du Multru de Cempuis à Catheux	220220005	374	Cempuis, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Sommereux
20	Coteau de Thérines et de Montaubert	220013600	207	Roy-Boissy, Thérines
21	Massif forestier du Haut-Bray de l'Oise et bois de Crène	220005070	2533	Glatigny
22	Larris de la Vallée Vacquerie à Fontaine- Bonneleau	220220004	69	Lavacquerie

Tableau 7 – Liste des ZNIEFF de type 1 sur la Communauté de Communes

(Source : INPN)

Et 5 ZNIEFF de type 2 :

n°	Nom de la ZNIEFF	Code national	Superficie (ha)	Communes concernées
1	Vallée des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty	220420022	9115	Beaudéduit, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Laverrière, Offoy, Saint-Thibault, Sarcus, Sommereux,
2	Vallées du Thérain et du Petit Thérain en amont de Troissereux	220420016	9423	Achy, Blicourt, Bonnières, Buicourt, Crillon, Escames, Feuquières, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Gerberoy, Glatigny, Hanvoile, Hautcourt, Hautbos, Haute-Epine, Lachapelle-sous-Gerberoy, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Neuville-sur-Oudeuil, Neuville-Vault, Omécourt, Oudeuil, Pisseleu, Rothois, Roy-Boissy, Saint-Deniscourt, Saint-Maur, Saint-Omer-en-Chaussée, Songeons, Thérines, Thieuloy-Saint-Antoine, Vrocourt, Wambez
3	Pays de Bray	220013786	34589	Bazancourt, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Escames, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Glatigny, Hannaches, Hanvoile, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Saint-Samson-la-Poterie, Senantes, Villers-Vermont, Wambez
4	Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse	220320033	13333	Abancourt, Blargies, Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Valéry
5	Haute vallée de la Celle en amont de Conty	220220001	3093	Cempuis, Le Hamel, Lavacquerie, Mesnil-Conteville, Sommereux

Tableau 8 – Liste des ZNIEFF de type 2 sur la Communauté de Communes

(Source : INPN)

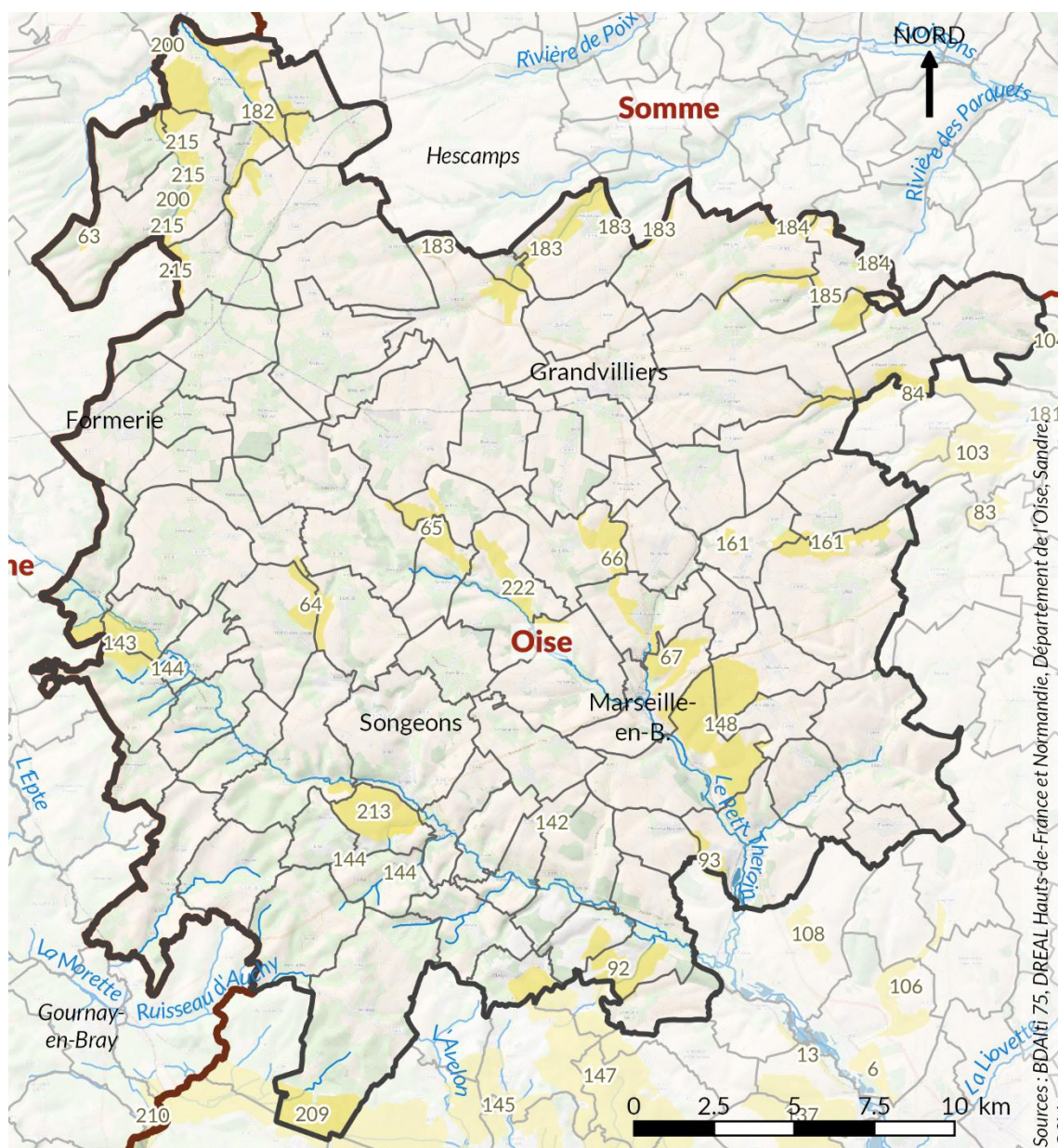
4. Les Espaces Naturels Sensibles

Dans un but décentralisateur, la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995, confie à chaque Département qui le désire la possibilité de « mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles boisés ou non » « afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ». (Cf. Article L.142-1 du Code de l'Urbanisme)

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site reconnu pour **son intérêt écologique et paysager, ayant la capacité d'accueillir du public tout en respectant la fragilité des milieux présents**. Dans le département de l'Oise, le choix de ces espaces s'est prioritairement basé sur les milieux définis préalablement comme des ZNIEFF. D'autres espaces naturels au rôle écologique fondamental (réseau Natura 2000, corridor biologique, zone d'écrêtement de crue, espace d'épuration de l'eau, etc.) ont également été pris en compte.

Dans le département de l'Oise, les ENS sont répartis en deux catégories :

- Les ENS **d'intérêt départemental** : ce sont des sites-clés du réseau des ENS pour la préservation des milieux naturels de l'Oise. Ils présentent un intérêt écologique fort (espèces protégées et/ou déterminantes ZNIEFF, habitat d'intérêt communautaire...). Menacés ou non, ils sont encore en bon état de conservation.
- Les ENS **d'intérêt local** : ils relèvent d'un maillage plus fin du réseau des ENS. Ils présentent une faune et une flore variées dont la préservation n'est pas uniquement de la responsabilité du Département.



Administratif

- Limites intercommunales
- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites communales

Hydrographie

- Plans d'eau
- Tronçons hydrographiques

Protections locales à nationales

- Espaces Naturels Sensibles

Carte 15 – Localisation des ENS présents sur la Communauté de Communes

La Communauté de Communes compte 8 Espaces Naturels Sensibles d'intérêt départemental tous repris par une ZNIEFF ou un Site Natura 2000 et 14 Espaces Naturels d'intérêt local.

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

N° carte	Intérêt	Code	Nom de l'ENS	Surface (ha)	Communes
200	local	PPI03	Cours de la Bresle du Petit Bailly à Hadancourt	16	Saint Valéry, Quincampoix-Fleuzy, Abancourt, Lannoy-Cuillère
215	départemental	PPI04	Bois de Varambeaumont	517	Abancourt, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Saint Valéry
182	départemental	PPI05	Les Larris de Gourchelles, Romescamps et Quincampoix-Fleuzy	468	Abancourt, Escles-Saint Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps
63	local	PPI01	Larris de la Briqueterie	19	Lannoy-Cuillère
183	local	PPI11	Vallée des Evoissons	455	Daméraucourt, Dargies, Sarcus, Elencourt
184	local	PPI18	Vallées sèches du Puits et du Loup pendu, Côte de Laverrière	143	Offoy, Dargies
185	départemental	PPI17	Vallée du Puits et Côte de Laverrière	310	Beaudéduit, Dargies, Laverrière, Offoy, Sommereux
104	départemental	PPI28	Larris de la Vallée Vacquerie	72	Lavacquerie
84	local	PPI23	Larris et bois de la Vallée du Multru	392	Sommereux, Le Hamel, Cempuis, Le Mesnil-Conteville
161	local	PPI22	Bois Fourré et bois de Crèvecœur	266	Lihus, Hétomesnil, Prévillers
66	départemental	PPI12	Coteau d'Ecorchevache, Bois des Pleurs, Verte Fontaine	234	Grandvilliers, Marseille en Beauvaisis
65	local	PPI09	Bois de Saint-Deniscourt et des Magneux	214	Saint Deniscourt, Feuquières, Thérines, Hautbos, Omécourt
64	local	PPI06	Les Larris, le Bois de la Ville et de Senantes	197	Escames, Ernemont-Boutavent, Muréaumont, Loueuse
222	local	PPI10	Coteau de Thérines et de Montaubert	187	Hautbos, Roy-Boissy, Thérines, Saint-Deniscourt
143	local	BRA01	Bois de Mercastel et de Canny	280	Canny-sur-Thérain, Saint-Samson-la-Poterie, Villers-Vermont
67	départemental	PPI14	Bois et Larris de la Vallée Bailly	190	Fontaine-Lavaganne, Marseille en Beauvaisis
148	local	PPI16	Forêt de Malmifait, Bois d'Achy et d'Autrèche	787	Saint-Omer-en-Chaussée, Marseille-en-Beauvaisis, Achy, Haute-Epine, La Neuville sur Oudeuil
142	local	PPI08	Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur av	101	Bonnières, Fontaine-Lavaganne, Crillon, Saint-Deniscourt, Marseille-en-Beauvaisis, Saint-Omer-en-Chaussée, Oudeuil, Martincourt, Gerberoy, Roy-Boissy, Vrocourt, Wambez, Achy, Haucourt, Lachapelle-sous-Gerberoy, Escames, Blicourt, Songeons, Thérines
144	local	PPI02	Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur amont	49	Gerberoy, Buicourt, Héricourt-sur-Thérain, Hannaches, Wambez, Saint-Samson-la-Poterie, Villers-Vermont, Escames, Sully, Fontenay-Torcy, Canny-sur-Thérain
93	départemental	PPI15	Vallée de Villers, Bois de Belloy et de Varde	93	Saint Omer en Chaussée, Villers sur Bonnières
92	local	PPI13	Bois des Croisettes, des Moëllons et de Haucourt	291	La Neuville-Vault, Haucourt, Bonnières
147	départemental	BRA07	Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crène	2608	Glatigny
209	départemental	BRA03	Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray, Landes de Lachapelle aux Pots	1620	Senantes

Figure 15 – Liste des ENS présents sur la Communauté de Communes

(Source : DREAL Hauts-de-France)

5. Les sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP), créé en 1989, est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général. Ses objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel de la Picardie. Il gère ainsi plus de 270 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) représentant près de 10000 ha d'espaces. Le Conservatoire y préserve la faune, la flore et les paysages de Picardie.

6 sites gérés et protégés par le CENP sont localisés sur le territoire de la Communauté de Communes : 4 dans le quart sud-est (Fontaine-Lavaganne, Marseille en Beauvaisis, Achy), 1 au nord (Daméraucourt) et 1 au nord-ouest du territoire (Lannoy-Cuillère).



Carte 16 – Localisation des sites gérés par le CENP sur le territoire de la Communauté de Communes

a. Les larris de Lannoy-Cuillère

Localisé sur la commune de Lannoy-Cuillère et d'une superficie totale de 19 ha, ce site naturel est composé de 3 entités distinctes : le larris de Rothois, le larris de la Vallée de la Bresle et le larris de Cuillère. Il s'intègre dans le réseau de coteaux crayeux de la Vallée de la Bresle dont l'intérêt est reconnu de niveau européen.

A ce site des Larris de Lannoy-Cuillère sont associées une faune et une flore protégées :

FAUNE	Epervier d'Europe, Troglodyte mignon, Azuré bleu-céleste, l'Argus bleu-nacré, Piéride du Chou, Vipère péliade, Lucine, Argus frêle, Orchis pourpre, Parnassie des Marais
FLORE	Chlore perfoliée, Laïche tomenteuse, Laïche glauque, Laïche printanière, Gentianelle d'Allemagne, Benoîte commune



b. Le bout du Parc

Localisé sur la commune de Daméraucourt et d'une superficie de 6.9 ha, ce site naturel est composé d'un larris, coteau calcaire et abrite des espèces faunistiques et floristiques typiques de ces milieux naturels.

A ce site du Bout du Parc sont associées une faune et une flore protégées :

FAUNE	Virgule, Lucine
FLORE	Orchis grenouille, Gentianelle d'Allemagne, Saxifrage granulée, Polygale du calcaire



c. L'Eglise de Fontaine-Lavaganne

Localisée sur la commune de Fontaine-Lavaganne, l'Eglise de Fontaine-Lavaganne est un lieu de mise-bas de Sérotine commune. Cette espèce de chauve-souris, plutôt sédentaire, aime séjourner dans les combles et greniers

surtout durant la saison estivale. Une autre espèce de chauves-souris y est également contactée (*Plecotus sp.*) notamment depuis la réalisation des aménagements favorables aux Chauves-souris.



Sérotine commune @ F. SCHWAAB (CENP)



Sérotines communes @ F. SCHWAAB (CENP)

d. Le Château d'Achy

Localisée sur la commune d'Achy, le Château d'Achy, qui date du XVIIIème siècle, renferme une colonie de mise-bas de Grands Murins, chauve-souris protégée en Europe et une des plus menacée de Picardie.



Grand Murin @ F. SCHWAAB (CENP)



Grands Murins @ F. SCHWAAB (CENP)

e. Le Larris des Terres Blanches

Localisé sur la commune de Marseille-en-Bauvaisis, entre le Bois Bailly et le fond de la Vallée du ru de l'Herboval, et d'une superficie totale de 3.7 ha, ce site naturel est composé d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité. Ainsi se mêlent pelouses écorchées aux espèces pionnières, complexes de pelouses et pelouses-ourlets, fourrés arbustifs, refuges de reptiles et d'oiseaux et boisements propices à de nombreuses espèces forestières.

A ce site des Larris de Lannoy-Cuillère sont associées une faune et une flore protégées :

FAUNE	Azuré bleu-céleste, Azuré bleu-nacré, Lucine
FLORE	Anacamptide pyramidal, Céphalanthère à grandes fleurs, Daphné lauréole, Epipactis brun-rouge, Ibéride amer, Ophrys mouche, Germandrée des montagnes



Argus bleu-nacré @ CEN Picardie (CENP)



Anacamptide pyramidale @ CEN Picardie (CENP)

f. Le Petit Blamont

Localisé sur la commune de Marseille-en-Bauvaisis, et d'une superficie totale de 0.11 ha, la cavité souterraine du Petit Blamont est un habitat naturel pour les Chiroptères. Le rôle du CENP est de maintenir le site accueillant pour l'hibernation des chauves-souris, particulièrement le Vespertilion à oreilles échancrées. La préservation du site permet ainsi de garantir la tranquillité des lieux, nécessaire à une hibernation idéale. Grand Murin, Vespertilion à moustaches ou Vespertilion de Daubenton... trouvent aussi en ce lieu un refuge idéal pour passer la mauvaise saison.



Vespertillon à moustaches @ CEN Picardie (CENP)

6. Les cours d'eau classés ou identifiés

Tous les cours d'eau de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ont un contexte salmonicole et sont notés de bonne qualité générale.



Administratif		Hydrologie	
	Limites intercommunales		Tronçons hydrographiques
	Limites régionales		Plans d'eau
	Limites départementales		Liste 1
	Limites communales		Liste 2
			Obstacles à l'écoulement

Carte 17 – Les classements des cours d'eau de la Communauté de communes

Selon les SDAGE Seine-Normandie et Artois-Picardie dont fait partie le territoire communal, l'objectif principal est ainsi de préserver ce bon état des eaux de surface. Les continuités écologiques sont cependant à améliorer sur tous les cours d'eau de la Communauté de Communes.

7. Les zones de frayères

Afin d'assurer une meilleure connaissance et une meilleure protection des **zones de reproduction, de croissance ou d'alimentation** des espèces les plus fragiles de la faune piscicole, le code de l'environnement prévoit que le préfet de département publie des inventaires sur les parties de cours d'eau correspondantes.

Les **frayères** sont le lieu où se reproduisent les poissons, les batraciens et les crustacés. Le plus souvent elles se trouvent sur le fond sableux ou graveleux des cours d'eau, plans d'eau ou marais (ou fonds marins) à plus ou moins grande profondeur, ou sont constituées par des végétaux (plantes immergées ou algues).

Depuis 2009, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Direction Départementale des Territoires de l'Oise ont entrepris un inventaire des frayères présentes sur le département.

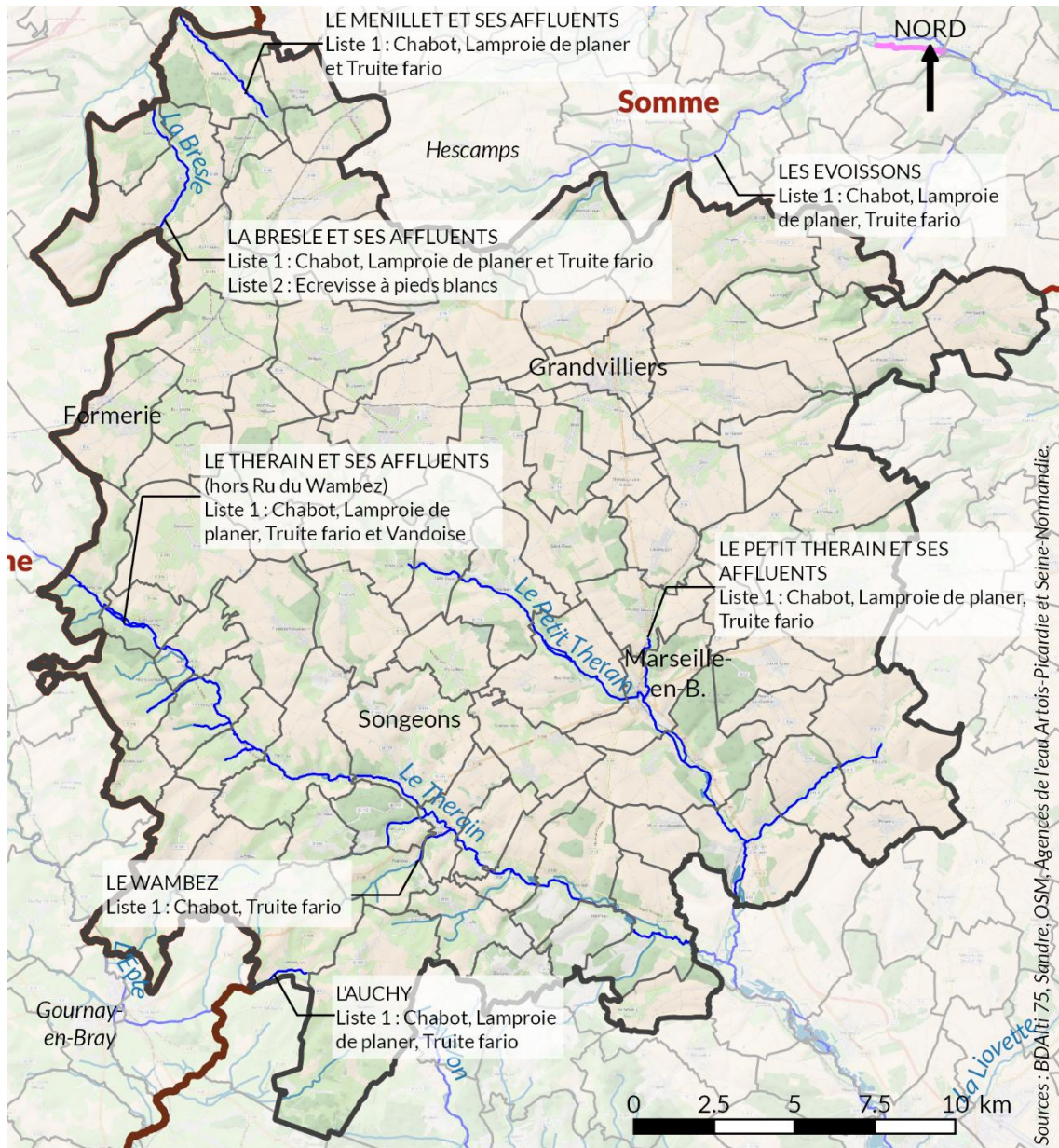
Il s'agit de délimiter par arrêté préfectoral les zones de reproduction des poissons sur l'ensemble des cours d'eau du département. Cette délimitation est composée de 3 listes :

- **Liste 1** qui regroupe les espèces dites de 1^{ère} catégorie piscicole (Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise, Chabot, ...) dont les frayères sont susceptibles d'être présentes au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau,
- **Liste 2p** composée de l'ensemble des espèces de 2nde catégorie piscicole (Brochet, ...) pour lesquelles les frayères sont définies à partir de l'observation de la dépose d'œuf ou de la présence d'alevins,
- **Liste 2e** constituée des crustacés (Ecrevisse à pieds blancs, ...) dont les frayères représentent leurs zones d'alimentation ou de croissance.





Concernant la Communauté de Communes, les frayères recensées sont listées ci-dessous :

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval
La Bresle de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers				
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	La Bresle et ses affluents	Source à Criquiers	Limite départementale (76), à Saint-Valéry
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ru du Ménillet, et ses affluents	Source, commune de Quincampoix-Fleuzy	Limite départementale (76), à Aumale
2e	Ecrevisse à pieds blancs	La Bresle et ses bras	Source à Criquiers	Limite départementale (76) à Saint Valéry
L'Epte de sa source au confluent de la Seine				
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ruisseau d'Auchy	Source à Hannaches	Confluence avec l'Epte, à Ferrières-en-Bray
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	L'Evoisson	Source à Elancourt	Limite départementale (80), à Daméraucourt
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario Vandoise	Le Thérain	Limite départementale (76), à Canny-sur-Thérain	Moulin de la Mie au Roy (ROE 40452) à Beauvais
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario Vandoise	Ru de Saint Samson	Source à Saint Samson la Poterie	Confluence avec le Thérain, à Saint Samson la Poterie
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ruisseau d'Hardouin	Source à Fontenay-Torcy	Confluence avec le Thérain à Fontenay-Torcy
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ru de Sully	Source à Sully	Confluence avec le Thérain à Sully
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ru de Torcy	Sources à Fontenay-Torcy	Confluence avec le Thérain à Fontenay-Torcy
1	Chabot Truite fario	Le Tahier	Chemin Château Brisset à Gerberoy	Confluence avec le Thérain à Gerberoy
1	Chabot Truite fario	Ru du Wambez	Pont de la RD95 à Wambez	Confluence avec le Thérain à Lachapelle-sous-Gerberoy
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Le Petit Thérain et ses affluents	Sources à Omécourt	Confluence avec le Thérain à Milly sur Thérain
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario Vandoise	L'Avelon	Sources à Senantes	Confluence avec le Ru d'Auneuil à Rainvillers




Tableau 9 – Liste des frayères de la Communauté de Communes – Arrêté Préfectoral du 17.12.12



Administratif

-  Limites intercommunales
-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Limites communales

Hydrologie

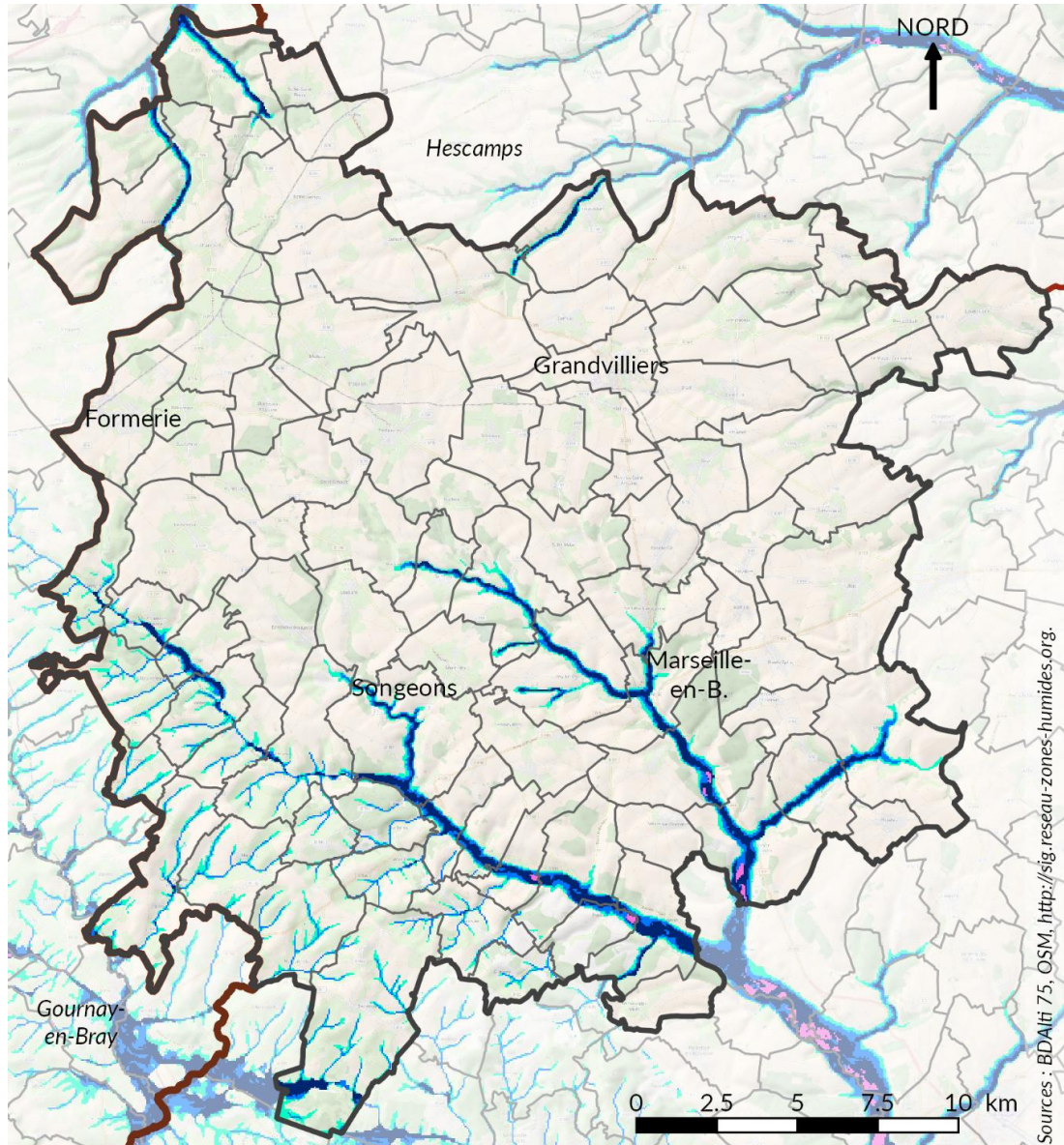
-  Tronçons hydrographiques
-  Plans d'eau
-  Cours d'eau avec frayères

Carte 18 – Carte des frayères

8. Les zones humides

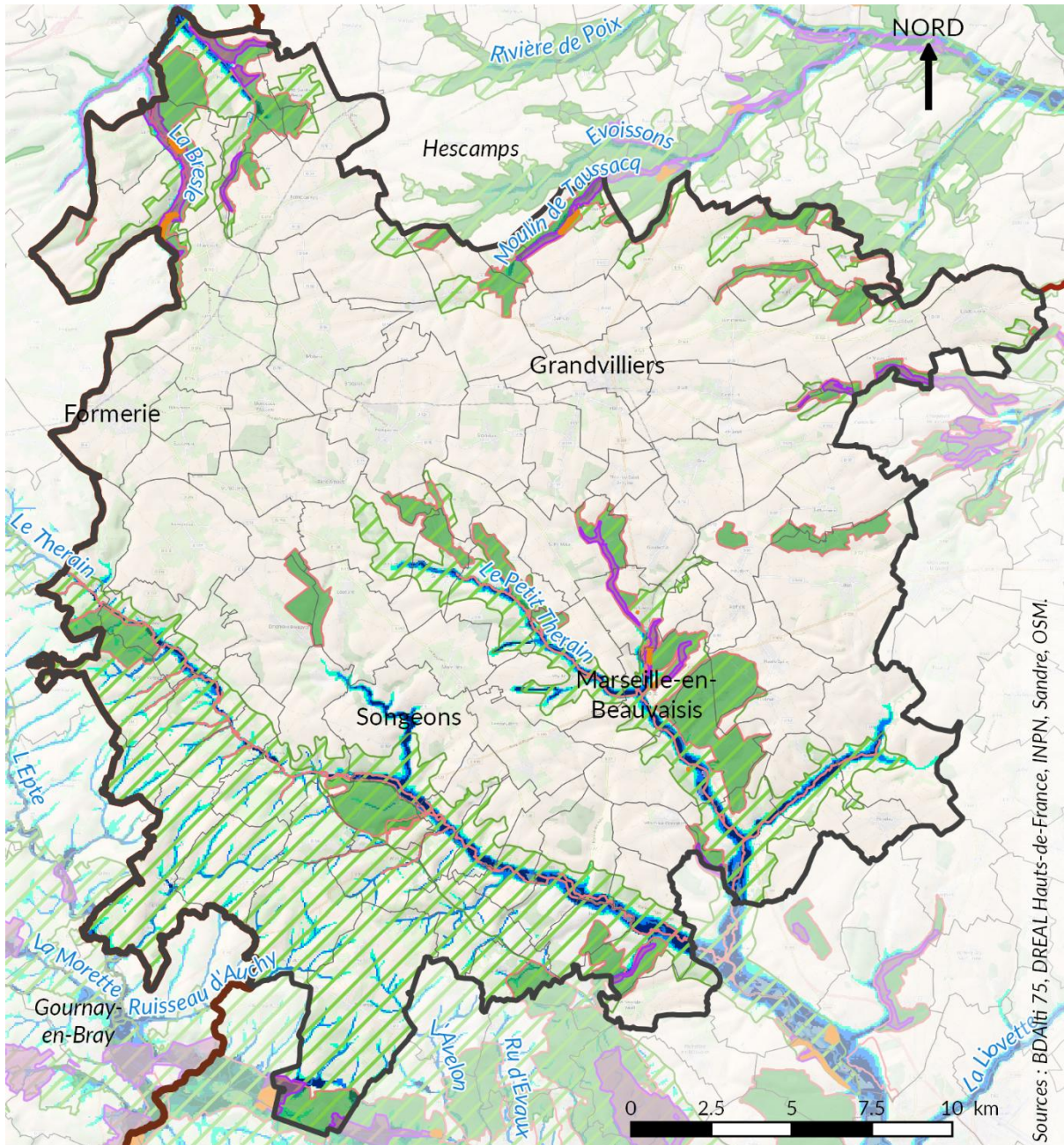
Aucune étude précise n'a été menée sur le territoire intercommunal permettant d'avoir une cartographie exhaustive des zones humides présentes. Ainsi, notre analyse se base sur les données fournies par l'AESN et la DREAL. Les zones à dominantes humides identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte sont localisées à proximité immédiate des cours d'eau ou dans les principaux talwegs les alimentant.

Ainsi, d'après ces informations, seules les vallées seraient concernées par la présence potentielle de zones humides. Cependant, de nombreuses mares existent sur le territoire. Ainsi, en plus des vallées, un point de vigilance sera à accorder à ces éléments lors de l'ouverture de terrains à la construction afin de ne pas détériorer de zones humides.

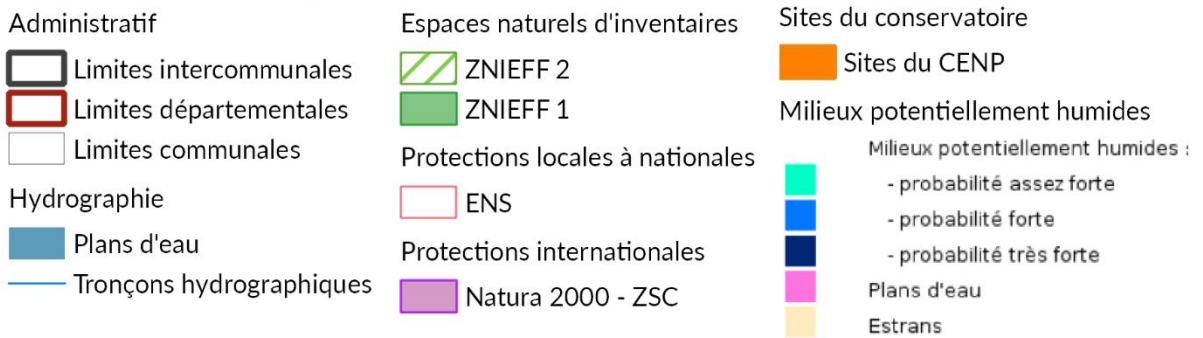


Carte 19 – Milieux potentiellement humides

9. Synthèse sur le patrimoine naturel



Sources : BDAliti 75, DREAL Hauts-de-France, INPN, Sandre, OSM.



Carte 20 – Synthèse du patrimoine naturel

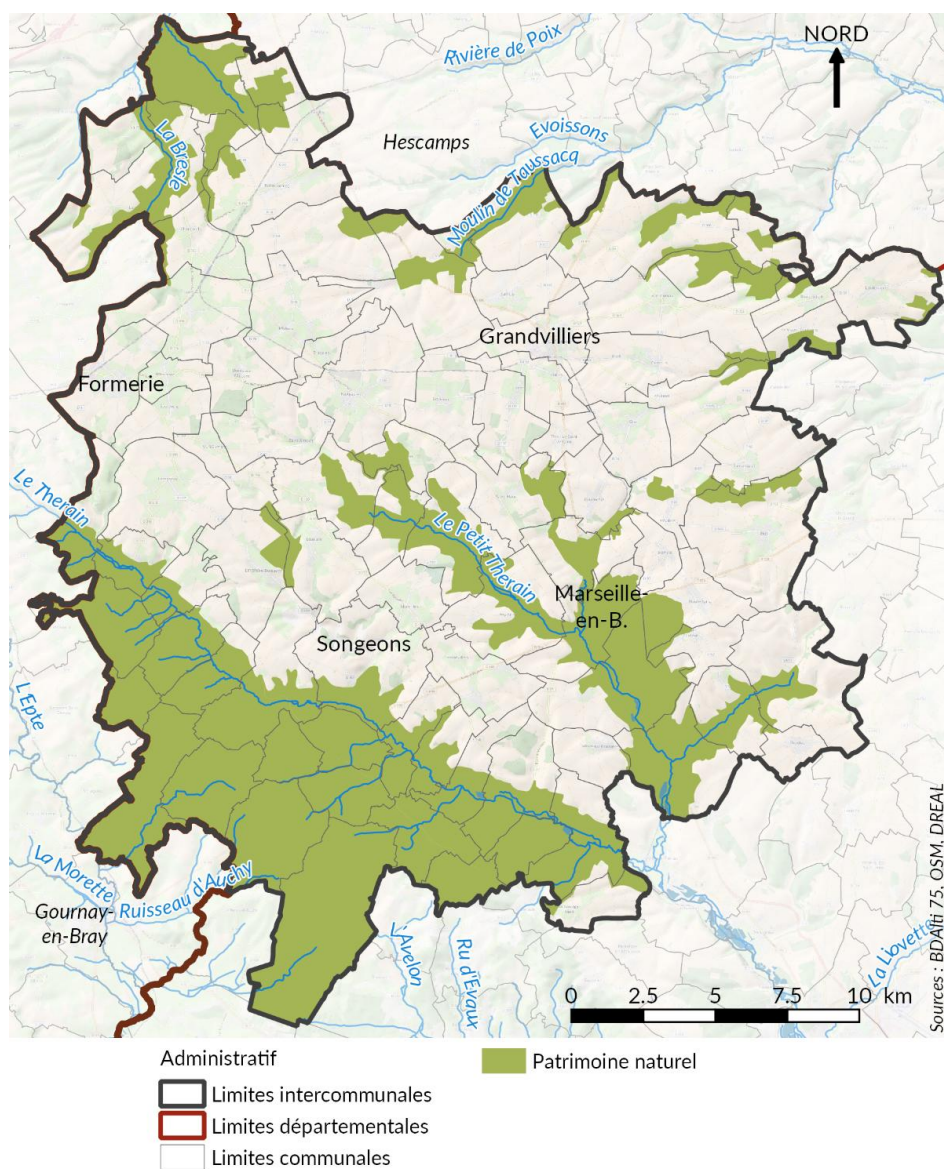
Cette carte de synthèse met en évidence la forte présence d'un patrimoine naturel de qualité dans la partie sud-est du territoire (boutonnière du Pays de Bray) ainsi que dans les vallées (Evoissons, Bresle, Thérain et Petit Thérain). Un axe exempt de patrimoine naturel d'intérêt particulier se dessine entre Formerie et Grandvilliers.

Les différentes entités du patrimoine naturel couvrent une part plus ou moins importante du territoire intercommunal. Les ZNIEFF de type 2 sont les plus représentées. A noter que les ZNIEFF de type 1 et les Espaces Naturels Sensibles couvrent les mêmes terrains.

	Surface en km ²	% de recouvrement du territoire intercommunal
Communauté de Communes Picardie Verte	634	
ZNIEFF de type 1	56	8.84
ZNIEFF de type 2	215	33.93
ENS	56	8.84
Natura 2000 – ZSC	5	0.79
Sites gérés par le CENP	0.3	0.05
SOMME	276	43.61

Figure 16 – Surface du territoire couverte par une entité liée au Patrimoine Naturel

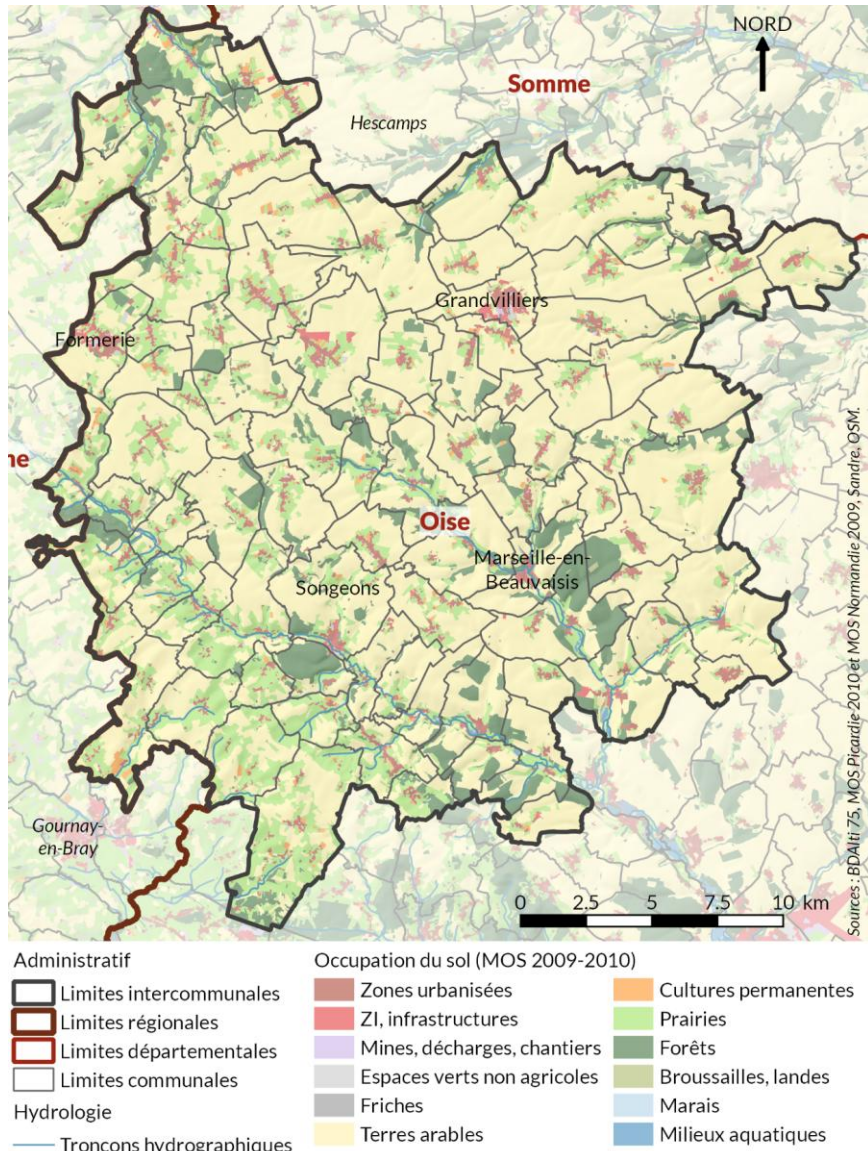
La carte suivante présente la totalité du territoire communal soumis à des mesures de protection, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel. Cette surface totale représente 276 km² soit 43.61 % du territoire intercommunal.



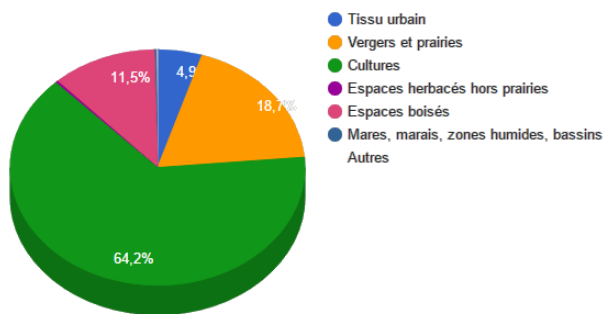
Carte 21 – Ensemble du patrimoine naturel de la Communauté de Communes

B. LES MILIEUX ET LES HABITATS

La Communauté de Communes de la Picardie Verte se caractérise principalement par son plateau agricole (« Plateau Picard »). Cependant, son territoire est entaillé par plusieurs vallées (Thérain, Petit Thérain, Bresle, Evoissons) associées à des boisements de plus ou moins grande importance, apportant une diversité de relief, de pédologie, d'hydromorphisme. Cette diversité est favorable au développement et au maintien d'une biodiversité riche et dynamique.



Carte 22 – L'occupation du sol dans la Communauté de communes



(Source : Géopicardie, 2010)

Figure 17 - Répartition des principaux types de milieux sur le territoire de Communauté de communes

1. Vallée de la Bresle

La Bresle est un fleuve côtier qui présente des potentialités remarquables. Ce fleuve est l'un des rares fréquentés par le Saumon Atlantique entre la Seine et le Danemark. Mais le lit majeur de la Bresle a été dégradé par les ballastières dont la moitié n'est pas réaménagée. Presque toutes les prairies humides ont été perdues. Quelques espèces rares subsistent, dont la Benoîte des ruisseaux.

La **Bresle** présente le peuplement piscicole le plus remarquable de Picardie (bien suivi grâce à un dispositif de surveillance) : Saumon atlantique, Truite de mer (population relativement importante), Lamproie marine (rare mais toujours contactée), Lamproie de rivière, Lamproie de Planer, Chabot, Vairon, Truite commune... des barrages privés constituent des contraintes fortes pour les poissons migrateurs : obstacles à la migration et diminution de la capacité de production de la rivière par ennoisement des frayères. Leur effacement est en général préférable à leur équipement en passes à poissons.

Les pelouses calcicoles des coteaux de la Bresle présentent de forts intérêts patrimoniaux.

Le Coeloglosse vert est une orchidée dont plus de la moitié des dernières populations picardes se concentre le long de la Bresle.

La Parnassie des marais se développe dans une association végétale endémique à la Picardie et à la Normandie sur des coteaux calcicoles marneux en ambiance fraîche et humide.

Le Damier de la Succise, un papillon habituellement rencontré dans les prairies et les zones tourbeuses alcalines, présente un écotype qui vit sur les coteaux calcaires. C'est le cas dans la vallée de la Bresle dont les pelouses constituent un réseau de sites importants pour cette espèce rare.

Les milieux forestiers de la vallée de la Bresle présentent également de forts intérêts patrimoniaux.

Quatre espèces de chiroptères : Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Bechstein, Grand Rhinolophe.

Présence de quatre habitats de la directive Habitats.



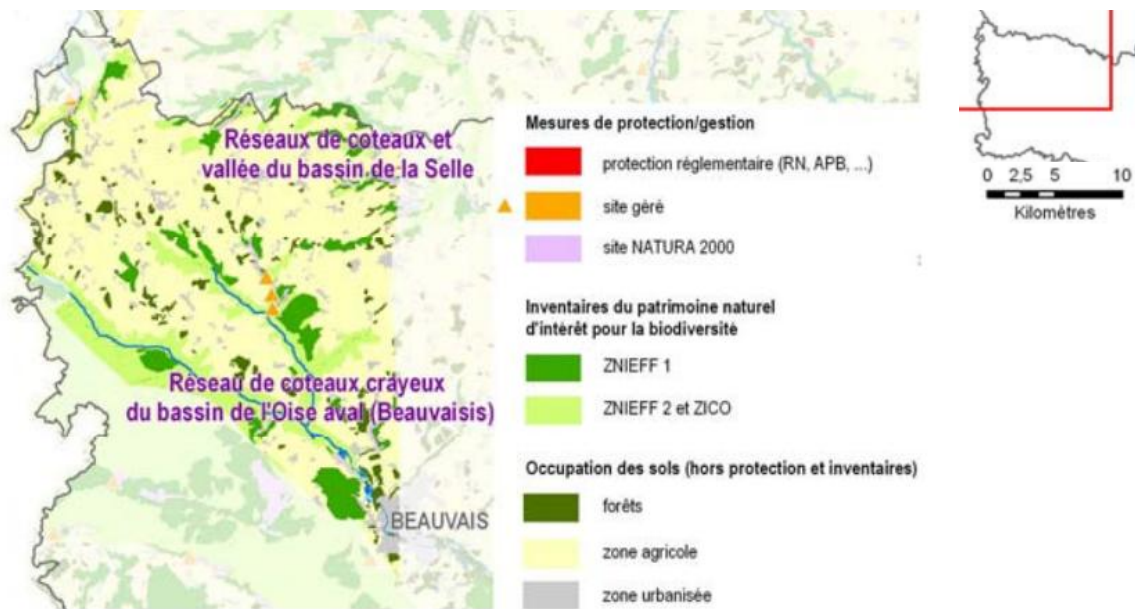
Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

Figure 18 – Vallée de la Bresle

2. Plateaux agricoles sous influence atlantique

Entre les vallées de l'Authie et de la Bresle, les espaces agricoles de l'ouest de la région sont caractérisés par la polyculture et l'élevage. L'espace considéré est sous influence atlantique et regroupe les régions naturelles du Ponthieu, du Vimeu, de l'ouest du Plateau Picard.

De nombreux milieux naturels de qualité existent localement : pelouses, boisements, fonds de vallées humides où subsistent notamment des tourbières alcalines...



(Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008)

Figure 19 – Plateaux agricoles sous influence atlantique

La Communauté de Communes dispose de deux forêts domaniales :

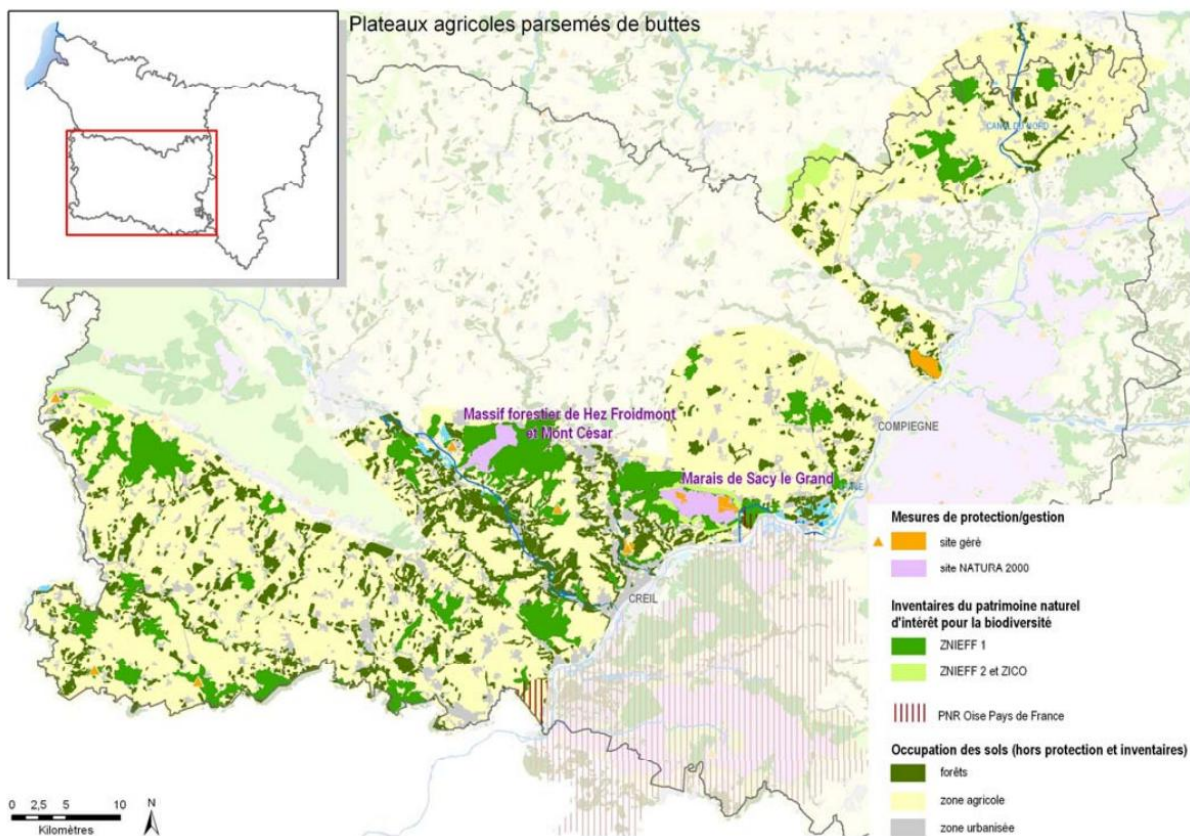
- La Forêt domaniale de Caumont qui s'étend sur environ 235 ha sur la commune de Gerberoy
- La Forêt domaniale de Malmifait qui s'étend sur environ 450 ha sur les communes de Achy et Haute-Epine.

Le reste de la masse boisée correspond à des bois privés.

3. Plateaux agricoles parsemés de buttes

Au sud-ouest de la Picardie, des plateaux agricoles couvrent en partie les régions naturelles du Vexin, du Pays de Thelle, du Clermontois, la région d'Estrée, le Noyonnais. Ce territoire est parsemé de buttes la plupart étant boisées.

De nombreux milieux naturels de qualité sont présents : pelouses, boisements, fonds de vallées.



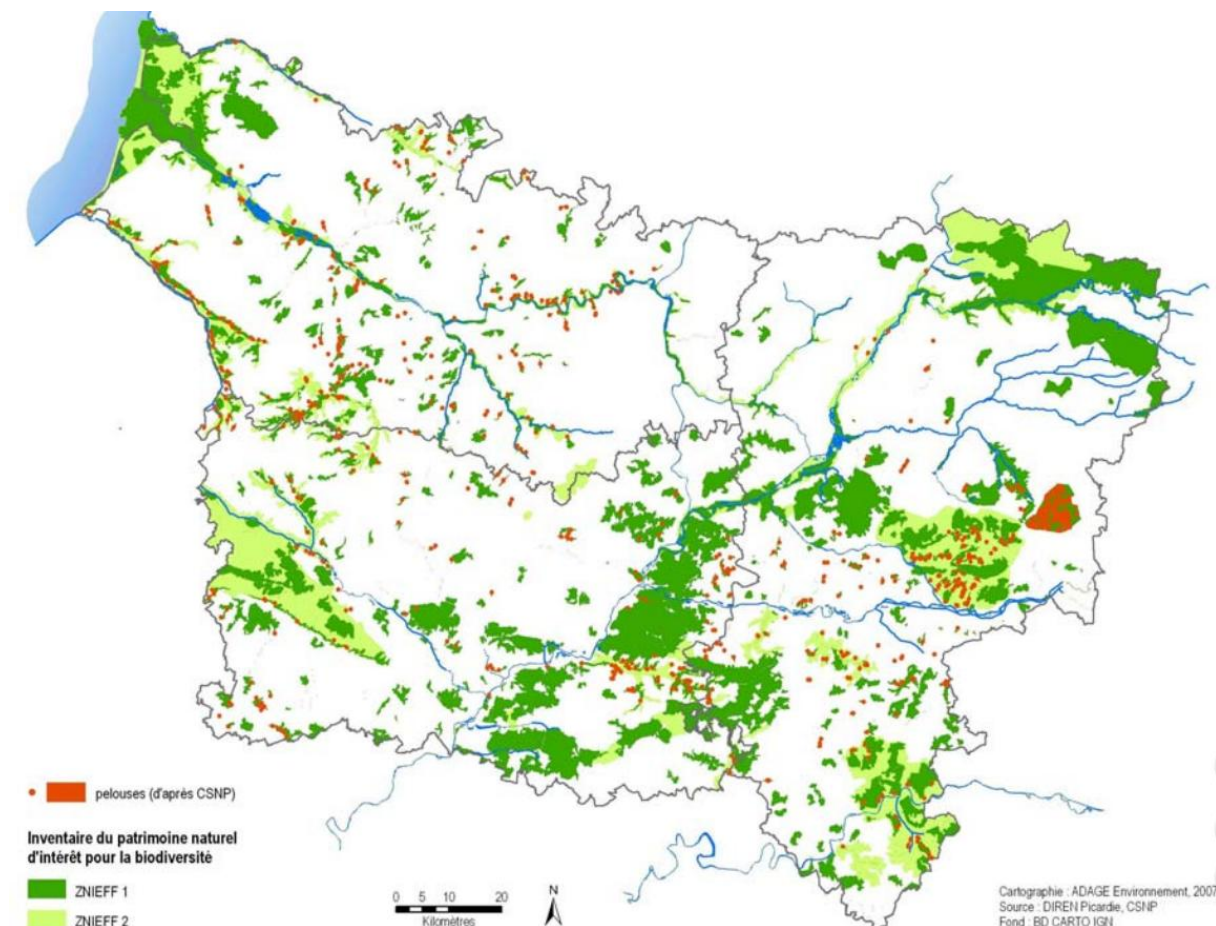
Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

Figure 20 – Plateaux agricoles parsemés de buttes

4. Pelouses un héritage du pastoralisme

Les pelouses sont constituées par une végétation herbacée peu dense et généralement sur des terrains en pente. Sur les terrains calcaires et exposés au sud, les flores présentent des affinités méditerranéennes. Ce sont les larris en Picardie occidentale. Ces formations ont été entretenues par le pâturage des moutons ou des chèvres. Après les années 1950, avec la régression du pastoralisme et l'arrivée de la myxomatose, la superficie des pelouses a fortement chuté. Ces pelouses abritent beaucoup d'espèces remarquables : orchidées, Anémone pulsatiles...

Dans l'ouest de la Picardie, les pelouses sur craie ou sur les craies marneuses de la vallée de la Bresle et du pays de Bray – les larris – présentent une variante : les formations à thym couché.



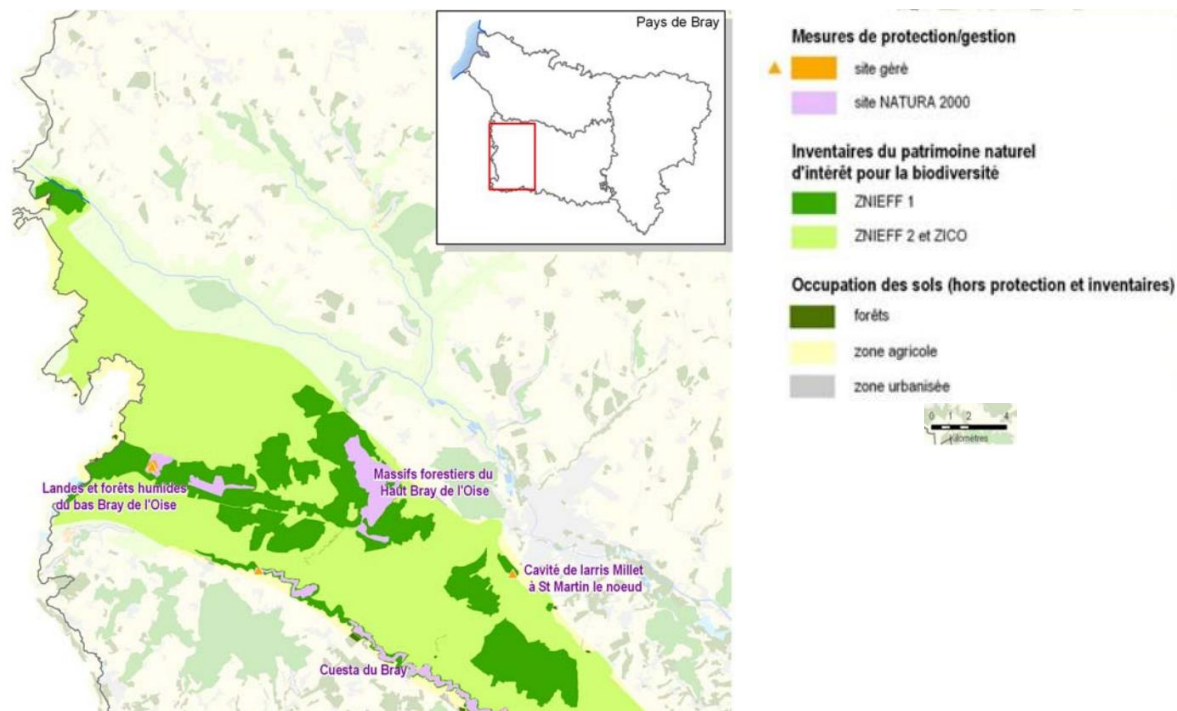
Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

Figure 21 – Pelouses, un héritage du pastoralisme

5. Pays de Bray : un vaste territoire bocager au contact des bocages normands

Le bocage du Pays de Bray constitue avec celui de la Thiérache l'un des mieux conservés de Picardie. Il comporte des centaines de mares, d'importants réseaux de haies comprenant des vieux arbres (chênes taillés et vergers de haute tige). Ces paysages abritent la Huppe fasciée (devenue exceptionnelle, si elle est encore présente), la Chevêche, la Pie grièche écorcheur.

Des modifications paysagères rapides, réalisées au cours des 40 dernières années, ont entraîné une modification des conditions climatiques à l'échelle de la boucle du Bray. Il s'agit notamment du drainage des prairies humides et de la conversion de bon nombre d'entre elles en culture.



Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

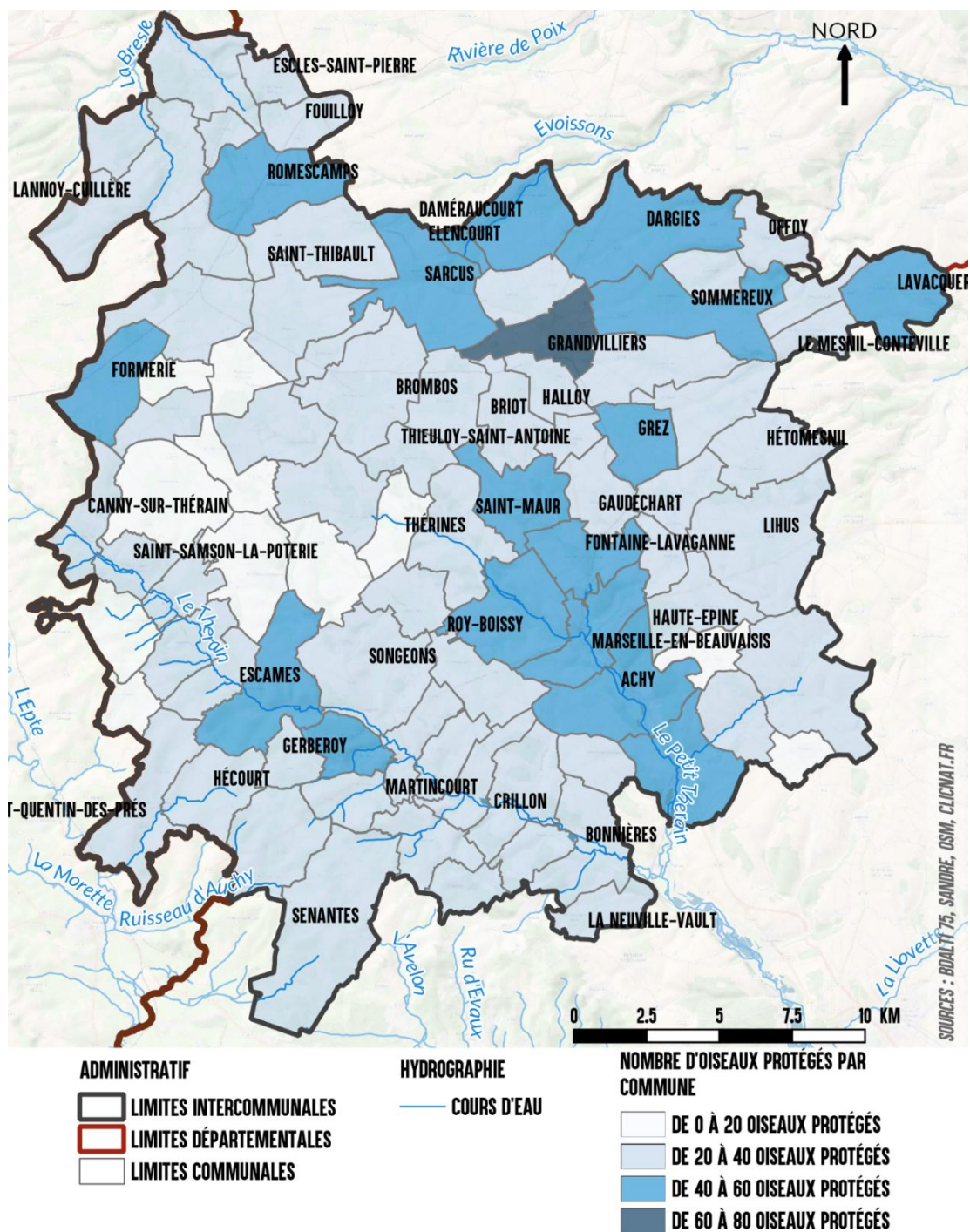
Figure 22 – Pays de Bray, vaste territoire bocager au contact des bocages normands

6. Les espèces recensées sur le territoire

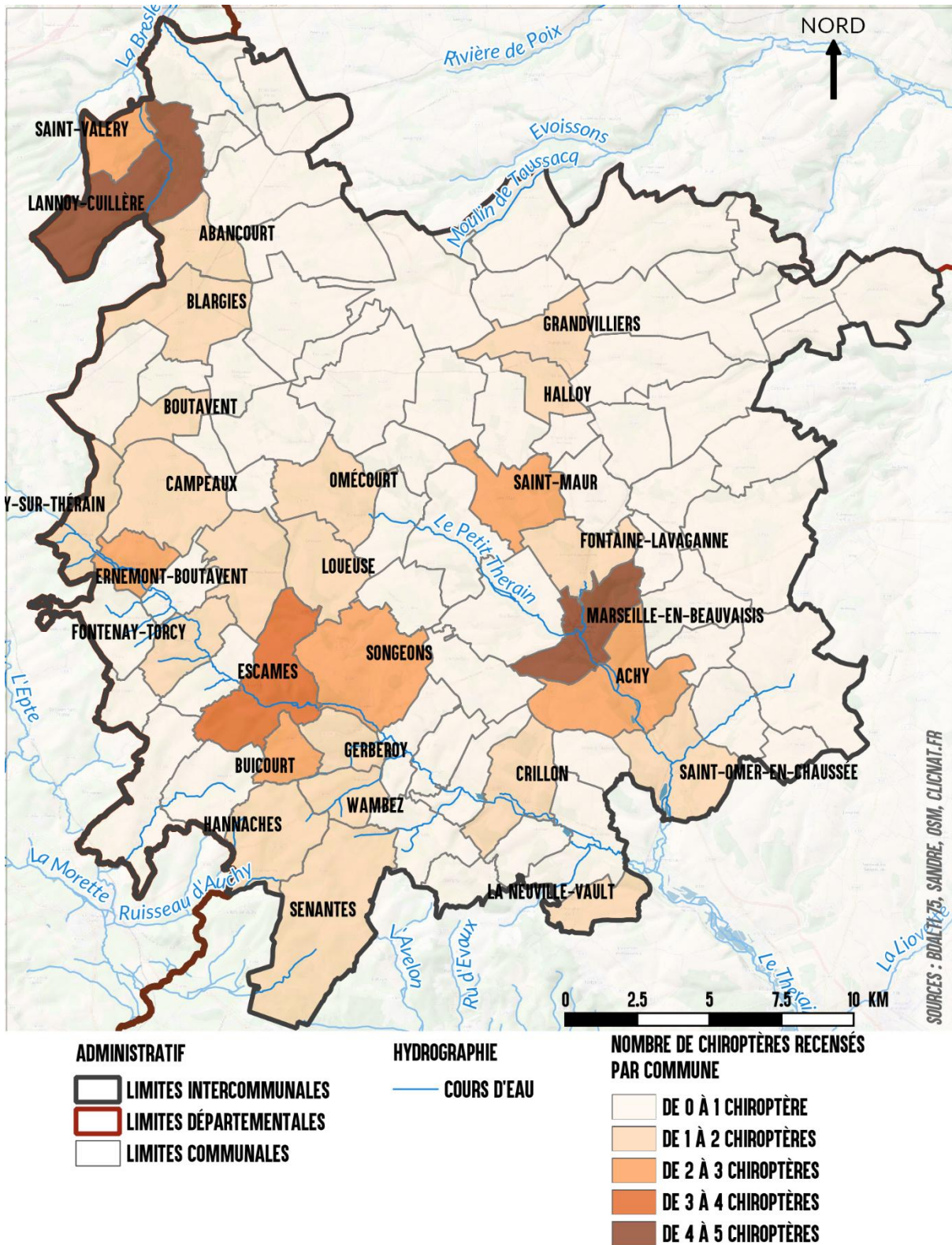
Le site Clicnat.fr nous renseigne sur l'occurrence d'espèces animales recensées sur le territoire intercommunal et ce par commune. Ainsi, on remarque que la vallée du Petit Thérain, de la Bresle et des Evoissons sont plus riches en biodiversité animale que le reste du territoire.

Selon le site digitale.cbndl.org, la plus grande richesse floristique se trouve également au niveau des vallées du Thérain, du Petit Thérain, de la Bresle et des Evoissons. Les communes localisées aux abords immédiats de ces vallées présentent au maximum 3 à 6 espèces floristiques protégées recensées après 1989 mais plus souvent 1 à 2 espèces floristiques protégées.

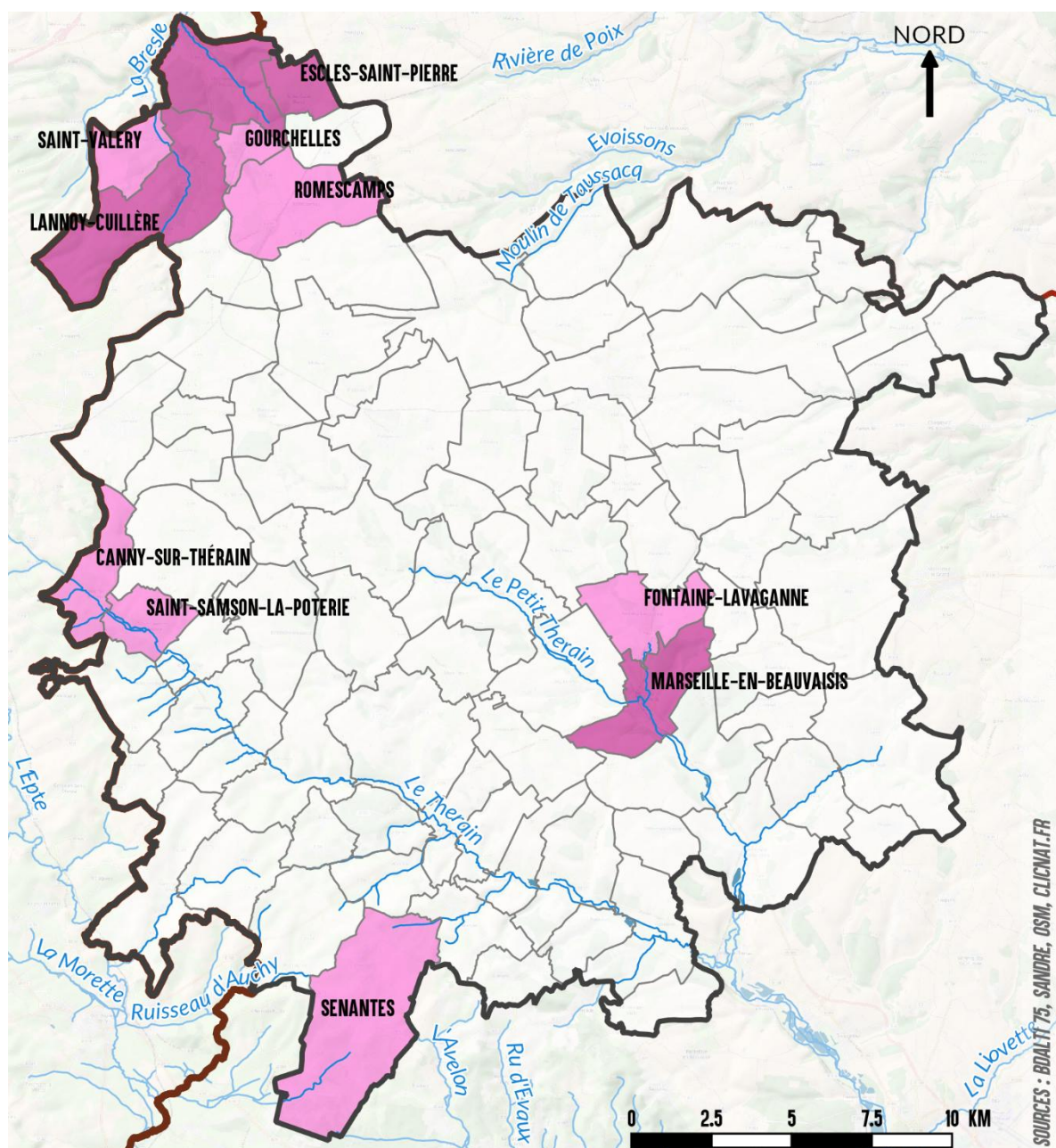
Ainsi, que l'on considère la biodiversité animale ou végétale, le Plateau Picard reste un lieu de moindre enjeu comparé aux vallées.



Carte 23 - Nombre d'espèces d'oiseaux protégés recensés par commune



Carte 24 - Nombre de chiroptères recensés par commune



SOURCES : BDALTY75, SANDRE, OSM, CLICNAT.FR



Carte 25 - Nombre d'espèces floristiques protégées recensé par commune

C. LA TRAME VERTE ET BLEUE

1. Concept et contexte

a. Concept

Le concept de trames vertes et bleues s'entend comme un **ensemble d'espaces reliés et hiérarchisés** comprenant à la fois :

- les déplacements doux des hommes, espaces d'**aménités** reliant les lieux de vie et de loisirs du territoire ;
- les grands axes de déplacement des animaux ou « **continuums écologiques** », garants de la survie des populations et reliant les foyers (ou cœurs) de nature et de biodiversité de grands ensembles naturels.

Les trames vertes et bleues regroupent donc des espaces naturels en continuité pouvant faire l'objet d'une **conservation, d'une gestion et d'une valorisation** au bénéfice de l'attractivité durable du territoire. Ces espaces sont cartographiés à partir d'une synthèse de tous les zonages environnementaux de milieux naturels remarquables du territoire, pondérés en fonction de leur intérêt et complétés par les corridors biologiques existants.

b. Contexte

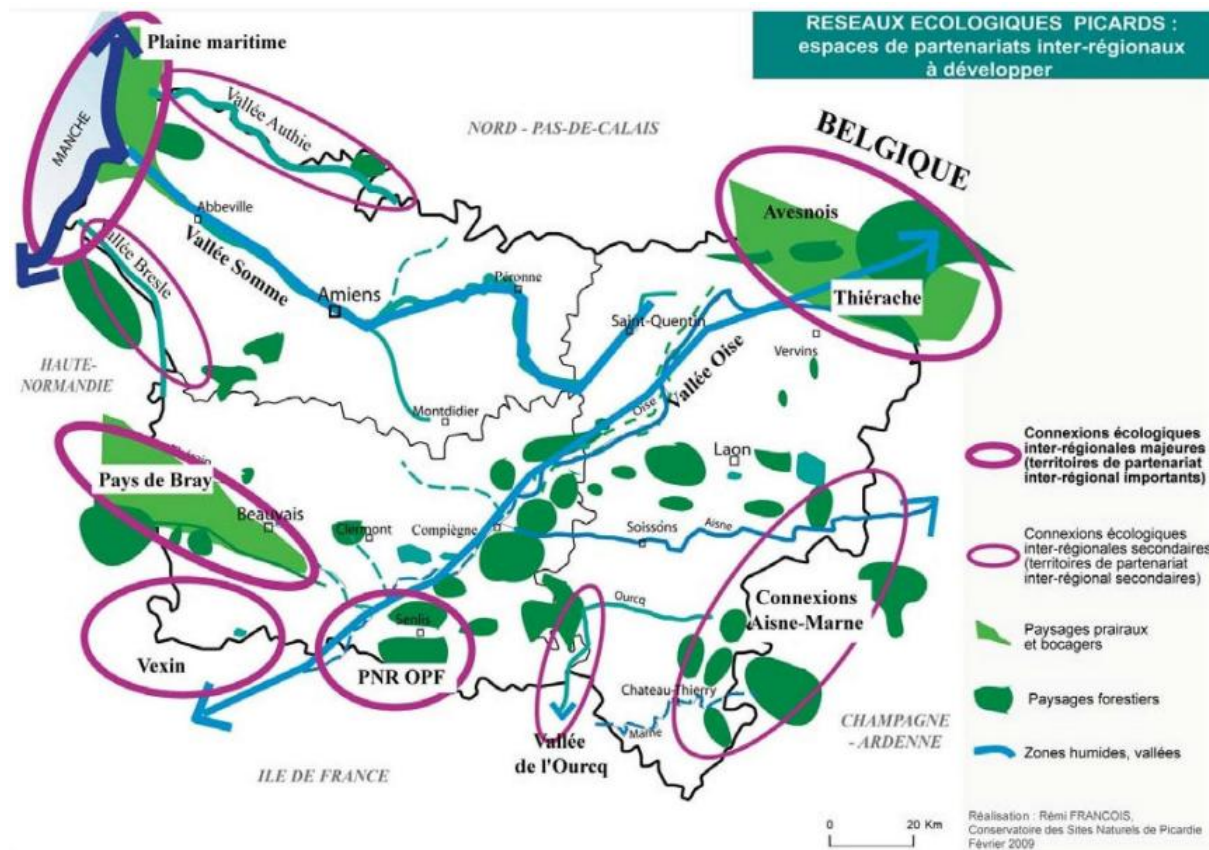
Pour se maintenir (se nourrir, se reposer, se reproduire, hiverner, étendre leur aire de répartition, *etc.*), les espèces ont **besoin d'espaces fonctionnels**, comprenant un ou plusieurs types d'habitats naturels, et des **voies de déplacements** entre ces espaces.

Depuis la fin du XX^e siècle, la protection de la nature s'est surtout portée sur des **habitats remarquables**, sans intégrer une nature plus « ordinaire » (forêt, prairie, haie, *etc.*) pourtant tout aussi indispensable à la survie des espèces. Une des causes importantes de la diminution de la biodiversité est due à la **disparition d'espaces fonctionnels**.

C'est pourquoi depuis une dizaine d'années, la nécessité de la préservation de connexion entre les êtres vivants a été actée par des traités internationaux ou des directives européennes : Directive Habitats et Oiseaux (1992), Directive Cadre sur l'Eau (2001), Réseau écologique paneuropéen (2003), Loi Grenelle I (2009) et loi Grenelle II (2010)...

2. Continuités écologiques à l'échelle régionale

Si l'on s'intéresse à l'échelle régionale, on remarque que le Sud-Ouest de la Communauté de Communes, à savoir le secteur « Pays de Bray » fait partie intégrante des connexions écologiques inter-régionales majeures. De même, l'extrémité Nord-Ouest du territoire intercommunal, correspondant à la « Vallée de la Bresle », fait partie des connexions écologiques inter-régionales secondaires.



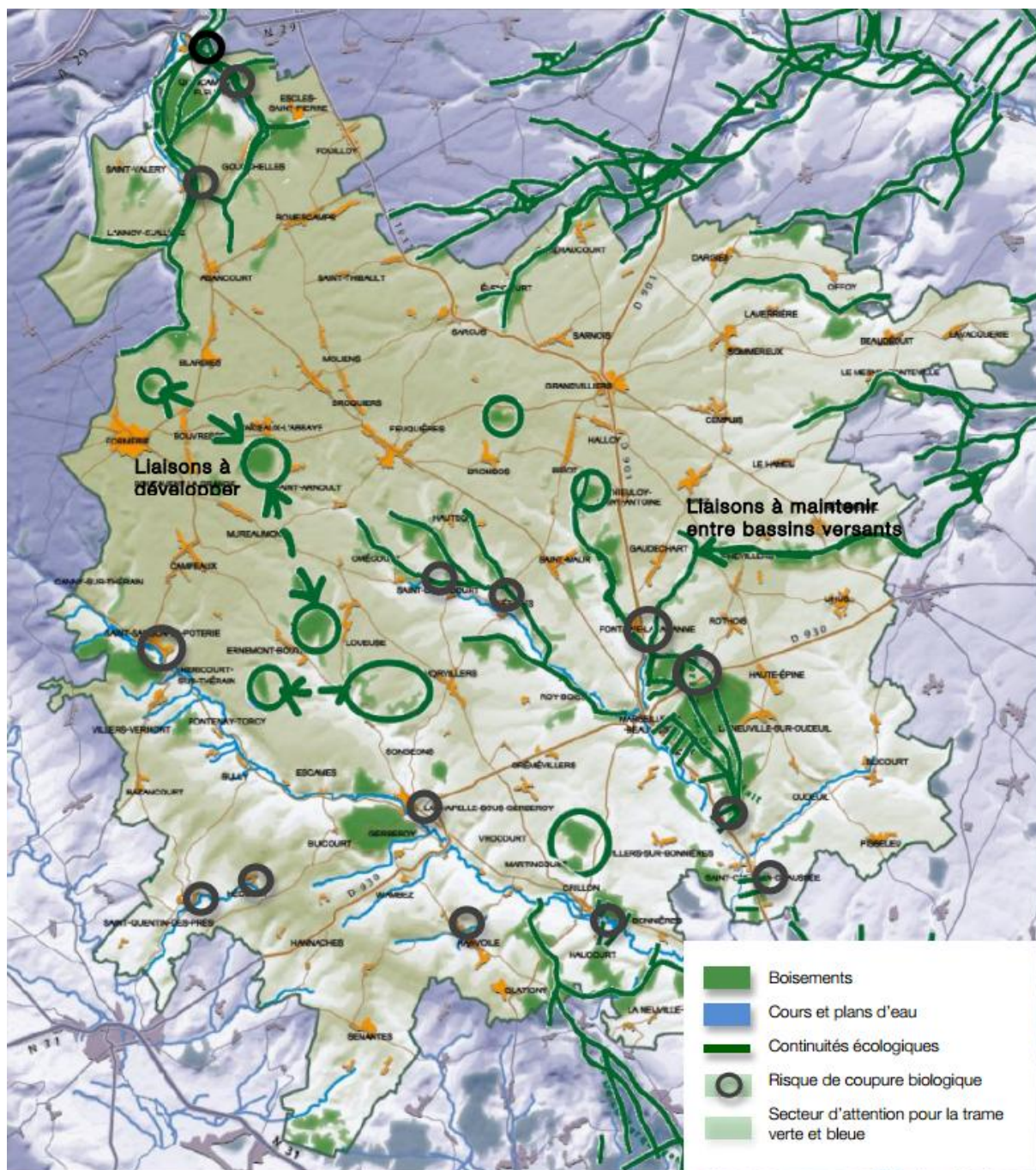
source : CSNP, février 2009 in SRADT 2009

Carte 26 - Réseaux écologiques picards

3. Continuités écologiques à l'échelle de la Picardie Verte

La Picardie ne dispose d'aucun Schéma Régional pour la Continuité Ecologique validé. Elle dispose d'un SCOT qui a pu établir les différentes continuités du territoire. Ces continuités sont représentées sur la figure ci-dessous. Les continuités ont majoritairement été identifiées dans les vallées et entre les bois proches en lien avec l'importance de la biodiversité. Les éléments de référence de la TVB, tels que représentés dans le SCOT, sont :

- les ruisseaux et les rivières du territoire ainsi que leurs abords : éléments constitutifs majeurs de la trame bleue ;
- la **trame verte** est constituée par divers éléments répertoriés sur le terrain. La plupart de ces éléments sont situés au sein même des **pôles de biodiversité « vallées »** ;
- un **élément de trame verte** est répertorié sur le plateau. Cette liaison est **fondamentale** pour relier la vallée du Petit Thérain et les vallées sèches du bassin versant des Evoissons ;
- d'autres liaisons, non matérialisées sur le terrain ont été dessinées sur la carte car elles paraissent essentielles pour relier différentes zones boisées situées sur le plateau agricole entre la vallée du Thérain et la vallée de la Bresle.



Carte 27 - Continuités écologiques à préserver selon le SCOT Picardie Verte

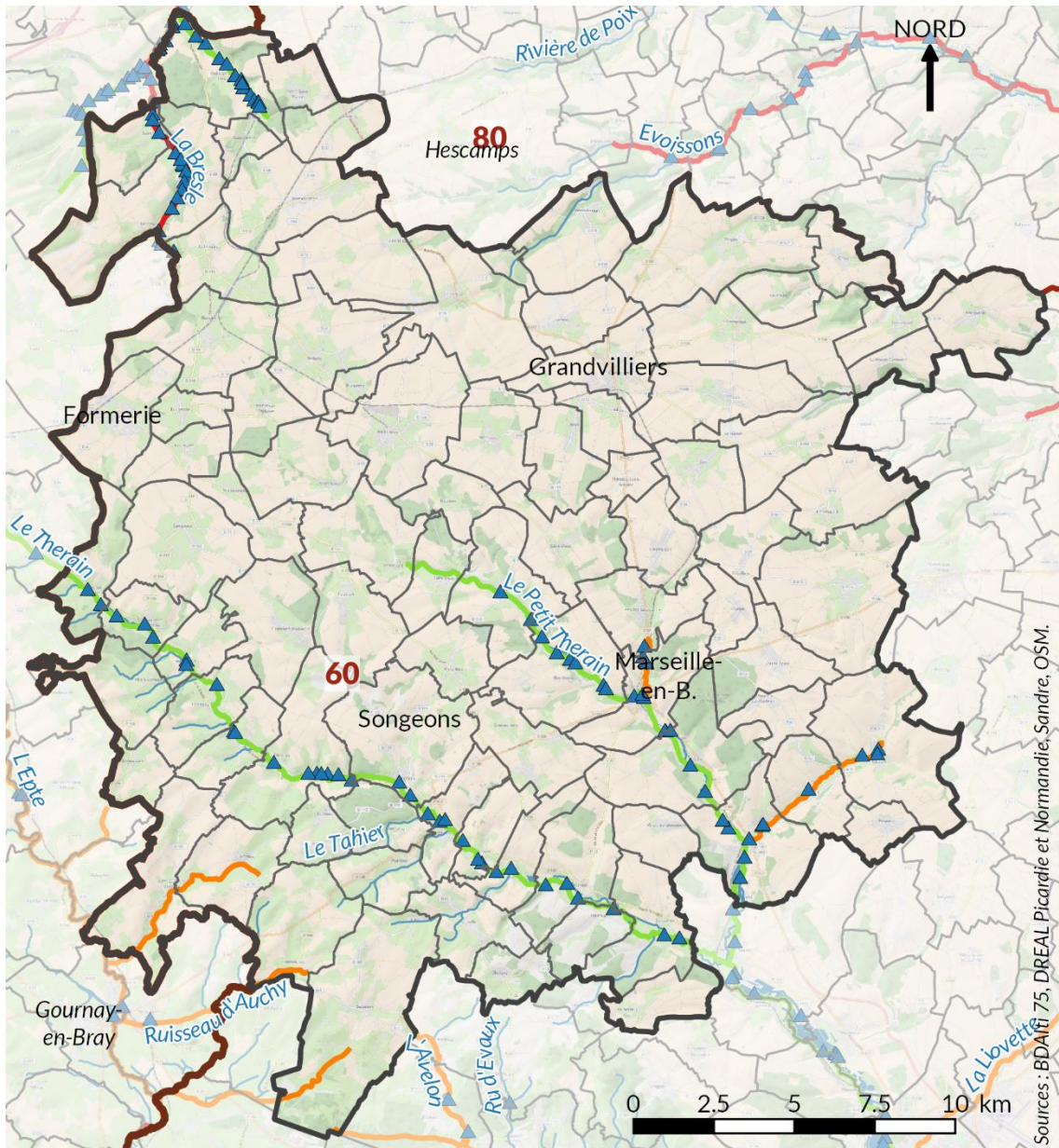
(Source : SCOT Picardie Verte – PADD)

La DREAL met en évidence des corridors de déplacement appelés « biocorridors ». Les biocorridors repérés sur le territoire de la Communauté de Communes sont localisés au niveau des cours d'eau.

L'expression « corridor biologique » (ou « biocorridor ») désigne un milieu reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population ou un groupe d'espèces. Ce sont des infrastructures naturelles nécessaires au déplacement de la faune et des propagules de flore et champignons, mais pas uniquement. En effet, même durant les migrations et mouvements de dispersion, les animaux doivent continuer à manger, dormir et se protéger de leurs prédateurs. La plupart des corridors sont donc aussi des sites de reproduction, de nourrissage, de repos, etc.

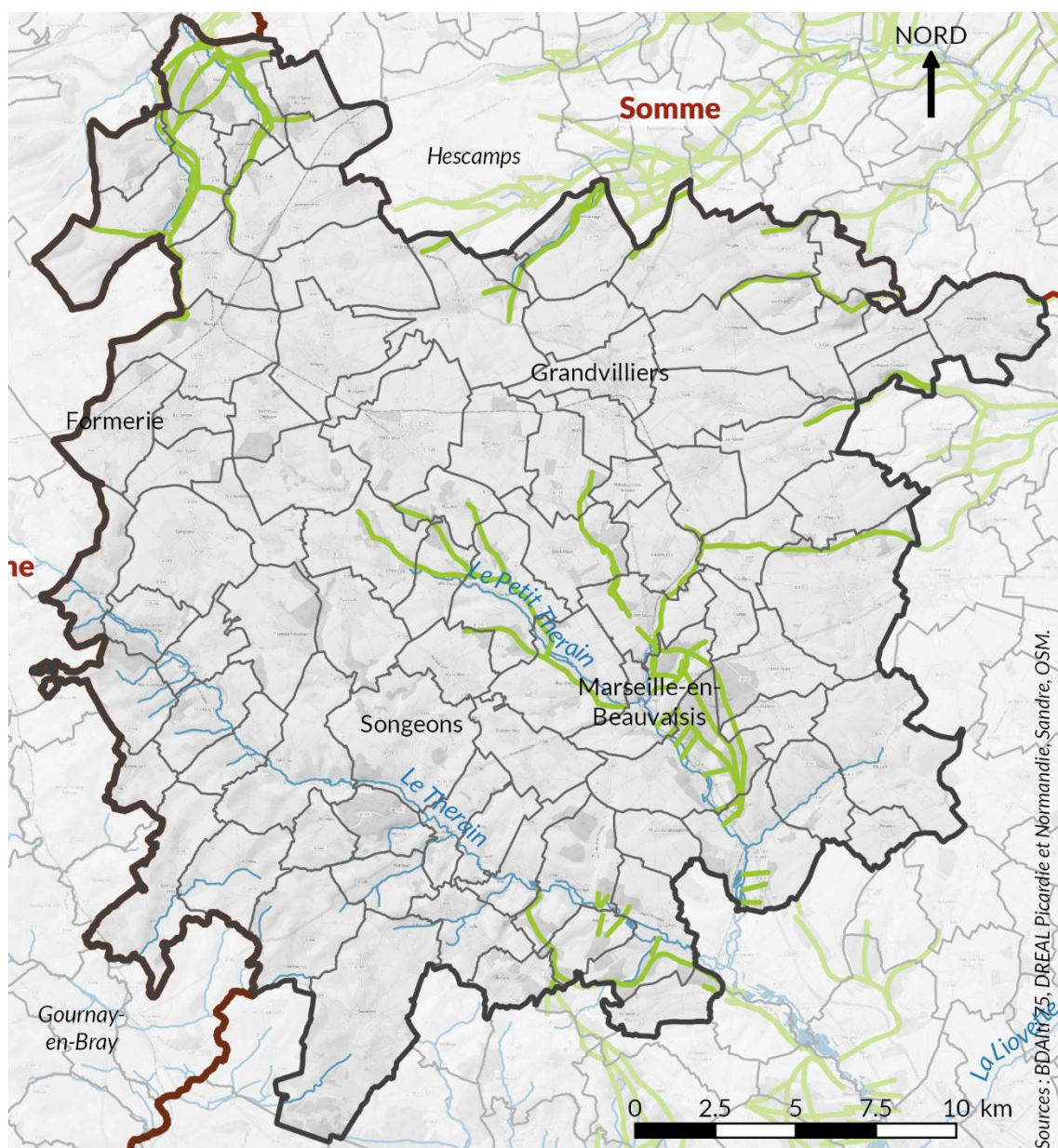
La restauration d'un réseau de corridors biologiques (maillage ou trame écologique) est une des deux grandes stratégies de gestion restauratoire ou conservatoire pour les nombreuses espèces menacées par la fragmentation de leur habitat. L'autre, complémentaire, étant la protection ou la restauration d'habitats.

Les continuités écologiques recensées par la DREAL Hauts-de-France correspondent en partie aux **cours de la Bresle et de ses affluents, des Evoissons et de ses affluents, du Petit Thérain et de ses affluents**. Seuls certains affluents du Thérain (partie aval) sont reconnus en tant que bio-corridors.



Carte 28 – Localisation des obstacles à l'écoulement des eaux

(Source : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement – ROE)



Administratif	Hydrographie	Trame Verte et Bleue
Limites intercommunales	Tronçons hydrographiques	Biocorridors
Limites régionales	Plans d'eau	Zones sensibles
Limites départementales		
Limites communales		

Carte 29 – Localisation des continuités écologiques sur le territoire de la Communauté de Communes

La seconde partie des continuités écologiques reconnues par la DREAL Hauts-de-France correspond à des cheminement boisés. C'est le cas de la continuité débutant à Marseille en Beauvaisis puis traverse les bois présents à Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Prévillers, Lihus pour s'échapper ensuite vers l'Est. Une autre continuité écologique parcourt les bois de Fontaine-Lavaganne, Saint Maur et Briot.

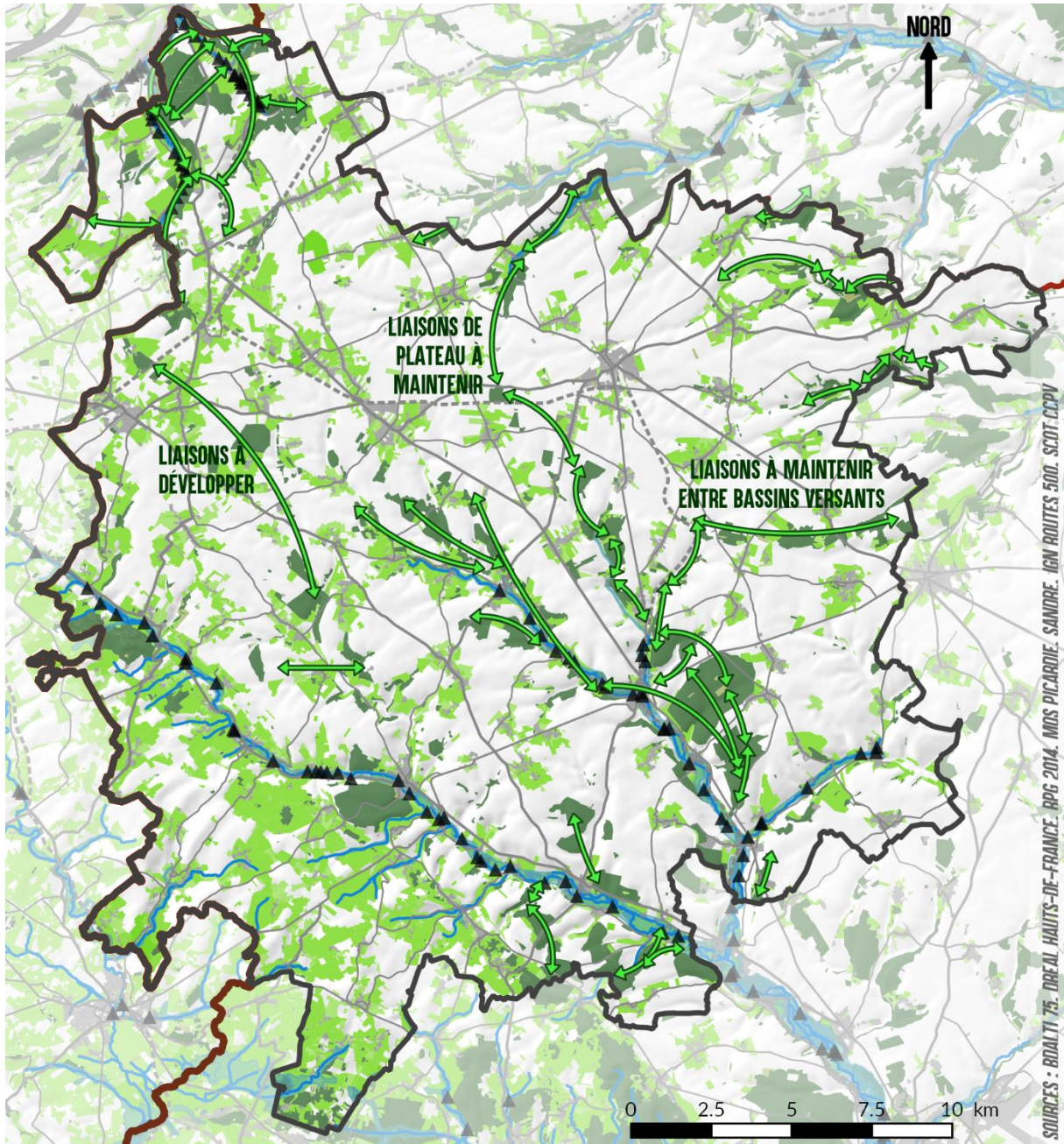
A cela s'ajoute les continuités écologiques liées au bocage. En effet, on peut identifier trois types d'espaces agroécologiques sur le territoire : le bocage de la boutonnière du Pays de Bray, le bocage lié aux vallées et les haies relictuelles du plateau agricole picard.

Le linéaire de bocage est relativement important au niveau du Pays de Bray. Cela est dû au type de sol et à son relief ne permettant pas la culture de céréales. Le pâturage est donc privilégié permettant le maintien des haies et des parcelles de petites tailles. La densification du bocage brayons favorise le maintien des continuités écologiques.

Les vallées voient également une bonne conservation des haies liée notamment à la pratique du pâturage. En effet, là encore, les zones humides présentes ne permettent pas la culture de céréales. On observe donc également un bon maintien des continuités écologiques liées aux haies dans les vallées.

Le plateau picard est quant à lui davantage dépourvu de haies. Les pratiques agricoles évoluant vers un accroissement de la taille des engins utilisés, les haies deviennent une gêne pour la pratique culturale et sont peu à peu retirées. Pourtant le rôle des haies est multiple. En effet, elles jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité mais elles ont également un rôle hydraulique non négligeable, elles servent également de brise-vent. L'enjeu majeur lié aux haies est donc situé sur le plateau agricole.

La carte de synthèse suivante présente la **Trame Verte et Bleue du territoire** de la Communauté de Communes ainsi que les **obstacles à la continuité écologique** : les **axes de transports** mais également les **zones bâties** ainsi que les **ouvrages sur les cours d'eau**. On observe de nombreux obstacles au sein des cours d'eau. Cependant, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau est en cours, pour donner suite à la demande des services de l'Etat (suppression un à un des obstacles). Les bourgs denses constituent également un obstacle à la continuité écologique. Le possible étalement urbain accentue cet effet. Ainsi, un point de vigilance sera accordé à la perméabilité des extensions urbaines lors du zonage. De plus, de nombreux bois épars sont visibles sur un axe central est-ouest. Il sera important de maintenir ces boisements associés à des points de relais pour l'avifaune. Enfin, la majeure partie des haies du plateau agricole se situe à proximité immédiate des bourgs, dans le tour de ville lié aux pâtures restantes. La préservation de ces haies contribuera au maintien des continuités écologiques du plateau.



LIMITES ADMINISTRATIVES

- LIMITES INTERCOMMUNALES
- LIMITES DÉPARTEMENTALES

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

TRAME VERTE

- PRAIRIES
- FORÊTS
- LANDES, BROUSSAILLES
- VERGERS

TRAME BLEUE

- COURS D'EAU
- PLANS D'EAU
- ZONES HUMIDES

OBSTACLES À LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX
- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**
 - LIAISON ROUTIÈRE
 - VOIE FERRÉE

Carte 30 - Trame Verte et Bleue et Continuités écologiques de la Picardie Verte

SYNTHESE : BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Constat :

Patrimoine naturel territorial riche dans les vallées et dans la boutonnière du Bray (zones Natura 2000, ZNIEFF, ENS, larris, milieux humides, bocages...). Espaces naturels moins nombreux sur le Plateau Picard. Inventaire et protection des milieux dans les vallées, espaces peu protégés sur les plateaux.

Continuité écologique relativement préservée dans le Pays de Bray et les vallées (présence du bocage, de boisements)

Continuité écologique dégradée au sein du plateau agricole

Perspectives d'évolution :

Dégradation/fermeture des milieux et habitats naturels secs des coteaux : landes et pelouses, mais aussi des ripisylves et des cours du Thérain, du Petit Thérain, de la Bresle, des Evoissons et de leurs affluents qui présentent des obstacles (principalement sur le Thérain) Création d'obstacles plus nombreux (extension de l'urbanisation, création/élargissement de voiries).

Enjeux :

Continuité écologique au sein des cours d'eau et des vallées

Continuité écologique au sein des plateaux

Présence d'espèces protégées

Plusieurs ZNIEFF inventoriées

Présence de larris Natura 2000 ou non

Présence de sites gérés par le CENP

Pistes de réflexion :

Protéger et replanter des haies

Favoriser la création de corridors de biodiversité et maintenir la perméabilité écologique au sein des bourgs

Rétablir des espaces « naturels » pour favoriser le retour de la biodiversité, préserver les milieux naturels existants

Affirmer le rôle de l'agriculture dans le maintien et la restauration du patrimoine naturel

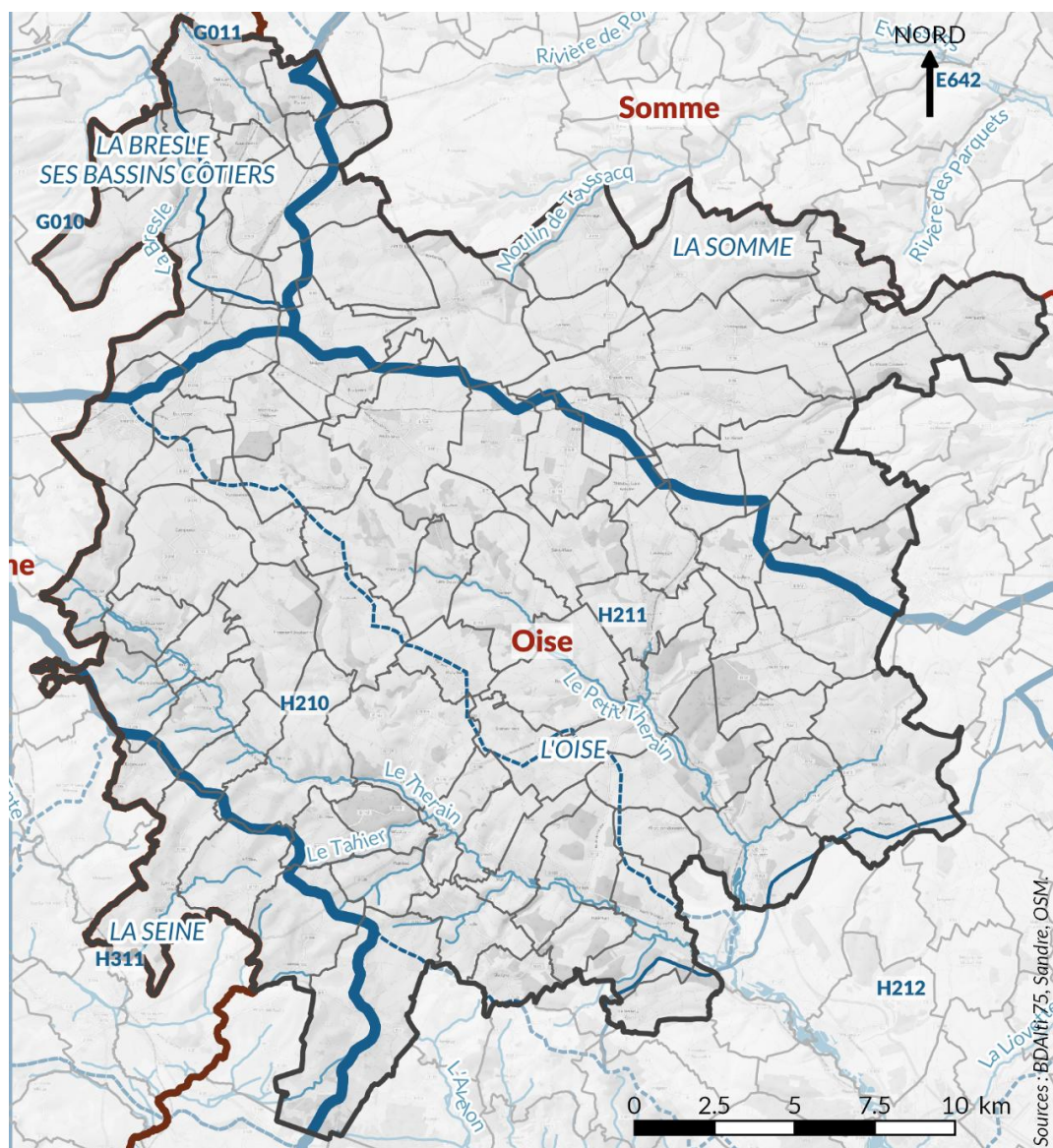
V. LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

A. L'EAU

L'article L121-1 du code de l'urbanisme prescrit que les documents d'urbanisme doivent permettre d'assurer la préservation de la qualité de l'eau.

1. Bassins versants du territoire

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est concernée par plusieurs bassins versants.



Administratif	Hydrographie
Limites intercommunales	Tronçons hydrographiques
Limites régionales	Plans d'eau
Limites départementales	Hydrologie
Limites communales	Secteurs hydrographiques
	Sous-secteurs hydrographiques
	Zones hydrographiques

Carte 31 – Les bassins versants de la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de Communes est découpée en plusieurs zones hydrographiques correspondant aux bassins versants topographiques. Ainsi, on trouve :

Code	Nom de la zone hydrographique
E642	La Selle et le Canal de la Somme de l'écluse n° 18 Montières à l'écluse n°19 Ailly
G010	La Bresle de sa source au confluent du ruisseau de la Vitardièrre (inclus)
G011	La Bresle du confluent du ruisseau de la Vitardièrre (exclu) au confluent du ruisseau Méline (exclu)
H210	Le Thérain de sa source au confluent du Petit Thérain (exclu)
H211	Le Petit Thérain de sa source au confluent du Thérain (exclu)
H213	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)
H311	L'Epte du confluent de la rivière de Mésangueville (exclu) au confluent du ru de Goulancourt (inclus)

(Source : SANDRE)

Tableau 10 – Nom des zones hydrographiques du territoire

Le **SAGE Vallée de la Bresle** (en cours d'élaboration) reprend notamment les zones hydrographiques G010 et G011 correspondant au bassin versant de la Bresle. Le **SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers** (en cours d'élaboration) reprend pour partie la zone hydrographique E642 correspondant au bassin versant de la Selle et de la Somme. (Cf. 1.V.A.3 Outils de gestion et objectifs)

2. Usages et prélèvements

a. Captage d'alimentation en eau potable (AEP) et périmètres de protection

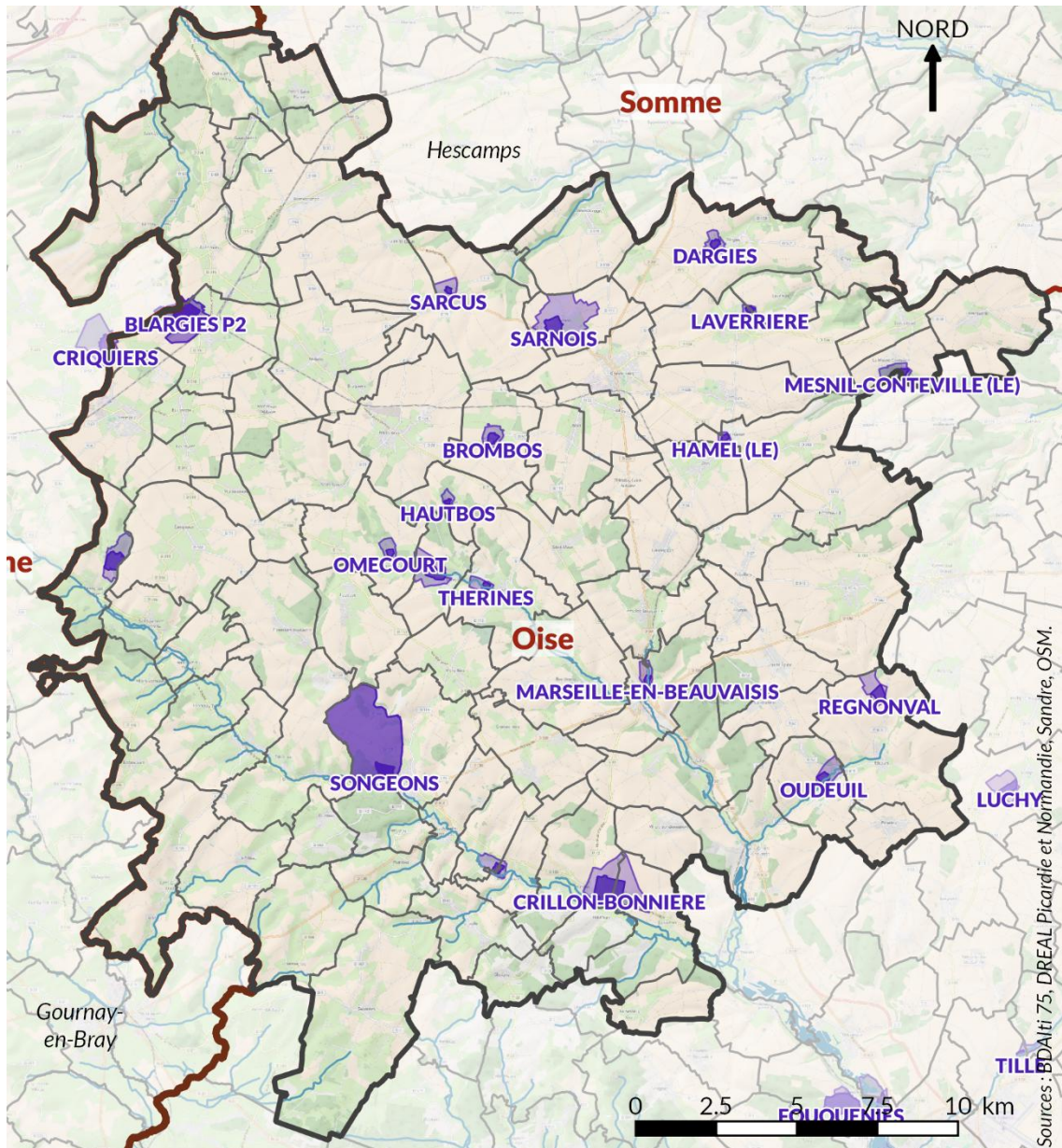
Afin de préserver la qualité de l'eau distribuée à la population, des périmètres de protection des captages doivent être définis et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ces périmètres permettent de protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, et visent à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Cette protection mise en œuvre par les ARS comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

- Le **périmètre de protection immédiate** : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- Le **périmètre de protection rapprochée** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- Le **périmètre de protection éloignée** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Les **captages AEP de la Communauté de Communes Picardie Verte** sont présentés sur la carte suivante. L'échelle choisie ne permet pas la visualisation des périmètres de protection immédiate. La Communauté de Communes compte 16 captages :

Nom captage	N° BSS	Date DUP
Brombos	00792X0042	07/04/1994
Canny-sur-Thérain	00784X0017	14/09/1985
	00784X0016	26/06/1984
Crillon Bonnières	00796X0057	09/01/2012
Criquiers	00784X0001	12/01/1989
Dargies	00617X0025	14/08/1989
Le Hamel	00793X0019	21/07/1994
Hautbos	00791X0025	26/03/1999
Laverrière	00617X0038	05/11/1986
Marseille-en-Beauvaisis	00796X0005	07/12/1984
Martincourt	00796X0054	23/04/1991
Le Mesnil-Conteville	00793X0024	14/08/1989
Omécourt	00791X0032	06/02/1985
Saint-Deniscourt	00791X0042	09/01/2012
Sarcus	00615X0007	09/09/1988
Thérines	00791X0001	01/02/1985

Figure 23 : Liste des captages de la Communauté de Communes et dates de DUP

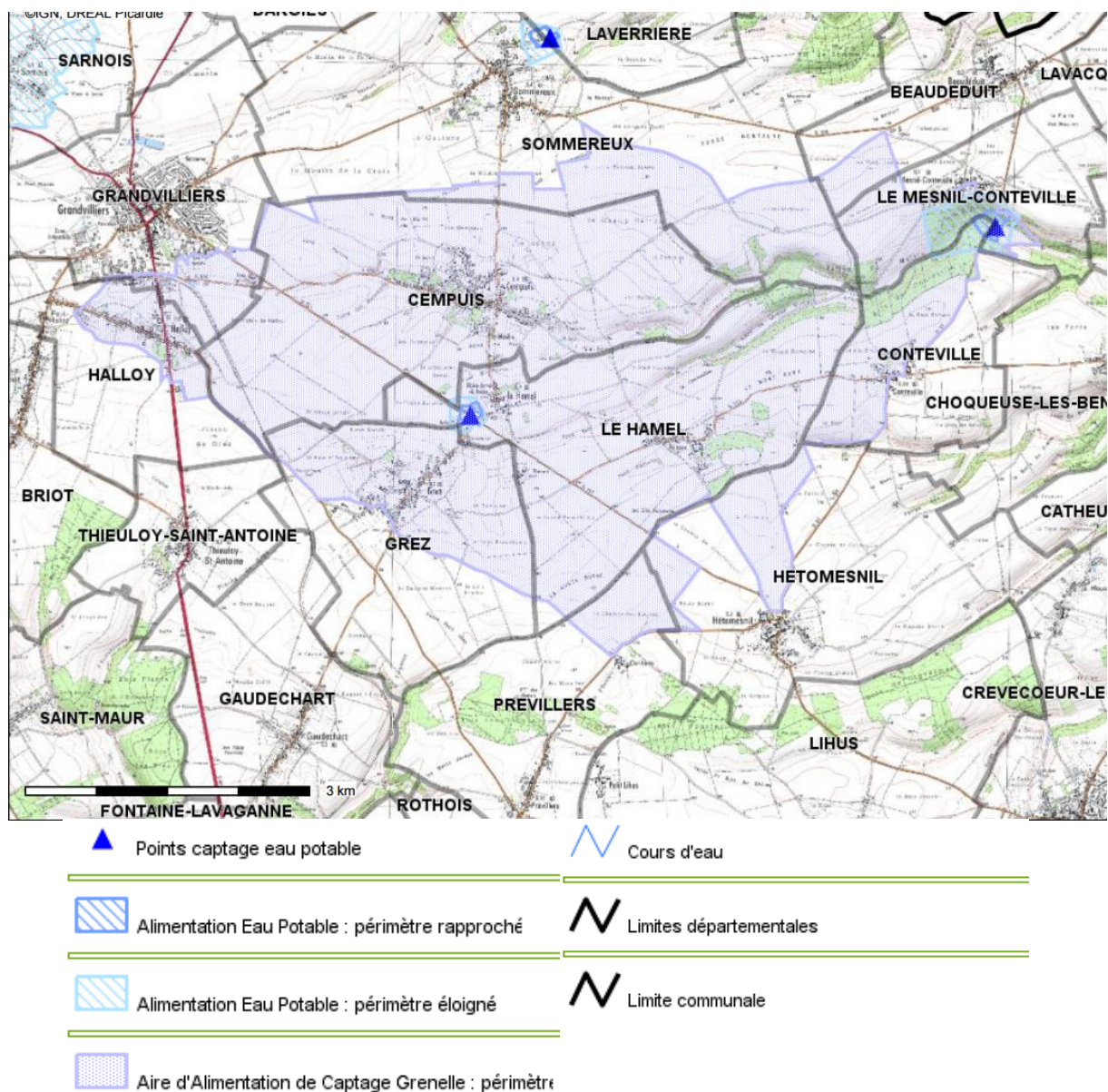


Administratif	Hydrologie	Gestion de l'eau
Limites intercommunales	Tronçons hydrographiques	PPR captage AEP
Limites régionales	Plans d'eau	PPE captage AEP
Limites départementales		
Limites communales		

Carte 32 – Les points de captage d'eau potable de la Communauté de Communes Picardie Verte

Les captages de Songeons et Omécourt ne sont plus en fonctionnement mais leurs périmètres de protection sont toujours en vigueur.

La Communauté de Communes compte un captage prioritaire « Grenelle » : captage de Le Mesnil-Conteville géré par le Syndicat intercommunal d'eau de Beaudéduit. L'aire d'alimentation du captage de Le Mesnil-Conteville affecte les communes de Grandvilliers, Halloy, Cempuis, Grez, Le Hamel, Prévillers, Hétoresnil, Conteville, Sommereux et le Mesnil-Conteville.



(Source : Cartélie – DDT60)

Carte 33 – Limite de l'aire d'alimentation du captage de Mesnil-Conteville

b. Capacité actuelle de production AEP

Le tableau suivant présente les volumes prélevés pour chaque captage de la collectivité. (Source : <http://www.services.eaufrance.fr>)

Commune abritant le captage	Code INSEE	Captage(s) géré(s) par	Communes adhérentes	Vol. prélevé en 2012 (m ³)	Vol. prélevé en 2013 (m ³)	Vol. prélevé en 2014 (m ³)	Vol. prélevé en 2015 (m ³)	Volume de production maximal	Nb abonnés
Blargies	60076	Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Blargies	Abancourt, Bazancourt, Blargies, Boutavent, Bouvresse, Broquiers, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Ernemont-Boutavent, Escles-Saint-Pierre, Fouillo, Gourchelles, Héricourt-sur-Thérain, Manno-Cuillère, Moliens, Monceaux-L'Abbaye, Muréaumont, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Arnoult, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Thibault, Saint-Valéry, Sarcus, Villers-Vermont	435 319	517 147	529 393	540 392	En cours	En cours
Canny-sur-Thérain	60128			426 522	407 233	392 389	203 319	En cours	En cours
Sarcus	60604			18 210	18248	14 316		En cours	En cours
Criquiers	76199	Syndicat intercommunal de gestion de l'eau Bray Bresle Picardie	Lannoy-Cuillère (secteur Cuillère)	274 515	251 786	260 135	284 821	En cours	En cours
Le Hamel	60297	Syndicat intercommunal des eaux de Cempuis	Cempuis, Le Hamel, Grez	70 765	75 995	78 036		En cours	En cours
Brombos	60109	Commune de Brombos	Brombos	21 389	25 361	22 647	24 361	En cours	En cours
Hautbos	60303	Commune de Hautbos	Hautbos	12 254	12 532	11 596		En cours	En cours
Thérines	60629	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Grandvilliers	Beaudéduit, Briot, Cempuis, Daméraucourt, Dargies, Feuquières, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Grandvilliers, Grez, Halloy, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Saint-Maur, Sommereux, Thieuloy-Saint-Antoine, Thérines	348 537	344 177	335 822		En cours	En cours
Dargies	60194			83 653	63 559	54 500		En cours	En cours
Laverrière	60354			45 232	44 952	37 329		En cours	En cours
Le Mesnil-Conteville	60397			52 742	51 337	57 009		En cours	En cours
Saint Deniscourt	60571	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de l'agglomération beauvaisienne	Achy, Blicourt, Bonnières, Buicourt, Crillon, Ernemont-Boutavent, Escames, Fontaine-Lavaganne, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Glatigny, Grémévillers, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Haute-Epine, Hétomesnil, La Neuville-sur-Oudeuil, La Neuville-Vault, Lachapelle-sous-Gerberoy, Lihus, Loueuse, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Morvillers, Omécourt, Oudeuil, Pisseleu, Prévillers, Rothois, Roy-Boissy, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Quentin-des-Prés, Songeons, Sully, Villers-sur-Bonnières, Vrocourt, Wambez	158 224	151 591	165 756	178 306	En cours	En cours
Marseille en Beauvaisis	60387			16 513	19 456	18 349	21 105	En cours	En cours
Crillon-Bonnières	60180-60084			610 814	644 709	578 651	434 475	En cours	En cours
Oudeuil	60484			185 116	108 028	11217	121 979	En cours	En cours
Martincourt	60388			357 113	326 194	349 957	454 823	En cours	En cours

Tableau 11 – Communes de situation des captages AEP et volumes prélevés

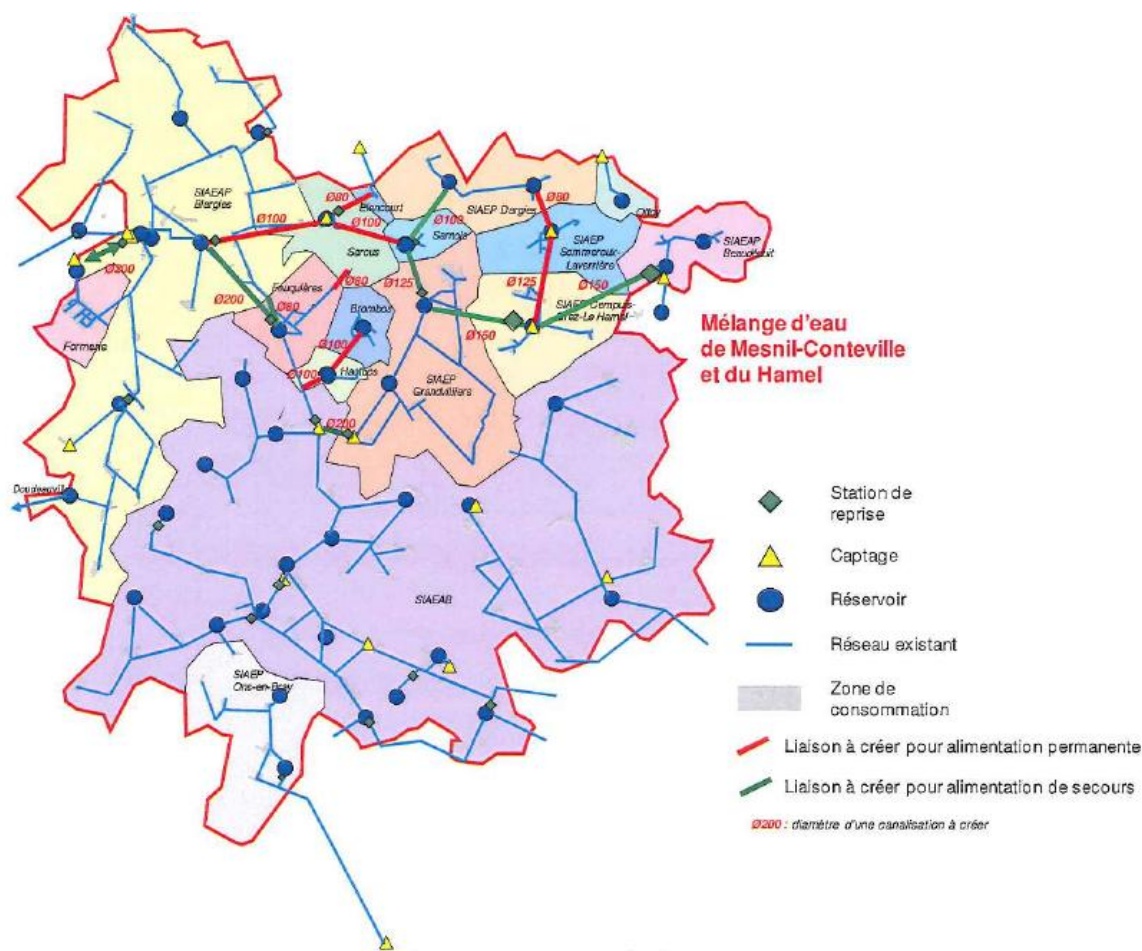
Source : BNPE eaufrance, 2016.

Les volumes mis en distribution ne sont pas d'une régularité absolue d'une année sur l'autre en fonction des communes et des particularités de chacune. La hausse des volumes produits par rapport à ceux consommés peut se traduire par l'existence de fuites. L'écart entre la production et la consommation est le volume total des m³ qui ne sont pas comptabilisés : Fuites sur réseau de distribution, Eau utilisée pour la défense incendie, Eau pour les besoins du service exploitation = rinçage, vidange..., Écart de précision entre des gros compteurs de distribution et les compteurs des abonnés, Décalage entre la relève des compteurs des abonnés et ceux de la production (il faut compter environ 1 mois et demi pour relever les compteurs...), Fraudes et piratages avant compteurs.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte prélève son eau potable exclusivement dans les nappes phréatiques, et plus particulièrement dans la nappe de la Craie. (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 15).

c. Alimentation en eau potable

Toutes les habitations sont réputées connectées.



Carte 34 – Réseau de distribution d'eau potable sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte

(Source : Extrait du schéma du réseau d'eau potable de la CCPV – 2012)

Le réseau eau potable de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en quelques chiffres :

- 11 organismes de gestion de l'eau,
- 16 captages d'adduction d'eau potable en exploitation,
- 38 réservoirs,
- 7 stations de reprise,
- Volume distribué de plus de 3 500 000 m³.

La gestion de l'eau potable est répartie entre divers acteurs sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte. (Cf. Tableau 11 – Communes de situation des captages AEP et volumes prélevés, ci-dessus, p.85).

d. Irrigation

Du fait de la nature des sols et du climat pluvieux, les besoins en eau pour l'irrigation des cultures sont très limités (moins de 5% de la surface).

Les prélèvements sont très faibles sur la zone et ne sont pas comptabilisés.

3. Outils de gestion et objectifs

Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** ainsi que les objectifs de protection définis dans les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** et les contrats de milieu « s'imposent » aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées dans leur périmètre, par un rapport de compatibilité (L124-2 du Code de l'Environnement, L212-1 et L212-3 du Code de l'Environnement).

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est intégrée au **SDAGE du Bassin de la Seine et des Cours d'eau côtiers normands** pour sa partie Sud ainsi qu'au **SDAGE du Bassin Artois-Picardie** pour sa partie Nord. Le Comité de bassin Seine-Normandie s'est réuni le 5 novembre 2015 tandis que celui du bassin Artois-Picardie s'est réuni le 6 octobre 2015 afin d'adopter le SDAGE 2016-2021 des bassins concernés.

La Communauté de Communes est également concernée par les **SAGE « Vallée de la Bresle »** approuvé le 18/08/2016 en partie nord-ouest du territoire (communes d'Abancourt, Blargies, Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Thibault, Saint-Valéry) et « **Somme aval et cours d'eau côtiers** » en cours d'élaboration (projet arrêté par la CLE le 15/03/2018) en partie nord-est du territoire (Avricourt, Beaudéduit, Cempuis, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Grandvilliers, Grez, Halloy, Hétoimesnil, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Offoy, Sarcus, Sommereux).



Administratif	Gestion de l'eau	Hydrologie
Limites intercommunales	Limites des SDAGE	Cours d'eau
Limites régionales	Avancement des SAGE	Plans d'eau
Limites départementales	Elaboration	
Limites communales	Instruction	
	Mis en oeuvre	
	Première révision	

Carte 35 – Périmètre des SDAGE et SAGE de la Communauté de Communes

a. Le SDAGE « Seine-Normandie »

Chaque bassin ou groupement de bassins hydrographiques est doté d'un ou de plusieurs SDAGE fixant les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux. Les SDAGE, remis à jour tous les 6 ans, sont juridiquement opposables à toute décision administrative dans le domaine de l'eau.

Les orientations fondamentales du SDAGE Seine-Normandie sont les suivantes :

- Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Le SDAGE 2022-2027 identifie clairement le changement climatique comme un enjeu majeur du bassin et souligne sa contribution à l'adaptation aux effets de ces modifications du climat. Le 8 décembre 2016, le comité de bassin Seine-Normandie, présidé par François Sauvadet, a voté à l'unanimité la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est ainsi un document de planification qui fixe « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ». « Cette gestion vise la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole et prend en compte les adaptations aux changements climatiques ».

L'objectif est d'atteindre, de façon pragmatique sur l'ensemble du bassin, un bon état, voire un très bon état des eaux, qu'elles soient douces, saumâtres ou salées, superficielles ou souterraines, de transition ou côtières. Pour la santé et la sécurité des citoyens, la vie dans les rivières et en mer, le SDAGE vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, à préserver et améliorer l'état des écosystèmes, à atténuer les effets des inondations et des sécheresses, à promouvoir une utilisation durable de l'eau fondamentale pour les populations, les autres espèces vivantes et les activités économiques.

Les enjeux et orientations fondamentales du SDAGE sont reportés dans le tableau suivant :

Enjeux du bassin (questions importantes)	Orientations fondamentales (OF)
ENJEU 1 – Pour un territoire sain : réduire les pollutions et préserver la santé	OF2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable OF3 : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles OF5 : Protéger et restaurer la mer et le littoral
ENJEU 2 – Pour un territoire vivant : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau	OF1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée OF5 : Protéger et restaurer la mer et le littoral
ENJEU 3 – Pour un territoire préparer : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses	OF4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux changements climatiques
ENJEU 4 – Pour un littoral protégé : concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers	OF5 : Protéger et restaurer la mer et le littoral
ENJEU 5 – Pour un territoire solidaire : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin	Les 5 orientations fondamentales

Les orientations sont déclinées en dispositions. Les dispositions font partie intégrante des orientations auxquelles elles sont rattachées.

Le SDAGE contient plusieurs dispositions directes à mettre en œuvre en ce qui concerne la quantité et la qualité de la ressource en eau.

Les autres dispositions y concourent de manière indirecte : limiter la pollution permet d'augmenter les ressources utilisables, tout comme la protection des zones humides contribue de manière indirecte à une meilleure qualité et au rechargement des nappes.

Sav. 7 – La Bresle

Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures

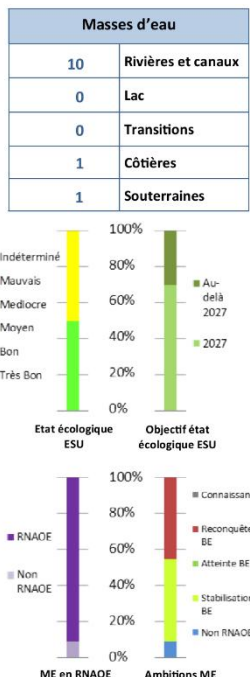
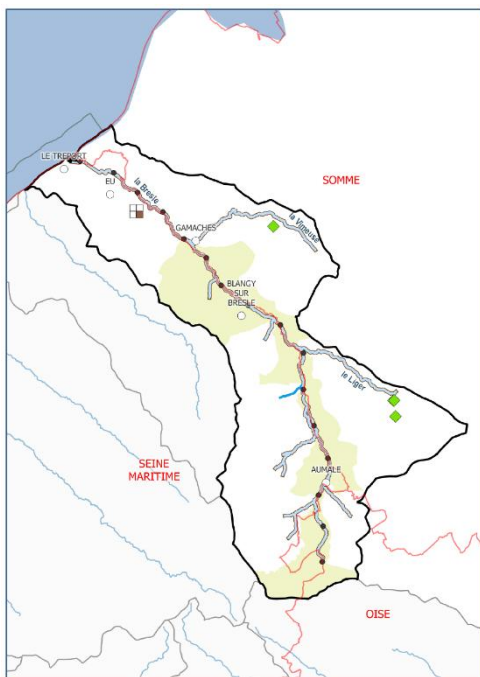
Le bassin versant de la Bresle est occupé sur les ¾ de sa superficie par de la polyculture et de l'élevage bovin en fond de vallée et à l'amont du bassin versant en Seine-Maritime. Les cultures intensives se pratiquent essentiellement sur les plateaux, elles sont très développées côté Somme (bassins du Liger et de la Vimeuse). La diminution des surfaces en prairies se poursuit.

Les autres pressions sont l'industrie, notamment du verre et du flaconnage, et la présence de nombreux plans d'eau issus de l'extraction de matériaux alluvionnaires. Le littoral est également soumis à une pression touristique. Le projet de parc éolien marin pourrait avoir un impact qualitatif sur la masse d'eau littorale.

L'existence de 4 zones protégées au titre de Natura 2000 renforce l'enjeu de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides sur la Bresles, avec huit espèces remarquables de milieux aquatiques sur douze et la présence de poissons migrateurs (notamment saumons et truites de mer). L'enjeu est notamment de terminer les dernières tranches de travaux de la restauration de la continuité écologique à l'amont, et de préserver le bon état écologique sur l'aval au regard des altérations morphologiques (ouvrages transverses, gravières) et des pollutions ponctuelles.

La partie sous-jacente au bassin de la Bresle de la masse d'eau souterraine FRHG204 est en bon état chimique en 2019, mais continue de subir une pression significative par les pesticides et présente un bon état quantitatif.

La masse d'eau côtière Pays de Caux Nord (FRHC18), en partie sous influence du panache de la Seine, est concernée par des usages baignades et pêche à pied de loisir. Les eaux de baignade sont globalement de qualité suffisante, mais restent impactées par les apports des cours d'eau côtiers voisins et dégradées à l'occasion d'épisodes pluvieux. La qualité chimique est bonne malgré des déclassements ponctuels de TBT et DEHP. Une vigilance doit être portée à l'eutrophisation du milieu marin au regard de l'évolution des teneurs en nutriments, notamment les nitrates.



Si l'on s'intéresse à la Bresle (et ses affluents) sur le territoire de la Communauté de Communes, on voit que l'état écologique de la Bresle (cours principal) était moyen entre 2011-2013 tandis que celui du Ménillet était bon. Concernant l'état chimique avec HAP, il est mauvais tant sur la Bresle que le Ménillet. La Bresle et le Ménillet ont un objectif de bon état écologique à atteindre (ou maintenir) pour 2027. Leur objectif de bon état chimique est reporté.

Figure 24 – Qualité de la Bresle et ses affluents

Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures

Sav. 13 – L'Epte

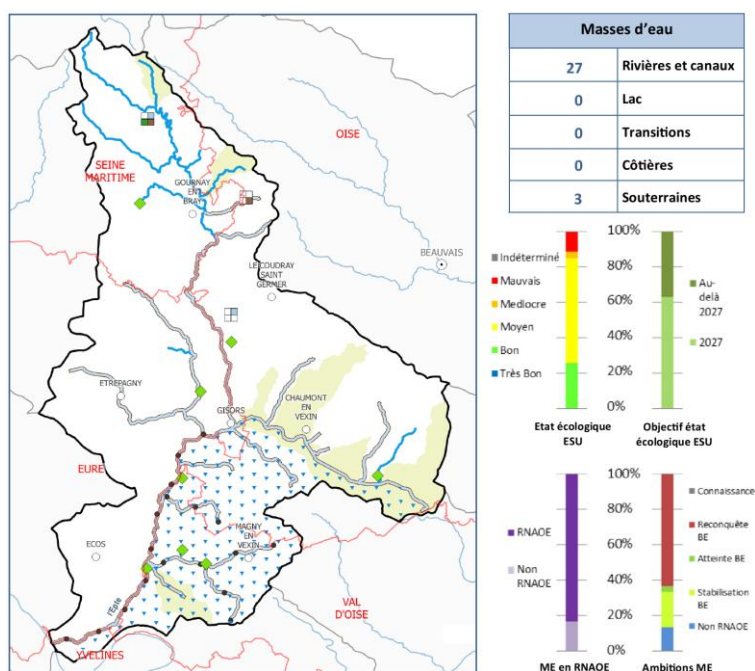
L'Epte prend ses sources dans le pays de Bray et se jette dans la Seine au niveau de Giverny.

La partie amont de l'unité hydrographique localisée sur le pays de Bray est majoritairement occupée par des activités agricoles de type polyculture-élevage. L'aval est majoritairement couvert par les grandes cultures dominantes.

Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 7 masses d'eau sont en bon état, 16 en état moyen, 1 en état médiocre et 3 en mauvais état. Les principaux facteurs de dégradation sont l'IBD, l'I2M2, les paramètres liés à l'oxygène, le phosphore et les pesticides. L'état chimique, hors ubiquistes, est mauvais pour 1 masse d'eau du fait principalement des HAP et bon pour les autres masses d'eau.

L'Epte possède un potentiel important pour les poissons migrateurs, mais très peu exploité en raison de la présence d'ouvrages dès la confluence avec la Seine. Actuellement seules les anguilles et les lamproies marines colonisent ce cours d'eau.

Trois zones Natura 2000 renforcent l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides.



Si l'on s'intéresse à l'Epte (et ses affluents) sur le territoire de la Communauté de Communes, on voit que l'état écologique du ruisseau du Vieux Moulin (commune de Hannaches) et du ruisseau des Rieux (communes de St Quentin des Prés et Hécourt) se sont améliorés et atteindront un bon état en 2027.

Figure 25 – Qualité de l'Epte et ses affluents

(Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures)

VO. 14 – Le Thérain

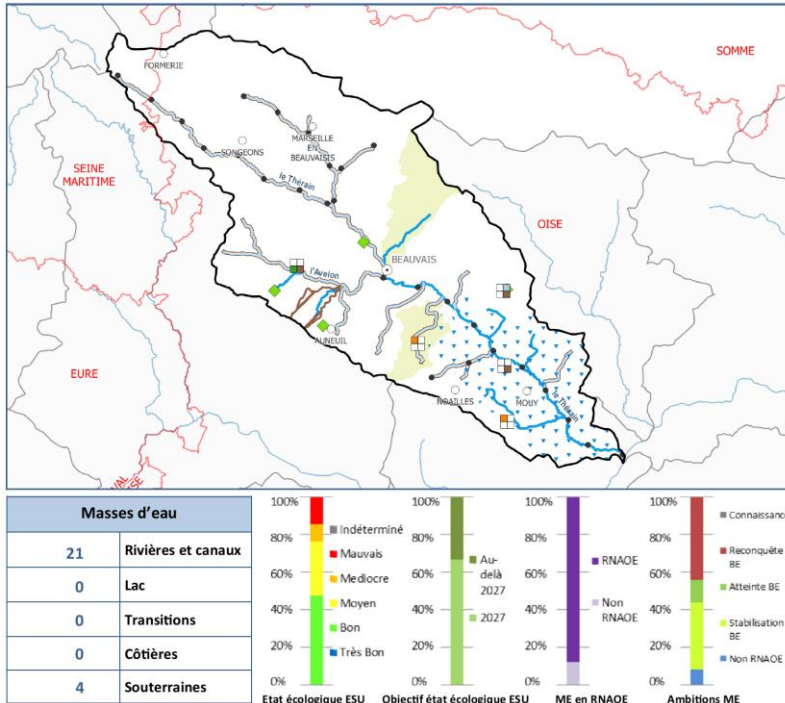
Avec 60 % de cultures, 18 % de forêts et 15 % de prairies, l'urbanisation est concentrée autour de Beauvais et de Creil. Les principaux enjeux sont :

- la réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement notamment ceux situés près des petits cours d'eau présentant de mauvais rendements en nitrate et/ou phosphore,
- l'amélioration du traitement des rejets des sites industriels, voire l'étude de la suppression des rejets de substances dangereuses),
- l'accélération de la restauration de la dynamique fluviale naturelle (FRHR225), de la diversité des habitats (FRHR224) et de la continuité écologique (FRHR221, FRHR222 et FRHR225),
- le développement d'aménagements s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion, notamment sur le bassin de l'Avelon et le ru de Berneuil,
- la préservation des zones humides et plus particulièrement celles à fort intérêt patrimonial (landes et forêts hu-mides du bas Bray de l'Oise).

La majorité des masses d'eau souterraines présente une vulnérabilité intrinsèque aux polluants. Il s'agira notamment de mettre en œuvre un plan d'actions sur les captages d'Auneuil, de Bresles et de Fouquénies.

La maîtrise d’ouvrage, toutes thématiques confondues, n’est que partiellement opérationnelle sur le territoire. Il est nécessaire de structurer une maîtrise d’ouvrage à l’échelle de l’unité hydrographique pour mener les actions identifiées.

Au vu des problématiques particulières identifiées sur l’UH, l’élaboration d’un SAGE est nécessaire afin de permettre une gestion de l’eau concertée et à une échelle hydrographique cohérente.



Si l’on s’intéresse au Thérain et au Petit Thérain (et leurs affluents) sur le territoire de la Communauté de Communes, on voit que l’état écologique du Thérain moyen entre 2011-2013 tandis que celui du Petit Thérain et ses affluents – l’Herboval et l’Herperie – était bon. Les deux se sont améliorés à ce jour. Concernant l’état chimique avec HAP, il reste mauvais tant sur le Petit Thérain que sur le Thérain. Ces cours d’eau ont un objectif de bon état écologique à atteindre (ou maintenir) pour 2027.

Figure 26 – Qualité du Thérain et du Petit Thérain

(Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures)

b. Le SDAGE « Artois-Picardie »

Le bassin Artois-Picardie représente 3,6% de la superficie nationale métropolitaine, soit 20 000km². C’est le plus petit des six bassins hydrographiques du territoire métropolitain français. Le bassin est composé d’une région administrative, les Hauts-de-France, cinq départements et 2465 communes. La population (4,8 millions d’habitants) y est deux fois plus dense que la moyenne française. Trois personnes sur quatre vivent en zone urbaine.

La principale caractéristique hydrographique du bassin est l’absence de grands fleuves et de relief importants. L’écoulement des eaux se fait principalement de part et d’autre de l’axe topographique, appelé “collines de l’Artois”, allant du Boulonnais à l’Avesnois. Au total, près de 8000 km de rivières s’écoulent sur le bassin. Au sud des collines de l’Artois, les rivières s’écoulent vers l’Ouest, avec la Manche comme exutoire. Au nord des collines de l’Artois, l’écoulement des eaux se fait vers la Belgique puis la mer du Nord. Les débits des cours d’eau sont généralement faibles. Le bassin dispose de nombreux cours d’eau canalisés, représentant 1000 km de canaux, rivières canalisées, bas champs picards et wateringues (terme flamand désignant les ouvrages de drainage des zones basses des polders aménagés par l’Homme sur près de 100 000 ha dans un triangle entre Dunkerque, Calais et Saint-Omer). Des canaux de liaison permettent également le transfert d’eau entre les différents bassins versants du territoire.

En ce qui concerne la ressource en eau, il n’existe que deux prises d’eau superficielles pour l’alimentation en eau potable, l’approvisionnement provient principalement des nappes d’eau souterraines, qui contribuent pour près de 94% à l’alimentation en eau potable.

Le bassin Artois-Picardie comprend **273 km de littoral**. On y retrouve de nombreux milieux d’intérêt écologique fort, du nord au sud : les dunes de la mer du Nord, les falaises des caps Gris-Nez et Blanc-Nez, les dunes et estuaires de la côte d’Opale, puis la baie de Somme. Il en est de même pour les eaux marines de la Manche Est et de la mer du Nord, par la présence de mammifères marins, d’habitats particuliers, d’espèces de poissons commerciaux, d’oiseaux marins...

Les eaux de l’estuaire de la Seine dérivant vers le nord se plaquent sur le littoral du bassin et affectent ainsi sa qualité, déjà fort impactée par les cours d’eau côtiers.

Le bassin Artois-Picardie dispose d’importantes zones humides tant en termes de taille que de rôles hydrologiques, biogéochimiques, écologiques et économiques. **Le marais audomarois, les marais et tourbières des vallées de Somme et de l’Avre, la baie de Somme, les zones humides de la vallée de la Scarpe et de l’Escaut ont été désignés**

comme zones humides d'importance internationale au titre de la Convention internationale RAMSAR. Le marais de la Slack constitue, par ailleurs, une halte migratoire pour les oiseaux. Elles constituent aussi un lieu privilégié pour le maintien de l'agriculture. La présence de ces zones remarquables ne doit pas faire oublier les zones humides plus ordinaires dont les superficies sont faibles par rapport à la moyenne nationale.

En 2019, la région Hauts-de-France est la région de province la plus jeune de France, avec une moyenne d'âge autour de 39,8 ans contre 41,4 ans en France métropolitaine⁵.

Le nord-est du bassin est caractérisé par une forte activité industrielle actuelle et historique. Durant les 270 ans d'exploitation minière en Nord - Pas-de-Calais, environ 2,3 milliards de tonnes de charbon ont été extraites, laissant des cavités plus ou moins importantes sous 280 communes (122 dans le Nord et 158 dans le Pas-de-Calais)⁶. Le secteur industriel représentait, au 31 décembre 2016, près de 14 000 établissements pour 230 000 salariés. Les secteurs les plus dynamiques sont les suivants :

- l'industrie agro-alimentaire (IAA) (25% des établissements, 20% des salariés) ;
- la métallurgie-sidérurgie (15% des emplois industriels du bassin) ;
- et les entreprises du textile (10% des établissements). Ces dernières sont surtout implantées sur le bassin de l'Escaut, territoire historique du textile.

Les objectifs sont définis par la DCE15 et ont été transposés à l'article L212-1 du Code de l'environnement. Ils correspondent notamment :

- aux objectifs d'atteinte et de préservation du bon état écologique, chimique et quantitatif, déclinés pour les différents types de masses d'eau du territoire ;
- aux objectifs de réduction et de suppression des substances dangereuses prioritaires ;
- aux objectifs liés aux zones protégées.

Le SDAGE est établi pour chaque grand bassin hydrographique européen. Les orientations, régulièrement déclinées en dispositions, permettent d'encadrer les pratiques d'aménagement ou de gestion, pour veiller à ce qu'elles ne compromettent pas l'atteinte des objectifs. Véritable plan de gestion, le SDAGE satisfait une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Sur le bassin Artois-Picardie, cette gestion est déclinée en cinq enjeux :

- A. Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides ;
- B. Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante ;
- C. S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations ;
- D. Protéger le milieu marin ;
- E. Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Ces enjeux ont toute leur importance pour (cf. Figure 2) :

- la santé humaine (accès à l'eau en quantité et qualité suffisante pour l'Homme pour assurer son état sanitaire...);
- la biodiversité (réduire les pollutions et leurs effets, maintenir la fonctionnalité des habitats...);
- et l'adaptation au changement climatique (accès à l'eau en quantité et qualité suffisante pour l'Homme pour l'ensemble des usages, maintenir la fonctionnalité des habitats, limiter les effets négatifs des inondations etc.).

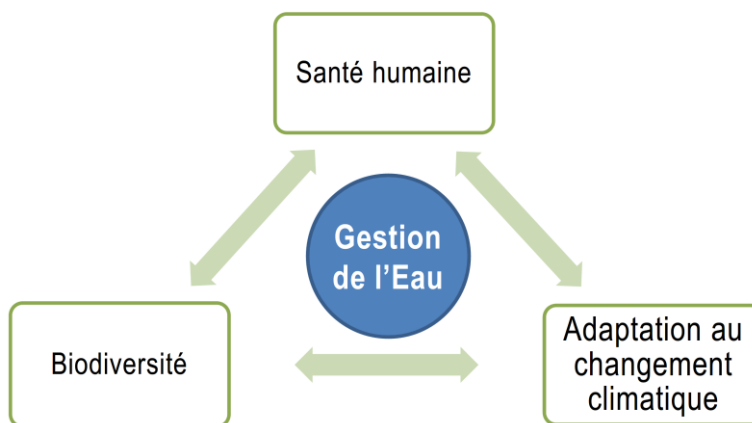


Figure 27 - Grands principes de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

Source : SDAGE Artois-Picardie

A l'échelle de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la masse d'eau superficielle concernée est la masse d'eau superficielle « Selle/Somme » (FRAR51) incluant les Evoissons sur la commune de Daméraucourt. Ses caractéristiques sont présentées ci-dessous.

Etat écologique			Etat chimique sans substance ubiquiste		Etat global
Etat ou potentiel écologique	Objectifs d'état écologique	Motif de dérogation	Etat ou potentiel chimique	Objectifs d'état chimique	Objectif état global
Bon état écologique	Non dégradation 2027	Néant	Mauvais	Bon état 2033	Bon état global 2033

Tableau 12 – Etat de la masse d'eau superficielle « Selle/Somme »

Source : SDAGE Artois-Picardie

c. Le SAGE « Vallée de la Bresle »

Le SAGE Vallée de la Bresle concerne l'extrémité Nord-Ouest du territoire intercommunal. Il concerne en tout ou partie les communes d'Abancourt, Blargies, Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Thibault, Saint-Valéry. Il a été **approuvé le 18/08/2016**.

Le territoire du SAGE intègre le bassin versant de la Bresle et de ses affluents. Le régime de la Bresle est profondément marqué par la nappe de la craie dont elle constitue un des drains. Celle-ci lui confère par son rôle régulateur, un régime régulier avec des étiages soutenus et des crues peu marquées.



Figure 28 – Limites du SAGE Vallée de la Bresle

(Source : <http://www.eptb-bresle.com>)

Les enjeux et objectifs retenus pour le SAGE « Vallée de la Bresle » sont :

Enjeu 1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif des masses d'eau souterraine et de surface par la réduction des pressions polluantes à la source	
Objectif 1.1	Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau de surface et souterraine
Objectif 1.2	Réduire à la source les pollutions diffuses issues des intrants agricoles et urbains
Objectif 1.3	Connaitre et diminuer les pressions générées par les eaux usées d'origine domestique
Objectif 1.4	Améliorer l'assainissement non collectif
Objectif 1.5	Connaitre et diminuer les pollutions ponctuelles issues des activités, industrielles, artisanales, agricoles et des collectivités
Objectif 1.6	Connaitre et diminuer les pollutions émanant des activités de la frange littorale
Enjeu 2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques	
Objectif 2.1	Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant
Objectif 2.2	Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents
Objectif 2.3	Améliorer la connaissance et la gestion des plans d'eau et anciennes ballastières
Objectif 2.4	Connaitre, préserver et reconquérir les zones humides
Enjeu 3 : Maitriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations	
Objectif 3.1	Mieux connaitre et limiter le risque érosion et ruissellement
Objectif 3.2	Garantir la gestion des eaux pluviales issues des surfaces aménagées
Objectif 3.3	Mieux connaitre pour mieux lutter contre le risque inondation
Objectif 3.4	Développer la culture du risque inondation
Enjeu 4 : Gérer durablement la ressource en eau potable	
Objectif 4.1	Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses, ponctuelles et accidentelles
Objectif 4.2	Améliorer la connaissance de la pression quantitative sur la ressource et les milieux
Objectif 4.3	Fiabiliser les systèmes de production et de distribution d'eau et améliorer leurs performances
Objectif 4.4	Sécuriser l'alimentation en eau potable
Objectif 4.5	Gérer durablement la ressource en eau souterraine
Enjeu 5 : Faire vivre le SAGE	
Objectif 5.1	Garantir la gouvernance, le portage partagé du SAGE
Objectif 5.2	Améliorer et capitaliser la connaissance sur l'état des masses d'eau et des pressions
Objectif 5.3	Informé, sensibiliser et former aux enjeux de l'eau

Les thèmes majeurs du territoire de ce SAGE sont :

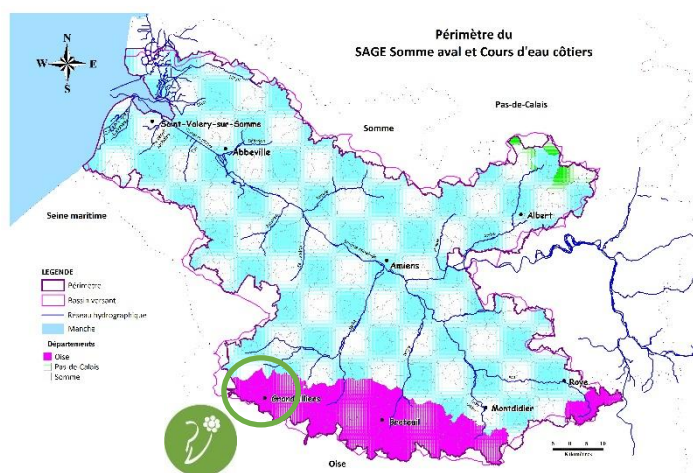
- La dégradation de la qualité des eaux superficielles (problème spécifique du dépolissage du verre),
- L'altération des habitats (Rétablissement du Libre Ecoulement (RLC) et ballastières en lit majeur),
- Effets des pressions agricoles sur les ressources en eau (nitrates, phytosanitaires, érosion),
- Inondations.

Son approbation en 2016 en fait un **document opposable**. Le PLUi de la Picardie Verte devra être compatible avec le SAGE de la Vallée de la Bresle.

Le SAGE expose plusieurs dispositions pouvant directement être prises en compte par le PLUi :

- Identifier les axes de ruissellement sur l'ensemble du périmètre du SAGE
- Protéger les éléments fixe du paysage jouant un rôle hydraulique à travers les documents d'urbanisme
- Gérer les eaux pluviales issues des surfaces aménagées
- Inciter à prendre en compte les zones inondables et les zones d'expansion de cures potentielles dans les documents d'urbanisme

d. Le SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers »



Carte 36 – Limites du SAGE Somme et cours d'eau côtiers

(Source : <http://ameva.org>)

Le SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers » concerne la partie Nord-Est du territoire intercommunal. Il concerne en tout ou partie les communes de Beaudéduit, Cempuis, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Grandvilliers, Grez, Halloy, Hétomesnil, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Offoy, Sarcus, Sarnois, Sommereux. Son projet a été validé par la CLE le 15/03/2018.

Le bassin versant a pour colonne vertébrale la Somme canalisée et intègre également les principaux affluents de la Somme canalisée, l'Ancre dont le sous-bassin couvre une partie du Pas-de-Calais, l'Avre et la Selle qui prend sa source dans l'Oise, au sud du territoire.

Les enjeux retenus pour le SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers » sont :

- Des enjeux qualitatifs de la ressource dus aux différentes activités : industrie, agriculture, assainissement ;
- Des enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource avec les problèmes de sécheresse sur certains secteurs et donc de restriction d'usage ;
- Des enjeux de santé publique présents sur le bassin avec les problèmes bactériologiques touchant l'activité conchylicole ainsi que la contamination du milieu aquatique par les PCB ;
- Des enjeux de sécurité avec les inondations de la Somme ainsi que les problèmes de ruissellement et de mouvements de terrains ;
- Des enjeux économiques pour les activités liées à l'eau telles que l'industrie, l'agriculture, la pêche, la chasse, le tourisme, les sports nautiques et les loisirs.

Les thèmes majeurs du territoire de ce SAGE sont :

- La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau,
- La gestion des inondations de la Somme,
- La gestion des milieux naturels aquatiques.

Le document a été approuvé (06/08/2019), le SAGE « Somme et cours d'eau côtiers » est donc opposable.

SYNTHESE : RESSOURCES NATURELLES

Constat :

Un réseau hydrographique articulé autour du Thérain et du Petit Thérain pour une grande moitié Sud du territoire, avec une qualité écologique des eaux moyenne à bonne, malgré un mauvais état chimique (HAP).

Un réseau hydrographique articulé autour de la Bresle pour l'extrémité Nord-Ouest du territoire, avec une qualité écologique des eaux moyenne à bonne mais un mauvais état chimique (HAP).

Un captage d'alimentation en eau potable prioritaire Grenelle à Mesnil-Conteville.

Des problèmes de qualité de l'eau potable au niveau de Songeons et Saint-Deniscourt.

Un réseau de distribution adapté (problèmes de pression à la marge).

Une continuité écologique perturbée par de nombreux ouvrages notamment sur le Thérain (effacement des ouvrages prévu).

Perspectives d'évolution :

Des travaux d'amélioration des réseaux pour l'eau potable, les eaux de ruissellement et les eaux usées.

Une résorption des problèmes générés par les obstacles des cours d'eau.

Enjeux :

Etat chimique et écologique des eaux souterraines

Etat quantitatif des eaux souterraines

Interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable

Pistes de réflexion :

Maintenir et améliorer la qualité écologique des cours d'eau. Réduire les pollutions chimiques des eaux superficielles et souterraines.

Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable par une interconnexion des réseaux.

Restaurer les continuités écologiques des rivières.

B. L'ÉNERGIE

Face aux impacts environnementaux liés à une forte consommation d'énergie, il convient d'introduire à toute échelle territoriale des critères pouvant favoriser une **meilleure maîtrise des consommations**, tout en permettant des économies des énergies et en **développant des énergies renouvelables** à moindre impact pour l'environnement.

1. Les documents cadres

a. Le Grenelle de l'environnement

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « **Loi Grenelle 2** », est un texte d'application et de territorialisation du Grenelle Environnement et de la loi Grenelle 1. Elle décline chantier par chantier, secteur par secteur, les objectifs entérinés par le premier volet législatif du Grenelle Environnement.

Pour poursuivre l'objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, le Grenelle Environnement met en place et/ou renforce des **mesures d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables**. Il met en œuvre une politique de réduction des GES émis par les **transports, d'amélioration énergétique des bâtiments et d'harmonisation des outils de planification**.

Réduction de la consommation énergétique et prévention des émissions de gaz à effet de serre

- Instauration des « Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie » pour valoriser le potentiel régional d'énergies renouvelables et développer l'efficacité énergétique, en intégrant les préoccupations sur l'énergie, le climat et les polluants atmosphériques ;
- Instauration d'un Schéma Régional de Raccordement au réseau d'Energies Renouvelables ;
- Obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à adopter un plan énergie-climat pour fin 2012 ;
- Encadrement des dispositifs expérimentaux de capture et stockage de CO₂ pour en faciliter l'émergence tout en garantissant la concertation et la sécurité.

Favoriser les énergies renouvelables

- Encourager les réseaux de chaleur d'origine renouvelable en facilitant leur classement ;
- Mutualiser les frais de raccordement au réseau pour les énergies renouvelables ;
- Créer des schémas régionaux éoliens permettant d'organiser la mise en place de zones de développement de l'éolien et développer l'éolien en mer, par une simplification administrative et l'extension des missions des gestionnaires de réseau ;
- Possibilité pour toute personne morale d'installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, et de vendre l'électricité produite en bénéficiant du tarif d'achat bonifié ;
- Les sociétés civiles agricoles (par exemple les GAEC) pourront exploiter directement des installations photovoltaïques ;
- Simplification administrative pour la création d'installations électriques à partir d'énergie renouvelable ;
- Délai maximal de deux mois pour le raccordement des petites installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable exploitées (ex : panneaux photovoltaïques des particuliers) ;
- Instaurer un schéma régional de raccordement au réseau d'énergies renouvelables afin d'accélérer le raccordement des sources d'énergies renouvelables au réseau national d'électricité ;
- Mise en place d'un nouveau cadre pour l'hydroélectricité durable, permettant de concéder les ouvrages et de renouveler leur concession sur la base de critères environnementaux et énergétiques.

Des mesures en faveur du développement des transports collectifs urbains et périurbains

- Clarification des compétences des collectivités locales afin d'améliorer la planification et la gestion de tous les modes de transports (auto-partage, vélos en libre-service, réglementation du stationnement...);
- Extension de la possibilité d'avoir recours à une procédure d'extrême urgence pour construire des infrastructures de transport collectif ;
- Développement de la notion d'auto-partage et création d'un label spécifique ;
- Possibilité, sous certaines conditions, pour les AOTU, hors Île-de-France, d'instituer une taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transports collectifs en site propre ;
- Donner la compétence aux communautés de communes et d'agglomération pour organiser un service de mise à disposition de vélos en libre-service et réaliser des stationnements sécurisés pour les vélos lors de la construction d'un immeuble ou de l'aménagement d'un parking.

Développer des véhicules électriques et hybrides rechargeables

- En encourageant la possibilité de créer et d'entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de ces véhicules, pour les collectivités locales, les habitations et les lieux de travail.

Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

- Cet urbanisme sera mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants ;
- Renforcement du Code de l'Environnement en tant qu'outil du développement et de l'aménagement durable des territoires et de lutte contre l'étalement urbain, notamment par la simplification, l'actualisation et le verdissement des outils de planification (DTA, SCOT et PLU...) : vérification de la compatibilité des projets d'équipements commerciaux avec le SCOT, transcription de l'évaluation communautaire des incidences, prise en compte des plans climat énergie territoriaux et schémas régionaux de cohérence écologique, intégration environnementale des terrains de campings...
- Généralisation des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'ensemble du territoire d'ici 2017, pour organiser le développement des territoires à la bonne échelle, avec des documents de planification déclinés en fonction des spécificités locales ;
- Mise en œuvre d'un urbanisme de projet, à travers le renforcement des outils tels que la déclaration de projet et le projet d'intérêt général ;
- Réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire, pour mieux encadrer cet affichage, notamment par le règlement local de publicité, et limiter son impact sur nos paysages, tout particulièrement en entrée de ville ;
- Conciliation des enjeux environnementaux et patrimoniaux, notamment à travers la création des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, et l'encadrement précisé des constructions en zones naturelles, agricoles ou forestières.

Mettre en œuvre la rupture technologique dans le neuf et la rénovation thermique accélérée du parc ancien

- Obligation pour un permis de construire d'accepter les dispositifs énergétiques et matériaux économes en gaz à effet de serre ou retenant les eaux pluviales des bâtiments, sauf en secteur sauvegardé ou objet d'une réglementation particulière ;
- Renforcement des mesures de lutte contre la précarité énergétique ;
- Aides supplémentaires pour les offices HLM, afin d'accélérer le programme de rénovation énergétique des logements sociaux.

b. Le Schéma Régional « Climat Air Energie » SRCAE

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un SRCAE. Élaboré conjointement par l'État et la Région, sa vocation est de définir les **grandes orientations et objectifs régionaux** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, qualité de l'air et adaptation au changement climatique. Le SRCAE Picardie a été arrêté le 14 juin 2012 par le Préfet de la région Picardie, suite à l'approbation du Conseil Régional le 30 mars 2012.

Il fixe des objectifs à horizons 2020 et 2050, déclinés selon **6 secteurs (bâtiment, transport, agriculture, industrie, déchets et eaux usées, énergie)** et expose les orientations stratégiques du SRCAE ainsi que des dispositions à portée plus opérationnelles.

Les 4 axes stratégiques retenus pour la région Picardie sont :

des conditions de vie durables, un cadre de vie renouvelé,
 un système productif innovant et décarboné,
 une mobilisation collective et positive,
 des ressources naturelles et patrimoniales préservées et valorisées.

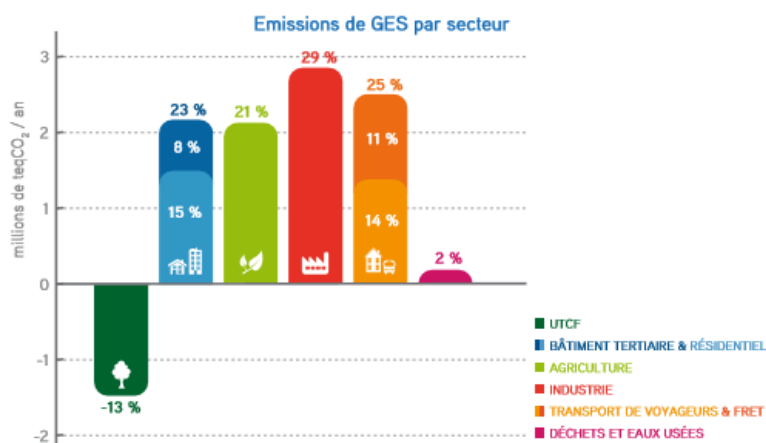


Figure 29– Emissions de GES par secteur d'activités

Source : SRCAE Picardie

Si la Picardie contribue aux émissions de gaz à effet de serre à hauteur de sa part dans la population française (15,833 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2007), l'analyse détaillée du diagnostic « énergie – climat » met en évidence des spécificités régionales fortes, desquelles découlent les principaux enjeux que les acteurs territoriaux doivent relever. Conclusion : si la Picardie est confrontée aux mêmes enjeux que les autres régions françaises, ceux-ci sont exacerbés par ses caractéristiques socio-économiques.

Objectifs d'efficacité carbone - énergies renouvelables du SRCAE Picardie

En milliers de tonnes équivalent CO ₂ (ktCO ₂)	2020 Objectif 3 x 20		2050 Cible facteur 4	
	Emissions 2007 hors UTCF	15 833		15 833
UTCF	-1 809		-1 809	
Référence 2007 avec UTCF	14 024		14 024	
	ktCO ₂	% du gain	ktCO ₂	% du gain
Bâtiment	-535	18%	-2 414	22%
Transport et urbanisme	-382	13%	-1 334	12%
Industrie et services	-365	13%	-2 420	22%
Fret	-294	10%	-795	7%
Agriculture et forêt	-427	15%	-1 136	10%
Déchets et eaux usées	0	0%	-25	0%
Total efficacité carbone	-2 003	69%	-8 125	71%
Biomasse & biogaz	-329	11%	-905	8%
Eolien	-286	10%	-1 068	9%
Agro-carburants	-190	7%	-381	3%
Solaire thermique	-15	1%	-92	1%
Solaire photovoltaïque	-5	0%	-75	1%
Géothermie	-65	2%	-732	6%
Hydraulique	ns	ns	ns	ns
Total énergies renouvelables	-891	31%	-3252	29%
Total émissions évitées	-2 893	100%	-11 377	100%
Emissions évitées par rapport à 2007	-21%		-81%	

Figure 30 – Objectifs d'efficacité carbone - énergies renouvelables

Source : SRCAE Picardie

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les enjeux associés au climat, à l'air et l'énergie, traduits dans les SRCAE, doivent désormais être intégrés dans un schéma plus large traitant des différentes politiques de développement durable - le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Cf. e Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, p.103.

c. Les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET)

La Loi Grenelle 2 a instauré l'obligation de mettre en place des PCET pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. En Picardie, 15 collectivités ont réalisé ou sont en cours d'élaboration de leur PCET, dont la Région Picardie et le Conseil départemental de l'Oise. Les PCET de ces deux collectivités s'appliquent sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte. Ce sont des projets territoriaux de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique afin de :

- limiter l'impact des activités sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre;
- réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Afin de favoriser la transition énergétique de la Normandie, la Région s'est fixé des objectifs et des plans d'action ambitieux à travers le PCET, en cohérence avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux des émissions de gaz à effet de serre (GES), le Conseil départemental de l'Oise s'inscrit dans les tendances suivantes :

- une réduction de 20 % de ses émissions en 2020, soit près de - 21000 t éq CO₂ sur son Bilan Carbone@,
- une réduction de 75 % de ses émissions en 2050, soit près de - 78000 t éq CO₂ sur son Bilan Carbone@.
- ce qui représente une baisse d'environ 3 % par an à périmètre constant

Le Conseil départemental de l'Oise s'engage à poursuivre des actions ambitieuses en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique, afin d'assurer la transition de son patrimoine et de ses services vers une gestion à faible émission de carbone. Cet engagement se traduit autant au travers de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments que sur son parc informatique et de véhicules, mais aussi sur l'intégration des enjeux énergétiques

Le SRCAE retient le scénario régional « volontariste » comme scénario cible : à l'horizon 2050, il illustre de quelle façon on pourrait atteindre le « facteur 4 » en activant tous les leviers d'action disponible au niveau régional.

À l'échéance 2020, il s'agit d'un objectif ferme pour mettre en place le « 3 x 20 » en Picardie. L'atteinte de ce résultat permet de s'engager sur la voie du « facteur 4 ».

et climatiques dans l'organisation des transports départementaux. Des solutions technologiques innovantes sont également de véritables leviers de réduction des consommations énergétiques, notamment avec les projets d'administration électronique et les services dématérialisés. Ces actions sont renforcées par des initiatives visant à encourager le développement des énergies renouvelables.

En réponse aux besoins de mobilité toujours croissant, le Département de l'Oise s'engage à **développer une solution durable pour une mobilité responsable**, associant des motorisations et des carburants propres, mais également des évolutions organisationnelles profondes en interne avec notamment une expérimentation sur le télétravail et l'aménagement de bureaux de passage. Ces évolutions s'appuient notamment sur des moyens informatiques, numériques et de communication adaptés, en lien avec la société numérique de demain. Ces démarches convergent vers la mise en place d'un plan de déplacement d'administration à l'échelle du Conseil départemental de l'Oise.

Conscient de sa capacité d'influence sur les marchés publics pour développer une consommation responsable, le Conseil départemental de l'Oise s'engage sur **3 leviers fondateurs d'une politique d'achats durables** que sont :

- l'efficacité des achats : consommer efficace, c'est consommer mieux en limitant la consommation d'énergie, l'épuisement des ressources naturelles et en réduisant les déchets ;
- l'utilisation de clauses sociales ou environnementales pour les marchés publics, mais aussi de réfléchir en amont à la conception de la commande au regard des principes du développement durable ;
- la mise en œuvre d'une commande publique écoresponsable, pour ses propres achats, fournitures ou services, notamment sur la consommation de papier.

Le Conseil départemental de l'Oise mobilisera fortement son Comité interne écoresponsable, et la diffusion des bonnes pratiques et des éco-gestes à mettre en œuvre au sein de son administration.

Le Département s'investira dans l'élargissement de son Plan Climat Energie au volet territorial, véritable outil de mise en réseau des acteurs et partenaires potentiels de l'Oise autour de ces problématiques.

Pour une cohérence globale de la politique de développement durable, l'Agenda 21 de l'Oise intégrera les actions du Plan Climat Energie dans son volet énergie-climat, dès 2013, et ceci afin de posséder un seul et unique document stratégique, socle de l'élaboration du rapport sur la situation annuelle en faveur du développement durable dans l'Oise.

Dans la même logique de convergence, les actions territoriales du Plan Climat Energie, élaborées ultérieurement, seront aussi intégrées dans l'Agenda 21 départemental.

d. Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux

Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, le plan climat-air-énergie territorial :

- est obligatoirement élaboré par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants au 1er janvier 2017 ;
- est établi avant le :
 - 31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 ;
 - 31 décembre 2018** pour les EPCI de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017.
- doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement ;
- fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours après 3 ans de mise en œuvre ;
- est révisé tous les 6 ans.

Les PCAET ont vocation à regrouper des actions portées par toutes les parties prenantes des territoires (collectivités, entreprises, associations, etc.), l'EPCI qui pilote la démarche étant le moteur du changement de son territoire et le garant, dans la durée, des engagements pris.

Ainsi, la Communauté de Communes Picardie Verte est tenue de réaliser son PCAET d'ici le 31 décembre 2018. Ce document remplacera le PCET en place actuellement.

e. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France est un document stratégique, prescriptif et intégrateur pour la région. Ce document a une portée juridique. Il a été élaboré par le Conseil régional et approuvé par le préfet de région, le 04 août 2020. Depuis, les évolutions réglementaires nationales successives, notamment celles introduites par la loi climat résilience de 2021, ont impliqué de procéder à des modifications du SRADDET.

Le projet de modification du SRADDET portant sur les volets climat, air, énergie et déchets a été arrêté par le conseil régional le 27 novembre 2023. Le projet de modification du SRADDET portant sur les volets foncier, logistique et aéroportuaire, a été arrêté par le conseil régional le 1er février 2024 et **approuvé** par Arrêté Préfectoral du 29 novembre 2024.

Le SRADDET fixe les objectifs et règles générales applicables aux documents d'urbanisme, tout en bâtissant un nouveau modèle d'aménagement. À l'horizon 2050, il s'articule autour de trois ambitions majeures pour la région :

- Une ouverture maîtrisée pour une région mieux connectée ;
- Une multipolarité renforcée en faveur d'un développement équilibré ;
- Un quotidien repensé, axé sur de nouvelles proximités et une qualité de vie améliorée.

La vision portée par le SRADDET doit être partagée par tous les territoires et par l'ensemble des grands opérateurs contribuant au développement et à l'aménagement durables. Le présent rapport est une étape importante dans la formalisation d'ambitions partagées. Mais la mise en œuvre du SRADDET ne saurait se réduire à une correspondance accrue entre un schéma régional et les planifications locales. Il s'agit en réalité de réinventer une relation entre la Région et les territoires permettant d'impulser, d'accompagner et de mobiliser.

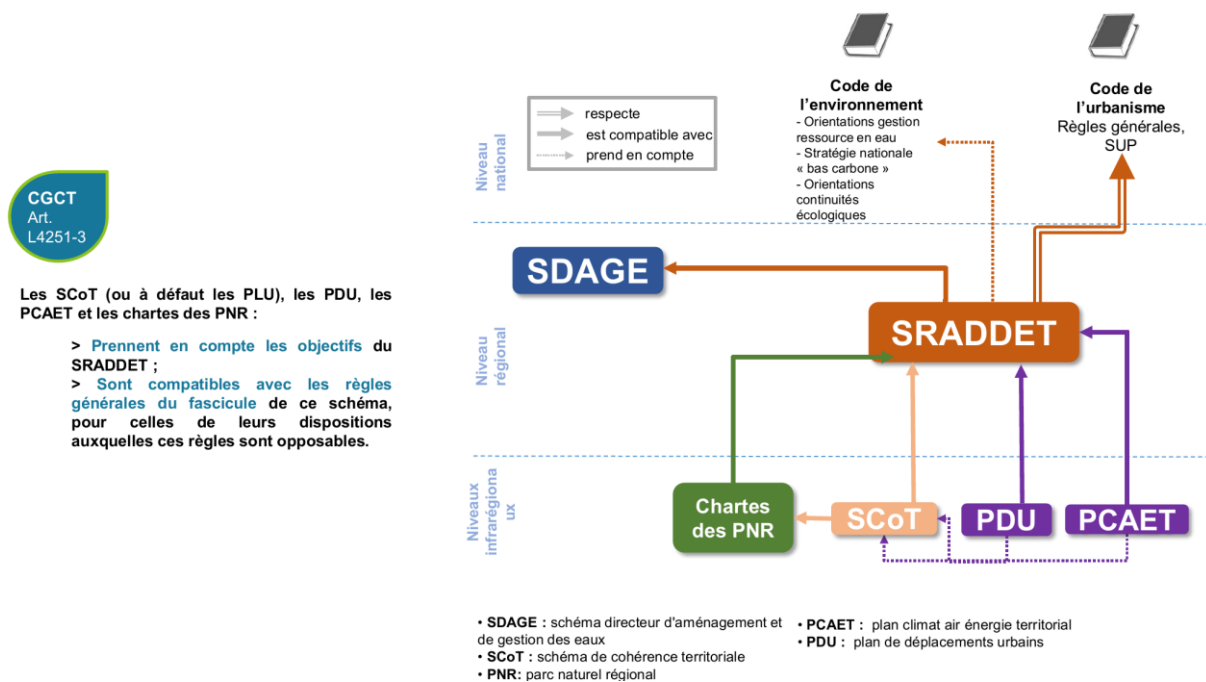


Figure 31 : Hiérarchie des normes, le SRADDET et le PLUi

Source : SRADDET, 2024

Impulser de nouvelles dynamiques territoriales

La vision régionale suggère une nouvelle lecture du territoire, davantage interterritoriale et tournée vers les réseaux. La Région favorisera la mise en place de dynamiques entre territoires en s'appuyant sur des analyses prospectives et des expertises ciblées (opportunités et impacts du Grand Paris Express sur le sud de la région, conditions de mise en œuvre du hub logistique, opportunités liées à la dynamique littorale et à la proximité du Royaume Uni...). Le collège de prospective qui va être mis en place pourra notamment alimenter les réflexions.

Accompagner les territoires dans la traduction des objectifs et des règles

La bonne articulation entre le SRADDET et les planifications locales est un enjeu majeur pour la mise en œuvre du SRADDET. Une « prescriptivité intelligente » doit permettre d'aller bien au-delà d'une simple prise en compte des objectifs et d'une compatibilité avec les règles. Elle doit en effet susciter l'adhésion, développer la cohérence des approches et permettre des innovations dans le cadre d'un dialogue permanent avec les territoires. La Région mettra en place des Ateliers régionaux des Acteurs de l'Aménagement permettant de diffuser des ressources mutualisées, pouvant notamment s'appuyer sur le réseau régional des agences d'urbanisme (URBA8) et en lien avec les services de l'Etat. D'autres outils à dimension sectorielle (notamment mentionnés dans les mesures d'accompagnement du fascicule des règles) seront également mis en place dans un même objectif d'accompagnement des territoires.

A titre d'exemple, au-delà des règles relatives à la gestion économe de l'espace, c'est bien une nouvelle culture de l'aménagement qu'il faut partager intégrant des nouveaux modes de faire en matière de foncier. Ces nouveaux modes de faire seront valorisés, partagés, discutés, contribuant ainsi à diffuser les innovations et faire preuve de résilience. La structuration de la donnée ainsi que sa mutualisation constituent enfin un enjeu majeur pour la mise en œuvre des objectifs et des règles. La plateforme régionale de mutualisation de données Géo2France contribuera à améliorer la connaissance partagée des thématiques portées dans le SRADDET (mobilité, foncier, habitat, biodiversité...).

Mobiliser les politiques régionales et faire évoluer les approches contractuelles

La « prescriptivité intelligente », c'est aussi un équilibre entre la « règle » et le contrat. La portée d'une règle collective sera d'autant plus importante si elle s'accompagne d'engagements mutuels traduisant une continuité entre la planification et l'aménagement opérationnel. A titre d'exemple, « développer une stratégie d'aménagement visant l'attractivité des centres villes, des centres bourgs et des polarités rurales » constitue une règle pouvant être appuyée par plusieurs démarches opérationnelles. Ainsi plusieurs politiques régionales pourront être mobilisées pour contribuer à œuvrer en ce sens (PRADET, politique artisanat commerce...), des appels à manifestation d'intérêt pouvant être mis en place. Par ailleurs, la mise en œuvre du SRADDET pourra s'appuyer sur différentes formes de contractualisations : contrats à l'échelle des espaces de dialogue, contrats avec les EPCI mais aussi le Contrat de Plan Etat Région. Un Observatoire de l'action territoriale sera mis en place favorisant l'articulation et la cohérence des contractualisations territoriales et développant le lien entre planification et programmation.

2. La Picardie Verte, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

La labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » a permis à la collectivité de structurer sa démarche Energie Climat et de se placer sur une trajectoire ambitieuse. Ces actions s'articulent avec le projet GAL – LEADER dont un des objectifs est de retrouver et de conforter une identité paysagère locale, tant sur le patrimoine bâti traditionnel que sur le paysage végétal.



Les actions menées dans le cadre du TEPCV sont les suivantes :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'audit des communes dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux
- Travaux sur les bâtiments communautaires
- Mise en place de haies, de brise-vents
- Action de communication – sacs cabas pour la suppression des sacs en plastique
- Formation « 0 phyto » pour les agents communaux et les élus
- Réalisation d'une thermographie aérienne

La CCPV (hors Quincampoix-Fleuzy) adhère au Syndicat d'Energie de l'Oise. Un programme d'action est également mis en œuvre en partenariat avec le SE60 :

- Remplacement des points lumineux pour une économie d'énergie (économie d'énergie de 25 à 44 % par point lumineux)
- Installation d'environ 240 horloges astronomiques sur les armoires de commande électriques

De plus, le SE60 favorise l'écomobilité en déployant de nombreuses bornes de recharge de véhicules électriques sous l'appellation Mouv'Oise. 10 bornes sont réparties sur le territoire de la CCPV : 2 à Formerie, 2 à Feuquières, 2 à Grandvilliers, 2 à Marseille-en-Beauvaisis et 2 à Songeons

La CCPV souhaite s'engager sur un programme plus intégrateur, ambitieux et opérationnel au travers d'un COTRI (Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle), accélérant les dynamiques en place :

- Une gouvernance ouverte avec un comité associant les partenaires énergie climat ressources
- Un processus opérationnel d'animation, de pilotage et de reconnaissance à l'échelle nationale et européenne de sa stratégie énergie climat via la mise en place de la démarche éprouvée Cit'ergie

Signé en décembre 2016, ce COTRI poursuit des objectifs concrets :

- Rénover 320 logements dans les 3 prochaines années,
- Former plus de 60 artisans locaux pour répondre aux besoins d'un marché local de la rénovation énergétique.

La structure a pris la forme d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat, où un conseiller permanent apporte :

- Des conseils techniques pour favoriser l'efficacité énergétique des logements
- Un appui pour la recherche d'aides éventuelles pour la réalisation de travaux d'amélioration
- Un guide des dispositifs existants (Programme « Habiter Mieux », Picardie Pass Rénovation, Crédits d'impôts, Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)...)
- Un accompagnement des artisans pour leurs démarches administratives, leurs demandes de certifications (Qualibat, RGE...).

3. État des lieux de la consommation énergétique

Avec 0,88 tonne de CO₂ par navetteur et par an, la Picardie se classe en tête de toutes les régions de province pour les émissions de CO₂ générées par les déplacements pour aller travailler ou étudier. La raison en est que les Picards résident de plus en plus loin des grandes villes où, inversement, se concentrent les emplois. Aussi, plus de la moitié du CO₂ émis par ces navetteurs est due à ceux qui ont un lieu de travail ou d'études situé à plus de 30 km de leur domicile, alors qu'ils ne représentent que 23 % des navetteurs. Ce phénomène est accentué par le fait que, dans huit cas sur dix, ils se font à l'aide d'un véhicule motorisé.

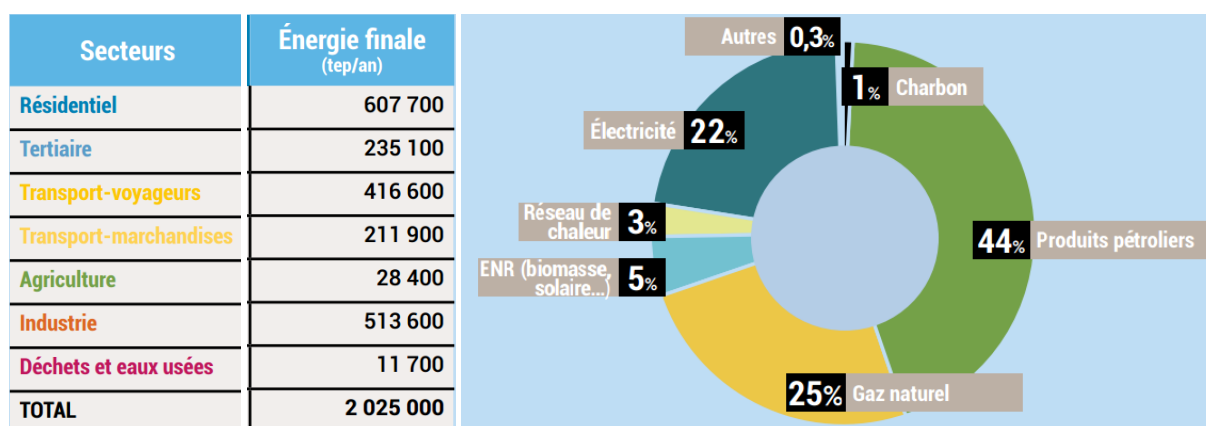


Figure 32 – Consommation d'énergie par secteur dans l'Oise et consommation d'énergie finale par source d'énergie

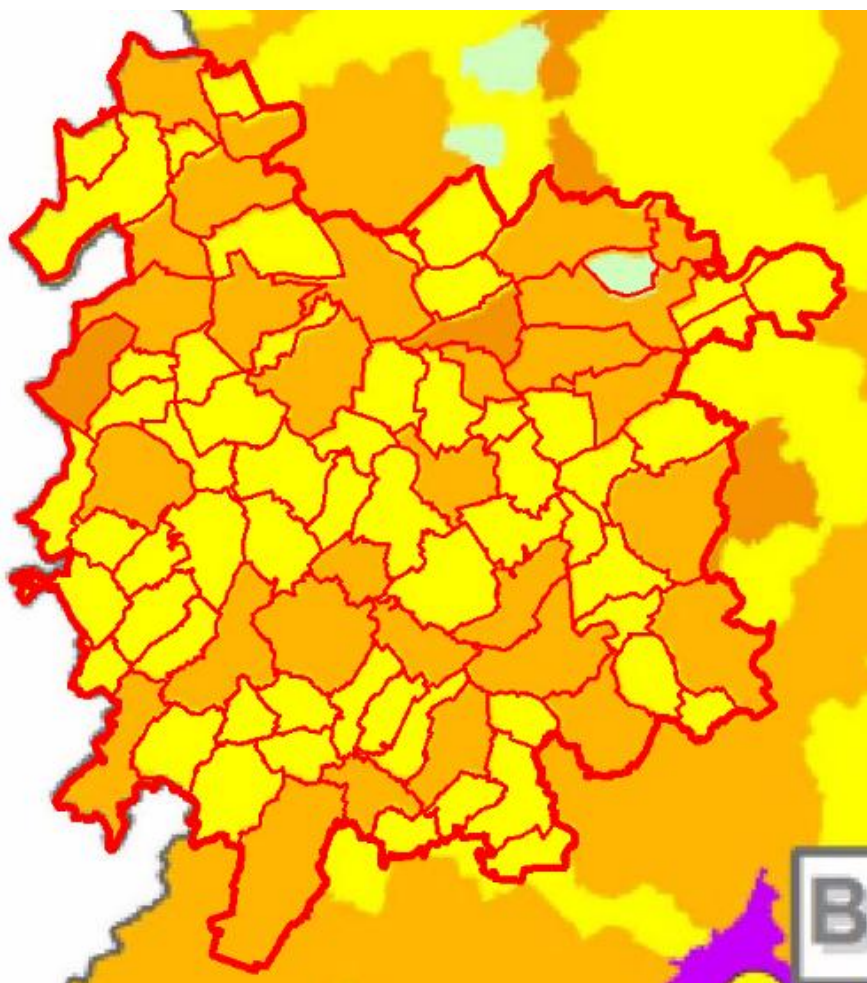
Source : Fiche GES / Énergie – Énergies Demain (édition 2015)

En 2010-2011, les consommations d'énergie finale dans l'Oise ont été estimées à 2025 ktep. Le secteur résidentiel est le 1er consommateur, devant le secteur industriel.

La répartition par source d'énergie fait apparaître l'importance des énergies fossiles dans le mix énergétique final : 70 % pour les usages directs du charbon, du pétrole et du gaz naturel, auxquels il faudrait ajouter la part des énergies fossiles pour la production d'électricité et de chaleur dans les réseaux. On constate également la faible part des énergies renouvelables (5 %).



Le bâtiment à énergie positive (BEPOS) serait obligatoire pour tous les logements neufs à partir de 2020 (prévision de la RT 2020). Déjà, à partir de 2012, la réglementation thermique (RT 2012) impose que tous les bâtiments neufs respectent la norme BBC (bâtiment basse consommation). Un bâtiment basse-consommation (selon la réglementation RT 2012 en vigueur depuis le 28 octobre 2011) est un bâtiment dont la consommation conventionnelle en énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires techniques (pompes...) est inférieure de 80% à la consommation réglementaire. Adoptée en juillet 2015, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte vient compléter ces dispositifs.



Consommation de surface à la commune (MWh)

- < 1 000
- 1 000 - 5 000
- 5 000 - 20 000
- 20 000 - 75 000
- 75 000 - 250 000
- > 250 000

Consommation de surface à la commune = Surface moyenne des logements x ratio de consommation en kWh/m²

Carte 37 – Consommation de surface à la commune

(Source : Etude BRGM ADEME 2013)

La carte de la consommation énergétique de surface à la commune indique la commune de Laverrière comme la commune la moins consommatrice d'énergie (<1000 MWh) tandis que les communes de Grandvilliers et Formerie apparaissent comme les plus consommatrice d'énergie (entre 20 000 et 75 000 MWh), leur consommation étant dopée par les activités économiques et industrielles

4. La production d'énergie

(Source : Bilan en 2010 et objectifs du SRCAE – Volet énergies renouvelables).

A l'échelle régionale, l'énergie est produite par différentes filières (Source : Observatoire du Climat des HdF, 2022), exclusivement dans le renouvelable (pas de centrale charbon, fuel ou nucléaire) :

- Bois énergie : 8990.4 GWh
- Agrocarburants : 3601.8 GWh
- Biogaz et Déchets : 1769.1 GWh
- Géothermie : 104.8 GWh
- Hydroélectricité : 16.8 GWh
- Photovoltaïque : 281.6 GWh
- Solaire thermique : 40,0 GWh
- Eolien : 10362.2 GWh

Plusieurs de ces sources renouvelables sont mobilisées en Picardie :

a. Le Bois Energie

18 % du territoire de la Picardie sont recouverts par des forêts dont 20 % dans l'Aisne. La production nette en bois des forêts picardes est estimée à près de 3 750 000 t/an. Avec plus de 630 000 ha de céréales à paille, la Picardie offre un potentiel de production de paille récoltable d'environ 2.5 millions de tonnes (Aisne = 903 411 t).

La Picardie possède 41 chaufferies bois collectives et industrielles, pour une puissance de 43 MW et une consommation en bois de 56 000 t/an à la fin 2011. Au total, on estime les consommations de bois énergie actuelle de l'ordre de 270 ktep/an.

A l'horizon 2020 pour la région Picardie, en se basant exclusivement sur la dynamique régionale, l'objectif est fixé à 350 ktep, soit une consommation totale de près de 1 350 000 t de bois par an. Cet objectif est augmenté à 450 ktep à l'horizon 2050.

b. Les agrocarburants

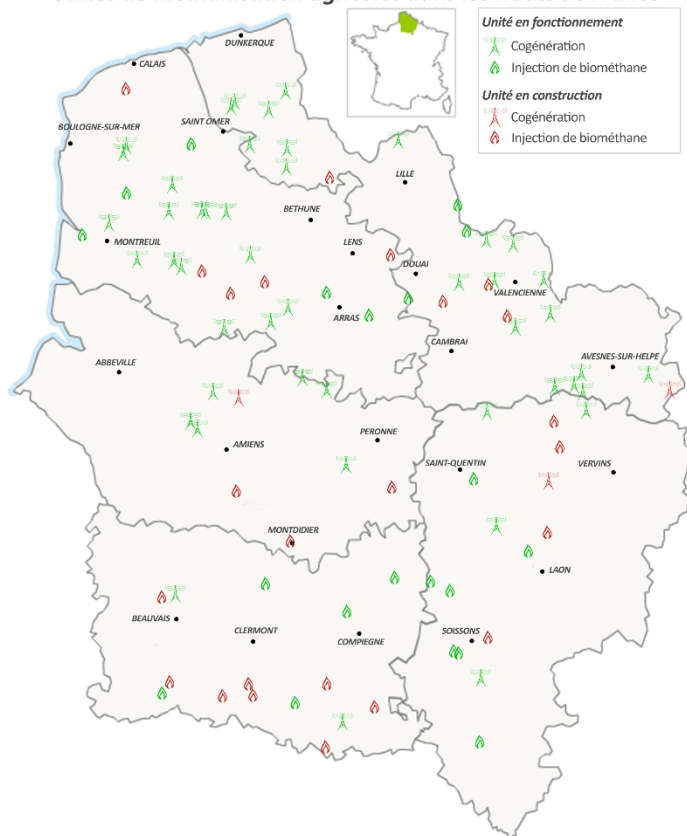
Le bioéthanol est un carburant qui peut être produit à partir de céréales, d'éthanol vinique ou encore de betterave sucrière, particulièrement présente dans les cultures picardes. La sucrerie Téréos, dans l'Aisne, à Origny-Sainte-Benoîte, produit près d'un tiers du bioéthanol français. La Picardie produit le tiers des betteraves françaises. La France, grâce à la production picarde, est le premier producteur européen de bioéthanol.

En 2010, les espaces agricoles cultivés à des fins de production de biocarburants en Picardie s'élèvent à plus de 91 000 hectares (soit près de 7 % de la SAU). A l'horizon 2020, on estime que ces technologies auront atteint un stade de maturité et de développement suffisant pour envisager une augmentation de 50 % de la production d'agrocarburants, soit 188 ktep, sans extension des surfaces aujourd'hui utilisées à cette fin. A l'horizon 2050, cet objectif est augmenté à 250 ktep.

De plus, la Région Haut de France maîtrise une grande partie de la chaîne de production, avec l'installation, en 2016, à Bucy-le-Long, d'une unité de prétraitement et de préparation de la matière à l'échelle industrielle (*bioéthanol de deuxième génération à partir de la lignocellulose issue de résidus agricoles et forestiers*).

N.B. : depuis le 1^{er} mars 2023, les camions dédiés à la collecte des déchets sur le territoire de la Picardie Verte sont alimentés par du biocarburant, réduisant de 60% les émissions de gaz à effet de serre.

Unités de méthanisation agricoles dans les Hauts de France



c. Le biogaz et les déchets

La région des Hauts de France répertorie au 31/12/2021, 69 installations de productions de biogaz dont 22 méthaniseurs sur sites industriels et 18 sur sites agricoles. Sur les 25 sites injectant du biométhane dans le réseau de gaz, 5 se concentrent dans la région Nord, plaçant ainsi les Hauts de France dans les premières régions productrices d'énergie renouvelable pour une capacité totale de production de 666 Millions de kWh soit 1% des consommations régionales.

Plusieurs installations de méthanisation (Passel, Amiens), centre de Valorisation Energétique (Villers Saint Paul), centres d'Enfouissement Technique de classe 2 et une station d'épuration contribuent à la production d'environ 90 GWh d'électricité annuelle et 75 GWh de chaleur. En 2010, la Picardie a connu une production d'énergie par les déchets de l'ordre de 13 ktep. Pour la région Picardie, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production de chaleur pour 2020 est de 47 ktep/an, soit 3.5 fois la production actuelle. A l'horizon 2050, l'objectif est fixé à 140 ktep/an.

Figure 33 - Unités de méthanisation agricoles en Hauts-de-France (2021)

d. La géothermie

On estime à environ 7.2 MW (1 238 tep du sol picard) la puissance produite par les 500 forages géothermiques déclarés entre janvier 2006 et juin 2016. La production actuelle totale de tep chaud géothermique en Picardie est évaluée à 1238 tep avec 961 tep pour les installations hors particuliers (77 % de la production) et 277 tep pour les installations de particuliers (23 % de la production).

En 2050, compte tenu du gisement géothermique intéressant notamment dans le sud picard, qui fera l'objet d'études approfondies dans le cadre de l'élaboration d'un atlas régional, l'objectif est porté à 260 ktep.

e. L'hydroélectricité

La région dispose d'une puissance installée et raccordée de 4.3 GWh hydroélectrique. L'objectif est de conserver cette production. Peu de nouveaux sites sont équipables facilement.

f. Le photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque peut se déployer sous différentes formes : de la ferme de plusieurs MW au sol, au système de quelques kW sur le toit d'une maison par exemple. Il peut s'adapter à de nombreuses situations et répondre à différents besoins. L'autoconsommation en fait partie. La baisse des coûts de production, la prime à l'investissement octroyée et une certaine appétence pour l'autonomie énergétique des citoyens expliquent une tendance au développement qui devrait se poursuivre.

Au 31 décembre 2010, le total des installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau électrique en Picardie était à peu près de 8 MWh en puissance installée, 30 MWh en 2013, et plus de 194 MWh en 2023 ! L'Oise représente près d'un tiers de cette puissance, avec 63 MWh.

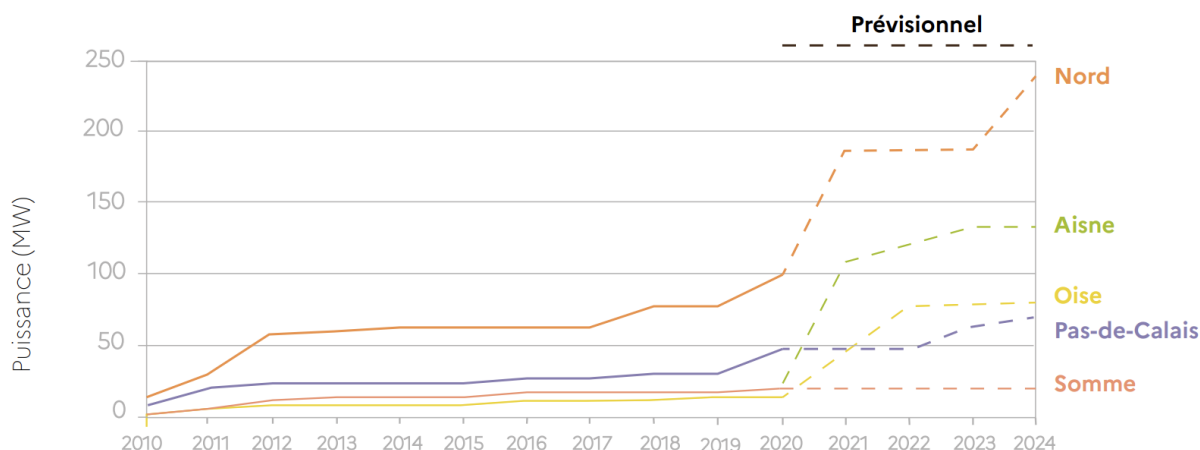
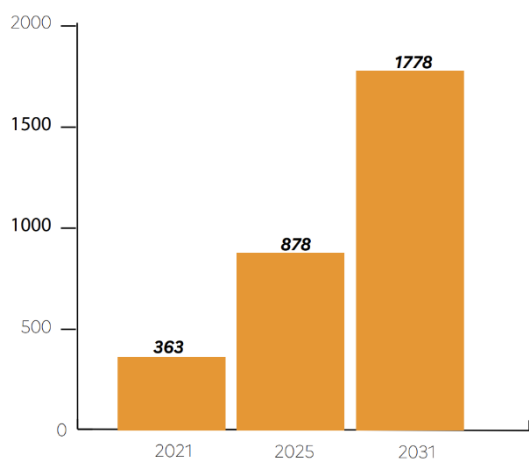


Figure 34 - Évolution du parc solaire photovoltaïque par département dans la région Hauts-de-France

Source : DREAL HdF, 2022



Ces éléments confortent les prospectives engagées par le SRADDET qui vise une multiplication par 5 de la puissance installée.

A ce jour le département de l'Oise reste peu équipé (16 MW raccordés au 31/03/2021), malgré une belle progression : 70 MW raccordés au 30/03/2024.

Figure 35 - Objectif en termes de production d'énergie solaire photovoltaïque

Source : DREAL HdF, 2022

g. Le solaire thermique

A la fin 2010, un total de 18 203 m² en surface de capteurs solaires thermiques, soit une production de 836 tep. A l'horizon 2020, l'objectif de production de solaire thermique est de 10 ktep. A l'horizon 2050, pour répondre au facteur 4 cet objectif est multiplié par 6, soit 60 ktep.

h. L'éolien

En région, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) fixe les objectifs pour atteindre les objectifs nationaux, accompagnés d'une annexe Schéma Régional Éolien (SRE). Les SRCAE des anciennes régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie ont été approuvés respectivement par arrêtés préfectoraux du 20 novembre 2012 du Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais et du 14 juin 2012 du Préfet de la région Picardie.

Note. Le Schéma Régional Éolien (SRE) de Picardie, annexé au SRCAE a été annulé en juin 2016 par la Cour Administrative d'Appel de Douai. Celui du Nord-Pas de Calais a été annulé le 19 avril 2016 par le Tribunal administratif de Lille

Les Hauts-de-France sont un des 2 leaders éoliens avec le Grand-Est pour la puissance installée, avec 2 740 MW fin 2016 dont 541 MW dans l'Aisne, et notamment dans sa moitié nord [source. RTE SOeS 2017], soit 66% de ses objectifs SRCAE 2020.

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

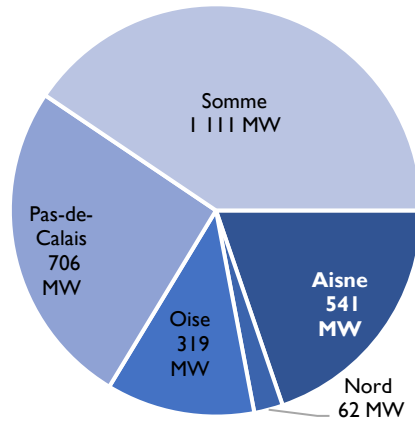
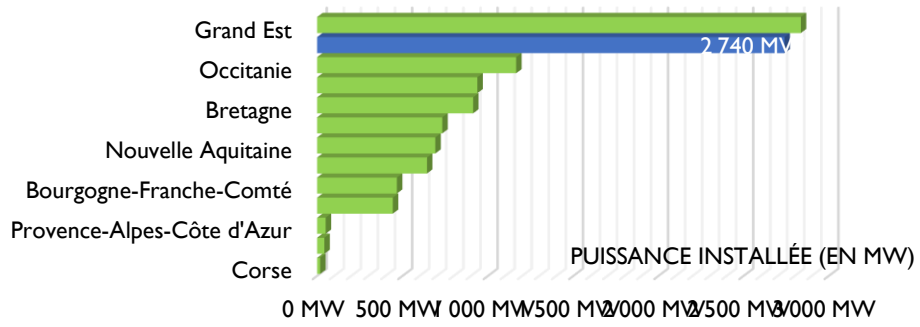


Figure 36 – Puissance éolienne installée

Source : Chiffres au 31/12/2016 – Enviroscop d'après CGDD-SOeS 2017 in Tableau de bord éolien-photovoltaïque

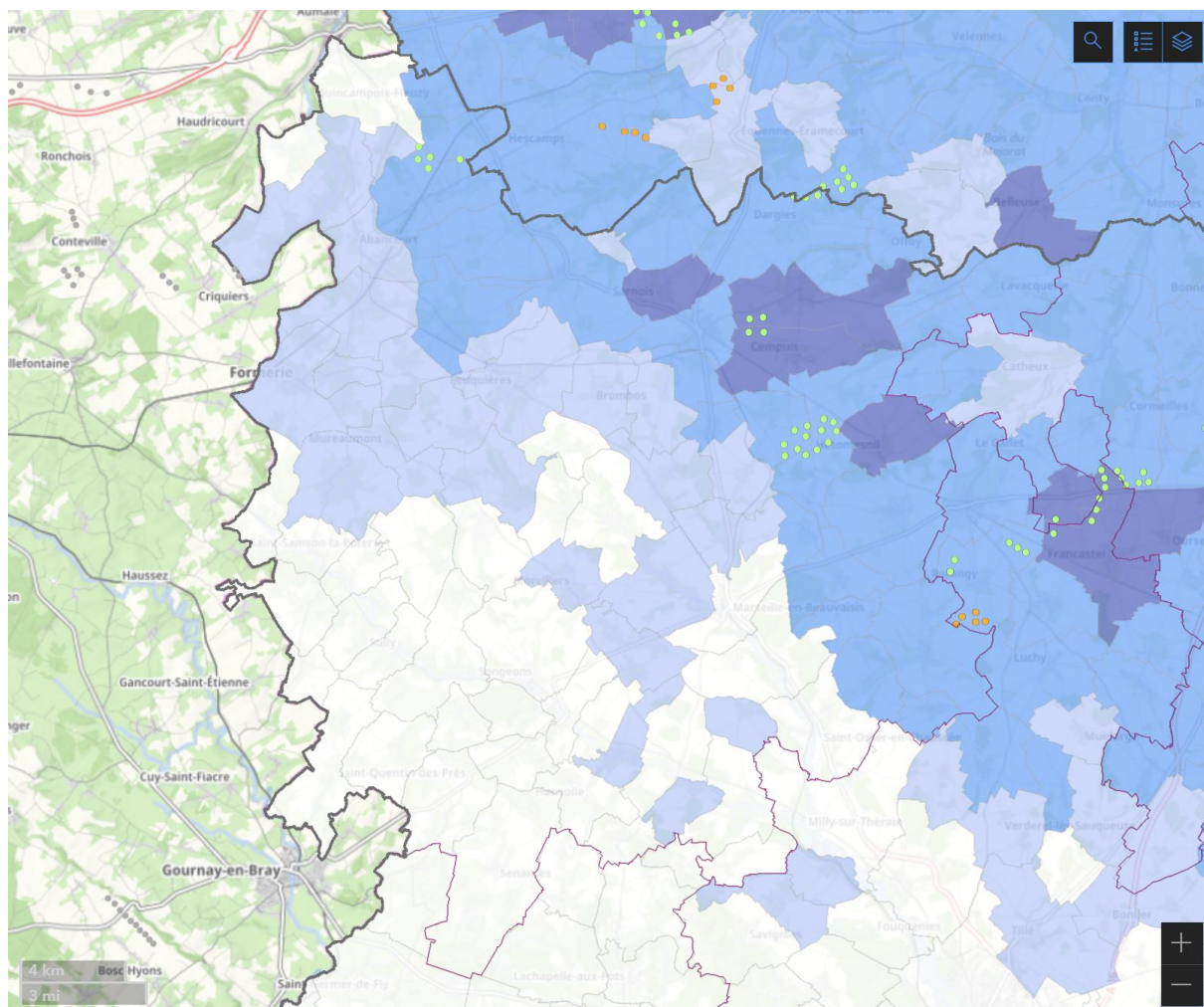


Figure 37 - Eoliennes et leur visibilité sur le territoire

Source : Observatoire régional de l'éolien 2025

A l'échelle de la Région, la Somme (880 machines), le Pas de Calais (574 machines) et l'Aisne (516 machines) sont sur le podium loin devant l'Oise (267 machine) et le Nord (131 machines) pour un total de 5900 MW de puissance à l'échelle régionale, l'Oise représentant 609.3 MW, soit 10,3 %.

Trois (un quatrième pour partie) parcs éoliens accordés ou en construction sont situés sur le territoire de la CCPV, et six à proximité (visibles depuis le territoire, attention, la carte de visibilité ne prend pas en compte les éoliennes du territoire normand).

L'autonomie énergétique est plus élevée pour la Picardie Verte (21 %) que pour le reste du département (10 %) : 21054 tep produites pour 99070 tep consommées (Source ADEME, Conseil Régional de Picardie 2015).

5. Le stockage carbone

Si la priorité est de réduire les émissions de GES du territoire, il est aussi important de ne pas générer un déstockage du carbone en place. Les forêts et les sols constituent des réservoirs de carbone fragiles, qui peuvent se transformer en sources émettrices de CO₂ sous l'effet de choix de gestion inadaptés ou d'aléas climatiques.

Ainsi, les sols et la forêt jouent un double rôle vis-à-vis du CO₂ en contribuant, d'une part, à en absorber et, d'autre part, à en émettre. Certains changements d'usage ou de pratiques agricoles favorisent le stockage de carbone dans les sols, comme la conversion des cultures en prairies ou en forêts.

Au contraire, la mise en culture des prairies ou des forêts entraîne une diminution du stock de carbone. Le sol joue le rôle de puits ou d'émetteur de carbone, principalement sous forme de dioxyde de carbone (CO₂).

Pour préserver le stockage de carbone, il est essentiel de mettre en place une gestion durable des sols et des forêts en se préparant notamment aux évolutions du climat.

Localement, le carbone peut être stocké dans les surfaces boisées du territoire et les prairies (permanentes et temporaires) du territoire.

Globalement, la perte du stock de carbone organique dans les sols agricoles en France est estimée à 6 millions de tonnes de carbone par an, soit près de 0,2%, entre les périodes 1990-1995 et 1999-2004.

Néanmoins, les sols forestiers ont stocké de l'ordre de 0,7 million de tonnes par an sur la même période.



Photo 5 : Prairies, le plus gros stock de carbone en Picardie Verte

Source : Equipe PLUi Picardie Verte

Le stock dans les sols est estimé à 90 % du stock total de Carbone sur la Picardie Verte, soit 14 millions de Teq CO₂. 49% de ce stock est constitué par les sols de cultures, 28 % par les sols de prairie et 19 % par les sols des boisements de feuillus. Les autres stocks représentent moins de 3 %.

Les stocks dans la biomasse représentent 10 % du stock de carbone total du territoire soit environ 1,7 millions de Teq CO₂. Les feuillus représentent 86 % de ce stock, les autres boisements et haies constituant le reste.

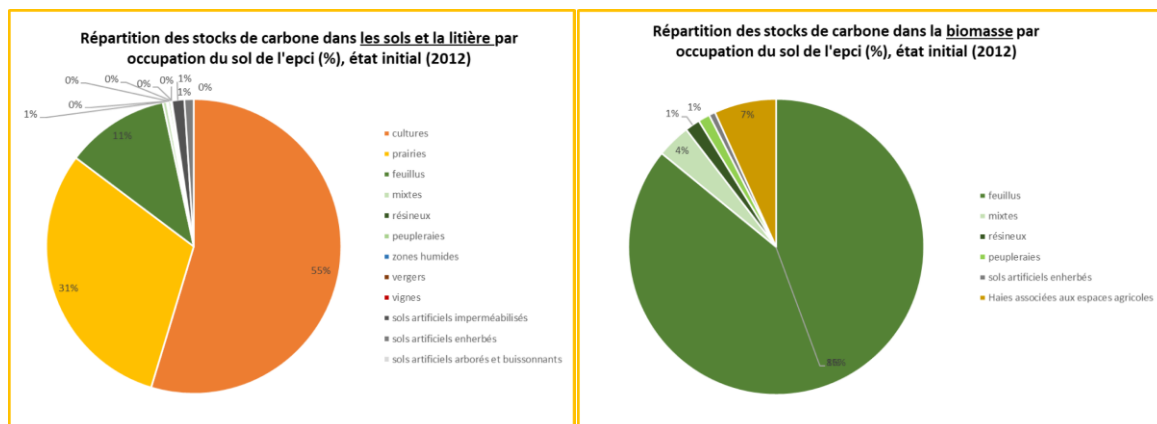


Figure 38 - Répartition des stocks de carbone respectivement dans les sols et da ls biomasse (2012)

Source : PCAET Picardie Verte

Ce stockage annuel de l'ordre de **32 000 Teq CO₂ au total** est cependant à mettre en regard des émissions de GES du territoire de l'ordre de 378 000 Teq CO₂ pour les émissions directes et de 554 000 pour les émissions totales.

Ce stockage annuel représente donc 9 % des émissions directes de GES du territoire.

Le schéma suivant met en regard les différents flux sur le territoire.

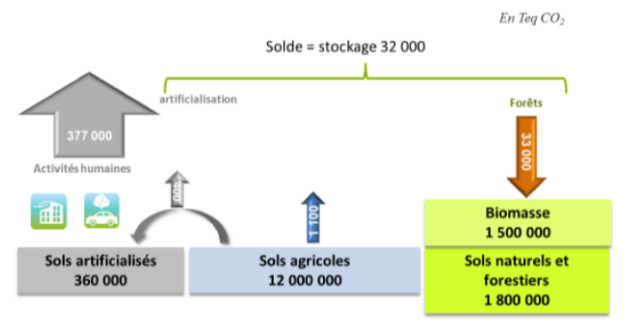


Figure 39 - bilan des émissions directes de GES, du stockage et des stocks de carbone sur la CCPV

Source : PCAET Picardie Verte

SYNTHESE : ENERGIE

Constat :

Un cadre réglementaire de plus en plus orienté sur les économies d'énergie (RT 2012, RT 2020, Loi de transition énergétique).
 Une composition urbaine majoritairement basée sur un bâti ancien (souvent mal isolé), principalement en résidence principale (donc chauffées à l'année).
 Des ménages largement motorisés dont les consommations énergétiques sont fortes.
 Production locale d'énergies d'origine renouvelable (parcs éoliens).

Perspectives d'évolution :

Des travaux d'isolation du bâti afin de conserver un confort thermique dans les logements.
 Une augmentation des trajets domicile-travail liée au manque d'offres d'emploi à proximité du lieu d'habitation.

Enjeux :

Production / Consommation d'énergie
 Implantation du bâti – Bio climatisme
 Production des énergies renouvelables

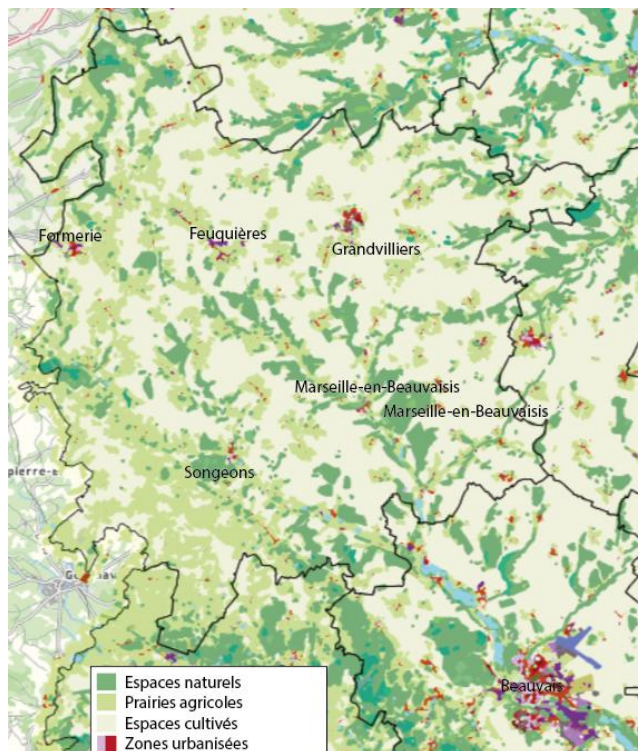
Pistes de réflexion :

Encadrer l'implantation des parcs éoliens.
 Préserver le cadre bâti traditionnel dans sa volumétrie et ses logiques d'implantation, ainsi que la compacité de l'habitat favorisant le confort d'été.
 Encadrer le développement et le renouvellement communal (extensions urbaines, équipements et bâtiments publics) pour favoriser dans tout aménagement, construction ou rénovation une consommation d'énergie moindre et plus respectueuse de l'environnement.
 Développer le recours aux énergies renouvelables et viser les normes applicables dans les projets publics et les extensions urbaines.
 Réduire l'éclairage de nuit s'il n'est pas nécessaire (puissance et fréquence d'éclairage).
 Diminuer la dépendance aux énergies fossiles.
 Veiller à ne pas interdire dans les règlements des zones (par omission) l'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables (éolien, panneaux photovoltaïques, ECSS, unités de méthanisation ou autres).
 Favoriser les procédés et constructions écologiques, prioritairement en circuit court.

C. LES ESPACES AGRICOLES

1. Données et rôle sur le territoire

L'agriculture tient une place importante à l'échelle de notre nation et particulièrement en Picardie Verte. La photographie du profil agricole du territoire est répartie dans la quasi-intégralité des thématiques traitées par le présent diagnostic territorial.



Carte 38 – L'occupation principale des sols

Source : d'après MOS Picardie, Géopicardie

Il est estimé une superficie d'environ 633 km² du territoire communautaire dont 557 km² de terres agricoles (source : Corine Land Cover au 1/100 000^e et SCOT Picardie Verte). Ces quasi 90 % de terres agricoles sont répartis de façon uniforme sur les grands secteurs : 16 000 ha sur le secteur de Songeons, 14 000 ha sur celui de Grandvilliers, 13 000 pour le secteur de Formerie et 11 000 pour le secteur de Marseille-en-Beauvaisis.

Ces grandes données ont peu évolué à grande échelle, le territoire de la Picardie Verte connaissant peu de terres artificialisées et un développement urbain relativement calme lorsque comparé aux pôles urbains voisins : près de 2300 ha de superficies urbanisées, plus de 55 000 ha de terres agricoles et seulement 5500 ha de terres boisées et aquatiques.

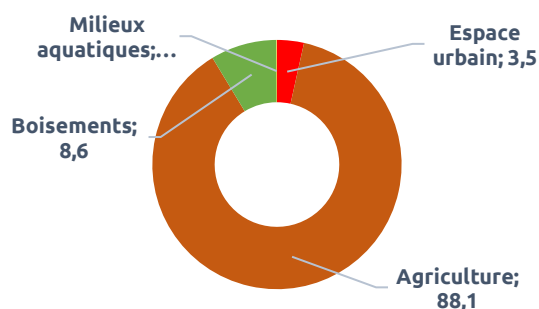


Figure 40 – Part du territoire selon son mode d'occupation

Source : d'après Corine Land Cover 2012

Ce poids important des espaces agricoles combiné à la relation qu'entretiennent certaines de ces terres avec les bassins versants incitent à une vigilance particulière sur les orientations pour le développement agricole de notre territoire (et notamment sur la gestion de l'eau).



Figure 41 – Un territoire marqué par l'occupation agricole et *a contrario* par une faible couverture végétale
Source : Equipe PLUi

Selon le RGA (Recensement Général Agricole de 2020), la SAU (Surface Agricole Utile) est en légère augmentation : 48889 h (contre 48723 en 2010), le nombre d'exploitation étant lui toujours en chute (474 en 2020 contre 560 en 2010).

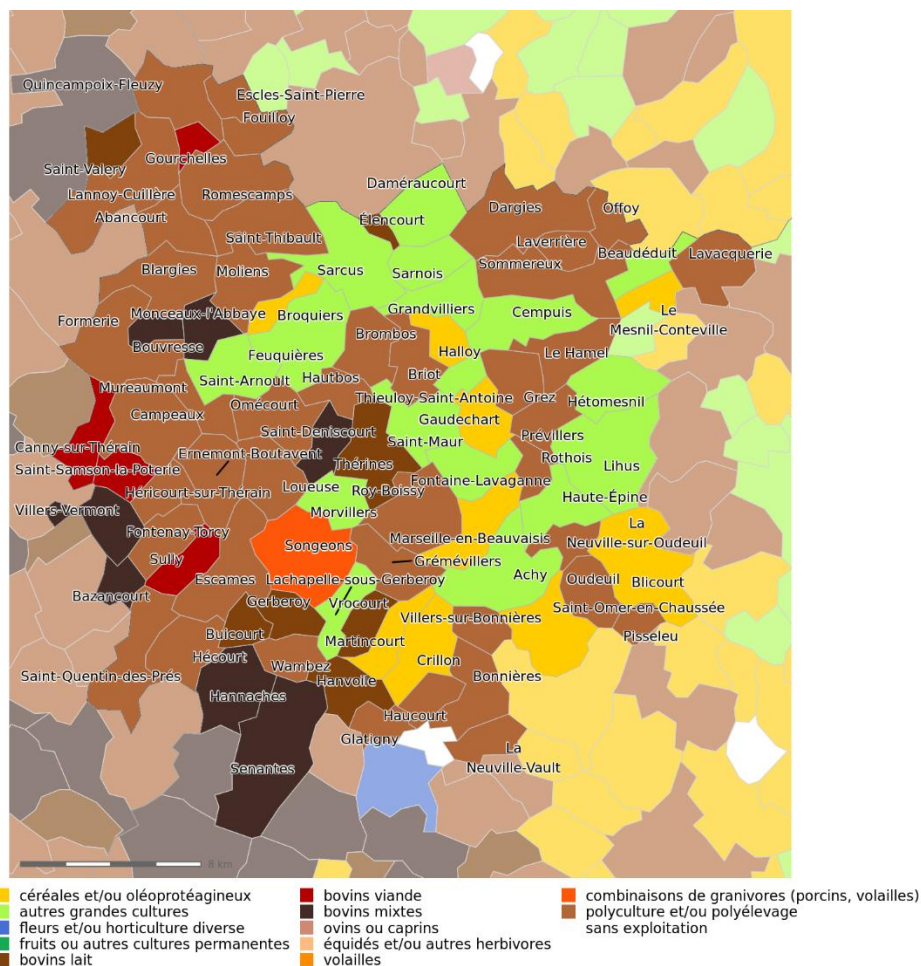


Figure 42 - Orientation technico économique des exploitations de la CCPV

Source : AGRESTE RGA 2020 – IGN ADMIN EXPRESS 2023

Comme on peut le voir sur la carte, la CCPV présente un gradient dans l'orientation technico économique : bien que le territoire soit couvert de manière quasi-uniforme en espace agricole, le territoire se découpe entre une partie Sud-Ouest dominée par les pâtures alors qu'en direction de l'Est se dessine une occupation céréalière en pleine expansion.

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

L'exploitation céréalière reste cependant majoritaire en termes de surfaces : 47,6 % des terres agricoles devant les prairies : 21,3 % de la SAU, puis les oléagineux 10,5 %.

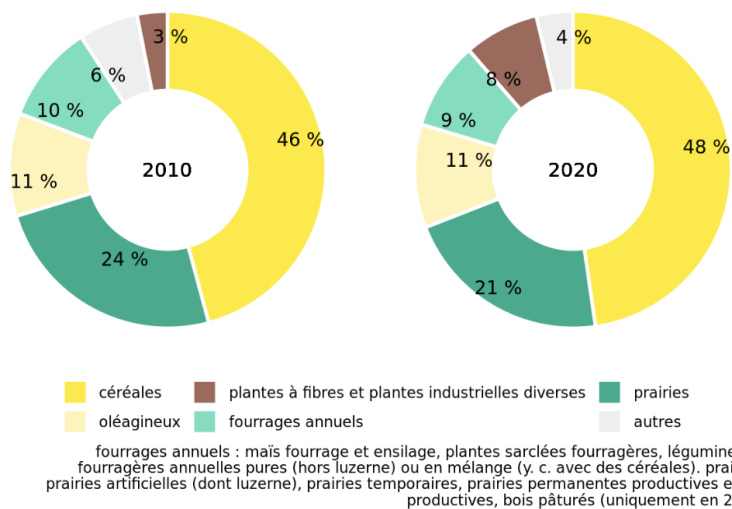


Figure 43 - Répartition des cultures principales sur le territoire de la CCPV

Source : Agreste RGA 2010 et 2020

2. Programmes agro-environnementaux

La région Picardie s'est engagée, avec le **fond FEADER**, sur un programme pluriannuel de mesures agro-environnementales. Les besoins prioritaires pris en compte dans le PDR et le développement de la stratégie pour la Picardie sont les suivants :

- 01. Promotion, organisation et diffusion de l'innovation sous toutes ses formes
- 02. Soutien à la diffusion de connaissances, notamment en vue d'accompagner l'innovation et la création d'activités
- 03. Accompagnement du renouvellement des générations en agriculture dans toute sa diversité
- 04. Maintien de l'élevage et pérennisation des filières végétales spécialisées
- 05. Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques pour protéger ressources naturelles, sols et biodiversité
- 06. Conservation et protection des écosystèmes
- 07. Dynamisation d'une gestion forestière respectueuse des écosystèmes
- 09. Création et maintien de l'emploi et des activités locales en milieu rural et lutte contre la précarité sociale et sanitaire

De plus, à partir du 1^{er} janvier 2015, une nouvelle politique de développement rural est entrée en vigueur. Les mesures agroenvironnementales territoriales (MAET) ont été remplacées par les **mesures agroenvironnementales climatiques (MAEC)**. Ces mesures ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques adaptées à l'enjeu du territoire de l'exploitation pour une durée de 5 ans. Elles permettent de répondre aux enjeux environnementaux :

- La gestion et la qualité de l'eau, en encourageant par exemple la réduction des intrants et la protection des captages
- La biodiversité animale et végétale, en incitant notamment à la préservation des habitats, des milieux humides et des prairies permanentes
- Le paysage, l'entretien d'éléments fixes du paysage comme les bosquets, les arbres isolés et les mares

Le sol, en encourageant la lutte contre l'érosion et en favorisant la couverture des sols en hiver.

En 2015, le nombre d'exploitations agricoles engagées en MAE est de 332 dans le département de l'Oise et 53 en MAEC et/ou MAET sur 48 communes en Picardie Verte (Abancourt, Achy, Bazancourt, Blargies, Blicourt, Brombos, Buicourt, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Ernemont-Boutavent, Escames, Fontaine-Lavaganne, Formerie, Gaudechart, Glatigny, Grémévillers, Grez, Hannaches, Hanvoile, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Lannoy-Cuillère, Le Mesnil-Conteville, Loueuse, Moliens, Morvillers, Mureaumont, Omécourt, Pisseleu, Prévillers, Rothois, Roy-Boissy, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Maur, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault, Saint-Valéry, Sarnois, Senantes, Sommereux, Songeons, Sully, Thieuloy-Saint-Antoine, Villers-sur-Bonnières, Villers-Vermont, Wambezy).

Plusieurs territoires ont été nommé territoires ouverts en 2015, à savoir : « Picardie Verte enjeu biodiversité », « Coteaux de la vallée de la Selle » enjeu Natura 2000 et « Territoire régional pelouses » (enjeu biodiversité).

De plus, une exploitation est engagée pour la protection des races menacées (mesure nationale PRM) sur la commune Grémévillers : race « Flamande » avec 7 animaux.

En 2016, 26 nouveaux engagements MAEC ont été contractualisés. A noter qu'un apiculteur est engagé dans le dispositif amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité (mesure nationale API) sur la commune de Lannoy-Cuillère :

- en 2016 pour 400 colonies
- en 2017 pour 800 colonies

Par ailleurs, un nouveau « territoire ouvert » à vue le jour cette même année : « BAC¹ Mesnil Conteville » (enjeu eau)

Pour finir, en 2017, 18 nouvelles contractualisations, dont les enjeux majeurs sont la préservation de la biodiversité (maintien des éléments paysagers et des prairies) ou encore la protection de la qualité de l'eau, ont été signées.

¹ BAC : bassin d'alimentation de captage

3. Labels garants de qualité et d'origine

La Communauté de Communes Picardie Verte est concernée par plusieurs labels :

- Les IGP « Cidre de Normandie » (ou « Cidre normand »), « Porc de Normandie » et « Volailles de Normandie » qui englobent une grande partie du territoire intercommunal ;
- Les AOC vins et spiritueux « Calvados » et « Pommeau de Normandie » ;
- Les AOC produits laitiers « Neufchâtel ».

Le tableau suivant reprend en détail les communes concernées par ces divers labels.

Type d'appellation	Nom du produit	Communes concernées
AOC - IG	Calvados	Abancourt, Blargies, Grémévillers, Morvillers, Sarnois, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault
IGP	Cidre de Normandie	Abancourt, Achy, Bazancourt, Beaudéduit, Blargies, Blicourt, Bonnières, Boutavent-la-Grange, Bouvresse, Briot, Brombos, Broquiers, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Cempuis, Crillon, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Ernemont-Boutavent, Escames, Escles-Saint-Pierre, Feuquières, Fontaine-Lavaganne, Fontenay-Torcy, Formerie, Fouilloy, Gaudechart, Gerberoy, Glatigny, Gourchelles, Grandvilliers, Grémévillers, Grez, Halloy, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hautbos, Haute-Epine, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Hétomesnil, Lachapelle-sous-Gerberoy, La Neuville-sur-Oudeuil, La Neuville-Vault, Lannoy-Cuillère, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Lihus, Loueuse, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Moliens, Monceaux-l'Abbaye, Morvillers, Mureaumont, Offoy, Omécourt, Oudeuil, Pisseleu-aux-Bois, Prévillers, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Rotherois, Roy-Boissy, Sarcus, Sarnois, Senantes, Sommereux, Songeons, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Maur, Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Thibault, Saint-Valéry, Sully, Thérines, Thieuloy-Saint-Antoine, Villers-sur-Bonnières, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez
AOC - IG	Pommeau de Normandie	Abancourt, Blargies, Grémévillers, Sarnois, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault
IGP	Porc de Normandie	Abancourt, Bazancourt, Blargies, Boutavent-la-Grange, Bouvresse, Broquiers, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Crillon, Ernemont-Boutavent, Escames, Escles-Saint-Pierre, Fontenay-Torcy, Formerie, Fouilloy, Gerberoy, Glatigny, Gourchelles, Grémévillers, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Lannoy-Cuillère, Loueuse, Martincourt, Moliens, Monceaux-l'Abbaye, Morvillers, Mureaumont, Omécourt, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Senantes, Songeons, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Valéry, Sully, Thérines, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez
IGP	Volailles de Normandie	Abancourt, Bazancourt, Blargies, Boutavent-la-Grange, Bouvresse, Broquiers, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Crillon, Ernemont-Boutavent, Escames, Escles-Saint-Pierre, Fontenay-Torcy, Formerie, Fouilloy, Gerberoy, Glatigny, Gourchelles, Grémévillers, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Lannoy-Cuillère, Loueuse, Martincourt, Moliens, Monceaux-l'Abbaye, Morvillers, Mureaumont, Omécourt, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Senantes, Songeons, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Valéry, Sully, Thérines, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez
AOC - AOP	Neufchâtel	Quincampoix-Fleuzy

Tableau 13 – Labels présents sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Source : <http://www.inao.gouv.fr/>

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	560	474	-15 %	100 %
agriculture biologique	18	37	+106 %	8 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) <i>dont</i>	3	7	+133 %	1 %
AOP	3	3	0 %	1 %
IGP	0	3	+Inf %	1 %
Label rouge	0	4	+Inf %	1 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme) <i>dont</i>	11	27	+145 %	6 %
transformation de lait	4	5	+25 %	1 %
transformation ou découpe de viande	–	11	–	2 %
transformation de fruits et/ou légumes	–	6	–	1 %
activités de diversification <i>dont</i>	54	94	+74 %	20 %
travail à façon	40	73	+82 %	15 %
tourisme - hébergement - loisirs	10	10	0 %	2 %
énergie renouvelable (pour la vente)	5	8	+60 %	2 %
circuits courts (hors vin) <i>dont</i> ¹	58	58	0 %	12 %
vente directe (hors vin)	53	54	+2 %	11 %
¹ fleurs et plantes exclues en 2010				
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes s : secret statistique – : pas de données				

Figure 44 - Démarches de valorisation sur le territoire de la CCPV

On note une dynamique assez forte pour la diversification et la valorisation des activités agricoles (et ce, même avant la période COVID, les données étant de 2020) : 47 % des exploitations sont concernées (223 sur 474).

4. Agriculture biologique

En Picardie verte, 34 exploitations agricoles sont recensées AB (Agriculture Biologique) en 2020 (données Agence bio 2020), dont 15 en polyculture élevage, 1 producteur de volailles, 2 arboriculteurs. La SAU en bio représente 3.84% et 5.46% de la SAU bio + conversion, sur une base de SAU totale du territoire de Picardie verte de 48 889 ha (RGA 2020), soit 1883 ha en bio et 2677 ha en bio + conversion (2020), avec, comme on l'a vu au paragraphe précédent un doublement du nombre d'exploitations titulaires de ce label.

Pour comparaison, la surface « bio + conversion bio Oise » représente 3.7% de la SAU, et en Hauts de France c'est 2.5% de la SAU.

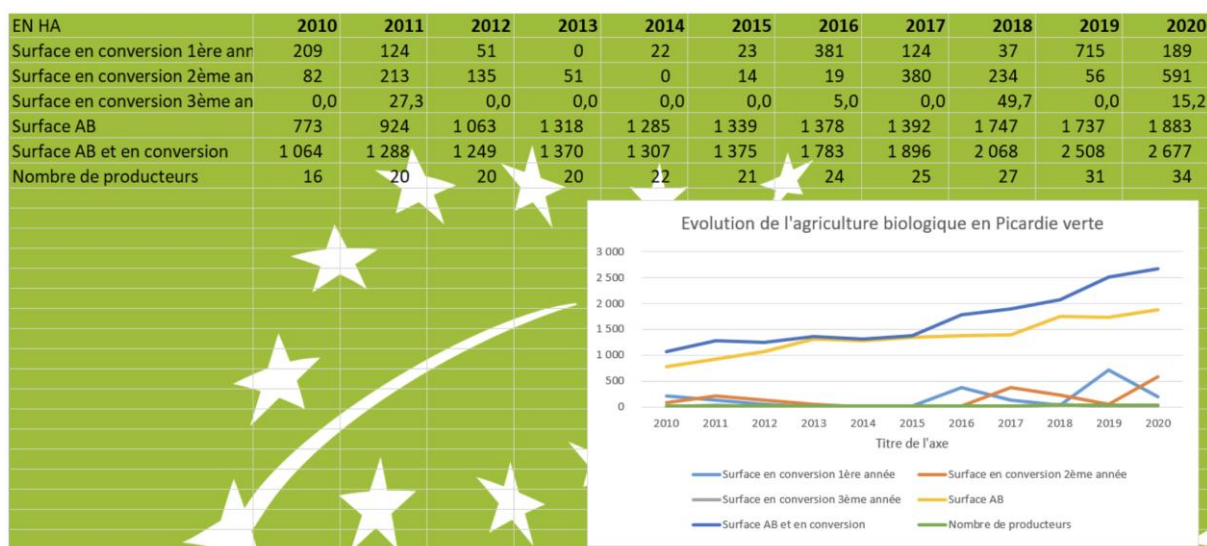


Tableau 14 - Evolution des surfaces en bio sur la CCPV

Source : Diagnostic agricole et alimentaire, CCPV 2022

On peut noter le développement important de la bio dans la filière des cultures fruitières, puisque 96 % des exploitations de ce secteur ont le label AB. L'élevage a aussi un fort développement en agriculture biologique, avec 15 % des prairies en bio (plus de 1550 ha).

VI. POLLUTIONS, NUISANCES ET QUALITÉ DES MILIEUX

A. LA QUALITÉ DES EAUX

1. Le cadre réglementaire

La Directive Cadre Européenne du 22 décembre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle a été transposée dans le droit français par la loi 2004-338 du 21 avril 2004. Cette directive vise à établir un cadre pour la gestion et la protection des eaux par bassin hydrographique. Elle entraîne des modifications importantes dans les politiques publiques de gestion de l'eau. La principale de ces modifications est la logique d'obligation de résultats qui se traduit par des objectifs environnementaux ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines :

- Atteindre un bon état des eaux en 2015 ;
- Ne pas détériorer les eaux de surface et les eaux souterraines ;
- Réduire ou supprimer les rejets toxiques ;
- Respecter les normes et objectifs dans les zones où existe déjà un texte réglementaire ou législatif national ou européen.

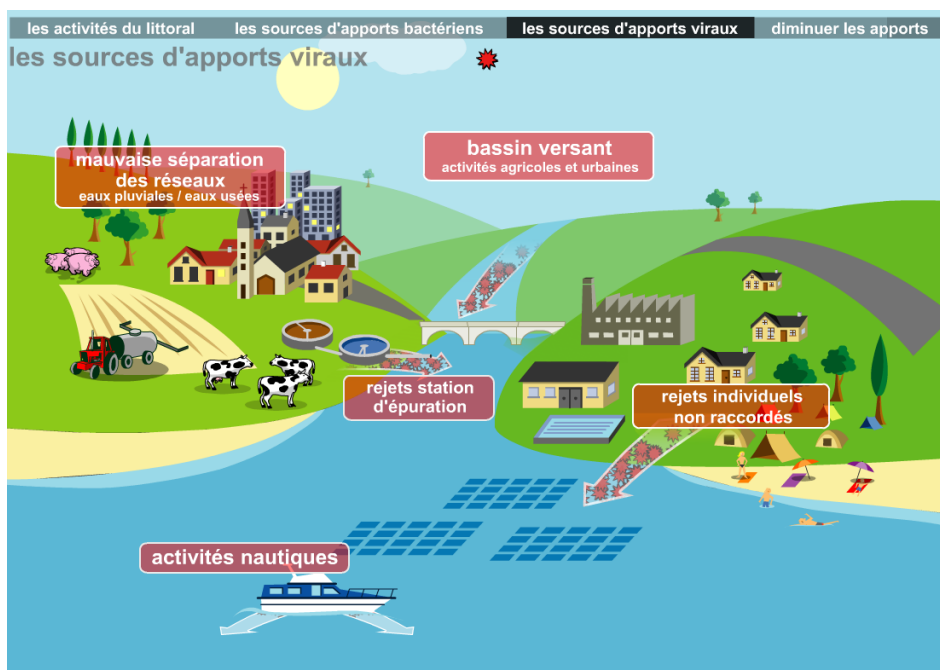


Figure 45 – Les sources de contamination de l'eau

Source : Ifremer

2. Données sur la qualité des eaux superficielles



Carte 39 – Objectif d'état global des masses d'eau superficielles sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Comme décrit au « V.A.3 Outils de gestion et objectifs », les cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté de Communes sont tous en **mauvais état chimique** en considérant la présence des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) tandis que leur **état écologique varie de bon à mauvais**.

Cours d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de bon état global
Bresle	Moyen	Mauvais (avec HAP)	2027
Ruisseau du Ménillet	Bon	Mauvais (avec HAP)	2015
Ruisseau du Vieux Moulin	Mauvais	Mauvais (avec HAP)	2021
Ruisseau des Rieux	Moyen	Mauvais (avec HAP)	2021
Thérain	Moyen	Mauvais (avec HAP)	2015
Petit Thérain	Bon	Mauvais (avec HAP)	2015
Herboval	Bon	Mauvais (avec HAP)	2021
Herperie	Bon	Mauvais (avec HAP)	2021

Tableau 15 – Etat des cours d'eau de la Communauté de Communes Picardie Verte

(Source : SDAGE Seine Normandie, SDAGE Artois Picardie)

a. Etat de l'Indice Poissons Rivières (IPR) des cours d'eau

A partir de la connaissance de la structure des peuplements de poissons, l'Indice Poissons Rivières (IPR) permet de déterminer la qualité biologique générale de l'eau, ainsi que les perturbations de l'habitat et des débits. Il est applicable à l'ensemble des cours d'eau à l'exception des cours d'eau profondément modifiés.

Chaque site est échantillonné par pêche électrique, les différentes espèces de poissons étant déterminées sur place et remises à l'eau.

Cinq classes de qualité ont été définies pour permettre l'expression des résultats : elle est très bonne lorsque le peuplement évalué est en tout point conforme au peuplement attendu en situation de référence (peuplement « optimal », proche de l'état naturel non perturbé) ; elle devient d'autant plus mauvaise (de moyen à mauvais) que les caractéristiques du peuplement échantillonné s'éloignent de celles du peuplement de référence.

Le Thérain, le Petit Thérain ainsi que les Evoissons ont une eau de bonne qualité si l'on se réfère à l'IPR.

b. Etat et évolution des Indices Biologiques relatifs aux macro-invertébrés benthiques

(source : Atlas de l'Eau en Picardie, 2014)

Les indices biologiques relatifs aux invertébrés permettent d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau en se basant sur la composition des populations de macro-invertébrés aquatiques. Ces populations regroupent les insectes sous leurs différents états (larve, nymphe, adulte), les crustacés, les mollusques et les vers de taille supérieure à 0.5 mm et vivant sur le fond des cours d'eau.

En France, l'Indice Invertébrés le plus utilisé était historiquement l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Mais l'IBGN ne répondait pas pleinement aux exigences de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000 en termes de prélèvement et de détermination. Ainsi, depuis 2007, le protocole de prélèvement sur le réseau de surveillance des eaux de surface a été modifié pour pouvoir calculer, à terme, un indice multimétrique « DCE compatible », appelé IIMM. Ce nouveau protocole de prélèvement, dit MPCE (Macro-invertébrés en Petits Cours d'Eau), implique notamment des prélèvements sur 12 habitats (au lieu de 8) et des déterminations plus précises. En attendant ce nouvel indice IIMM, on utilise un indice appelé « IBGN équivalent » qui est calculé de la même manière que l'IBGN mais sur la base du prélèvement MPCE.

Si l'on considère l'Indice Biologique Macro-invertébrés, le Thérain, le Petit-Thérain ainsi que les Evoissons ont, pour les mesures les plus récentes, un très bon état biologique.

c. Etat et évolution de l'Indice Biologique Diatomées (IBD)

Les diatomées sont des algues unicellulaires de couleur brune qui peuvent mesurer de quelques micromètres à plus de 0.5 mm. Ce sont les algues les plus sensibles aux conditions environnementales (elles réagissent aux pollutions organiques, saines, acides et thermiques) : elles constituent d'excellents bio-indicateurs.

L'Indice Biologique Diatomées (IBD) permet donc d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau en se basant sur l'analyse des diatomées. L'IBD traduit le niveau des pollutions organique et trophique (nutriments : azote, phosphore) ; il est susceptible d'être impacté par la contamination de toxiques (micro-polluants minéraux ou synthétiques).

Comme pour l'IBGN, la méthode de calcul de l'IBD a évolué récemment pour être rendue « DCE compatible ».

Si l'on considère l'Indice Biologique Diatomées, le Thérain, le Petit-Thérain ainsi que les Evoissons ont, pour les mesures les plus récentes, un bon état biologique voire un très bon état pour les Evoissons.

d. Teneurs en nitrates des cours d'eau en 2012 et évolution des teneurs moyennes entre 2009 et 2012

S'agissant des altérations liées aux nitrates, ce sont près de 30 % des points qualifiés qui ont une teneur moyenne au-delà de 40 mg/l en Picardie. Cependant, le seuil de 50 mg/l, qui marque la perte du bon état, n'est pas atteint pour les eaux superficielles.

La Picardie, sauf une partie du territoire Somme aval, a été classée, comme de nombreuses autres régions de France, en zone vulnérable, au titre de la Directive Nitrates 91/676/CEE du 12 décembre 1991 qui vise à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

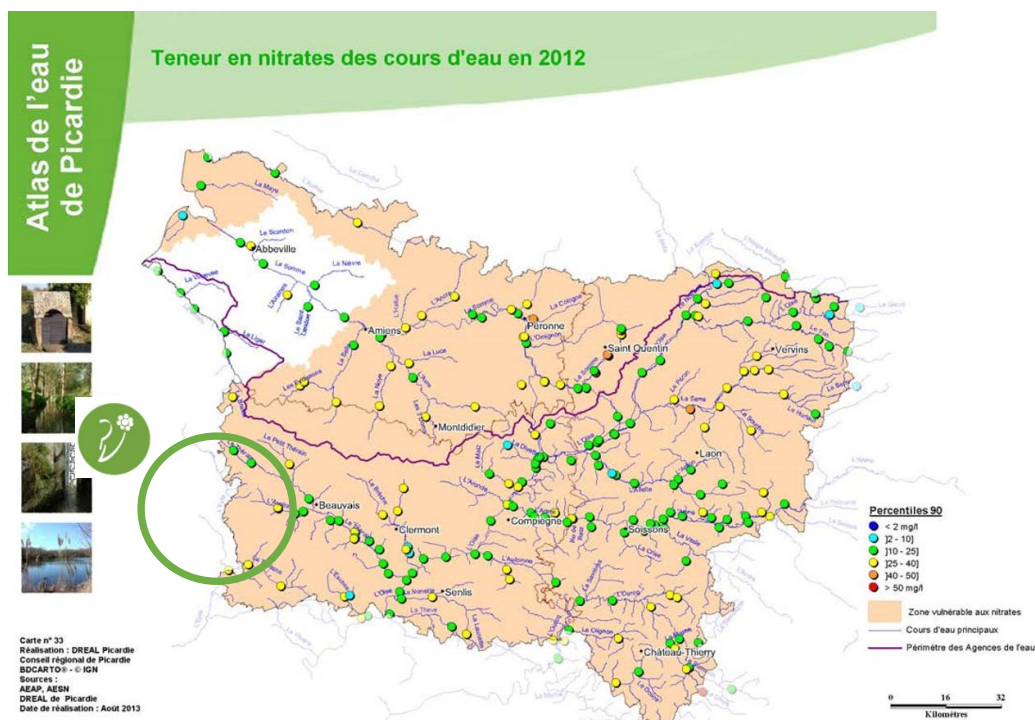


Figure 46 – Teneur en nitrates des cours d'eau en 2012

Source : Atlas de l'Eau de Picardie

e. Qualité des cours d'eau selon les teneurs en pesticides en 2011

La présence de pesticides dans les eaux de surface est très variable selon les années car fortement liée aux conditions climatiques. En 2011, 100 % des points de prélèvement en eaux de surface contiennent des résidus de produits phytosanitaires et 8 % des stations présentent une mauvaise qualité, 11 % une qualité médiocre et 58 % une qualité moyenne. Seulement 23 % des stations présentent en 2011 une qualité bonne à très bonne vis-à-vis des pesticides. En fait, les eaux superficielles sont très sensibles aux pollutions phytosanitaires, avec parfois des pics de pollution importants, d'où la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles.

Au niveau national, une réglementation stricte concernant la protection des cours d'eau a été mise en place par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires visés à l'article L.253-1 du Code Rural. Applicable depuis le 1^{er} janvier 2007, cette réglementation définit une distance minimale d'interdiction de traitement à respecter vis-à-vis des points d'eau que constituent les « *cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25000 de l'Institut Géographique National* » : c'est la « zone non traitée », dite ZNT. Par défaut, la ZNT est de l'ordre de 5 m ; elle est plus stricte pour certains pesticides (20, 50 ou 100 m).

Pourtant la contamination des cours d'eau par les pesticides demeure un phénomène généralisé. Les contaminations peuvent être ponctuelles lors de la manipulation des produits, du remplissage ou du rinçage des pulvérisateurs ; elles sont diffuses après l'application des produits, soit par ruissellement vers les eaux de surface, soit par infiltration vers les eaux souterraines.

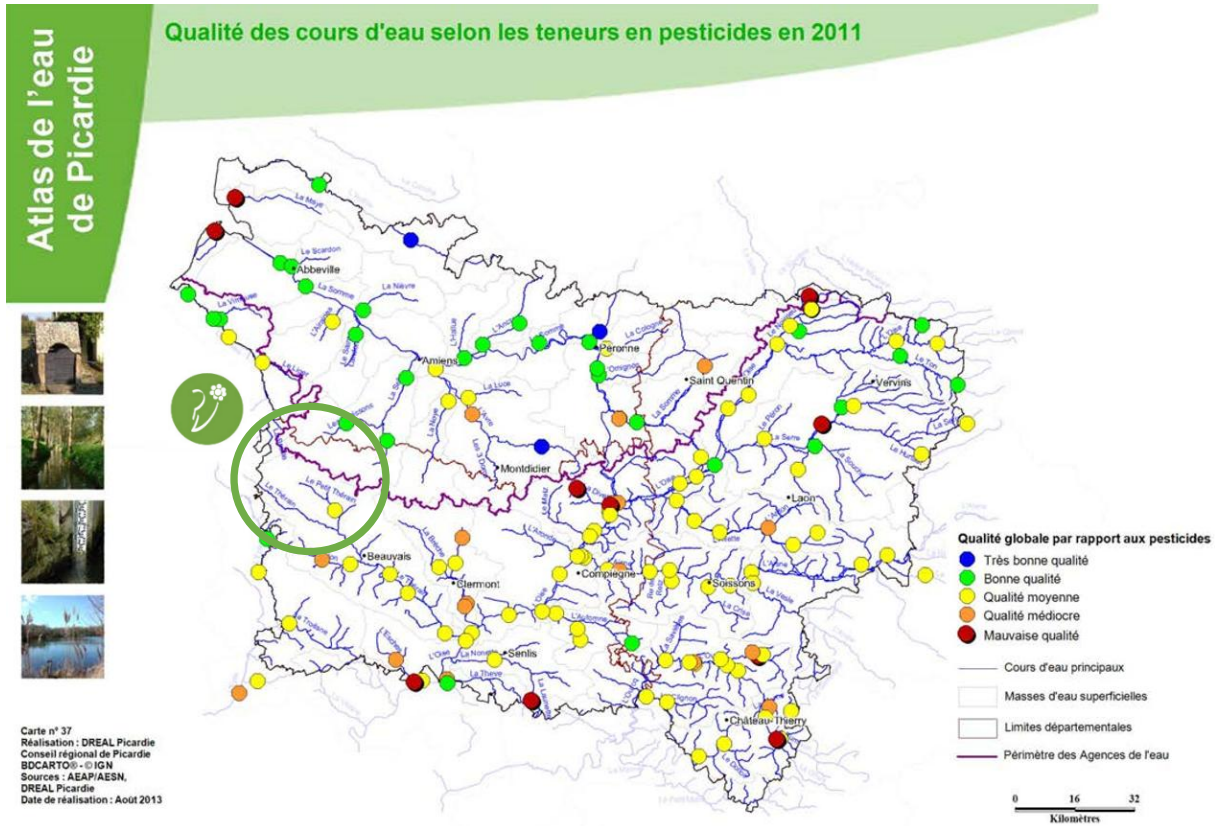


Figure 47 – Qualité des cours d'eau selon les teneurs en pesticides en 2011

Source : Atlas de l'Eau de Picardie

3. Données sur la qualité des eaux souterraines

La qualité des masses d'eau souterraines en Picardie est assez dégradée puisque seules six masses d'eau souterraine sur vingt-six sont évaluées en bon état chimique. Ce mauvais état général est notamment dû à certaines molécules phytosanitaires et aux taux de nitrates.

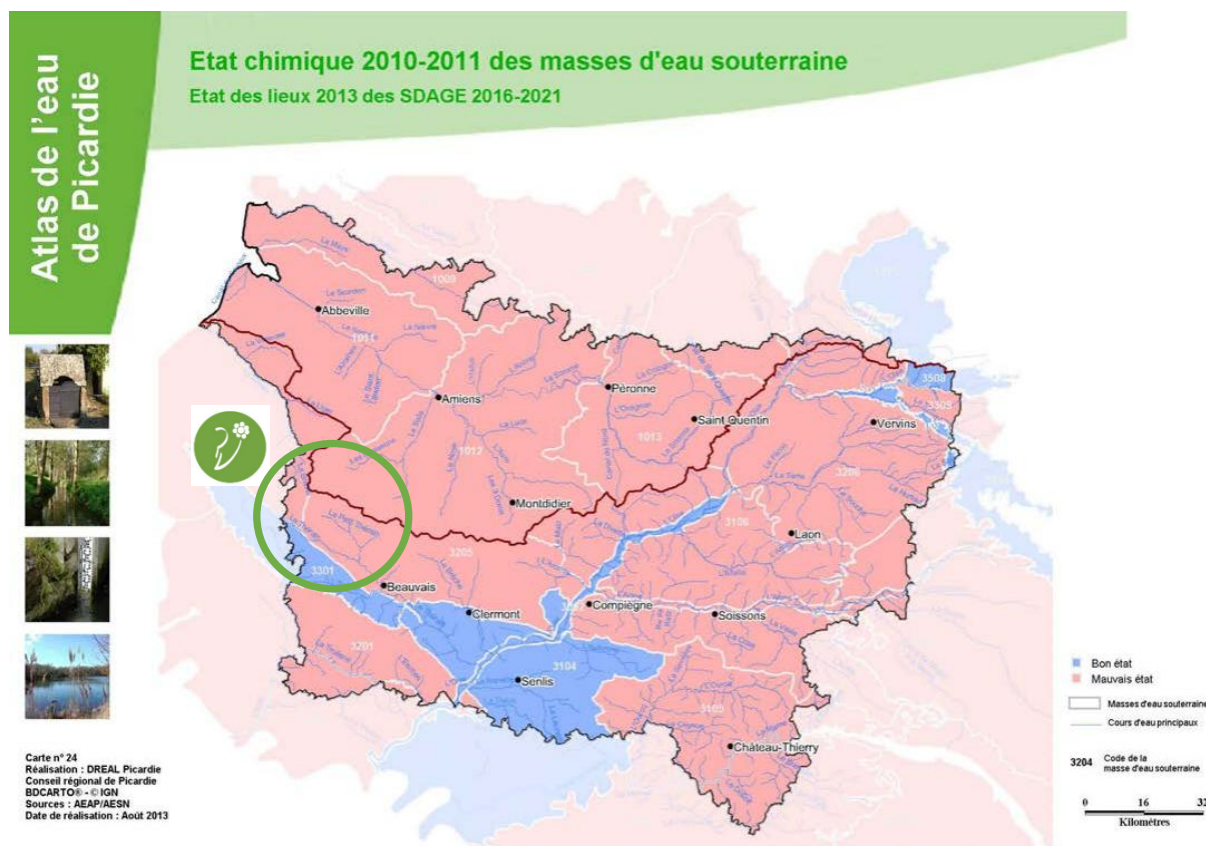


Figure 48 – Etat chimique des masses d'eau souterraine

Source : Atlas de l'Eau de Picardie

L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraine est basée sur la comparaison des concentrations d'un certain nombre de substances par rapport à des valeurs-seuils fixées pour chacune de ces substances. Au niveau européen, seuls les nitrates et les pesticides ont fait l'objet de normes de qualité fixes. Cependant, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000 impose aux Etats membres de définir une liste de substances pouvant être présentes sur leur territoire national et d'établir, pour chacune d'elles, des valeurs seuils nationales.

Les masses d'eau souterraine étant étroitement liées au milieu géologique et naturel dans lequel elles se trouvent, certaines substances peuvent y être présentes naturellement à des taux très importants, sans que ce soit dû à des pollutions d'origine humaines : il s'agit du « fond géochimique ». Chaque valeur seuil nationale peut ainsi être adaptée en fonction des contextes locaux définis à l'échelle des bassins, selon la logique suivante :

- si le fond géochimique est inférieur à la valeur seuil nationale, cette valeur seuil est ainsi retenue,
- si le fond géochimique est supérieur à la valeur seuil nationale ou si la substance concernée n'a pas fait l'objet de valeur seuil nationale, une analyse locale est réalisée en intégrant ce fond géochimique (analyse basée sur des éléments de cadrage nationaux).

Pour l'évaluation de l'état chimique, les données utilisées sont issues des réseaux de contrôle de surveillance et des réseaux de contrôle opérationnel des eaux souterraines. Pour chaque paramètre, une moyenne interannuelle a été calculée selon les données disponibles, sur la période 2007-2010 pour le bassin Seine-Normandie par exemple (cette moyenne devant être inférieure à la norme d'alimentation en eau potable). Par ailleurs, il ne faut pas que la fréquence de dépassement de la norme soit supérieure à 20 % (si le nombre de données disponibles est supérieur à 5).

La qualité des eaux souterraines de Picardie est fréquemment altérée par les nitrates. Entre 2009 et 2012, on note une tendance générale à la dégradation de la qualité des nappes souterraines de Picardie par les nitrates. En 2012, environ 21 % des stations des réseaux de surveillance des nappes souterraines ont une teneur moyenne supérieure à 40 mg/l. De plus, le seuil de potabilité de 50 mg/l est dépassé pour 5 stations parmi les 137 mesurées.

Cette situation étant préoccupante, la Picardie, sauf une partie du territoire Somme aval, a été classée, comme de nombreuses autres régions de France, en zone vulnérable, au titre de la Directive Nitrates 91/676/CEE du 12 décembre 1991 qui vise à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

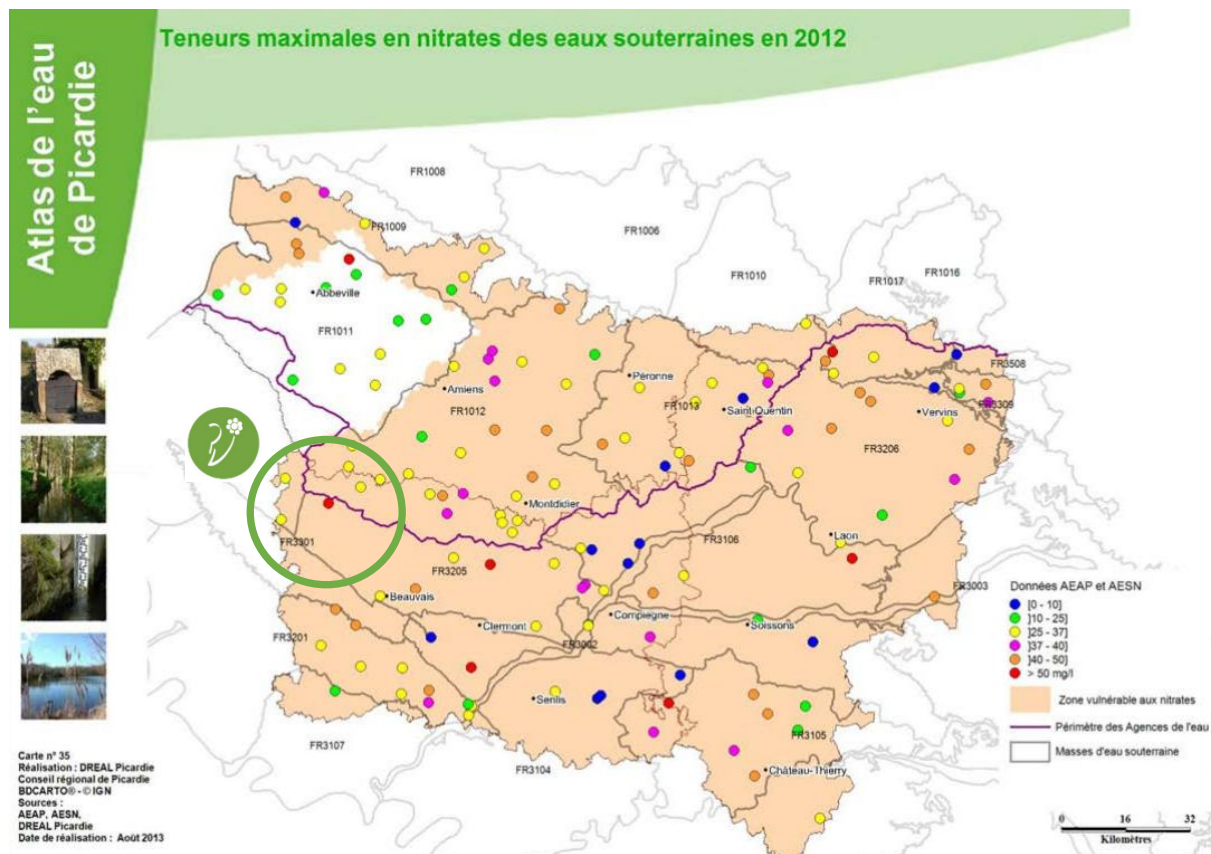


Figure 49 – Teneurs maximales en nitrates des eaux souterraines

Source : Atlas de l'Eau de Picardie

Les eaux souterraines sont également contaminées par les pesticides, soit par infiltration des eaux de pluie chargées de ces produits après un temps de circulation dans le sous-sol plus ou moins long, soit par le transfert direct au niveau des zones karstiques. Or, ces eaux souterraines constituent l'essentiel de nos ressources en eau potable, d'où l'importance de surveiller leur qualité.

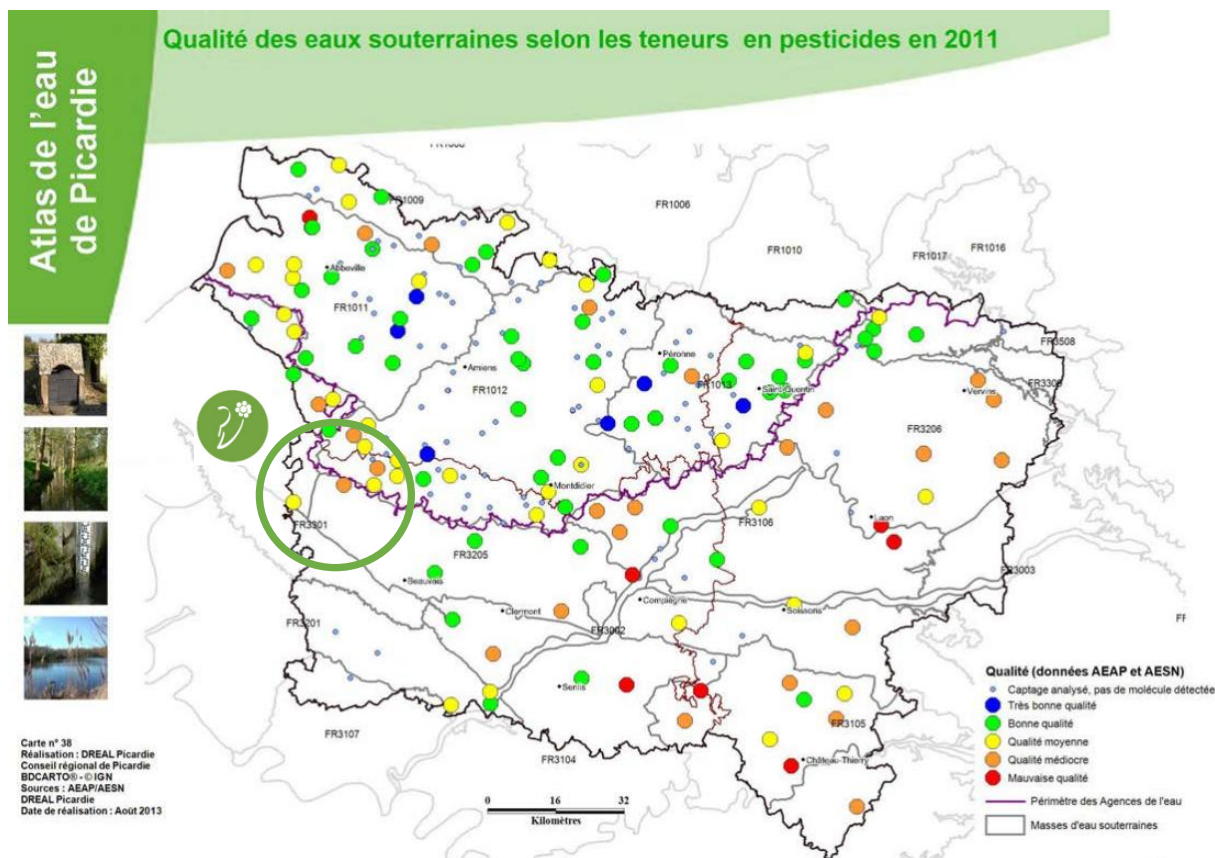


Figure 50 – Qualité des eaux souterraines selon les teneurs en pesticides

Source : Atlas de l'Eau de Picardie

4. Données sur la qualité de l'eau potable

En règle générale, les captages qui alimentent la Communauté de Commune ont une qualité bactériologique conforme mais les seuils pour le pesticide nommé Déséthylatrazine sont dépassés. En effet, comme précisé dans le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021, la masse d'eau « Craie picarde » (FRHG205 – 3205) est en mauvais état chimique du fait de la présence de pesticides. Or, l'ensemble des captages d'alimentation en eau potable de la Picardie Verte prélève leurs eaux dans cet aquifère.

5. Assainissement des eaux usées

a. Cadre réglementaire

Le PLUi est l'occasion d'intégrer la gestion de l'assainissement (qualité du traitement collectif et gestion du non collectif) dans sa politique de préservation de la qualité des ressources en eaux superficielles ou souterraines.

- **Schémas directeurs d'assainissement**

La mise en place de documents de synthèse **délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif** est exigé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et à ses arrêtés du 6 mai 1996 codifiés à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales :

« Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et le ruissellement ;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Conformément au décret du 3 Juin 1994, transcrivant en droit français les dispositions de la Directive européenne du 21 mai 1991, dite ERU (Eaux Résiduaire Urbaines) les communes doivent se doter selon un échéancier dépendant de leur taille et avant le 1er janvier 2006, d'un plan de zonage de l'assainissement et mettre en place un service de l'assainissement comprenant un service ayant compétence en matière d'assainissement non collectif.

Dans les zones d'assainissement non collectif, les collectivités ont pour obligation de mettre en place un service de contrôle des installations neuves et existantes, dénommé le SPANC (service public à l'assainissement non collectif). Cette structure peut éventuellement s'occuper aussi de l'entretien des dispositifs.

• Les missions du SPANC

Chaque collectivité définit les compétences du SPANC sur son territoire. Les missions obligatoires des SPANC sont le **contrôle des installations existantes** (diagnostic initial puis périodique : 4 ou 5 ans en général), et l'**instruction et le contrôle des équipements neufs d'assainissement non collectif** sur le territoire.

D'autres missions facultatives, peuvent être également proposées par les SPANC comme l'entretien des installations.

La Communauté de Communes dispose d'un SPANC qui contrôle les installations d'assainissement autonome mais joue aussi un rôle de conseils envers les habitants. Les habitants peuvent faire appel au SPANC pour la vidange de leur installation, pour mettre en conformité leur installation ou encore pour réaliser un diagnostic de leur système d'assainissement.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, la compétence en matière d'assainissement collectif est exercée par les communes.

b. Gestion de l'assainissement sur le territoire intercommunal

L'assainissement s'organise comme suit :

	Date de l'information	ANC	STEP
Abancourt	2011	X	
Achy	2015	X	
Bazancourt	2017	X	X (bourg)
Beaudéduit	2011	X	Raccordement du bourg
Blargies	2017	X	Raccordement d'une partie de la commune à Formerie (bourg, Belleville, Sequeville)
Blicourt	2007	X	
Bonnières	2017	X	
Boutavent-la-Grange	2014	X	
Bouvresse	2007	X	
Briot	2015	X	Raccordement du bourg à la STEP de Grandvilliers
Brombos	2017	X	
Broquiers	2012	X	
Buicourt	2009	X	
Campeaux	2014	X	
Canny-sur-Thérain	2018	X	
Cempuis	2017		STEP de 750 EH (intégrant l'orphelinat à l'époque de la construction)
Crillon	2017	X	
Daméroucourt	2011	X	
Dargies	2011	X	
Elencourt	2014	X	
Ernemont-Boutavent	2017	X	
Escames	2017	X	
Escles-Saint-Pierre	2017	X	

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

Feuquières	2017	X (2 maisons)	X
Fontaine-Lavaganne	2018	X	X
Fontenay-Torcy	2017	X	X
Formerie	2015	X (21 maisons dans les lieux-dits)	X
Fouilloy	2018	X	
Gaudechart	2010	X (6 habitations en entrée de commune, route de Thieulloy + gare)	X
Gerberoy	2017	X	X (STEP de Gerberoy)
Glatigny	2017		X
Gourchelles	2017	X	
Grandvilliers	2015	X (8 habitations)	X (Grandvilliers + Halloy + Briot)
Grémévillers	2017	X	
Greze	2018	X	
Halloy	2013	X (ancien élevage canin)	X (STEP de Grandvilliers)
Hannaches	2011	X	
Hanvoile	2017	X (9 maisons)	X
Haucourt	2007	X	
Hautbos	2018	X	
Haute-Epine	2017		STEP de 800 EH partagée avec La Neuville sur Oudeuil (450 EH pour Haute-Epine et 300 EH pour La Neuville sur Oudeuil)
Hécourt	2017	X	
Héricourt-sur-Thérain	2007	X	
Hétomesnil	2009	X	
Neuville-sur-Oudeuil	2010	X (3 maisons)	STEP de 800 EH partagée avec Haute-Epine (450 EH pour Haute-Epine et 300 EH pour La Neuville sur Oudeuil)
Neuville-Vault	2011	X	
Lachapelle-sous-Gerberoy	2018	X	
Lannoy-Cuillère	2013	X	
Lavacquerie	2017	X	
Laverrière	2017	X	
Hamel	2017	X	
Mesnil-Conteville	2017		X
Lihus	2017	X	
Loueuse	2009	X	
Marseille-en-Beauvaisis	2017	X (12 maisons)	X (problème stockage de boues + absence de plan d'épandage)
Martincourt	2017	X	
Moliens	2017	X (4 maisons)	X (98 % des habitations)
Monceaux-l'Abbaye	2017	X	
Morvillers	2006		X
Muréaumont	2009	X	
Offoy	2010		X
Omécourt	2010	X	
Oudeuil	2017	X	
Pisseleu aux Bois	2007	X	
Prévillers	2017	X	
Quincampoix-Fleuzy	2008	X (5 maisons)	X (STEP d'Aumale)
Romescamps	2011	X	
Rothois	2008	X	
Roy-Boissy	2013	X	
Saint-Arnoult	2017	X	
Saint-Deniscourt	2017	X	
Saint-Maur	2017		X (surdimensionnée)
Saint-Omer-en-Chaussée	2009	X (4 habitations)	X
Saint-Quentin des Prés	2017	X	
Saint-Samson la Poterie	2018	X	
Saint Thibault	2017	X	
Saint Valéry	2017	X	
Sarcus	2017	X	
Sarnois	2008	X	
Senantes	2009	X	
Sommereux	2011		X
Songeons	2017	X (hameaux + 1 maison du bourg)	bourg + Pommier Malsoin à la STEP de Gerberoy)
Sully	2017	X	
Thérines	2016	X	

Thieuloy-Saint-Antoine	2017	X	
Villers-sur-Bonnières	2017	X	
Villers-Vermont	2017	X	
Vrocourt	2017	X	
Wambezy	2007	X	

Figure 51 – Types d'assainissement



Carte 40 - Localisation des stations d'épuration du territoire

Le tableau suivant présente l'état actuel des différentes stations d'épuration du territoire (Source : SATESE 60)

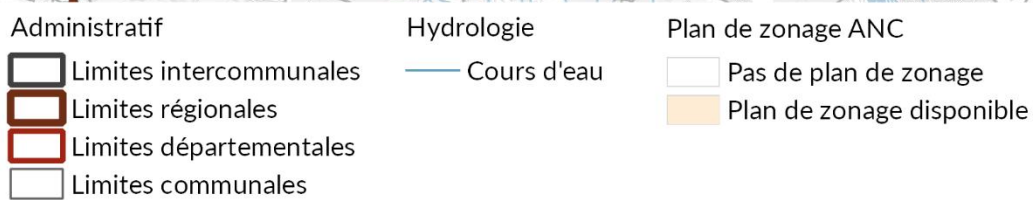
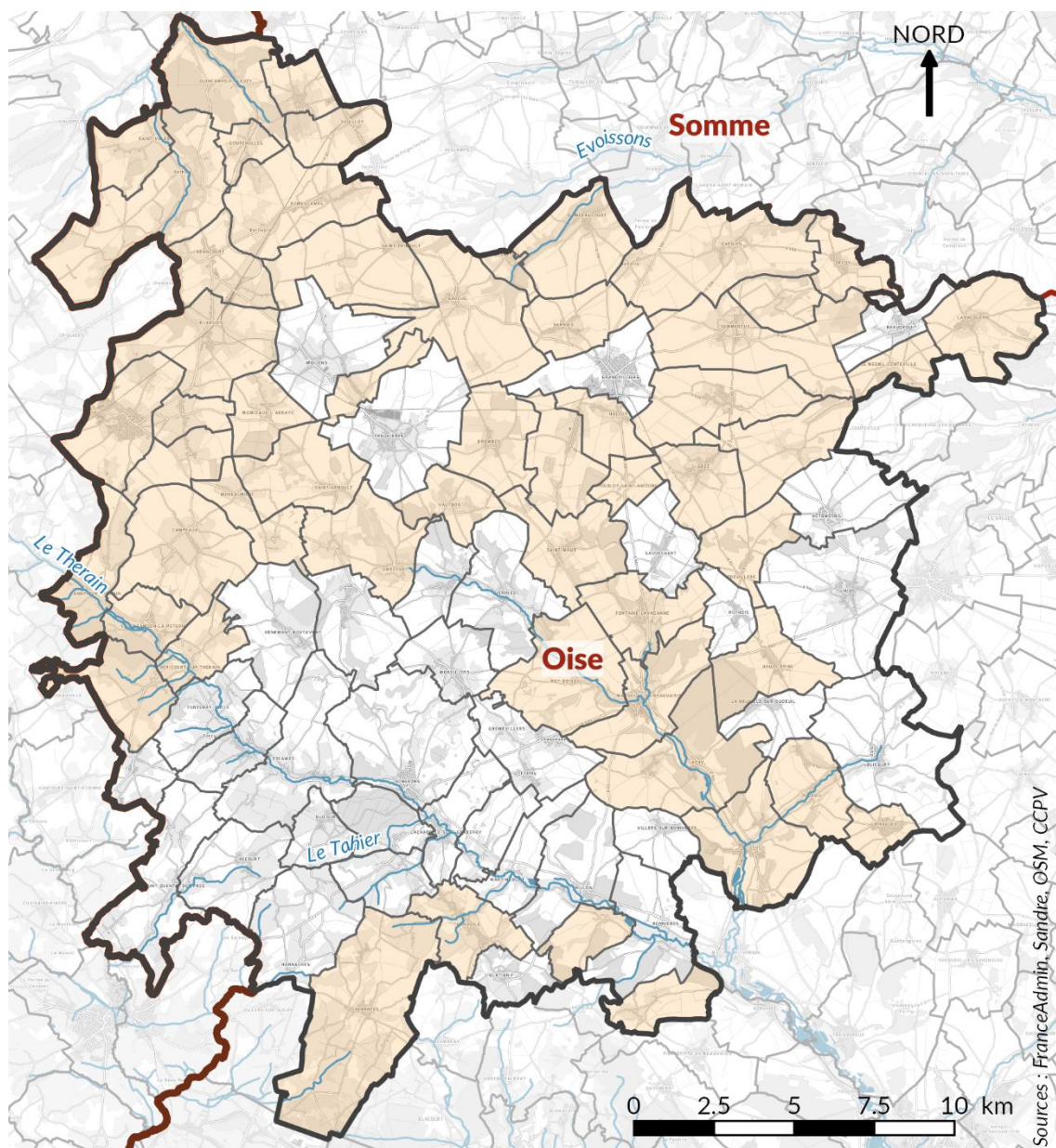
Nom/Lieu STEP	Conformité selon la circulaire du 08/12/2006	Communes raccordées	Exploitant	Milieu récepteur	Capacité nominale (en EH)	Taux de remplissage	Etat / Dysfonctionnements / Travaux prévus
Moliens	C	Moliens	Régie directe / IKOS	Infiltration	1200	70 % charge hydraulique / 66 % charge organique	Très bon fonctionnement et rejet de qualité, production de boues cohérente avec la charge de pollution traitée
Formerie	C	Formerie, Blargies	Régie	Le Thérain	8000	59 % charge hydraulique / 67 % charge organique	Mise en conformité en 2013, très bons résultats avec élimination efficace de l'azote et du phosphore, effluents bruts anormalement chargés en pollution et parfois déséquilibrés dans leur composition avec risque de carence en phosphore, surcharge en pollution de la station du fait du non-respect des conventions de rejet
Offoy	NC	Offoy	Régie directe	Infiltration (peupleraie)	160	Impossible à mesurer : absence de débitmètre et de canal normalisé	Captages d'eau parasites par temps de pluie sur le réseau, sensibilisation de la population réalisée par la mairie pour limiter les rejets de lingettes dans le réseau, station bien entretenue, cahier de vie à mettre en place pour le suivi du système d'assainissement et diagnostic à réaliser avec une fréquence n'excédant pas 10 ans.
Beaudéduit	C	Beaudéduit	Régie directe	Infiltration	250	37 % charge hydraulique	Nouvelle station en service depuis mi-2017
Mesnil-Conteville	C	Mesnil-Conteville	Régie / IKOS	Puits d'infiltration	120	68 % charge hydraulique / 39 % charge organique	Excellents résultats, mise en place et tenue d'un cahier de vie demandées par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour le suivi du système d'assainissement, diagnostic du système d'assainissement à réaliser avec une fréquence n'excédant pas 10 ans
Cempuis	C	Cempuis	Régie / IKOS	Infiltration	700	41 % charge hydraulique / 19 % charge organique	Ecart importants entre les volumes reçus par la station et ceux mesurés en aval du traitement, du fait du stockage dans les ouvrages de chasse, excellents résultats mais taux de collecte relativement faible, mise en place d'un cahier de vie du système d'assainissement à prévoir (arrêté du 21 juillet 2015)
Grandvilliers	C	Grandvilliers, Briot, Halloy	SPEE	Infiltration	5000	47 % charge hydraulique / 49 % charge organique	Captages d'eaux parasites par le réseau par temps de pluie entraînant des variations de charges importantes, très bons résultats mais régulation de l'aération par la sonde oxygène conseillée, gestion des boues à renforcer pour améliorer leur qualité et augmenter la capacité de stockage du silo, manuel d'autosurveillance à valider et diagnostic du système d'assainissement à réaliser avec une fréquence n'excédant pas 10 ans
Feuquières	C	Feuquières	Régie	Infiltration	3000	?	Non éligible à l'assistance technique du SATESE
Saint-Maur	C	Saint-Maur	SPEE	Infiltration	600	38 %	Bons résultats mais station à peine au 1/3 de sa charge et taux de collecte faible, alimentation sur seulement 2 compartiments du 1er étage de filtres conseillée. Cahier de vie en validation
Gaudechart	C	Gaudechart	SPEE	Infiltration	500	35 % charge hydraulique / 32 % charge organique	Fonctionnement perturbé et rejet de mauvaise qualité du fait d'un traitement insuffisant de l'azote, gestion des boues et des tranches d'eaux claires du silo à améliorer

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

Haute-Epine	C	Haute-Epine, La Neuville- sur-Oudeuil	Régie directe	Infiltration	750	31% charge hydraulique / 25 % charge organique	Très bons résultats mais taux de collecte encore faible, mise en place d'un cahier de vie nécessaire
Marseille-en- Beauvaisis	C	Marseille-en- Beauvaisis	Régie directe	Le Petit Thérain	2000	50 % charge hydraulique / 45 % charge organique	Programme de travaux de réhabilitation du réseau et de la station proposé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune. Réflexion en cours pour un projet de station intercommunale avec la commune de Fontaine-Lavaganne.
Morvillers	C	Morvillers	SPEE	Infiltration	550	-	Suite à l'engagement d'une procédure judiciaire par le maître d'ouvrage, une expertise technique a été demandée par le Tribunal Administratif d'Amiens pour déterminer les causes du dysfonctionnement. Le rapport d'expertise préconise une reconstruction totale des deux étages de filtres. Une demande de provisionnement de fonds a été effectuée par le maître d'ouvrage auprès du Tribunal Administratif afin de procéder aux travaux.
Songeons	C	Songeons	SEAO	Le Thérain	1500	115 % charge hydraulique / 55 % charge organique	Silo à boues sous dimensionné rendant la gestion des évacuations de boues difficile. Diagnostic à réaliser
Saint-Omer- en-Chaussée	C	Saint-Omer- en-Chaussée	SEAO	Le Thérain	3000	29 % charge hydraulique / 28 % charge organique	Bon taux de collecte mais station très peu chargée, excellents résultats et production de boues cohérente, arrêté d'autorisation à renouveler et dispositif d'autosurveillance à mettre à niveau
Hanvoile	NC	Hanvoile	SEAO	Fossé	600	115 % charge hydraulique	Dossier de maîtrise d'œuvre en cours pour la réhabilitation des réseaux et la construction d'une nouvelle station de 800 EH (ADTO)
Glatigny	C	Glatigny	Régie	Infiltration	300	48 % charge hydraulique	Très bons résultats avec une bonne implantation des roseaux sur les deux étages, mise en place d'un cahier de vie nécessaire.

Tableau 16 – Etat actuel des stations d'épuration

La carte suivante présente les communes disposant d'un plan de zonage de l'assainissement.



Carte 41 – Présence d'un plan de zonage de l'assainissement eaux usées communal

6. Gestion des eaux pluviales

Les communes de Formerie et de Grandvilliers sont équipées d'un réseau séparatif. Les plans des réseaux sont présentés ci-après. La commune de Saint-Omer-en-Chaussée dispose d'un réseau unitaire. Il existe aussi des réseaux plus ponctuels sur les autres communes. Sur les autres communes, la gestion de l'eau pluviale est réalisée soit à l'échelle d'une opération d'aménagement, soit à l'échelle de la parcelle.

N.B. : les documents suivants sont extraits des PLU/POS des communes.

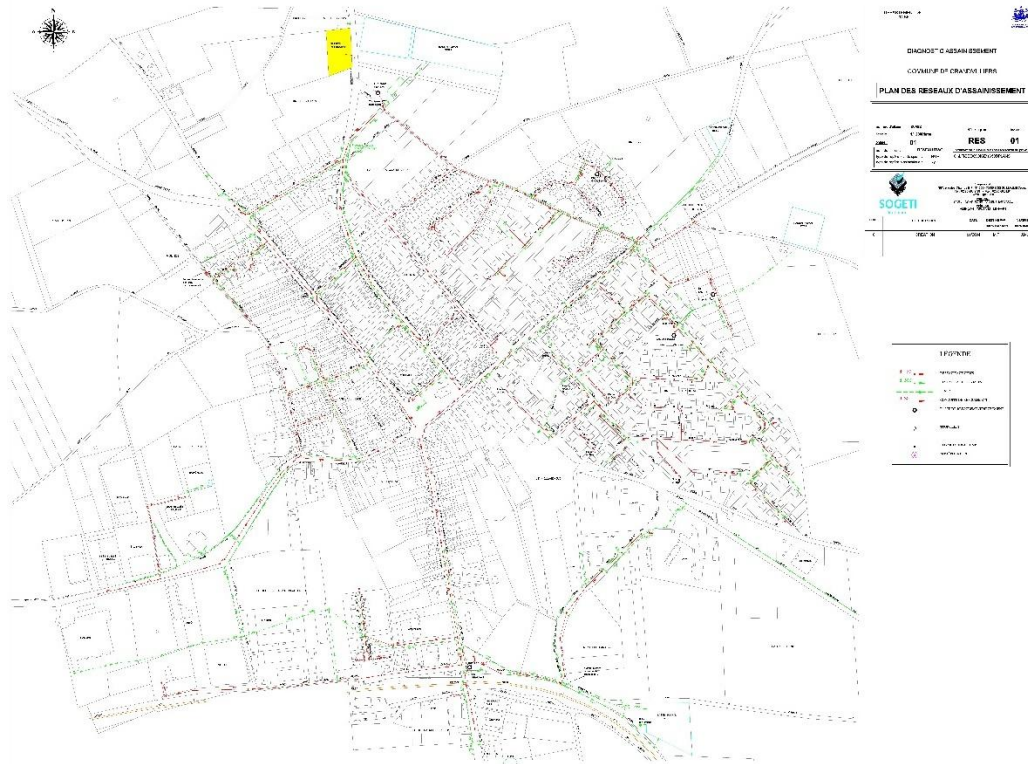


Figure 52 – Plan des réseaux d'assainissement de Grandvilliers

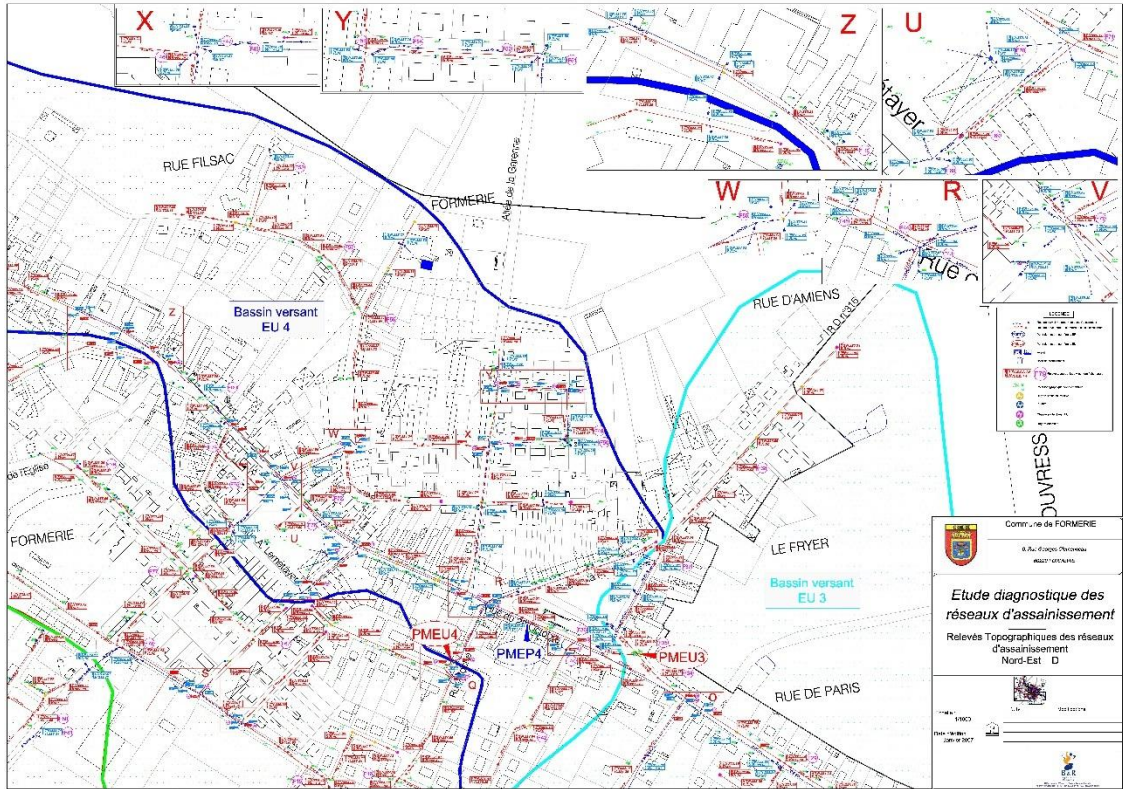


Figure 53 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone nord-est D)

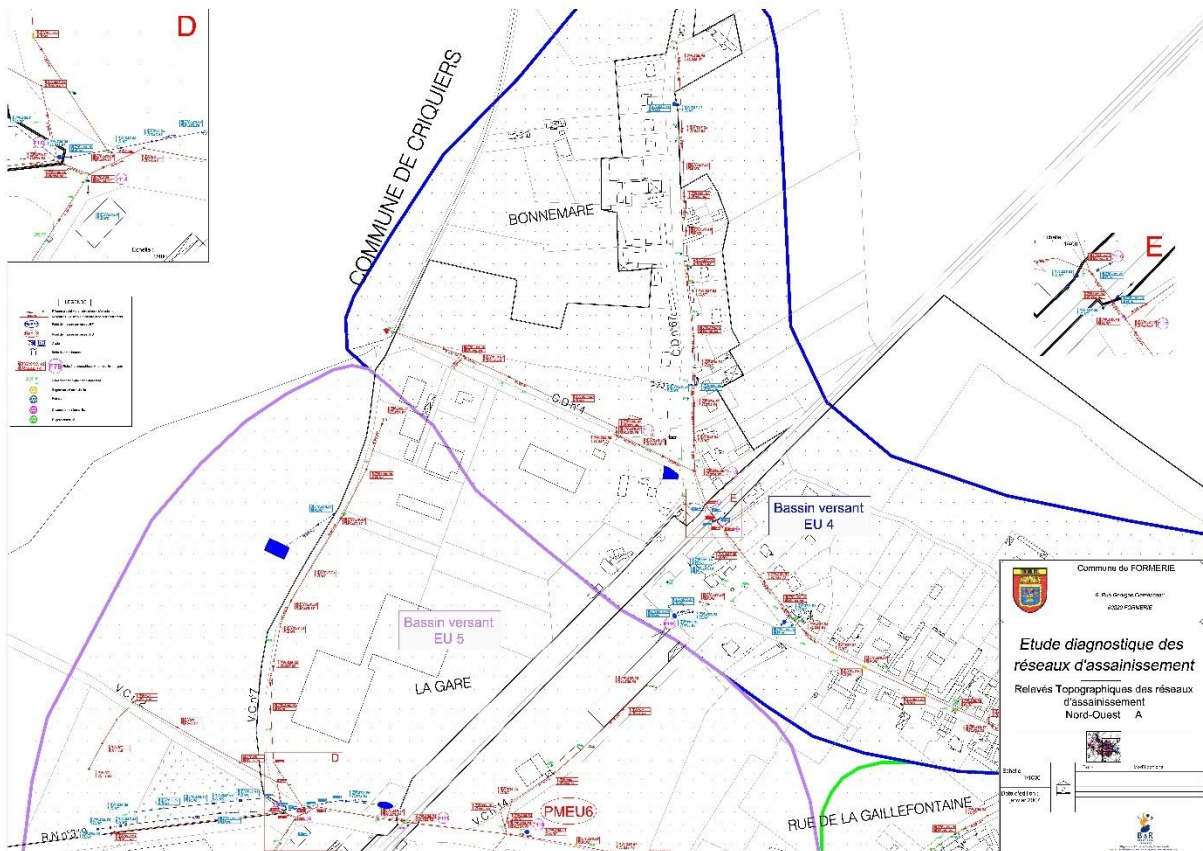


Figure 54 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone nord-ouest A)

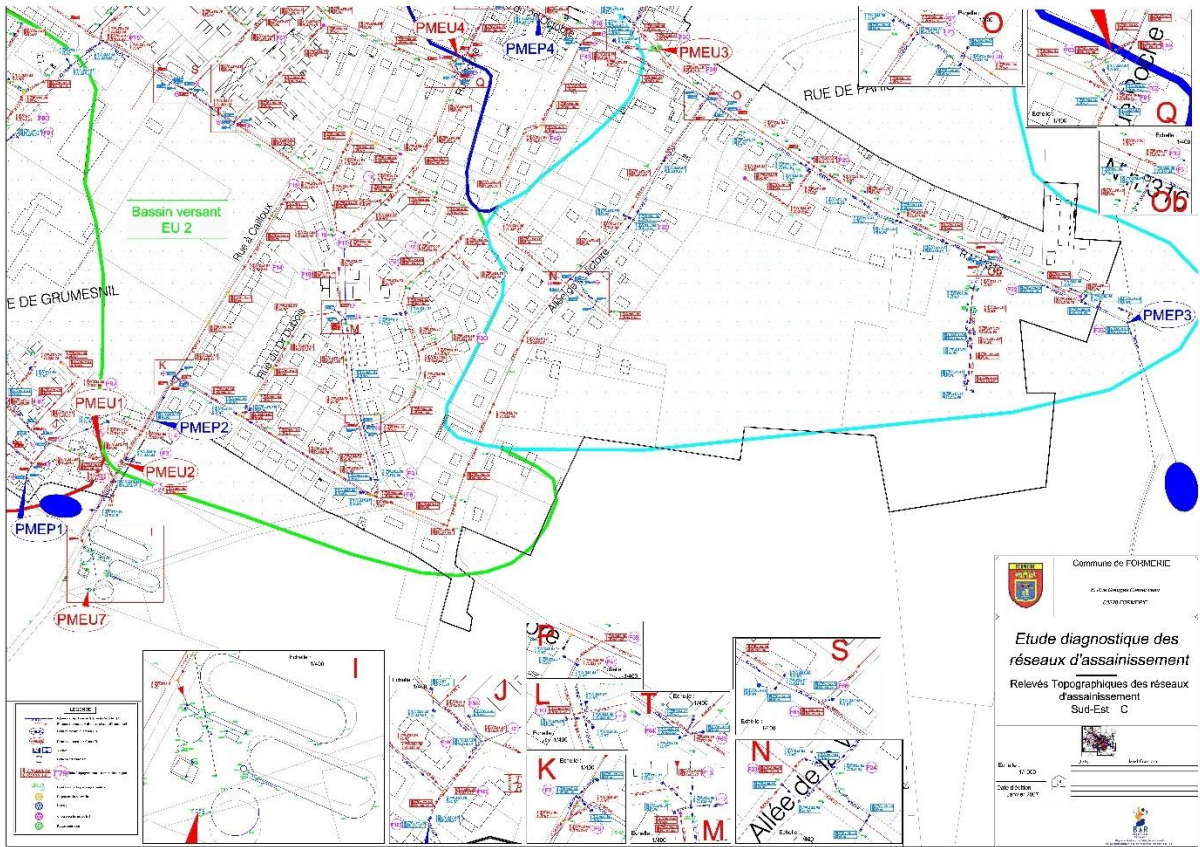


Figure 55 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone sud-est C)

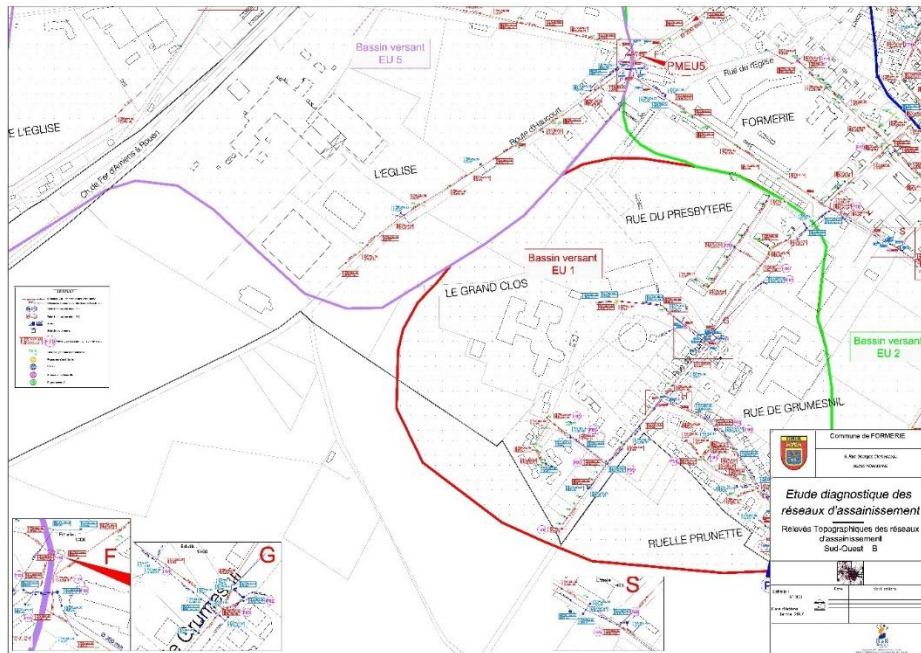


Figure 56 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone sud-ouest B)

SYNTHESE : QUALITE DES EAUX

Constat :

Bon état global du Thérain et du Petit Thérain ainsi que du Ménillet, objectif de bon état global d'ici 2021 pour l'Epte et ses affluents, l'Herperie, l'Herboval, objectif de bon état global d'ici 2027 pour la Bresle. Mauvais état chimique lié à la présence de HAP.

Présence de nombreux obstacles à l'écoulement des eaux sur les différents cours d'eau.

Picardie Verte en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates.

Masse d'eau souterraine en grande partie dégradée : présence de molécules phytosanitaires et de nitrates

Qualité eau potable ?

Peu de stations d'épuration sur le territoire intercommunal. Assainissement non collectif aux normes sauf pour quelques maisons (sources de pollution).

Perspectives d'évolution :

Amélioration de l'écoulement des eaux liée au rétablissement de la continuité des cours d'eau

Amélioration de la qualité des eaux liée à la moindre utilisation de produits polluants

Réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes de l'assainissement autonome des dernières maisons

Enjeux :

Etats chimique et écologique des eaux souterraines

Etats chimique et écologique des cours d'eau

Conformité des systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs)

Qualité des eaux rejetées au milieu naturel

Pistes de réflexion :

Maintenir / Rétablir la bonne qualité des eaux de surface et des eaux souterraines

Rétablir le bon écoulement des eaux de surface (eaux de ruissellement et cours d'eau)

Réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des systèmes d'assainissement non conformes

B. LA GESTION DES DÉCHETS

1. Le cadre réglementaire

Dans le cadre d'une protection de l'environnement et d'une volonté de tendre vers un développement dit durable, la **mise en place d'une gestion des déchets** apparaît comme un élément capital. Le Code de l'Environnement à travers différents articles a défini des objectifs généraux qui ont pour but :

- de prévenir ou réduire la **production et la nocivité** des déchets.
- d'organiser et de limiter les **transports** des déchets.
- de **valoriser** les déchets par leur réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.
- enfin, assurer **l'information du public** sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

La réglementation a prévu aux échelons national, régional ou départemental², **l'établissement de plans pour l'élimination de certains déchets**, en raison de leur nature ou de leurs particularités de traitement et/ou de stockage. Ainsi les Collectivités territoriales jouent un rôle de premier plan dans cette démarche.

Mis en œuvre par les collectivités territoriales, « **le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés** » détermine la politique en matière **d'élimination des déchets**. Ce plan dresse un bilan en termes de quantités produites et de lieux de traitement. Il fixe également les objectifs, les priorités et les conditions futures pour une meilleure gestion des déchets sur le département.

En matière de déchets, on distingue les déchets ménagers et assimilés (DMA) ou ordures ménagères, les déchets industriels banals et les déchets industriels spéciaux.

1. SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) comprend un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui précise les objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation à atteindre ainsi que les actions, les services et les équipements à mettre en œuvre en conséquence.

En juin 2020, le PRPGD est intégré au SRADDET- Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires- dont il constitue désormais **le volet déchets**.

- Dans le rapport d'objectifs du SRADDET, les déchets sont portés par les objectifs 2 (déployer l'économie circulaire) , 39 (réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage) et 40 (collecter, valoriser, éliminer les déchets) ;
- Dans le fascicule de règles, 3 règles générales sont consacrées à la mise en place de stratégie de prévention et gestion des déchets par les personnes publiques et opérateurs du déchet (règle 36), à la prévention et gestion des déchets de situations exceptionnelles (règle 37), à la mise en place de démarches d'économie circulaire par les acteurs du territoire (règle 38). Le fascicule de règles comporte également un chapitre dédié de 15 règles prescriptives applicables aux principales installations de traitement de déchets ;
- L'annexe 5 du SRADDET reprend le PRPGD intégralement.

En juin 2022, **l'actualisation du volet déchets du SRADDET** a été lancée afin d'intégrer les nouveaux objectifs règlementaires de la Loi AGECE (antigasillage pour une économie circulaire). La proposition de modification du volet déchets a été présentée et validée en CCPGD des 24 mars et **mai 2023**.

² La loi de décentralisation n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conféré à la Région Ile-de-France l'élaboration d'un plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), alors que pour l'ensemble des autres Régions françaises, celui-ci est de la compétence des conseils départementaux.

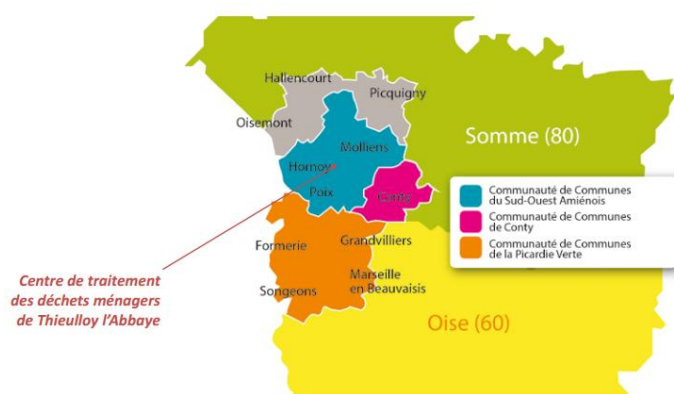
2. PDEDMA de l'Oise

Selon la cartothèque de SINOE®, le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Oise (PEDMA) datant de 2010 a été annulé.

3. Données

La Communauté de Communes Picardie Verte se charge de la collecte des déchets via la société SEPUR tandis que le traitement des déchets est assuré par TRINOVAL.

SEPUR réalise la collecte en porte à porte, en sélectif, de déchets secs recyclables, en apports volontaires avec la mise à disposition de conteneurs avec un matériel performant répondant aux nouvelles normes et règles de protection de l'environnement notamment pour la réduction d'émission de CO₂ et l'utilisation de véhicules au gaz naturel. La collecte concerne également les « encombrants » selon les fréquences définies par les communes ainsi que des déchets verts (en porte à porte ou apports volontaires en déchetterie ou en station de compostage).



Les ordures ménagères résiduelles, collectées par la société SEPUR pour les habitants de la CCPV, sont enfouies dans le centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye (80). Ce centre est composé de 4 casiers pouvant recevoir chacun 150 000 tonnes de déchets pour une durée de vie de 5 ans (soit 600 000 tonnes et 20 ans pour l'ensemble du centre de stockage).

Figure 57 – Localisation du centre de stockage des déchets non dangereux

Source : Rapport annuel 2015 – TRINOVAL

En 2014, l'installation d'une « chaudière évaporation » permet la valorisation de plus de 75% du biogaz. Le biogaz est capté au niveau des casiers et envoyé vers une chaudière où il est utilisé comme combustible pour produire de la chaleur. Cette valorisation énergétique permet de chauffer une boucle d'eau et de l'acheminer vers un module appelé évaporateur. Les lixiviats traités en station d'épuration sont envoyés vers ce même module d'évaporation, où ils sont pulvérisés sur des batteries d'eau chaude, afin d'être évaporés.

	SOMME			OISE			refus de tri	autres provenances	TOTAL Centre de stockage en tonnes
	collecte	déchetteries	sous-total	collecte	déchetteries	sous-total			
TOTAL en tonnes	14 777,47	4 286,57	19 064,04	7 820,24	1 250,26	9 070,50	855,26	3 483,37	32 473,17

Figure 58 – Tonnages reçus au centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye

Source : Rapport annuel 2015 – TRINOVAL

Les papiers et emballages recyclables collectés de façon sélective par la société SEPUR pour la CCPV (Oise) sont triés dans le centre de tri de Thieulloy l'Abbaye. Les emballages y sont séparés par matériau avant d'être expédiés sous forme de balles dans les usines de recyclage. Les usines de recyclages transforment les matériaux en une nouvelle matière première (dite « secondaire »), réutilisée ensuite par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

Les campagnes d'information et l'adaptation des modes de collecte a permis, ces dernières années :

- Une meilleure séparation des flux
- Une diminution des quantités collectées : diminution de 8% entre 2010 et 2023

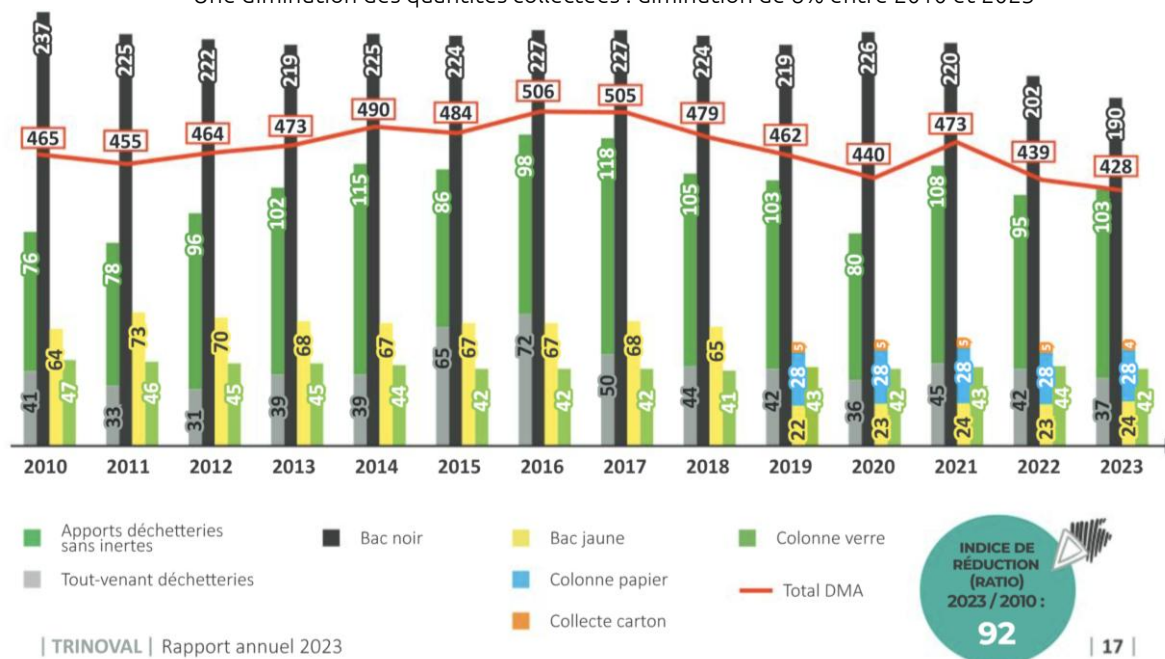


Figure 59 – Evolution des collectes des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab.)

(Rapport annuel 2023 – TRINOVAL DMA sans inertes en kg/hab.)

La Communauté de Communes dispose de deux déchetteries : l'une située à Feuquières (Zone Industrielle du Moulin Renard), la seconde à Grémévillers (Hameau de Fretoy). Les horaires d'ouverture pour 2025 sont les suivants :

Horaires d'hiver

(du 1^{er} octobre au 31 mars)

du mardi au samedi :
9h30 - 12h30 | 13h30 - 17h

Horaires d'été

(du 1^{er} avril au 30 septembre)

du mardi au samedi :
9h - 12h30 | 13h30 - 18h

La Communauté de Communes dispose également d'une recyclerie sur la commune de Thieulloy-Saint-Antoine. Dans un objectif de réduction des déchets, la Recyclerie communautaire de Thieulloy-Saint-Antoine exerce quatre activités principales :

- la collecte des déchets encombrants des ménages (ameublement, vaisselle, textile, électroménager...) : les déchets réemployables peuvent être apportés volontairement à la Recyclerie, collectés à domicile sur rendez-vous ou récupérés dans l'une des deux déchetteries communautaires ;
- la valorisation des déchets : la Recyclerie se charge du contrôle, du nettoyage des objets réemployables. Les objets non-réutilisables sont dirigés vers des ateliers de conditionnement pour être démontés et préparés au recyclage ;
- la revente des objets : les objets réemployables sont mis en vente à la Recyclerie leur donnant ainsi une seconde vie ;

- la sensibilisation à l'environnement : la Recyclerie est également un lieu d'information et de sensibilisation auprès des déposants, des clients, des scolaires, des habitants...

SYNTHESE : GESTION DES DECHETS

Constat :

Collecte réalisée par la société SEPUR pour le compte de la Communauté de Communes.
Traitement des déchets assuré par la société TRINOVAL dans le centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye.
Présence de deux déchetteries sur le territoire intercommunal.

Perspectives d'évolution :

La baisse du volume global de déchets et une amélioration du tri en déchetterie.
Une diminution des refus de tri issus de la collecte.

Enjeux :

Quantité de déchets produits.
Qualité du tri sélectif.

Pistes de réflexion :

Sensibiliser davantage la population à la réduction des déchets à la source et au tri sélectif.

C. LES NUISANCES SONORES

En raison de sa nature, de sa fréquence ou de son intensité, le **bruit** peut devenir gênant. Il peut être à l'origine de **troubles excessifs** aux personnes, **nuire à la santé** ou **porter atteinte à l'environnement**, c'est pourquoi la lutte contre le bruit est un des impératifs de l'aménagement urbain. Le PLUi doit donc prendre en compte ces nuisances dans les choix d'aménagement et de développement.

Ce type de nuisance peut constituer une menace pour la santé des personnes les plus exposées. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition, mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement.

Une **échelle de bruit** mesurée en décibel a été définie, elle établit une **hiérarchisation de la nocivité des nuisances sonores** auxquelles l'homme peut être soumis. Les sons audibles se situent entre 0 dB (seuil d'audition) et 140 dB. Le seuil de la douleur se situe aux alentours de 120 dB. La gêne, notion subjective, est ressentie de manière très variable d'un individu à l'autre. En conséquence, **aucune échelle de niveau sonore ne peut donner une indication absolue de la gêne occasionnée.**



Figure 60. Echelle de bruit.

1. Cadre réglementaire

En 2010 :

- 43 % des Français disent être gênés par le bruit ;
- 38 % pensent que le bruit est un problème d'environnement très ou extrêmement préoccupant ;
- 39 % le jugent responsable du stress ;
- 44 % y voient un risque pour la santé plus important que le transport de matières dangereuses ;
- 87 % le considèrent comme une nuisance rédhibitoire à la définition de leur logement idéal (devant l'absence d'espaces verts et la pollution).

Source : TNS Sofres, ADEME.

La Directive européenne n°2002-49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'Environnement et sa transposition en droit français prévoient :

- la réalisation de **cartes de bruit stratégiques** dans les **agglomérations** ou aux abords des **grandes infrastructures de transport terrestre** (réseau routier et ferré). Dans les agglomérations, le bruit considéré est celui dû aux voies de chemins fer, à la route, à l'aérien mais aussi aux activités industrielles.
- la réalisation de **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** au terme des diagnostics établis grâce aux cartes stratégiques de bruit.

A la fois état des lieux et document de planification stratégique, ce nouvel outil vise à définir *les actions locales* à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les « **zones calmes** ».

Ce dispositif permet de lutter contre le bruit de manière globale en assurant une **cohérence entre les différentes politiques** (*urbanisme, déplacement, prévention des nuisances...*) *dans une perspective* de développement durable. Les **communes et EPCI sont compétentes pour réaliser un PPBE.**

En France, le principal texte législatif en matière de bruit est la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et a pour objectif de lutter contre les bruits et les vibrations pouvant nuire à la santé ou porter atteinte à l'environnement.

Des décrets d'application de cette loi ont été publiés concernant notamment le **bruit des infrastructures de transport terrestre**. Ainsi l'arrêté du 30 mai 1996, en application des dispositions du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 a pour objectifs :

- de déterminer des **catégories de classement des infrastructures de transport terrestre** en fonction de niveaux sonores de référence,
- de fixer un **périmètre maximal autour des secteurs affectés** par ces infrastructures,
- de déterminer un **isolement acoustique minimal** en vue d'assurer la protection des occupants des bâtiments à proximité de ces infrastructures.

Ainsi, il appartient au Préfet de procéder dans son département au recensement des infrastructures terrestres concernées par cette loi et de les classer dans les catégories établies.

Pour près des trois quarts des collectivités ayant répondu à une enquête exclusive des Maires de Grandes Villes réalisée en mai 2002, le **bruit est vécu comme une problématique importante dans les villes et agglomérations**. Les facteurs de nuisance sonore considérés comme les plus importants sont dans l'ordre décroissant (% des réponses citées) : le voisinage immédiat (75%), le trafic routier (54%), les établissements accueillant du public (53 %), les attroupements tardifs sur la voie publique (51%), les activités commerciales, artisanales ou industrielles (49 %), les deux-roues à moteur (49%).

Rappelons que les sources de bruit se classent généralement en trois grandes catégories :

- les bruits de voisinage,
- les bruits du transport (terrestre et aérien),
- les bruits des activités industrielles.

2. Bruit des infrastructures de transports terrestres

Les nuisances sonores liées au développement des infrastructures de transports terrestres, aussi bien routières que ferroviaires, sont mal ressenties de la part des populations riveraines.

La France conduit une politique permettant de limiter ces effets. Cette politique s'articule autour de trois principales lignes directrices :

- Le **classement des voies bruyantes** et la définition de secteurs où l'isolation des locaux doit être renforcée (application de l'art. 13 de la loi relative à la lutte contre le bruit, désormais codifié par l'art. L. 571-10 du Code de l'Environnement) ;
- La **prise en compte des nuisances sonores en amont**, lors de la construction ou de la modification d'une voie (application de l'art. 13 de la loi relative à la lutte contre le bruit, désormais codifié par l'art. L. 571-10 du Code de l'Environnement) ;
- Le **rattrapage des situations critiques** ou « points noirs » : prévention par la réduction du bruit à la source, recensement et résorption des points noirs (circulaires du 12 juin 2001, et du 25 mai 2004).

Les sources de nuisances sonores sur les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte sont essentiellement dues :

- au trafic routier (arrêté de classement sonore du 28/12/1999) :
 - la RD901 est classée en catégorie 3 (bande de protection de 100 m de part et d'autre de la chaussée) sur les communes d'Achy, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Grandvillers, Halloy, Marseille-en-Beauvaisis, Saint-Omer-en-Chaussée, Thieuloy-Saint-Antoine
 - la RD901 est classée en catégorie 4 (bande de protection de 30 m de part et d'autre de la chaussée) pour les parties en agglomération sur les communes de Fontaine-Lavaganne, Grandvillers, Halloy et Thieuloy-Saint-Antoine.
- aux engins agricoles (en saison).

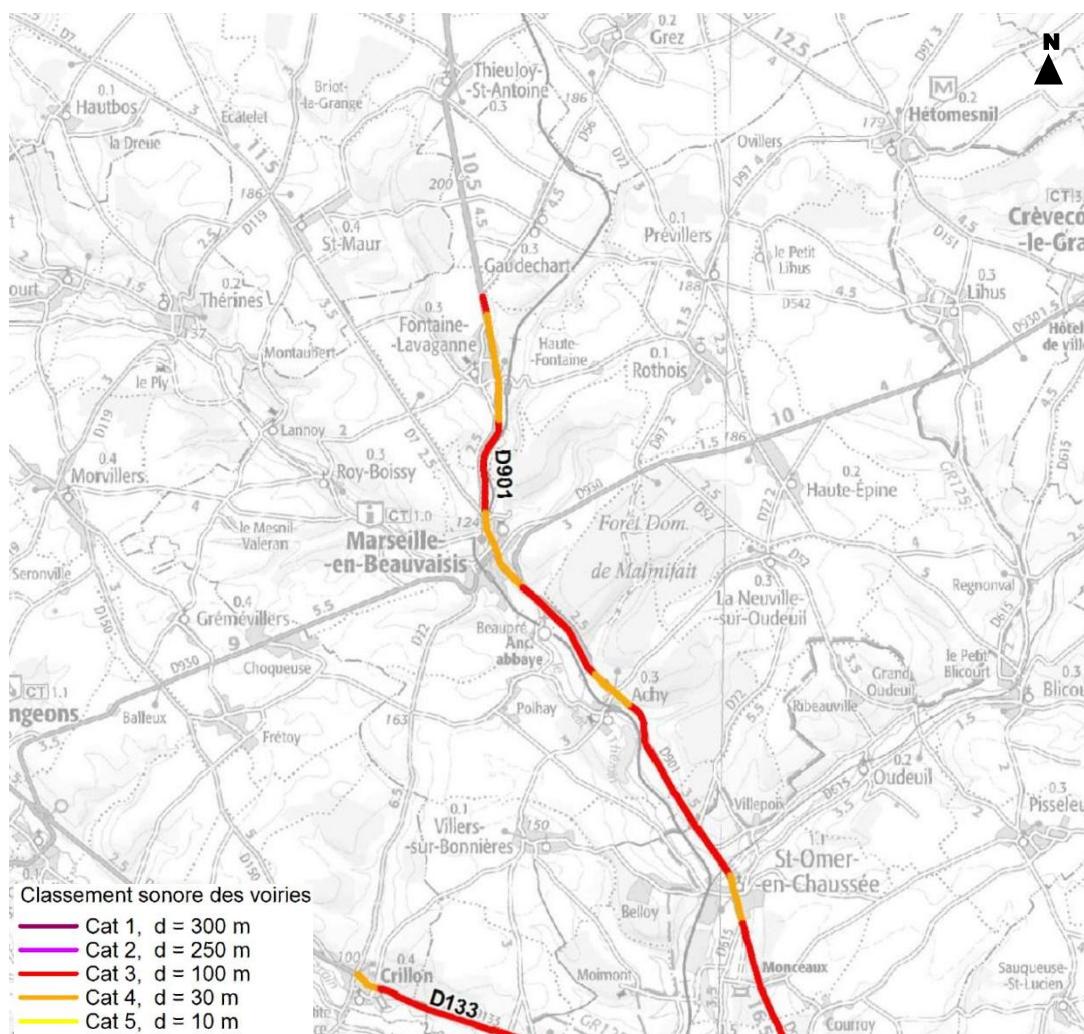
Une révision du classement sonore des infrastructures de transport routier du département de l'Oise a été réalisée. L'arrêté préfectoral actant cette révision a été signé le 23 novembre 2016. Les communes citées précédemment conservent l'impact sonore dû à la RD 901. Cependant les catégories de classement ont légèrement évolué. Elles sont reprises sur la carte suivante.

N.B. : bien que les classements et les secteurs affectés par le bruit soient reportés dans les annexes graphiques des Plans Locaux d'Urbanisme, ils ne le sont qu'à titre informatif.

Certaines activités spécifiques peuvent aussi, à l'occasion, générer des nuisances sonores et donc des plaintes des habitants.

En milieu rural, la présence de **fermes d'exploitation** au cœur ou en limite de bourg peut générer, notamment lors des périodes de forte activité, des nuisances sonores (et/ou de qualité de l'air, Cf. infra). En effet, l'exploitant se doit de s'adapter aux conditions locales de météorologie, murissement des récoltes et de disponibilité du matériel ou des équipes nécessaires.

Cette gêne nécessaire, si elle résulte d'une activité justifiée, ne peut être considéré comme une nuisance et définir une réglementation spécifique. Cependant, l'**identification des exploitations agricoles au PLUi permet de mettre en place des zones de réciprocité** (Article L111-3 du code rural Article R111-2 du Code de l'Environnement) : cette logique de réciprocité conduit à exiger, après identification des bâtiments agricoles concernés, le même recul pour les nouvelles constructions à proximité de ce bâtiment que celui qui lui a été imposé lors de sa construction.



Carte 42 – Classement sonore des infrastructures de transport routier source : Préfecture Oise

SYNTHESE : NUISANCES SONORES

Constat :

Sources de nuisances sonores sur le territoire : RD901 et engins agricoles
Saint-Omer-en-Chaussée, Achy, Marseille-en-Beauvaisis, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart,
Thieuloy-Saint-Antoine, Halloy et Grandvilliers sont concernées par le bruit lié à la RD901.

Perspectives d'évolution :

Pas de diminution du trafic routier.

D. LA QUALITÉ DE L'AIR

1. Le cadre réglementaire

Les orientations prises par un PLU dans différents domaines tels que les formes d'habitat, l'agriculture ou encore les transports peuvent avoir des **conséquences sur les émissions de polluants atmosphériques** et donc sur la qualité de l'air.

La loi n°96-1236 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (**LAURE**) du 30 décembre 1996 reconnaît « à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et d'être informé de la qualité de l'air qu'il respire ». Elle intègre entre autres les principes de pollution et de nuisance dans le cadre de l'urbanisme et dans les études d'impact relatives aux projets d'équipement.

La loi définit quatre types de seuils de pollution atmosphérique :

- **valeur limite** : un niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère ;
- **objectif de qualité** : un niveau de concentration à atteindre dans une période donnée ;
- **seuil de recommandation et d'information** : un niveau de concentration au-delà duquel une exposition de courte durée a des effets limités et transitoires sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles ;
- **seuil d'alerte** : un niveau de concentration au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

2. La surveillance de la qualité de l'air en Picardie

L'**Observatoire Climat-Air-Energie de Picardie** est un outil ayant pour objet la connaissance du territoire haut-normand sur les trois thématiques de l'air, du climat et de l'énergie. La structure s'insère dans une démarche participative et collective et repose sur trois instances de fonctionnement :

- Un comité de pilotage (instance de décision),
- Un comité technique (instance de suivi),
- Une cellule de travail.

Atmo Picardie, association Loi 1901 créée le 30 octobre 1978, assure la surveillance de la qualité de l'air en Picardie. Elle fait partie du réseau national ATMO et participe au programme national de surveillance de la qualité de l'air.

Les principales missions d'Atmo Picardie sont :

- Surveiller : via la prise de mesures en continu et mesures ponctuelles
- Prévoir : via la modélisation
- Etudier : études spécifiques en créant des cartes de répartition de pollution
- Informer : via l'indice de la qualité de l'air ou l'indice atmo, via des supports d'information

Le dispositif de mesure comprend 39 analyseurs automatiques mesurant :

- le dioxyde de soufre SO₂
- les oxydes d'azote NO_x
- l'ozone O₃
- le monoxyde de carbone CO
- les particules en suspension < 10 µm PM10
- les particules en suspension < 2.5 µm PM2.5

L'ozone est un polluant secondaire qui se forme lorsque des polluants primaires (oxyde d'azote et hydrocarbures) réagissent avec le rayonnement solaire.

L'ozone ainsi que d'autres polluants photochimiques (les PAN ou nitrates de peroxyacétyle, aldéhydes, cétones...) constituent le « smog », ce nuage brunâtre qui stagne parfois au-dessus des grandes villes comme Paris.

La formation d'ozone nécessite un certain temps durant lequel les masses d'air se déplacent. Ce qui explique pourquoi les niveaux d'ozone sont plus soutenus en zone rurale autour de la région parisienne que dans l'agglomération parisienne où leurs précurseurs ont été produits.

A cela s'ajoutent 4 véhicules laboratoires permettant de mesurer les oxydes d'azote, l'ozone, le monoxyde de carbone et les particules en suspensions < 10 µm.

3. Les efforts d'amélioration de la qualité de l'air

Au niveau national, la « **Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie** » de 1996 a fondé les conditions de la surveillance de la qualité de l'air et de l'information du public. Elle a permis entre autres la mise en place des programmes d'amélioration de la qualité de l'air en Picardie en vue de respecter la réglementation :

- Le **Plan régional de la qualité de l'air (PRQA)**, qui établit un diagnostic et des recommandations ;
- Le **Plan de protection de l'atmosphère (PPA)**, qui définit des mesures réglementaires contraignantes (seul la ville de Creil dispose d'un PPA en Picardie à la date du 13.12.2016) ;
- Le **Plan de déplacements urbains (PDU)**, qui organise les transports dans les grandes villes afin de favoriser les transports en commun et les circulations douces (ex : PDU de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

Plus récemment, de nouveaux plans ont vu le jour suite au Grenelle de l'environnement :

- Le **Plan National Santé Environnement (PNSE 3 pour 2015-2019)**, décliné au niveau régional en **Plan Régional Santé Environnement (PRSE)**. Ces plans s'appuient sur les engagements du Grenelle de l'Environnement pour définir des actions prioritaires afin de réduire les atteintes à la santé liées à la dégradation de notre environnement.
- Le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** qui fixe des actions pour réduire les rejets de Gaz à effet de serre sur le territoire concerné.
- Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, défini par la loi Grenelle 2. Il vise à regrouper les problématiques de qualité de l'air et de changement climatique. Il intègre le PRQA, et donne des orientations en vue d'élaborer le PPA et le PCET.

L'objectif de ces plans est **le respect des valeurs réglementaires sur la qualité de l'air**.

a. PRSE Hauts de France

Source : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2024-04/PRSE4%20HDF.pdf>

Le Plan régional santé-environnement (PRSE) 2024-2028 constitue le cadre de référence de l'action en santé-environnement en Hauts-de-France. Son objectif est de promouvoir un environnement favorable à la santé, en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des habitants de la région.

En lien avec d'autres outils comme les Contrats Locaux de Santé (CLS), le Projet Régional de Santé (PRS), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la stratégie REV3 de la Région Hauts-de-France, etc., il vise à réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé. Tout en assurant une certaine continuité avec le PRSE3 pour en capitaliser les avancées, il s'ouvre à de nouveaux enjeux de la transition écologique, et repose sur un ancrage fort au sein des territoires, en cohérence avec l'approche « Une seule santé ».

La liste des plans et programmes avec lesquels le PRSE4 s'articule est précisée au niveau de chaque objectif stratégique. Cette liste est évolutive ; la manière dont le PRSE4 agira comme un référentiel vis-à-vis de ces autres plans et programmes sera analysée et mise en œuvre par chaque pilote d'objectif.

Le concept « Une seule santé » souligne la nécessité de traiter conjointement des questions de santé humaine, de santé animale et de santé de l'environnement. Il s'agit d'une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé

des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (y compris les écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante. Fondée sur le constat du passage de nombreux pathogènes entre la faune sauvage, les animaux domestiques et les humains (par exemple, grippe aviaire, Ébola, etc.), cette approche vise donc à mieux comprendre et à prévenir l'émergence et la diffusion de nouvelles maladies infectieuses, principalement zoonotiques, par une collaboration rapprochée entre médecine humaine, médecine vétérinaire et écologie scientifique, tout en prenant en compte les enjeux liés à la santé de l'environnement. En réponse à ces enjeux, le PRSE4 Hauts-de-France :

- promeut la mise en place la plus systématique possible d'une réflexion des décideurs sur l'impact de leurs décisions sur la santé de l'homme, de l'animal et de l'environnement,
- soutient l'amélioration de la connaissance, de la prévention et de la lutte contre les zoonoses,
- promeut la restauration d'un lien bénéfique entre les habitants et les écosystèmes,
- soutient la transformation des pratiques de diverses catégories d'acteurs en faveur d'une meilleure prise en compte de la santé de l'environnement.

b. Le SRCAE de Picardie

Le document a été élaboré conjointement par la DREAL Picardie, le Conseil Régional, l'ADEME, Atmo Picardie, les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme. Il a été arrêté par le Préfet le 6 juillet 2012. *Ce SRCAE a été annulé par arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016 pour défaut d'évaluation environnementale.*

Les objectifs fixés par la SRCAE pour la qualité de l'air sont une **baisse de 20% des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et de 75% en 2050**. Les grandes orientations sont :

Réduire les émissions régionales de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air

- Mettre en œuvre les autres orientations sectorielles bénéfiques sur la qualité de l'air - AIR3
- Veiller au respect de l'interdiction du brûlage des déchets à l'air libre - AIR3
- Mieux évaluer et réduire les impacts des plans et projets sur les émissions atmosphériques - AIR4
- Mieux connaître la situation en matière de pesticides - OC3

Air : Connaissance, information et sensibilisation (qualité de l'air, origine des polluants et impacts) - AIR1, AIR2, OC1, OC2

c. Le PCAET Picardie Verte

Approuvé en conseil communautaire le 9 mai 2022, le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** permet à la CCPV d'apporter sa contribution en faveur d'une transition énergétique juste et adaptée à la Picardie Verte. Le PCAET se décline en 41 actions réparties en plusieurs axes thématiques : rénovation énergétique, énergies renouvelables, déchets, mobilité, biodiversité, qualité de l'air, alimentation et agriculture durable, exemplarité de la collectivité.

5 grands objectifs de la Picardie Verte à horizon 2030 et 2050 :

- Réduire les émissions directes de gaz à effet de serre de **41% d'ici 2030**
- Réduire la consommation d'énergie totale de **34% d'ici 2050**
- Multiplier la production d'énergie renouvelable par **2,3 d'ici 2050**
- Augmenter les capacités de stockage de carbone de **47% d'ici 2050**
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques de **15 à 59%** (selon le type de polluant) **d'ici 2030**

• Les secteurs d'émission

Le PCAET de la Picardie Verte analyse les émissions par secteurs : Industries, Industries de l'énergie, habitat, activités tertiaires, transports, agriculture, alimentation, déchets et eaux usées.

Le secteur industriel

Les émissions directes de GES liées au secteur industriel (incluant l'électricité) représentent **52 800 Teq CO₂** soit **14%** des émissions directes du territoire.

Ces émissions sont liées pour **76%** aux combustions d'énergie fossile sur le territoire.

Le gaz représente **33%** des émissions directes du secteur industriel, les produits pétroliers **43%** et l'électricité **7%**.

Enfin, les émissions non énergétiques directes représentent 18% des émissions directes. Ce chiffre correspond à 100% au process industriel de l'entreprise Saverglass.

Les émissions de GES indirectes représentent **13 430 Teq CO₂**. Pour **66%** il s'agit des émissions indirectes liées à la fabrication et à la production des énergies et pour **34%** à la construction de bâtiments sur le territoire.

Les émissions totales du secteur industriel sont donc de **66 230 Teq CO₂** soit **12%** des émissions totales du territoire. **80%** de ces émissions sont des émissions directes.

Le secteur de l'industrie de l'énergie

En l'absence d'installation de production d'énergie fossiles, les émissions directes de GES liées au secteur des industries de l'énergie sont nulles.

En ce qui concerne les émissions indirectes, il s'agit exclusivement des émissions amont liées à la production d'énergie renouvelable du territoire.

97 % de ces émissions correspondent à la production éolienne : il s'agit des gaz à effet de serre émises lors de la fabrication des éoliennes, de leur acheminement et de leur construction.

Seulement **3 %** des émissions sont attribuées à la production photovoltaïque. En effet la fabrication des panneaux solaires, majoritairement réalisée en chine, entraîne une consommation d'énergie fossile importante.

Ainsi, les émissions amont sont estimées à environ 7 g de CO₂ par kWh éolien, et à 55 g de CO₂ par kWh photovoltaïque. Pour comparaison, les émissions de GES moyenne d'un kWh électrique français sont estimées en 2017 à 65 g de CO₂.

Les émissions totales du secteur production d'énergie sont donc de **1 510 Teq CO₂** soit **0,3 %** des émissions totales du territoire.

Le secteur résidentiel

Les émissions directes de GES liées à l'habitat (incluant l'électricité) représentent 32 190 Teq CO₂ soit 9% des émissions directes du territoire.

Ces émissions sont liées pour 81 % aux combustions d'énergie fossile sur le territoire, ce qui correspond aux besoins de chaleur, principalement le chauffage, puis l'eau chaude sanitaire et la cuisson.

Le fioul représente 73 % des émissions directes, le gaz naturel représente seulement 8 % (du fait du réseau de gaz relativement restreint sur le territoire),

L'électricité représente 11 %.

Le bois représente 7 % des émissions : bien que sa combustion soit considérée comme non émettrice de CO₂ car le bois est une énergie renouvelable, des émissions sont comptabilisées pour l'abattage et le transport. Le bois utilisé pour le chauffage sur la Picardie Verte a été considéré comme très majoritairement exploité sur le territoire.

Le chauffage urbain représente 0,24 % des émissions. C'est très faible car la chaleur est produite grâce à la combustion de biomasse que sont les anas de lin, sous-produit de l'entreprise La Lignière de Grandvilliers. Seules les émissions liées à la consommation de gaz du réseau sont ainsi comptabilisées.

Les émissions de GES indirectes représentent **7 110 Teq CO₂**. Pour **77 %**, il s'agit des émissions indirectes liées à l'amont des consommations des énergies fossiles et pour **22 %** liées à l'amont de l'électricité.

Les émissions totales du secteur résidentiel sont donc de **39 300 Teq CO₂** et sont pour **82 %** des émissions directes. Elles représentent **7 %** des émissions totales du territoire.

Le secteur tertiaire

Les émissions directes de GES liées au secteur tertiaire (incluant l'électricité) représentent **8 400 Teq CO₂** soit **2 %** des émissions directes du territoire.

Ces émissions sont liées pour **71 %** aux combustions d'énergie fossile sur le territoire.

Le gaz naturel représente **8 %** des émissions (du fait de la faible distribution de gaz), et le fioul **63 %**. Le chauffage urbain représente **2 %** des émissions.

Les émissions liées à la consommation d'électricité représentent **16 %** des émissions directes de GES.

Enfin, les émissions des gaz fluorés ou halocarbures représentent **11 %** des émissions directes.

Les émissions de GES indirectes représentent 1 880 Teq CO₂. Pour 67 %, il s'agit des émissions indirectes liées à la fabrication et à la production des énergies fossiles. Il s'agit pour seulement 32 % des émissions liées à l'amont de l'électricité.

Les émissions totales du secteur tertiaire sont donc de 10 280 Teq CO₂ soit 2 % des émissions totales du territoire.

Le secteur des transports

Les émissions directes de GES liées aux transports représentent 68 800 Teq CO₂ soit 18 % des émissions directes du territoire.

Ces émissions sont à 97 % des émissions liées au transport routier.

Les émissions directes liées aux autres transports sur le territoire sont faibles : elles représentent 2 170 Teq CO₂ et correspondent au fret fluvial, ferroviaire, aérien et maritime (dont les déplacements ne s'effectuent pas sur le territoire mais que nécessitent les marchandises du territoire) ainsi que les déplacements ferroviaires des habitants du territoire, pour moins de 3 % des émissions directes liées au transport.

Evidemment, la marche à pied et le vélo ne sont pas émetteurs de GES directs.

Ces émissions directes sont pour 26 % seulement liées au transport de marchandises, et pour 74 % aux déplacements de personnes.

Enfin, 74 % des émissions directes du transport routier sont liées aux déplacements en voiture. Les déplacements quotidiens en voiture représentent 53 % des émissions de GES directes des transports routiers.

Les émissions de GES indirectes représentent 16 600 Teq CO₂.

Elles se répartissent entre les émissions amont liées aux transports routiers, qui représentent environ 16 120 Teq CO₂ soit 97 % des émissions indirectes des transports, et aux émissions liées aux autres modes de transport.

Pour mémoire, les émissions indirectes liées aux transports routiers correspondent à l'énergie qui a été nécessaire à la fabrication des véhicules, et à celle pour l'extraction, la transformation et l'acheminement des carburants.

Ces émissions, liées majoritairement aux déplacements et au transport de marchandises par avion, sont considérées comme indirectes en l'absence d'aéroport sur le territoire. Notons cependant que les émissions indirectes de GES liées aux déplacements exceptionnels des habitants en avion (tous hors du territoire) n'ont pas été comptabilisées car les consommations d'énergie associées n'ont pas été calculées.

Les émissions totales du secteur des transports sont donc de 85 420 Teq CO₂ soit 15 % des émissions totales du territoire.

Les émissions totales du transport routier sont de 82 760 Teq CO₂, et sont pour 81 % des émissions directes.

Les émissions des autres transports sont de 2 650 Teq CO₂ et sont pour 82 % des émissions directes.

Le secteur de l'agriculture

Les émissions directes de GES liées à l'agriculture représentent **213 650 Teq CO₂ soit 57% des émissions directes du territoire.**

Les principales émissions sont celles du cheptel bovin : émissions de méthane du cheptel bovin pour 47% et stockage des effluents (13%).

Viennent ensuite les émissions de NO₂ des engrais pour 33% (lors de leur épandage dans les champs) puis les consommations d'énergie pour 7% : il s'agit essentiellement des émissions liées aux consommations de fioul des tracteurs.

Les émissions de GES indirectes représentent **67 000 Teq CO₂ soit 40% des émissions indirectes du territoire.**

Il s'agit majoritairement des émissions amont liées à la fabrication des engrais, puis celles liées à la fabrication du matériel et à la fabrication des aliments.

Les émissions totales du secteur agricole sont donc de **289 670 Teq CO₂** et sont pour **74 %** des émissions directes. Elles représentent **52 %** des émissions totales du territoire.

Le secteur de l'alimentation

Les émissions directes de GES liées à l'alimentation sont nulles, car ces émissions sont par définition des émissions indirectes.

Les seules émissions directes concernent les produits alimentaires issus de production locales et qui sont comme expliqué ci-dessus comptabilisées dans les émissions du secteur agricole.

Les émissions indirectes de ce poste sont estimées à **56 520 Teq CO₂** soit **32 %** des émissions totales indirectes du territoire.

Les émissions totales de GES du secteur de l'alimentation sont donc de **56 520 Teq CO₂** soit **10 %** des émissions totales du territoire.

Le secteur des déchets et des eaux usées

Les émissions directes du secteur des déchets et des eaux usées sont uniquement liées aux consommations d'énergie pour la collecte et le traitement des eaux usées. Elles représentent **1 910 Teq CO₂**, soit **0,5 %** des émissions directes du territoire.

Les émissions indirectes sont à **88 %** non énergétiques, et correspondent aux émissions du centre d'enfouissement qui sont toutes hors du territoire. Les émissions liées aux déchets sont à **98 %** aux déchets enfouis et à **2 %** au déchets triés. Les émissions indirectes sont estimées à **3 040 Teq CO₂** et représentent **2%** des émissions indirectes du territoire.

Les émissions totales du secteur des déchets et des eaux usées sont donc de **5 360 Teq CO₂** et sont pour **36 %** des émissions directes. Elles représentent **1 %** des émissions totales du territoire.

· La qualité de l'air au niveau local

Le PCAET de la Picardie Verte analyse les émissions par polluants : Oxydes d'azote, Particules fines, Dioxyde de soufre, Ammoniac et Composés Organiques Volatiles.

Les oxydes d'azote (NO_x)

La répartition sectorielle des émissions d'oxydes d'azote sur les territoires de la CC de la Picardie Verte et de la région Hauts-de-France présente des similarités. En effet, les secteurs des **transports routiers** et de l'industrie sont dans les deux cas responsables de plus de la moitié des émissions de NO_x, avec respectivement **25 %** et **28 %** des émissions sur le territoire de l'EPCI. Il est à noter le rôle plus important du secteur **agricole** dont la part atteint **18 %** en Picardie Verte, contre 6 % sur la région.

Cette différence de répartition (part du routier plus faible et part de l'agricole/émetteurs non inclus plus forte) entre les territoires s'explique par l'occupation des sols de la CC de la Picardie Verte plus rurale.

Pour l'année 2015, les émissions de **NO_x** de la CC de la Picardie Verte sont de **728 tonnes**, soit **0,7 % des émissions totales régionales**.

La répartition spatiale des émissions de NO_x sur le territoire de la CC de la Picardie Verte permet de mettre en relief les trois principales communes émettrices de NO_x pour l'année 2015 :

- Feuquières avec 194 tonnes ;
- Grandvilliers avec 22 tonnes ;
- Saint-Omer-en-Chaussée avec 21 tonnes.

Les émissions d'oxydes d'azote de Saint-Omer-en-Chaussée sont issues à moitié du secteur des transports routiers qui est aussi le premier émetteur sur la commune de Grandvilliers. La ville de Feuquières est, quant à elle, dominée par les émissions du secteur industriel, en lien avec le type d'industrie implantée.

Les particules (PM10 et PM2.5)

PM10 : La répartition spatiale des émissions de particules PM10 du territoire de la CC de la Picardie Verte est semblable à celle de la région. En effet, dans les deux cas, le secteur **agricole** est le premier émetteur de PM10 avec néanmoins une part plus importante sur l'EPCI (**51 %** contre 35 % en région). Le secteur **résidentiel** se place en seconde position avec une part de **35 %** contre 26 % sur les Hauts-de-France. Le caractère rural du territoire de la CCPV explique la moindre représentativité des secteurs des **transports (7 %)** et de l'industrie par rapport à l'observation faite sur la région. Pour **l'année 2015**, les émissions de **PM10** de la CC de la Picardie Verte sont de **318 tonnes**, soit **1,0 % des émissions totales régionales**.

La répartition spatiale des **émissions de PM10** sur le territoire de la CC de la Picardie Verte permet de mettre en relief les trois principales communes émettrices de **PM10** pour l'année **2015** :

- Formerie avec 10 tonnes ;
- Grandvilliers avec 9 tonnes ;
- Lihus avec 9 tonnes.

Le secteur **résidentiel** est le principal émetteur sur les communes de Formerie et de Grandvilliers. La ville de Lihus est, quant à elle dominée par le secteur **agricole**.

PM2.5 : Que ce soit au niveau de la région ou de la CC de la Picardie Verte, les émissions de particules fines PM2.5 sont principalement engendrées par le secteur **résidentiel (54 %** pour l'EPCI).

Le secteur **agricole** arrive en seconde place avec une part bien plus importante sur la CCPV qu'en région Hauts-de-France (**34 %** contre 19 %).

Il est à noter la plus faible représentation des secteurs des **transports routiers** et de l'industrie avec des parts respectives de **7 %** et 4 %, contrairement à ce qui peut être observé en région. Ceci s'explique en partie par la nature rurale du territoire de l'EPCI.

Pour **l'année 2015**, les émissions de **PM2.5** de la CC de la Picardie Verte sont de **203 tonnes**, soit **1,0 % des émissions totales régionales**.

La répartition spatiale des **émissions de PM2.5** sur le territoire de la CC de la Picardie Verte permet de mettre en relief les trois principales communes émettrices de **PM2.5** pour l'année **2015** :

- Grandvilliers avec 7 tonnes ;
- Formerie avec 6 tonnes ;
- Saint-Omer-en-Chaussée avec 5 tonnes.

Pour les trois villes considérées ici, le secteur **résidentiel** est à l'origine de plus de la moitié de leurs émissions en particules fines PM2.5.

Le dioxyde de soufre (SO₂)

L'industrie est le premier secteur d'activité responsable des émissions de dioxyde de soufre, que ce soit sur le territoire de l'EPCI ou celui de la région avec des parts comprises entre 65 % et **71 %**. Vient ensuite le secteur **résidentiel** avec une part équivalente sur les deux unités spatiales (**14-19 %**). Le **tertiaire** complète le trio de tête en contribuant à **8 %** des émissions de SO₂, soit 2,6 fois plus que la part observée en région.

Il est à noter **l'absence d'activité de production d'énergie** sur la CCPV ce qui entraîne une absence d'émissions de polluants lié au secteur branche énergie.

Pour **l'année 2015**, les émissions de **SO₂** de la CC de la Picardie Verte sont de **128 tonnes**, soit **0,4 % des émissions totales régionales**.

La répartition spatiale des **émissions de SO₂** sur le territoire de la CC de la Picardie Verte permet de mettre en relief les trois principales communes émettrices de **SO₂** pour l'année **2015** :

- Feuquières avec 86 tonnes ;
- Grandvilliers avec 5 tonnes ;
- Saint-Omer-en-Chaussée avec 3 tonnes.

Les communes de Feuquières et de Grandvilliers sont dominées par les émissions du secteur **industriel**, en lien avec le type d'industrie implantée. Le secteur **tertiaire** représente, quant à lui, la majorité des émissions de Saint-Omer-en-Chaussée.

L'ammoniac (NH₃)

Que ce soit à l'échelle de la CCPV ou de la région Hauts-de-France, le secteur **agricole** est à l'origine de la quasi-totalité des émissions d'ammoniac.

Pour **l'année 2015**, les émissions de **NH₃** de la CC de la Picardie Verte sont de **1 336 tonnes**, soit **2,7 % des émissions totales régionales**.

La répartition spatiale des **émissions de NH₃** sur le territoire de la CC de la Picardie Verte permet de mettre en relief les trois principales communes émettrices de **NH₃** pour l'année **2015** :

- Lannoy Cuillère avec 56 tonnes ;
- Bazancourt avec 43 tonnes ;
- Grémévillers avec 40 tonnes.

La quasi-totalité des émissions de ces trois communes se caractérisent par le rôle majeur du secteur **agricole**.

Les composés organiques volatiles (COVnM)

La répartition sectorielle des émissions de COVnM diffère légèrement entre les territoires de la CCPV et celui de la région Hauts-de-France. Le secteur des **émetteurs non inclus** (comprenant le biotique : les forêts et autres couvertures végétales, les sols ainsi que la combustion de biomasse) reste le premier poste d'émissions des COVnM dans les deux cas, avec néanmoins une part plus importante sur l'EPCI (**76 %**). Il est suivi par le secteur **résidentiel** à l'origine de **16 %** des émissions de COVnM sur la CCPV et 23% sur la région. La part du secteur industriel est 6 fois moins représentée sur l'EPCI, en lien avec le type d'industrie implantée sur le territoire.

Pour **l'année 2015**, les émissions de **COVnM** de la CC de la Picardie Verte sont de **1 703 tonnes**, soit **1,4 % des émissions totales régionales**.

La répartition spatiale des **émissions de COVnM** sur le territoire de la CC de la Picardie Verte permet de mettre en relief les trois principales communes émettrices de **COVnM** pour l'année **2015** :

- Achy avec 66 tonnes ;
- Quincampoix-Fleuzy avec 59 tonnes ;
- Lannoy Cuillère avec 44 tonnes.

Pour les trois communes considérées ici, les émissions de COVnM sont en majorité issues du secteur des **émetteurs non inclus**.

SYNTHESE : QUALITE DE L'AIR

Constat :

Bonne qualité de l'air hormis parfois pour les paramètres ozone et particules fines (liés au trafic routier et au mode de chauffage notamment).

Perspectives d'évolution :

Pas d'évolution voire une dégradation de la situation liée au réchauffement climatique.

Enjeux :

Qualité de l'air.
Santé des populations

Pistes de réflexion :

Travailler sur les modes de déplacement (transports en commun, covoiturage).
Respecter les recommandations en cas de pics de pollution de l'air.

E. LES NUISANCES OLFACTIVES

1. Sources d'émissions des pollutions odorantes

Les secteurs habituellement les plus concernés par les pollutions odorantes sont :

- L'agriculture (élevage),
- Les industries agro-alimentaires,
- Les raffineries de pétrole,
- L'industrie chimique,
- Les stations d'épuration
- Les activités de traitement des déchets.

2. Impacts

Les composés odorants émis par un site sont susceptibles de provoquer **une gêne pour les riverains** en fonction notamment des paramètres suivants : les seuils olfactifs des composés, leurs concentrations, la nature du mélange, la direction et la vitesse du vent mais aussi la sensibilité des personnes. En effet, les messages olfactifs que nous recevons de notre environnement ont un impact affectif plus ou moins fort en fonction de notre vécu, il y a donc un aspect subjectif au problème d'odeur.

La pollution olfactive constitue le **deuxième motif de plaintes après le bruit** ; cette importance donnée aux odeurs par le riverain est liée au fait qu'à l'odeur est très souvent associée la notion de toxicité. Cette association est dans la plupart des cas sans fondement puisque les composés odorants peuvent être perçus par l'être humain à des niveaux de concentrations très faibles et en particulier inférieurs aux valeurs limites d'exposition (VLE).

Cependant, même si les niveaux de concentrations en polluants odorants n'induisent aucun risque direct, les nuisances olfactives qu'ils génèrent peuvent avoir un impact psychologique négatif lorsqu'elles sont jugées excessives. Ce « stress » peut alors dans certains cas avoir des **conséquences graves sur la santé** des personnes.

En 2015, Atmo Picardie n'a recensé **aucun épisode particulièrement odorant** sur la région.

L'odeur peut être définie comme une perception mettant en jeu un ensemble de processus complexes tels que les processus neurosensoriels, cognitifs et mnésiques qui permettent à l'homme d'établir des relations avec son environnement olfactif.

Cette perception résulte de la présence dans l'environnement de composés gazeux, notamment de composés organiques volatils (COV) de faibles poids moléculaires (inférieur à 100 g/mol). Les principaux composés odorants appartiennent aux familles chimiques suivantes : soufrés, azotés, aldéhydes et acides gras volatils. Il faut ajouter à ces composés l'hydrogène sulfuré et l'ammoniac.

Selon le Code de l'Environnement, il y a **pollution odorante**, si l'odeur est perçue comme « une nuisance olfactive excessive ».

« Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voir des décennies. »

Source : ministère de l'Écologie et du Développement Durable - Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques

F. LES SITES ET SOLS POLLUÉS

1. Cadrage réglementaire

L'inventaire des sites pollués connus est conduit depuis 1994. Il existe deux bases de données nationales qui recensent les sols pollués connus ou potentiels :

- **BASOL** : sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif,
- **BASIAS** : sur tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement dans le but de conserver la mémoire de ces sites, et de fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

2. Les sites de l'inventaire BASOL

Seule la commune de **Crillon** présente un site inscrit à l'inventaire **BASOL**.

Il s'agit de la société FOSECO (n° BASOL 60.180) inscrite à l'inventaire BASOL suite à la découverte de deux sources de pollution : la première de nature métallique au niveau de matériaux amenés en remblais, la seconde au niveau d'une ancienne fosse à déchets présentant des métaux lourds.

Les travaux de dépollution nécessaires ont été réalisés, les risques environnementaux semblent donc aujourd'hui être écartés. Le site bénéficie actuellement d'une surveillance allégée et de restrictions d'usage, par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2009 qui impose d'en maintenir le caractère industrielle PLUi ne devra donc pas le zoner en urbanisable.

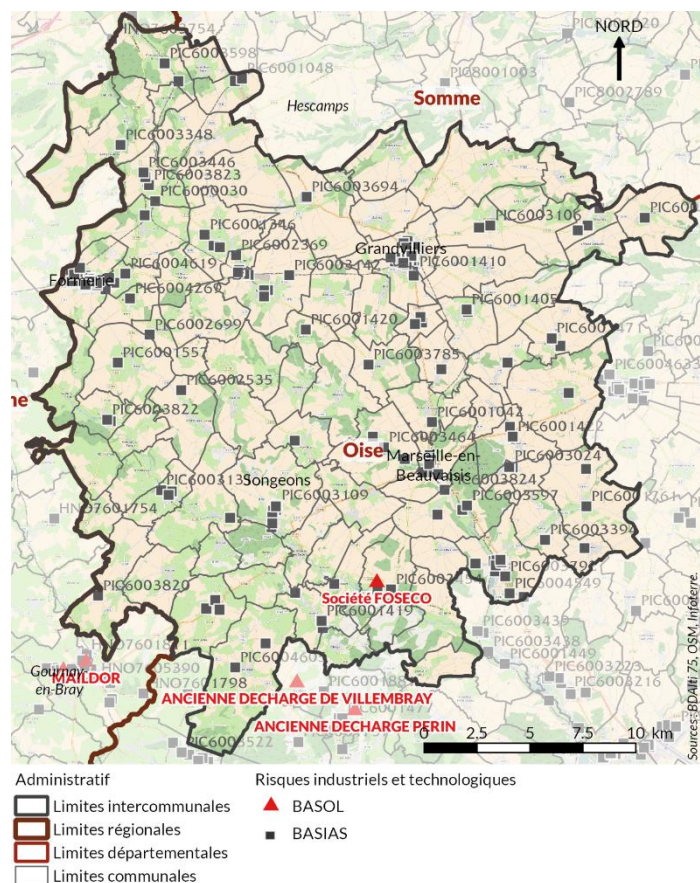
D'autre part, il convient de noter la présence de 3 autres sites "potentiellement pollués, répertoriés par l'atlas des sites d'activités en friches :

- 1 site à surveiller, le "garage DRON" à Fouilloy
- 1 site classé en friche, le site "DIMPRES" à Fontaine-Lavaganne
- 1 site classé en friche, le "garage BRANGIER" à Senantes

3. Les sites de l'inventaire BASIAS

201 sites sont recensés sur la Communauté de Communes dans la base BASIAS. Les communes concernées sont :

Abancourt (7)	Achy (4)	Beaudéduit (3)	Blargies (2)
Blicourt (2)	Boutavent-la-Grange (2)	Bouvresse (3)	Brombos (1)
Broquiers (4)	Campeaux (1)	Crillon (3)	Ernemont-Boutavent (1)
Escames (1)	Feuquières (15)	Fontaine-Lavaganne (2)	Formerie (28)
Fouilloy (3)	Gaudechart (1)	Gourchelles (2)	Grandvilliers (29)
Grémévillers (2)	Grez (2)	Halloy (5)	Hannaches (3)
Hanvoile (4)	Hautbos (1)	Haute-Epine (2)	Hétomesnil (2)
La Neuville-sur-Oudeuil (4)	La Neuville-Vault (1)	Lannoy-Cuillère (1)	Lavacquerie (1)
Lihus (1)	Loueuse (1)	Marseille-en-Beauvaisis (13)	Martincourt (1)
Moliens (3)	Morvillers (1)	Muréaumont (1)	Oudeuil (1)
Pisseleu (1)	Prévillers (1)	Quincampoix-Fleuzy (3)	Romescamps (1)
Roy-Boissy (4)	Saint-Maur (3)	Saint-Omer-en-Chaussée (11)	Saint-Quentin-des-Prés (1)
Saint-Samson-la-Poterie (2)	Sarcus (2)	Senantes (2)	Sommereux (3)
Songeons (14)	Sully (4)	Thieuloy-Saint-Antoine (3)	



Carte 43 – Les risques industriels sur la Communauté de Communes Picardie Verte

4. Les décharges brutes et dépôts sauvages

Les différentes communes n'ont plus de décharges sauvages sur leur territoire. En revanche, quelques dépôts indésirables sont ponctuellement retrouvés par les communes et immédiatement supprimés.

SYNTHESE : SITES ET SOLS POLLUES

Constat :

Un site BASOL à Crillon : société FOSECO ayant fait l'objet de travaux de dépollution.
Trois sites potentiellement pollués : garage Dron à Fouilloy classé « à surveiller », site Dimpre à Fontaine-Lavaganne classé en friche et garage Brangier à Senantes classé en friche.
201 sites BASIAS recensés sur le territoire de la Communauté de Communes.
Pas de décharges sauvages mais quelques dépôts indésirables et ponctuels immédiatement supprimés par les communes.

Perspectives d'évolution :

Gestion et suivi des sites pollués et potentiellement pollués.

Enjeux :

Présence d'un site BASOL, de 3 sites potentiellement pollués et de 201 sites BASIAS sur le territoire intercommunal.

Pistes de réflexion :

Sensibiliser davantage la population pour supprimer les quelques dépôts indésirables.
Poursuivre le suivi des sites pollués ou potentiellement pollués.

G. LA POLLUTION LUMINEUSE

1. Cadre réglementaire

Les lois Grenelle posent le principe d'une limitation de l'usage de l'éclairage nocturne :

- La **Loi Grenelle I**, du 3 août 2009 (art.41): « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. »
- La **Loi Grenelle II**, du 12 juillet 2010 (art. 173) vient préciser la portée de ce principe.

2. Causes et conséquences de la pollution lumineuse

La lumière artificielle qui rend la nuit moins noire a des incidences importantes sur la biodiversité :

- La **faune** : les perturbations peuvent concerner beaucoup d'aspects de la vie des animaux, que ce soit les déplacements, l'orientation, et des fonctions hormonales dépendantes de la longueur respective du jour et de la nuit. De plus, les problèmes posés à une espèce ont des répercussions en chaînes sur celles qui lui sont écologiquement associées.
- La **flore** : bien que les effets soient mal mesurés, la pollution lumineuse a également des effets néfastes sur les plantes en perturbant leur croissance, leur floraison et la période de repos végétatif par exemple.

En plus de la biodiversité, la prise en compte des pollutions lumineuses dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi a également un impact sur la **gestion rationnelle des ressources énergétiques** et des **finances publiques**. Enfin, la pollution lumineuse peut également avoir un impact sur la **santé** en décalant le rythme circadien des personnes, ce qui se traduit notamment par des troubles du sommeil.

Sans incidence sur la santé, l'éclairage des points hauts pour des raisons de sécurité aéronautique (châteaux d'eau, monuments, pylônes électriques, éoliennes...) s'est beaucoup développé ces dernières années. Il peut être, en fonction de la technique utilisée, perturbant (flash blanc) et modifie le paysage nocturne.

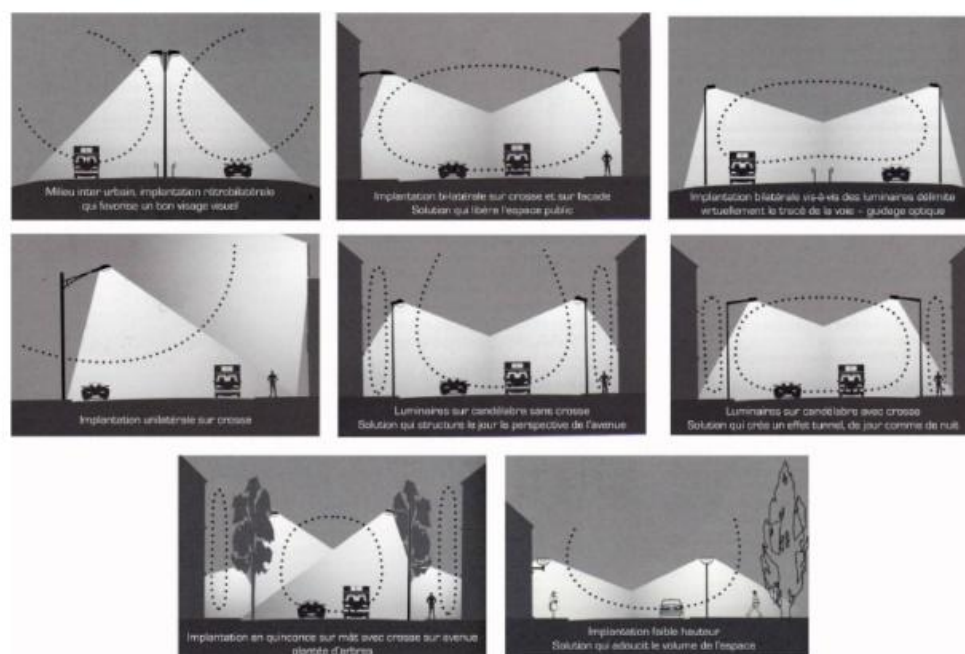
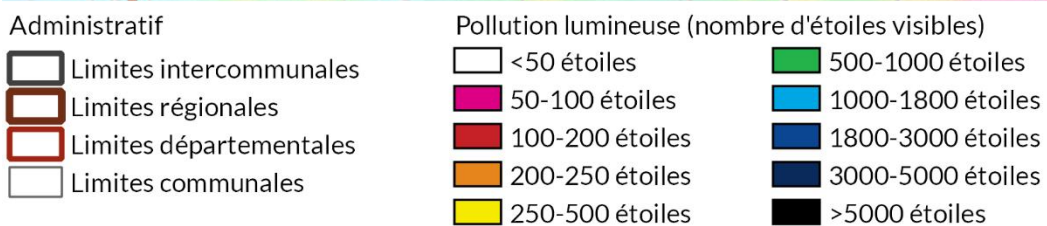
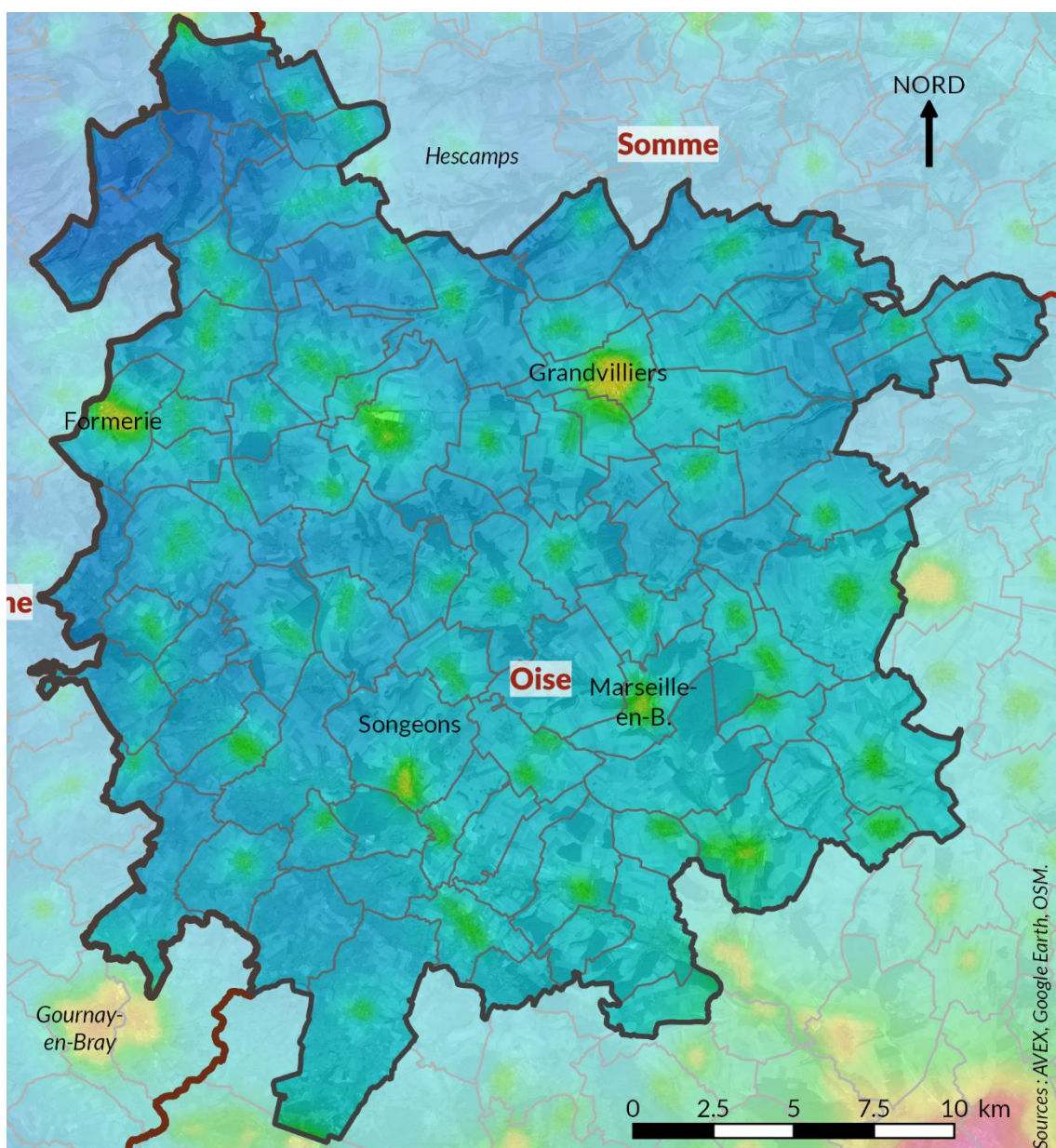


Figure 61 – Mesurer l'impact des aménagements lumineux

Source : GéoHabitat, carte d'identité lumineuse



Carte 44 – Pollution lumineuse sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte

Sur la Communauté de communes, la pollution lumineuse est relativement faible, avec :

- Des nuits relativement noires sur l'ensemble de la Communauté de Communes,
- Une pollution légèrement plus importante au niveau des bourgs plus denses : Marseille-en-B Beauvaisis, Formerie, Grandvilliers, Songeons, avec Grandvilliers en première position.

SYNTHESE : POLLUTION LUMINEUSE

Constats :

La pollution lumineuse est globalement peu importante sur le territoire intercommunal.
Les bourgs ruraux disposent d'éclairage nocturne.
Le territoire dispose d'un nombre important d'éoliennes.

Perspectives d'évolution :

La poursuite de l'éclairage nocturne non-stop pouvant perturber la flore et la faune locale.

Enjeux :

Perturbation des cycles biologiques : végétaux, animaux (dont humains)
Sécurité et confort des usagers/riverains.

Pistes de réflexion :

N'éclairer les rues de nuit qu'aux heures et aux lieux utiles (abords d'entreprises, trajets vers les arrêts de bus...).

Réfléchir à l'adaptation des horaires d'éclairage, à leur répartition spatiale.

Réfléchir à des éclairages « à la demande ».

VII. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

A. LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES RISQUES MAJEURS

1. Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)

L'article R125-11 du Code de l'Environnement, prévoit que l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le préfet établit au niveau départemental le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs ou DDRM. Il y consigne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département. Sa réalisation est pilotée par les services de la DDT.

Le DDRM doit aider les maires des communes concernées par un risque majeur à élaborer leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en complétant les informations transmises par le préfet. En effet, il est rappelé dans le DDRM qu'au niveau communal, c'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Le DDRM de l'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral du 8 octobre 2012.

Communes	Plan de prévention approuvé		Plan particulier d'intervention	Cavités ou marnières existantes	PCS arrêté
	Risques inondation	Mouvements de terrains			
Abancourt				X	
Achy				X	
Bazancourt					
Beaudéduit					
Blargies					
Blicourt				X	
Bonnières	X				X
Boutavent-la-Grange					
Bouvresse					
Briot				X	
Brombos					
Broquiers				X	
Buicourt					
Campeaux				X	
Canny-sur-Thérain					
Cempuis					
Crillon	X				X
Daméraucourt				X	
Dargies				X	
Elencourt					
Ernemont-Boutavent				X	
Escames	X				X
Escles-Saint-Pierre				X	
Feuquières				X	
Fontaine-Lavaganne				X	
Fontenay-Torcy	X			X	
Formerie				X	
Gaudechart				X	
Gerberoy	X			X	
Glatigny					
Gourchelles					
Grandvilliers				X	
Grémévillers				X	
Greze					
Halloy				X	
Hannaches					
Hanvoile					
Haucourt	X				X
Hautbos				X	
Haute-Epine				X	

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

Communes	Plan de prévention approuvé		Plan particulier d'intervention	Cavités ou marnières existantes	PCS arrêté
	Risques inondation	Mouvements de terrains			
Hécourt					
Héricourt-sur-Thérain				X	
Hétomesnil				X	
Lachapelle-sous-Gerberoy	X				X
La Neuville-sur-Oudeuil				X	
La Neuville-Vault					
Lannoy-Cuillère					
Lavacquerie					
Laverrière					
Le Hamel				X	
Le Mesnil-Conteville				X	
Lihus				X	
Loueuse					
Marseille-en-Bauvaisis				X	
Martincourt	X				X
Moliens				X	
Monceaux l'Abbaye					
Morvillers				X	
Muréaumont				X	
Offoy					
Omécourt					
Oudeuil				X	
Pisseleu aux Bois					
Prévillers				X	
Quincampoix-Fleuzy				X	
Romescamps					
Rothois				X	
Roy Boissy				X	
Sarcus				X	
Sarnois					
Senantes					
Sommereux				X	
Songeons	X			X	
Saint Arnoult					
Saint Deniscourt				X	
Saint Maur				X	
Saint Omer en Chaussée	X			X	
Saint Quentin des Prés					
Saint Samson la Poterie				X	
Saint Thibault					
Saint Valéry sur Bresles					
Sully	X			X	X
Thérines				X	
Thieuloy Saint Antoine				X	
Villers sur Bonnières					
Villers Vermont				X	
Vrocourt	X				X
Wambez					

Tableau 17 – Les risques majeurs sur les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte

Source : DDRM 60

2. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense tous les risques naturels et technologiques auxquels est soumise une commune.

Il comprend :

- une description des risques recensés sur le territoire communal ;
- les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures ;
- les consignes de sécurité en cas de danger.

Objectifs : Une série de dispositions législatives et réglementaires a imposé ces dernières années que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée (sur la base du Code de l'Environnement, art.125-2).

Le préfet, les propriétaires, les industriels et surtout le maire sont tenus réglementairement de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

Le DICRIM est un document consultable, sans frais, en mairie. Certaines communes le communiquent aux habitants et aux entreprises, d'autres organisent des réunions publiques pour communiquer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

Très peu de communes bénéficient d'un DICRIM sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte.

Commune	Population	Date d'envoi TIM	Date notification DICRIM	Date notification PCS
Bonnières	155	24.06.2003		31.08.2012
Crillon	440	09.09.2003		28.03.2012
Escames	202			12.07.2011
Feuquières	1626	29.11.2004		
Haucourt	151	09.09.2003		06.08.2012
Lachapelle sous Gerberoy	163			18.11.2011
Martincourt	149			09.07.2012
Saint Omer en Chaussée	1322	24.06.2003		27.06.2014
Songeons	1114		20.01.2015	08.03.2016
Sully	157			17.04.2012
Vrocourt	39			01.12.2011

TIM : Transmission d'Informations au Maire

Carte 45 – Liste des communes dotées d'un DICRIM sur la Communauté de Communes Picardie Verte

(Source : www.data.gouv.fr)

B. LE RISQUE D'INONDATION

La Directive Cadre Européenne Inondation du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite « Directive Inondation », a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations.

Ce cadre vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondations dans la Communauté

La Directive Cadre Européenne a été déclinée en droit français via la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le Décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes a pris la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence couvre entre autres la défense contre les inondations.

1. Les Atlas des Zones Inondées

Les **Atlas des Zones Inondées** n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent donc en aucun cas être opposables aux tiers comme documents juridiques. Seuls les **Plans de Prévention des Risques Inondations** (PPRI) disposent de ce caractère réglementaire.

La cartographie de l'atlas des zones inondées rassemble l'information existante et disponible à un moment donné. Des inondations de plus grande ampleur peuvent toujours se produire. Elle est donc amenée à évoluer et n'est jamais définitive. Cette cartographie ne prétend pas représenter de manière exhaustive les plus hautes eaux connues sur tous les cours d'eau, les inondations du passé n'étant pas toutes connues ni parfaitement délimitées dans leur extension maximale.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, le **Bassin versant de la Bresle** dispose d'un Atlas des Zones Inondées. Les communes de Quincampoix-Fleuzy, Lannoy-Cuillère, Abancourt et Saint-Valéry sont concernées. (Source : www.cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr).

D'après la Base Gaspar, la **Vallée du Thérain** dispose également d'un AZI mais celui-ci n'est pas cartographié. Il concerne, sur le territoire intercommunal, les communes suivantes : Achy, Bonnières, Canny-sur-Thérain, Crillon, Escames, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Haucourt, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Omécourt, Roy-Boissy, Saint-Denis-court, Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Samson-la-Poterie, Senantes, Songeons, Sully, Thérines et Vrocourt.

Toutes les communes de la Communauté de Communes ont fait l'objet d'un **arrêté de catastrophe naturelle lié à « des inondations, des coulées de boue et des mouvements de terrain »** en date du 29.12.1999. A cela s'ajoutent ponctuellement des arrêtés liés à « des inondations et des coulées de boue » et à « des inondations par remontées de nappe phréatique ».

2. Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Le **Programme d'Action de Prévention des Inondations**, publié le 17 février 2011, succède au programme mis en place en 2004 par le Plan Bachelot. Il constitue un programme d'action publique à long terme sur l'ensemble d'un bassin versant, visant à l'atténuation du risque lié aux inondations pour les personnes et les biens.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations sont orientés suivant 7 axes :

- L'axe 1 relatif à l'amélioration des connaissances et au renforcement de la conscience du risque
- L'axe 2 relatif à l'amélioration de la surveillance et aux dispositifs de prévision des crues
- L'axe 3 relatif à l'alerte et la gestion de crise
- L'axe 4 relatif à la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- L'axe 5 relatif aux actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- L'axe 6 relatif au ralentissement des écoulements
- L'axe 7 relatif à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Un PAPI a été mis en place sur le bassin versant de la Verse **mais ne concerne pas le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte**.

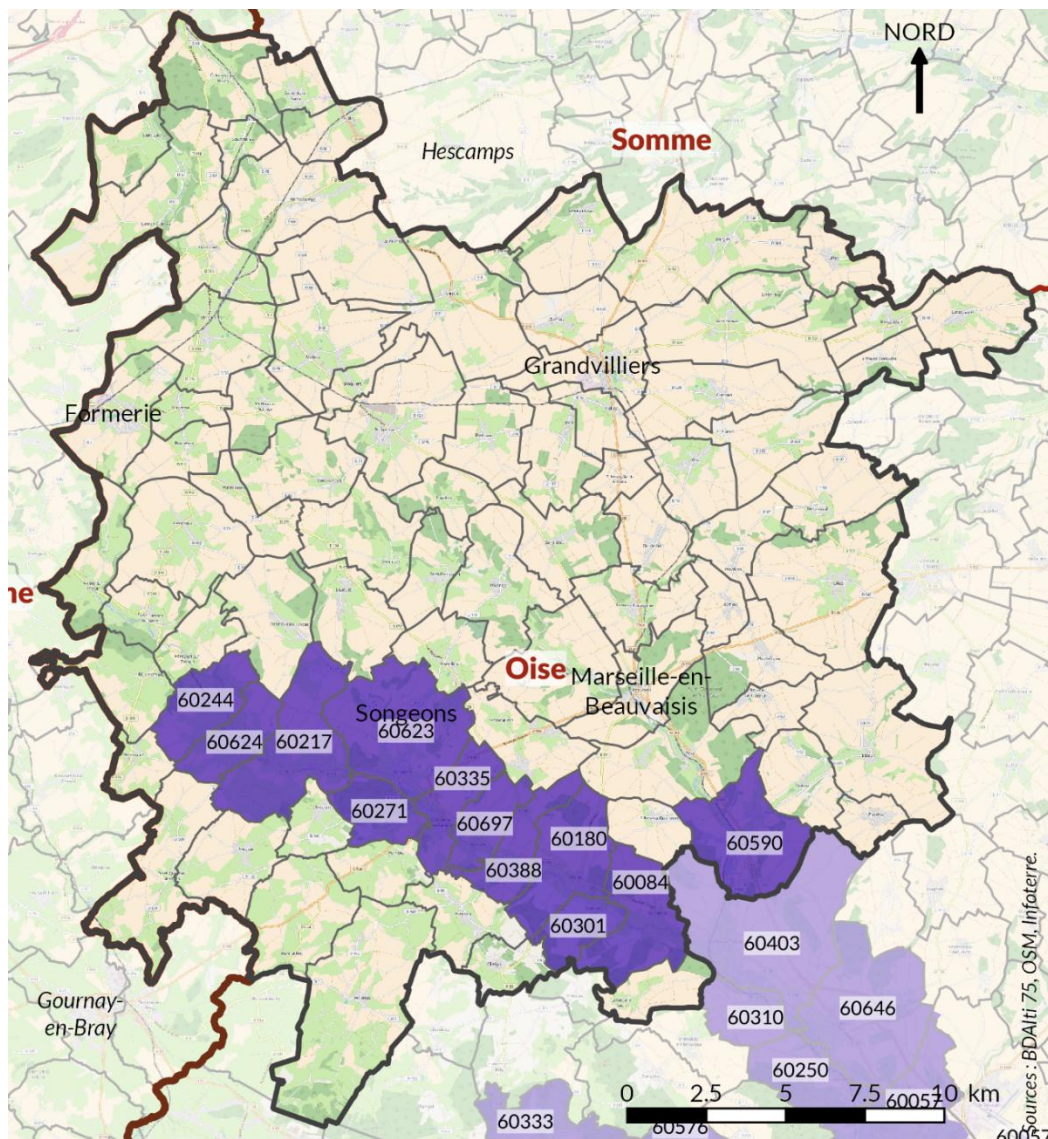
3. Le Plan des Préventions des Risques d'Inondation (PPRI)

La vallée du Thérain a été frappée ces dernières années par quatre crues, en particulier les événements majeurs de décembre 1999 et mars 2001. La succession de ces crues, la multiplication des dommages et des arrêtés de catastrophes naturelles ont démontré la nécessité d'élaborer des Plan de Prévention des Risques Inondation sur la vallée du Thérain.

Le PPRI de la vallée du Thérain amont et du Petit Thérain a été approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 1^{er} mars 2010. Les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte concernées sont : Fontenay-Torcy, Sully, Escames, Songeons, Lachapelle-sous-Gerberoy, Gerberoy, Vrocourt, Martincourt, Crillon, Haucourt, Bonnières et Saint-Omer-en-Chaussée. Le reste de l'intercommunalité ne bénéficie pas de PPRI.

Les Plan de prévention des risques (PPR), réalisés par l'État, sont des Servitudes d'utilité publiques (SUP) dès lors qu'ils sont approuvés par arrêté préfectoral. Les PPR réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions (article L 562-1 du code de l'environnement).

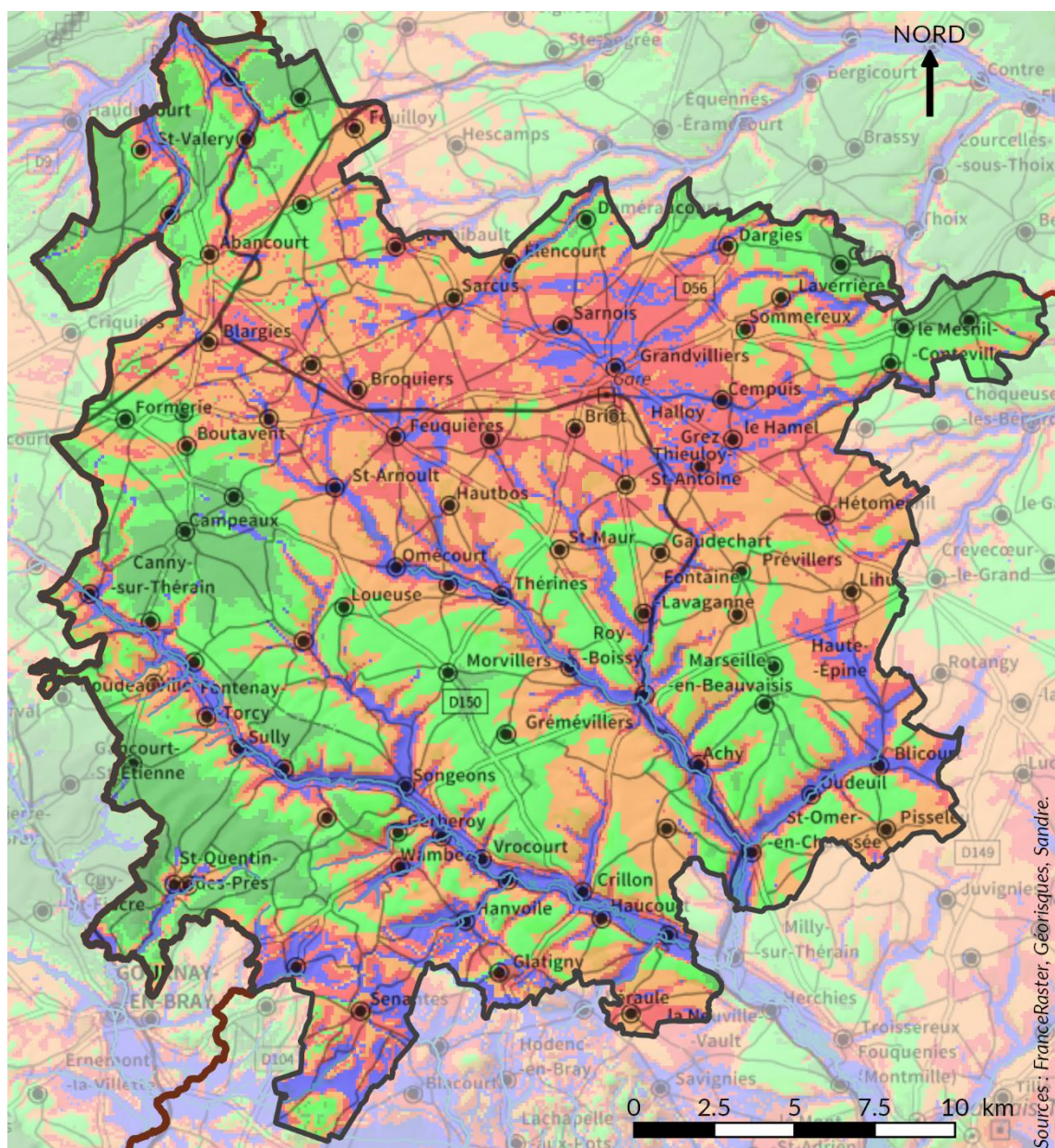
Les prescriptions d'un PPR sont directement opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme.






- | | |
|-------------------------|------------------|
| Administratif | Risques naturels |
| Limites intercommunales | PPRN Inondations |
| Limites régionales | |
| Limites départementales | |
| Limites communales | |

Carte 46 – Communes concernées par le PPRi Vallée du Thérain amont et Petit Thérain







4. Inondations par remontées de nappe



Administratif

-  Limites intercommunales
-  Limites régionales
-  Limites départementales

Remontées de nappes en domaine sédimentaire

-  Sensibilité très faible à inexistante
-  Sensibilité très faible
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité très élevée, nappe affleurante

Carte 47 – Remontées de nappe sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte

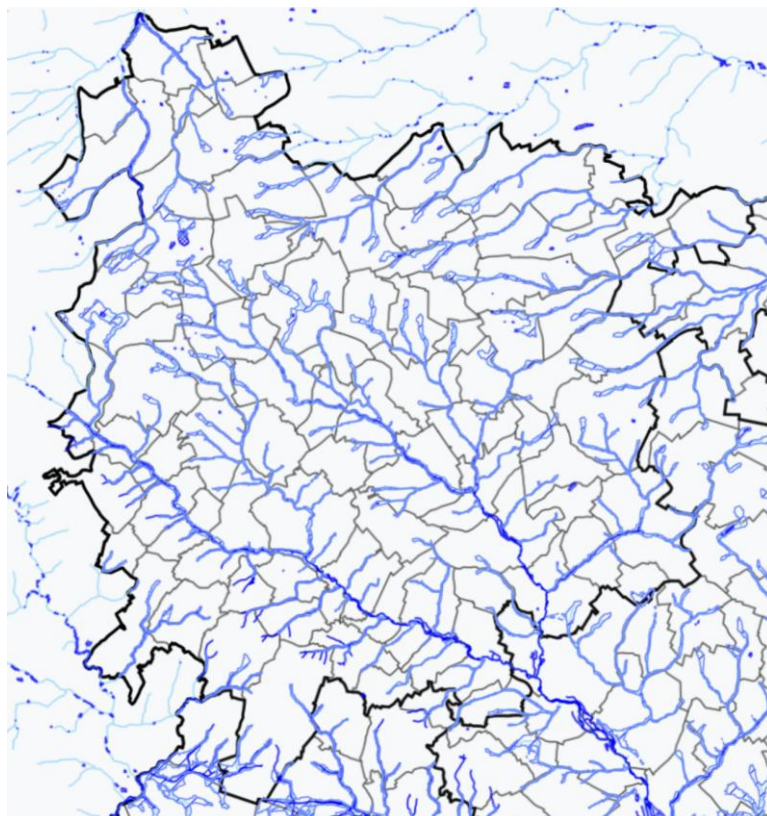
Source : géorisque, SANDRE, 2024

Le risque de remontée de nappe est lié à la profondeur de la nappe phréatique.

On observe une grande disparité du territoire face aux inondations par remontée de nappe. Les communes situées à l'extrémité sud telles que Senantes ou Glatigny ainsi que les communes du plateau ont une sensibilité moyenne à forte face aux remontées de nappe. Les communes de vallées présentent naturellement un risque plus élevé. Les communes situées dans la boutonnière du Pays de Bray ont une sensibilité faible voire inexistante.

5. Écoulement préférentiels (ruissellements)

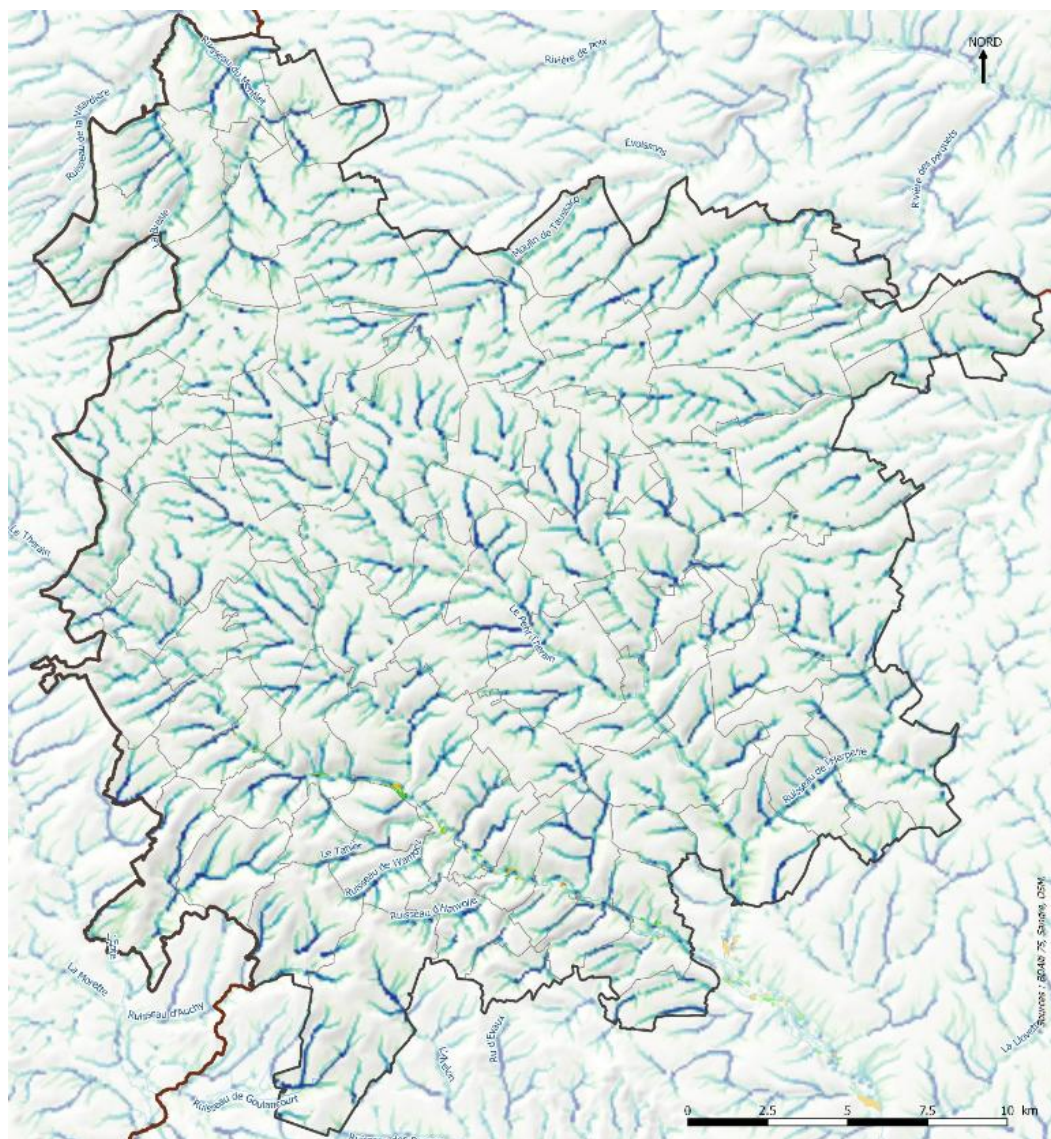
La nature physique et anthropique du territoire a une influence directe sur les écoulements préférentiels : un relief marqué dans les vallées, des sols plus ou moins argileux et une importante activité agricole concourent à la présence d'un **grand nombre d'écoulements préférentiels**. L'intercommunalité présente ainsi une **sensibilité forte aux ruissellements** principalement au niveau de la vallée du Thérain.



Carte 48 – Atlas des Zones de Ruissellements sur la Communauté de Communes Picardie Verte

(Source : AZOR DDT de l'Oise, 2025)

Cependant, lorsqu'on affine la modélisation des axes de ruissellement en fonction de la topographie et ce à l'échelle de la Communauté de Communes, on remarque que les axes de ruissellement sont omniprésents sur le territoire. La sensibilité de la Communauté de Communes est donc très importante face à cette problématique. Les nouvelles constructions devront être positionnées de sorte que les écoulements préférentiels soient maintenus. Des mesures telles que le maintien des haies existantes (ou/et la plantation de nouvelles haies) ayant un rôle hydraulique pourront être proposées. Le maintien des pâtures aux abords immédiats des zones construites limite également les ruissellements, elles ralentissent les écoulements et permettent l'infiltration d'une partie des eaux.



Carte 49 - Axes de ruissellements potentiels modélisés depuis le modèle numérique de terrain

C. LE RISQUE SISMIQUE

Le zonage sismique français en vigueur à compter du 1er mai 2011 est défini dans les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement. Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, divise la France en 5 zones de sismicité :

- 1 : sismicité très faible
- 2 : sismicité faible
- 3 : sismicité modérée
- 4 : sismicité moyenne
- 5 : sismicité forte.

La Communauté de Communes Picardie Verte se situe en zone de niveau 1 : elle est concernée par un **risque sismique très faible**. En zone 1, aucune norme de construction n'est imposée.

Aujourd'hui, le phénomène sismique est assez bien connu, mais il reste toujours impossible de prévoir où, quand et avec quelle intensité un séisme surviendra. Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de donner l'alerte assez tôt avant l'arrivée des ondes destructrices du séisme, en vue notamment de faire évacuer les bâtiments. Or les pertes humaines lors des séismes sont essentiellement dues à l'effondrement des constructions sur leurs occupants. C'est pourquoi, le moyen de prévention le plus efficace contre le risque sismique est la construction parasismique.

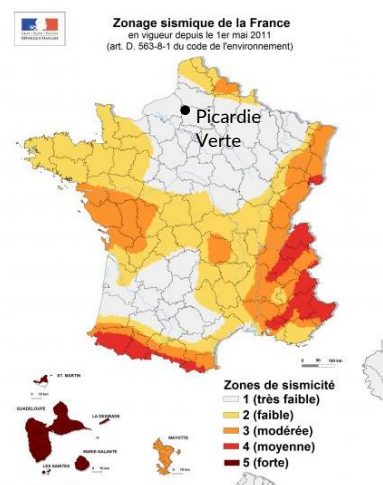


Figure 62 – Zonage sismique

Source : <http://www.planseisme.fr>

D. LE RISQUE D'INCENDIE

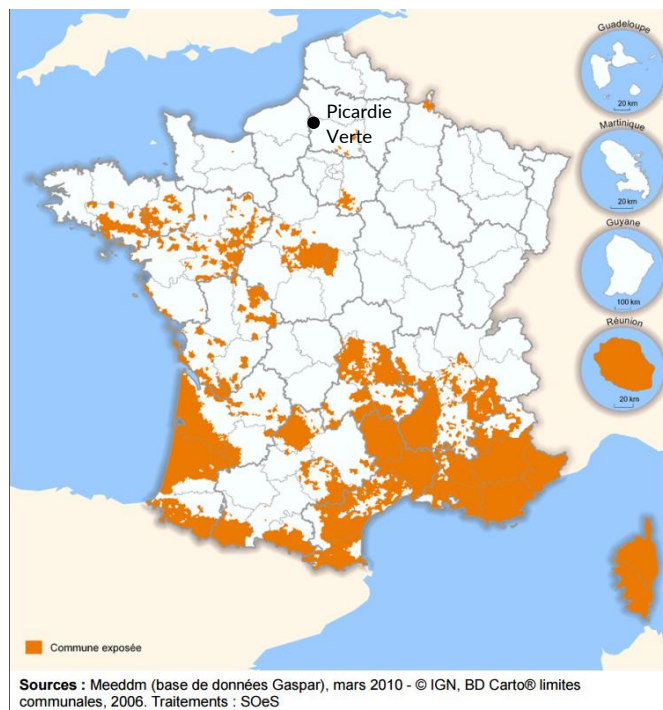


Figure 63 – Communes exposées aux risques feux de forêt

La notion de risque feux de forêt résulte de la combinaison dans un même lieu de deux facteurs :

- l'aléa, soit la probabilité d'incendie,
- la vulnérabilité, soit l'urbanisation avec ses enjeux socio-économiques et humains.

La forêt constitue en elle-même un **espace naturel à protéger**, puisque son boisement participe à l'équilibre du territoire, à la fois en absorbant du CO₂ et en régénérant l'oxygène et en fournissant des aménités, par exemple en accueillant des activités sportives et de loisir.

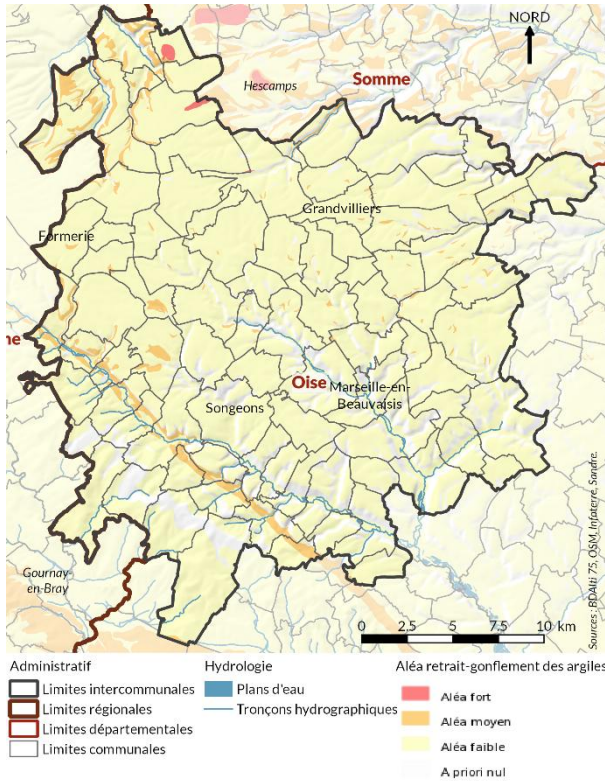
Face à l'incendie, le développement de l'habitat et des activités au contact de l'espace naturel pose le double problème de la sécurité des personnes et des biens et celui de la protection de la forêt. La vulnérabilité est augmentée par l'étalement urbain qui accroît les zones de contact entre la végétation et les constructions. La forêt est rendue plus vulnérable puisque la permanence des installations humaines dans son voisinage multiplie les risques d'incendie.

La Communauté de Communes Picardie Verte **n'est pas concernée** par le risque de feu de forêt.

En termes de couverture des poteaux incendies, la réglementation actuelle prévoit une zone de couverture de 400 m en zone rurale et 200 m en zone habitée. Cette distance doit être respectée le long des chaussées.

Les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte dispose d'une protection incendie correcte (vérification en cours lors de l'écriture du diagnostic).

E. LES RISQUES LIÉS AUX CARRIÈRES ET AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN



Carte 50 – Aléa retrait-gonflement des argiles

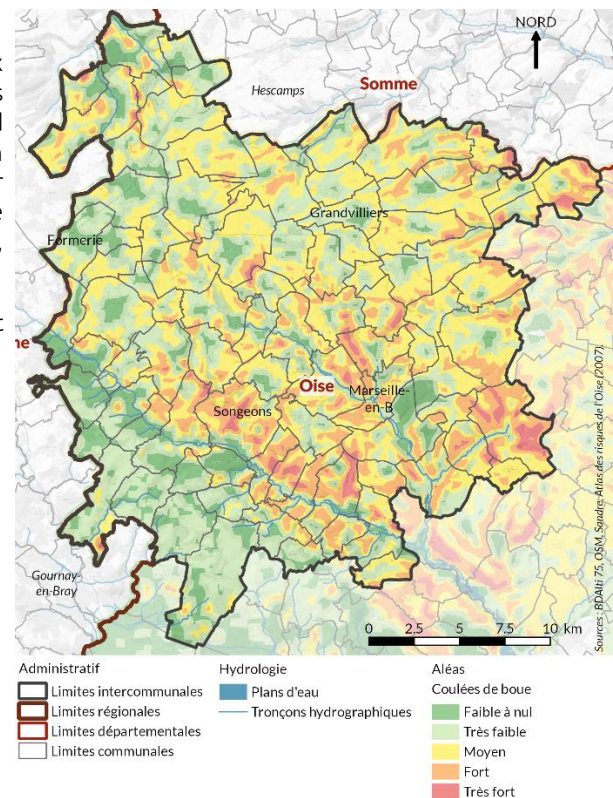
En tant que risque naturel d'origine climatique, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est directement lié aux conditions météorologiques et notamment aux précipitations. Ce risque est identifié depuis les années 1950.

Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement.

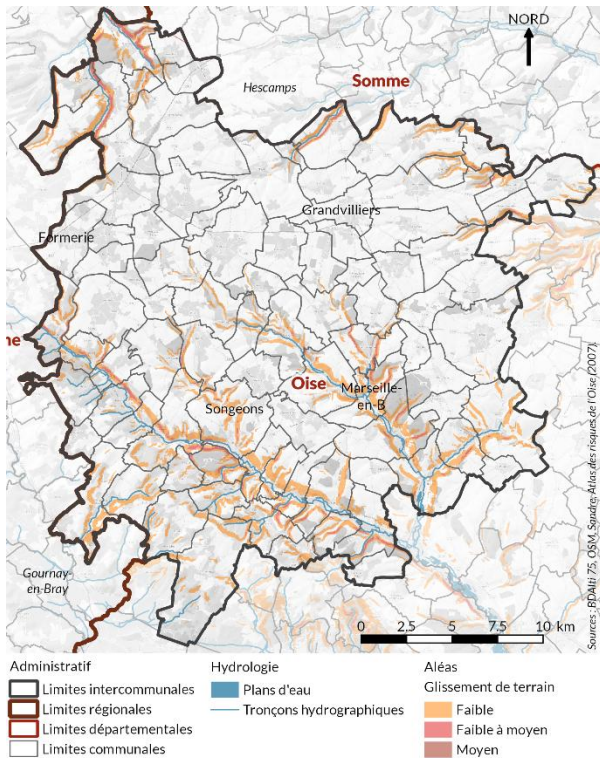
Globalement, l'aléa retrait-gonflement des argiles est faible sur la Communauté de Communes Picardie Verte. Deux communes sont soumises à un aléa fort : Escles-Saint-Pierre et Romescamps. On observe également un aléa moyen sur une frange longeant approximativement le sud de la vallée du Thérain et dans la vallée de la Bresle au Nord-Ouest du territoire.

Mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse, la coulée de boue prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins.

Les aléas « coulées de boue » les plus forts sont localisés dans la partie sud-est du territoire.



Carte 51 – Aléa coulées de boue



Le **glissement de terrain** correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les aléas « glissement de terrain » les plus forts sont principalement localisés sur les versants des vallées les plus prononcées.

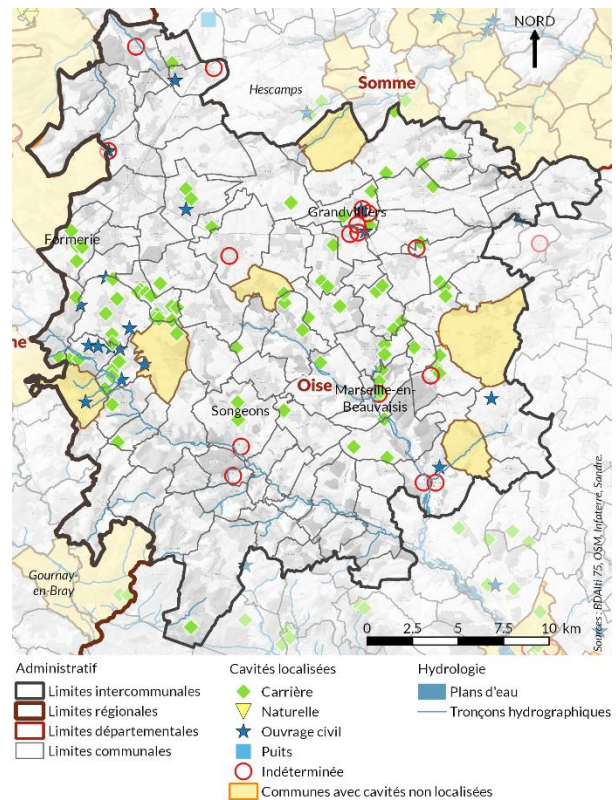
Les vallées du Thérain et du Petit Thérain, ainsi que les têtes des vallées de la Bresle et de la Selle sont ainsi les plus concernées par ce risque.

Carte 52 – Aléa glissement de terrain

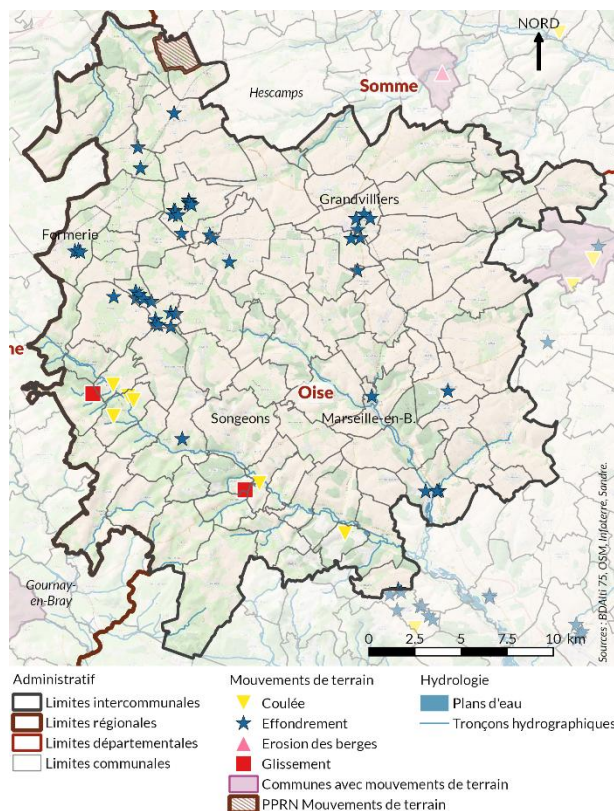
Le recensement des **cavités souterraines anthropiques (hors mines) ou naturelles** permet de conserver la mémoire de ces cavités.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, on recense 3 typologies de cavités :

- **Ouvrages civils** : ouvrages souterrains abandonnés tels que d'anciens réservoirs, parkings ou autres ouvrages de génie civil. La majorité de ces ouvrages civils apparaissent être des souterrains refuges issus des nombreux conflits. On en trouve une forte concentration dans le secteur d'Héricourt sur Thérain ;
- **Carrières** : cavités liées à l'extraction des matériaux et dont le mode d'exploitation était souterrain. Les marnières font partie de ce type de cavités. Leur répartition est relativement homogène sur le territoire ;
- **Cavités d'origine indéterminée** : leur présence peut être due au fait qu'un nombre important d'entre elles provient d'effondrements aujourd'hui rebouchés, et non recoupées par d'autres sources d'informations. Il s'agit probablement de cavités « de conflit », creusées durant les différents épisodes de guerres et de menaces et notamment lors de la 1ère guerre mondiale.



Carte 53 – Localisation des cavités souterraines non minières



Les mouvements de terrain visibles sur la carte ci-contre sont exclusivement ceux qui se rattachent aux phénomènes de glissements de terrain et fluages lents, de chutes de blocs et éboulements, de coulées de boue torrentielles, d'effondrements et affaissements et d'érosions de berges.

Les effondrements sont majoritairement présents sur le territoire et en relation avec la présence de cavités anthropiques (Cf. Carte 53).

Quelques coulées de boue et deux glissements de terrain ont également été recensés le long de la vallée du Thérain.

Carte 54 – Localisation des mouvements de terrain

F. LES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES

Les arrêtés de catastrophes naturelles sur l'intercommunalité concernent des inondations et des mouvements de terrain. Ils sont repris dans le tableau ci-après.

L'événement majeur du territoire est celui des inondations, coulées de boue et mouvements de terrain de décembre 1999. Cet événement concerne la totalité des communes de l'intercommunalité.

	Arrêté de catastrophe naturelle lié à :				
	Mouvements de terrain	Inondations et coulées de boue	Inondations par remontées de nappe phréatique	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Sécheresse
Abancourt				29.12.1999	
Achy				29.12.1999	
Bazancourt				29.12.1999	
Beaudéduit				29.12.1999	
Blargies		12.04.1994	29.08.2001	29.12.1999	
Blicourt				29.12.1999	
Bonnières				29.12.1999	
Boutavent-la-Grange				29.12.1999	
Bouvresse			29.10.2002	29.12.1999	
Briot				29.12.1999	
Brombos				29/12/2024	
Broquiers	23.1.2002			29.12.1999	

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

Buicourt		20.04.1995		29.12.1999	
Campeaux		26.06.2016		29.12.1999	
Canny-sur-Thérain				29.12.1999	
Cempuis			29.08.2001	29.12.1999	
Crillon		23.06.1993		29.12.1999	
		06.02.1995			
Daméraucourt				29.12.1999	16.10.2023
Dargies				29.12.1999	
Elencourt		12.04.1994		29.12.1999	
Ernemont-Boutavent				29.12.1999	
Escames		06.02.1995		29.12.1999	
		09.07.2018			
Escles-Saint-Pierre		12.04.1994		29.12.1999	
		20.04.1995			
Feuquières				29.12.1999	
Fontaine-Lavaganne		09.07.2021		29.12.1999	
		22.09.2024			
Fontenay-Torcy				29.12.1999	
Formerie		16.10.2009		29.12.1999	
		26.07.2016			
Fouilloy		12.04.1994		29.12.1999	
Gaudechart				29.12.1999	
Gerberoy				29.12.1999	
Glatigny				29.12.1999	
Gourchelles		12.01.1995	26.12.1995	29.12.1999	
			29.08.2001		
Grandvilliers		06.02.1995		29.12.1999	
Grémévillers				29.12.1999	
Grez				29.12.1999	
Halloy				29.12.1999	
Hannaches		23.06.1993		29.12.1999	
Hanvoile		23.06.1993		29.12.1999	
Hautbos				29.12.1999	
Haute-Epine				29.12.1999	
Hécourt		22.10.2013		29.12.1999	
Héricourt-sur-Thérain				29.12.1999	
Hétomesnil				29.12.1999	
Lachapelle-sous-Gerberoy		06.02.1995		29.12.1999	
La Neuville-sur-Oudeuil				29.12.1999	
La Neuville-Vault				29.12.1999	
Lannoy-Cuillère				29.12.1999	
Lavacquerie				29.12.1999	02.04.2023
Laverrière				29.12.1999	
Le Hamel				29.12.1999	
Le Mesnil-Conteville				29.12.1999	
Lihus				29.12.1999	
Loueuse				29.12.1999	
Marseille-en-Beauvaisis	29.10.2010			29.12.1999	02.04.2023
Martincourt				29.12.1999	

Moliens	27.07.2007	21.09.1984		29.12.1999	
				16.09.2016	
Monceaux-l'Abbaye		12.04.1994	29.08.2001	29.12.1999	02.04.2023
Morvillers				29.12.1999	
Muréaumont				29.12.1999	
Offoy				29.12.1999	
Omécourt		10.01.2013		29.12.1999	
Oudeuil				29.12.1999	
Pisseleu				29.12.1999	
Prévillers				29.12.1999	
Quincampoix-Fleury				29.12.1999	
Romescamps		12.04.1994		29.12.1999	
		20.04.1995			
Rothois				29.12.1999	
Roy-Boissy				29.12.1999	
				21.07.2024	
Sarcus				29.12.1999	
Sarnois				29.12.1999	
Senantes		20.04.1995		29.12.1999	
Sommereux				29.12.1999	
Songeons		11.01.1994		29.12.1999	
		06.02.1995		04.06.2024	
Saint-Arnoult			29.08.2001	29.12.1999	
Saint-Deniscourt				29.12.1999	
Saint-Maur		16.06.2024		29.12.1999	
Saint-Omer-en-Chaussée		30.06.2021		29.12.1999	
Saint-Quentin-des-Prés			20.04.1995	29.12.1999	31.12.2018 30.09.2019
Saint-Samson-la-Poterie			12.04.1994	29.12.1999	
			20.04.1995		
Saint-Thibault			12.04.1994	29.12.1999	24.04.2024
Saint-Valéry				29.12.1999	
Sully			06.02.1995	29.12.1999	
Thérines		16.06.2024		29.12.1999	
Thieuloy-Saint-Antoine				29.12.1999	
Villers-sur-Bonnières				29.12.1999	
Villers-Vermont			20.04.1995	29.12.1999	
Vrocourt				29.12.1999	
Wambeze				29.12.1999	

Tableau 18 – Recensement des arrêtés de catastrophe naturelle

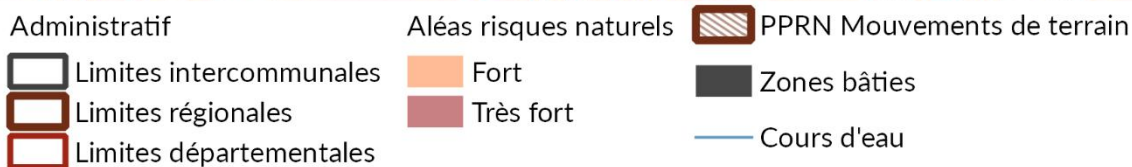
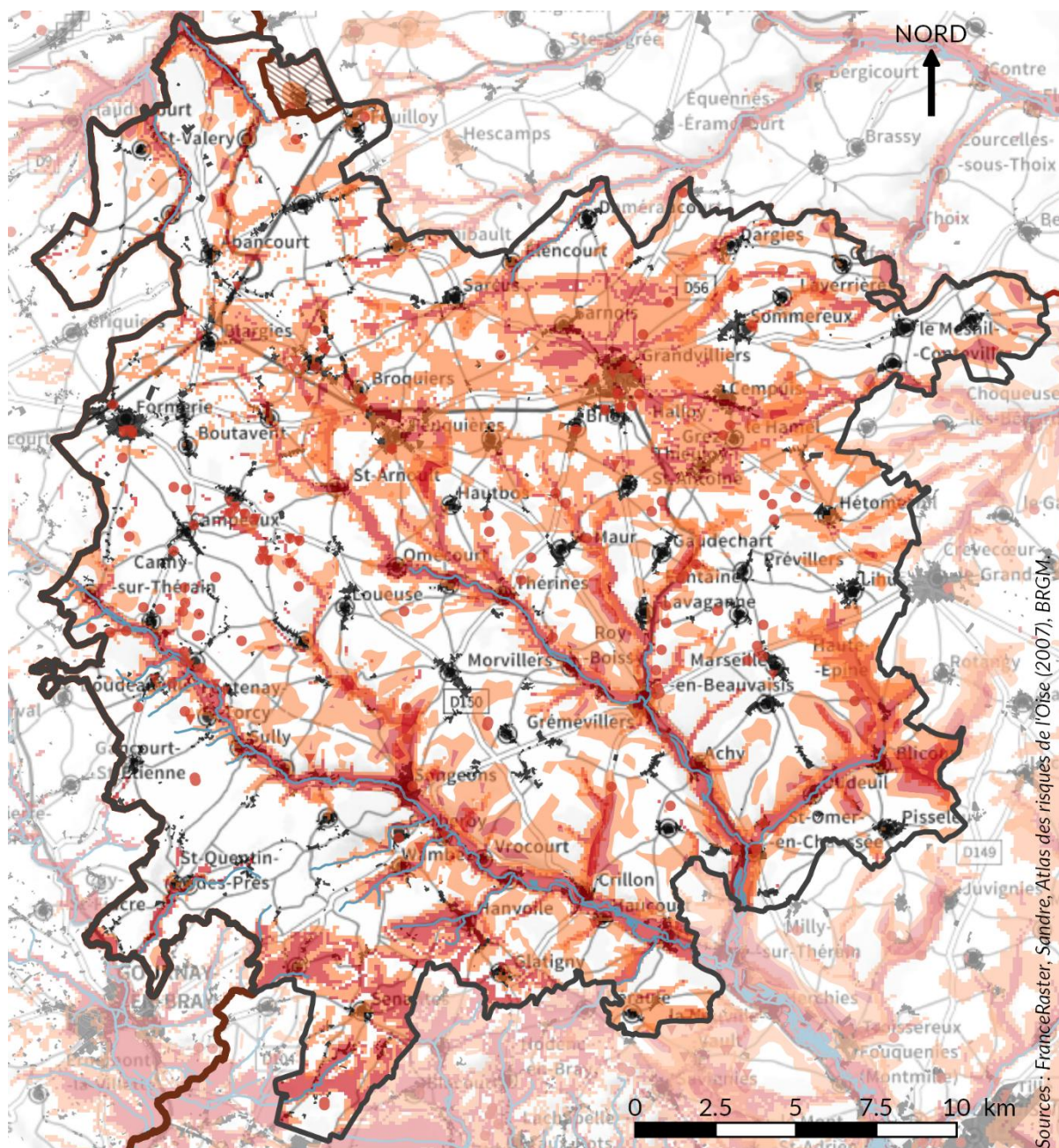
Source : base de données GASPARE, 2025

G. ENJEUX LIÉS AUX RISQUES NATURELS

Si l'on considère l'ensemble des risques naturels recensés et qu'on les confronte aux zones habitées, on peut définir les zones à enjeux où les constructions devront être autorisées sous conditions, voire interdites. La carte suivante présente l'ensemble des aléas fort et très forts pour les risques naturels environnementaux liés aux cavités souterraines, aux mouvements de terrain, aux glissements de terrain, aux coulées de boues, aux inondations par remontées de nappe, aux inondations par débordement de cours d'eau, au retrait-gonflement des argiles.

Ainsi, on remarque que les aléas très forts sont localisés principalement dans les vallées ou talwegs liés aux phénomènes de débordements de cours d'eau, de remontées de nappe, aux coulées de boue et aux glissements de terrain. Le plateau agricole est concerné par quelques zones d'aléa très fort et par une zone importante d'aléa fort correspondant principalement à la problématique de remontée de nappe. Enfin, des cavités souterraines et mouvements de terrain localisés sont répartis sur tout le territoire.

Les enjeux les plus forts sont donc localisés au sein des vallées et sur le plateau aux abords de Grandvilliers et Feuquières.



Carte 55 – Enjeux liés aux risques naturels

H. LES ICPE (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

42 ICPE – sous le régime de l'autorisation ou de l'enregistrement – sont répertoriées sur le territoire intercommunal (voir tableau ci-après). Deux d'entre-elle sont classées SEVESO seuil bas : SAVERGLASS sur la commune de Feuquières et QUARON sur la commune de Formerie. A cela s'ajoute les activités soumises à Déclaration au titre des ICPE (qui ne figurent pas sur cette carte).



Carte 56 – ICPE (autorisation ou enregistrement) sur la Communauté de Communes Picardie Verte

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
0051.00809	SOGAL	Abancourt	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07668	CARBONNE VERRE	Boutavent-la-Grange	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07606	Parc éolien de Puchot	Dargies	A	Aucun	En construction
0051.07604	WKN Picardie Verte II	Dargies	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07605	WKN France	Dargies	A	Aucun	Cessation d'activité
0051.03062	DOUCERON	Elencourt	A	Aucun	Cessation d'activité
0051.01161	ROSIERES	Ernemont-Boutavent	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00512	SCEA de la Belle Province	Ernemont-Boutavent	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03682	LEFEBVRE Francis	Feuquières	A	Aucun	En fonctionnement
0051.01175	NORIAP	Feuquières	E	Aucun	En fonctionnement
0038.00496	OISE TP	Feuquières	E	Aucun	En construction
0051.01176	SAVERGLASS	Feuquières	A	Seuil bas	En fonctionnement
0051.04530	Transport Paul Feuquières	Feuquières	A	Aucun	En fonctionnement
0051.01189	BIGARD SA	Formerie	A	Aucun	En fonctionnement
0051.01191	QUARON	Formerie	A	Seuil bas	En fonctionnement
0051.01190	SIVIA	Formerie	A	Aucun	Cessation d'activité
0051.03675	AGORA	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07759	ENERTAG Picardie Verte SCS	Grandvilliers	?	Aucun	En construction
0051.01225	ENROBES PLUS	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0051.04790	LIN 2000	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0051.06213	SA Coopérative GIPHAR	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00176	EARL au Bec au Vent	Halloy	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00179	NOEL Christian	Hautbos	E	Aucun	En fonctionnement
0051.08500	CCPV ISDI	Héricourt-sur-Thérain	E	Aucun	En construction
0051.07583	SAS Parc éolien d'Hétomesnil	Hétomesnil	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07665	SAS Parc éolien NORDEX VIII	Hétomesnil	A	Aucun	En construction
0051.07586	BORALEX RONCHOIX SAS	Lannoy-Cuillère	A	Aucun	En fonctionnement
0051.08347	SCEA du Val d'Authuile	Lannoy-Cuillère	A	Aucun	En fonctionnement
0051.08280	Parc éolien de Lavacquerie VALECO	Lavacquerie	A	Aucun	En construction
0051.07581	Parc éolien de Lihus SAS	Lihus	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07585	SAS Parc éolien NORDEX XI SAS	Lihus	A	Aucun	En construction
0051.03673	EARL de la Croix	Loueuse	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00234	SCEA Elevage Borgoo-Martin	Loueuse	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03123	Carrières Chouvet	Martincourt	?	Aucun	Cessation d'activité
0560.00253	EARL Foulon	Moliens	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03637	Lucas-Baudmont	Quincampoix-Fleuzy	A	Aucun	En fonctionnement
0051.04688	SENEGRAL (ex Senoble)	Quincampoix-Fleuzy	A	Aucun	En fonctionnement
0051.01509	MARTY JL	Roy-Boissy	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07582	MSE Le Champ Vert	Sommereux	A	Aucun	En fonctionnement
0051.05638	BARTIN Recycling	Songeons	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00409	GAEC de Limermont	Songeons	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03714	POSTEL Sylvère	Songeons	A	Aucun	En fonctionnement

Tableau 19 - Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la Communauté de Communes Picardie Verte.

Source : Inspection des installations classées

SYNTHESE : RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Constat :

Risque d'inondation : la présence des vallées du Thérain et du Petit Thérain induit un risque d'inondation assez fort, 12 communes sont d'ailleurs couvertes par un PPRI. Ce risque se traduit par des aléas concernant les ruissellements, coulées de boue, mouvement de terrain et remontées de nappes.

Risque sismique : la commune est située en zone de sismicité très faible

Risque d'incendie : très faible, compte-tenu de la localisation, de la nature des boisements et du climat.

Risque lié aux carrières et aux mouvements de terrain : aléas coulées de boue et mouvements de terrain relativement importants sur les versants les plus pentus, présence de cavités principalement dans la partie centrale de l'intercommunalité.

Risques technologiques : peu d'ICPE sont localisées sur l'intercommunalité, seules deux sont classées SEVESO seuil bas. Plusieurs communes présentent un risque lié aux transports de matières dangereuses (présences d'infrastructures).

Perspectives d'évolution :

Aggravation des risques liés aux ruissellements (pluies plus fortes et plus concentrées).

Enjeux :

Inondations par ruissellements des eaux pluviales lors de fortes pluies (manque de haies sur les plateaux, terres nues selon la saison)

Inondations par débordement de cours d'eau (PPRI sur la Vallée du Thérain)

Inondations par remontées de nappe phréatique

Aléa « coulées de boue » fort à très fort dans les zones les plus abruptes

Présence de cavités souterraines anthropiques ou naturelles.

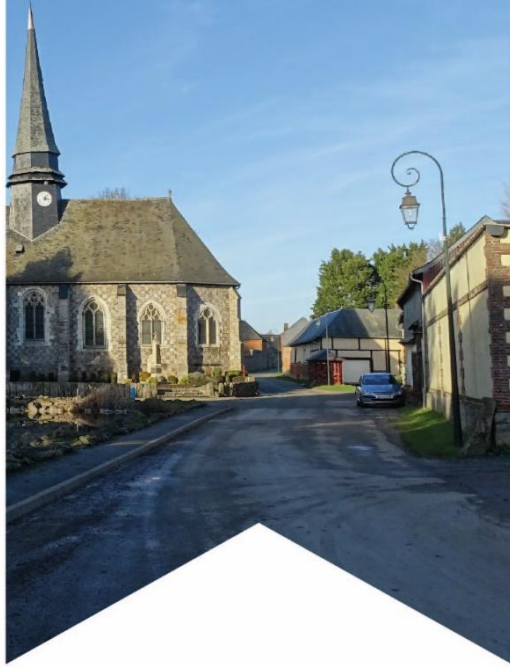
Pistes de réflexion :

Interdire les constructions dans les zones d'aléas fort

Maintenir à niveau les dispositifs de lutte contre l'incendie

Mener une réflexion sur l'amélioration de l'accès des secours (dans les villages, notamment)

Infléchir les risques liés aux ruissellements par une meilleure conservation des protections existantes (haies, fossés, boisements, couvertures de sol...) et en créer de nouvelles



3. ANALYSE PAYSAGERE



I. LE CONTEXTE PAYSAGER DE LA PICARDIE VERTE

Ce volet du document vise à accompagner la compréhension du territoire : Comment les paysages d'aujourd'hui se sont construits ? Quelles sont les caractéristiques de nos paysages 'naturels', agricoles et urbains.

Cette vision est tout aussi importante que l'analyse de l'environnement et des dynamiques sociétales dans la mesure où le patrimoine bâti de la Picardie Verte est ancien, évolue rapidement. L'instruction des autorisations d'urbanisme est liée à ce souci de faire évoluer le territoire dans le respect de normes visant à protéger les valeurs du territoire.

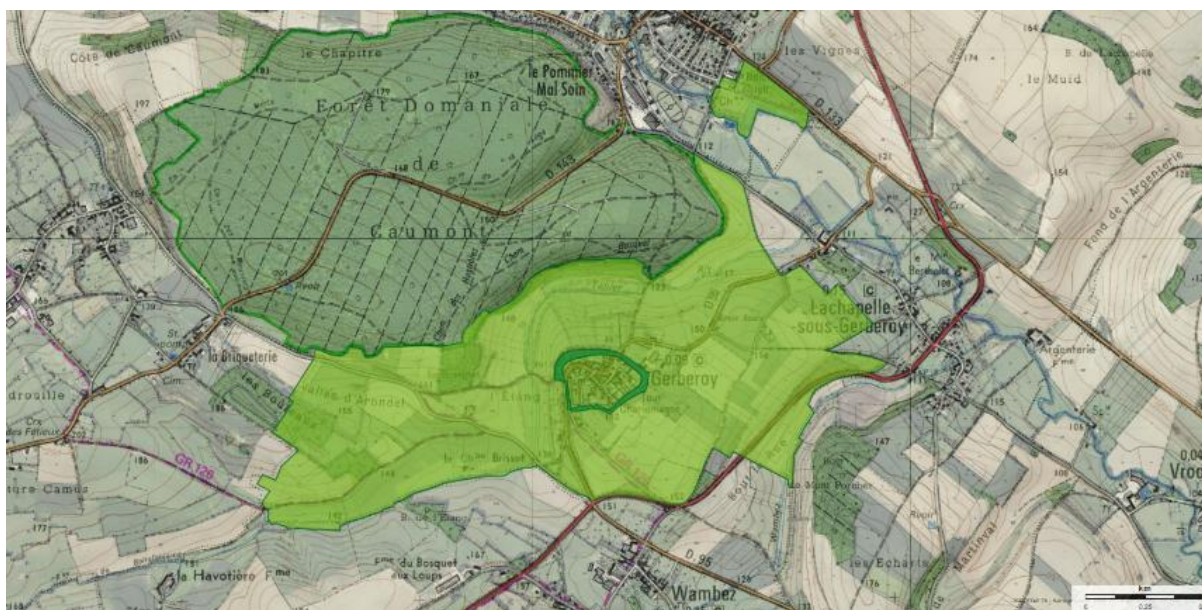
A. LES PAYSAGES REMARQUABLES ET PROTÉGÉS

Les paysages remarquables sont reconnus par classement ou inscription. La protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906. Il s'agit de sites de grande envergure ou de lieux plus localisés.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... Il s'agit du plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager dans lesquels notamment tous travaux dans ces sites doivent faire l'objet d'autorisations.

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte accueille trois sites reconnus sur son territoire. Ces trois sites concernent les communes de Gerberoy et Songeons.



Carte 57 – Les sites protégés

Source : atlas du patrimoine

1. Le site classé de la promenade plantée de Gerberoy

a. Localisation et description

La promenade plantée de Gerberoy est un site classé par arrêté du 18 mars 1913. Il s'agit d'un 2,2 Ha comprenant la promenade plantée d'arbres et la voirie, sur une longueur d'environ 900 mètres ceinturant le village. La promenade a été classée sur critère artistique (intérêt paysager et pittoresque).



Figure 64 - Allée plantée

Source : Equipe PLUi

Le bourg a été fortifié au Moyen-Age. Le village accueille un château-fort, un donjon, un hôtel-Dieu puis une collégiale. La guerre de cent ans et les périodes troublées qui suivirent entraîneront incendies, pillages et destructions. La ville et le château sont démantelés au XVI^e siècle. En 1828-29, les deux portes de la ville sont détruites. En 1832, les fossés des anciens remparts sont réaménagés en promenades plantées d'ormes.

En 1904, l'abattage de ces arbres est envisagé, ce qui suscitera l'opposition du peintre Henri Le Sidaner.

La belle promenade ceinture le village sur près d'un kilomètre sur les anciens fossés. Elle a perdu ses ormes, malades, qui ont été abattus en 1935. Ils ont été remplacés par une allée d'érables sycomores. Visible de loin, elle domine le vallon du Tahier et les bois de Caumont. La promenade borde les remparts et les murs des vieux jardins qui ont gardé les fondations de l'ancienne enceinte du XV^e siècle. Au nord-est, deux piliers signalent l'ancienne porte de la ville sur la route de Songeons. Elle était autrefois dotée de tours et d'une chambre de garde. Quelques stationnements sont prévus pour accueillir les visiteurs. La promenade se poursuit par un mail de tilleuls marquant l'emplacement de l'allée du jeu de tamis. Au bout, un large espace engazonné, autrefois planté d'ormes était destiné à la pratique de ce jeu. La promenade se poursuit entre des talus envahis par une végétation spontanée mêlant érables, frênes ou noisetiers.

Au sud, il subsiste des restes de l'enceinte relevée au XVII^e siècle. L'ensemble du parcours permet la découverte de remarquables points de vue sur les jardins, les remparts, la collégiale Saint-Pierre et la campagne environnante. Un belvédère aménagé offre un point de vue sur les jardins du peintre Le Sidaner. Celui-ci les aménage en terrasse, au début du XX^e siècle, sur les ruines de l'ancienne forteresse. Un kiosque est bâti sur l'ancienne tour de garde.

b. L'avenir du site

Le site est globalement dans un bon état paysager. Les principales pressions qui s'exercent sur ce site sont liées au tourisme et à la fréquentation du site, particulièrement en haute saison où le stationnement est dense et la promenade très empruntée. Les dynamiques naturelles représentent également une pression, au vu du caractère vivant et de la place prépondérante du végétal dans le paysage. D'autres pressions secondaires sont identifiées, particulièrement en matière d'urbanisme, d'équipements et infrastructures.

Les enjeux identifiés sur ce site concernent donc les travaux d'entretien et de restauration qui sont nécessaires au maintien de la qualité paysagère du site mais également de l'accueil du public et des véhicules qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité du site.

2. Le site inscrit de Gerberoy

a. Localisation et description

La butte de Gerberoy est également reconnue comme grand ensemble paysager à caractère pittoresque. Ce site de 192,18 Ha est inscrit par arrêté du 10 mars 1976. Il est délimité par les routes et les limites communales avec Songeons et La Chapelle-sous-Gerberoy et comprend donc l'ensemble du village.

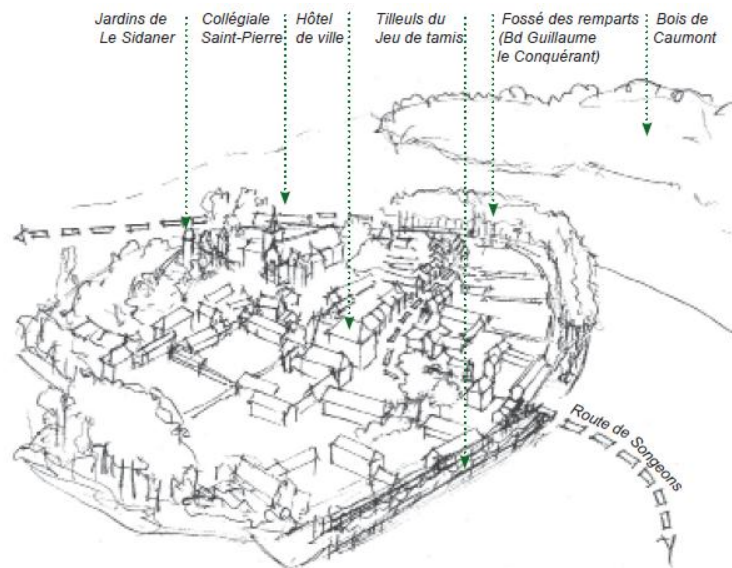


Figure 65 – Croquis de Gerberoy

Source : DREAL

Consciente que l'intérêt du site de Gerberoy dépend aussi en grande partie de la qualité du paysage environnant, la municipalité a demandé la mise en place d'une protection concernant le village médiéval et l'écrin de verdure qui en souligne le caractère pittoresque.



Figure 66 – Place de la mairie à Gerberoy

Source : Equipe PLUi

La commune a su préserver son cadre paysager, ses atouts patrimoniaux et maîtriser son urbanisation. La forte fréquentation touristique, environ 50 000 visiteurs par an entraîne des problèmes de circulation et de stationnement. Un parking de dissuasion destiné aux autocars et véhicules légers a été implanté dans une prairie à l'entrée du village.

b. L'avenir du site

Le site, dans son ensemble, est remarquable et les critères paysagers sont mis en valeur. Tout comme la promenade, les principales pressions qui s'exercent sur ce site sont liées au tourisme et à la fréquentation du site. Les pressions secondaires identifiées sont liées à l'urbanisme, infrastructures et aux équipements.

Les enjeux identifiés sur ce site concernent également les travaux d'entretien et de restauration qui sont nécessaires au maintien de la qualité paysagère du village et de son environnement, mais également de l'accueil du public et des véhicules qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité paysagère globale du site.

3. Le site inscrit du château de Songeons et de son parc

a. Localisation et description

Le Château, son parc, la cour d'honneur, le potager et l'étang sont reconnus comme parc et jardin à caractère pittoresque. Ce site de 6,32 Ha est inscrit par arrêté du 18 juillet 1943.



Figure 67 – Le château de Songeons Source : DREAL

Le château en briques et pierre, du XVIII^e, est construit sur une terrasse. Le rez-de-chaussée et les deux étages sont surmontés d'un toit d'ardoise orné de huit hautes cheminées en briques, appelées « sarrasines ». L'ancienne orangerie, construction en briques sans doute bâtie sous Louis XIII entre 1610 et 1640, jouxte le château.

Le parc présente un dessin classique typique du XVIII^e siècle. Du portail d'entrée, une allée mène à la cour d'honneur pavée, devant le château. L'avant-cour est bordée de pelouses et de parterres floraux. Sur le côté, vers le sud, la terrasse surplombe l'ancien potager, vaste terrain rectangulaire, en grande partie laissé en pâture. Des serres anciennes sont accolées au mur de terrasse.

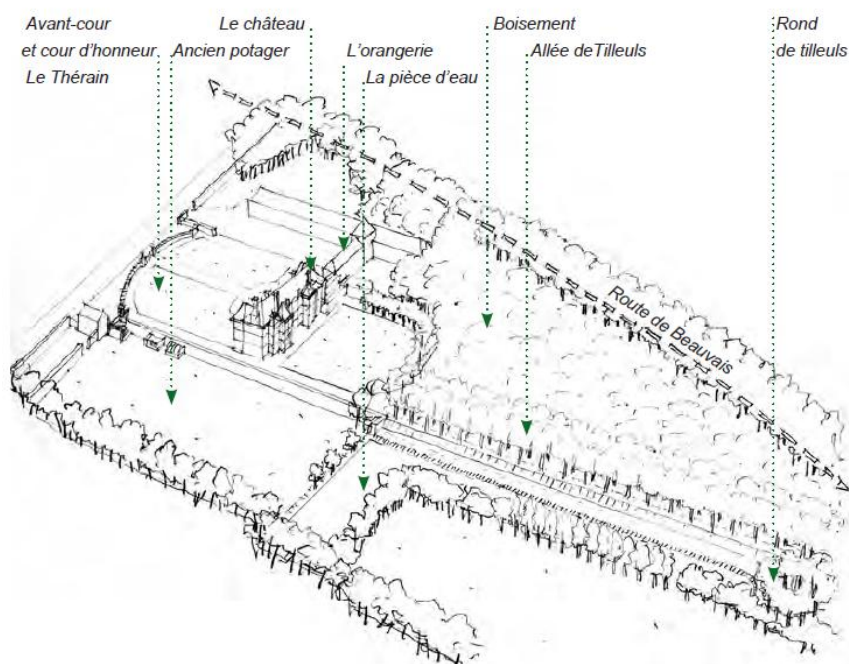


Figure 68 – Croquis de l'organisation spatiale du château et de son parc

source : DREAL

Derrière le château une pelouse bordée de tilleuls taillés rejoint le parc boisé. Celui-ci, disposé sur différents niveaux, s'étend jusqu'à la route de Beauvais. Une allée de charmes, ponctuée de quelques tilleuls forme la limite du bois le long de la départementale. Le bois, bien entretenu est principalement planté d'essences de feuillus locales (chênes, charmes, hêtres et quelques tilleuls). Quelques parcelles ont été replantées de résineux (sapins, épicéas) ou de feuillus (merisiers, noyers d'Amérique, hêtres...). Le bois est parcouru d'allées. Au sud, en prolongement de la terrasse du château, une longue allée plantée de tilleuls, ponctuée de marronniers et de platanes surplombe le canal et forme la limite entre la pièce d'eau et le bois. Une levée de terre sépare cette pièce d'eau artificielle, en équerre, appelée le vivier, des pâtures marécageuses situées le long du Thérain. Au bout de la pièce d'eau, un cercle de tilleuls, toujours présent encadrait un vieux marronnier aujourd'hui disparu.

Le parc bien entretenu a conservé une structure lisible, mais certains éléments- la statuaire, certains éléments construits- ont irrémédiablement disparu. Les allées anciennes, les berges de la pièce d'eau mériteraient d'être restaurées.

b. L'avenir du site

Le site, dans son ensemble, est globalement dans un très bon état de conservation malgré quelques atteintes au dessin d'origine. Les principales pressions qui s'exercent sur ce site sont liées aux dynamiques naturelles, au vu des éléments végétaux qui constituent tout le caractère paysager du parc. La pression urbaine, aux portes du château peut également être un élément de pression pouvant porter atteinte au caractère pittoresque du site.

Les enjeux identifiés sont avant tout la maîtriser des constructions aux abords du parc du château. D'ailleurs les servitudes édictées en 1943, reprenaient notamment :

- « L'interdiction de faire construire de nouveaux bâtiments dans l'ensemble de la partie classée sauf dans la partie boisée et uniquement en bordure de la route de Beauvais
- le remplacement au fur et à mesure des arbres des allées couvertes
- le maintien des pelouses vers le parc avec si possible transformation en parterres fleuris et taillés
- maintenir dégagée la cour d'honneur
- faire attention à la grille sur la rue du château lors de sa remise en place ».

II. LECTURE DU PAYSAGE

A. ELÉMENTS DE DÉFINITION

La définition du paysage la plus largement utilisée est celle donnée par la Convention européenne du paysage : « le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage ne se limite donc pas à l'ensemble des éléments qui le composent, il prend également en compte la question de la subjectivité.

Le paysage est constitué de deux composantes : une composante objective (le milieu physique), qui a une réalité indéniable, palpable ; et une composante subjective, sensible, qui s'appuie sur le ressenti, le regard. Chacun construit son regard en fonction de son histoire, de sa sensibilité, de sa culture, de son humeur. A chaque regard correspond un paysage.

Les moyens que l'observateur empruntent pour observer le paysage, le climat, la vitesse de découverte sont autant de facteurs qui influencent aussi le regard et le ressenti.

Cette partie permet de présenter les grands axes de lecture du paysage en définissant les unités composant le territoire (structure, ambiance similaire), les éléments remarquables qui donnent l'identité de la commune, les principaux points de vue et lignes de force qui structurent le paysage.

Dans cette partie, les impressions sont décryptées par le biais des outils de l'analyse paysagère, les grands ensembles homogènes, les entités paysagères, les lignes de force, les points de repère, les points de vue...

De cette première analyse ressortiront par entités, les premières impressions ressenties et la description générale des ambiances et des forces et faiblesses de ces paysages. Ce travail s'appuie sur les relevés de terrain réalisés et sur les différents documents mis à la disposition, notamment l'Atlas des Paysages de Haute-Normandie et l'Atlas des Paysages de l'Oise et de la Somme.

La Communauté de Communes Picardie Verte est caractérisée par **deux grandes entités géomorphologiques**, comme l'a mis en évidence la description de la structure physique du territoire :

- Le Plateau Picard, au Nord, allant jusqu'à la vallée de l'Oise, à l'Est du territoire de la Picardie Verte
- La Boutonnière du Bray, au Sud, située au Sud du Thérain, traversant le territoire de la Picardie Verte et du Pays de Bray, allant de Dieppe jusqu'à Beauvais.

Le Plateau Picard se décline en 3 sous-entités paysagères : le Plateau de la Picardie Verte, le Plateau du Pays de Chaussée et la Vallée du Thérain amont.

Du sud-ouest vers le nord-est, un observateur se déplaçant sur l'intercommunalité rencontrera ainsi des **ambiances paysagères variées**.

Pour donner une idée de cette succession d'ambiances paysagères, les paragraphes suivants décrivent les paysages rencontrés le long de la RD930.

B. LES GRANDES ENTITÉS GÉOMORPHOLOGIQUES

1. Le plateau picard

Le plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures (larges parcelles, cultures intensives) donnant sur des horizons majoritairement dégagés, néanmoins découpé par un réseau dense de vallons secs. Cet ensemble de vallons, convergeant au nord et au sud, créé un paysage varié, spécifique au plateau du territoire de la Picardie Verte.



Figure 69 – le plateau picard

Source Equipe PLUiH

a. Le plateau de la Picardie Verte

Le caractère vallonné du territoire s'accompagne de poches bocagères (situées au pourtour des villages et ponctuellement dans les vallons), et de boisements sur le haut des versants qui limitent l'aspect de plateau ouvert spécifique du plateau picard.

L'urbanisme, essentiellement rural, présente un habitat diffus (habitats isolés, hameaux, fermes), mais les bourgs, principalement de morphologie linéaire restent bien identifiables dans le paysage, notamment par la présence des « courtils », qui assurent la transition entre bourg et grand paysage. En effet, lorsqu'il n'est pas modifié, voire supprimé par des lotissements ou bâtis agricole ou industriel, cet espace de transition est un élément spécifique du cadre de vie local.

b. Le plateau du Pays de Chaussée

La Picardie Verte occupe l'extrémité Ouest du Plateau du Pays de Chaussée. Cette sous-entité, bien que présente sur le territoire de la Picardie Verte, n'impose pas de contrastes forts et significatifs à l'échelle du territoire avec le plateau de la Picardie Verte. On peut cependant remarquer que le paysage oscille entre :

- Des paysages vallonnés de grandes cultures soulignés de bandes boisées qui forment un horizon plus ou moins lointain et accompagnent le relief.
- Des étendues planes de grandes cultures ponctuées de bosquets (Sud-ouest de Grandvilliers). Les herbages rares et exceptionnels sont localisés sur les quelques reliefs ou dans les vallons.



Figure 70 - Le plateau du Pays de Chaussée (Offoy)

Source : Equipe PLUiH

c. Les vallées sèches et humides

Plusieurs vallées sèches ou humides structurent le plateau, dont la vallée de la Bresle au Nord puis la vallée du Thérain et du petit Thérain dans le centre.

Les fonds de vallée du Thérain et du Petit Thérain sont plats et étroits, ouverts sur le Haut-Bray et le plateau de la Picardie Verte. De l'amont vers l'aval, les paysages de bocages et d'herbages, très laniérés sur les versants laissent la place aux grandes cultures qui descendent du plateau. La vallée du Thérain s'élargit, pour rejoindre la vallée du Petit Thérain en limite du territoire de la Picardie Verte.

Le cours du Thérain relativement sinueux traverse des prairies humides, caractérisées par la présence de petits étangs, alignements de saules ou peupliers.

Figure 71 – la vallée du Thérain, (Vrocourt)

Source Equipe PLUiH



d. La couture du Bray.

Cette « couture », c'est un véritable paysage de transition entre le plateau Picard et la boutonnière du Bray, avec un paysage proche aux abords des villages, se rapprochant de la configuration du courtill coté grandes cultures, ou parc herbagé, coté haut Bray.

Figure 72 : la couture du Bray (Hécourt)

Source : Equipe PLUiH



2. La Boutonnière du Bray

La boutonnière s'étend des rives de la Manche jusqu'à l'Oise. Elle traverse le Sud du territoire de la Picardie Verte, essentiellement dans sa partie la plus élevée appelée « Le Haut-Bray », et de manière très limitée (le Sud de la commune de Senantes) dans sa partie la plus basse dénommée « Les fonds du Bray ».

Le Haut-Bray est essentiellement rural, bien que la nature du sol ont permis le développement d'une industrie céramique. Le relief tourmenté de cet accident géologique présente alternativement boisements, bocages et cultures (en fonction de la nature pédologique et géologique). Le courtill est remplacé ici par la présence de bocages et les parcs herbagers à l'approche des villages.

Figure 73 : Le Haut-Bray et ses bocages (Senantes)

Source Equipe PLUiH



C. DES PAYSAGES INTIMEMENT LIÉS AU MILIEU NATUREL ET L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

1. Un milieu physique support de la trame paysagère

La composition des paysages de la Picardie Verte est en relation directe avec le milieu physique du territoire, tel que décrit préalablement. Les éléments suivants sont ceux qui font la trame paysagère du territoire :

- Les sous-sols : la géologie est le support du territoire. Elle permet de comprendre comment se sont formés les grands ensembles, notamment grâce à l'érosion des couches de surface présentant à la vue des compositions de sols support de végétations différentes en fonction des secteurs.
- Le relief : ils sont directement issus des érosions successives des couches laissant apparaître les vallons, vallées, plateaux... ces éléments sont évidemment les plus visibles du paysage.
- L'eau : il s'agit d'un élément majeur du territoire, notamment en creusant les vallées et vallons sur le territoire. Elle est visible dans le paysage et permet de lire ce dernier.
- Les sols : il s'agit de la couche superficielle qui conditionne l'utilisation des sols, notamment en matière d'agriculture et de couvert forestier.

2. Une histoire marquant l'évolution du paysage

Si le milieu physique est le support initial du paysage, l'activité humaine en est le facteur d'évolution. Toute action de l'Homme a une répercussion sur la perception des paysages. L'agriculture reste bien évidemment un facteur déterminant pour le territoire de la Picardie Verte. L'agriculture permet de maintenir les milieux ouverts, en vallée comme sur le plateau, limitant l'effet de dynamique naturelle de fermeture par la végétation.

Toutes les époques, depuis l'antiquité, ont façonné le paysage tel qu'on le connaît aujourd'hui. De différente manière, le paysage a évolué. Il s'agit d'une évolution indéniable et naturelle que l'on retrouve au cœur même de la notion de paysage.

La résultante du milieu physique et de l'histoire crée le paysage et conditionne ses évolutions. Les cartes de Cassini au XVIII^e siècle et d'Etat-Major de la seconde moitié du XIX^e siècle, premières représentations cartographiques du territoire français permettent de voir que ces éléments sont essentiels dans la représentation du territoire à ces deux époques.

Lorsque l'on regarde les représentations de l'époque, on s'aperçoit très rapidement que les éléments naturels sont structurants et bien présents dans le paysage de la Picardie Verte et ses alentours. Ainsi, les vallées, vallons et boisements sont les éléments prépondérants au sein desquels les bourgs sont implantés. Plus intéressant encore, sur la carte d'Etat-Major, les bourgs sont identifiés par un figuré rouge et chaque village possède également une représentation de son tour de ville et des éléments végétaux qui accompagnent les périphéries des espaces bâtis : prairies, haies et vergers.

Notons enfin que les grands axes sont déjà tracés et font déjà partie intégrante des paysages.



Figure 74 – Carte de Cassini

Source : Géoportail



Figure 75 – Carte d’Etat-Major

Source : Géoportail

a. La sédentarisation de l’Homme

A cette époque, le paysage originel est uniquement composé de forêts mixtes (chênes et hêtres). L’Homme intervient entre la préhistoire et la période gauloise en défrichant des secteurs pour se sédentariser. Les défrichements sont vecteurs des premières installations humaines, incluant une agriculture qui commence donc à transformer le paysage boisé.

b. Le développement urbain

De la période gallo-romaine au Moyen-Age, la sédentarisation est acquise et l'Homme développe les secteurs habités tout en reliant ces derniers par les premières voies. Beauvais se développe notamment, tout comme ses alentours où l'agriculture devient une activité de première importance pour nourrir la population.

c. L'importance du patrimoine militaire et religieux

Les noyaux urbains constitués marquent les paysages par l'arrivée des constructions monumentales, du XI^e au XVIII^e. Les châteaux, églises et grandes fermes ponctuent l'ensemble du territoire de la Picardie Verte et ses alentours.

Ce patrimoine a un lien évident avec le paysage : l'utilisation des terres. Autour des villages, les grandes terres agricoles s'étendent, tandis que les châteaux maintiennent des couverts forestiers importants pour les activités de chasse.



Figure 76 – Château de Sarcus

Source : Equipe PLUi

d. La révolution comme tournant d'une nouvelle gestion du paysage

La révolution va marquer le découpage administratif du territoire tout comme la protection des boisements qui passeront d'un statut de forêts royales en forêts domaniales. De ce fait, la protection des grands boisements tout comme des terres agricoles devient un enjeu local.

e. L'industrialisation du territoire

Les XIX^e et XX^e siècles marquent le développement de l'économie. L'arrivée du *chemin de fer* et le développement d'un réseau viarie adapté permettant de relier le territoire avec les territoires voisins de l'Amiénois, du Beauvaisis et de la Seine-Maritime sont propices au développement économique notamment *industriel*. Les moulins et industries viennent s'intégrer au paysage rural de la Picardie Verte. Les deux Guerres mondiales modifient également cet équilibre économique mais le paysage ne s'en trouve pas profondément modifié. On retrouve dès lors la base des paysages que nous connaissons actuellement.

f. Les grands aménagements récents

Aujourd'hui, depuis l'après-guerre, le paysage évolue. Il se modernise : l'agriculture se mécanise et se spécifie, les surfaces cultivées sont beaucoup plus importantes. De nombreux corps de fermes se transforment en renouvelant les bâtiments anciens.

Sur le plateau, les déboisements est sensible, dans les vallées, les prairies deviennent petit à petit des cultures, le bocage laissant place à un paysage plus ouvert.

L'industrie quant à elle perdure et se développe, notamment dans les grands centres urbains du territoire à Formerie, Grandvilliers, Feuquières... puis connaît un déclin actuel.

3. Les grandes évolutions des paysages de la Picardie Verte

A l'écart des grandes agglomérations picardes et normandes, la Picardie Verte, tout comme le Pays de Bray, a été historiquement liée au commerce avec les grandes agglomérations qui a favorisé l'essor de l'agriculture, notamment l'élevage.

Le défrichement des bois, landes et l'assèchement des marais a permis, dès le XVII^e siècle, de développer l'élevage laitier. La production de lait et beurre permet d'alimenter les grandes agglomérations jusqu'à Paris. La concurrence oblige le territoire à se spécialiser dans le fromage, notamment le neufchâtel, et à compléter les activités par le travail de l'argile avec la céramique (carrelages, poteries, briqueteries).



Figure 77 – Fabrique de carrelages de Saint-Samson-la-Poterie

(Source : Oise Tourisme)

Par la suite, la production laitière très demandée n'a cessé de se développer jusqu'au XX^e siècle. Le paysage se transforme : le paysage bocager que l'on retrouve actuelle se crée. Il est composé des prairies, plantées de vergers et entourées de haies.

Petit à petit, le couvert forestier devient résiduel en Picardie Verte, qui a toujours été un territoire à vocation agricole. La forêt perdure sur des zones particulièrement argileuses ou sableuses où les terres ne sont pas propices à une agriculture d'intérêt. Les fonds de vallées, tout comme le plateau picard, présentent des terres fortement propices à une agriculture riche, mais conservent encore des éléments boisés et une ripisylve importante.

a. Le plateau agricole

Les évolutions paysagères du plateau agricole sont intimement liées au changement de pratiques et la modernisation de l'agriculture. Par ailleurs, le paysage agricole est fortement marqué par les vues importantes et lointaines que l'on peut avoir sur les éléments verticaux : bourgs, boisements, châteaux d'eau, éoliennes...

Les exemples suivants illustrent, sur le territoire, l'évolution des paysages entre 1952 et aujourd'hui. Ce pas de temps est intéressant pour bien observer les grands changements dans le paysage.



Figure 78 – Evolution du plateau agricole autour de Feuquières (source : Géoportail)

Cet exemple représente le plateau picard entre Sarcus et Feuquières. On note un développement de l'espace dédié à la grande culture, grignotant sensiblement les prairies autour des espaces bâtis. La taille des parcelles a beaucoup évolué également. L'agrandissement des espaces cultivés modifie la perception paysagère en créant un effet de grands espaces accentué par la platitude du relief.

Enfin, on note une évolution de la tâche urbaine, notamment par la création de Saverglass qui représente les grands signes d'évolution des paysages autour de Feuquières.



Figure 79 – Evolution du plateau agricole autour d'Hétomesnil (source : Géoportail)

Cet exemple représente le plateau agricole autour d'Hétomesnil. Si l'on note également un léger recul des prairies et haies, on note surtout la disparition des vergers autour du bourg. Les parcelles agricoles sont, ici aussi, de surface beaucoup plus importante.

Enfin, le plateau est ponctué par l'implantation des éoliennes qui modifient le paysage en apportant un repère vertical dans un contexte paysager horizontal.

b. Les vallées

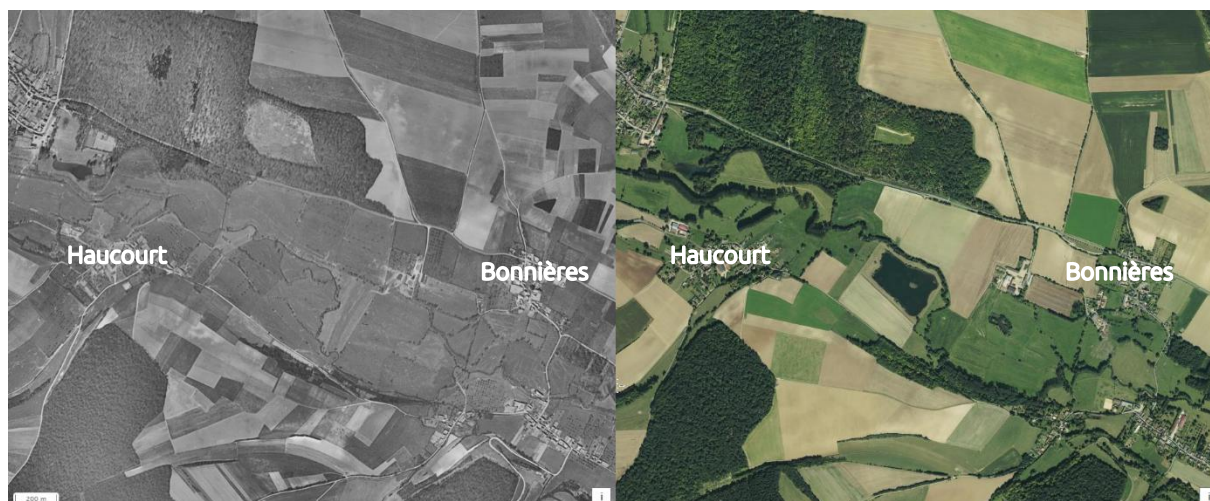


Figure 80 – Evolution de la vallée du Thérain entre Haucourt et Bonnières (source : Géoportail)

Entre Haucourt et Bonnières la vallée du Thérain montre, comme sur le plateau, un maintien de l'espace agricole en général. Les prairies sont encore bien présentes mais on note une consommation des espaces pâturés par le développement des espaces cultivés. La résultante est une disparition sensible des haies en fond de vallée. On note également une exploitation des granulats créant, dans les paysages actuels, de vastes plans d'eau en fond de vallée. Le couvert végétal est, quant à lui, toujours présent. Les boisements perdurent et la ripisylve, sûrement moins entretenue, est plus visible dans le paysage actuel.



Figure 81 – Evolution de la vallée du Petit Thérain entre Roy-Boissy et Marseille-en-Beauvais (source : Géoportail)

Entre Roy-Boissy et Marseille-en-Beauvais la vallée du Petit Thérain présente aussi quelques évolutions visibles. On note particulièrement une expansion des espaces boisés, évolution naturelle des vallées où l'activité agricole est moins intensive (fermeture progressive des paysages) ou subissant des pratiques agricoles différentes (peupleraies). Ici, c'est l'urbanisation en fond de vallée qui est aussi visible. Les prairies perdurent, bien que les haies tendent à se dédensifier.

c. Les villages et leurs alentours



Figure 82 – Evolution du bourg de Morvillers (source : Géoportail)



Figure 83 – Evolution du bourg de Saint-Thibault (source : Géoportail)

Sur ces deux exemples, pris à différents endroits du territoire, il est intéressant de constater les mêmes évolutions. Comme expliqué auparavant, le changement de pratiques agricoles et la modernisation de l'agriculture opèrent des changements majeurs dans les paysages autour des villages.

Aussi, à Morvillers comme à Saint-Thibault, on s'aperçoit que les grandes cultures, éloignées des cœurs de villages dans les années 1950, se rapprochent aujourd'hui. De ce fait, on note une nette dé-densification des haies autour des villages, même si celles-ci restent toujours visibles. A l'intérieur de ce réseau de haies, les prairies perdurent aujourd'hui, mais leur surface est moindre qu'auparavant. Ce qui modifie en profondeur le paysage est surtout la disparition des vergers qui sont relictuels dans les paysages actuels.

d. Les évolutions générales

Vis-à-vis de l'ensemble du territoire, tous les paysages ont évolué, avec plus ou moins de rapidité. On note particulièrement les éléments suivants :

- La vallée du Petit Thérain reste relativement bien préservée des mutations paysagères,
- La Vallée du Thérain qui se transforme plus rapidement, notamment avec la mise en culture de pâtures et l'exploitation de granulats (activité qui est désormais très restreinte)

- Le plateau agricole a évolué durant les dernières décennies en parallèle des pratiques agricoles. Les cultures se développent au détriment des surfaces en prairies et l'arrivée des éoliennes sur le plateau modifie considérablement les échelles des paysages.
- La morphologie des villages perdure, le tour de ville se maintient mais se dégrade. Toutefois, les communes sont conscientes des enjeux que cela représente et œuvrent pour le maintien de la ceinture verte autour des villages.
- Les pôles urbains se sont fortement développés pour les activités ou habitations et sont les secteurs où l'évolution des paysages est la plus rapide.

D. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

La richesse des milieux naturels de la Picardie contribue à la qualité et diversité de ses paysages. Le paysage quotidien et remarquable n'a pas seulement une fonction sociale, économique et esthétique, mais il peut être également porteur d'une fonctionnalité écologique. L'analyse croisée des entités paysagères picardes avec les milieux naturels a permis de définir les grands éco-paysages.



Carte 58 – Les unités paysagères de la Communauté de Communes Picardie Verte

1. Paysages de plateaux

Les paysages de plateaux sont des paysages ouverts dominés par les grandes cultures et ponctués de rideaux ou de bosquets implantés généralement sur les ruptures de relief (vallée sèche...) ou sur des sols plus ingrats. Ils se caractérisent par un horizon lointain et dégagé. Quelques structures végétales variées (arbres isolés, bandes boisées, forêts, village-bosquet) singularisent et qualifient ces paysages d'openfield et contribuent à la biodiversité des plateaux. Les courtils, ceintures vertes des villages, présentent une organisation et une fonction paysagère et écologique singulières dans les paysages de plateaux. Composés de bois, jardins, parcs, vergers et des arrières de ferme, ils constituent un repère dans le paysage ouvert et sont un maillon vert entre l'urbain et le rural.

Les extensions urbaines récentes fragilisent les courtils. Ces ceintures vertes des villages sont également menacées par la disparition de nombreuses exploitations d'élevage qui maintenaient des prairies en périphérie des villages.

Les projets d'infrastructures routières marquent le paysage. Des plantations d'alignements peuvent contribuer à souligner ces axes structurants et atténuer l'effet de fragmentation des corridors écologiques.

2. Paysages de vallées

Les paysages de vallées sont des paysages à petite échelle, des micro-paysages qui contrastent avec les paysages très ouverts des plateaux environnants. Les mares, zones humides, tourbières et marais participent à la diversité des paysages de fond de vallée et forment souvent des « infrastructures vertes » qui peuvent jouer le rôle de corridors écologiques importants et intégrer de multiples réservoirs de biodiversité.

Sur les pentes calcaires, abruptes et ensoleillées, les larris subsistent, mais leur avenir dépend d'une gestion agricole pérenne. Ils participent avec les rideaux sur les versants cultivés à la qualité des paysages de fond de vallée et témoignent de siècles d'adaptation de pratiques agricoles à la topographie. Un développement important de peupleraies dans les vallées peut nuire à leur lisibilité et fermer le paysage de fond de vallée. Le maintien des peupleraies existantes, sauf cas particulier où des possibilités de restauration paysagère importantes seraient identifiées, est cependant acceptable dans ces vallées où la populiculture peut contribuer à l'identité, voire à la qualité paysagère des vallées concernées. Les fonds de vallée sont également souvent les lieux d'implantation de bourgs et de villes.

3. Paysages de bocages et d'herbages

Ils sont situés à l'extrémité sud-ouest de la Communauté de Communes : la Boutonnière du Bray. Le bocage y dessine un paysage plus fermé de prairies ou de vergers entourés de haies et ponctués d'arbres fruitiers. Il peut également prolonger un couvert forestier. Les prairies vouées à l'élevage sont délimitées par un maillage de haies quasi continu très favorable à la continuité écologique.

Dans la Boutonnière du pays de Bray, on observe des plantations de résineux sur les hauteurs en remplacement des herbages, et la fermeture des milieux ouverts sur la cuesta (déprise agricole). Mais la tendance évolutive la plus forte est relative à la régression des paysages de bocages qui résultent des mutations agricoles, et, plus particulièrement du déclin de l'élevage, de la concentration des exploitations et des modifications de systèmes. La perspective d'un développement de grandes unités d'exploitation fondée sur le maintien des animaux en stabulation constitue une menace majeure pour l'avenir des paysages de bocage de Picardie.

E. LES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES COMMUNS DU PAYSAGE

Malgré le vaste territoire que représente la Communauté de Communes, plusieurs types d'éléments identitaires sont communs à la plupart des paysages que l'on peut observer en Picardie Verte. Quatre types d'éléments sont particulièrement importants dans la perception des paysages des de la Picardie Verte :

- Les espaces agricoles,
- Le végétal,
- L'Eau,
- Les formes urbaines et les éléments du petit patrimoine.

Partout sur le territoire, ces quatre éléments forment les identités des paysages. Evidemment, les différents secteurs des grandes unités paysagères identifiées sur le territoire de la Picardie Verte donnent plus ou moins d'importance à ces éléments, mais ils constituent tous la base des paysages. Chaque type d'élément a également des caractéristiques différentes selon l'endroit où l'on observe le paysage au sein du territoire.

1. Les espaces agricoles, la matérialisation du paysage rural

Qu'il s'agisse des grands espaces de champs ouverts du plateau picard ou des prairies pâturées dans les vallées, c'est l'agriculture qui façonne le paysage de la Picardie Verte. Grâce à ces espaces agricoles qui constituent une majeure partie du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les vues sont plus ou moins dégagées et les couleurs sont plus ou moins changeantes.

C'est aussi l'élément paysager qui fait le plus évoluer le paysage. En effet, dans le court terme, chaque saison génère des couleurs et textures différentes. Dans le long terme, on note particulièrement l'éclaircissement du maillage bocager tout comme le labour des prairies qui tendent à modifier profondément le territoire.

On peut distinguer plusieurs types d'espaces agricoles dont les variations annuelles et saisonnières et donc leurs perceptions sont variables :

Les prairies de vallées, souvent humides, restent des pâtures la plupart du temps et l'élevage est donc majoritaire. Le maillage bocager joue son rôle séparatif et paysager. Ici, les vues sont plus rapprochées mais, ponctuellement, on alterne les vues fermées et vues dégagées, en fonction du relief. Les couleurs sont peu variables et le contraste entre les pelouses des pâtures et la ripisylve et le bocage apporte un contraste de vert qui rend la perception singulière.



Figure 84 – Prairies humides à Omécourt



Figure 85 – Prairies humides à Hécourt

Source : Equipe PLUi

Les grandes cultures des plateaux où le végétal est plus discret et surtout plus horizontal. La place de l'eau se ressent moins et les perceptions paysagères sont plus vastes et plus libres. Autour des grandes cultures, l'horizon est lointain et les vues sont dégagées et lumineuses. Les infrastructures et le bâti est plus facilement visible, d'autant plus que leurs abords accueillent les quelques éléments végétaux ceinturant les tours de ville. Enfin, les couleurs comme les textures varient considérablement dans le temps au gré des cultures.



Figure 86 – Espaces agricoles ouverts offrant une vue dégagée à Blargies source : Equipe PLUi



Figure 87 – Le plateau picard à Hanvoile source : Equipe PLUi



Figure 88 – Espaces agricoles ouverts à Blicourt



Figure 89 – Espaces agricoles ouverts à Brombos

Source : Equipe PLUi

Les espaces agricoles autour des villages sont des structures agricoles traditionnelles. Les vues sont proches et le sentiment d'intimité est plus présent. On retrouve des prairies aussi bien que des vergers, entourés de haies. Aujourd'hui, les labours viennent modifier profondément cette organisation en clairsement sensiblement le maillage bocager qui accompagnait l'agriculture traditionnelle, particulièrement dans les tours de ville. Ces espaces agricoles de l'organisation traditionnelle offrent à la plupart des villages, un écrin paysager particulier. Comme autour des rivières, les couleurs sont peu changeantes sauf lorsque les grandes cultures s'immiscent dans le paysage. Ici le contraste se fait entre les prairies et vergers et, surtout, avec les espaces bâtis des villages qui se voient ponctuellement.



Figure 90 – Prairies pâturées à Loueuse



Figure 91 – Tour de ville à Briot

Source : Equipe PLUi

2. Le végétal, l'image d'une Picardie « verte »

Qu'il s'agisse de la ripisylve du Thérain, des abords des boisements autour de Gerberoy, Marseille-en-Bauvaisis, Saint-Samson-la-Poterie ou Quincampoix-Fleuzy, mais encore les prairies et le maillage bocager sur la quasi-totalité du territoire, le végétal joue un rôle primordial sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

D'ailleurs, le nom même de la Picardie Verte démontre l'importance du végétal sur le territoire. A l'échelle de la Communauté de Communes, même s'il en existe, peu de grands boisements sont présents et le caractère végétal des paysages est plutôt dû aux nombreuses prairies et leurs haies associées.

Les éléments végétaux, au vu du relief relativement plat des plateaux, constituent un élément de repère du paysage indéniable. En vallée, le végétal joue un rôle protecteur et des paysages intimistes. Mis à part quelques grands boisements comme la forêt domaniale de Malmifait, et les boisements accompagnant les reliefs du Thérain, du Petit Thérain et de la Bresle, peu de grands boisements sont présents sur le territoire, ce qui limite les vastes coupures paysagères.



Figure 92 – Le bois de Quémont à Achy source : Equipe PLUi

Malgré toutes les vues bien dégagées sur la plupart du territoire, le végétal est un élément fort qui structure le paysage et arrête le regard régulièrement. Ceci est d'autant plus vrai sur le plateau où le maillage bocager est plus rare. De ce fait, le végétal structure le paysage autour des villages.

Malgré les arrachages, le territoire est constitué d'un maillage dense de haies entourant les prairies. Ce maillage structure également le territoire et est le caractère même du paysage type de cette partie de la Picardie. Ceci se retrouvant surtout dans les vallées et sur le plateau, autour des villages.



Figure 93 – Maillage bocager au droit d'Hécourt



Figure 94 – Tour de ville de Rothois

Source : Equipe PLUi



Figure 95 – Haies et boisements sur les coteaux de Gourchelles source : Equipe PLUi.

Le végétal est omniprésent sur le territoire, structure tout le paysage et renforce les perceptions du relief. Il crée des ambiances parfois intimistes lorsqu'il est dense dans les vallées, parfois il laisse plus de place à un sentiment de grands espaces et de liberté lorsqu'il se fait plus rare, notamment sur le plateau picard où les vues sont arrêtées lorsque le regard s'arrête sur des boisements ou les tours de villes. La présence du végétal dans le territoire crée une diversité d'ambiances et de ressentis et représente l'essentiel du caractère paysager.

3. L'Eau, l'élément fondateur du territoire

Le territoire est intimement lié à l'eau, ne serait-ce que par ses reliefs qui ont été façonnés par les cours d'eau.

Plusieurs éléments aquatiques font l'identité paysagère de la Picardie Verte. On retrouve en premier lieu les rivières et petits écoulements, mais également les mares et prairies humides.

Même si le réseau hydrographique est peu dense sur le territoire, la place de l'eau n'en est pas moins primordiale.

Les vallées du Petit Thérain, du Thérain et de la Bresle ont une présence bien marquée dans le territoire, notamment grâce au vallonnement qu'elles engendrent, mais aussi grâce à la présence d'une ripisylve généralement bien constituée et préservée. On retrouve, dans les vallées, des pratiques historiquement différentes que sur le plateau et, de ce fait, des paysages diversifiés.



Figure 96 – Le Thérain à Bonnières



Figure 97 – Le Petit Thérain à Thérines

Source : Equipe PLUi



Figure 98 – Le Thérain à Vrocourt source : Equipe PLUi

Les rivières et leurs abords forment donc des éléments forts du paysage qui contrastent avec les espaces agricoles ou bâtis aux alentours.

Associé aux cours d'eau, les prairies qui les accompagnent sont souvent humides et apportent une dimension aquatique non négligeable dans les paysages de fond de vallée. De ce fait, entre la ripisylve, le bocage et les prairies, les paysages de l'eau forment des paysages contrastés.

Ailleurs, dans les villages, l'eau est également très présente, en plus des rivières et écoulements. Les mares jouent un rôle primordial, tant hydraulique que paysager dans les espaces bâtis et leurs abords.



Figure 99 – Mare au droit de la mairie de Grez
Source : Equipe PLUi



Figure 100 – Mare dans le centre-bourg de Brombos
Source : Equipe PLUi



Figure 102 – Mare de l'église à Loueuse et celle de Hautbos
Source : Equipe PLUi



Figure 101 – Marre de l'église à Hautbos
Source : Equipe PLUi

4. Les formes urbaines et les éléments bâtis : le paysage du quotidien

Le paysage est enfin intimement lié au bâti que l'on y retrouve. Bien que d'une manière générale, ce sont les espaces agricoles et naturels qui dominent dans le paysage, les formes bâties sont celles qui contrastent le plus avec ces espaces.

Il s'agit également des principaux éléments de repère dans le paysage étant donné qu'il y a peu d'éléments verticaux qui se détachent lorsque l'on observe le territoire.

Le territoire accueille un patrimoine bâti riche, aussi bien ancien que contemporain et aux usages variés : habitat traditionnel, patrimoine industriel, châteaux, moulins et petit patrimoine que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire. L'ensemble est remarquable par la diversité de ce bâti, mais également par les matériaux, formes architecturales, couleurs et textures associées.

a. La typologie des formes urbaines et du bâti

La forme urbaine traditionnelle de la Picardie verte est fonction de l'organisation de la trame viaire, du relief et de l'occupation des sols. L'évolution des villages au cours du XX^e et début XXI^e siècle tend à renforcer la structure des bourgs en étalement linéaire.

Le village rue existe depuis plus d'un siècle en Picardie Verte. Les principaux signes du changement sont le développement commercial et industriel de bourgs structurants (Feuquières, Marseille-en-Beauvaisis...) et résidentiel (la plupart des communes, y compris rurales).

Aujourd'hui de nombreux bourgs s'étalent sur plus d'un kilomètre, ceci générant des lignes de bâti dans le paysage. La plupart restent néanmoins intégrées dans le grand paysage grâce à la couronne végétale, où finalement seulement quelques façades, façades et églises se laissent découvrir.



Figure 103 – Trame bâtie d'Hanvoile source : Equipe PLUi, cadastre

D'autres bourgs sont bâtis sur des formes plus recentrées et permettent, par leur compacité, de proposer une lecture plus « aisée » du village dans son environnement paysager. On retrouve ainsi les bourgs en étoile (organisation autour d'un carrefour routier), les villages rues (les plus nombreux) et des villages en éperon (culminent une colline).

Toutefois, les morphologies urbaines évoluent indéniablement. L'exemple de Grandvilliers permet d'illustrer ces évolutions. Tandis que le bâti ancien est situé en limite de l'espace public, le bâti récent, lui, s'isole sur sa parcelle et crée des ambiances urbaines différentes.



Figure 104 – Trame bâtie de Grandvilliers source : Cadastre

Le bâti traditionnel revêt une importance capitale dans les perceptions paysagères des villages de la Picardie Verte. Le bâti traditionnel utilise les matériaux locaux et permet de proposer aux visiteurs et aux habitants une typologie bien lisible et encore aujourd’hui, en très bon état de conservation général.

Le bâti traditionnel se retrouve dans l’ensemble des villages de la Picardie Verte. Il s’agit avant tout des maisons, de ville ou bourgeoises, mais également du bâti agricole et particulièrement des corps de ferme de centre-bourgs, donnant pignon sur rue avec de beaux alignements et des porches d’entrée parfois monumentaux. On retrouve également les constructions agricoles organisées autour d’une cour, en retrait de la rue, mais les éléments ceinturant ce bâti restent généralement accolés à la rue. Ceci présente un intérêt patrimonial et monumental qui perdure malgré les contraintes que cela peut représenter en termes d’activité agricole (réciprocité, accessibilité, circulations, volumes...).

L’habitat rural traditionnel se retrouve majoritairement dans les cœurs de bourgs ou hameaux, organisé autour des principaux éléments constitutifs du bâti : églises, châteaux et anciens corps de ferme.



Figure 105 – Mairie-école d’Achy
Source : Equipe PLUi



Figure 106 – Corps de ferme de 1887 à Achy
Source : Equipe PLUi



Figure 107 – Château d'Achy (en vis-à-vis avec la mairie)

Source : Equipe PLUi

Le bâti ancien est composé d'une mosaïque de matériaux bien reconnaissables et typiques de la région. On retrouve particulièrement les moellons, silex, grès beiges, grès ferrugineux, les pans de bois, le torchis, mais encore les dérivés de l'argile qui a été exploitée sur le territoire : la brique ou les tuiles torchis.

Ces matériaux traditionnels, encore bien représentés forment un ensemble général relativement homogène et un caractère traditionnel et esthétique que l'on retrouve dans tous les villages.



Figure 108 – Matériaux traditionnels à Thérines et Ernemont-Boutavent

(source : Equipe PLUi)



Figure 109 – Bâti ancien dans les centres-bourgs de Thérines et de Morvillers source : Equipe PLUi

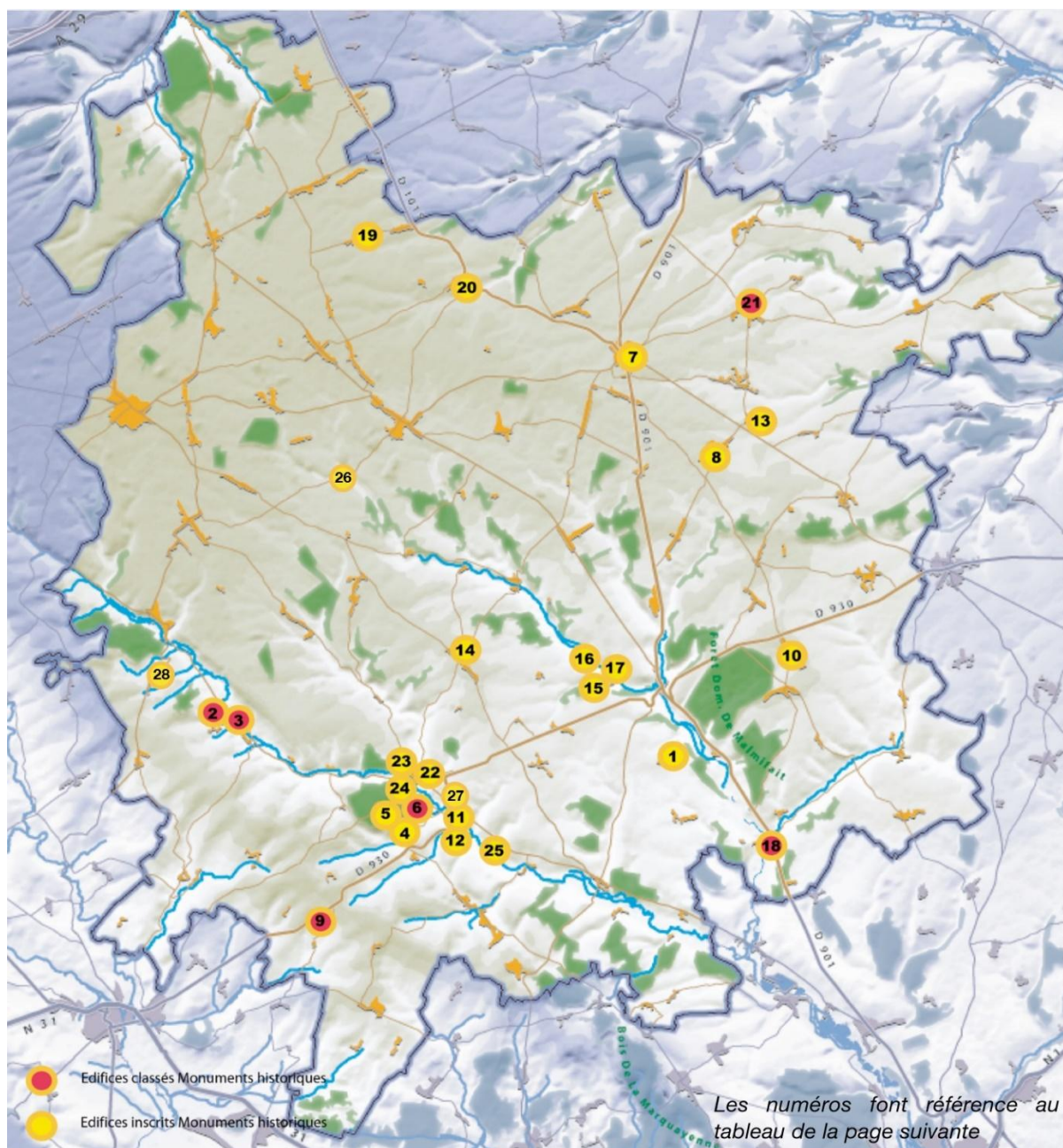
b. Le patrimoine protégé comme enjeu majeur des paysages

Le territoire de la Picardie Verte accueille un patrimoine riche et de fort intérêt. Certains monuments sont, de ce fait, inscrits ou classés.

Un monument historique est, en France, un monument ou une entité recevant par arrêté, un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit ». L'inscription étant une protection présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

Dans le cas d'immobilier, l'arrêté de protection énumère les parties de l'édifice qui sont protégées, à moins que celui-ci ne le soit entièrement (aussi bien des éléments extérieurs qu'intérieurs), ainsi que ses abords. Un périmètre de 500 m est alors appliqué à chaque monument. Un avis de l'Architecte des Bâtiments de France doit être sollicité pour toute construction ou modification de l'existant dans ce périmètre.

Représentants officiels de l'histoire du territoire, ces monuments traduisent la richesse architecturale de différents époques et usages qui ont eu lieu en Picardie Verte. De ce fait, on retrouve différents types de monuments : mairies, moulins, églises, fermes...



Carte 59 – Localisation des Monuments Historiques source : SCOT de la Picardie Verte

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

COMMUNES	EDIFICES INSCRITS	EDIFICES CLASSES	N°de Ref
ACHY	Abbaye de Beaupré Entrée monumentale, anciens bâtiments du 18e, vestiges du moulin abbatial, les communs. Inscription du 24 Mai 1988		1
FONTENAY TORCY		Eglise classée le 5 Mai 1930	2
FONTENAY TORCY		Cimetière classé le 28 01 1964	3
GERBEROY	Collégiale Saint Pierre inscrite le 3 04 1984		4
GERBEROY	Village de 200 Ha . Site inscrit le 10 Mars 1976		5
GERBEROY	Ancien moulin 06/10/1986		27
GERBEROY		Promenade plantée d'arbres de 700m de long et de + de 10m de largeur classée le 18 03 1913	6
GRANDVILLIERS	Eglise inscrite le 18 03 1927		7
GREZ	Moulin dit de pierre, inscrit le 11 06 2001		8
HANNACHES		Château, portail, façades et toitures des communs le long du CD104, classés le 13 09 1991	9
HAUTE EPINE	Maison à pan de bois 25,27 rue du Grand Bout, inscrite le 15 04 1994		10
LA CHAPELLE SOUS GERBEROY	Ferme de Vidame.Façades et toiture de l'ensemble des bâtiments ainsi que le système de vannage sur la rivière, inscrite le 1 04 1986		11
LA CHAPELLE SOUS GERBEROY	Ancien moulin, façades et toitures, inscrit le 6 10 1986		12
LE HAMEL	Eglise inscrite le 3 11 2000		13
MORVILLERS	Manoir, corps de logis et ailes en retour, communs, sols de la cour, jardin et murs de clôture, inscrits le 19 01 2006		14
ROY BOISSY	Abbaye de Lannoy. Façades et toitures de l'hôtel abbatial, des communs. Jardin avec sa grille, terrasses, inscrits le 30 05 1988		15
ROY BOISSY	Restes de l'ancienne abbaye de Lannoy inscrits le 2 04 2002		16
ROY BOISSY	Moulin Vertu. Bâtiment + Roue, vannage, canal de dérivation, granges, porterie, charretterie, façades et toitures de l'ancienne maison de meunier, inscrits le 31 05 1990		17
SAINT-ARNOULT SAINT OMER EN CHAUSSEE	Pneuré, façades et toitures et deux cheminées, 30/06/1999	Château de Monceaux: Façades et toitures, grand et petit salon, bibliothèque, portail d'entrée, partie du parc. Classé le 18 03 1970	26 18
SAINT THIBAULT	Pressoir 51 Rue Anicet Corniquet. Bâtiment et porche inscrits le 1 07 1992		19
SARCUS	Ferme du wallon. Façades et toitures de la maison de maître, pigeonnier, pétiluive, inscrits le 19 04 1990		20
SOMMEREUX		Eglise classée le 15 11 1913	21
SONGEONS	Mairie (ancienne), inscrite le 15 04 1988		22
SONGEONS	Halle inscrite le 15 04 1988		23
SONGEONS	Château et son parc environ 7 Ha, Site inscrit le 18 07 1948		24
VILLERS VERMONT	Château de Mercastel (toiture du château et des communs, portail d'entrée, douves et clôture du jardin, chapelle, 08/12/1966		28
VROCOURT	Moulin des Clos Guidon, bâtiment du moulin, vannage et déversoir. Inscrits le 9 04 1990		25

Tableau 20 - Monuments classés et inscrits de la CCPV

Source : Inventaire national

Notons que la concentration de ces monuments protégés se retrouve dans les vallées du Thérain et du Petit Thérain et particulièrement autour de Gerberoy.

Gerberoy est d'ailleurs doté d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) depuis le 20 octobre 1996. Il s'agit d'une autre forme de protection du patrimoine local qui est formalisé par un document d'ensemble s'imposant au PLUi en tant que servitude. Instaurée par les articles 69 à 72 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, la ZPPAUP permet de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local : une suite de façades homogènes, la trame d'un paysage, un ensemble à caractère monumental...

Une identité patrimoniale forte est le principal critère pour constituer une ZPPAUP. Elle concerne des centres anciens, des quartiers de la reconstruction ou des espaces ruraux et permet de préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des lieux.



Figure 110 – Place principale et vieilles rues de Gerberoy source : Equipe PLUi

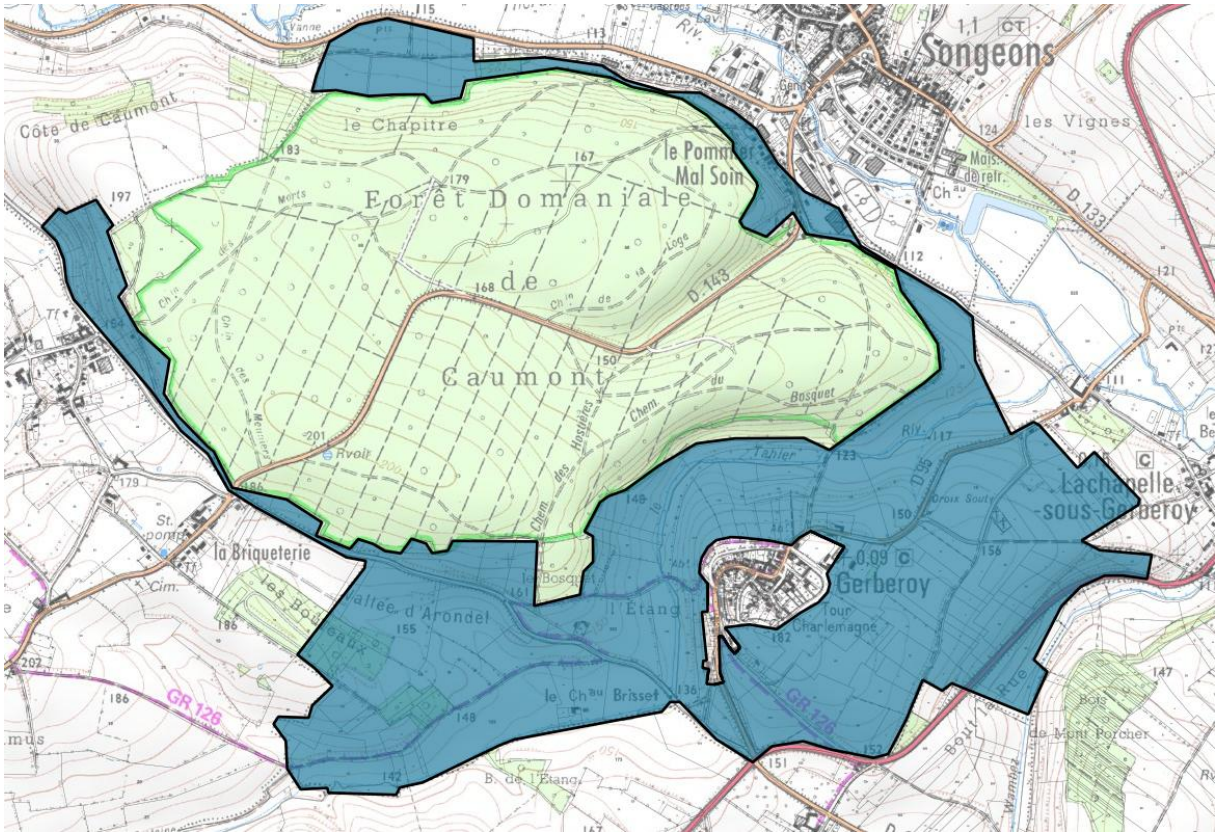


Figure 111 – Périmètre de la ZPPAUP de Gerberoy source : DREAL Normandie - Carmen



Figure 112 – Application de la ZPPAUP dans le bourg de Gerberoy source : ZPPAUP Gerberoy

c. Le petit patrimoine comme identité du quotidien

Outre les éléments patrimoniaux et culturels protégés, le « petit patrimoine » vernaculaire non protégé fait aussi l'identité du paysage picard. La plupart du temps, ce patrimoine est constitué de petits édifices qui n'ont le plus souvent plus d'usage, mais que l'on conserve pour leur valeur historique. En Picardie Verte, il est particulièrement dense et bien préservé sur l'ensemble de la Communauté de Communes est concerné principalement des croix et calvaires, des lavoirs, des bâtiments à pompes, des moulins et des puits.

On identifie tout particulièrement trois types de patrimoines qui sont remarquables par leur histoire, leur fonction ou leur intérêt historique et culturel. Ce patrimoine se retrouve sur l'ensemble du territoire et participe en tous points, aux identités paysagères locales.

d. Le patrimoine religieux

Extrêmement bien représenté et de formes diverses, le patrimoine religieux est une composante indéniable de l'identité des paysages de la Picardie Verte. On retrouve particulièrement des centaines de calvaires, des églises implantées dans l'ensemble des villages du territoire, mais également des chapelles en grand nombre.



Figure 113 – Eglises d'Abancourt (en haut à gauche), de Briot (en haut à droite), de Senantes (en bas à gauche) et de Rothois (en bas à droite) source : Equipe PLUi



Figure 114 – Calvaires métalliques à Saint-Arnoult, Dargies et Grez (en haut), calvaires en pierre à Briot et Mureaumont et (en bas) et en bois au Hamel (en bas à droite) source : Equipe PLUi



Figure 115 – Chapelles à Ernemont-Boutavent, Moliens et Saint-Samson-la-Poterie et Monceaux-l'Abbaye (en ruines) source : Equipe PLUi

e. Le petit patrimoine lié à l'eau

Dans les vallées comme sur le plateau, l'eau est présente en Picardie Verte. Son exploitation a permis l'apparition historique d'un panel de patrimoine que l'on retrouve encore actuellement sur le territoire bien que son utilisation ne soit plus actuelle. On retrouve sur le plateau comme en vallée, les puits et bâtiments à pompes et au droit des cours d'eau, les lavoirs et moulins. Seuls ces derniers disparaissent du paysage local, notamment dû au fait qu'il s'agisse de propriétés privées.



Figure 116 - Puits à Buicourt, Loueuse et St-Maur source : Equipe PLUi



Figure 117 – Bâtiments à pompes à Hécourt et Brombos source : Equipe PLUi



Figure 118 - Lavoirs à Hécourt, Hécourt-Haincourt, Omécourt et Saint-Deniscount source : Equipe PLUi



Figure 119 - Moulins à La Chapelle-sous-Gerberoy, Thélines et Crillon source : Equipe PLUi

f. Le patrimoine de l'espace public

Véritables espaces publics, les halles, usoirs et places plantées participent directement à la perception des paysages dans les villages. De nombreux villages se distinguent par l'existence de places, usoirs ou mails plantés. Les communes les plus grandes ont également des halles abritant les marchés et foires.



Figure 120 - Place plantée à Hétomesnil et Campeaux (en haut) et usoirs à Villers-Vermont et Abancourt (en bas) source : Equipe PLUi



Figure 121 - Halles de Songeons, Marseille-en-Bauvaisis et Gerberoy (en bas) source : Equipe PLUi

g. Le patrimoine naturel

Les paysages de la Picardie Verte sont également fortement marqués par la présence du végétal. Le patrimoine arboré est important sur le territoire et on notera particulièrement :

- Les haies : autour des villages mais également en fond de vallée. Il s'agit d'éléments marquant et structurant le paysage. Ces éléments sont développés tout au long de l'analyse paysagère et font partie intégrante des paysages du quotidien des habitants de la Picardie Verte.
- Les alignements d'arbres, dans les espaces publics tout comme le long de certains grands axes. Arbres têtards ou de haute-tige, il s'agit de marqueurs des espaces publics, de vrais éléments de repère. Les alignements d'arbres le long des routes sont rares en Picardie Verte. On retrouve néanmoins un bel alignement remarquable le long de la RD901 entre Dargies (Rederie) et Grandvilliers.
- Les vergers : bien que désormais relictuels, ils sont un marqueur de premier intérêt des pourtours des villages de la Picardie Verte. Ils permettent de délimiter l'espace bâti et offrent des vues pittoresques lorsqu'ils ceinturent les villages.



Figure 122 – Alignements d'arbres à Hétopmesnil, Campeaux (en haut), Saint-Maur et Dargies (en bas)
Source : Equipe PLUi



Figure 123 – Alignements d'arbres de la RD901 et verger à Loueuse
Source : Equipe PLUi

F. LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE : LES PERCEPTIONS ET LA LECTURE DU PAYSAGE

1. Les transitions paysagères

Si différents paysages qui constituent le territoire constituent des ensembles cohérents aux caractéristiques similaires qui leur confère un caractère spécifique, les limites ne sont, quant à elles pas toujours clairement lisibles. Il s'agit des transitions paysagères. Celles-ci peuvent être très nettes, notamment lorsque les reliefs sont importants ou que les occupations des sols marquent une délimitation stricte. Parfois, ces transitions sont progressives, lorsque les différents paysages et leurs caractéristiques se mêlent et créent des espaces hybrides.

Entre les entités paysagères de la Picardie Verte, deux types de transitions sont particulièrement lisibles. Il s'agit d'espaces à fort enjeu paysagers, particulièrement dans les courtils et les coteaux

a. Les courtils

La présence des bourgs et villages a une forte lisibilité dans le paysage, notamment car il s'agit d'espaces bien distincts des espaces agricoles au sein desquels ils sont implantés. Entre deux, le courtil crée des transitions majeures dans le grand paysage. Le courtil est présent une succession d'espaces faisant la transition entre espaces de grandes cultures et le village. Il est visible dans le grand paysage grâce au végétal qui est très présent et formalise des vues plus rapprochées vers les villages depuis les espaces extérieurs et inversement.

Le courtil est constitué de vergers et d'herbages qui sont délimités par des haies. Sur les extérieurs, la plupart des courtils sont ceinturés par des haies bordant un chemin appelé « Tour de Ville » et qui servait à la circulation du bétail initialement. Aujourd'hui il s'agit de chemins aussi utilisés pour la promenade.

Le courtil fait partie de la forme urbaine traditionnelle de la Picardie Verte. Ces espaces sont encore bien préservés et présents dans le paysage. Les pâtures, vergers et le réseau de haies en constitue les éléments majeurs et caractéristiques. Les haies délimitaient les différentes propriétés mais également les usages. Le courtil a également un rôle protecteur, vis-à-vis des risques pour les ruissellements, mais également un rempart contre le froid, le vent et l'humidité.

Comme précisé auparavant, les haies sont des éléments identitaires du territoire permettant de donner une caractéristique particulière au paysage de la Picardie Verte en mettant en scène les villages et en cadrant les vues sur les espaces extérieurs.



Figure 124 - Courtil de Loueuse source : Equipe PLUi



Figure 125 - Sarnois et son courtil source : Equipe PLUi

Les courtils sont donc des secteurs à forts enjeux où la préservation et le choix des végétaux est primordial à la préservation du paysage de la Picardie Verte. Il s'agit, de plus, d'un moyen essentiel pour assurer l'intégration paysagère des extensions de villages qui, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'un traitement végétal en extérieur, sont fortement visibles. Par ailleurs, il s'agit tout simplement d'un enjeu particulier dans le maintien d'un cadre de vie de qualité typique du territoire.

b. Les coteaux

Les espaces de transition sont également importants lorsqu'il s'agit des reliefs, d'autant plus qu'il s'agit d'un territoire où les reliefs sont relativement plats. Les coteaux constituent donc des éléments de transitions franches qui matérialisent le passage entre plateau et vallées, les deux grands types de paysages que l'on rencontre sur le territoire.

Les transitions étant liées au relief, il s'agit de transitions franches. En plus des reliefs abrupts, les coteaux sont, pour la plupart, boisés.



Figure 126 - Coteau du Ménillet à Quincampoix-Fleuzy, du Thérain à Haucourt et du Petit-Thérain à Saint-Deniscourt

Source : Equipe PLUi

2. Les vecteurs de découverte

Le principal vecteur de découverte des paysages est lié à la mobilité. En effet, c'est par la route et les chemins que l'on peut le mieux observer et apprécier les paysages.

De ce fait, les principaux axes routiers du territoire permettent de traverser la Picardie Verte et notamment les RD 930, RD 901 et RD 7 qui offrent des séquences intéressantes pour comprendre le paysage picard, entre plateaux et vallées et entre villages et espaces agricoles.

Par ailleurs, à échelles plus réduites et pour l'observation du paysage local, l'importance donnée aux chemins est primordiale. Que ce soit pour le loisir, le sport ou les besoins du quotidien des habitants, les chemins sont les vecteurs d'observation du paysage.

Qu'il s'agisse des chemins de Grandes Randonnées, des boucles de promenades locales ou des tours de villes, chaque chemin joue son rôle dans le paysage local. Au-delà du rôle d'utilité pour la mobilité, d'observation du paysage et du patrimoine, les chemins, leurs connexions, leurs densités et leurs qualités (entretien, mise en valeur, aménagements) permettent de favoriser l'attractivité du territoire. En effet, ils offrent la possibilité, tout particulièrement dans un cadre de loisirs, de s'imprégner de la richesse culturelle, patrimoniale et naturelle du territoire. L'ensemble du territoire accueille des chemins et sentiers, plus ou moins grands et plus ou moins connectés.

Quand bien même chaque commune a des chemins dédiés aux circulations douces, il est à noter que la densité de ceux-ci n'est pas égale sur le territoire. Les chemins sont bien développés en partie sud du territoire contrairement au plateau picard où les itinéraires sont moins nombreux et moins connectés. Il semble donc intéressant d'une part, de développer les chemins de la partie Nord, mais également de mettre en lien les chemins en direction Nord-sud pour permettre de traverser les différentes entités paysagères du territoire. Le travail sur ces cheminements permettrait de pouvoir valoriser le patrimoine et le paysage local mais, en mettant en réseaux ces derniers,

d'assurer une continuité à l'échelle de la Communauté de Communes et ses abords (avec la Seine-Maritime, avec l'agglomération beauvaisienne et amiénoise).

3. Les vues

Comme expliqué tout au long de l'analyse paysagère, les points de vue sont nombreux sur le territoire. Aussi bien sur le plateau offrant des vues lointaines très dégagées, que dans les vallées, bien qu'elles soient plus resserrées. A ce titre, le territoire est remarquable car ces points de vue permettent aisément d'observer le paysage en de nombreux sites.

Un travail de terrain avec les élus permettra d'identifier et de hiérarchiser les vues emblématiques pour proposer leur valorisation dans la partie réglementaire du PLUi.



Figure 127 - Vue du plateau picard à Hanvoile source : Equipe PLUi

4. Les lignes de forces du paysage

Les lignes de forces du paysage sont les lignes qui marquent des repères visuels dans la lecture du paysage. La plupart du temps, en secteur de plateau, ce sont les boisements qui fabriquent ces lignes. On y aperçoit la silhouette des villages et les bois qui se répartissent sur l'ensemble du plateau.

En vallée, les lignes de forces sont indéniablement les coteaux qui structurent le paysage de part et d'autre des cours d'eau.

5. Les éléments verticaux comme points de repères

La force du paysage du territoire de la Picardie Verte est intimement liée à la silhouette des villages. Plusieurs types de constructions participent à se repérer dans le paysage. Comme précisé auparavant, le territoire est relativement plat et offre des belles vues dégagées sur l'horizon, ce qui rend d'autant plus important les constructions verticales dans le paysage. Que l'on soit dans les vallées mais également et surtout sur le plateau, ces éléments sont très importants dans la perception que l'on peut avoir du paysage local.

a. Les clochers

Outre l'ambiance végétale aux abords des villages, le point de repère principal des villages est le patrimoine religieux. Les églises sont les éléments que l'on aperçoit le plus. Il s'agit des bâtiments les plus hauts qui permettent de facilement repérer les villages dans le paysage. On aperçoit les clochers de plus ou moins loin, mais on retrouve aisément la silhouette des villages dans l'espace agricole alentour.



Figure 128 - Silhouette de l'église de Blargies dans le centre-bourg et silhouettes des villages d'Abancourt et Martaincourt
source : Equipe PLUi

b. Les châteaux d'eau

Bien que moins visibles car moins nombreux, on notera également la présence des châteaux d'eau dans le paysage qui participent également à se repérer dans le paysage. Il s'agit de bâtiments hauts pouvant se voir à plusieurs kilomètres lorsque les vues sont dégagées.



Figure 129 - Château d'eau dans le centre-bourg de Brombos, à Enemont-Boutavent et au Hamel source : Equipe PLUi

c. Les éoliennes

La présence d'éoliennes sur un territoire peut modifier considérablement les perceptions visuelles, notamment au vu des nouvelles échelles qu'elles représentent. Il s'agit d'éléments beaucoup plus hauts que les bâtiments existants et qui marquent des points de repères qui n'existent pas au sein de l'espace agricole et non plus de l'espace bâti comme c'est généralement le cas actuellement.



Figure 130 - Eoliennes entre Blicourt et Haute-Epine source : Equipe PLUi

A ce jour des projets ont été réalisés et d'autres sont en discussion. En prenant évidemment en compte que le développement des énergies renouvelables est essentiel pour réaliser la transition énergétique initiée par le gouvernement, l'implantation d'éoliennes n'est pas anodine et leur intégration doit être finement étudiée par rapport aux paysages locaux.

Ce travail devra être réalisé pour chaque projet en réflexion. Les éléments remarquables qui seront identifiés dans le PLUi devront être pris en compte, de même que les covisibilités entre les parcs et les villages et entre les parcs eux-mêmes.

6. Le contraste entre bâti ancien et bâti traditionnel

Les perceptions peuvent évoluer très rapidement en fonction de l'évolution des villages et des activités. Notamment, le bâti contemporain qui s'est construit au fur et à mesure des époques durant lesquelles les réglementations ont-elles aussi évolué. On retrouve, de ce fait, du bâti traditionnel qui se mêle à des formes architecturales et urbaines (lotissement, zones d'activités) qui dénotent avec l'ancien



Figure 131 - Implantation de l'Inter Marché de Marseille-en-Beauvaisis et vues sur Saverglass et un lotissement à Feuquières source : Equipe PLUi

7. La valorisation du patrimoine comme clé d'une attractivité paysagère

a. La mise en valeur du territoire par la communication et la pédagogie

La découverte des paysages et du patrimoine de la Picardie Verte est fortement liée à la communication qui est faite autour, tout comme à la signalétique sur le territoire. Des manifestations sont organisées sur le territoire pour permettre la découverte du paysage et du patrimoine. On notera particulièrement des circuits de découverte du patrimoine notamment naturel, organisés par le Conservatoire des Espaces Naturels ou les associations locales : sentiers des larris, randonnées nature, ateliers de découverte de la faune sauvage,...

b. La mise en valeur du territoire par l'aménagement

Par ailleurs, la valorisation du paysage passe par l'aménagement, notamment végétal, des villages et espaces publics en général. De nombreux exemples sont visibles sur le territoire, notamment :

- dans les vallées du Thérain et Petit Thérain où les communes veillent à la valorisation des berges de rivières,
- les places publiques dont les alignements d'arbres sont généralement bien conservés,
- les mares qui, par la végétalisation peuvent rapidement devenir des espaces de nature en cœur de bourg.

La valorisation paysagère du territoire est généralement liée à l'entretien du végétal déjà existant, en proposant une gestion raisonnée des espaces publics. Il s'agit de valoriser des espaces naturels en cœur de bourg.



Figure 132 – Exemple de valorisation du patrimoine naturel en cœur de bourg à Brombos et Buicourt (en haut), Loueuse et Sarcus (en bas) source : Equipe PLUi

8. Les entrées de village et de bourg : le premier regard

a. L'enjeu des entrées de bourgs

Les entrées de villages, bourgs et villes sont des éléments très importants dans la perception paysagère du territoire. En effet, ces entrées montrent tout simplement la première image d'une ville ou d'un village, et forgent le premier jugement du visiteur sur ces lieux.

L'entrée de villages, bourgs et villes joue deux rôles distincts mais, bien évidemment complémentaires. Il s'agit tout d'abord de la porte d'entrée dans l'espace bâti, qui reflète la personnalité de la commune. Il s'agit également d'un lieu de transition entre l'espace bâti et l'environnement naturel ou agricole alentour.

Ces entrées sont donc particulièrement importantes puisqu'elles doivent réussir à rendre lisible l'espace bâti tout en essayant d'en renvoyer une image positive.

De ce fait, la qualité des entrées de villages, bourgs et villes est intimement liée à l'aménagement du territoire. La question des extensions de l'urbanisation en extension vers les extérieurs peut effacer les transitions qui sont, traditionnellement, fortes et marquées entre paysage bâti et paysages agricoles et/ou naturels.

La qualification des entrées de villages, bourgs et villes doit permettre de rendre lisible la limite entre ces deux espaces. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les villages se sont développés le long des axes routiers.

Trois principaux facteurs urbains tendent à banaliser voire effacer les frontières en entrée de ville :

- Le développement en extensions pavillonnaires. Ce type de développement limite la lisibilité des entrées de bourgs et, surtout, leur identité. Lorsque traditionnellement une ceinture végétale permettait de « protéger » le bourg, ce type d'extensions ont eu tendance à rendre très lisible le bâti alors que ce n'était pas le cas auparavant. Le traitement végétal des propriétés, l'hétérogénéité des façades et toitures ont eu tendance à marquer les entrées de bourgs par des espaces ni urbains ni ruraux.
- La consommation d'espaces par la création des zones d'activités, créé autour d'axes structurants généralement. Ce sont des paysages dédiés à l'activité économique. L'entrée de ville perd son échelle de lecture traditionnelle et, par les bâtiments hétérogènes et les enseignes, rend peu qualitatif les entrées de villes.
- La disparition de la ceinture végétale traditionnelle qui est la résultante d'une urbanisation en extensions notamment.

b. Qualification des entrées de bourgs sur le territoire

Dans un paysage ouvert comme sur le plateau picard ou bien de relief comme dans les vallées, l'inscription des villages dans leur site est une problématique paysagère majeure car la visibilité des silhouettes de bourg est régulière. Elle joue un rôle important dans la qualité des paysages. Les projets de développement des communes devront particulièrement être attentifs aux secteurs de développement car la construction d'un bâtiment en limite de bourg mal orienté, de mauvais gabarit ou de couleur inappropriée, ou la suppression d'un verger peut particulièrement fragiliser l'inscription de la commune dans son paysage.

Au sein du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la forme traditionnelle des villages est de plusieurs types qui ont été relativement bien conservés.

De ce fait, en ce qui concerne les villages, les entrées de bourgs sont de bonne qualité et représentent une image assez bonne de la forme traditionnelle des villages picards.

Sur les pôles urbains, la typologie des entrées de villes peut être de plusieurs sortes, notamment au vu des constructions qui ont pu se réaliser dans les dernières décennies : habitat, commerces, équipements, industries...

Une hiérarchisation des entrées de villes sera réalisée en phase réglementaire afin de proposer les règles les plus adaptées à la préservation du paysage et du cadre de vie du territoire. Cette hiérarchisation permettra de localiser les entrées de villes à valoriser, à traiter ou celles déjà préservées.

G. MAITRISER LES MUTATIONS DU PAYSAGE

Le paysage est à la fois la composante d'éléments physiques et naturels, mais également de l'utilisation que l'Homme en fait. La perception du paysage est sensible, ce qui permet difficilement d'avoir un regard objectif sur les enjeux qui le concerne.

Il est toutefois vrai que l'évolution du paysage est un processus naturel qui s'est observé en tout temps. Cette évolution est lente sur le territoire ce qui a eu pour conséquence de préserver des formes urbaines, architecturales et des espaces naturels de qualité sur le territoire.

Au vu du développement urbain des dernières décennies, le territoire de la Picardie Verte a relativement bien maîtrisé l'évolution de ses paysages et de son cadre de vie. Il est toutefois primordial de penser à l'avenir de ces paysages et, surtout, de leur qualité en réfléchissant, au travers du PLUi, le cadrage des évolutions urbaines, et tout particulièrement en périphérie des villages.

Sur ces secteurs à fort enjeu paysager, les développements urbains en extension et la qualité des aménagements les accompagnants ont relativement préservé le cadre de vie mais ont toutefois participé à une banalisation du paysage en proposant des constructions peu adaptées aux formes architecturales typiques du territoire.

Par ailleurs, il convient de réfléchir aux perspectives d'avenir des paysages de la Picardie Verte. Il s'agit de trouver le meilleur compromis pour permettre au territoire de se développer tout en maintenant un cadre de vie de qualité qui perdure. Plusieurs facteurs sont donc particulièrement importants : l'ouverture progressive des paysages par la disparition des pâtures et des haies, vers la grande culture, l'implantation de l'habitat, des activités, mais également des éoliennes... Il convient particulièrement de pouvoir soigner les transitions paysagères par la préservation des courtils et des coteaux et larris pour limiter les contrastes entre bâti actuel et ancien.

SYNTHESE : PAYSAGES

Constat :

La prédominance du caractère rural affirmé.
La grande diversité des ambiances et des formes urbaines.
Un patrimoine riche qui participe au cadre de vie
Un cadre de vie d'exception
L'apparition d'éoliennes, d'habitat et d'activités modifiant les paysages

Perspectives :

Disparition des pâtures et des haies les accompagnant
Dégradation des courtils et larris
Perte du caractère agricole par la transformation ou la disparition des fermes (mutation du bâti, notamment des grandes fermes, fermes-châteaux ou moulins)

Enjeux :

Préserver la qualité du paysage rural et notamment les liaisons entre paysage des bourgs et grands paysages agricoles, mais aussi présence forte du végétal en tant qu'élément constitutif de l'espace public
Maintenir/restaurer les milieux ouverts tels que les larris
Valoriser les chemins doux et les abords des grands axes qui permettent d'observer les paysages
Concentrer les opérations d'urbanisme sur les dents creuses
Maintenir les grandes fermes, symboles de la vocation agricole du paysage, même si cela passe par un changement d'occupation
Porter une attention particulière aux paysages en mutation



4. LA MOBILITE



I. LA MOBILITE : UNE NECESSITE EN MILIEU RURAL

La mobilité est une composante primordiale dans le fonctionnement des territoires et dans le quotidien des personnes car elle permet d'assurer l'accès à l'emploi, aux commerces, aux services, aux loisirs, etc. Les besoins en mobilité sont spécifiques à chaque public usager. Chacun n'aura ni les mêmes déplacements ni les mêmes contraintes : les actifs, les jeunes, les personnes âgées...

En milieu rural la mobilité se heurte à de nombreux freins, tels que la distance entre les zones d'habitat parfois dispersées, la faible concentration des services dans les centres bourgs, le tissu économique moins dense, le regroupement des niveaux scolaires... A ceci s'ajoute, la plupart du temps, l'absence de transport en communs aussi performant que dans les agglomérations, en termes d'horaires et de temps de trajet. Ces freins renforcent la suprématie de la voiture individuelle.

La dépendance à la voiture, outre son impact environnemental non négligeable peut également entraîner des effets sociaux négatifs, tel que l'exclusion des ménages sans moyen de locomotion, le risque de précarisation de certains ménages au vu des coûts engendrés par un véhicule...

La mobilité peut donc être vue comme une condition majeure pour le développement des territoires, en termes d'attractivité ou même de maintien de la population, permettant l'accès aux services et à l'emploi. Qu'il s'agisse de transports individuels, en commun ou encore de déplacements doux, la dynamique des territoires repose sur l'accessibilité et la mobilité. En effet, qu'il soit question de transport de personnes ou de marchandises, la mobilité sur un territoire est la clé de son dynamisme.

Garantir l'accessibilité aux activités économiques et commerciales, assurer le transport des personnes aux lieux de vie et de loisirs, permettre l'accès aux visiteurs et aux touristes d'accéder aux points d'intérêt du territoire et, plus généralement, d'assurer le déplacement de toutes les personnes et les biens, dans et en dehors de la Communauté de Communes, constitue un enjeu majeur de pour l'avenir de l'ensemble des communes qui la compose.

Sur la base des données recueillies auprès des différents acteurs de la mobilité qui agissent sur le territoire de la CCPV, cette présente partie a pour objectif de faire le diagnostic du fonctionnement du transport et d'en dégager les atouts et contraintes.

Les transports s'organisent à plusieurs échelles :

- Les communes ou groupements de communes doivent organiser les transports publics urbains sur leurs territoires propres ;
- Les départements sont en charge des transports routiers non-urbains comme les services scolaires ;
- Les régions sont les chefs de file de l'intermodalité, c'est-à-dire elles doivent offrir la possibilité de se déplacer via plusieurs modes de transports différents. Les régions doivent aussi préparer l'organisation des transports ferroviaires et routiers depuis la régionalisation des transports en 2002.

II. L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORTS

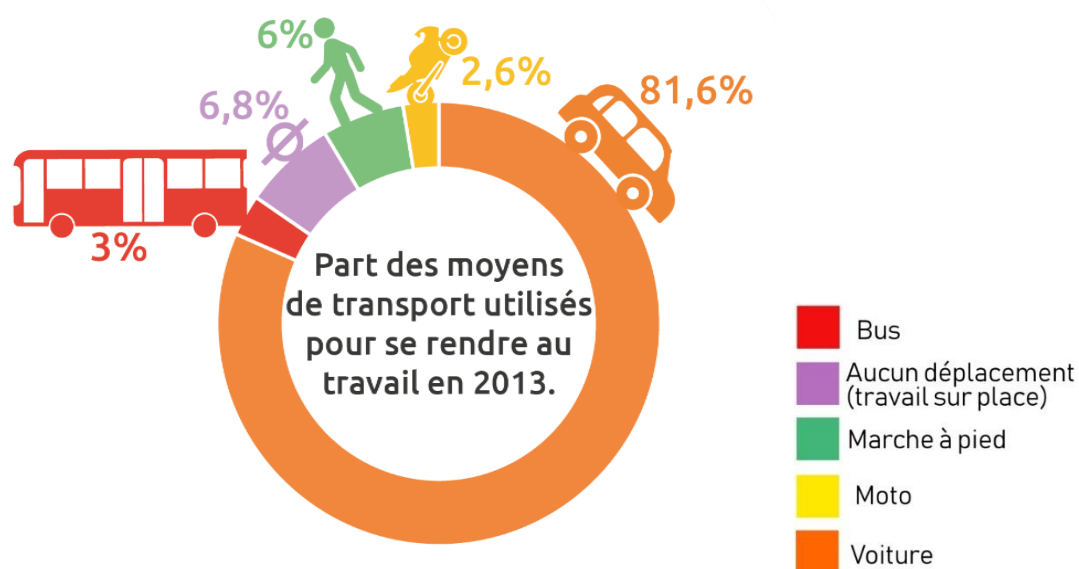
Notre analyse se base essentiellement sur les déplacements domicile-travail ou domicile-étude, qui génèrent la majeure partie des flux de transport en milieu rural, à des plages horaires identiques. Les déplacements domicile-loisirs/commerce sont moins significatifs et diffusent les flux sur des plages horaires et des secteurs différents.

Au sein de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, 13 452 personnes de 15 ans ou plus, ont un emploi en 2013. Le travail génère une majeure partie des flux de transports quotidiens.

79,4% de ces actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, les besoins en déplacements quotidiens pour le travail est donc important. En comparaison, sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui dispose d'un bassin d'emploi conséquent et d'un réseau de transport dense, cette part est de 48,5%.

Le moyen de transport privilégié pour se rendre au travail est le véhicule individuel (voiture, camion, fourgonnette), comme dans la plupart des territoires ruraux. Plus de 81% des actifs du territoire se déplacent en voiture pour se rendre au travail.

Bien que bénéficiant de la présence de deux gares lignes ferroviaires et de plusieurs lignes de bus, l'utilisation des transports en commun est négligeable et représente deux fois moins que l'utilisation de la marche à pied.



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Réalisation : géostudio 2017

Figure 133 – Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

Concernant les pôles structurants de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la mobilité des actifs diffère selon les communes. En 2013, on note les chiffres suivants :

- Formerie : 44,5% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre en hausse par rapport à 2008 (+4,3 points), le mode de transport privilégié est la voiture à 66,7% suivi de la marche à pied à 15%,
- Grandvilliers : 43,9% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre en baisse par rapport à 2008 (-1 point), le mode de transport privilégié est la voiture à 68% suivi de la marche à pied à 17,4%,
- Songeons : seuls 30,9% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre relativement stable par rapport à 2008 (-0,2 points), le mode de transport privilégié est la voiture à 75,2% suivi d'une part de 10,6% n'utilisant aucun transport (télétravail, entreprises à domicile),
- Marseille-en-Beauvaisis : seuls 17,1% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre en nette baisse par rapport à 2008 (-9 points), le mode de transport privilégié est la voiture à 79,1% suivi des transports en commun (7,3%) et de la marche à pied (6,7%).

On relève donc une réelle disparité entre les communes urbaines de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Notons que même les communes urbaines du territoire, concentrant les emplois, accueillent une majorité d'actifs travaillant à l'extérieur de la commune.

La mobilité est donc très importante sur le territoire et l'utilisation de la voiture reste primordiale pour se rendre au travail ou sur les lieux d'études. Il en est de même pour ce qui est des loisirs et commerces puisque la plupart des grands centres proposant une offre importante se situent dans les agglomérations de Beauvais, Amiens et Rouen qui restent facilement accessibles.

III. INFRASTRUCTURES ET TRAFIC

A. UNE STRUCTURATION DES INFRASTRUCTURES SECONDAIRES SANS PRÉSENCE D'AXES MAJEURS

Le territoire est situé à proximité des grandes infrastructures qui maillent le territoire picard et normand. De ce fait, la Communauté de Communes est aisément accessible depuis les agglomérations voisines.

Le territoire est d'ailleurs, grâce à l'accessibilité par les grandes infrastructures, fortement polarisée par Beauvais et Amiens qui se situent dans son aire d'attractivité locale. Comme expliqué précédemment, les grands pôles urbains aux alentours jouent un rôle primordial dans la mobilité des habitants de la Picardie Verte.

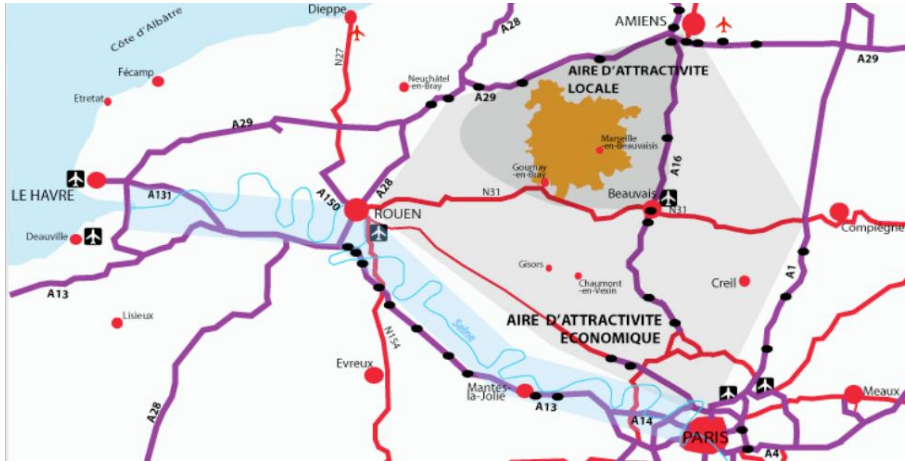
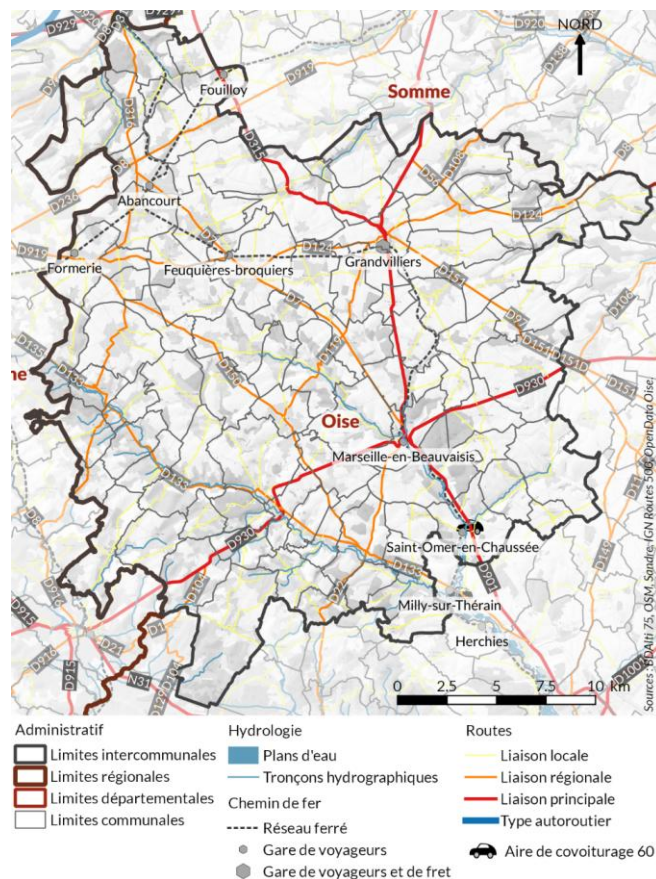


Figure 134 – La position du territoire par rapport aux grands réseaux Source : DDT60



Carte 60 – Les axes de transport de la Communauté de Communes Picardie Verte

Aucune autoroute ne traverse le territoire de la Communauté de Communes. Cependant, l'A29, reliant le Havre à Amiens, passe au Nord du territoire intercommunal tandis que l'A16, reliant Amiens à Paris, passe à l'Est. De nombreuses routes départementales quadrillent le territoire de la Communauté de Communes avec notamment :

- La RD930 qui relie Gournay-en-Bray à Crèvecœur-le-Grand en passant par Marseille-en-Beauvaisis (entre 2000 et 7000 véh./j.) ;
- La RD901 qui relie Beauvais à Abbeville en passant par Marseille-en-Beauvaisis. C'est également la route la plus empruntée de la Communauté de Communes (entre 7000 et 15000 véh./j.) ;

Malgré l'absence d'infrastructures majeures, les axes secondaires forment la structure viaire du territoire et créent un maillage permettant facilement de relier les pôles de la Communauté de Communes mais également de rendre accessible la Picardie Verte avec les territoires voisins.

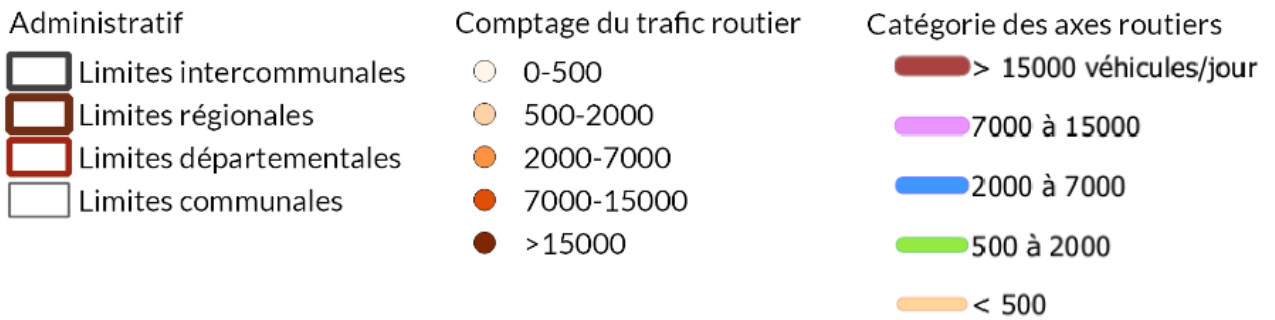
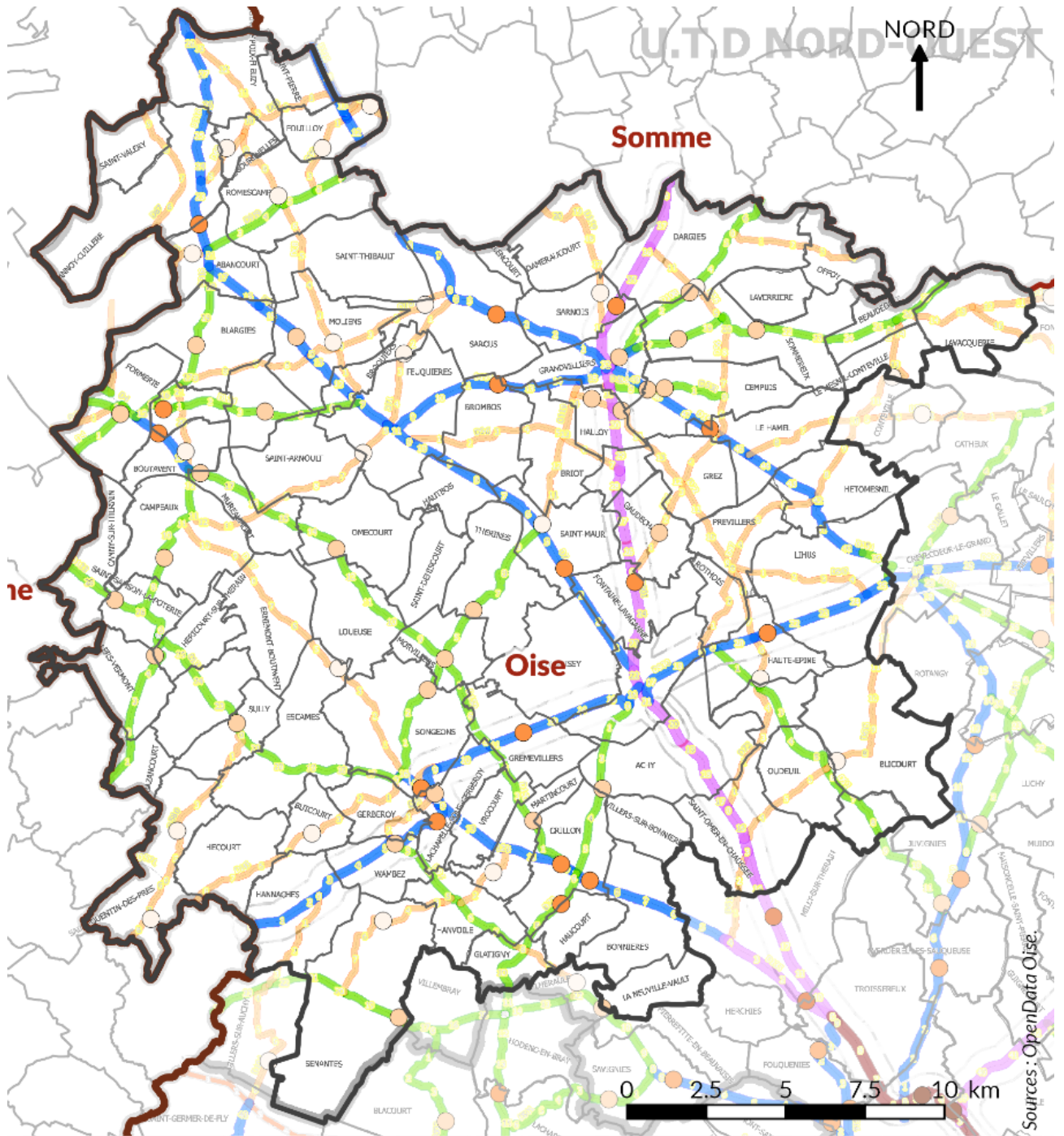
La présence des grands axes sont avant tout liés au relief local qui a historiquement orienté la création des axes de transport. La plupart des grands axes du territoire sont présents depuis plusieurs siècles et ont maintenu des itinéraires relativement similaires.



Figure 135 – RD 901 à Gaudechart source : Equipe PluiH

Notons que ces axes secondaires servent également au trafic de grande distance et au transport de marchandises. Aussi, les RD 930 et 901 sont classées comme routes à grande circulation et sont des itinéraires empruntés par des convois exceptionnels. Les RD151 et 315, quant à elles, sont identifiées itinéraires empruntés par les transports exceptionnels.

Par ailleurs, la RD 901 est un itinéraire autorisant le Transport de Matières Dangereuses (TMD). Le TMD ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits potentiellement dangereux pour la santé, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement. Le risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.



Carte 61 – Le trafic sur la Communauté de Communes Picardie Verte

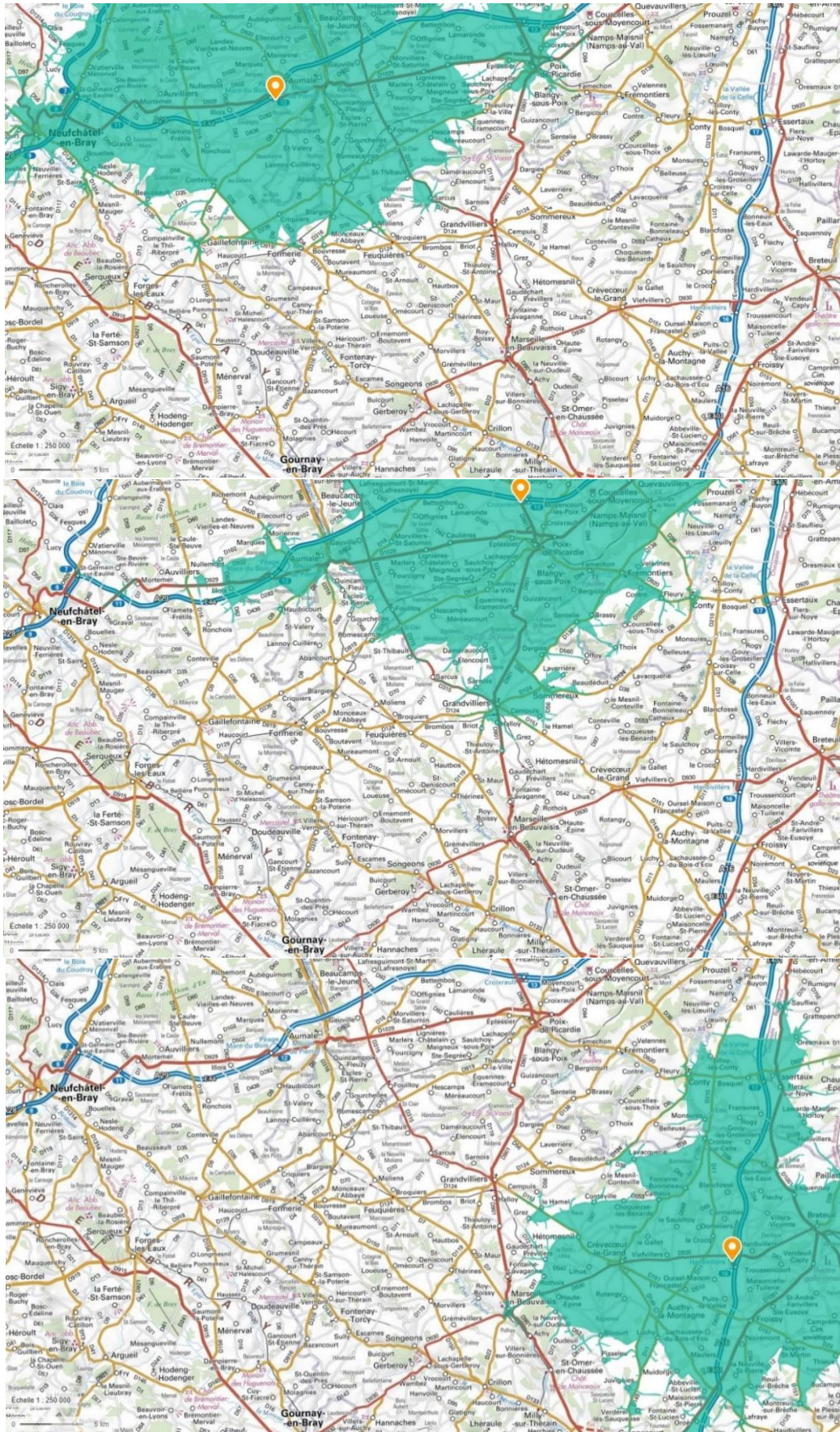
B. UNE ACCESSIBILITÉ AUX GRANDES INFRASTRUCTURES INÉGALE

Concernant l'accessibilité aux grandes infrastructures, on note qu'elles bordent le territoire mais ne permettent pas une desserte rapide de l'ensemble de la Picardie Verte.

A travers son Géoportail, l'Etat et l'IGN ont mis en place un outil de calcul d'isochrones et iso distances (zones délimitant une zone d'accessibilité à un point donné, pour un temps ou une distance de déplacement) S'appuyant sur les bases de données géographiques de l'IGN (BD TOPO®), ces ressources permettent d'évaluer de manière théorique, des temps de parcours piétons ou voiture depuis ou vers les adresses ciblées. Ces informations, bien que théoriques et valables, hors problématiques de circulations et de trafic, sont particulièrement pertinentes pour comprendre les temps ou distances de déplacement. Concernant les déplacements piétons, ces données sont très intéressantes, particulièrement en dehors des grands axes de circulation qui peuvent être de vrais freins à ces flux.

Bien que cet outil fasse abstraction des éventuels problèmes de circulation, il donne une idée de l'accessibilité des infrastructures. Si l'on regarde l'accessibilité de l'A29 et de l'A16 à un maximum de 20 min de trajets, ce qui reste le temps acceptable pour rejoindre une grande infrastructure, on note que tout le territoire n'est pas couvert.

La partie Nord-Nord-Est du territoire est facilement accessible, tout comme la partie Est qui a accès à l'A16 en moins de 20 minutes. Toutefois, les vallées du Thérain et du Petit Thérain semblent beaucoup moins facile d'accès et notamment Songeons. Feuquières, comme Formerie sont accessibles en 20 minutes mais représentent la distance maximale que ce temps de trajet permet depuis l'A28.



(source : Géoportail)

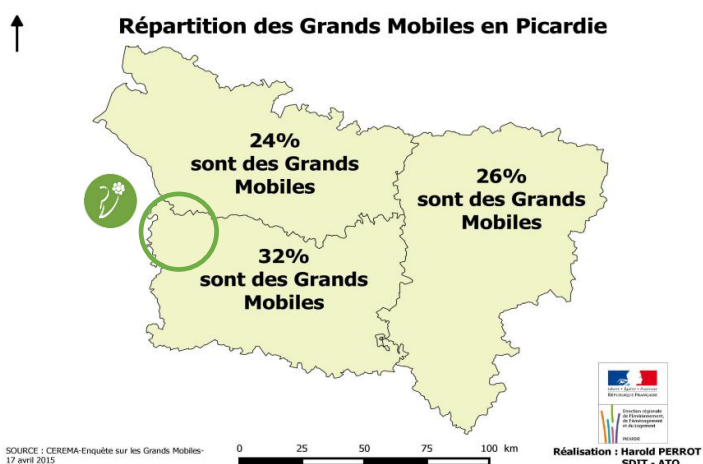
Figure 136 – L'accessibilité aux autoroutes en 20 minutes

IV. UNE MOBILITE QUOTIDIENNE RYTHMANT LE TERRITOIRE

A. UN TERRITOIRE CHARNIÈRE

1. Une mobilité importante, au-delà du territoire de la Picardie Verte

Situé sur un territoire charnière entre Oise, Somme et Seine-Maritime, la Picardie Verte est un territoire largement polarisé par les agglomérations voisines que sont Rouen, Amiens, Beauvais voire Paris. Ce constat montre que l'accès à l'emploi, aux loisirs ou encore aux commerces passe notamment par un besoin de se déplacer vers ces agglomérations structurantes.



La région Picardie et le CEREMA-Dter Nord Picardie ont mené en avril 2015 une enquête sur les Grands Mobiles Picards Région Picardie. Cette enquête a concerné tous les types de transport (voiture, train, car, etc.) et tous les motifs de déplacements (travail, loisirs, santé, etc.).

Un « Grand Mobile Picard » est une personne âgée de plus de 11 ans et se déplaçant à plus de 10 km de son lieu de domicile chaque jour.

Figure 137 – Répartition des Grands Mobiles en Picardie

L'Oise compte le plus grand nombre de Grands Mobiles en Picardie avec 32 % de sa population. La distance moyenne d'un déplacement est de 22,5 kms pour les Grands Mobiles Picards avec un temps moyen de 31 minutes ; le premier motif de déplacement pour ces grands mobiles est le travail.

Concernant les Grands Mobiles Picards qui se déplacent à plus de 10 km de leur domicile chaque jour, la distance moyenne de leurs déplacements atteint environ 40 km en prenant en compte les déplacements en train, en voiture et en car. D'ailleurs plus la distance augmente et plus les Grands Mobiles Picards ont tendance à emprunter le train pour se rendre à leur destination.

Selon l'INSEE RP 2009 (Recensement de Population 2009), la Picardie était la 2ème région en France à comptabiliser le plus de flux domicile-travail vers d'autres régions voisines.

En revanche la Picardie n'était que la 12^e région en 2009 en France, en termes de déplacement domicile-travail uniquement dans sa propre région.

Les picards se déplacent donc majoritairement en dehors de la région pour aller travailler chaque jour. Cette tendance se confirme au fil des années et s'explique notamment par l'attractivité en termes d'emploi des régions limitrophes.

2. Un lien évident avec les territoires voisins accentuant les besoins en mobilité

Outre les mobilités à l'extérieur du département, les actifs du territoire sont fortement polarisés par les agglomérations voisines d'Amiens et de Beauvais.

Le constat de l'utilisation de la voiture comme moyen principal de déplacement se justifie au regard du positionnement du territoire.

En effet, si la Communauté de Communes de la Picardie Verte offre un certain nombre d'aménités en matière d'emploi, de commerce et d'éducation, elle reste néanmoins un territoire rural. L'offre d'emploi notamment reste inférieure au nombre d'actifs présents sur le territoire. De ce fait, la mobilité est essentielle.

Le territoire bénéficie d'un positionnement permettant un accès aisé, en voiture, aux grands pôles urbains de la Picardie, de la Normandie voire de l'Île-de-France.

La proximité de grands axes de transport offre les moyens de se déplacer depuis le territoire vers les territoires alentours. Ce phénomène est accentué par une faible desserte en transports en commun, une certaine difficulté à rejoindre les gares présentes sur le territoire. La mobilité est donc essentielle mais représente des temps de parcours conséquents vers les pôles d'emplois et de services extérieurs.

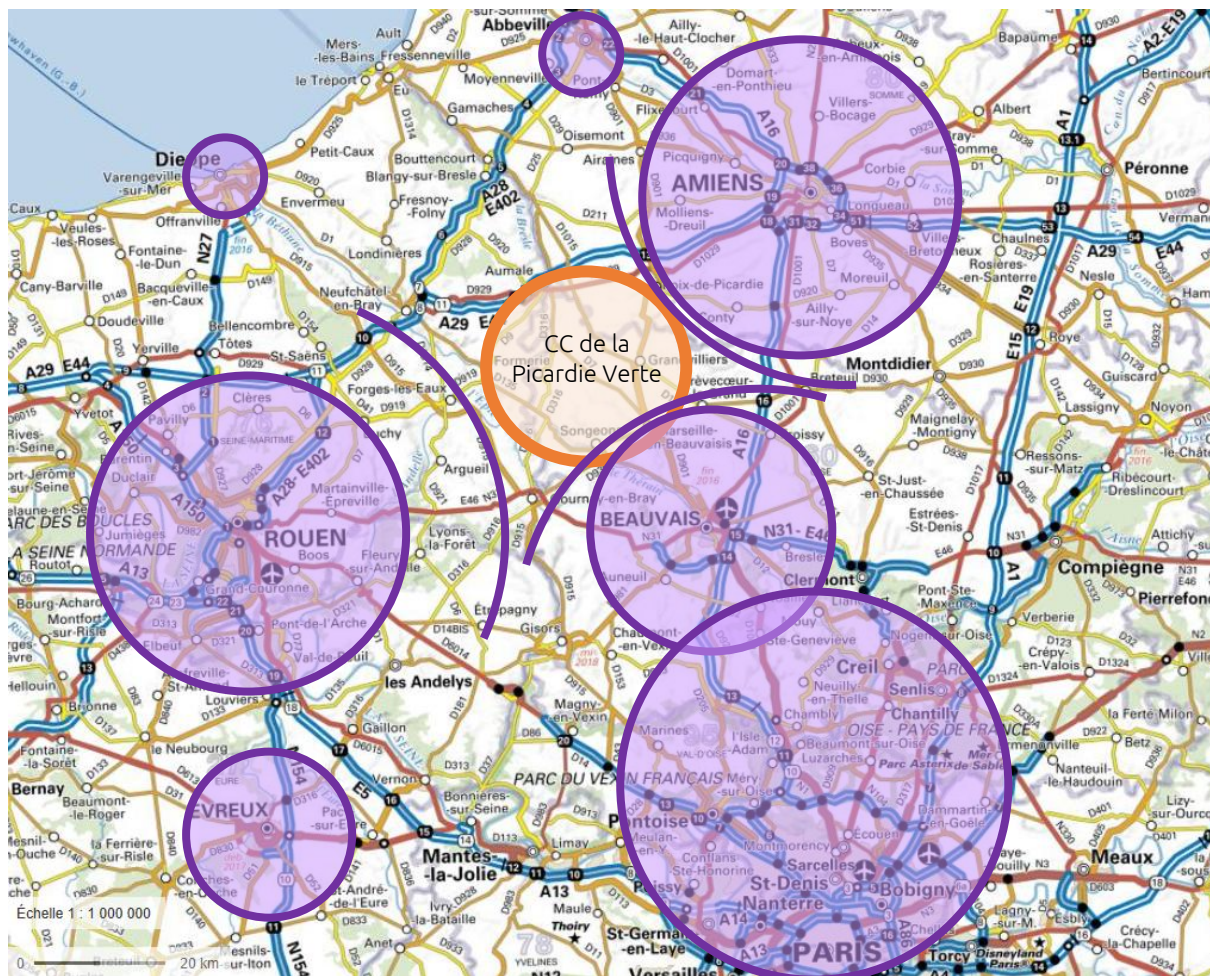


Figure 138 – L'influence des centres urbains autour du territoire (Source : IGN)

De ce fait, la Picardie Verte est au cœur de pôles dynamiques et attractifs et bénéficie de leur proximité. Toutefois, cette proximité contribue également à enclaver le territoire.

Si l'accessibilité grâce aux infrastructures est intéressante vers les pôles alentours, il est tout de même important de noter que la mobilité demande un temps de trajet de voiture conséquent pour l'ensemble des communes de la Picardie Verte. Les temps de trajets indicatifs sont notés dans le tableau ci-après, de centres à centres. En sachant que 30 min de trajet représente une barrière importante en matière de mobilité, on remarque que seul le Sud-Est du territoire permet une liaison plus rapide à Beauvais en étant limitrophe de son aire urbaine.

	Beauvais	Amiens	Rouen	Paris
Formerie	45	60	50	120
Grandvilliers	35	45	70	115
Feuquières	35	50	70	115
Marseille-en-B Beauvaisis	20	50	75	100
Songeons	30	60	65	105

Figure 139 – temps de trajet indicatifs depuis les pôles de la Picardie Verte vers les territoires alentours

B. UNE MOBILITÉ AVANT TOUT LIÉE AU DÉPLACEMENT DES ACTIFS

1. La mobilité vers les pôles externes

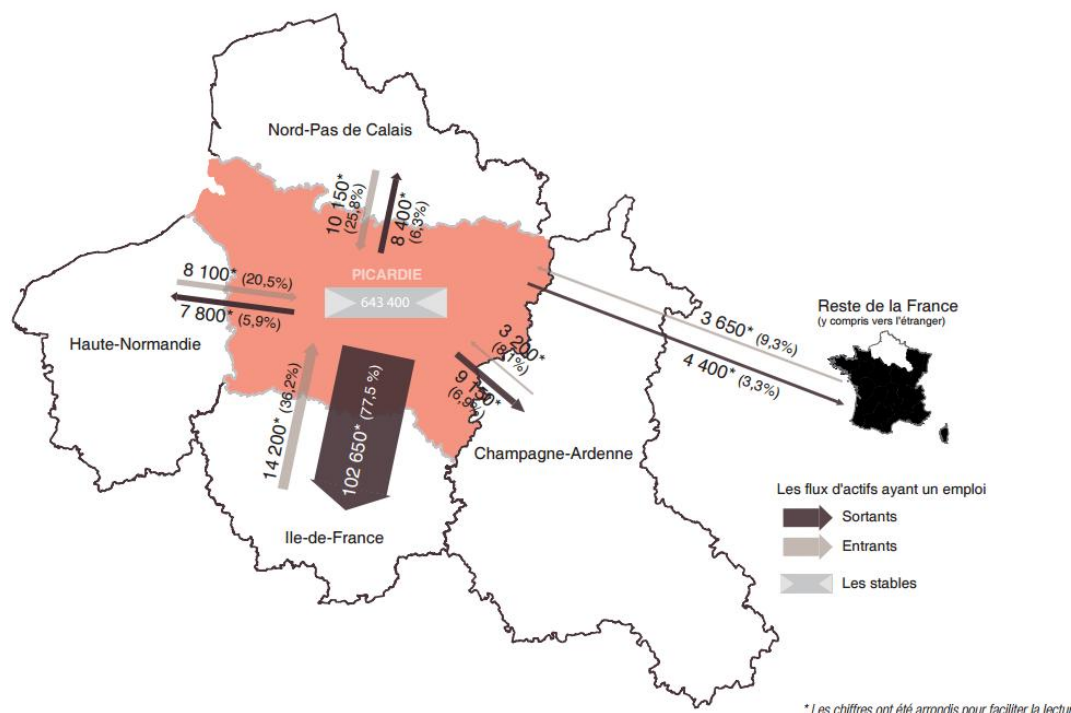


Figure 140 – Les flux d'actifs picards ayant un emploi en 2009

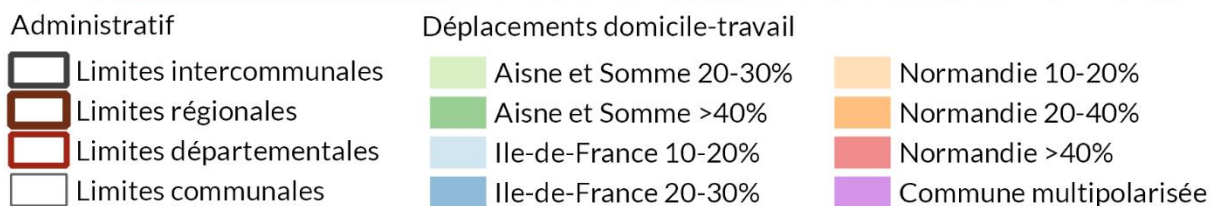
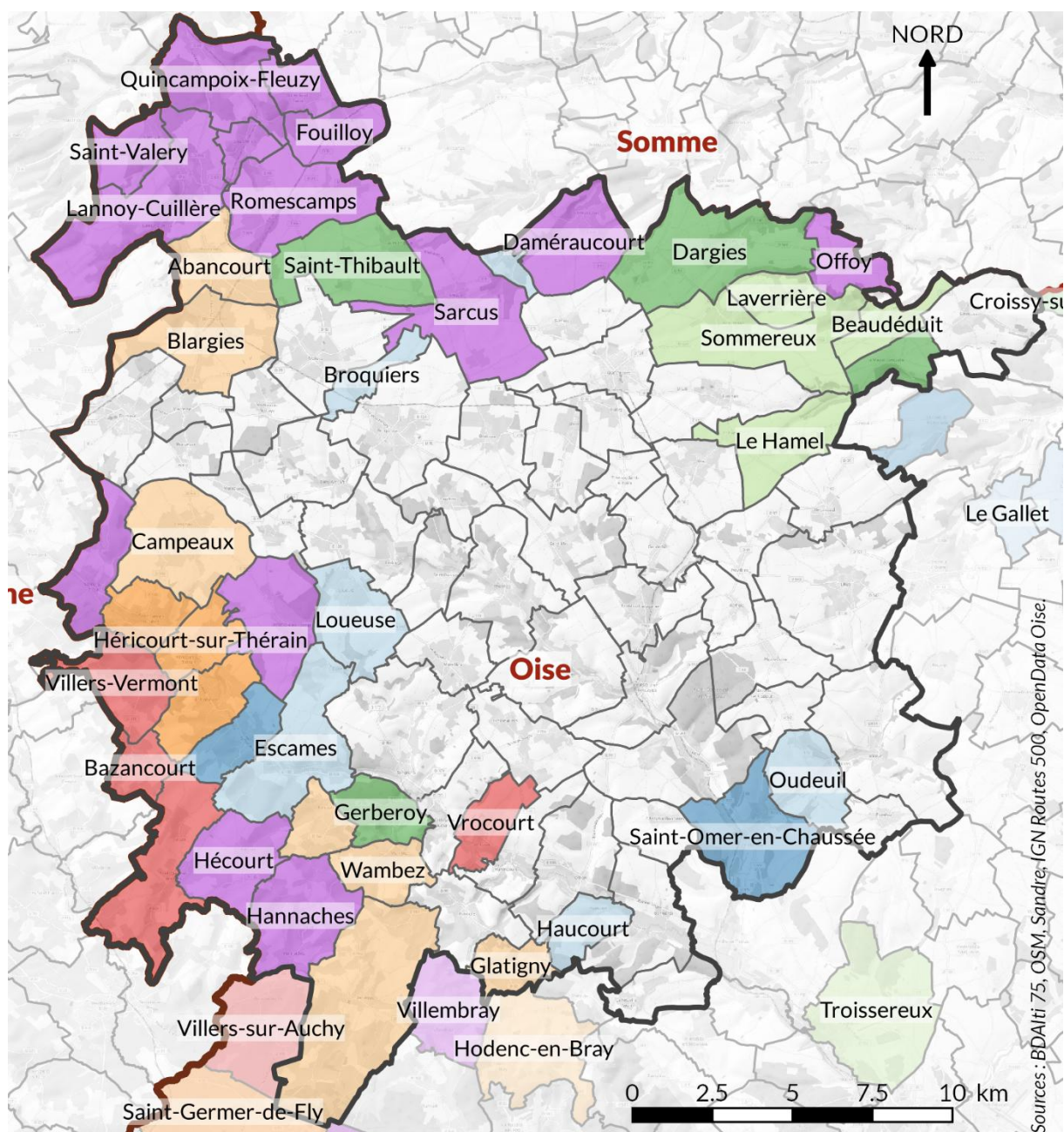
Source : Atlas des mobilités domicile/travail – Oise-la-Vallée Agence d'Urbanisme, septembre 2013

La Picardie compte 776 000 actifs ayant un emploi. 17 % de ces actifs, soit 132 400 personnes vont travailler en dehors de leur région de résidence.

Cette part des « sortants » est la plus forte de France, seule la région Lorraine dépasse la barre des 10 % de sortants au sein de sa population active ayant un emploi (moyenne des régions françaises : 4,7 % de sortants).

La proximité de l'Ile-de-France explique à elle seule 78 % des migrations domicile/travail de la région. En effet, 102 600 actifs Picards ayant un emploi se rendent dans la région capitale pour travailler.

Ces constats sont également valables à l'échelle de la Communauté de Communes Picardie Verte (Cf. Carte ci-après). On remarque que la partie Sud du territoire est tournée vers l'Ile de France tandis que la partie Ouest est tournée vers la Normandie et la partie Nord vers l'Aisne et la Somme.

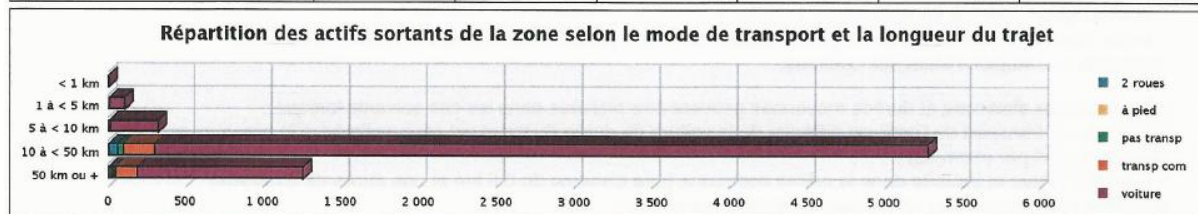


Carte 62 – Flux domicile/travail sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Sur la base des données du recensement de 2012, des tendances sont observables et permettent de comprendre les modes de déplacement des actifs du territoire. Ces données représentent bien des tendances et non des chiffres précis. En effet, les statistiques sont significatives pour des zones géographiques de tailles suffisantes où les effectifs sont au moins considérés à 200 déplacements quotidiens. Aussi, les statistiques suivantes représentent bien des tendances de déplacement que l'on peut aisément généraliser à l'ensemble du territoire.

Notons, de plus, que ces statistiques ne concernent que les personnes vivant dans une commune et travaillant dans une autre commune. Ce qui explique la sous-représentation des distances de moins d'1km.

ACTIFS SORTANTS	< 1 km	1 à < 5 km	5 à < 10 km	10 à < 50 km	50 km ou +	Ensemble
Voiture, camion, fourgonnette	0	100	309	4 985	1 065	6 459
Deux roues	0	4	8	57	19	88
Transports en commun	0	0	4	201	141	347
Marche à pied	0	0		4	12	16
Pas de transport	0	0	0	35	14	49
Ensemble	0	104	321	5 282	1 252	6 959



ACTIFS ENTRANTS	< 1 km	1 à < 5 km	5 à < 10 km	10 à < 50 km	50 km ou +	Ensemble
Voiture, camion, fourgonnette	0	68	194	1 708	463	2 433
Deux roues	0	0	8	25		33
Transports en commun	0	0	0	11	59	70
Marche à pied	0	0		3	16	19
Pas de transport	0	0	0	7	8	15
Ensemble	0	68	202	1 755	546	2 570

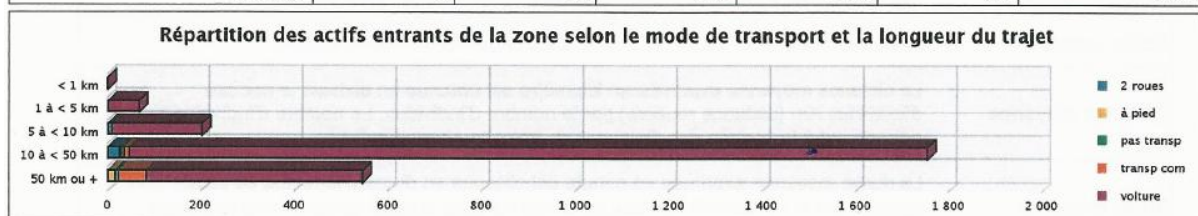


Tableau 63 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs entrants et sortants Source : GEOKIT

Les flux sont plus importants vers l'extérieur. C'est-à-dire que les actifs vivant en Picardie Verte et travaillant en dehors du territoire sont plus nombreux que les actifs externes venant travailler en Picardie Verte.

On remarque que la plupart des actifs (plus de 7000 personnes), partant du territoire pour travailler ou venant de territoires extérieurs, parcourent entre 10 et 50 km pour se rendre au travail. Près de 1800 personnes parcourent même plus de 50 km. Ces distances sont en partie justifiées par l'utilisation des transports en commun (notamment le train) qui permet de parcourir de grandes distances en un temps relativement court.

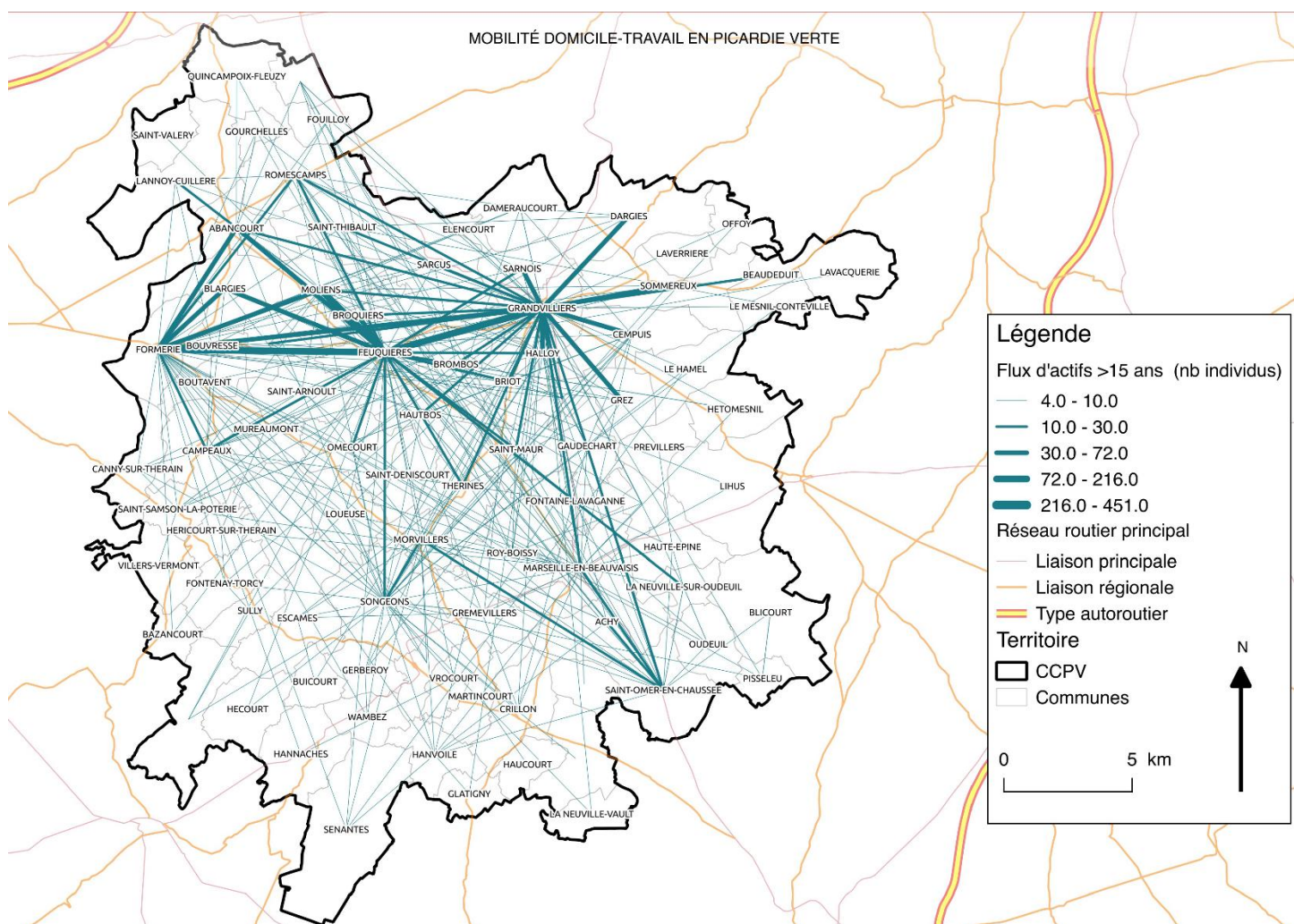
Cependant, sur l'ensemble des trajets, c'est la voiture qui reste le mode majoritaire, quelle que soit la distance parcourue.

2. La mobilité interne : un territoire tourné vers les pôles urbains

Les flux de déplacement internes montrent qu'il existe de nombreuses navettes quotidiennes entre les communes du territoire. Même si les flux semblent moins importants en interne que vers les pôles extérieurs du territoire, il existe une réelle interaction entre les communes de la Picardie Verte.

Aucune commune n'a plus de la moitié de ses actifs travaillant sur le territoire même de la commune de résidence. Toutefois, les communes concentrant les emplois présentent des taux proches : Grandvilliers : 44,9%, Formerie : 44,5% et Feuquières avec 41,4%. Il s'agit de communes accueillant près de la moitié de leurs actifs au sein des emplois communaux. En moyenne sur l'ensemble de la Communauté de Communes, seuls 20,4% des actifs travaillent dans leur commune de résidence en 2014.

Plus de 6000 habitants du territoire se déplacent quotidiennement au sein de la Picardie Verte. Les besoins en mobilité interne sont donc importants et, au vu de l'absence d'un réseau de transport collectif, ces flux sont autant de flux automobiles à prendre en considération.



Carte 64 – flux internes globaux (entrants-sortants) sur le territoire Source : INSEE

Chaque commune accueille des habitants actifs qui travaillent au sein de la Communauté de Communes. Si l'on regarde plus particulièrement les flux quotidiens de plus de 10 personnes par jour (venant ou partant travailler), **des polarités se dessinent autour des pôles de Formerie, Feuquières-Broquiers-Moliens, Grandvilliers principalement, puis de Songeons, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée.** On remarque également qu'Abancourt attire un flux important, notamment en provenance de Formerie. Ces flux sont particulièrement liés à la présence de la gare ferroviaire.

Les échanges d'actifs les plus importants se situent au nord du territoire. En effet, les flux sont prépondérants entre les pôles urbains de Formerie, Feuquières-Moliens et Grandvilliers. Le trafic tend donc à être plus dense sur la RD124, axe reliant ces trois pôles.

En ce qui concerne les modes utilisés et les distances parcourues on observe que les distances des flux internes sont majoritairement inférieures à 1km. Cette observation rejoint le constat que les pôles d'emplois présentent une proportion accrue de personnes vivant et travaillant au sein de la même commune. Sur ces petites distances, l'utilisation de la marche à pied, voire l'absence de transport (télétravail, artisans ou commerces accolés à l'habitation) présentent une part supérieure à l'utilisation de la voiture. **Au-delà d'un kilomètre, la voiture redevient le mode principal de déplacement.**

ACTIFS INTERNES	< 1 km	1 à < 5 km	5 à < 10 km	10 à < 50 km	50 km ou +	Ensemble
Voiture, camion, fourgonnette	1 196	787	1 244	1 047		4 274
Deux roues	142	66	36	20		265
Transports en commun	13	4	4	5		26
Marche à pied	812	12		12		836
Pas de transport	834	8	4			846
Ensemble	2 997	877	1 288	1 085		6 247

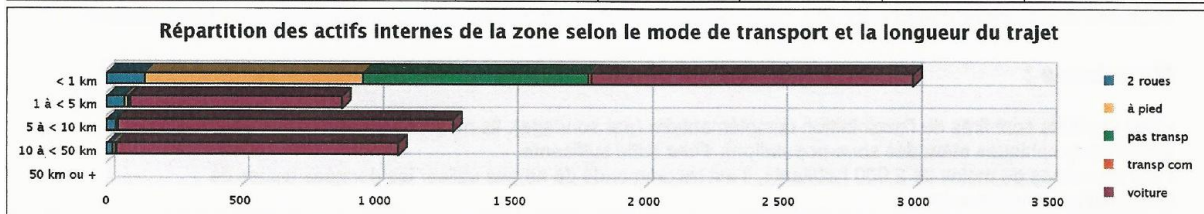
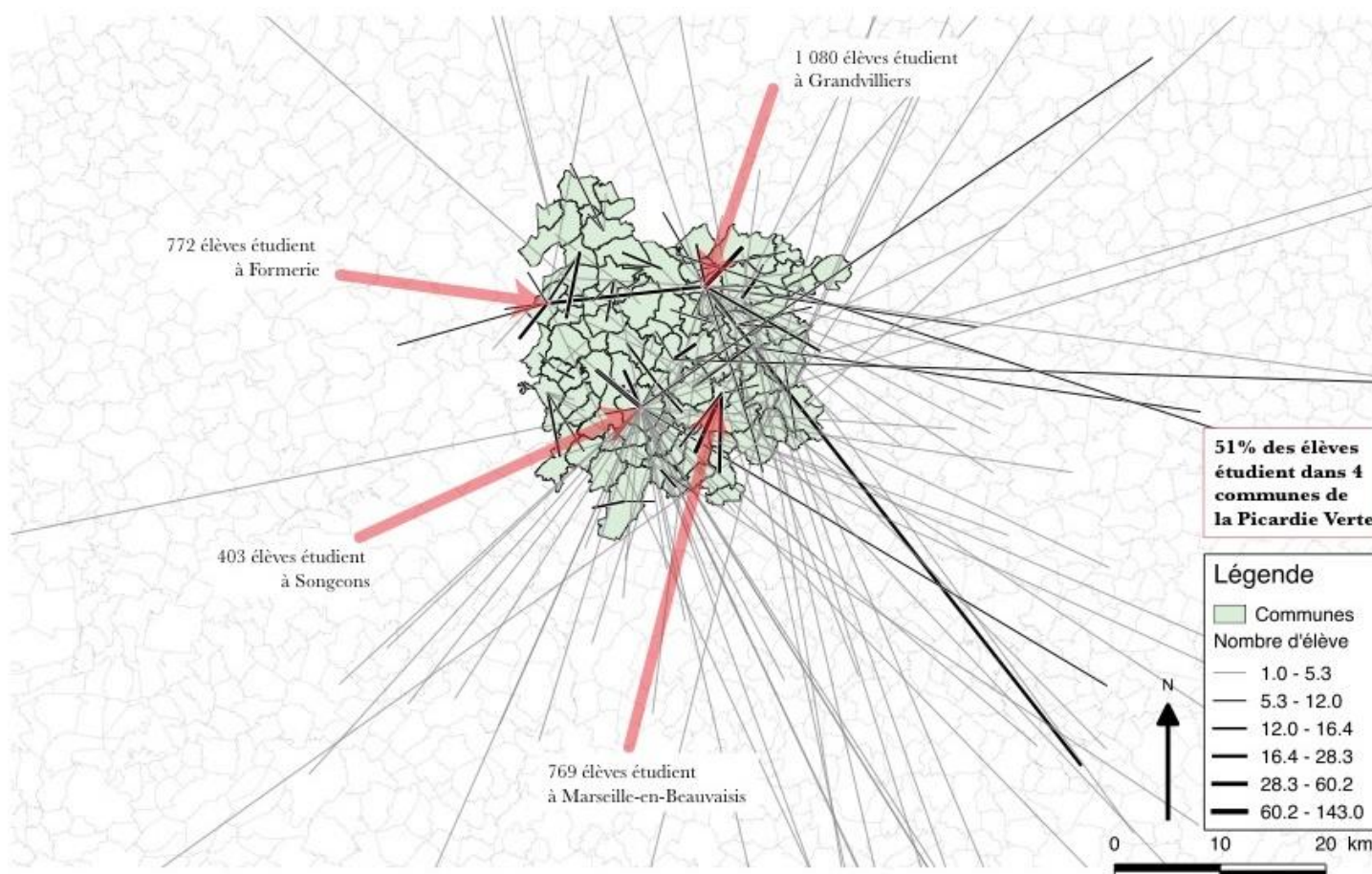


Tableau 65 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs internes au territoire
Source : GEOKIT

C. DES MOBILITÉS AUSSI POUR LES SCOLAIRES



Carte 66 – Mobilité scolaire vers les communes de la Picardie Verte

Source : Insee, MOBSCO 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Principales communes où étudient les élèves		
	Nombre d'élèves	Taux (%)
Marseille-en-Beauvaisis	768	13
Grandvilliers	1079	18
Formerie	772	13
Songeons	403	7
Sous total	3023	51
Total	5886	100

Figure 141 – Principales communes d'étude

Source : Insee, Mobsco2014/ Réalisation Groupe PLUiH

Définition d'un individu scolarisé :

- Les élèves mineurs résidant dans une cité universitaire sont recensés dans le logement de leurs parents.
- Les élèves mineurs vivant en internat sont comptés au lieu de résidence de leurs parents.
- Les élèves ou étudiants majeurs résidant dans une cité universitaire sont comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire.
- Les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat (lycée agricole, école militaire, ...) sont recensés au lieu où est situé l'internat.

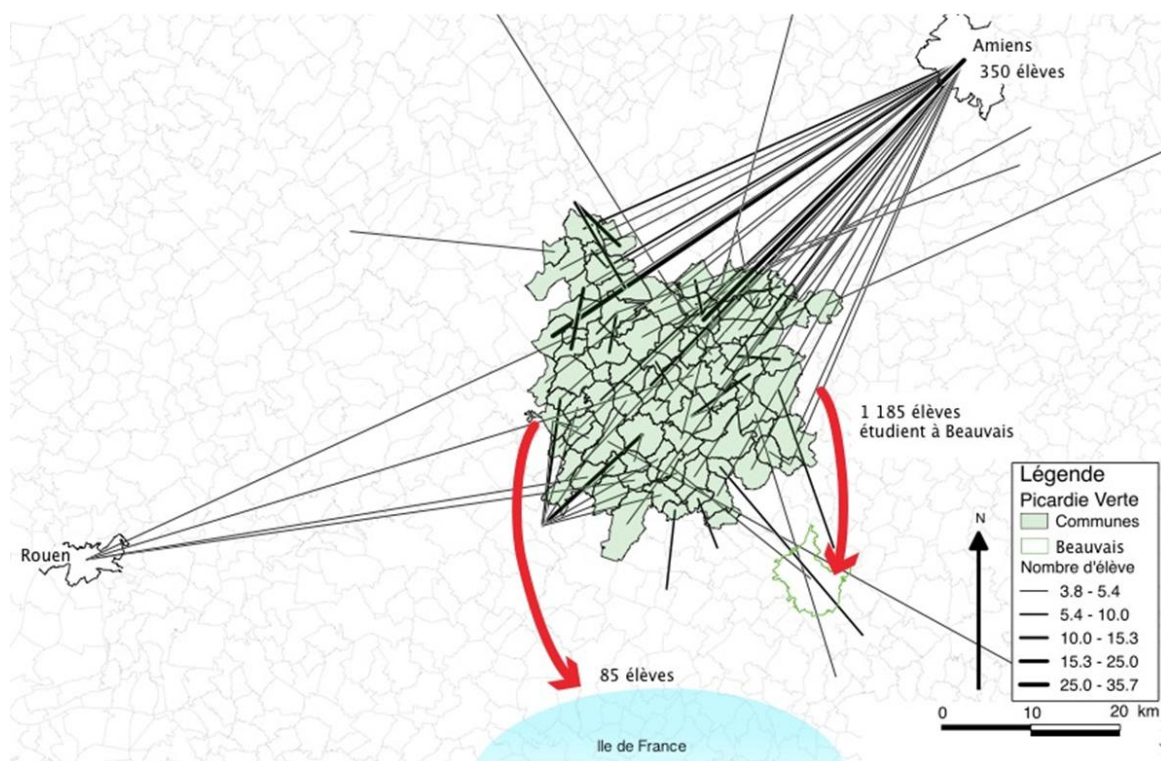
Près de 6 000 élèves sont scolarisés dans les communes de la Picardie Verte et quatre communes (Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Songeons) d'entre elles concentrent la moitié des élèves du territoire.

La commune de Grandvilliers est celle qui connaît la part la plus importante de la mobilité scolaire :

- Plus de 1 000 élèves sont inscrits au sein d'établissements scolaires de cette commune,
- Beaucoup proviennent des communes aux alentours mais également de communes extérieures au territoire de la Picardie Verte, comme c'est le cas pour la commune de Montataire, qui se situe au Sud-Est du territoire et qui scolarise plus de 20 élèves uniquement dans la commune de Grandvilliers
- 18% des mobilités scolaires du territoire pouvant s'expliquer par la présence des différents établissements scolaires (écoles primaires, collège, lycée professionnel).

Les communes de Formerie ainsi que Marseille-en-Beauvaisis présentent respectivement une mobilité scolaire de 772 et 769 élèves à destination de ces communes (26% des mobilités scolaires). Elles ont toutes deux respectivement une école maternelle, une école primaire et un collège attirant des élèves extérieurs à la commune.

Songeons présente une mobilité différente des autres communes. En effet, la commune de Songeons attire des élèves provenant de 20 communes extérieures au département qui représentent 82 élèves de communes éloignées. Cette attraction peut s'expliquer par la présence d'une formation très spécialisée (Baccalauréat professionnel : Gestion et conduite de l'entreprise agricole) mais également par l'accueil en internat pour les élèves (MFR).



Carte 67 – Mobilité scolaire depuis les communes de la Picardie Verte

Source : Insee, MOBSCO 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Principaux territoires où vont étudier les élèves de Picardie Verte		
	Nombre d'élèves	Taux (%)
Amiens	350	4,4
Beauvais	1185	14,9
Ile de France	85	1,1
Rouen	40	0,5
Sous-total	1660	20,9
Autres communes	6282	79,1
Total	7942	100,0

Tableau 21: Territoire où vont étudier les élèves de Picardie Verte

Source : Insee, MOBSCO 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Plus de 6500 élèves sont inscrits dans des établissements de l'Oise principalement à Beauvais mais aussi à Grandvilliers, Formerie et Marseille-en-Beauvais en provenance de commune de la **Picardie Verte**.

Beauvais représente 15% de la mobilité scolaire, une part considérable qui peut s'expliquer par la présence de multiples établissements scolaires (public, privé) offrant un plus large éventail de formation (lycée général, professionnelle, BTS) mais aussi par la présence de l'antenne de l'université Jules Verne. Beauvais compte également des établissements scolaires avec des internats, une raison qui peut expliquer une mobilité scolaire plus importante, évitant des migrations pendulaires quotidiennes parfois éprouvantes pour de jeunes élèves.

Une migration pendulaire est le processus d'aller-retour quotidien entre le lieu de résidence et le lieu de l'activité (travail, étude, activités autres...)

350 élèves vont à **Amiens**. Les raisons sont similaires à celle de Beauvais. Cependant cette mobilité représente une faible part de la mobilité scolaire, 4,5 % seulement.

Rouen ainsi que la région **Ile de France** représentent 1,5% de la mobilité scolaire. Une très faible part car liée à des choix d'études spécifiques (sports études, études d'arts,) qui, pour la plupart bénéficie d'un accueil en internat pour les élèves inscrits.

On dénombre une part importante d'élèves scolarisés au sein même du territoire. Cependant, l'absence de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur nécessite une fuite des élèves vers les territoires voisins. De ce fait, Beauvais est une commune qui attire beaucoup d'élèves. Les autres territoires ne présentent par une part assez importante de la mobilité scolaire pour avoir un impact considérable sur le territoire et ses établissements.

V. LE STATIONNEMENT, UNE CONSEQUENCE DE LA MOBILITE

A. L'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES

En ce qui concerne les équipements automobiles des ménages de la Picardie Verte, l'INSEE fait part, en 2014 que sur les 13 120 ménages recensés au sein de la communauté de communes, 89,2% possèdent au moins une voiture.

Pour aller plus loin, on peut même noter que 45,6% de ces ménages possèdent une seule voiture, et 43,6% en ont deux ou plus.

A titre de comparaison, 86,6% des habitants de l'Oise possèdent au moins une voiture. Le territoire semble légèrement plus équipé que la moyenne départementale mais les proportions sont sensiblement les mêmes. Ces chiffres présentent une tendance sensible à la hausse.

La répartition des gares et des pôles d'emplois de la Communauté de Communes de la Picardie Verte montre de vraies disparités sur le territoire en matière d'équipement des ménages en voitures. En effet, les communes rurales nécessitent plus de mobilité que les communes urbaines équipées en zones d'activités et en infrastructures de transports en commun. De ce fait on observe une réelle différence entre les communes, au sein du territoire. On notera particulièrement que les ménages de Grandvilliers ou Feuquières, bénéficiant de plus de transports en commun, d'emplois et de services de proximité, sont moins équipés en voiture avec respectivement 74,7% et 80,8% que des communes rurales comme Hautbos, Lavacquerie, Saint-Samson-la-Poterie, avec respectivement 98,3%, 97,3% et 96,3% des ménages équipés avec au moins une voiture.

B. LE STATIONNEMENT AU QUOTIDIEN

1. Le stationnement privé des ménages

En 2013, sur les 13 120 ménages de la Communauté de Communes, 5 982 accueillent donc au moins une voiture et 5 722 en accueillent deux ou plus. Ces équipements automobiles génèrent des besoins en stationnement.

9 656 places de stationnement sont affectées aux ménages de la Communauté de Communes. C'est-à-dire que 73,6% des ménages ont au moins un emplacement réservé au stationnement à leur domicile. Les besoins en stationnement extérieurs au domicile sont donc de plus de 3 460 places.

Ces besoins peuvent causer des dysfonctionnements non négligeables, notamment en milieu urbain qu'il s'agira de prendre en compte dans l'élaboration du projet communautaire.

2. Le stationnement public

En ce qui concerne le stationnement public, une grande disparité existe entre les communes du territoire. En dehors des pôles urbains, la plupart des communes accueillent des places de stationnement en centre-bourg pour le fonctionnement des équipements locaux, notamment la mairie, les écoles, parfois églises et stades municipaux. Il s'agit majoritairement de petits parkings accueillant de 5 à 20 places. Le stationnement peut également être autorisé dans les rues en complément, lorsque les rues sont assez larges et sécurisées pour accueillir des voitures.

Recensement des places de parking en attente de retour des communes

VI. L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

A. LE TRANSPORT FERROVIAIRE



Carte 68 – Voies SNCF sur la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de Communes Picardie Verte est desservie par deux lignes SNCF : la ligne Le Tréport – Beauvais et la ligne Rouen – Amiens. Ces deux lignes sont agrémentées d'arrêts de différentes formes au sein du territoire de la Communauté de Communes.

La ligne Rouen – Amiens possède 1 gare : Abancourt ainsi que 2 points d'arrêt non gérés : Formerie et Fouilloy.

La ligne Le Tréport – Beauvais possède 2 gares : Abancourt et Grandvilliers, 3 points d'arrêt non gérés : Feuquières-Broquiers, Marseille-en-Beauvais et Saint-Omer-en-Chaussée ainsi que 4 points d'arrêt de TAXI TER : Grez-Gaudechart, Fontaine-Lavaganne, Achy.

Les deux principales gares de la Communauté de Communes sont donc Abancourt et Grandvilliers. Deux points d'arrêt sont également importants puisqu'ils permettent de desservir les centres urbains du territoire : Marseille-en-Beauvais et Feuquières-Broquiers. La gare d'Abancourt joue un rôle important puisqu'elle permet l'accès aisé aux deux lignes présentes sur le territoire.

Notons que la ligne Rouen-Amiens est un itinéraire ferroviaire pour le transport de matières dangereuses et radioactives.

1. La fréquentation des gares et points d'arrêt

La SNCF met à disposition les données de fréquentation des gares et haltes de son réseau en 2014 et 2015. Les chiffres suivants permettent de comprendre les habitudes des habitants pour se déplacer.

Gare ou arrêt	Fréquentation en 2014	Fréquentation en 2015	Evolution
Grandvilliers	60 749	57 201	-5,8%
Abancourt	37 559	37 217	-0,9%
Marseille-en-Bauvaisis	36 504	34 848	-4,5%
Feuquières-Broquiers	26 644	21 921	-17,7%
Saint-Omer-en-Chaussée	5 816	7 144	+22,8%
Formerie	5 580	6 374	+14,2%
Fouilloy	330	42	-87,3%

Tableau 142 – Fréquentation des gares et points d'arrêts source : SNCF



Figure 143 – Gare SNCF d'Abancourt source : Equipe PLUiH

En 2014, la fréquentation de la gare d'Abancourt était estimée par la SNCF à 37 559 usagers. En 2015, ce chiffre est resté sensiblement le même avec 37 217 usagers.

En revanche, à Grandvilliers, uniquement desservie par la ligne Le Tréport-Beauvais, la fréquentation entre 2014 et 2015 était en nette baisse. Elle reste toutefois bien utilisée puisque la SNCF comptabilisait 60 749 en 2014 contre 57 201 usagers en 2015, soit une baisse de 5,8% de la fréquentation. Il s'agit de la gare la plus utilisée sur le territoire.

Seuls les arrêts de Saint-Omer-en-Chaussée et Formerie ont observé une hausse de leur fréquentation, bien que le nombre d'usager soit faible, avec environ 17 à 20 usagers quotidiens en moyenne.

2. L'accessibilité aux gares : une problématique majeure de l'utilisation des transports en commun

L'accessibilité aux gares permet d'irriguer une grande partie du nord de la Communauté de Communes. En 20 min de trajet, la gare d'Abancourt est accessible à plus de 12 km à la ronde. Cependant, ce temps de trajet peut être considéré comme relativement long s'il est suivi d'un trajet en train.

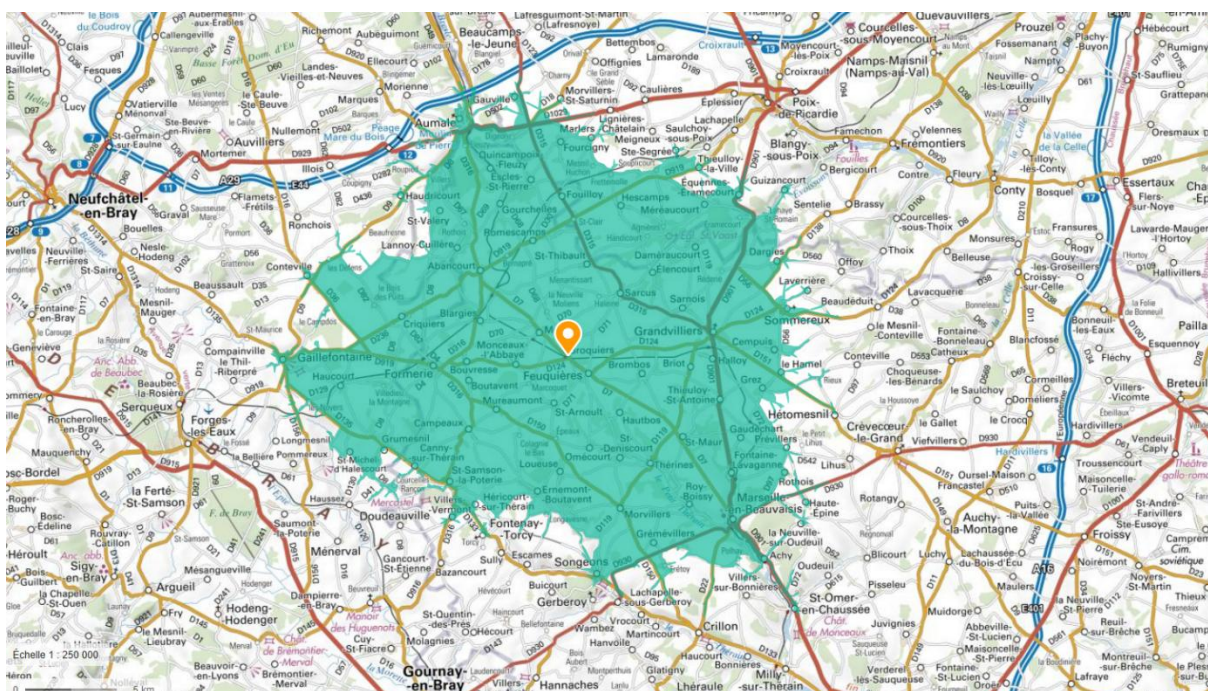
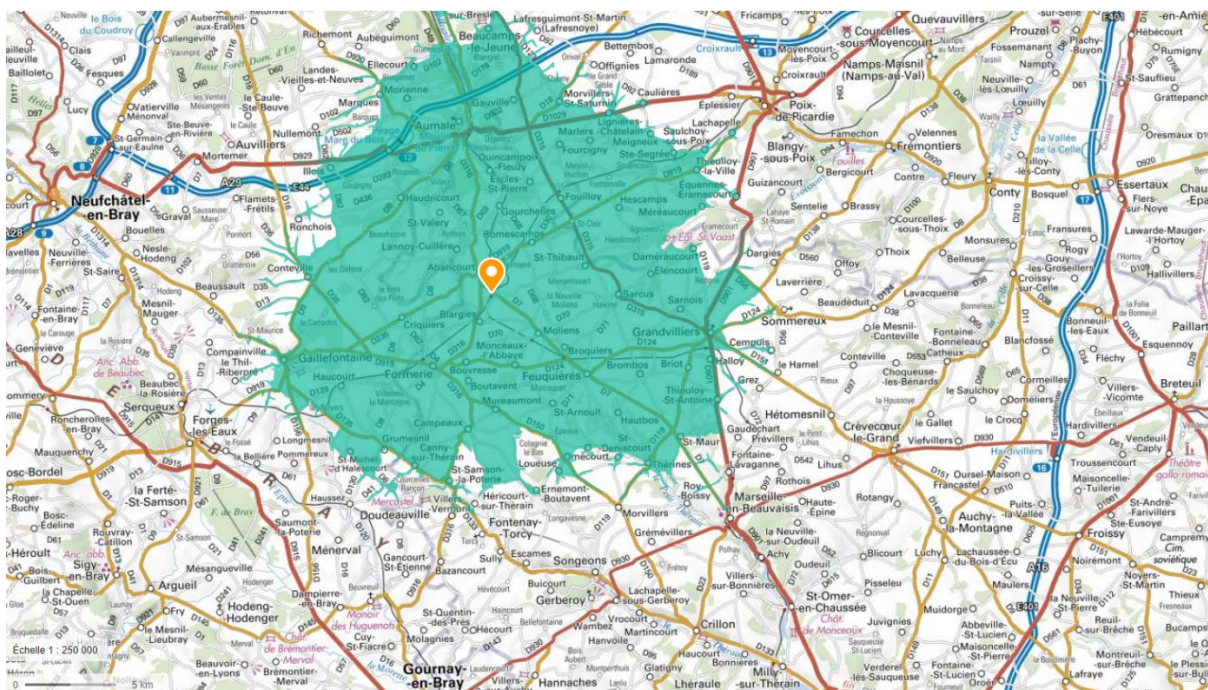


Figure 144 – Accessibilité aux gares d'Abancourt et de Grandvilliers (source : Géoportail)

Si l'on ajoute l'accessibilité à la gare de Beauvais voire la halte de Gournay-en-Bray, tout le territoire de la Communauté de Picardie Verte peut avoir accès à une gare en 20 min de trajet environ. Toutefois, la halte de Gournay-en-Bray propose un service moins important que les autres gares. De ce fait, on peut considérer que la partie Sud-Ouest du territoire est moins desservie par le train, notamment autour de Songeons.

Les temps de trajet pour atteindre les gares et haltes ferroviaires depuis certaines communes éloignées des centres urbains du territoire montrent de réelles difficultés pour réaliser des connexions intermodales. S'ajoute à cela des temps d'attente en gare et des correspondances qui montrent un réel désintéressement des habitants à utiliser le train.

En ce qui concerne l'accessibilité piétonne des gares et haltes, on remarque rapidement qu'elles ne sont pas situées au cœur des espaces bâtis des communes desservies. De ce fait, il peut exister une réelle problématique d'accessibilité et d'attractivité du mode ferroviaire qui nécessite tout de même l'utilisation d'une voiture. L'accessibilité en 10 minutes à pied des gares est représentée ci-après.

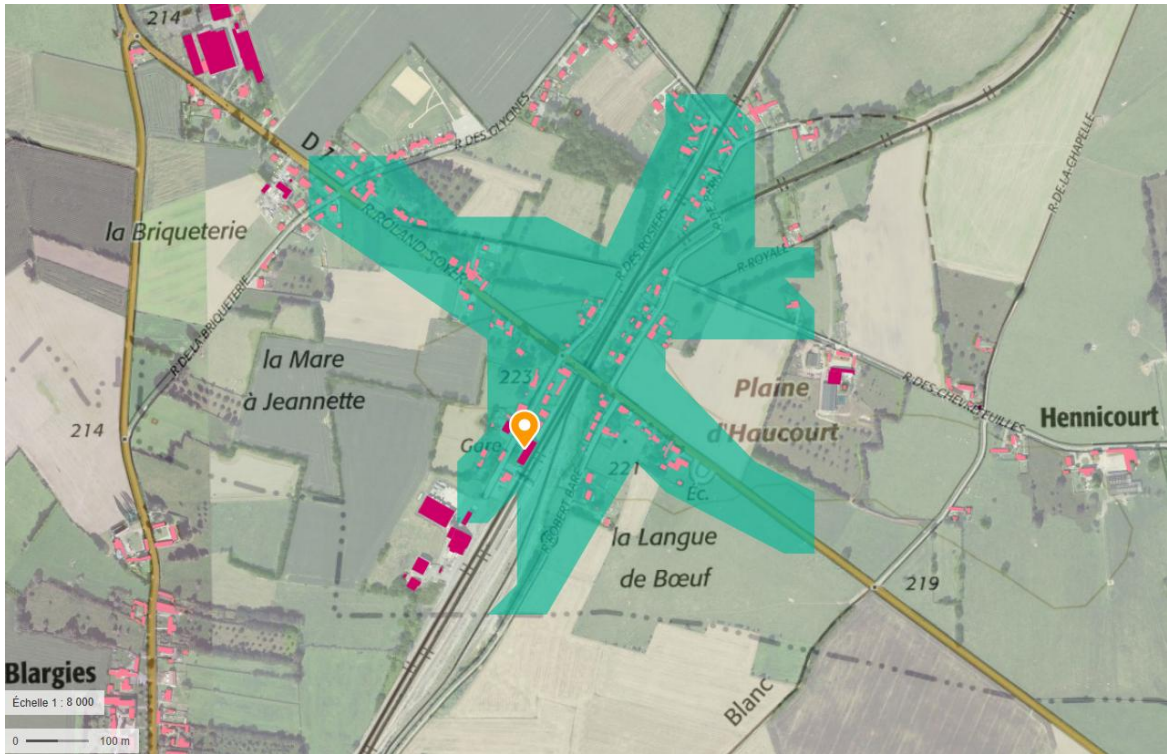


Figure 145 – Accessibilité à pied à la gare d'Abaucourt (source : Géoportail)

L'accessibilité piétonne à Abaucourt est relativement limitée aux maisons implantées le long de la RD 7 et autour de la gare. Il faut un temps beaucoup plus important d'environ 25 minutes, pour que la gare soit accessible depuis Blargies, Hennicourt ou Abaucourt. Il s'agit d'un temps non acceptable pour un usager piéton dans des déplacements quotidiens.

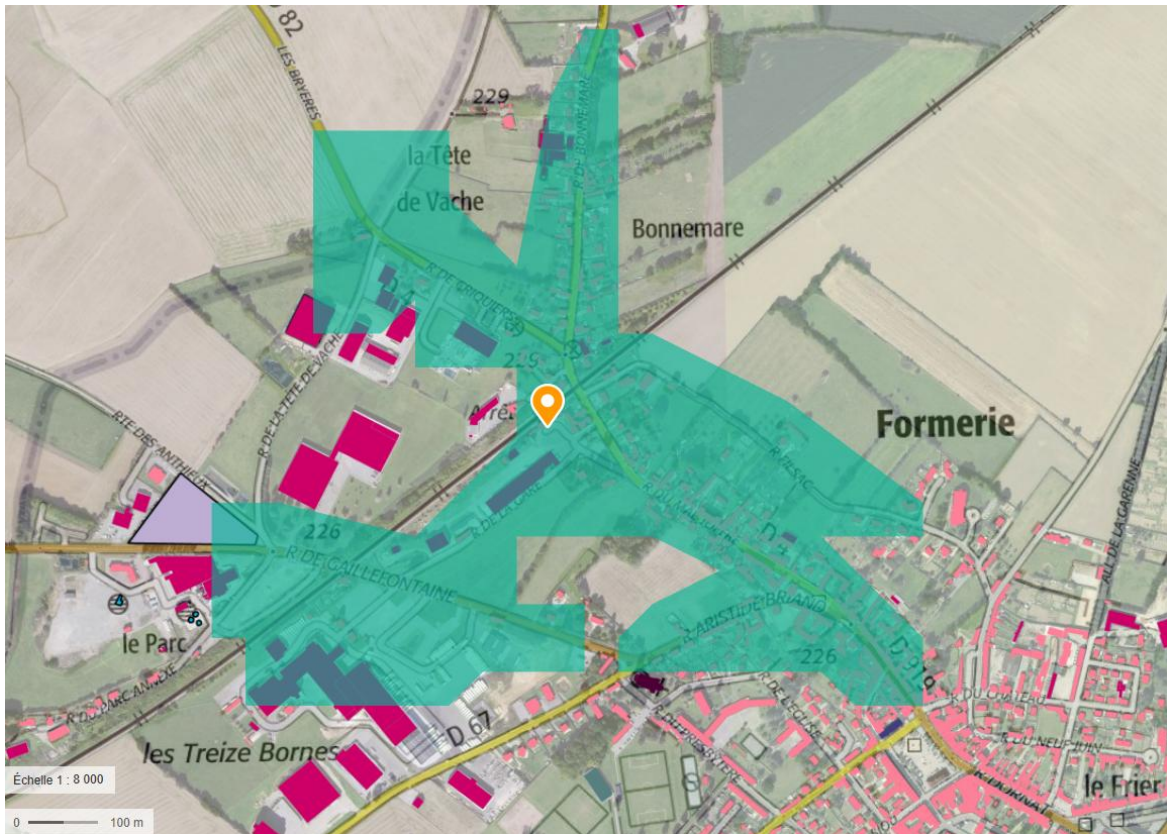


Figure 146 – Accessibilité à pied à la halte de Formerie (source : Géoportail)

L'accessibilité à la halte de Formerie en 10 min à pied est plus intéressante. Elle permet d'atteindre la quasi-totalité de la zone d'activité et peut permettre d'acheminer les actifs y travaillant. L'accessibilité permet également d'atteindre les abords du centre-ville et est donc intéressante pour inciter les habitants à utiliser le train.

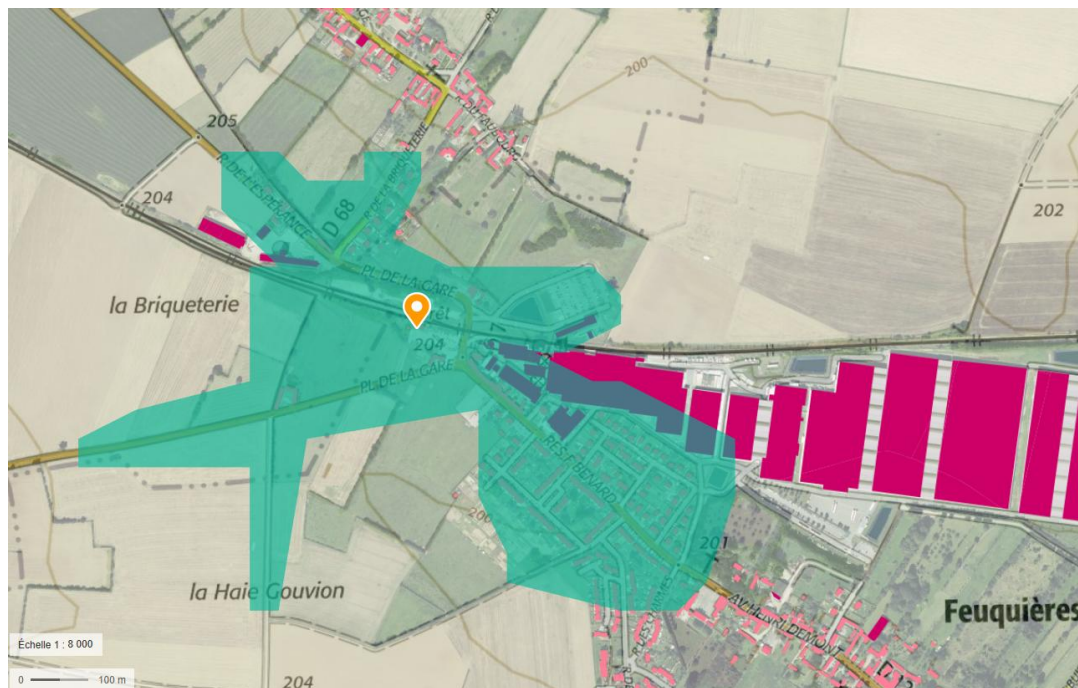


Figure 147 – Accessibilité à pied à la halte de Feuquières-Broquiers (source : Géoportail)

L'accessibilité à la halte de Feuquières-Broquiers en 10 min à pied est également intéressante. Elle permet d'atteindre l'entreprise Saverglass et peut permettre d'acheminer les actifs y travaillant. La halte est également accessible pour les habitants des résidences François Bénard et des Acacias. L'accessibilité est en revanche, limitée depuis Broquiers et le centre-ville de Feuquières.

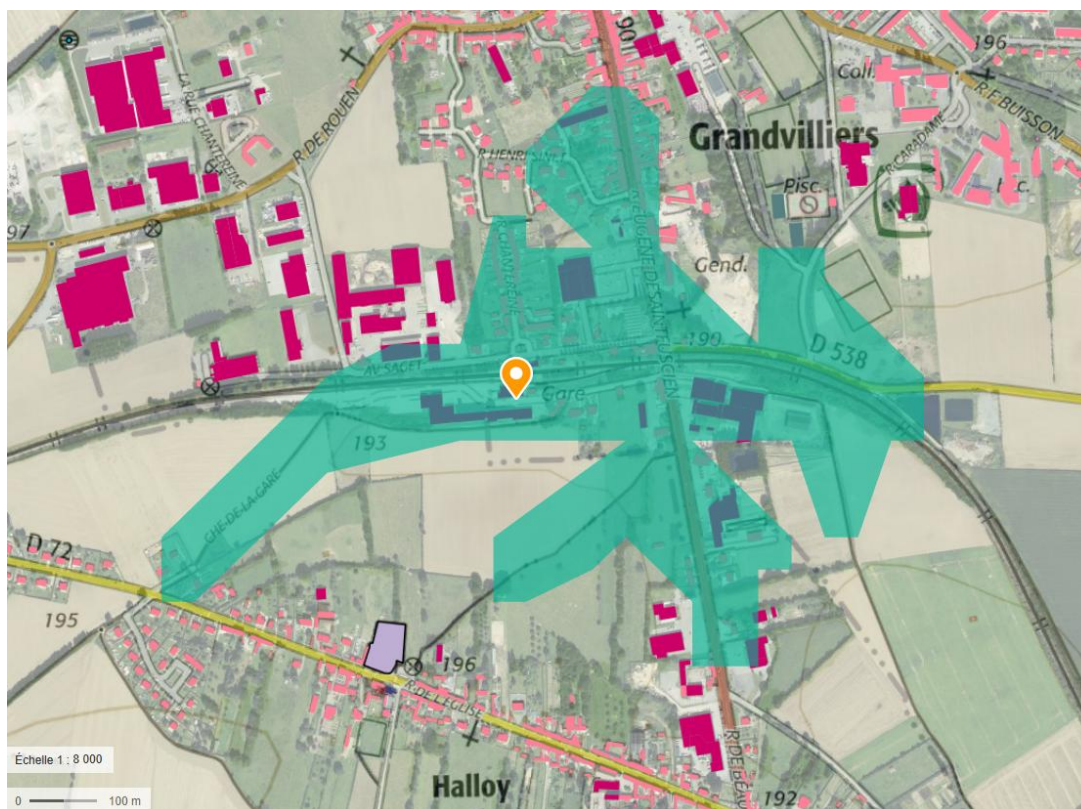


Figure 148 – Accessibilité à pied à la gare de Grandvilliers (source : Géoportail)

La gare irrigue les zones d'activités aux alentours et quelques habitations aux abords du centre-ville. Il est également intéressant de noter que le chemin piéton de la gare permet d'atteindre les abords d'Halloy en 10 min.

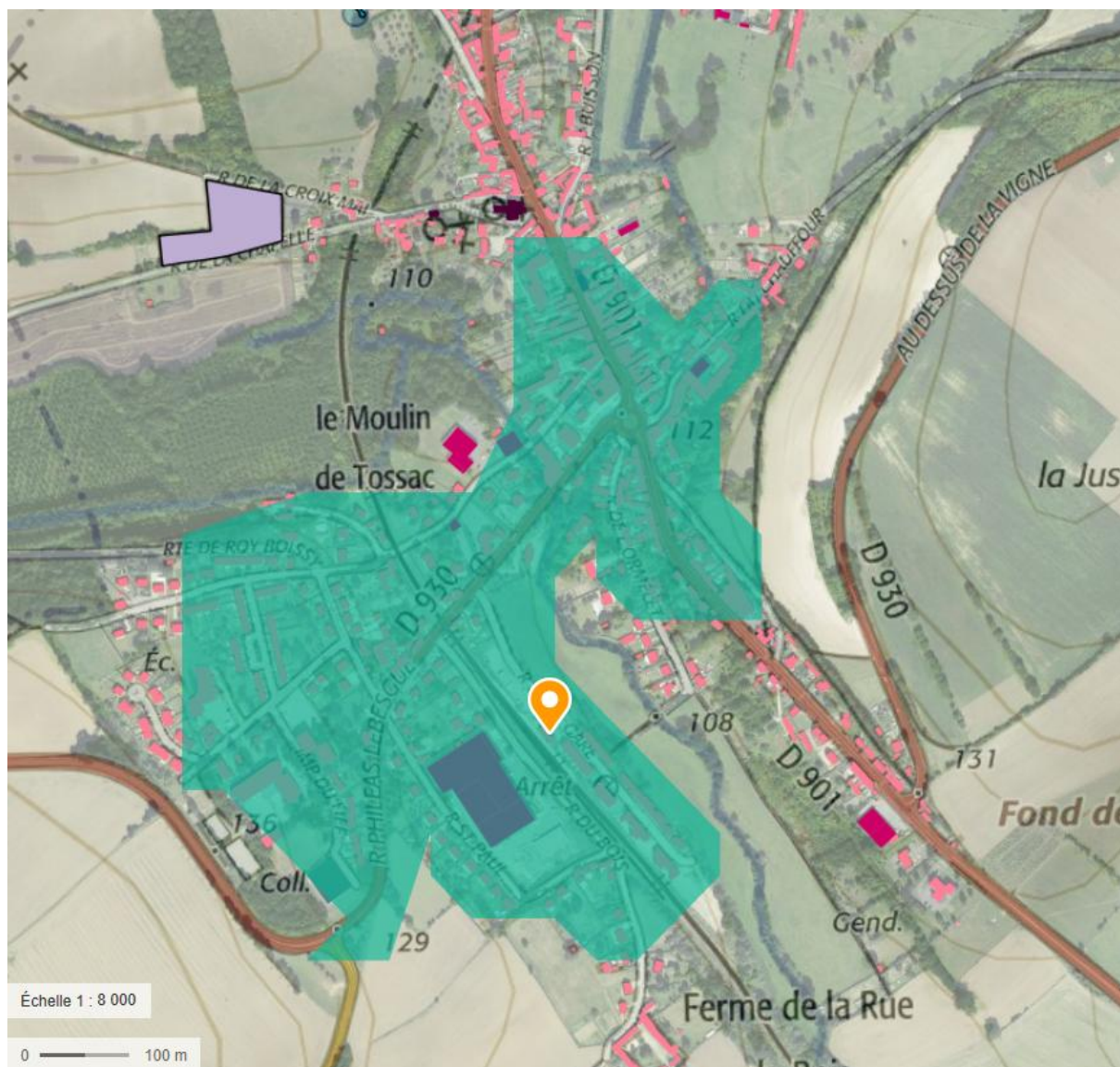


Figure 149 – Accessibilité à pied à la halte de Marseille-en-Beauvais (source : Géoportail)

La halte de Marseille-en-Beauvais est la seule halte relativement proche du centre urbain de la commune qu'elle dessert. Aussi, en 10 min à pied, la gare est aisément accessible depuis un grand nombre d'habitations du Sud du centre-ville. On peut estimer qu'en 15 min la quasi-totalité de la zone urbaine de Marseille-en-Beauvais a un accès à la halte. Ceci explique en partie l'attractivité de cette dernière.

3. La fréquence et le temps de trajet de la desserte ferroviaire : des inégalités territoriales

En ce qui concerne la ligne Rouen-Amiens via Fouilloy, Abancourt et Formerie, la desserte fait état :

- **En semaine dans le sens Amiens-Rouen** : 9 arrêts à Abancourt dont 8 terminus à Rouen (dont 1 uniquement le vendredi et 1 uniquement le lundi) et 2 terminus à Serqueux. 7 arrêts sont comptabilisés à Formerie et 3 à Fouilloy. Les horaires permettent une desserte plus dense entre 6h et 8h et 17h-20h. Seule la gare d'Abancourt est desservie entre temps. Notons que les arrêts à Fouilloy n'ont lieu que le soir.
- **Le week-end et les jours fériés dans le sens Amiens-Rouen** : 4 arrêts à Abancourt, 2 à Fouilloy (uniquement le samedi) et 2 à Formerie le samedi et 3 le dimanche.

- **En semaine dans le sens Rouen-Amiens** : 9 arrêts à Abancourt, dont 8 à destination de Rouen et 1 terminus à Abancourt. Fouilloy n'est desservie que par 1 train le matin et Formerie, 3 trains le matin et un le soir.
- **Le week-end et les jours fériés dans le sens Rouen-Amiens** : 3 arrêts à Abancourt, aucun arrêt à Fouilloy et 1 à Formerie.

Le cadencement en semaine permet le transport des actifs et des étudiants qui partent pour la semaine. Notons, de plus, que la desserte d'Abancourt permet de faire le changement pour la ligne Le Tréport-Beauvais.

En ce qui concerne la ligne Le Tréport-Beauvais via Abancourt, Feuquières-Broquiers, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvais et Saint-Omer-en-Chaussée, la desserte fait état :

- **En semaine dans le sens Le Tréport-Beauvais** : 3 arrêts dans chacune des communes de la Picardie Verte desservie. Les arrêts sont réguliers sur la journée, 1 arrêt le matin, 1 le midi, 1 le soir. Le service est complété par une desserte en autocar TER géré par la SNCF. 1 car le matin partant de Grandvilliers et desservant Marseille-en-Beauvais et Beauvais, 1 car le midi et 1 car le soir partant d'Abancourt et desservant Grandvilliers, Marseille-en-Beauvais et Beauvais
- **Le week-end et les jours fériés dans le sens Le Tréport-Beauvais** : 4 arrêts dans chacune des gares de la Communauté de Communes.
- **En semaine dans le sens Beauvais-Le Tréport** : 3 arrêts dans chacune des communes de la Picardie Verte desservie, dont 1 terminus à Abancourt et nécessitant un changement en gare pour rejoindre Le Tréport. 1 train supplémentaire dessert le territoire le vendredi soir. Les arrêts sont réguliers sur la journée, 1 arrêt le matin, 1 le midi, 1 le soir (et 2 le vendredi). Le service est complété par une desserte en autocar TER géré par la SNCF. 2 cars le soir reliant Beauvais à Abancourt.
- **Le week-end et les jours fériés dans le sens Beauvais-Le Tréport** : 5 arrêts dans chacune des gares de la Communauté de Communes le samedi et 3 les dimanches et fêtes.

Concernant les temps de parcours entre les communes desservies, il faut compter 20 min depuis Marseille-en-Beauvais, 30 min depuis Grandvilliers et 45min depuis Abancourt pour rejoindre Beauvais.

Depuis Abancourt, les usagers peuvent rejoindre Amiens en 30mn et Rouen en 45mn.

Les temps de trajet sont sensiblement moindres qu'en voiture mais les horaires de desserte et le nombre de services ne permettent pas une souplesse pour les usagers. Ceci explique également l'intérêt prépondérant pour la voiture dans les mobilités locales.

4. Des projets d'amélioration de la desserte ferroviaire

Un projet de renouvellement de la ligne Serqueux-Gisors et des travaux de modernisation du réseau ferroviaire peut laisser entrevoir une amélioration de la qualité de la desserte sur le territoire de la Picardie Verte. La ligne a été remis en état pour le trafic de voyageurs en 2013.

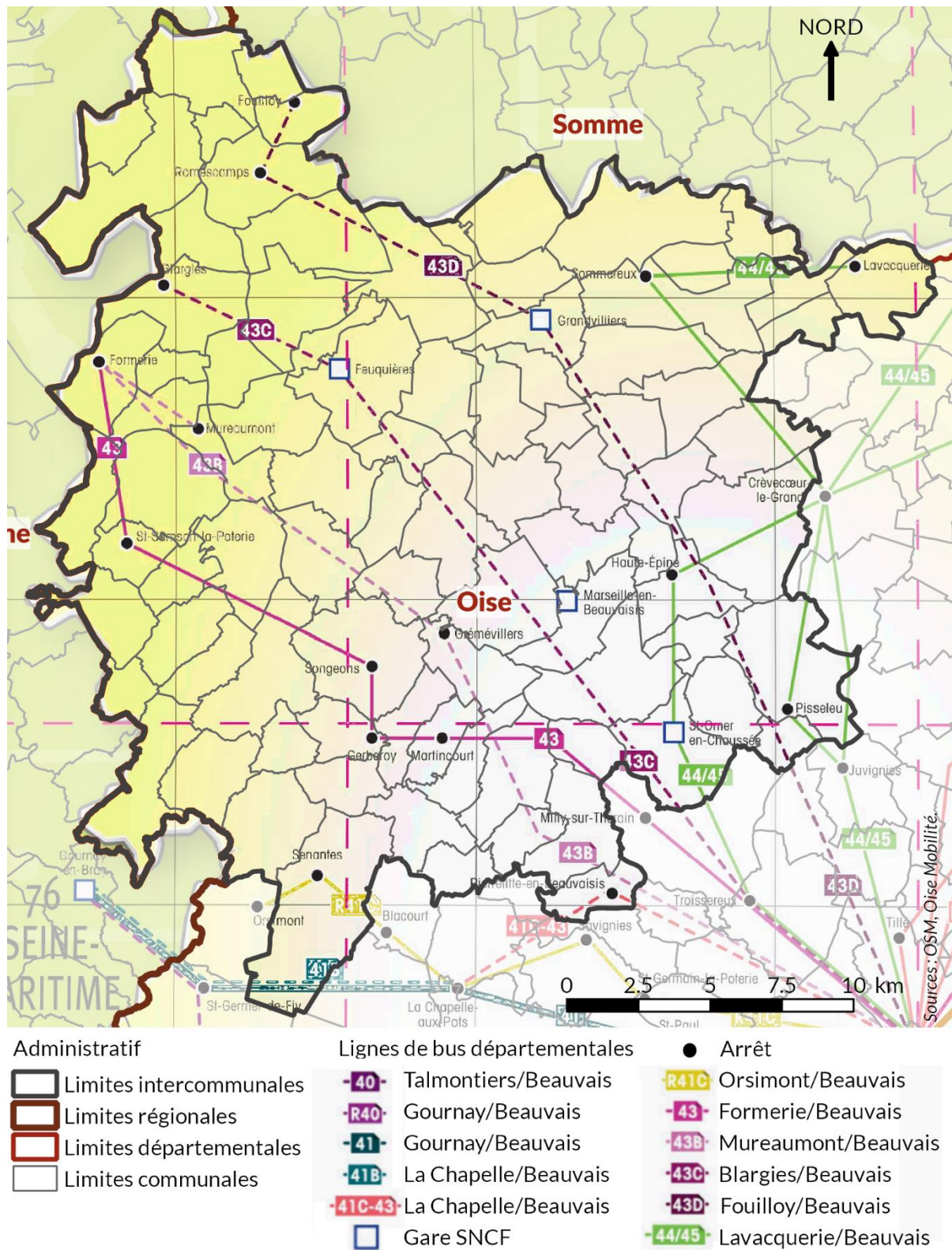
Le 18 novembre 2016, la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors a été déclarée d'utilité publique. Le projet se poursuit dans la perspective d'une mise en service mi-2020. Le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors poursuit un double objectif :

- Créer un nouvel itinéraire fret pour renforcer la desserte ferroviaire du port du Havre
- Offrir de la capacité supplémentaire pour les trains de marchandises entre les ports normands et la région parisienne

Le projet permettrait, de ce fait, de réduire le trafic de fret routier traversant le territoire.

Des travaux sont projetés sur la ligne Le Tréport-Beauvais pour améliorer sa géométrie et permettre une circulation plus rapide des trains. Les travaux sont envisagés en 2019 permettant une meilleure desserte de cet axe à moyen terme.

B. LE BUS : UNE ALTERNATIVE ROUTIÈRE



Carte 69 – Lignes de bus départementales sur la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de Communes compte également **11 lignes de bus départementales régulières** : 40 (Talmontiers/Beauvais), R40 (Gournay en Bray/Beauvais), 41 (Gournay en Bray/Beauvais), 41B (La Chapelle-aux-Pots/Beauvais), 41C-43 (La Chapelle-aux-Pots/Beauvais), R410 (Orsimont/Beauvais), 43 (Formerie/Beauvais), 43B (Mureaumont/Beauvais), 43C (Blargies/Beauvais), 43D (Fouilloy/Beauvais), 44/45 (Lavacquerie/Beauvais).

Toutes les lignes étant départementales, on remarque une réelle polarisation des lignes qui rayonnent vers Beauvais.

En 2015, d'après les chiffres du Conseil Général de l'Oise, le nombre de passager sur l'ensemble des lignes 43 et 44/45 représentait plus de 105 000 voyageurs. Les lignes les plus fréquentées, sont les lignes 43 (Formerie-Beauvais) qui a accueilli 36 325 voyageurs et la ligne 44/45 (Lavacquerie-Beauvais) qui a accueilli 30 432 voyageurs.

Par ligne (course)	Par mois												TOTAL
	01, Janvier 2015	02, Février 2015	03, Mars 2015	04, Avril 2015	05, Mai 2015	06, Juin 2015	07, Juillet 2015	08, Août 2015	09, Septembre 2015	10, Octobre 2015	11, Novembre 2015	12, Décembre 2015	
43B(620);CG60	1277	1102	1154	1058	690	808	27		1421	841	1346	949	10673
43(652);CG60	3955	3193	3808	3515	2607	2057	301	238	5408	3024	4845	3374	36325
43C(645);CG60	1195	927	1119	1058	772	579	36		1576	896	1469	908	10535
43D(676);CG60	2223	1658	2215	2027	1393	1004	53		2137	1405	2074	1514	17703
4445(627);CG60	3492	2691	3195	3055	2140	1743	974	810	3942	2114	3650	2626	30432
TOTAUX	12142	9571	11491	10713	7602	6191	1391	1048	14484	8280	13384	9371	105668

Figure 150 – Fréquentation des lignes de bus départementales 43 et 44/45 Source : CG60

La fréquentation est saisonnière et liée aux besoins des élèves à se rendre dans les collèges et lycées qui sont absents du territoire de la Communauté de Communes. De ce fait, une très forte diminution est notée en juillet et août où seules les deux lignes précédemment citées circulent. La fréquentation mensuelle est plus importante en septembre, novembre et janvier. En 2015, les vacances scolaires étaient en dehors de ces mois. L'utilisation des lignes départementales est donc fortement liée aux effectifs scolaires en collège et lycée, avec un lien primordial avec l'agglomération beauvaisienne.

Concernant les transports scolaires, le département de l'Oise va au-delà de ses compétences en prenant en charge le coût du transport scolaire.

Concernant les temps de parcours, si l'on considère les trajets de la ligne 43 par exemple, on peut relier Romescamps à Beauvais centre en passant par un nombre important de communes du territoire : Formerie, Mureaumont, Campeaux, Ernemont-Boutavent, Saint-Samson-la-Poterie, Canny-sur-Thérain, Villers-Vermont, Héricourt-sur-Thérain, Fontenay-Torcy, Sully, Escames, Songeons, Morvillers, Achy, La Chapelle-sous-Gerberoy, Grémévillers, Gerberoy, Wambez, Hanvoile, Glatigny, Vrocourt, Martincourt, Hautcourt, Crillon, Bonnières. Toutefois, le nombre d'arrêt étant parfois très important, et les trajets non directs, **il faut compter environ 1h30 pour rejoindre Beauvais depuis Romescamps, Campeaux ou Formerie. Il s'agit de trajets réalisés en environ 45 min en voiture. Ce temps de trajet ne permet donc pas d'imaginer une utilisation quotidienne efficace pour rejoindre le pôle urbain de Beauvais.**

Le constat soulevé par les habitants est que le cadencement des horaires des bus départementaux ne permet pas une desserte efficace pour l'ensemble des habitants. En effet, les horaires pourraient permettre aisément aux scolaires et travailleurs à heures fixes de rejoindre les grandes agglomérations, mais les fréquences faibles, les arrêts nombreux ayant pour conséquence des temps de parcours longs et l'offre très réduite voire inexistante le week-end et hors période scolaire ne permet pas de rendre ce service efficace au quotidien.

S'ajoute à ce constat deux limites supplémentaires :

- Les bus étant départementaux, les itinéraires ne permettent pas de rejoindre les agglomérations normandes de Gournay-en-Bray et d'Aumale, pourtant limitrophes au territoire,
- Les lignes sont toutes polarisées par Beauvais et ne permettent pas de rejoindre les pôles du territoire de la Picardie Verte entre eux.

VII. UNE ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE : LE COVOITURAGE

La Communauté de Communes compte deux aires de covoiturage sur son territoire :

- Une à Grandvilliers face à la piscine communautaire et pouvant accueillir 15 voitures au sein du parking de la piscine,
- La seconde dans le bourg de Saint-Omer-en-Chaussée où 9 places dédiées au covoiturage ont été réservées sur un parking plus vaste d'une vingtaine de places.

Notons que la commune de Milly-sur-Thérain, limitrophe au territoire accueille également une aire de covoiturage d'environ 10 places en centre-bourg.



Carte 70 – signalétique et localisation des aires de covoiturage sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Source : <http://www.covoiturage-oise.fr/>

Le réseau développé est aussi aujourd'hui virtuel, avec le site Oise-mobilité et son application qui permettent de trouver un covoiturage en direct.



Figure 151 : covoiturage2-oise.fr, site de mise en relation pour le co-voiturage à l'échelle du département et plus...

Il n'existe aucune information concernant la fréquentation des aires de covoiturage ni d'adéquation entre l'offre et la demande. Cependant les observations, au quotidien, montrent un intérêt accru pour ce mode de déplacement.

VIII. LES MOBILITES DOUCES

A. UNE UTILISATION LIMITÉE POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

1. Quelques éléments concernant les modes doux

Il faut savoir qu'aujourd'hui, en France, 50% des déplacements de moins de 5 km sont réalisés en voiture. Il s'agit de courtes distances. D'ailleurs, d'un point de vue des mobilités en général, 7 déplacements sur 10 sont inférieurs à 5km et peuvent donc être réalisés à pied ou à vélo.

Piétons, comme cyclistes, ont une vision de l'organisation routière différente des automobilistes. La capacité physique, mais également l'environnement traversé (relief, paysage, sécurité...) jouent un rôle primordial sur la capacité des habitants à utiliser les cheminements doux.

Il existe de nombreux chemins non carrossables sur le territoire. Si ces chemins peuvent former des itinéraires ou des boucles permettant de relier facilement des points stratégiques du territoire, les déplacements doux peuvent être favorisés. Cependant, la superficie du territoire et l'éloignement relatif des secteurs d'emploi par rapport à certains villages limite les possibilités. Parfois, certains chemins ne permettent pas un bouclage complet d'itinéraires et voient leur utilité diminuer fortement. L'accessibilité par les voies douces est un enjeu essentiel d'un développement durable du territoire dans une optique de diminution de l'utilisation de la voiture, tout particulièrement au sein des pôles et leurs abords.

Bien évidemment, ces circulations douces, qu'elles soient utilisées à des fins de loisirs (promenade) ou des fins utiles (travail, commerce), proposent des distances très variables. Les grands itinéraires utilisés à des fins sportives peuvent constituer des itinéraires de plusieurs kilomètres, tandis que les venelles et chemins en milieu urbain permettent de relier plus efficacement les pôles attractifs des communes (gare, commerces, zones d'emploi, ...).

Au vu de la disparité des usages, l'analyse des circulations douces distingue les voies vertes et chemins de randonnées, des circulations piétonnes et cyclables en milieu urbain.

2. Les déplacements piétons

Ce mode de déplacement naturel est à nouveau considéré comme mode de transport à part entière. Le déplacement à pied, intégré de manière prioritaire dans l'aménagement de la ville, permet au piéton de profiter d'un cadre de vie plus sécurisé, agréable et convivial. L'aménagement du territoire, en milieu urbain comme rural, a un enjeu fort en matière d'intégration des circulations piétonnes. Une réflexion intégrée permet d'anticiper ces flux et proposer le développement d'autres modes alternatifs à la voiture tels que la bicyclette et les transports collectifs.

Sur le territoire de la Picardie Verte, seuls 6% des habitants utilisent la marche pour se rendre au travail. Ces chiffres peuvent être plus importants lorsque les emplois sont proches et rapidement accessibles, notamment dans les pôles, notamment Feuquières où 17,9% des actifs vont travailler à pied, Grandvilliers : 17,4% Formerie : 10,1% et Songeons : 9,2%. Ces chiffres vont fortement chuter en milieu rural où la proximité entre le lieu de vie et de résidence ne permet pas un déplacement à pied raisonnable (par exemple : Blicourt : 2,4%, Saint-Thibault : 1,7%, Gaudechart : 1,2%, Achy : 1,1% ou Villers-Vermont : 0%).

L'utilisation de la marche à pied dans les déplacements quotidiens est subordonnée à la présence de trottoirs et/ou de chemins piétons dédiés, ce qui, dans les pôles semble facilité. Dans les villages, en revanche, la voirie a une tendance à être plus partagée. Les flux automobiles étant moindres, la cohabitation piétons/vélo peut s'organiser d'elle-même. La réelle problématique reste pour relier les villages en périphérie des pôles d'emploi qui pourraient être accessibles à pied. Sur les axes hors agglomération, les itinéraires sont généralement peu sécurisés (manque de trottoirs et/ou d'éclairage).



Figure 152 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la zone d'activité de Grandvilliers et Petit Halloy (<1km)

Source : google maps

3. Les déplacements cyclistes

Les Français parcourent en moyenne 85 km par an et par habitant, à vélo. Cette moyenne constatée est très basse par rapport aux autres pays européens où la moyenne avoisine plus les 300 km. Même si les foyers sont très souvent équipés et que l'utilisation du vélo à des fins sportives est forte, cette faible moyenne française s'explique surtout par la faible utilisation du vélo dans la pratique utilitaire des déplacements du quotidien.

Trois phénomènes permettent de comprendre cette faible utilisation :

- La sécurité des déplacements lorsque les voies sont partagées,
- Le relief,
- La difficulté de stationnement pour les vélos.

L'accès au travail en deux-roues, en 2014, n'était représenté que par 2,5% des actifs, soit une part plus faible que les déplacements piétons.

L'utilisation est limitée, tout comme pour les déplacements piétons, par la fonctionnalité et le partage des voiries. A ce jour, l'absence d'infrastructures spécifiques reliant les pôles d'emplois explique cette faible part des déplacements cyclables. Tout comme les déplacements piétons, seuls les pôles urbains offrent une facilité pour les déplacements cyclistes. Cependant, la part reste sous représentée.

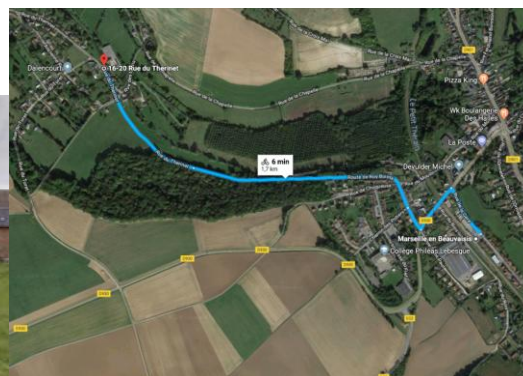


Figure 153 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la halte SNCF de Marseille-en-Beauvaisis et Roy-Boissy (<2km)

Source : google maps

IX. LES DIFFICULTES D'UNE INTERMODALITE EFFICACE

Un des plus importants enjeux pour les habitants des territoires ruraux comme en Picardie Verte est de pouvoir être mobiles de manière efficace pour :

- Pour rejoindre les grands pôles voisins qui offrent les emplois, les grands services, loisirs et commerces,
- Pour rejoindre les pôles locaux qui concentrent les équipements de proximité : scolaires, de santé, commerciaux...

A ce jour, seule la voiture permet une souplesse horaire et une facilité des déplacements sur un réseau en bon état et aisément accessible sur le territoire. Il s'agit cependant d'un temps de transport conséquent et d'un budget important pour les ménages du territoire.

L'intermodalité est un moyen efficace de donner de la souplesse aux trajets du quotidien en utilisant en partie la voiture et en partie les transports en commun ou le covoiturage.

Si l'on considère les changements de modes nécessitant parfois de prendre plusieurs trains ou bus, il faut compter des temps de trajet très importants. Le cadencement des trains comme des bus ne sont que peu adaptés à l'heure actuelle pour permettre aux habitants d'utiliser ces modes de transport au quotidien. Il est également important de noter que les trajets en train sont proposés à des tarifs qui ne font pas concurrence à l'utilisation de la voiture individuelle.

Etant dépourvue d'un réseau de transport en commun interne, le territoire est donc tributaire des transports départementaux et nationaux. De ce fait, il est peu propice à l'intermodalité.

Toutefois, il est intéressant de noter :

- Le développement du co-voiturage qui semble être une solution efficace et intéressante en milieu rural,
- La mise en place de transports privés d'entreprises (notamment à Beauvais) pour faciliter le transport des salariés vivant sur le territoire de la Communauté de Communes.

X. LES RISQUES LIES AUX MOBILITES : L'ACCIDENTOLOGIE

Dans un territoire dépendant de la voiture et présentant des axes relativement linéaires, notamment sur le plateau picard, l'accidentologie est une donnée importante à prendre en considération pour la sécurité des habitants et le cadre de vie.

Entre 2005 et 2015, le nombre d'accidents corporels recensé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte est de 275. Il n'y a pas de chiffres disponibles concernant les accidents uniquement matériels mais le chiffre est évidemment plus important sur le territoire.

Sur ces dix années, on déplore :

- 38 décès,
- 237 blessés hospitalisés
- 177 blessés légers.

Ce sont les routes départementales qui occasionnent le plus de victimes de la route et plus particulièrement les RD 7, RD 124 et RD 901 avec un nombre d'accidents corporels respectifs de 23, 24 et 37. On déplore 7 décès à la suite d'un accident, uniquement sur la RD7.

Les communes où les accidents se sont les plus produits sont, sans surprise, les communes concentrant les flux de voiture : Grandvilliers (RD901 particulièrement), Marseille-en-Beauvaisis, Feuquières et Formerie.

SYNTHESE : TRANSPORTS ET MOBILITES

Constat :

Le territoire se structure autour d'un important réseau routier.
Les lignes de bus se concentrent autour de Beauvais, renforçant ainsi le recours à la voiture.
Une offre SNCF correcte : deux lignes disponibles (Le Tréport-Beauvais et Rouen-Amiens).
Une offre de transport scolaire importante, permettant à tous de se rendre au collège/lycée.
Des chemins de randonnée pédestre, équestre ou cyclo touristique, permettant la découverte du patrimoine historique, paysager et écologique local mais une offre insuffisamment structurée et peu visible.

Perspectives d'évolution :

Des lignes SNCF peu valorisées qui n'incitent pas à prendre le train
Des moyens alternatifs à la voiture individuelle qui se développent spontanément

Enjeux :

Place du vélo dans les déplacements quotidiens.
Distances parcourues quotidiennement par les habitants (et modes de circulation)
Parcours pour le tourisme (boucles thématiques)
Circuits pédestres/équestres/cyclables

Pistes de réflexion :

Présenter un projet permettant le développement social et économique en permettant à tous de se déplacer dans son usage quotidien à l'aide de moyens de transports adaptés et limitant l'impact sur l'environnement.
Accueillir les touristes, à la journée ou à plus long terme qui viennent découvrir le patrimoine local et leur proposer une (des) manière(s) différente(s) de se déplacer.

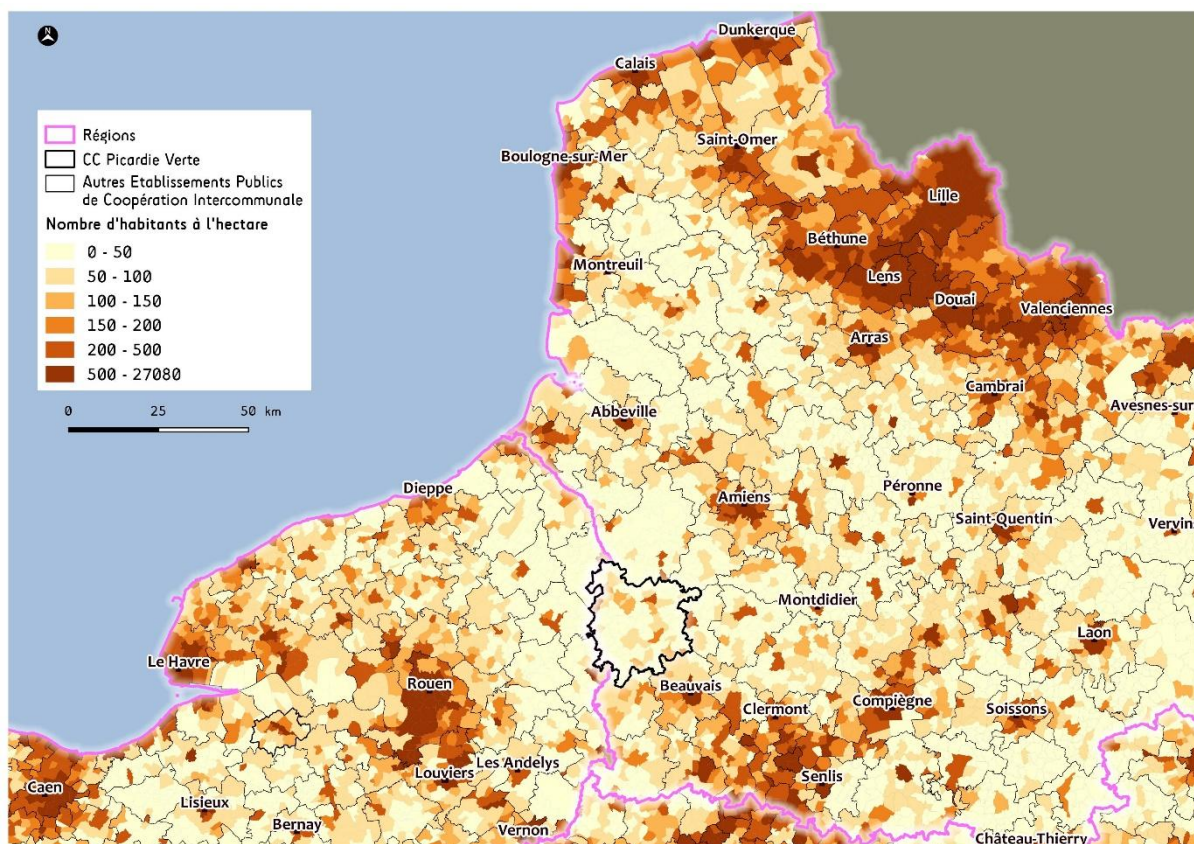


5. ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIO- ECONOMIQUES



I. LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PICARDIE VERTE

A. LE POSITIONNEMENT RÉGIONAL DU TERRITOIRE



Carte 71 – Les densités de population en 2013 Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

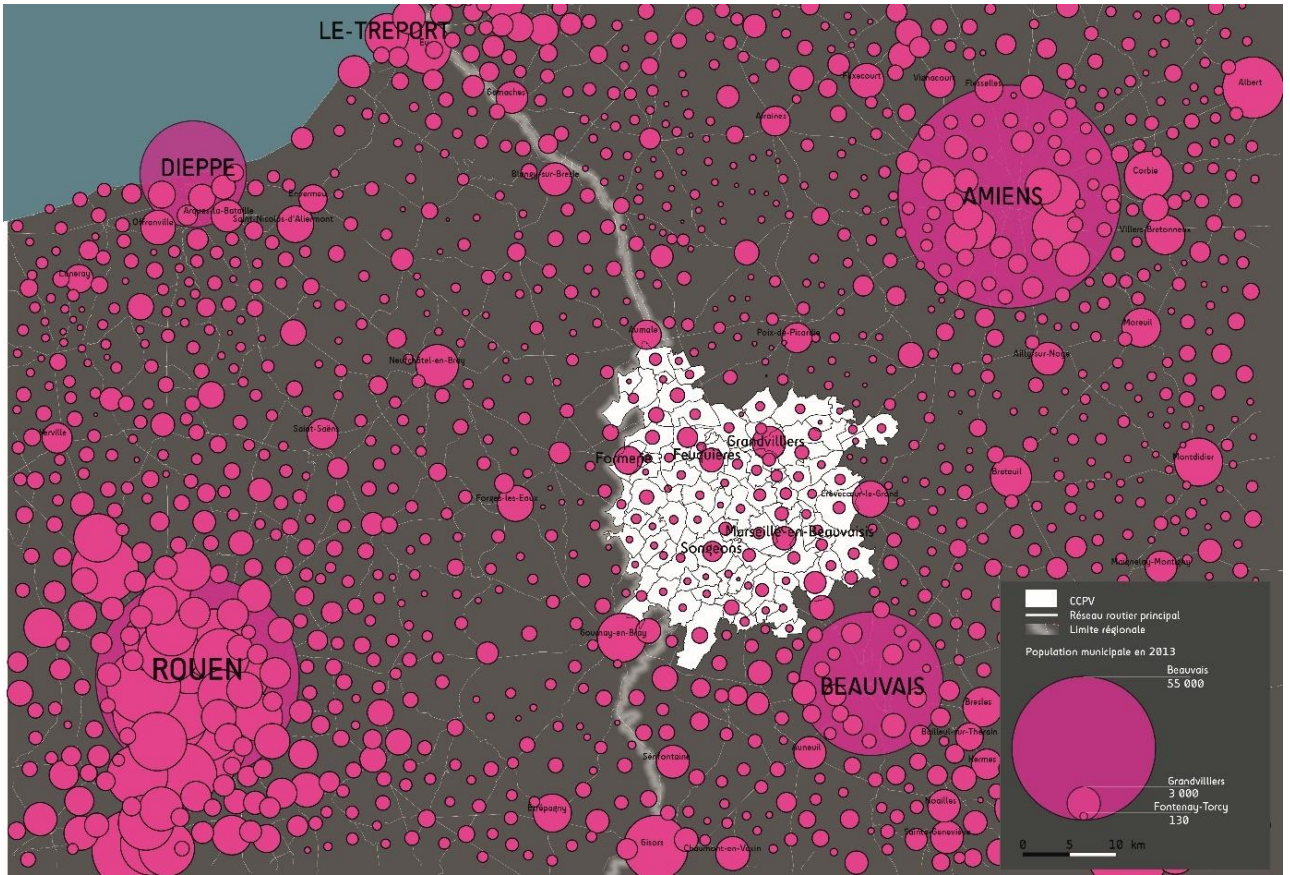
La Communauté de Communes est située sur la bordure Ouest de la région des Hauts-de-France. Elle est implantée à la confluence entre plusieurs grandes agglomérations du Nord Parisien : le quadrilatère Beauvais, Rouen, Dieppe, Amiens.

Elle reste néanmoins un territoire rural :

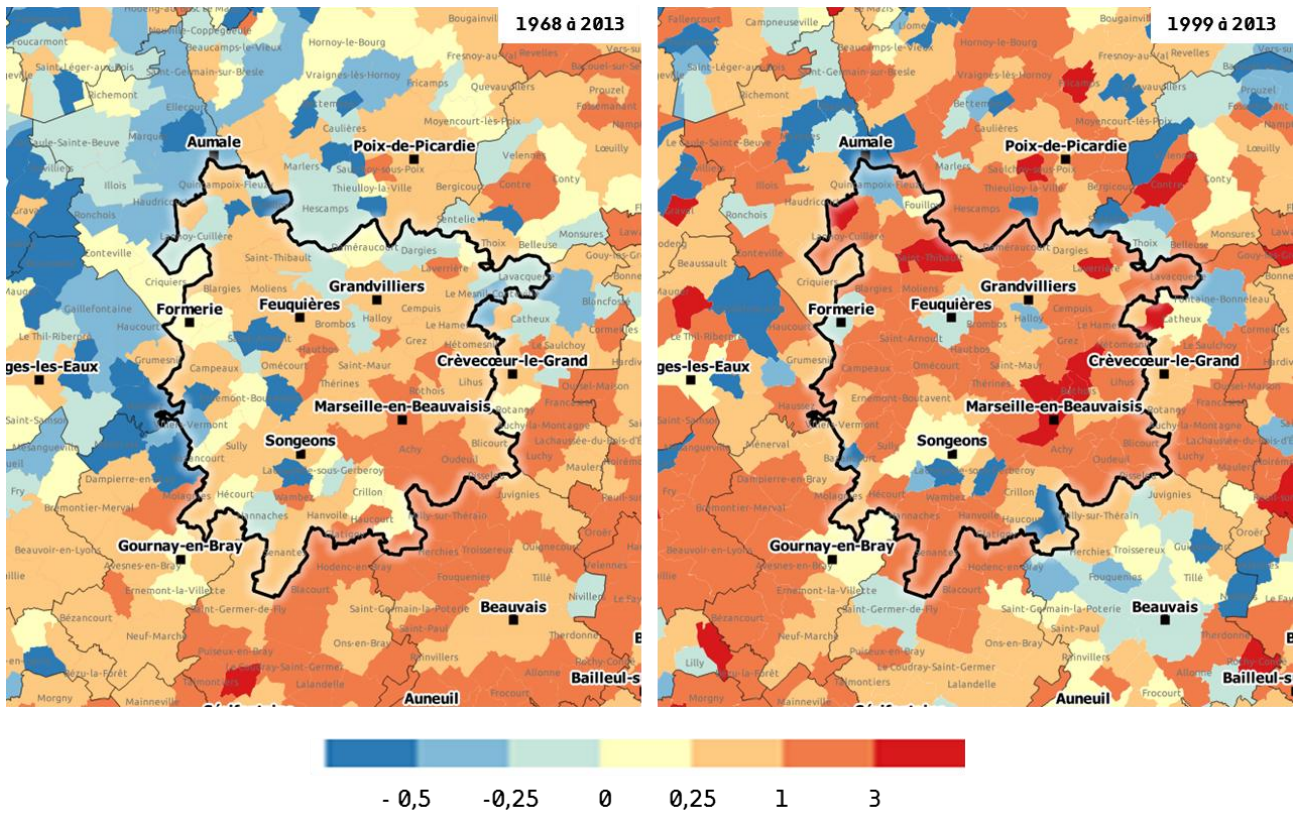
46^{ème} des 93 intercommunalités des Hauts-de-France en poids démographique,

7 sur 89 communes comptent plus de 1 000 habitants en 2014, Grandvilliers (2995), Formerie (2076), Feuquières (1482), Marseille-en-Beauvaisis (1449), Saint-Omer-en-Chaussée (1284), Moliens (1124) et Songeons (1078).

Une densité de population assez faible (52 habitants au km², la moyenne de la France métropolitaine est à 117,7 hab. au km²).



Carte 72 – La CCPUV à la confluence entre 4 pôles urbains



Carte 73 – Evolution de la population sur les 45 dernières années Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

1. Focus sur les liens démographiques avec Beauvais

L'évolution démographique de la CCPV est liée au développement de Beauvais, comme de nombreux territoires ruraux proches d'agglomérations.

2. Le déploiement de Beauvais sur un pas de temps long (1968 à 2013)

Le Beauvaisis a étendu son emprise démographique sur les deuxième et troisième couronnes périurbaines, jusqu'à l'arc Songeons, Marseille-en-Beauvaisis et Crèvecœur-le-Grand pour la partie Nord/Nord-Ouest. Ceci est lié au temps de déplacement : la recherche d'un logement à moindre coût, de l'espace et une distance temps de moins de 30 minutes pour les trajets domicile-travail. Deux éléments issus du contexte national sont importants pour expliquer ce développement territorial du XXe siècle : l'amélioration des conditions de transports routiers et ferroviaires ainsi que le déploiement de lotissements pavillonnaires.

3. Le renforcement des territoires ruraux sur la dernière décennie (1999 à 2013)

L'amélioration du réseau routier et l'augmentation des coûts de l'immobilier ont accéléré le développement des 3^e et 4^e couronnes des agglomérations. Le positionnement central de la Picardie Verte entre Rouen, Amiens et Beauvais rend le territoire attractif pour les ménages comptant des actifs ayant besoin de se déplacer entre ces différents pôles d'emplois.

4. Un développement différencié des pôles urbains de la Picardie Verte lié à la localisation dans cet espace régional.

Les pôles historiques de la Picardie Verte ne connaissent pas le même développement :

- Les villes qui perdent ou peinent à stabiliser leur population comme Formerie et Feuquières. Cette situation similaire à celle de Beauvais est souvent liée au développement des couronnes périurbaines, les villages proches de ces villes connaissant un développement positif et soutenu (cf. les villages entre Formerie, Feuquières et Marseille-en-Beauvaisis).
- Les villes du Sud de la Picardie Verte qui maintiennent un dynamisme. Marseille-en-Beauvaisis profite de sa localisation ainsi que de certains équipements (gare, routes directes vers Beauvais ...) tandis que Songeons commence à montrer des signes de faiblesse.

5. Le poids du voisinage

Le desserrement de la ville de Beauvais est amorcé depuis quelques années, il vient toucher les premières couronnes. Une vigilance est nécessaire dans la mesure où les communes du Sud de la Picardie Verte sont situées dans la 2nde couronne.

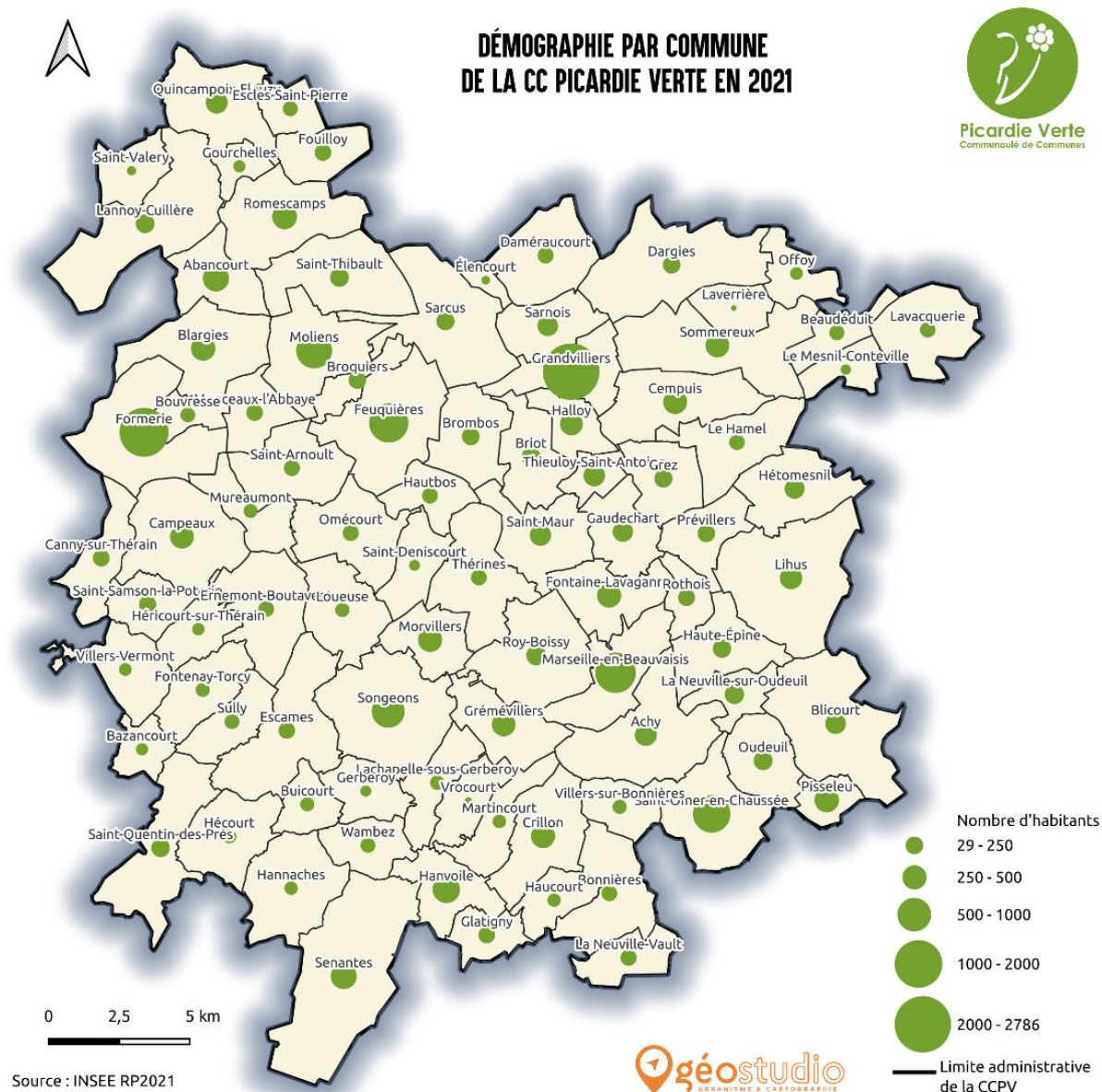
Ce desserrement est lié à une augmentation des prix d'acquisition des biens immobiliers, les ménages cherchant des solutions économiques sur les autres couronnes. Le secteur de Marseille-en-Beauvaisis pourrait continuer de bénéficier de cet effet d'aubaine avec des distances temps encore améliorées à travers la réalisation de la déviation de Troissereux.

Les secteurs de Formerie, Feuquières et Grandvilliers connaissent une dépendance plus faible de ces liens avec Beauvais. Ils ont toutefois à faire face au desserrement des villes centres au profit des villages périphériques, engendrant des déplacements automobiles plus nombreux qu'il y a une trentaine d'années.

Les pôles périphériques à la Picardie Verte sont à suivre de près dans la mesure où ils touchent les limites de l'espace communautaire. Ces petits pôles ruraux jouent un rôle important dans le développement démographique de la Picardie Verte : principalement Gournay-en-Bray, Aumale, Poix-de-Picardie et Crèvecœur-le-Grand.

B. QUELLE RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE SUR LA CC PICARDIE VERTE ?

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est un territoire rural qui regroupe 88 communes pour une population totale de 33 136 habitants en 2021. Le territoire est marqué par une forte surreprésentation de communes de moins de 1 000 habitants (81 sur 88). Seules deux communes ont une population supérieure à 2 000 habitants : Grandvilliers (2 786) et Formerie (2 105). Ces deux pôles se distinguent à travers cette analyse de la répartition démographique.



Carte 74 – Démographie par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

C. LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

1. Evolution de la population : la fin d'une augmentation continue depuis 1975

Entre 1975 et 2015, la population de la CC Picardie Verte n'a cessé d'évoluer de manière positive (+ 29%) et est passée de 25 474 à 32 957 habitants. Cette hausse a été la plus marquée entre 1999 et 2010 (+ 13%).

Toutefois, depuis 2015, la population connaît une baisse (- 2,5%) et est passée de 32 957 à 32 136 habitants.

Dans le même temps et à titre de comparaison, le département de l'Oise ne connaît pas de baisse de population entre 2015 et 2021. La région des Hauts-de-France reste stable mais en augmentation.

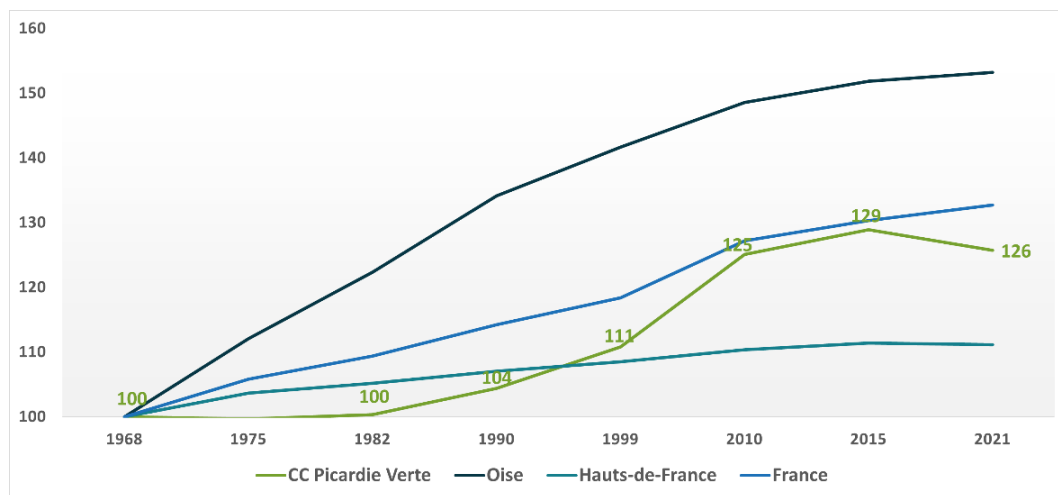


Figure 154 - Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968 (source : Insee RP2021)

Au sein même du territoire de la Picardie Verte, les évolutions de population depuis 2010 sont disparates. Une commune se démarque par une hausse importante : Hétomesnil avec 50,2%. D'autres communes ont connu une augmentation importante de leur population : Hautbos (+ 38,5 %), Prévillers (+ 35,9%), Lannoy-Cuillère (+ 28,5 %), Omécourt (+ 27%), ou encore Escles-Saint-Pierre (+ 25,3%).

Sur la même période, d'autres communes ont connu une baisse importante de leur population : Laverrière (- 39,5%), Le Mesnil-Conteville (-33%), Saint-Deniscourt (-20,5%) ou encore Bazancourt (-20,1%).

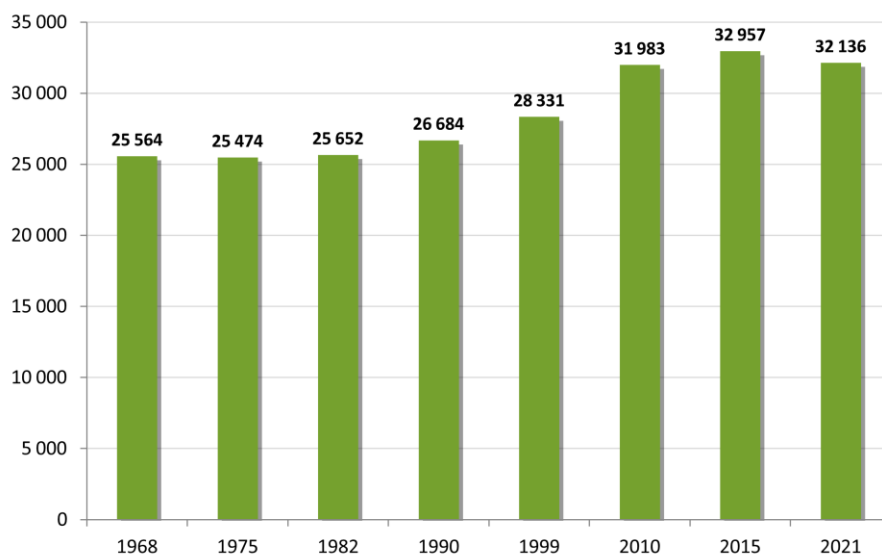
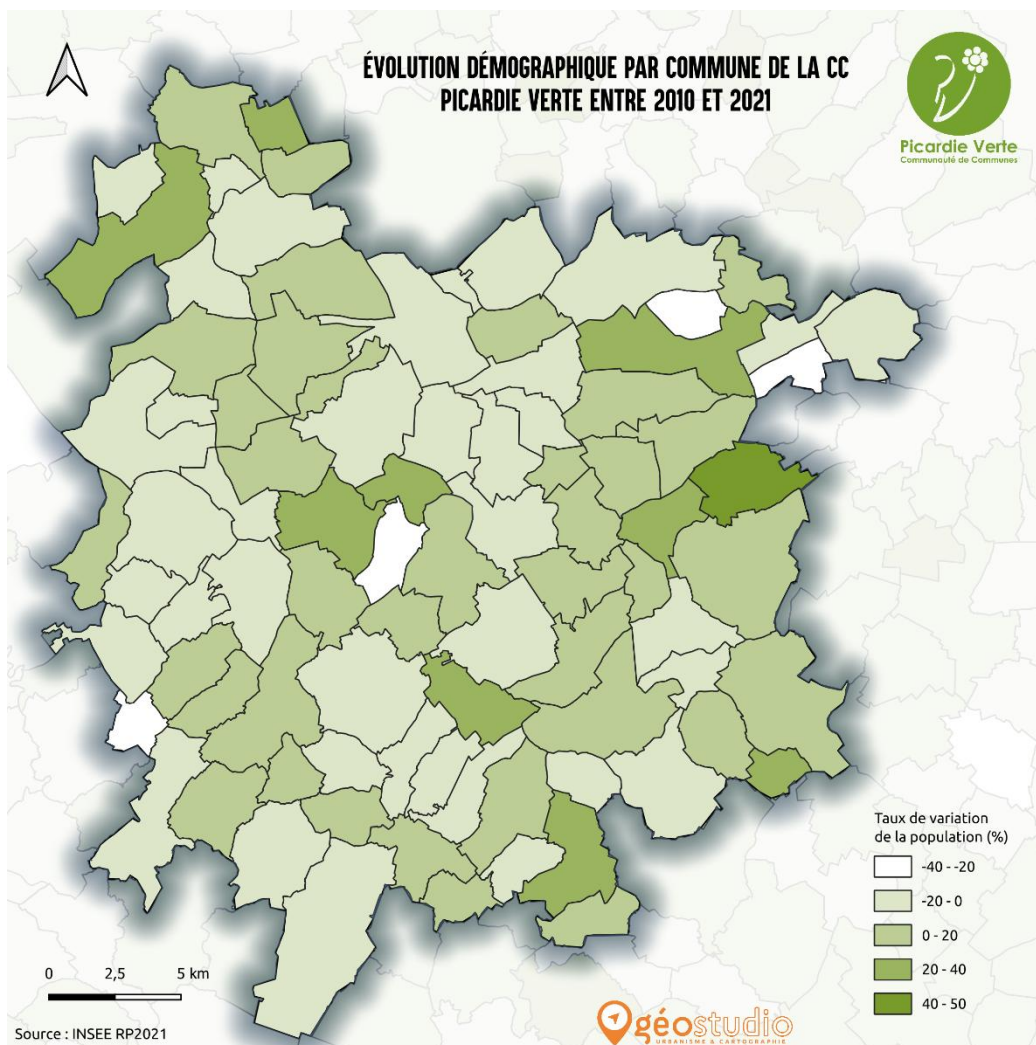


Figure 155 - Evolution de la population intercommunale depuis 1968 (source : Insee RP2021)



Carte 75 - Evolution démographique par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

2. Un territoire qui attire de moins en moins de personnes

Depuis plus de 50 ans, le solde naturel est resté positif sur la CC Picardie Verte, ce qui signifie que le nombre de naissances est en moyenne toujours supérieur au nombre de décès pour chaque période.

Le solde migratoire a connu plus de variations. Il a été négatif entre 1968 et 1975, puis positif et en augmentation entre 1975 et 2010, année où il atteint son pic (0,9%). Depuis, il a nettement chuté pour atteindre -0,5% sur la période 2015-2021. Cela nous montre que les personnes venues s'installer sur le territoire sont moins nombreuses que celles qui l'ont quitté, ce qui explique la diminution de la population que connaît actuellement la Picardie Verte.

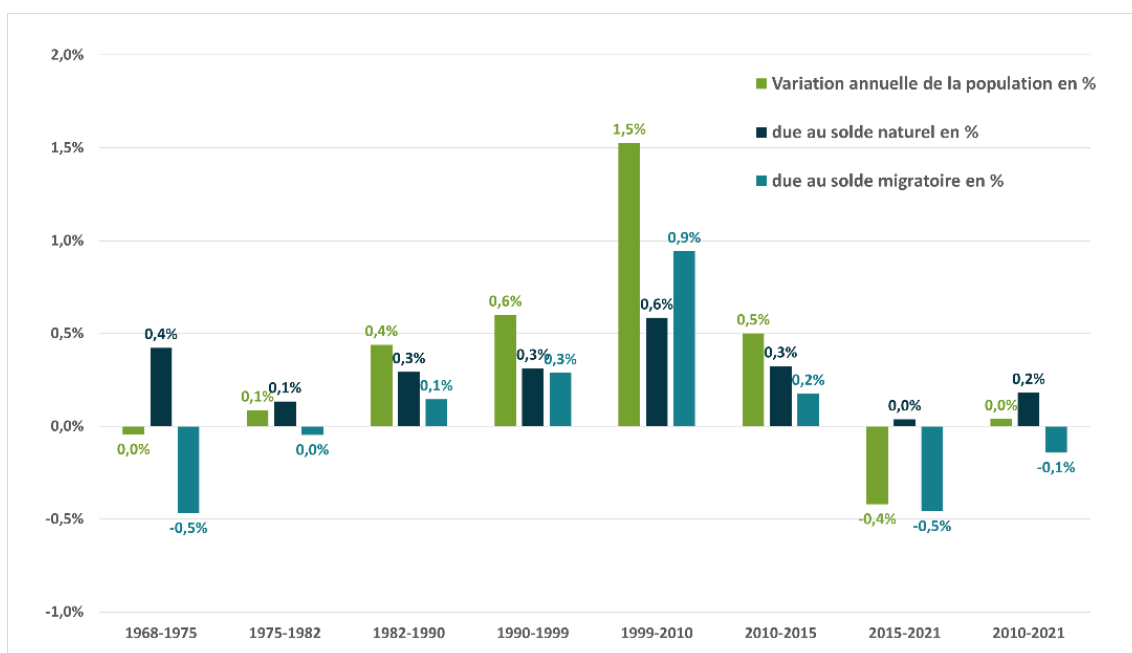


Figure 156 - Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population intercommunale depuis 1968 (source : Insee RP2021)

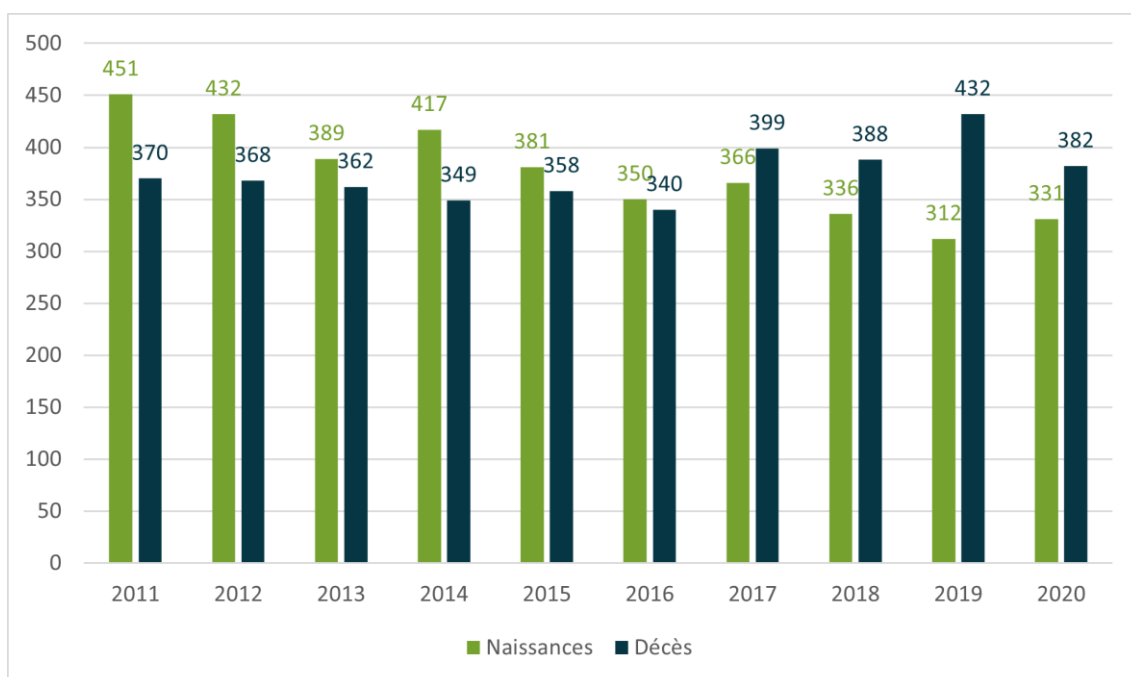


Figure 157 - Comparaison des nombres de naissances et de décès annuels sur la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

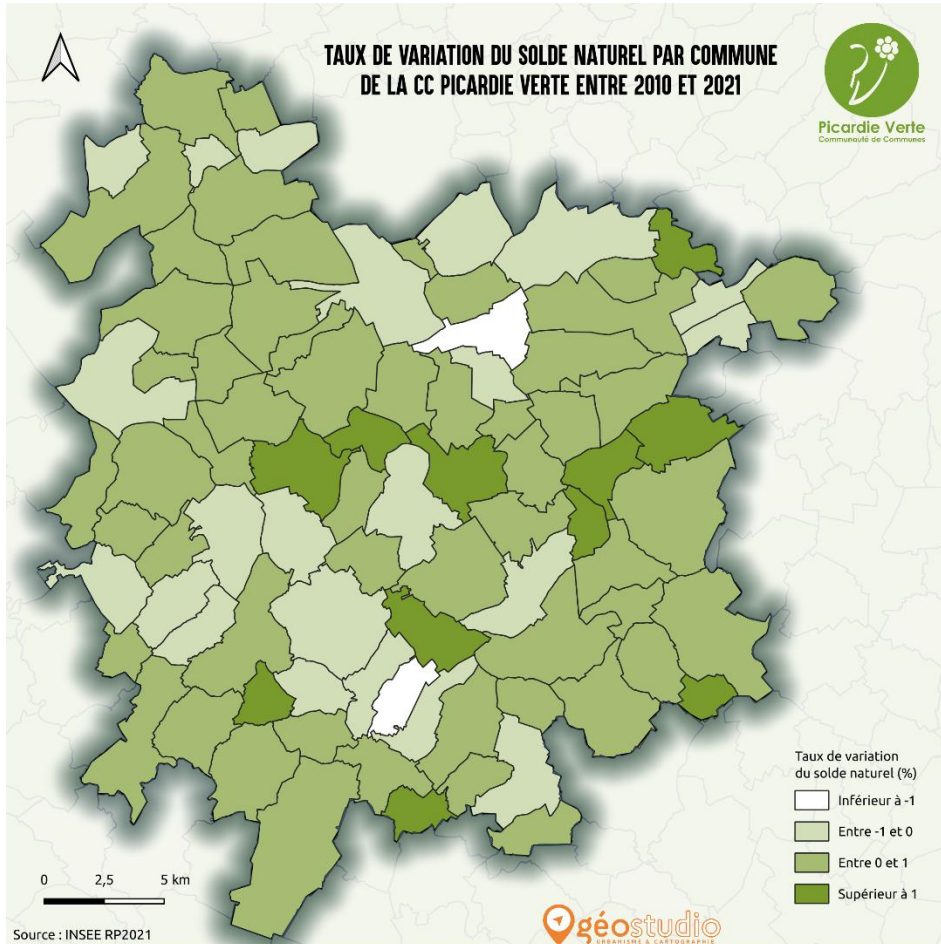
CC Picardie Verte	Variation intercensitaire									
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999-2010	2010-2015	2015-2021	2010-2021		
variation intercensitaire en % de la population	-0,4%	0,7%	4,0%	6,2%	12,9%	3,0%	-2,5%	0,5%		
due au solde naturel en %	4,2%	1,3%	2,9%	3,0%	5,5%	3,2%	0,4%	1,2%		
due au solde migratoire en %	-4,6%	-0,6%	1,1%	3,1%	7,4%	-0,2%	-2,9%	-0,7%		
Taux de natalité en %	13,9%	11,4%	12,6%	11,6%	17,9%	10,6%	10,6%	7,1%		
Taux de mortalité en %	9,6%	10,1%	9,7%	8,6%	12,4%	7,4%	10,2%	5,9%		
solde naturel en %	4,2%	1,3%	2,9%	3,0%	5,5%	3,2%	0,4%	1,2%		

Figure 158 - Facteurs d'évolution de la population intercommunale par période (source : Insee RP2021)

a. Un solde naturel positif qui s'exprime principalement en dehors des pôles du territoire

La majorité des communes (67) ont un solde naturel positif (plus de naissances que de décès). Les communes de Glatigny (+ 1,51%) et de Hautbos (+ 1,38%) se distinguent par leur solde naturel positif élevé.

Néanmoins, les communes « pôles » du territoire ont un solde naturel négatif, comme Grandvilliers (- 1,1%), et Songeons (- 0,6%), ce qui signifie qu'il y a plus de décès que de naissances. Ces résultats témoignent d'un vieillissement des populations urbaines sur ce territoire.



Carte 76 - Taux de variation du solde naturel par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

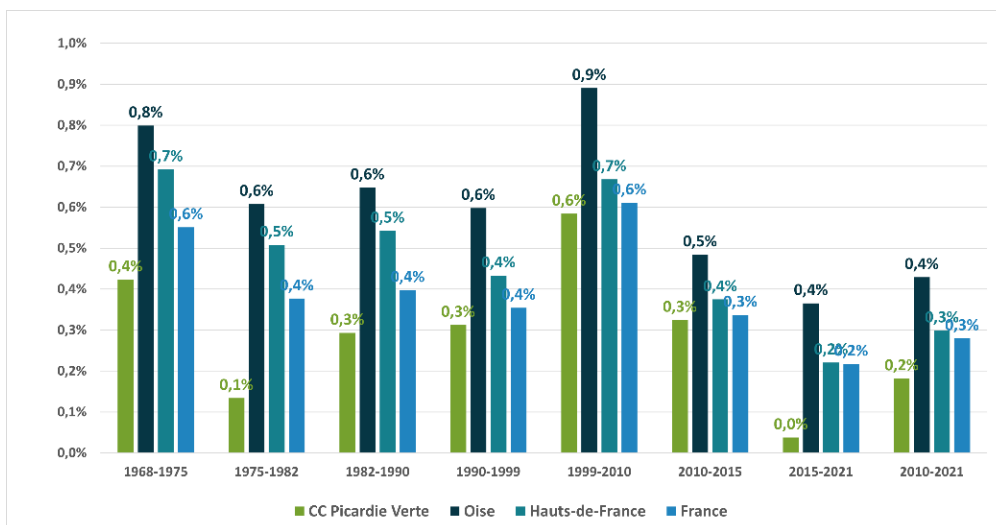
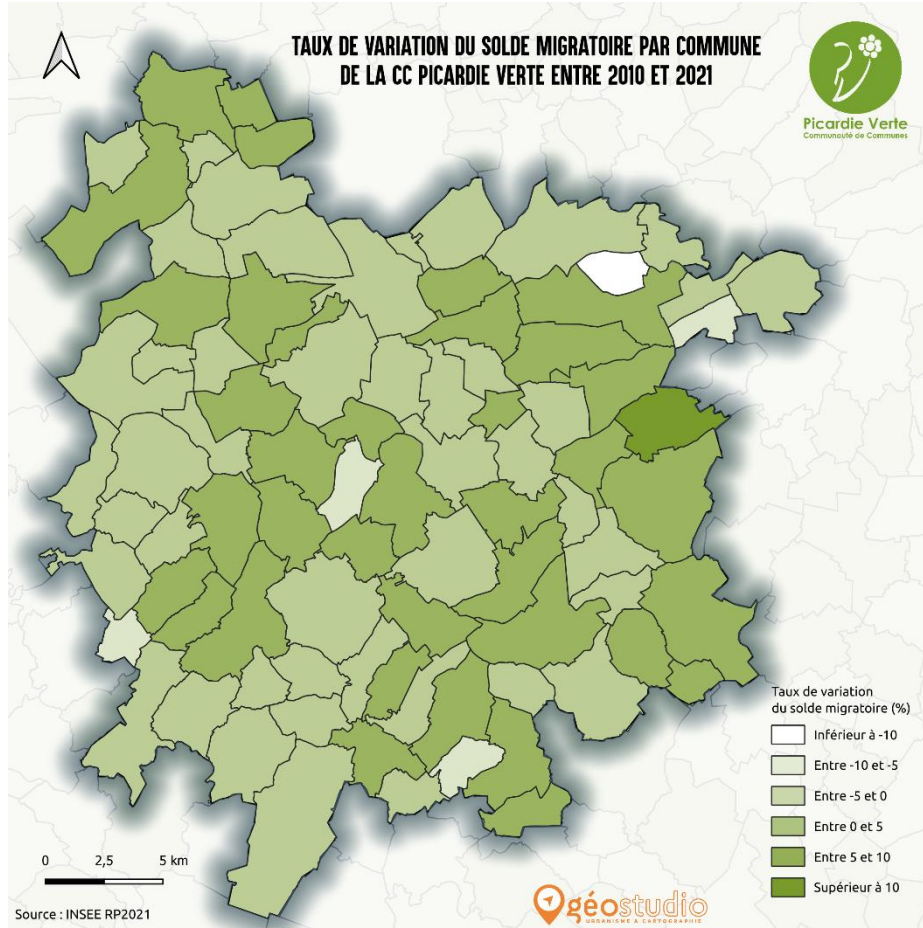


Figure 159 - Evolution comparée du solde naturel depuis 1968 (source : Insee RP2021)

b. Un solde migratoire négatif sur le territoire

Plus de la moitié des communes de la CC Picardie Verte (49 sur 88) affichent un solde migratoire négatif, ce qui signifie qu'elles affichent plus de départs que d'installations de nouveaux habitants. Ce solde négatif est important dans les communes de Laverrière (- 5,1%), de Le-Mesnil-Conteville (- 3,2%) ou encore de Saint-Deniscourt (- 2,72%). A l'inverse, la commune d'Hétomesnil possède un taux positif de 2,52%. De manière générale, le territoire de la Picardie Verte n'arrive pas à attirer de nouvelles populations.



Carte 77 - Taux de variation du solde migratoire par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

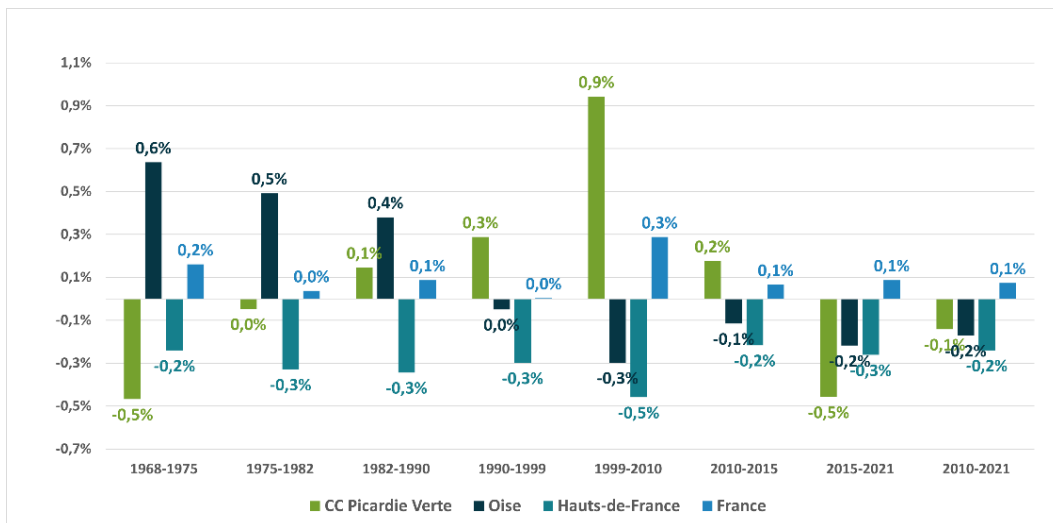


Figure 160 - Evolution comparée du solde migratoire depuis 1968 (source : Insee RP2021)

3. Le profil des habitants ayant déménagés récemment

Nous l'avons vu, le solde migratoire de la CC Picardie Verte ne cesse de reculer depuis les années 2000. Pourquoi la population quitte plus le territoire qu'elle ne s'y installe ? Nous pouvons émettre l'hypothèse que le territoire perd en capacité d'accueil de population nouvelle. Pour l'illustrer, nous pouvons montrer que parmi les habitants du territoire qui étaient installés depuis moins d'un an dans leur logement en 2021, la très large majorité (près de 81%) avaient alors changé de commune au moment de leur déménagement.

Cette répartition est nettement plus importante en Picardie Verte que sur les autres territoires de comparaison (voir 3^{ème} graphique), avec pour l'Oise 71,8% des habitants à avoir changé de commune d'habitation au cours de la dernière année écoulée, 65,4% pour les Hauts-de-France et 65,2% pour la France.

Ainsi, ces chiffres nous montrent que le territoire de la CC Picardie Verte est caractérisé par des possibilités moins importantes pour effectuer son « parcours résidentiel » sur une même commune. Le parcours résidentiel désigne les différentes migrations qu'une personne ou un ménage peut entreprendre au cours de sa vie en fonction des évolutions diverses (personnelles, professionnelles) qu'il rencontre. Le parcours résidentiel est favorisé par la présence d'éléments indispensables aux besoins et attentes des habitants et des ménages (commerces, services à la population, équipements publics, entreprises, infrastructures de transports et de télécommunication, etc.).

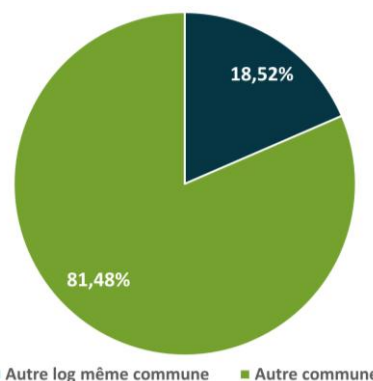


Figure 161 - Répartition sur la CCPV en 2021 des habitants ayant changé de logement au cours de la dernière année écoulée (source : Insee RP2021)

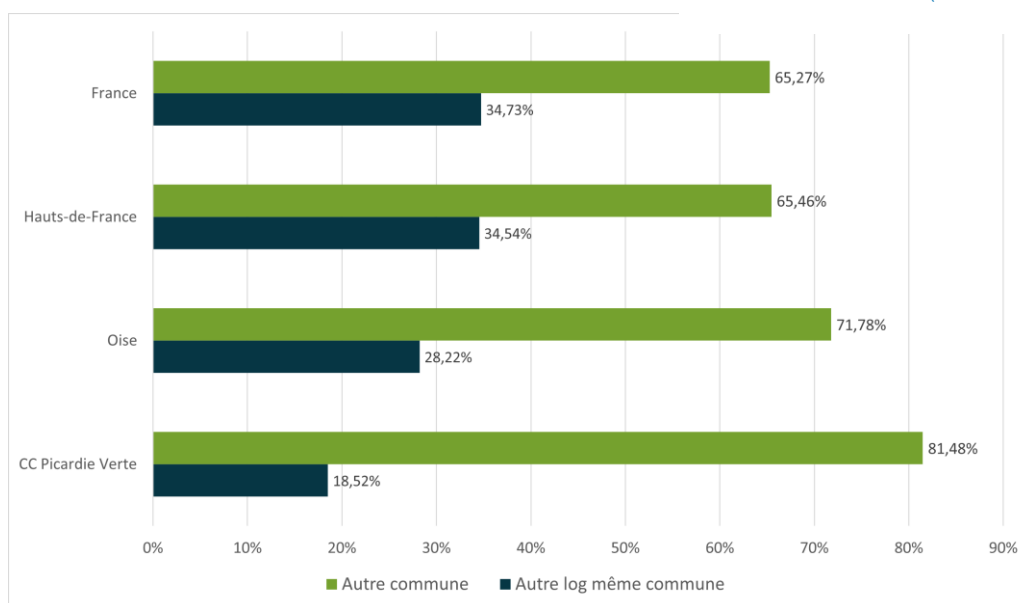


Figure 162 - Répartition par catégorie en 2021 des habitants ayant changé de logement au cours de la dernière année écoulée (source : Insee RP2021)

La classe d'âge la plus concernée par un changement de commune au cours de la dernière année écoulée est la classe 25-54 ans (44%). Cette classe regroupe les actifs, mais aussi les jeunes ménages avec enfant(s). Ces changements s'effectuent donc peut-être pour des raisons d'une recherche de proximité aux services ? Ou pour des coûts financiers moins élevés ?

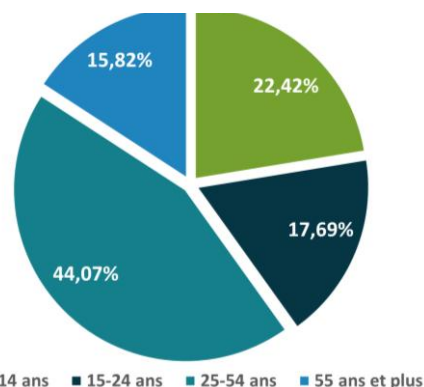


Figure 163 - Répartition par tranche d'âge en 2021 des habitants de la CCPV ayant changé de commune au cours de la dernière année écoulée (source : Insee RP2021)

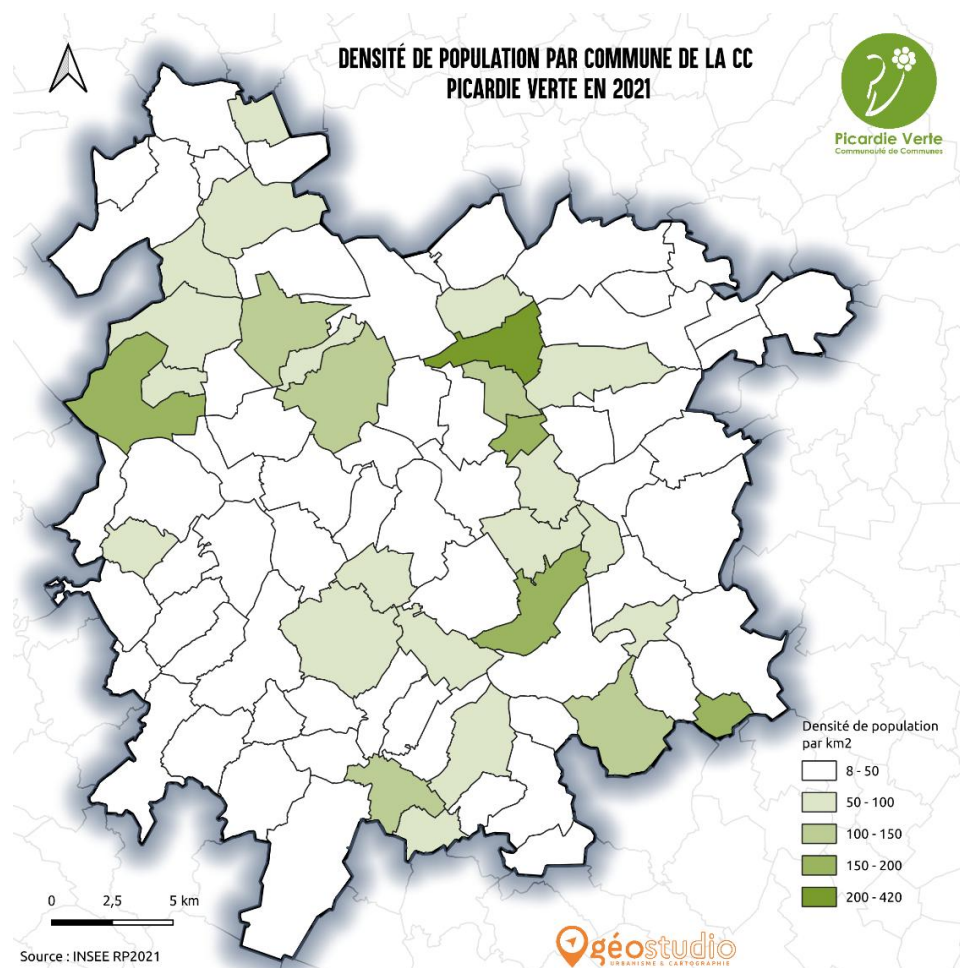
4. Synthèse : évolution de la population

- Un territoire rural marqué par une majorité de communes (81 sur 88) de moins de 1 000 habitants.
- Une augmentation de la population continue entre 1968 et 2015, mais une tendance qui s'inverse à la baisse désormais.
- Une intercommunalité qui peine à attirer de nouvelles populations, expliqué par le fait qu'il y a plus de départs que d'installations.
- Un territoire grandement touché par le vieillissement de sa population.
- La Picardie Verte, un territoire caractérisé par des possibilités moins importantes pour effectuer son « parcours résidentiel » sur une même commune.

D. DENSITÉ DE POPULATION

Sur le territoire de la Picardie Verte, la densité moyenne était de 51 habitants/km² en 2021, soit un chiffre deux fois inférieur à celui de la moyenne nationale (107 habitants/km²). Ce chiffre met en avant le caractère rural du territoire, avec une majorité de communes composées de petits villages qui ont une densité de population très faible. En effet, 62 des 88 communes ont densité inférieure à 51 habitants/km², soit 70%.

Cette moyenne à 51 habitants s'explique par le fait que la commune de Grandvilliers, commune la plus dense du territoire, a une densité de 420 habitants/km². Plus largement, on observe que les « tâches » denses font référence aux communes les plus urbaines du territoire (Grandvilliers, Formerie, Feuquières, Marseille-en-Beauvais ou encore Songeons.



Carte 78 - Densité de population par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

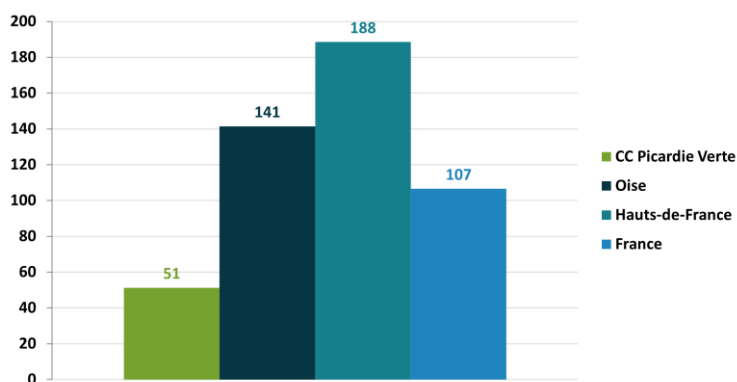


Figure 164 - Densité de population comparée en 2021 (en hab./km²) (source : Insee RP2021)

E. ÂGES DE LA POPULATION

1. Une population vieillissante, phénomène national

Nationalement, on connaît un phénomène de vieillissement de population, pouvant être expliqué par une augmentation du nombre de personnes âgées, conséquence d'une baisse de la mortalité et de l'allongement de la durée de vie moyenne, mais aussi par un déficit de jeunes à la suite d'une baisse de la natalité.

Le territoire de la Picardie Verte n'échappe pas à ce phénomène. En effet, on remarque qu'entre 2010 et 2021, les classes d'âges 45-59, 60-74 et 75 et plus ont connu une augmentation de leur population. A l'inverse, les classes d'âges 0-14, 15-29 et 30-44 ont diminué. L'évolution la plus marquante est celle des 60-74 ans, qui est passée de 4 250 en 2010 à 5 532 en 2021, soit une hausse de 30%.

Le fait que la part des 0-14 recule nous confirme qu'il n'y a pas de naissances sur le territoire intercommunal (Cf. solde migratoire en constante diminution depuis les années 2000). La Picardie Verte n'arrive également pas assez à attirer de nouvelles populations, expliqué par la baisse des 15 – 44 ans.

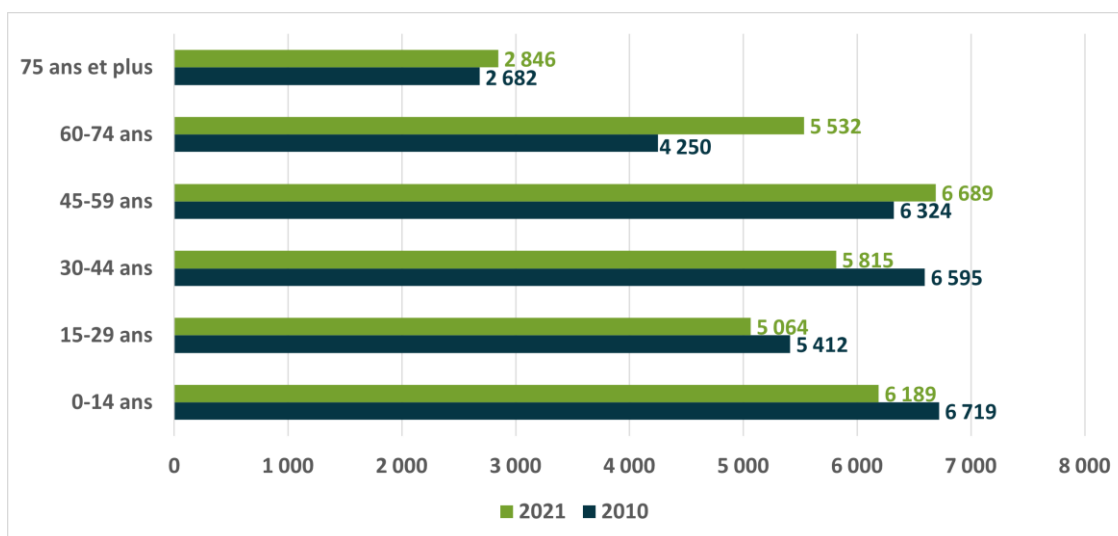


Figure 165 - Evolution de la population entre 2010 et 2021 par tranches d'âges sur la CCPV (source : Insee RP2021)

2010-2021	0-14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans et plus	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
CC Picardie Verte	-530	▼ -7,9%	-348	▼ -6,4%	-780	▼ -11,8%	366	▲ 5,8%	1 282	▲ 30,2%	164	▲ 6,1%
Oïse	-874	▼ -0,5%	-10 005	▼ -6,7%	-8 662	▼ -5,1%	3 404	▲ 2,1%	32 710	▲ 32,9%	8 670	▲ 16,0%
Hauts-de-France	-56 616	▼ -4,8%	-73 632	▼ -6,3%	-62 274	▼ -5,3%	-28 399	▼ -2,4%	234 741	▲ 31,1%	28 521	▲ 6,2%
France	-110 696	▼ -0,9%	-187 658	▼ -1,6%	-463 706	▼ -3,6%	294 785	▲ 2,3%	2 493 848	▲ 27,7%	768 541	▲ 13,5%

Figure 166 - Evolution comparée des effectifs des tranches d'âges entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

Ce vieillissement de la population s'affirme, comme nous le montre le graphique ci-dessous, à travers l'évolution de l'indice de jeunesse. Un indice supérieur à 1 signifie que les moins de 30 ans représentent une part plus importante que les plus de 60 ans. C'est donc encore le cas pour la Picardie Verte. Toutefois, comme à l'échelle nationale, la situation tend à basculer car cet indice est en net diminution par rapport à 2010 et tend à se rapprocher de 1, où il y aura donc autant de trentenaires que de sexagénaires.

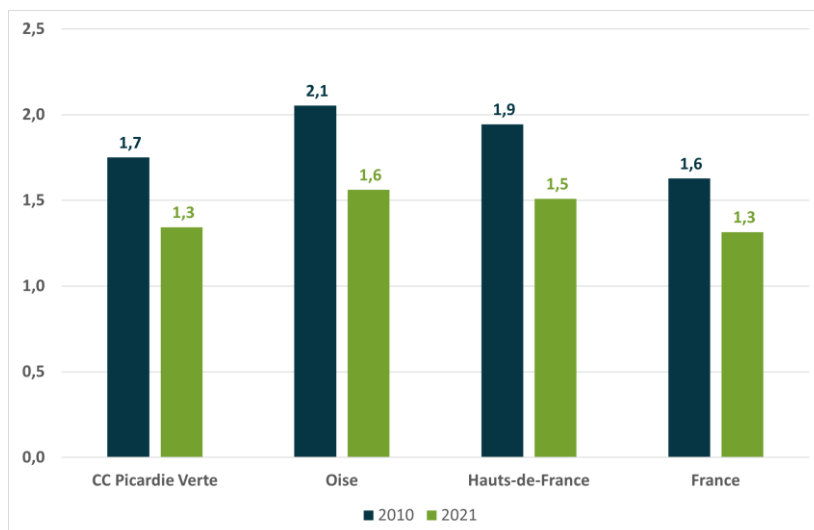
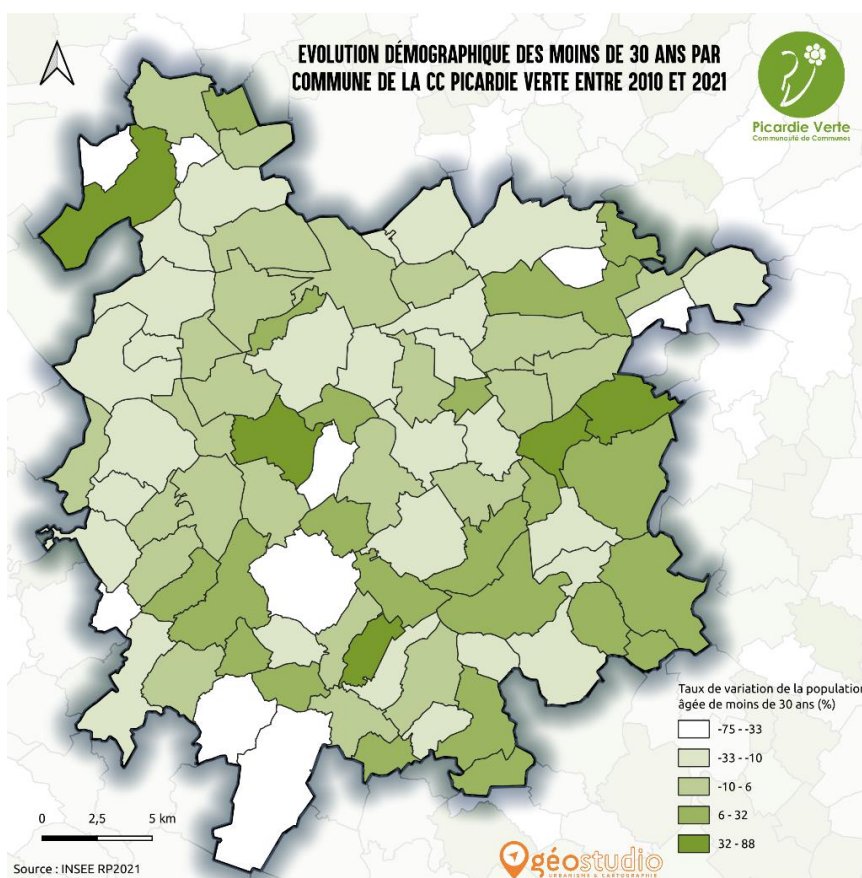


Figure 167 - Comparaison de l'évolution de l'indice de jeunesse entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

2. Un nombre de jeunes en baisse dans plus de la moitié des communes

La CC Picardie Verte est marquée par une nette diminution des moins de 30 ans sur son territoire. Entre 2010 et 2021, leur part a diminué de 7,1%. L'évolution significative est celle des 0-14, qui ont vu leur part diminuer de 7,9% sur la même période, mais c'est en rupture totale avec le département de l'Oise (- 0,5%). La diminution de la part des 15-29 ans quant à elle reste sensiblement identique à celle du département et de la région des Hauts-de-France.

Sur le territoire intercommunal, cette diminution de la part de jeunes de moins de 30 ans touche plus de la moitié des communes (47 sur 88). La commune de Laverrière connaît une baisse importante (- 74,6%), alors que celle d'Hétomesnil une forte hausse (+ 80,2%).



Carte 79 - Evolution démographique des moins de 30 ans par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

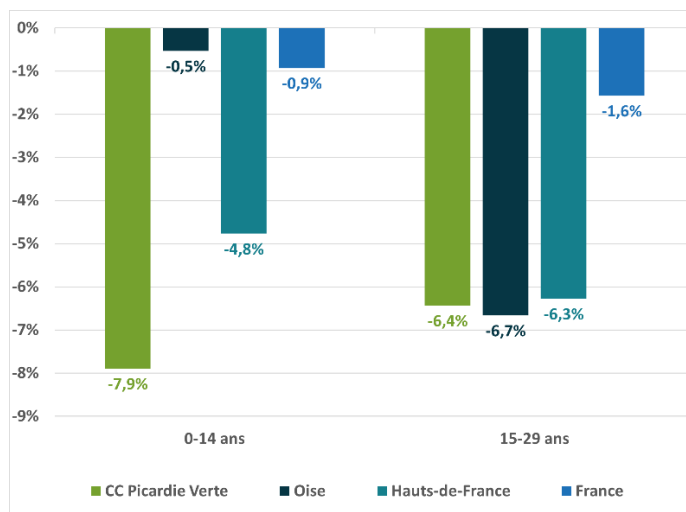


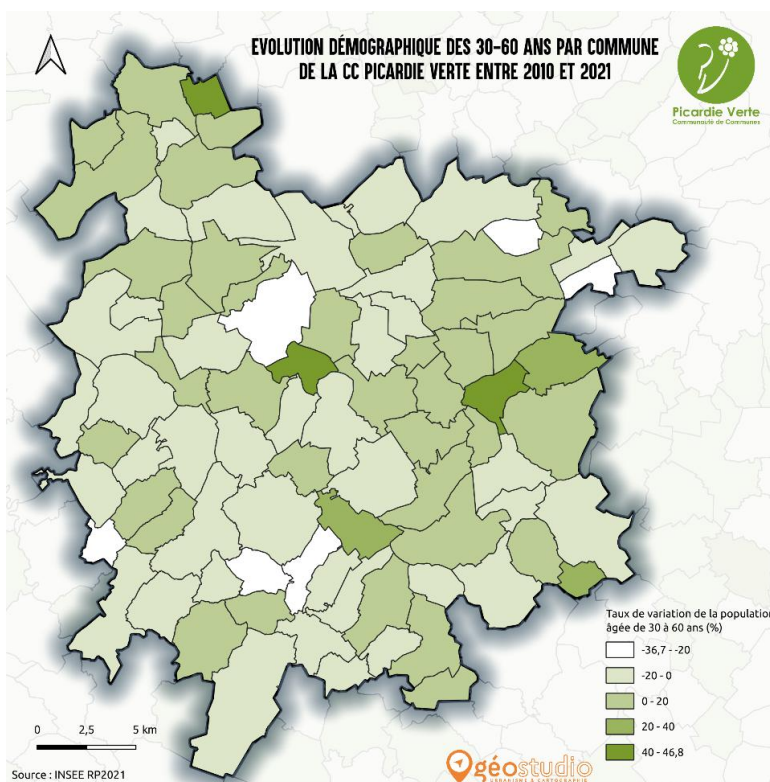
Figure 168 - Comparaison de l'évolution des effectifs de moins de 30 ans entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

3. Une certaine hétérogénéité dans l'évolution des 30-60 ans

Les 30-60 ans correspondent en théorie au cœur d'une population, en regroupant la majeure partie des actifs et donc des personnes qui contribuent le plus au dynamisme économique et social d'un territoire. Voir cette population baisser est donc généralement le signe d'une perte de vitesse à plusieurs niveaux, incarné par de réelles difficultés quant au renouvellement de sa population.

Sur l'ensemble de l'intercommunalité, 46 communes sur 88 ont vu leur part de 30-60 ans diminuer. Cette diminution est de 6% entre 2010 et 2021. Toutefois, il faut préciser que la part des 30-44 ans a chuté de 11,8%, alors que celle des 45-59 ans a augmenté de 5,8%. Cela illustre encore une fois le vieillissement en cours sur la CCPV.

Les plus fortes baisses se localisent à Laverrière (- 36,7%) ou encore Bazancourt (- 32,5%) tandis que les plus fortes hausses se localisent à Hautbos (+ 46,8%) ou encore Prévillers et Escles-Saint-Pierre (+ 42%).



Carte 80 - Evolution démographique des 30-60 ans par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

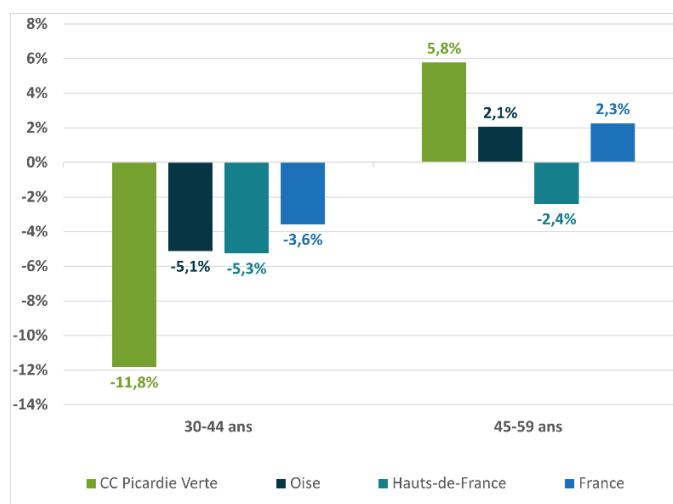


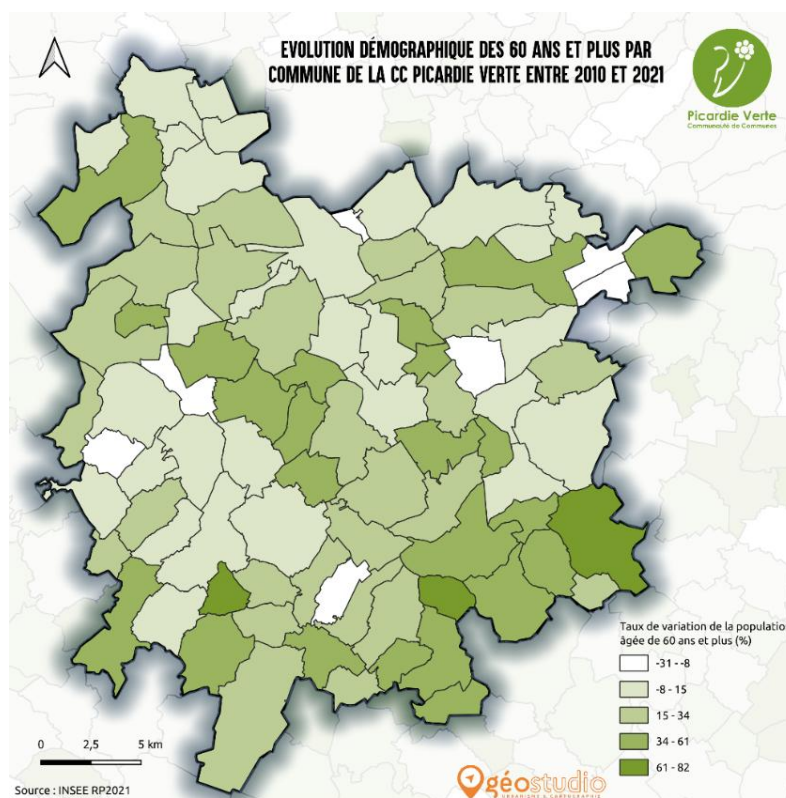
Figure 169 - Comparaison de l'évolution des effectifs de 30 à 60 ans entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

4. Une hausse généralisée des catégories les plus âgées sur le territoire mais à relativiser

Entre 2010 et 2021, la CC Picardie Verte a connu une hausse de 36,3% des populations de 60 ans et plus. Toutefois, ce chiffre est à relativiser car il est moins important que l'Oise (+ 48,9%) et que les Hauts-de-France (+37,3%). Pour rentrer dans le détail, la part des 75 ans et plus a moins augmenté sur l'intercommunalité (+ 6,1%) que dans l'Oise (+ 16%).

Seules 12 communes sur 88 ont connu une diminution de ces populations les plus âgées. Les plus fortes baisses sont localisées à Vrocourt (- 31%), Beaudéduit (- 24,7%) et Elencourt (- 22%).

Les plus fortes hausses concernent les communes de Villers-sur-Bonnières (+ 82,5%), de Blicourt (+ 81,8%) et de Buicourt (+ 75,2%).



Carte 81 - Evolution démographique des 60 ans et plus par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

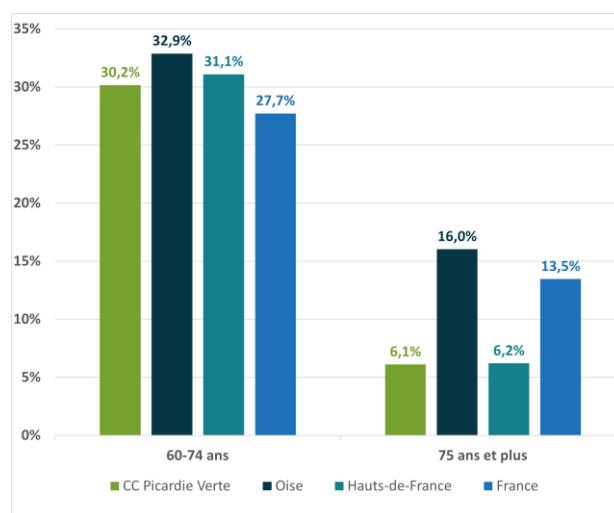


Figure 170 - Comparaison de l'évolution des effectifs de 60 ans et plus entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

5. Synthèse : âges de la population

- Un nombre de jeunes en baisse et une difficulté pour l'intercommunalité à attirer de nouvelles populations. Aussi, il y a peu de naissances sur le territoire.
- Une diminution des classes d'âges allant de 0 à 44 ans et en parallèle, une augmentation des classes d'âges allant de 45 à 75 ans et plus, ce qui nous confirme le vieillissement de population constaté sur la CC Picardie Verte

F. ÉTUDE DES MÉNAGES

1. Un nombre de ménages en augmentation mais de moins en moins forte

Depuis 1968 au sein de la CC Picardie Verte, le nombre de ménages augmente, à un rythme supérieur à celui des Hauts-de-France, toutefois bien inférieur à celui du département de l'Oise. L'évolution tend à se stabiliser au cours des prochaines années.

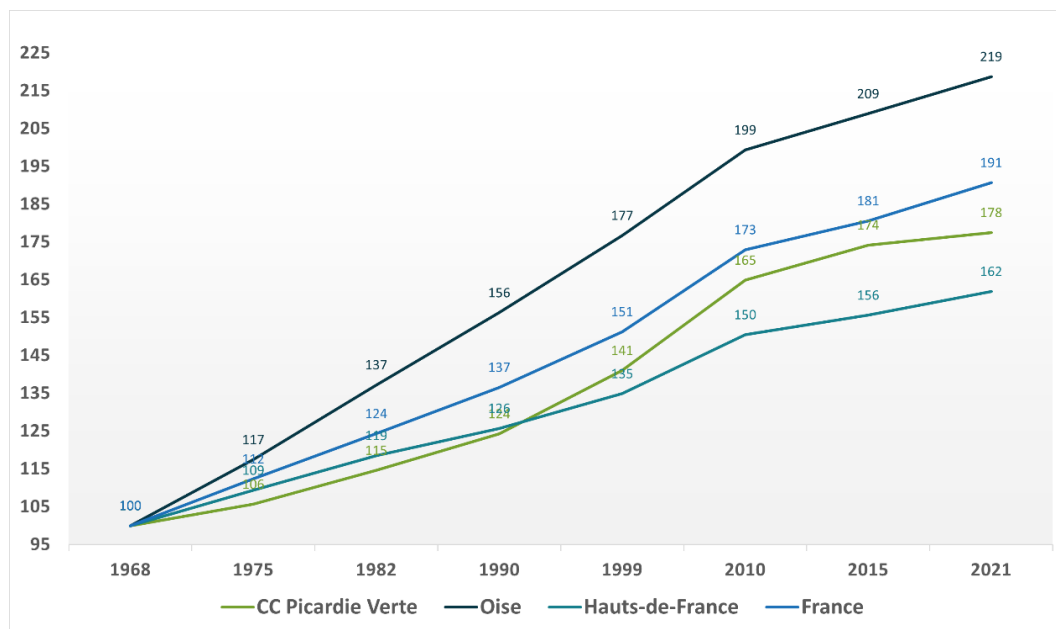


Figure 171 - Evolution comparée du nombre de ménages (sur une base 100 en 1968) (source : Insee RP2021)

La comparaison entre la hausse du nombre de ménages et celle du nombre d'habitants (graphique ci-dessous) révèle également une différence de rythme, au profit du nombre de ménages qui augmente plus rapidement que la population, qui d'ailleurs comme on l'a dit, diminue depuis 2015. Cet écart s'est nettement accru justement à ce moment-là.

Cela témoigne d'un phénomène dit de « desserrement » des ménages, à savoir qu'il y a en moyenne de moins en moins de personnes par foyer d'habitation et de plus en plus de ménages composés d'une seule personne (nous allons le voir juste après).

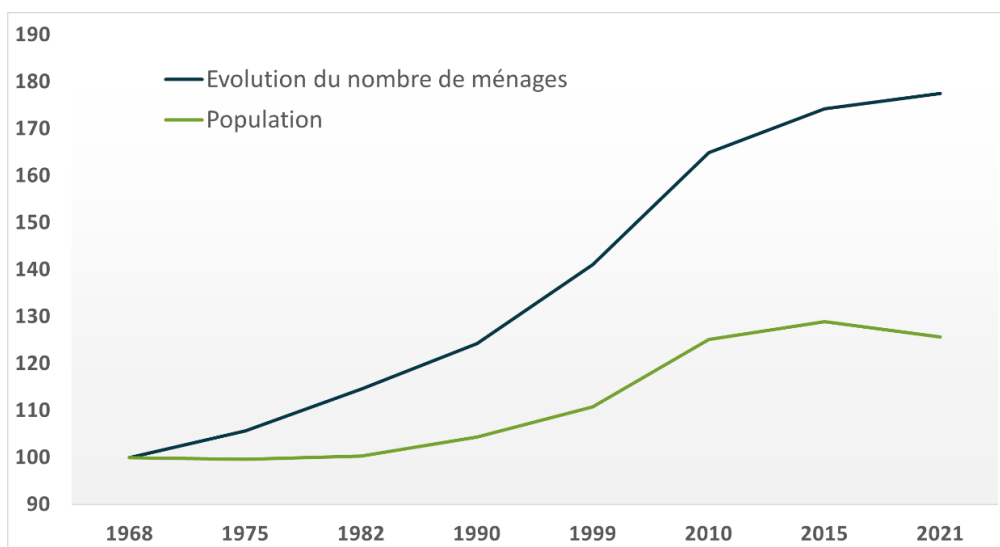
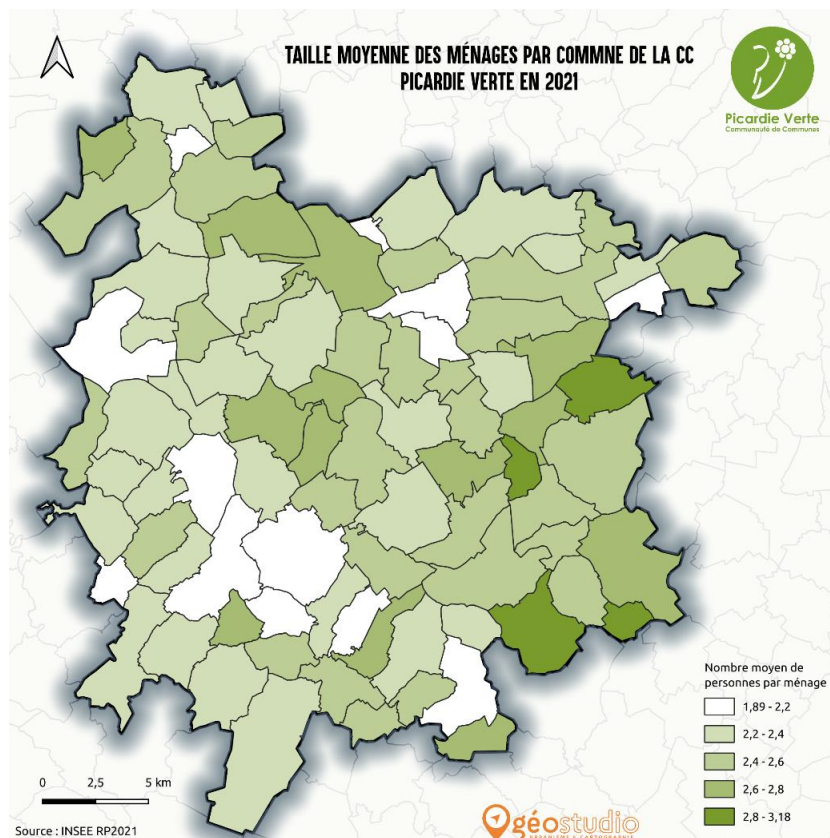


Figure 172 - Comparaison de l'évolution de la population et des ménages de la CCPV (sur une base 100 en 1968) (source : Insee RP2021)

2. Une baisse constante du nombre de personnes par ménages depuis 1968

La moyenne du nombre de personnes par ménage ne cesse de diminuer sur le territoire de la Picardie Verte depuis 1968 (3,29 personnes contre 2,36 en 2021). On parle alors de « desserrement » des ménages, un phénomène que l'on mesure partout en France, ou presque et qui est dû à la fois au vieillissement de la population, à l'évolution des formes de ménages où encore à la baisse progressive de la natalité.

Il est important de noter que les communes ayant le plus de personnes par ménage en moyenne ne sont pas les communes « pôles » du territoire. En effet, la commune d'Hétomesnil se distingue par un taux moyen de 3,18 personnes par ménage, alors que Grandvilliers, plus grosse commune de 2 786 habitants, est quant à elle à 2,2 personnes par ménage, moins que la moyenne de la CC Picardie Verte. De manière générale, au sein de ce territoire, les communes les plus rurales sont celles qui affichent la densité des ménages la plus élevée. Aussi, la majorité des communes (54 sur 88) affichent une densité plus élevée que la moyenne intercommunale.



Carte 82 - Taille moyenne des ménages par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

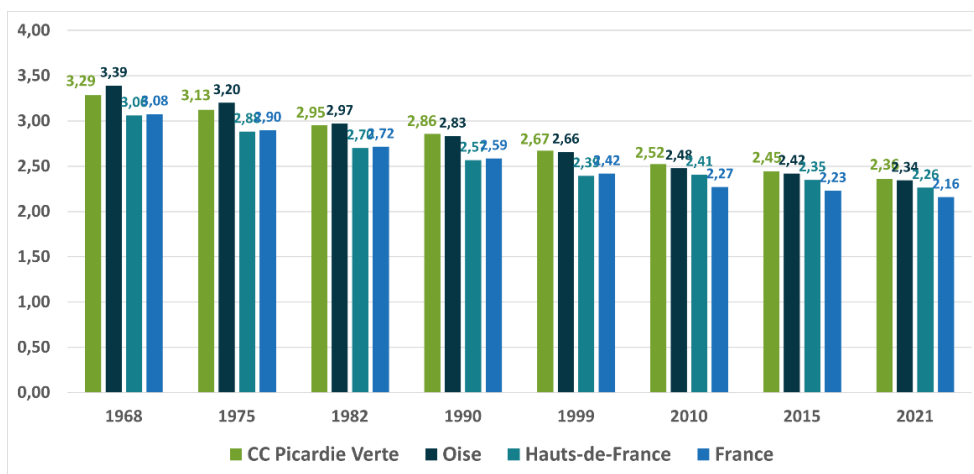


Figure 173 - Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968 (source : Insee RP2021)

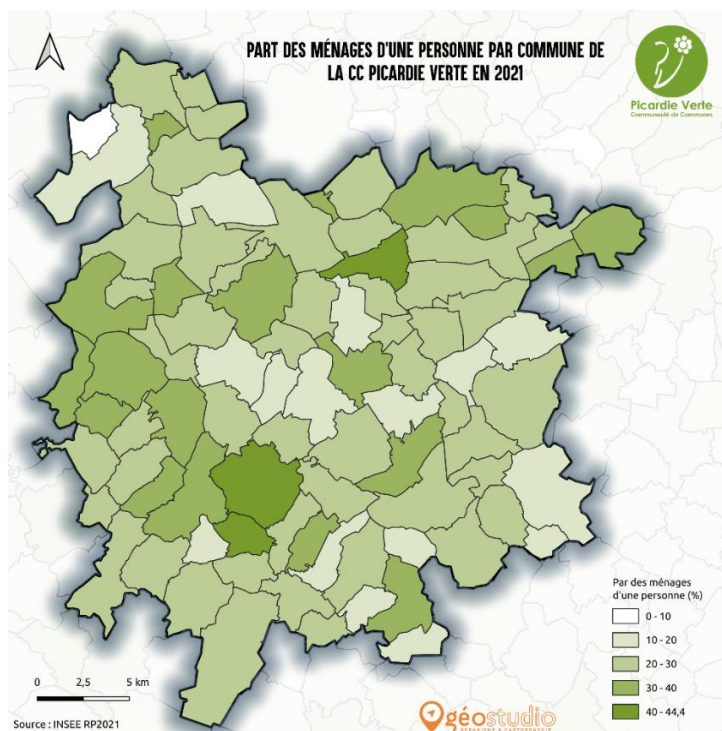
3. Une composition des ménages en évolution

a. Des ménages composés d'une seule personne en augmentation

En 2021, les ménages composés d'une seule personne représentent près de 30% des ménages présents sur la CC Picardie Verte. Cette représentativité est inférieure à celle des autres territoires de comparaison (31,9% pour l'Oise, 34,9% pour les Hauts-de-France et 38,1% pour la France), ce qui illustre un poids encore important des ménages composés de plusieurs personnes, bien que le nombre moyen de personnes par ménage ne cesse de diminuer.

Comme sur tous les territoires de comparaison, la Picardie Verte connaît une hausse de la part de ménages composés d'une seule personne (+ 4,4 points depuis 2010). Là encore, ces chiffres témoignent d'un vieillissement de la population sur le territoire intercommunal.

De plus, ces ménages composés d'une seule personne sont plus nombreux en milieu urbain (42% à Grandvilliers et Songeons), tandis que le caractère plus « familial » est plus marqué dans le rural, avec une commune qui se distingue fortement, Saint-Valery, qui ne compte aucun ménage composé d'une seule personne.



Carte 83 - Part des ménages d'une personne par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

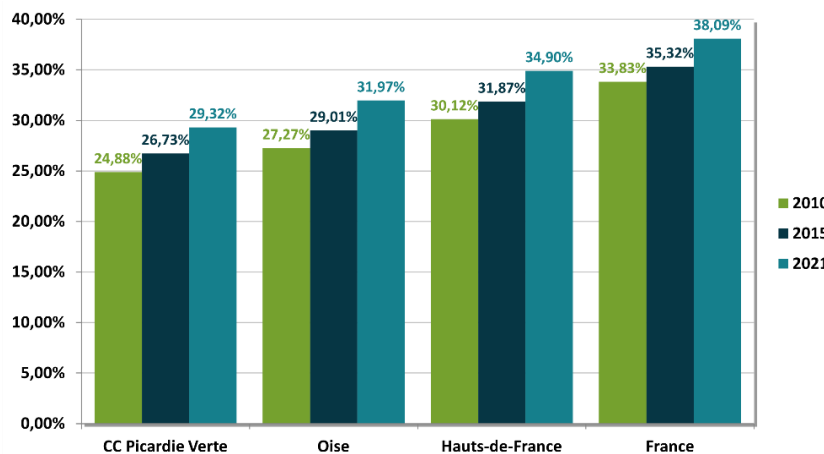


Figure 174 - Comparaison de l'évolution de la part représentée par les ménages d'une personne dans le nombre de ménages total (source : Insee RP2021)

b. Une représentation des ménages avec enfant en recul

En 2010, la part des couples avec enfant(s) représentait 48% des ménages de la CC Picardie Verte. En 2021, c'est 44% des ménages, soit une baisse de 4 points. Désormais, elle est équivalente à la part des couples sans enfants (43%), qui a elle augmenté de 2 points sur la même période.

Quant à elles, les familles monoparentales ont vu leur part augmenter, passant de 11% en 2010 à 14% en 2021, témoignant, même au sein de l'intercommunalité, d'un changement sensible mais progressif des modèles familiaux observé à l'échelle nationale.

La hausse de la part des couples sans enfant au détriment des couples avec enfant peut s'expliquer par le cumul de plusieurs facteurs : le recul de l'âge moyens des conjoints au moment du premier enfant, la hausse sensible du nombre de personnes qui ne souhaitent pas avoir d'enfant, mais aussi le vieillissement de la population qui fait qu'un couple voit mécaniquement augmenter le nombre d'années où il vit sans enfant (même s'il a pu en avoir par le passé).

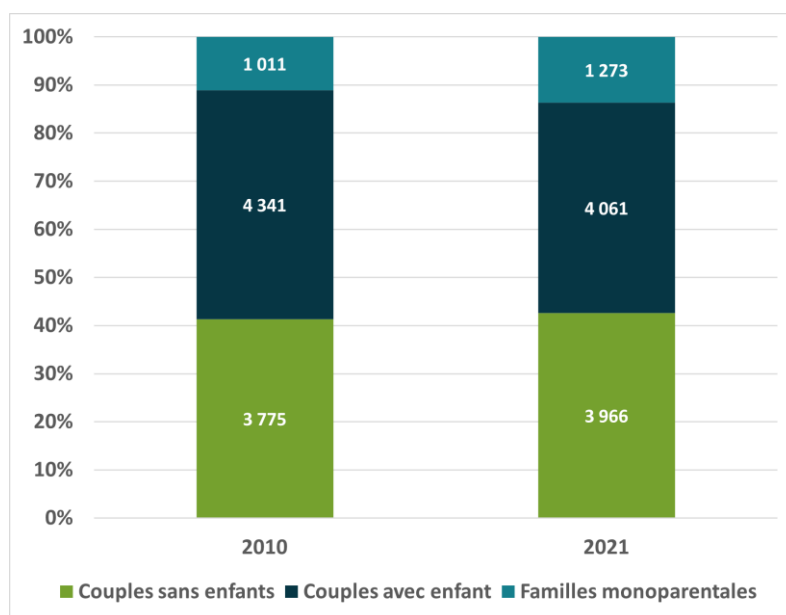


Figure 175 Evolution de la composition des familles de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

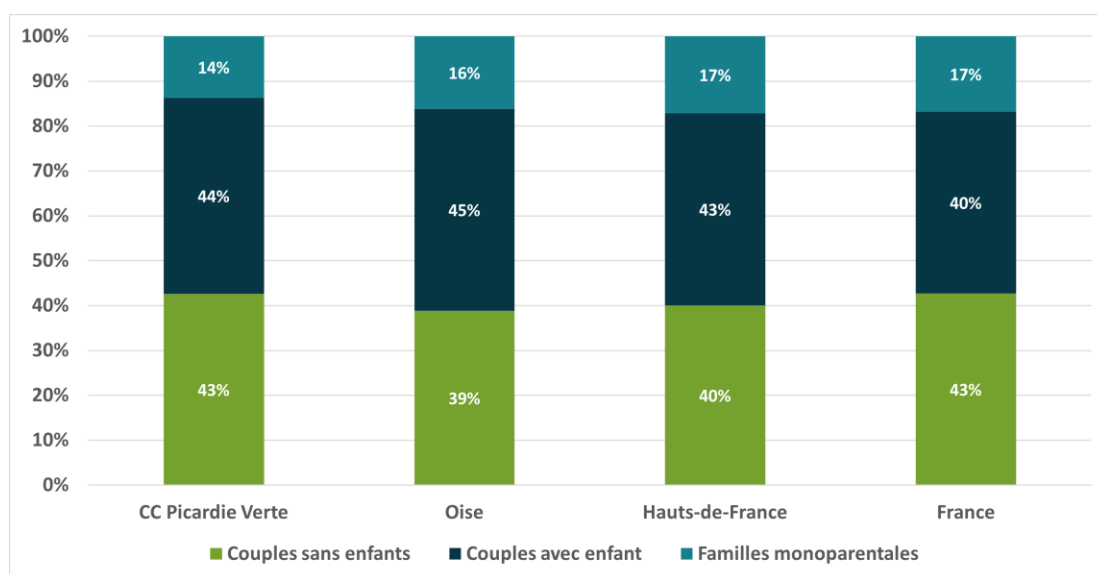


Figure 176 - Comparaison par territoire de la composition des familles en 2021 (source : Insee RP2021)

c. Des familles avec deux enfants qui restent majoritaires

Les deux catégories de familles les plus représentées au sein des familles avec enfants (couples et familles monoparentales) sont les familles avec 2 enfants de moins de 25 ans (37% en 2021) et les familles avec un enfant de moins de 25 ans (35% en 2021).

En comparaison avec les autres territoires, le CC Picardie Verte se distingue par son taux de familles avec 2 enfants de moins de 25 ans, qui est plus élevé que celui de l'Oise (34%), des Hauts-de-France (33%) et de la France (34%).

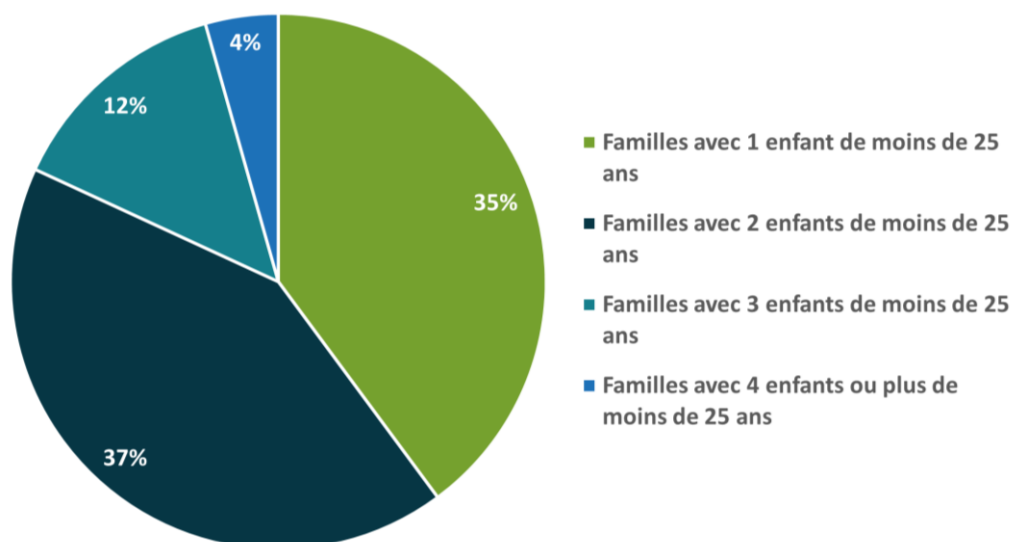


Figure 177 - Répartition du nombre d'enfants par famille de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

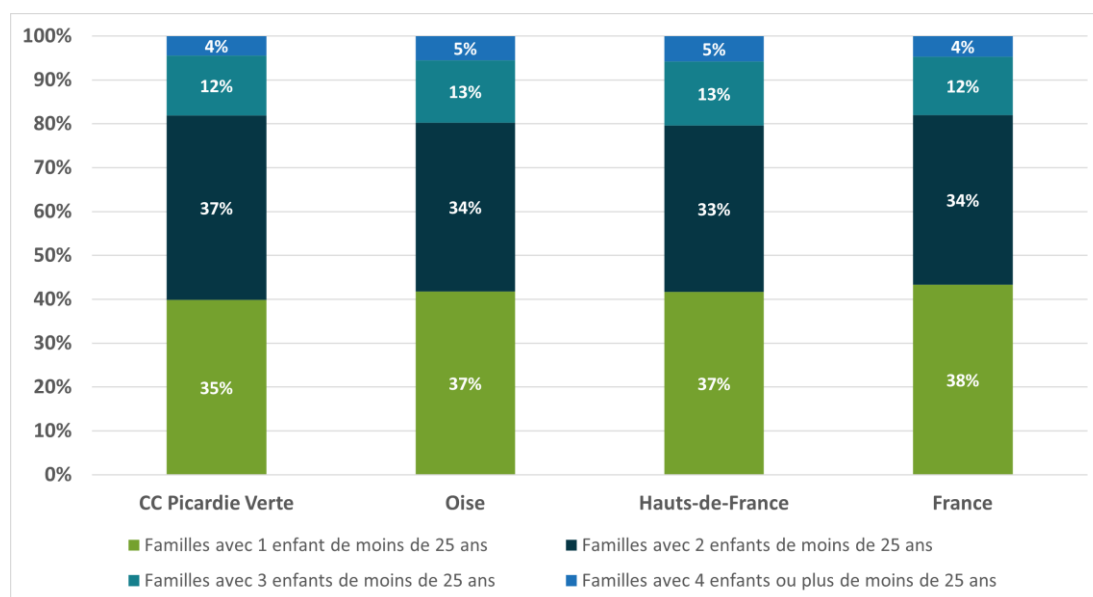


Figure 178 - Comparaison par territoire de la répartition du nombre d'enfants par famille en 2021 (source : Insee RP2021)

4. Synthèse : étude des ménages

- Un nombre de ménages en constante augmentation depuis 1968 mais qui tend à s'atténuer depuis 2015, en augmentant plus lentement.
- Un nombre de ménages qui augmente plus rapidement que la population n'augmente. Cet écart se creuse de plus en plus depuis 2015 et n'est pas sans enjeu pour les besoins en termes d'habitat.
- Une baisse constante du nombre de personnes par ménages depuis 1968, étant de 2,36 en 2021 sur le territoire de la Picardie Verte. Ce phénomène d'ampleur nationale (le desserrement des ménages), est dû à la fois au vieillissement de la population, ainsi qu'à l'évolution des formes de ménages où encore à la baisse progressive de la natalité.
- Autre phénomène national, l'évolution de la composition des ménages, qui sont de plus en plus nombreux à être composés d'une seule personne. Ces ménages, au sein de la Picardie Verte, sont plus présents en milieu urbain.
- Une représentation des ménages avec enfant(s) en recul au profit de familles monoparentales. Cela peut s'expliquer par le recul de l'âge moyens des conjoints au moment du premier enfant, la hausse sensible du nombre de personnes qui ne souhaitent pas avoir d'enfant, mais aussi le vieillissement de la population qui fait qu'un couple voit mécaniquement augmenter le nombre d'années où il vit sans enfant (même s'il a pu en avoir par le passé).
- Un modèle à deux enfants par famille qui reste majoritaire et qui démontre le caractère attractif du territoire pour les ménages familiaux.

G. NIVEAU DE VIE ET TAUX DE PAUVRETÉ

1. Des niveaux de vie plus homogènes et équilibrés

Une médiane du niveau de vie (21 780€ en 2021) bien inférieure aux moyennes départementale (23 330€) et nationale (23 080€) mais légèrement supérieure à la médiane du niveau de vie de la région Hauts-de-France (21 420€).

Un niveau de vie des 10% les plus pauvres (12 800€ en 2021) qui est lui légèrement supérieur aux moyennes départementale (12 600€), régionale (11 490€) et nationale (12 080€).

A l'inverse, un niveau de vie des 10% les plus riches (33 860€ en 2021) qui est assez nettement inférieur aux moyennes départementale (38 830€), régionale (36 680€) et nationale (41 230€).

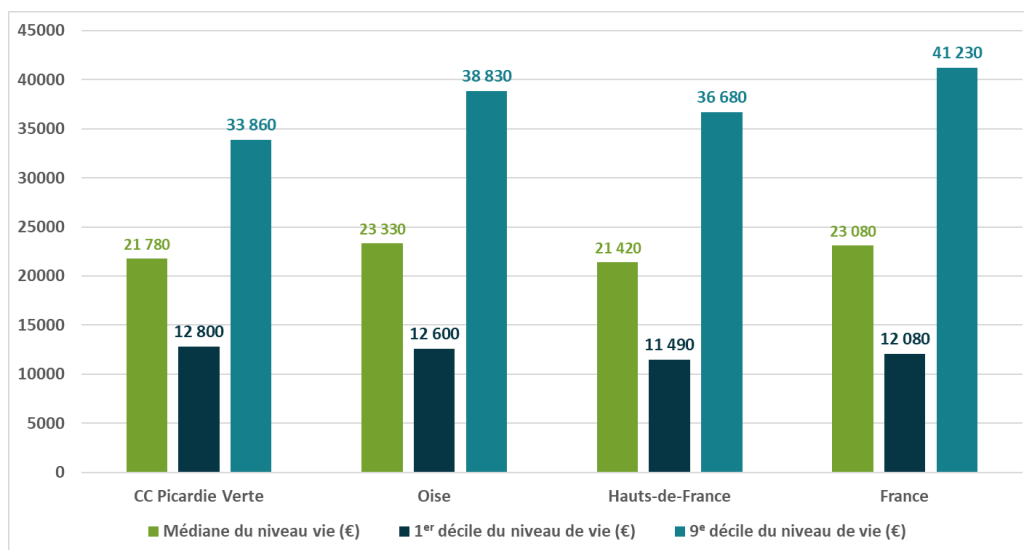


Figure 179 - Comparaison par territoire du revenu annuel en 2021 (source : Insee RP2021)

48% des ménages fiscaux imposés sur la CC Picardie Verte en 2021, soit un niveau équivalent à la moyenne des Hauts-de-France mais inférieur à la moyenne de l'Oise et de la France.

Des chiffres qui peuvent résumer ainsi la situation sur l'intercommunalité : une population plus homogène dans ses revenus qu'en comparaison avec l'échelle nationale, entre des catégories populaires un peu moins pauvres sur la CC Picardie Verte par rapport à la moyenne française, mais aussi et surtout des catégories aisées moins riches sur le territoire par rapport au reste du pays.

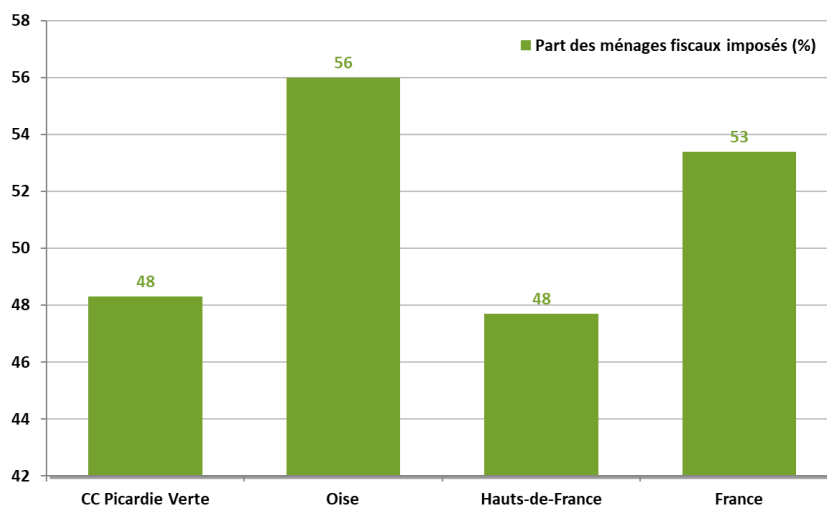


Figure 180 – Part des ménages fiscaux imposés en 2021 (source : Insee RP2021)

2. Un taux de pauvreté plus faible sur la CC Picardie Verte

Une pauvreté moins représentée au sein de l'intercommunalité, avec un taux qui avoisine les 13% tout comme l'Oise, contre 18% dans les Hauts-de-France et 15% en France.

Une pauvreté qui est relativement similaire à celle constatée à l'échelle départementale et moins forte pour l'ensemble des classes d'âges présentes sur l'intercommunalité qu'à l'échelle régionale et nationale. L'écart le plus important avec la région et la France se manifeste pour les moins de 30 ans, dont 21% vivent sous le seuil de pauvreté sur la CC Picardie Verte (contre 29% dans les Hauts-de-France et 23% en France).

L'écart le plus faible avec les autres territoires de comparaison se retrouve au niveau des 60-74 ans et des plus de 75 ans, avec seulement 1 à 2 points d'écart entre les différentes échelles territoriales.

Une pauvreté qui touche davantage les locataires de logements : 30% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté sur la CC Picardie Verte (29% dans l'Oise, 36% dans les Hauts-de-France et 29% en France), quand ce taux est à 8% pour les propriétaires (un niveau tout de même légèrement plus élevé que dans le département, la région et en France).

Territoires	Taux de pauvreté global (%)	Taux de pauvreté-propriétaires (%)	Taux de pauvreté-locataires (%)
CC Picardie Verte	13	8	30
Oise	13	5	29
Hauts-de-France	18	7	36
France	15	7	29

Figure 181 - Taux de pauvreté par statut d'occupation des logements en 2021 (source : Insee RP2021)

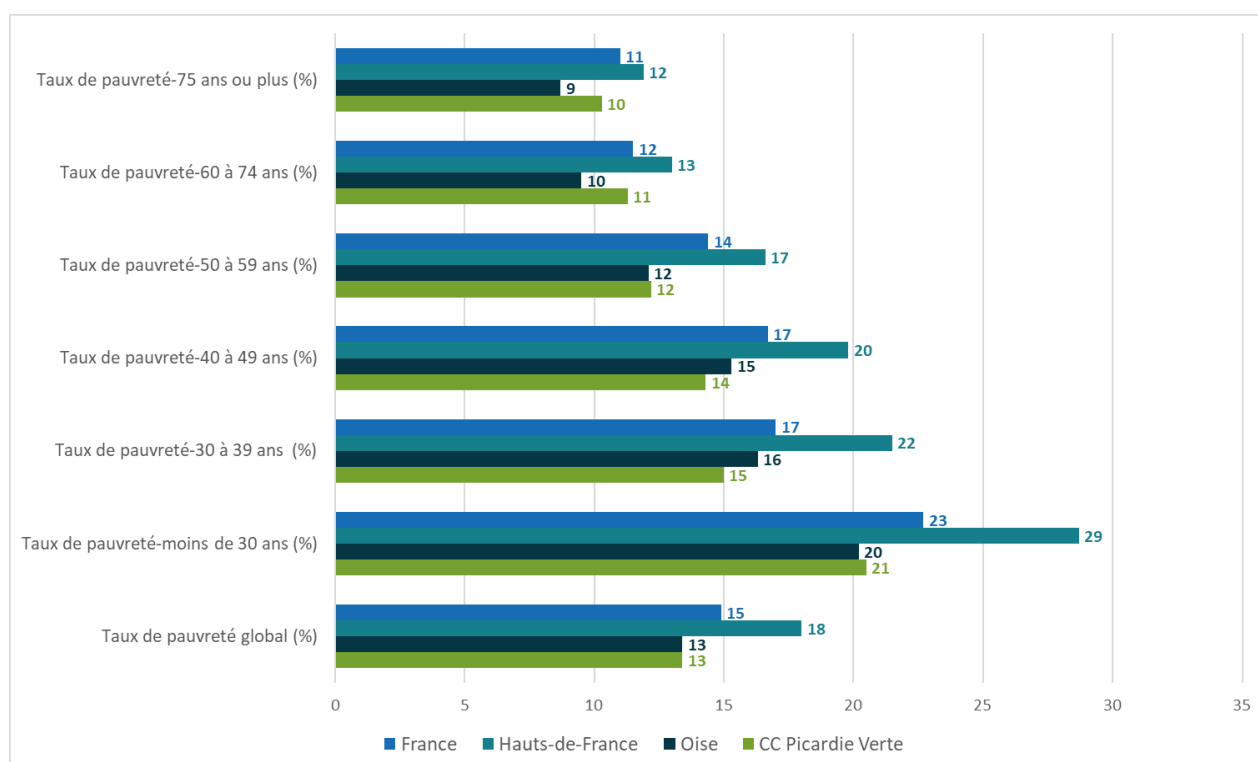


Figure 182 - Taux de pauvreté par tranches d'âge en 2021 (source : Insee RP2021)

3. Synthèse : niveau de vie et taux de pauvreté

- Une population plus homogène en termes de revenus sur la CCP Picardie Verte qu'en comparaison avec l'Oise, les Hauts-de-France et la France en général : des écarts de revenus moins importants entre riches et pauvres.
- Une pauvreté moins marquée sur le territoire, avec 13% des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté.
- Une pauvreté qui est moins importante que dans la région et qu'en France pour l'ensemble des classes d'âges vivant sur l'intercommunalité.
- Des locataires de logements davantage exposés au risque de pauvreté que les propriétaires.

H. NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION

1. Un bon niveau de scolarisation des jeunes de 2 à 17 ans

93% des enfants âgés de 2 à 17 ans et habitant une commune de la CC Picardie Verte étaient scolarisés en 2021. Ce taux était légèrement supérieur à celui du département de l'Oise (91%).

Toujours chez les 2-17 ans, autant de femmes que d'hommes sont scolarisés sur le territoire.

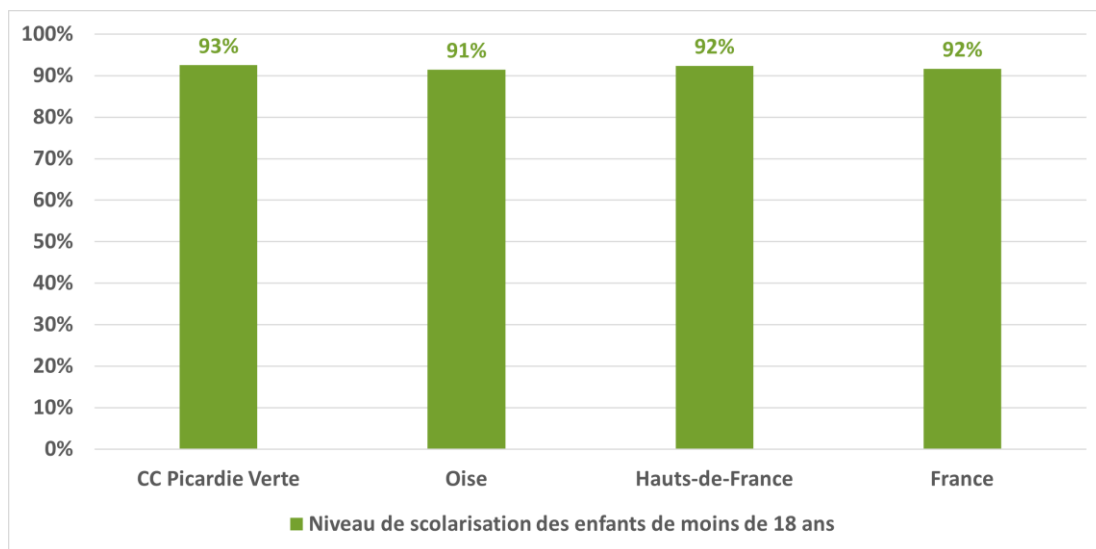


Figure 183 - Comparaison du niveau de scolarisation des enfants de moins de 18 ans en 2021 (source : Insee RP2021)

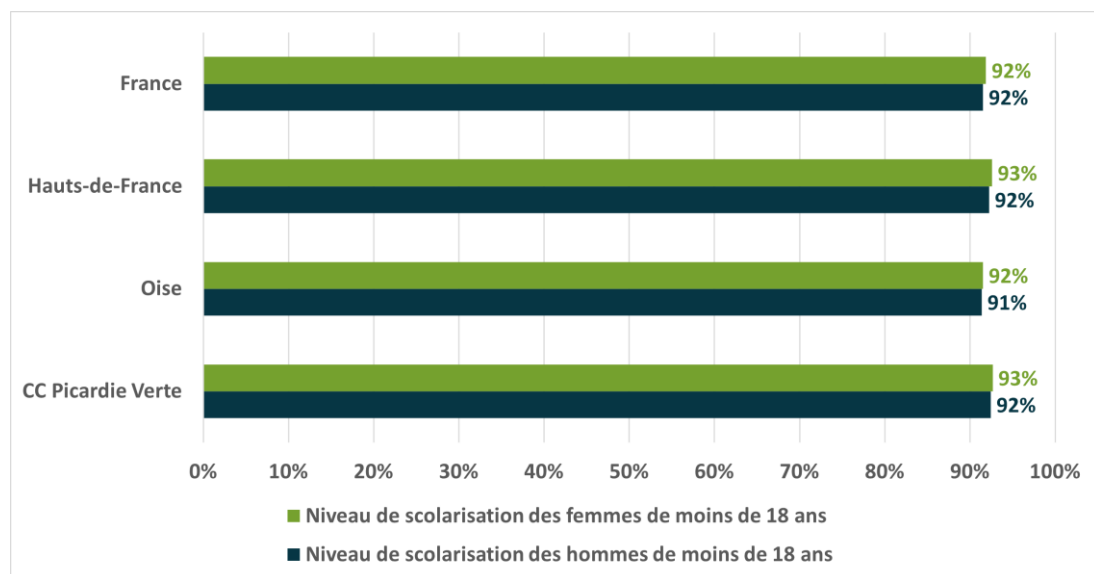


Figure 184 - Comparaison du niveau de scolarisation des hommes et des femmes de moins de 18 ans en 2021 (source : Insee RP2021)

2. Un niveau de scolarisation faible pour les 18-29 ans

En 2021, seulement 17% des 18-29 ans et habitant de la CC Picardie Verte étaient scolarisés. Ce niveau de scolarisation est en recul par rapport à 2010, où il était de 19%. A titre de comparaison, ce niveau est inférieur aux autres territoires, et très nettement inférieur à celui des Hauts-de-France (32%) et de la France (34%). Il y a donc deux fois moins de 18-29 ans scolarisés sur la CC Picardie Verte qu'en France.

Aussi, on observe que les femmes de 18 à 29 ans sont plus scolarisées que les hommes sur tous les territoires (19% contre 16% en Picardie Verte).

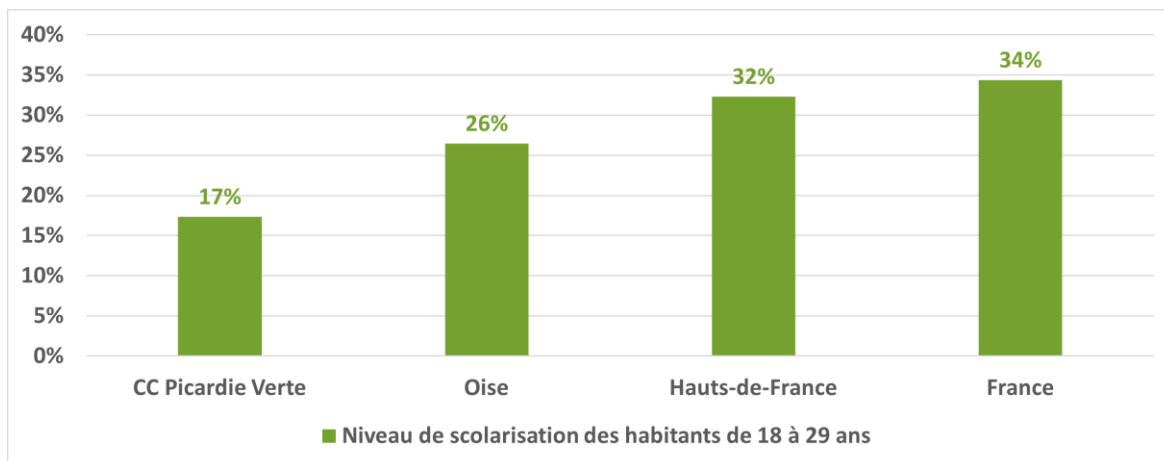


Figure 185 - Comparaison du niveau de scolarisation des habitants âgés de 18 à 29 ans en 2021 (source : Insee RP2021)

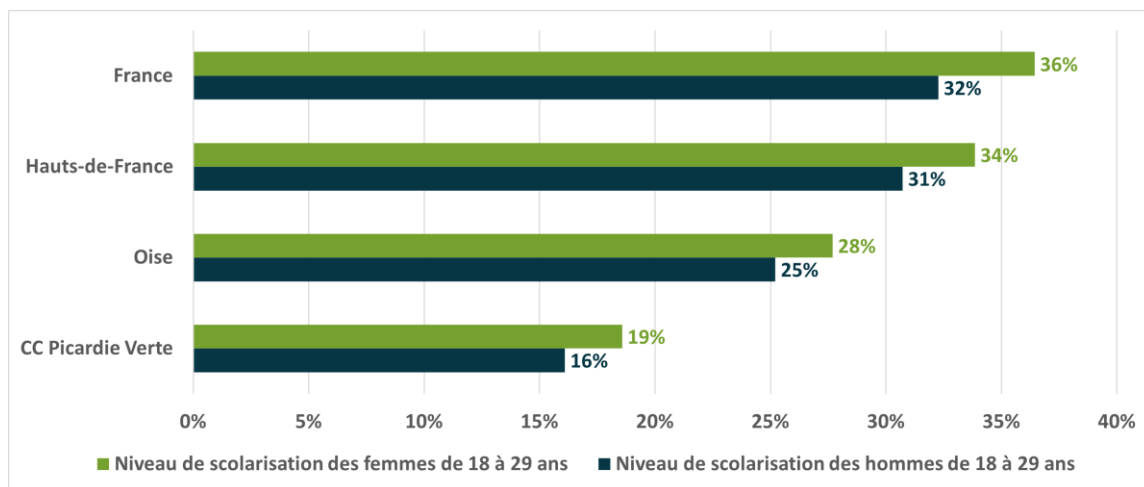


Figure 186 - Comparaison du niveau de scolarisation des hommes et des femmes âgés de 18 à 29 ans en 2021 (source : Insee RP2021)

3. La Picardie Verte, un territoire marqué par des filières de formation courtes et peu de diplômés

En 2021, 27% des habitants de la CC Picardie Verte âgés de 15 ans ou plus et non scolarisés (donc sortis du cycle scolaire) étaient non diplômés, soit plus que la moyenne de l'Oise (23%) et bien plus que la moyenne nationale (20%). Cette part de non-diplômés est en augmentation par rapport à 2010, où elle était à 23%.

Le territoire de la Picardie Verte se distingue de la France concernant la part des détenteurs du CAP ou BEP, surreprésentés (33% soit un tiers de la population). Cette part est d'ailleurs en très nette augmentation par rapport à 2010 (6%). En France, les détenteurs du CAP ou BEP sont représentés à 25%.

Cette tendance s'accroît ces dernières années sur la CC Picardie Verte, avec une baisse nette de la représentation des diplômés de l'enseignement supérieur (28% en 2010 contre 18% en 2021).

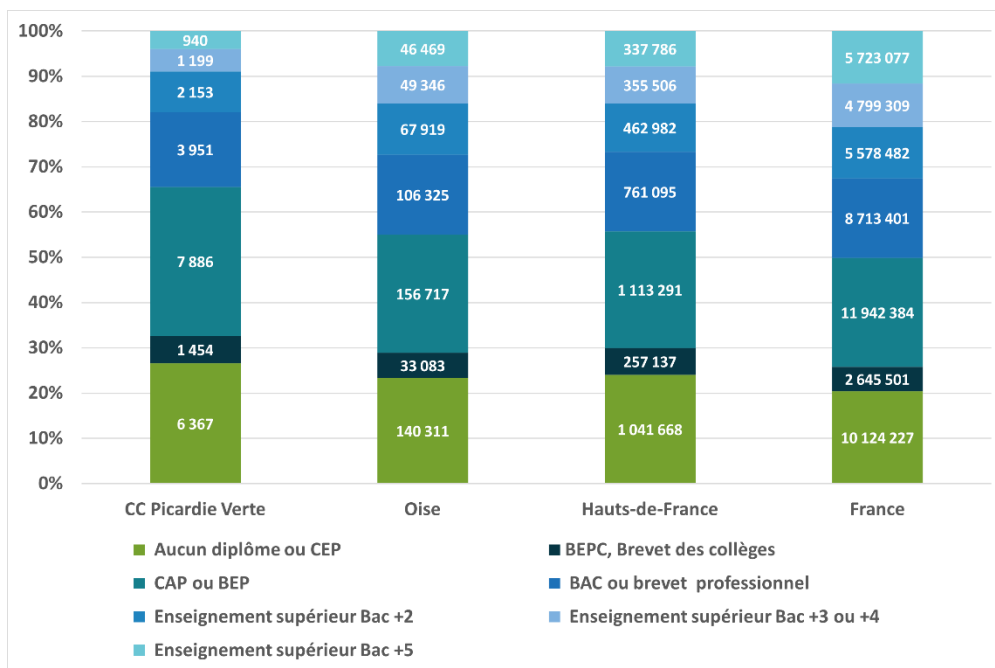


Figure 187 - Comparaison des qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2021 (source : Insee RP2021)

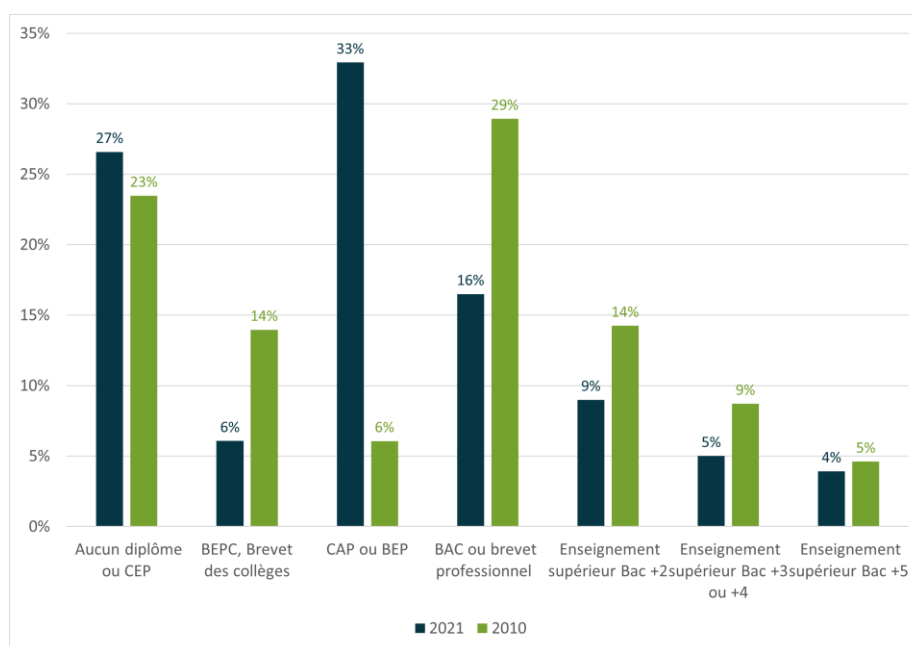


Figure 188 - Evolution des qualifications de la population active entre 2010 et 2021 pour la CCPV (source : Insee RP2021)

4. Synthèse : niveau de formation de la population

- Une scolarisation des jeunes (moins de 18 ans) à un très bon niveau, alignée avec la moyenne nationale.
- Une scolarisation des 18-29 ans habitant sur le territoire à un niveau assez faible.
- La Picardie Verte, un territoire marqué par un faible taux de diplômés.
- Les habitants diplômés sont issus de filières courtes (CAP, BEP, Bac sans études supérieures).
- A l'inverse, des habitants diplômés d'études supérieures nettement moins nombreux, en proportions, que ce que l'on relève en France.

I. SYNTHÈSE

- Une population en déclin depuis 2015 qui peut s'expliquer par une difficulté à attirer de nouvelles populations : plus de départs que d'installations, un nombre de jeunes en baisse et peu de naissances.
- Conjointement à cela, un vieillissement de la population plus marqué sur la CC Picardie Verte que sur les autres territoires.
- Une intercommunalité à dominante rurale, caractérisée par une faible densité de population (deux fois inférieure à celle du département), mais aussi par une forte présence d'agriculteurs sur le territoire.
- Un territoire marqué par un phénomène de « desserrement » des ménages : il y a de moins en moins de personnes par foyer d'habitation. Ainsi, le nombre de ménages augmente sur le territoire. Cela n'est pas sans enjeu concernant les besoins en termes d'habitat.
- Une représentation des ménages avec enfant(s) en recul au profit de familles monoparentales, pouvant s'expliquer par le recul de l'âge moyens des conjoints au moment du premier enfant, la hausse du nombre de personnes ne souhaitant pas avoir d'enfant, mais aussi le vieillissement de la population.
- Un territoire homogène en termes de revenus et une pauvreté assez faible, toutefois plus présente chez les locataires (mais minoritaires sur l'intercommunalité).
- La Picardie Verte, un territoire marqué par un faible taux de diplômés et des diplômés qui sont issus de filières courtes (CAP, BEP, Bac sans études supérieures).

J. DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE : SYNTHÈSE ET ENJEUX

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ○ Un territoire qui reste attractif pour les ménages familiaux ○ Une population qui demeure familiale ○ Un faible taux de pauvreté ○ Des revenus homogènes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une population qui augmentait jusque-là et qui diminue depuis 2015 ○ Une population qui perd en dynamisme et qui vieillit ○ Des évolutions (baisse démographique, vieillissement) qui menacent peu à peu la pérennité de certains équipements (notamment scolaires), mais aussi de l'économie locale (commerces, services)
<p style="text-align: center;">ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintenir sa population et réussir à en attirer de nouvelles pour permettre notamment l'installation de familles avec enfant(s), ce qui entrainerait un renouvellement de population à moyen / long terme ○ Soutenir le dynamisme démographique pour la vitalité et la durabilité des équipements présents sur le territoire, mais aussi pour la stabilité des commerces et services locaux ○ Répondre au vieillissement de la population par des politiques adaptées (habitat, mobilités, ...) ○ Faciliter le parcours résidentiel pour permettre aux jeunes de pouvoir s'installer sur le territoire et progresser dans la vie active 	

II. DIAGNOSTIC HABITAT

Lexique de l'Habitat

(Sources : INSEE, ADIL, ANAH et Services-Public)

Logement collectif : Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement individuel : Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison)

Logement vacant : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente ou à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Habitat indigne : Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Logement social : Logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte- SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer. Il peut également s'agir de logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM

Logement insalubre : L'insalubrité implique une appréciation qui associe la dégradation d'un logement à des effets sur la santé des occupants.

OPAH : Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est une offre de service. Les collectivités peuvent y avoir recours pour favoriser le développement de leur territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. L'OPAH constitue une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

ANAH : L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires, de l'Action et des Comptes publics. Sa mission s'inscrit dans l'amélioration le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour des travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. L'agence est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (OPAH). Et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux. Ses axes d'intervention sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

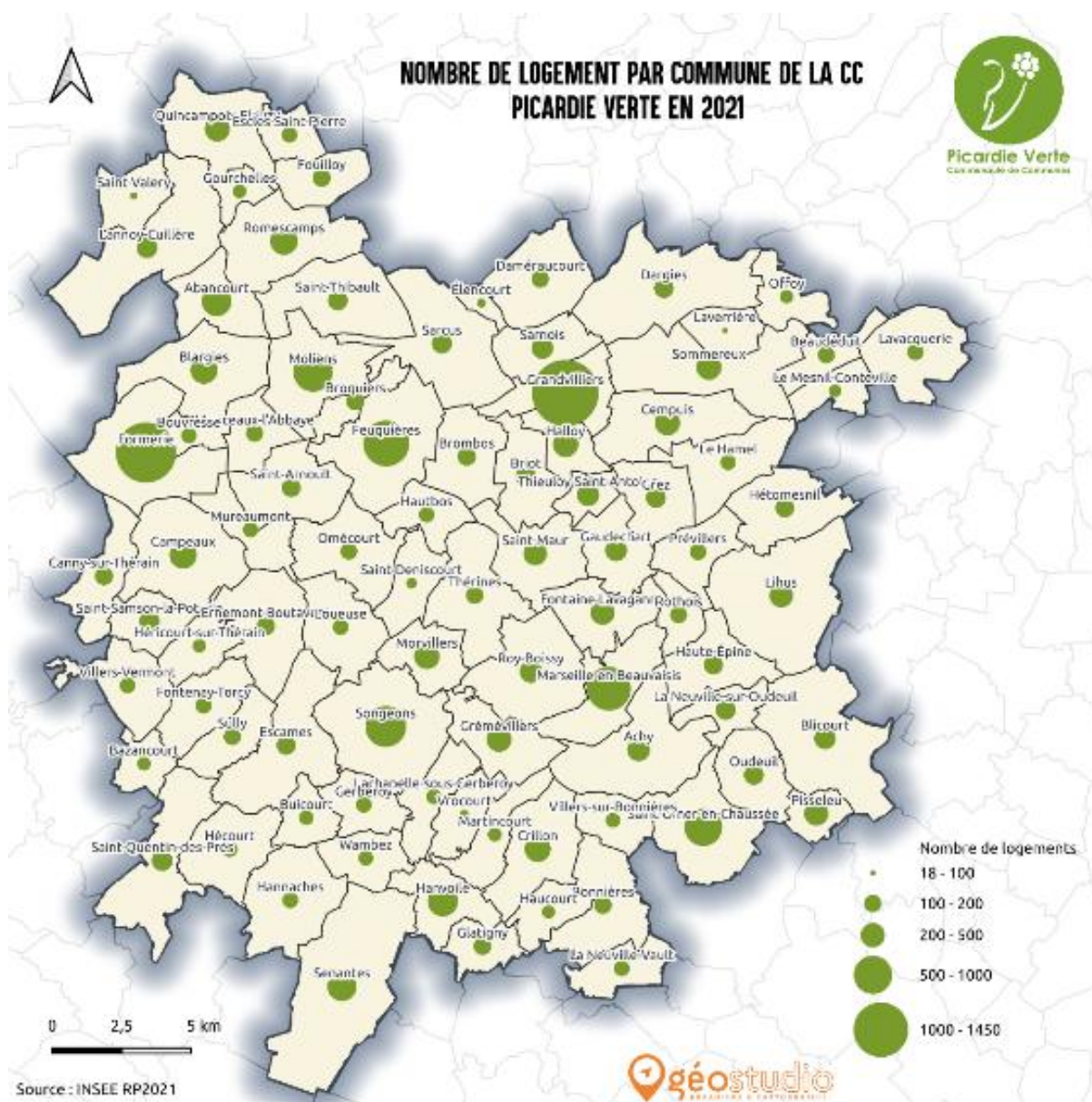
A. ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

1. Evolution récente du nombre de logements

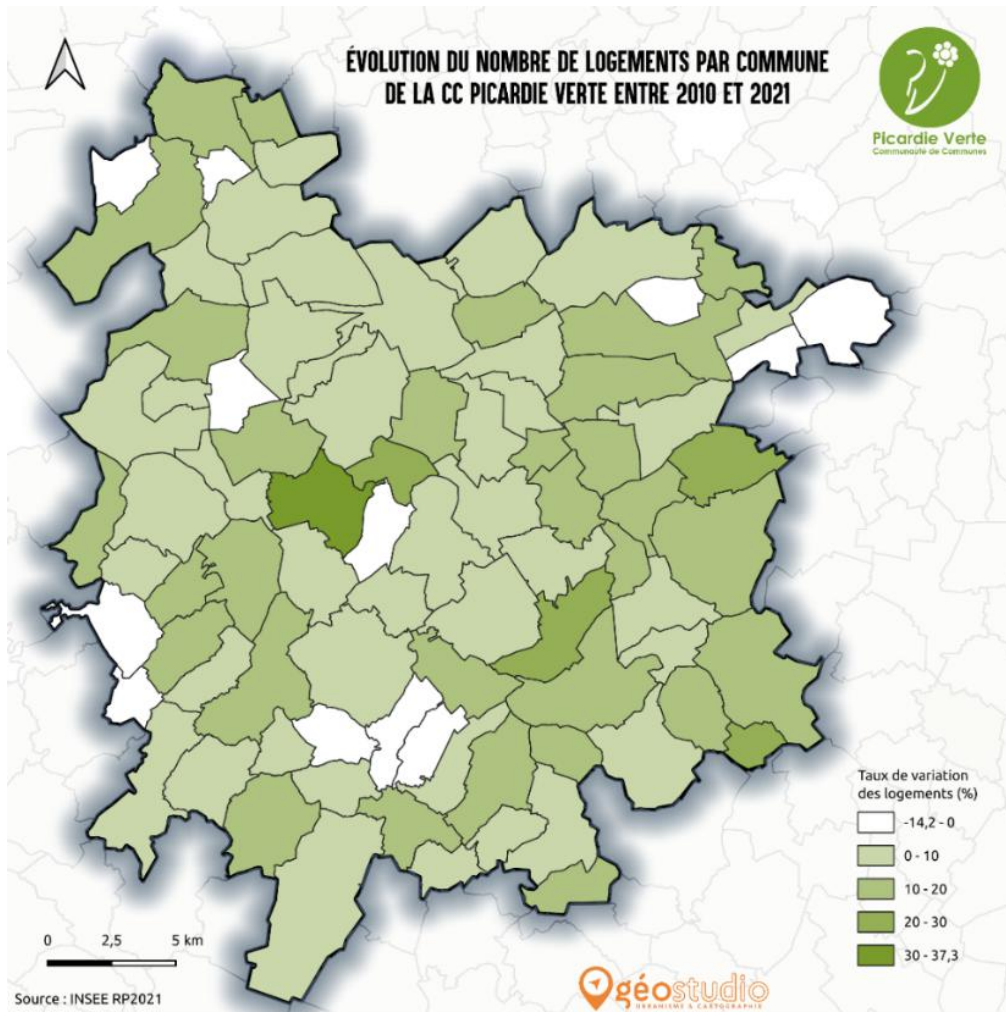
a. Une hausse constante du nombre de logements depuis 1968

En 2021, la CC Picardie Verte comptait 15 646 logements. Depuis plus de 50 ans, ce nombre augmente et de manière régulière et constante sur le territoire intercommunal. En 1968, le territoire comptait 9 098 logements. La hausse la plus importante aura été entre 1999 et 2010 (de 12 661 à 14 384 logements, soit une hausse de 13,6%).

L'évolution du nombre de logements sur le territoire de la CC Picardie Verte est assez homogène entre 2010 et 2021. Toutefois, on peut citer une commune comme Laverrière, qui perd des logements (-14,2%), à l'inverse d'Omécourt qui gagne considérablement des logements (+ 37,3%).



Carte 84 - Nombre de logement par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)



Carte 85 - Evolution du nombre de logements par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

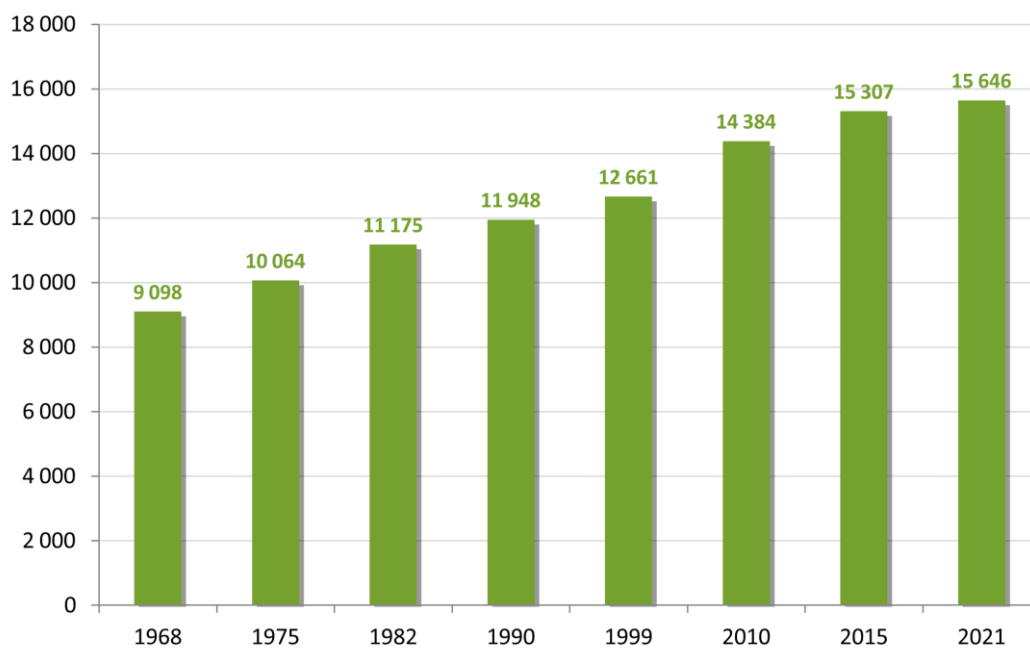


Figure 189 - Evolution du nombre de logements pour la CC Picardie Verte depuis 1968 (source : Insee RP 2021)

b. Une hausse qui tend à se stabiliser avec le département, tout en s'éloignant de la région et de la France

L'évolution du nombre de logements en Picardie Verte est similaire à celle des autres territoires de comparaison.

Parallèlement à cela, il peut être pertinent de croiser cette évolution du nombre de logements avec l'évolution de la population (voir 2^{ème} graphique). Nous l'avons vu, le parc de logement croît rapidement. Toutefois, comme évoqué plus tôt dans le diagnostic, la population elle, est en baisse depuis 2015. L'écart entre les deux courbes ne cesse de se creuser depuis cette année-là.

Cela nous confirme le phénomène de desserrement des ménages et de l'évolution des modèles familiaux sur les besoins en logements (avec notamment de moins en moins de personnes par logements).

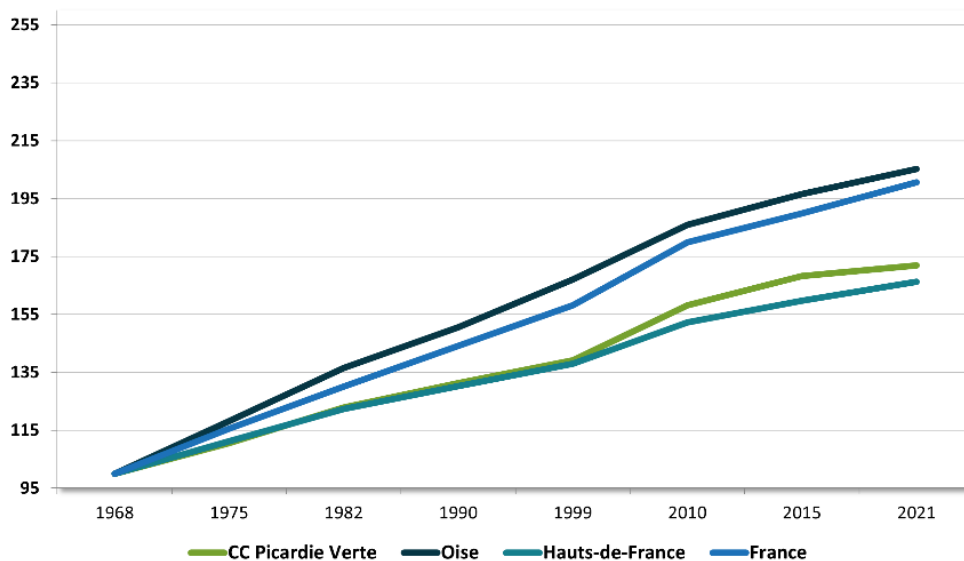


Figure 190 - Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2021 (source : Insee RP2021)

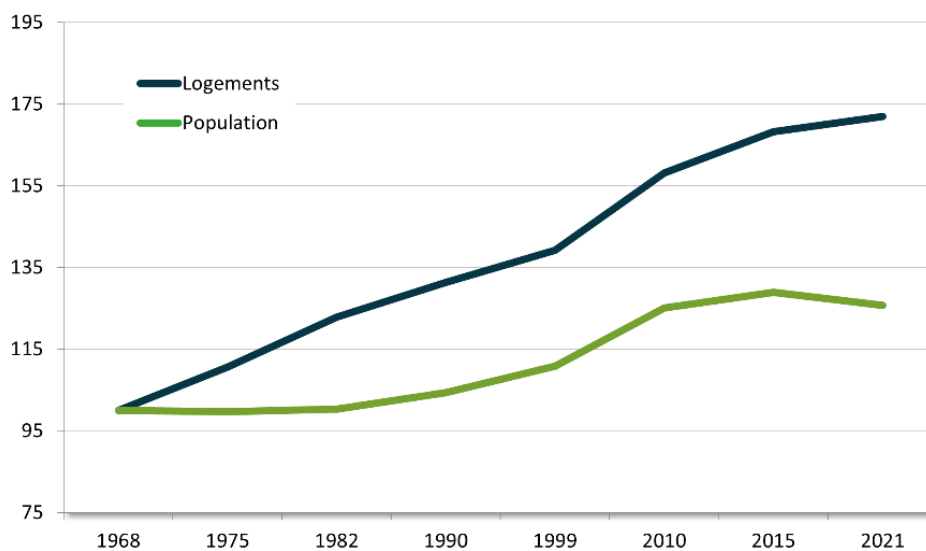


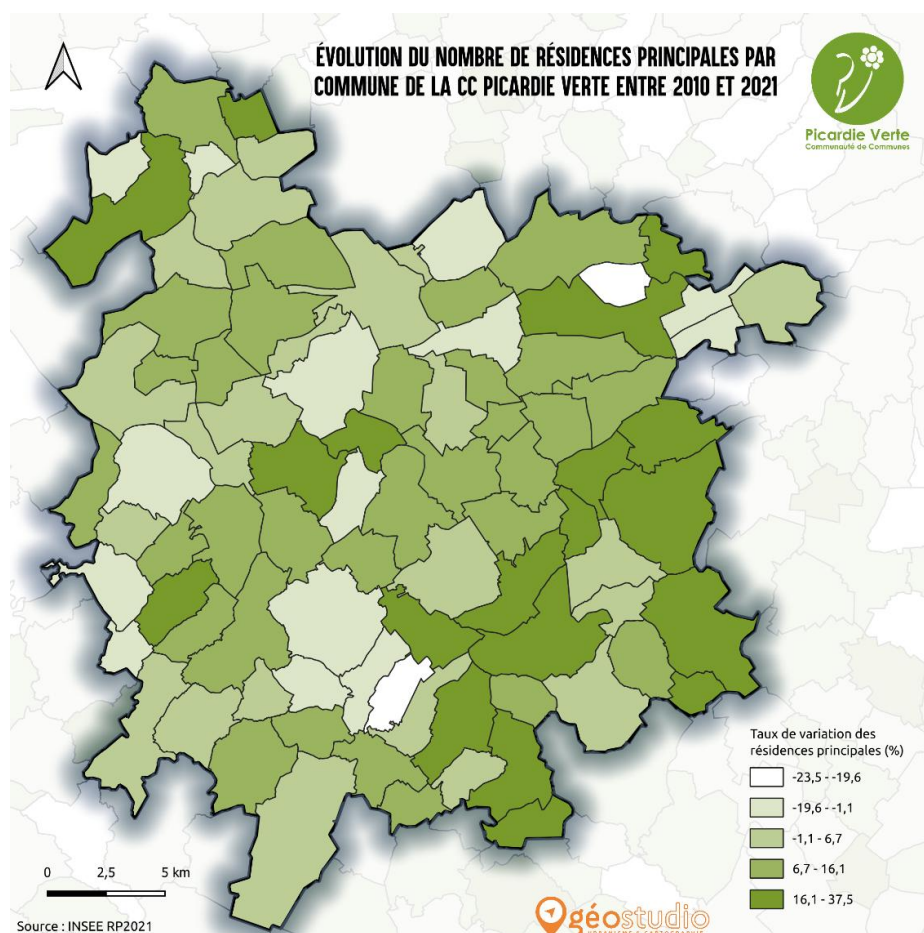
Figure 191 - Comparaison de l'évolution de la population et des logements sur la CC Picardie Verte (base 100 en 1968) (source : Insee RP2021)

2. Un territoire nettement résidentiel

a. Des résidences principales majoritaires

En 2021, 85,7% des logements présents sur le territoire de la Picardie Verte étaient des résidences principales. Ce niveau était supérieur à la moyenne française (82,2%), mais inférieur à celui du département (90,5%) et de la région (88,4%).

Les communes qui ont vu leur nombre de résidences principales augmenter (Hautbos, Bonnières, Omécourt) sont aussi celles qui affichent des soldes migratoires positifs sur la période 2010-2021.



Carte 86 - Evolution du nombre de résidences principales par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

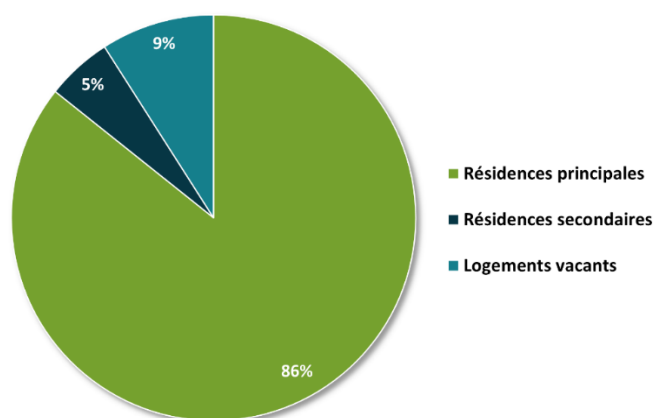


Figure 192 - Statuts d'occupation des logements sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

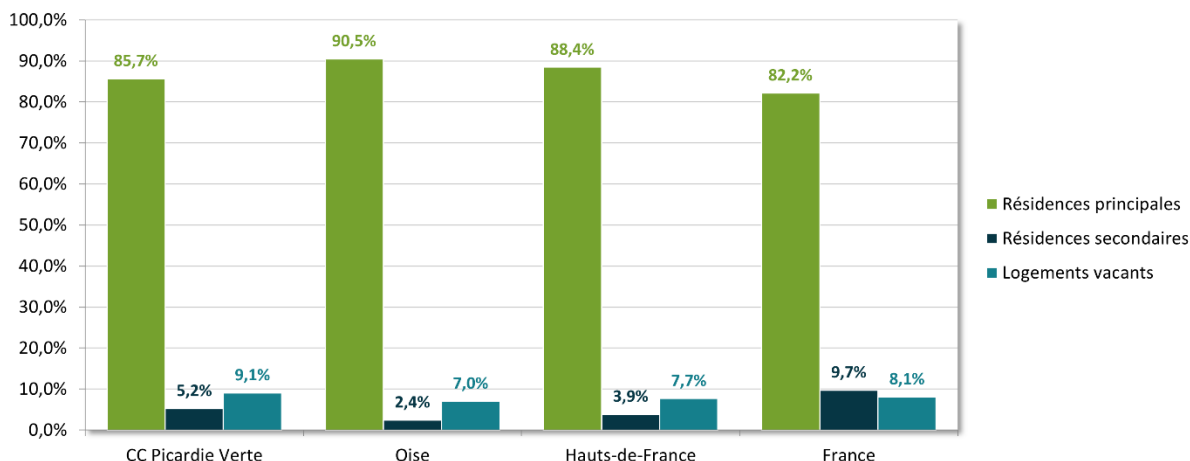
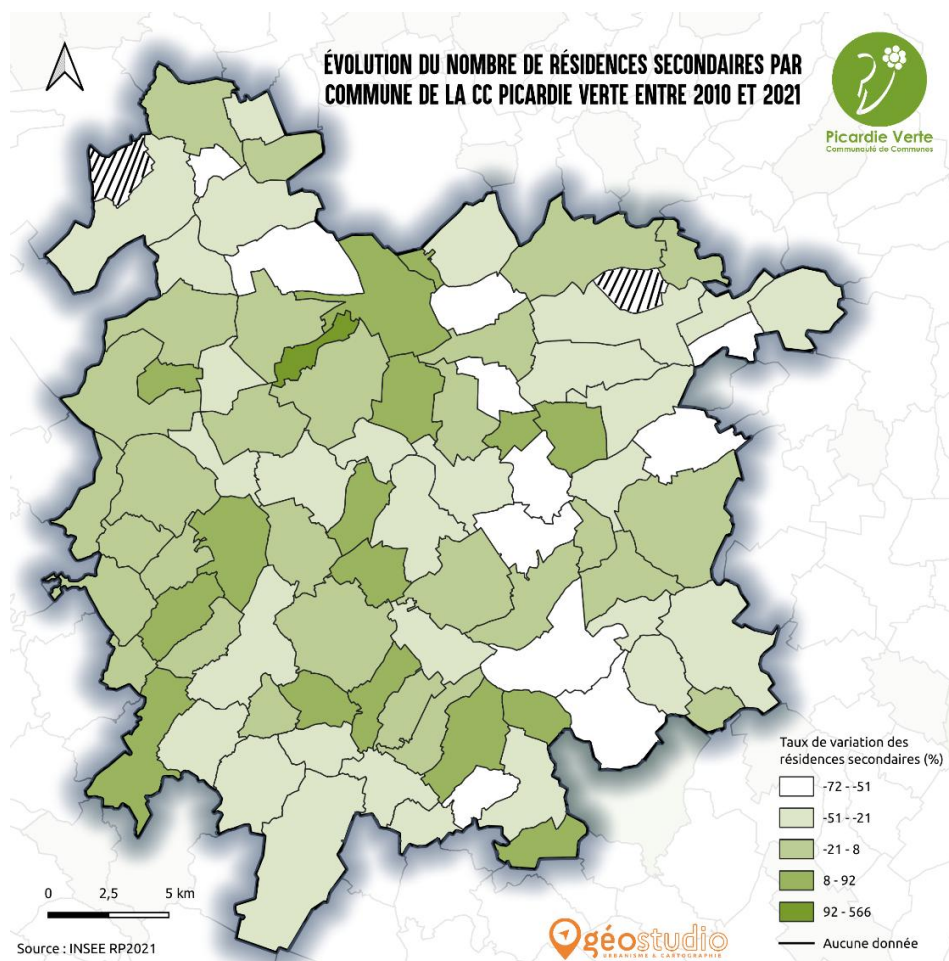


Figure 193 - Type de logements en 2021 (source : Insee RP2021)

b. Une part de résidences secondaires en diminution

En 2010, la part de résidences secondaires sur le territoire de la Picardie Verte était déjà assez faible (7,1% du parc immobilier) et, elle a nettement diminué entre 2010 et 2021, pour atteindre 5,2%. A titre de comparaison, ces chiffres demeurent plus élevés que les moyennes départementale, régionale et nationale.

Ce taux plus important de résidences secondaires au sein de la Picardie Verte peut s'expliquer par le caractère très rural du territoire, qui attire des populations souhaitant par exemple retrouver le calme à la campagne le weekend.



Carte 87 - Evolution du nombre de résidences secondaires par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

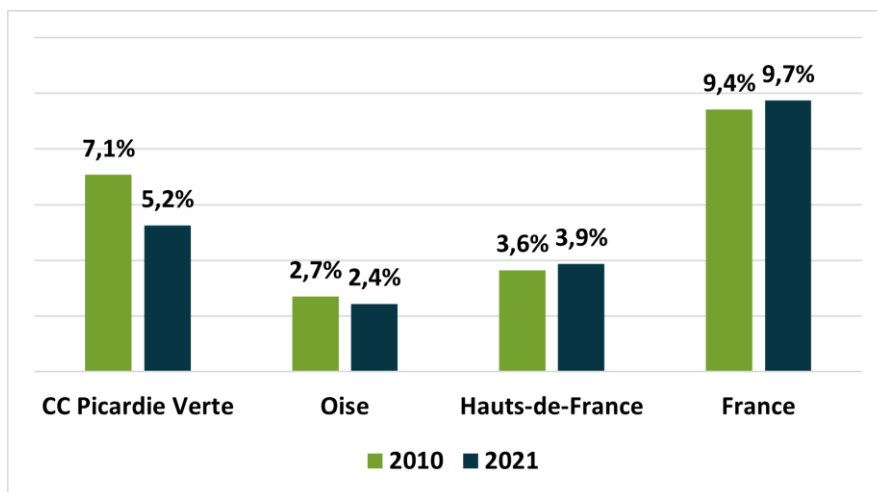
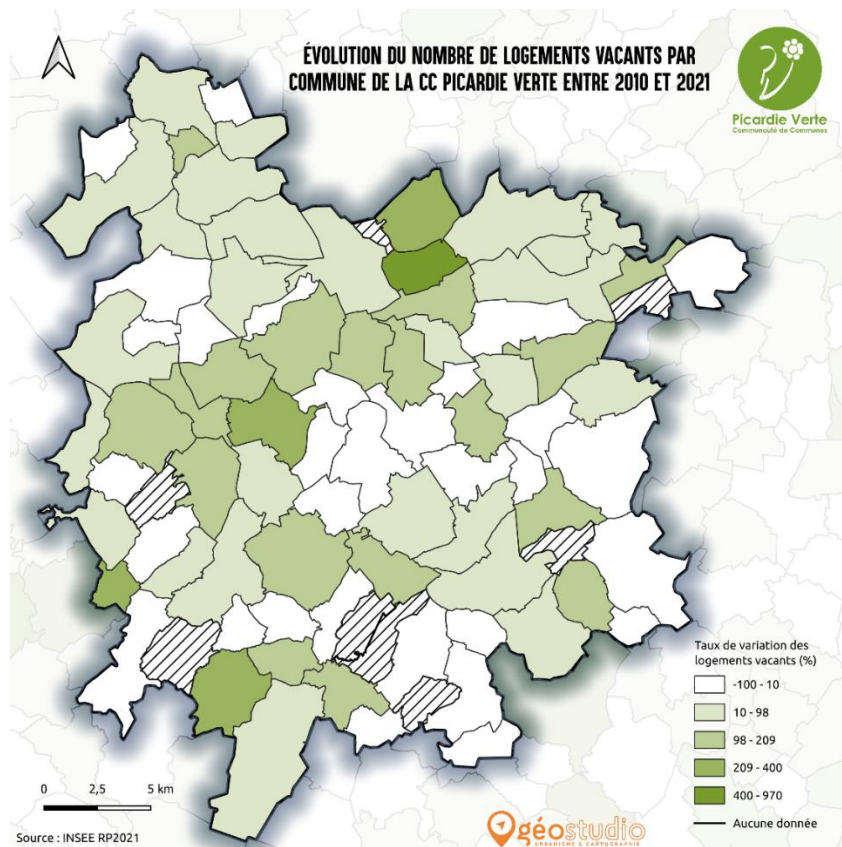


Figure 194 - Comparaison par territoire de la part de résidences secondaires entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

c. Des logements vacants en forte augmentation

En 2010, la CC Picardie Verte comptait 6,4% de logements vacants sur l'ensemble de son parc. Cette part a nettement augmenté entre 2010 et 2021, passant de 6,4% à 9,1%, soit une hausse de près de trois points. Globalement, si l'on regarde les territoires de comparaison, on remarque que c'est une tendance globale. Toutefois, cette hausse est plus marquée sur le territoire intercommunal. Ainsi, cela peut être corrélé avec la perte de population du territoire, qui n'attire pas assez et qui se retrouve donc avec une part importante de logements vacants (la moyenne nationale étant de 8,1%). Cela peut aussi être mit en relation avec le graphique qui montrait que le nombre de logements continuait d'augmenter quand la population elle, diminuait. Cela nous montre qu'il n'y a aucune tension sur le marché immobilier au sein de la CC Picardie Verte, mais plutôt qu'elle se retrouve avec un surplus de logements vides.



Carte 88 - Evolution du nombre de logements par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

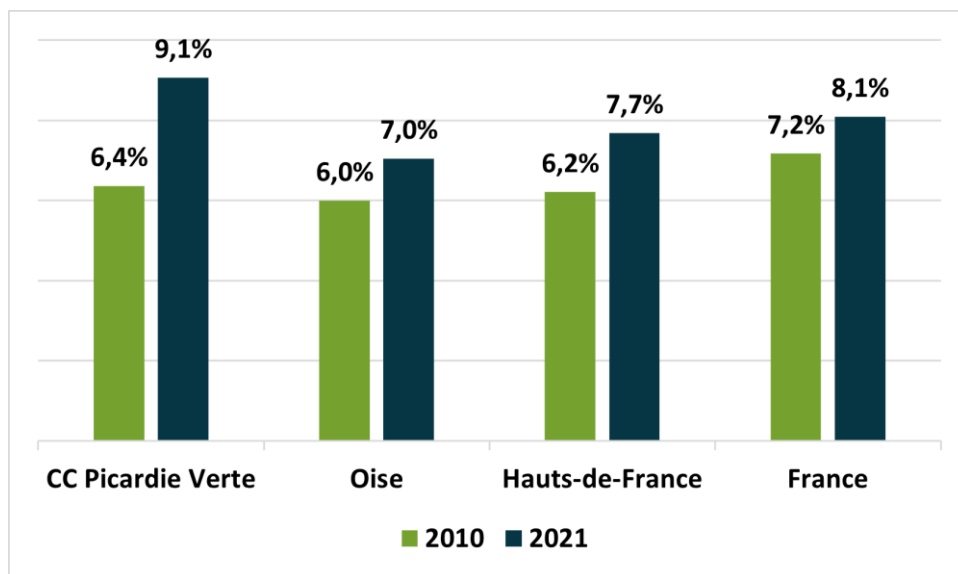


Figure 195 - Comparaison par territoire de la part de logements vacants entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

d. Des habitants souvent installés de longue date sur le territoire

Sur le territoire de la Picardie Verte, 60% des habitants étaient installés dans leur logement depuis au moins 10 ans en 2021. Cette constatation n'est pas similaire aux territoires de comparaison : 52% dans l'Oise et les Hauts-de-France et 49% en France.

Cela nous confirme encore une fois que le territoire intercommunal peine à attirer de nouvelles populations car la majorité des personnes vivant sur le territoire y sont installées depuis longtemps et ainsi, conjointement à cela, vieillissent sur le territoire. On peut appuyer ce propos en montrant que seulement 9% des installations ont eu lieu depuis moins de 2 ans en 2021.

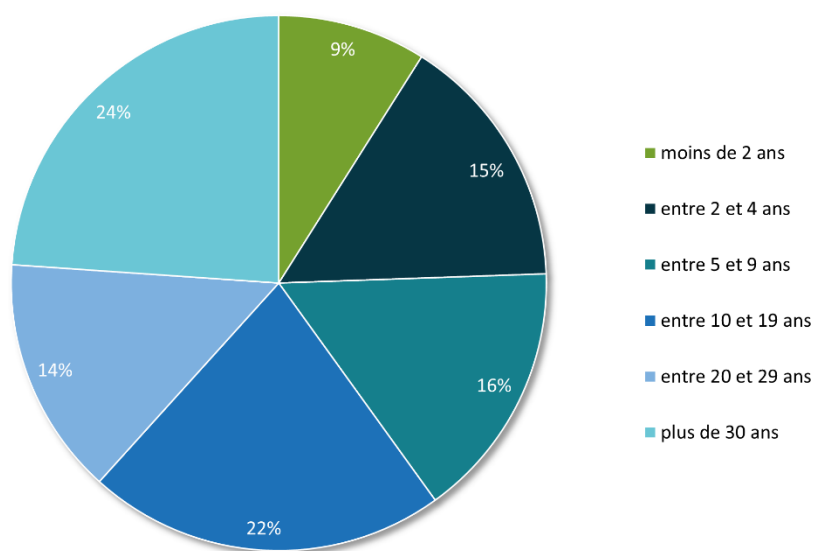


Figure 196 - Ancienneté d'emménagement sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

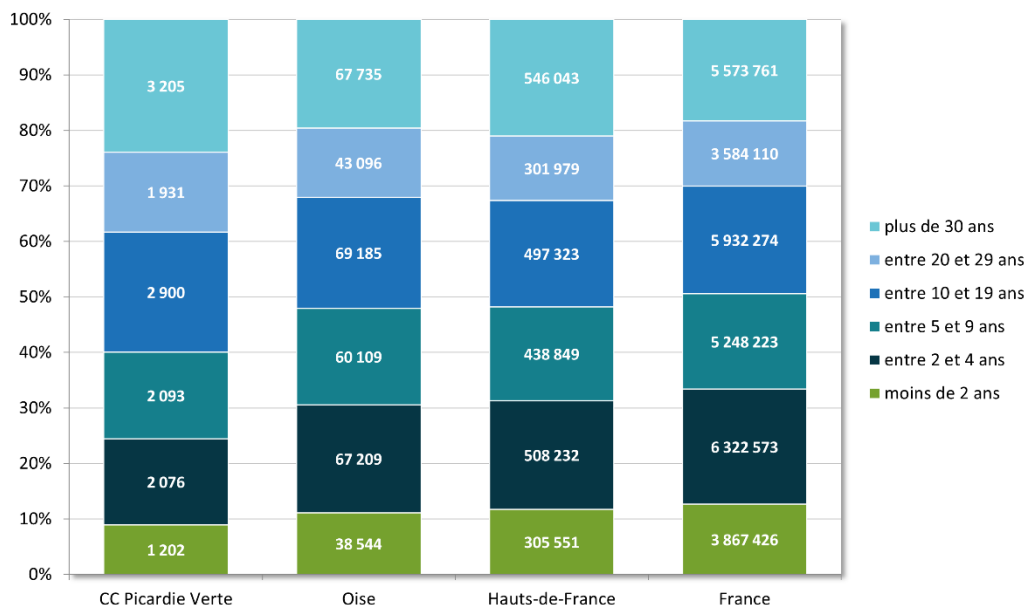


Figure 197 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale comparée en 2021 (source : Insee RP2021)

3. Un parc immobilier composé principalement de grands habitats individuels

a. Une nette domination de l'habitat individuel à l'échelle de l'intercommunalité

En 2021, le territoire de la CC Picardie Verte avait un parc immobilier composé à près de 91% par des maisons (habitat individuel). Entre 2010 et 2021, la répartition entre maisons et appartements a connu une légère évolution (+ 1% d'appartements et - 1% de maisons).

De manière générale, on remarque une prédominance affirmée pour le modèle d'habitat individuel sur l'intercommunalité, et qui est nettement supérieure aux moyennes des autres territoires de comparaison : 67% pour l'Oise, 71% pour les Hauts-de-France et 55% pour la France. Ce constat nous révèle encore une fois le caractère très rural de la CC Picardie Verte, en comparaison d'autres territoires au caractère urbain plus affirmé et donc plus enclins à abriter de l'habitat groupé ou collectif.

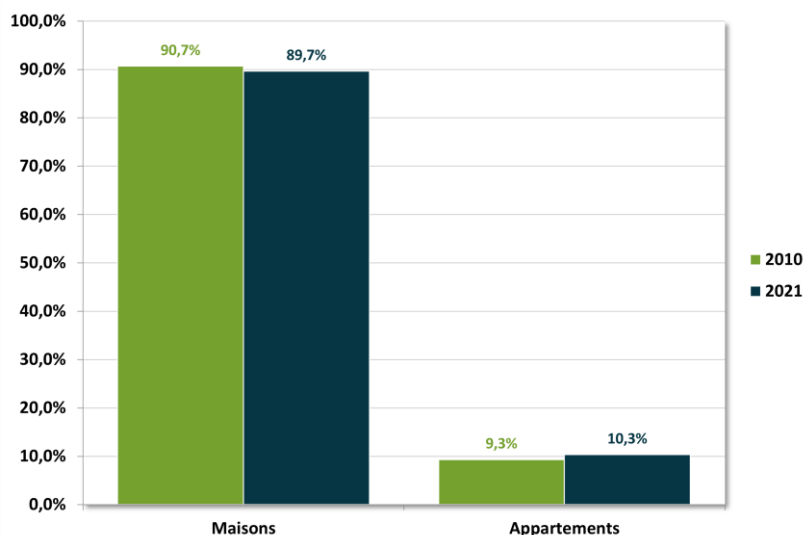


Figure 198 - Evolution de la typologie des logements entre 2010 et 2021 pour la CCPV (source : Insee RP2021)

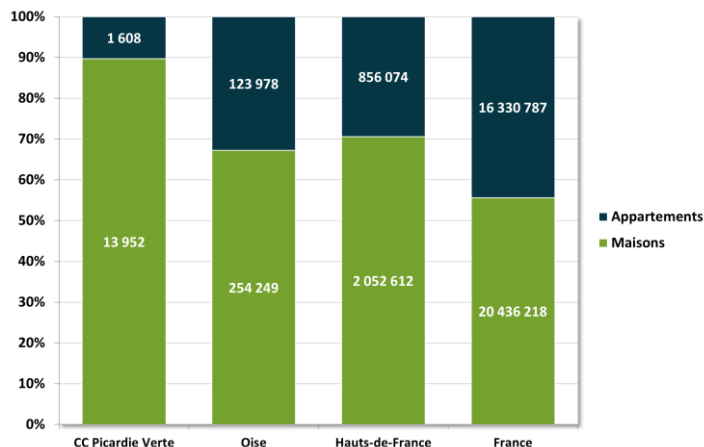


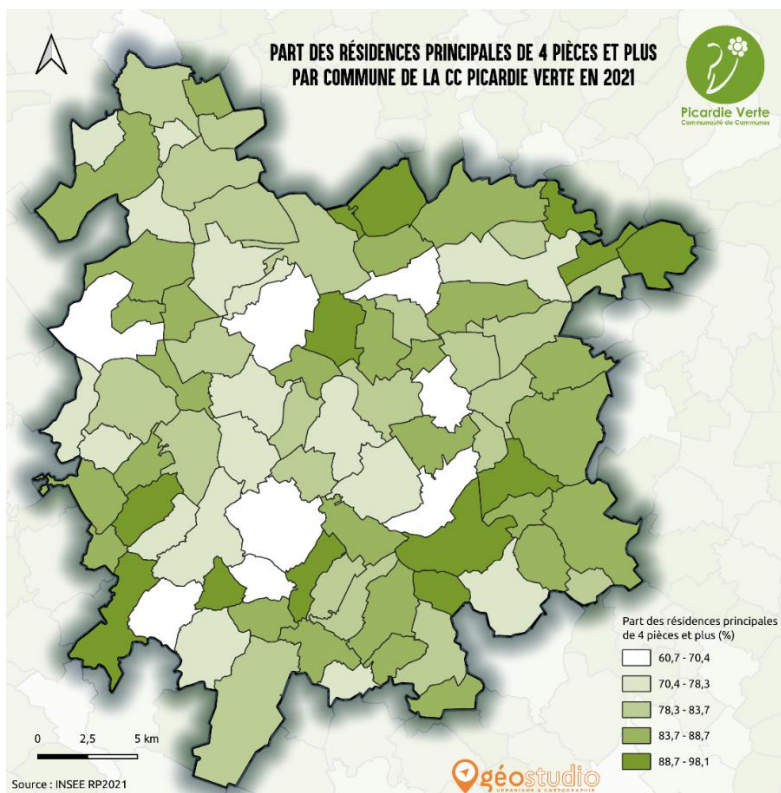
Figure 199 - Type de logements comparé en 2021 (source : Insee RP2021)

b. Des logements de grande taille nettement majoritaires partout sur le territoire

En 2021, 78% des logements de la CC Picardie Verte étaient composés d’au moins quatre pièces. A l’inverse, les petits logements sont très peu représentés (seulement 6% de T1-T2). De plus, on le voit bien sur cette carte, les « pôles urbains » du territoire (Grandvilliers, Feuquières, Formerie, Songeons, Marseille-en-Beauvais) sont les communes qui possèdent le moins de logements de grande taille. Ces grands logements sont majoritaires dans les communes rurales.

Il est également important de préciser que 74 communes sur 88 (soit 84% des communes) possèdent des logements de plus de quatre pièces à plus de 75%, ce qui témoigne encore une fois du caractère très rural du territoire intercommunal. En parallèle, aucune commune ne possède moins de 60% de logements d’au moins quatre pièces.

On note donc un déséquilibre dans l’offre d’habitat qui est problématique et qui interroge quant à la capacité du territoire à soutenir un parcours résidentiel pour toutes les tranches d’âges.



Carte 89 - Part des résidences principales de 4 pièces et plus par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

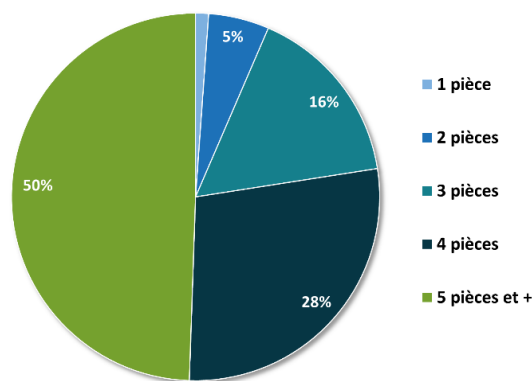


Figure 200 - Nombre de pièces des logements sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

4. Le statut d’occupation des résidences principales : des logements occupés par leur propriétaire

Au sein de la CC Picardie Verte, les propriétaires occupants sont largement surreprésentés (72% en 2021). Encore une fois, à titre de comparaison avec les autres territoires, ce taux est très important : 61% pour l’Oise, 57% pour les Hauts-de-France et 58% pour la France.

A l’inverse, la part des locataires occupant leur résidence principale est très faible, seulement 26%.

La part de propriétaires a toutefois diminuée d’1% entre 2010 et 2021.

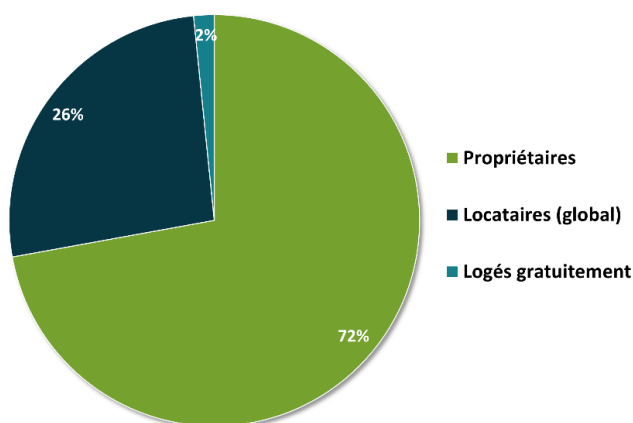


Figure 201 - Statut d'occupation des résidences principales sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

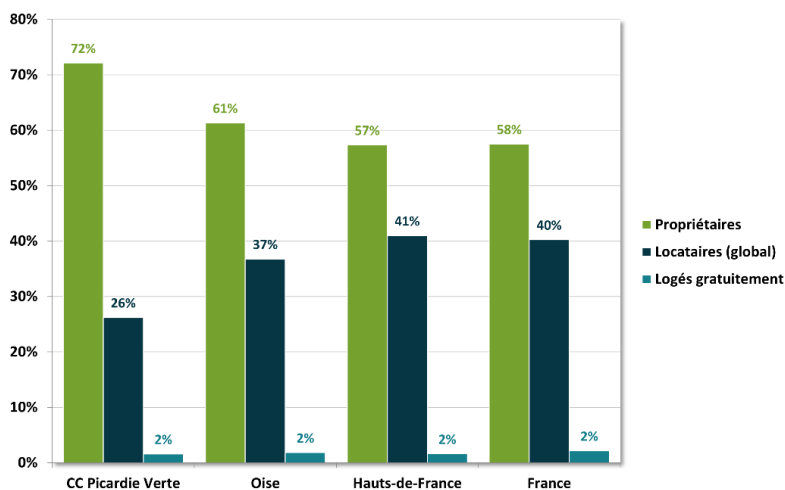


Figure 202 - Comparaison du statut d'occupation comparé des résidences principales en 2021 (source : Insee RP2021)

5. La construction de logements sur le territoire de la CC Picardie Verte

a. Un parc immobilier qui a du mal à se renouveler

La majorité des logements de la CC Picardie Verte ont été construits avant 1919 (26%, soit un quart du total des logements). On note également que beaucoup de logements ont été construits entre la fin de la guerre (1946) et les années 1990 : 38% du total de logements. Cette importance des constructions datant d'avant 1919 est très nettement supérieure à celle de l'Oise (10%) et des Hauts-de-France (16%).

Il est également important de noter que les années 1970-1980 n'ont pas été celles où la production de logements a été la plus forte en Picardie Verte, à l'instar de la situation en France, période correspondant à une hausse démographique soutenue, au développement en grande masse de l'habitat individuel en France, mais aussi aux premières grandes mutations des modèles familiaux ayant impliqués des besoins en logements supplémentaires pour répondre à la demande en forte hausse.

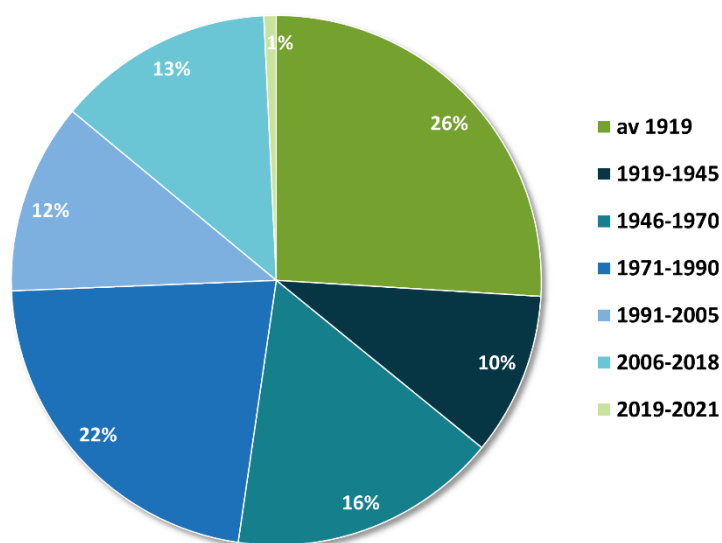


Figure 203 - Période de construction des résidences principales pour la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

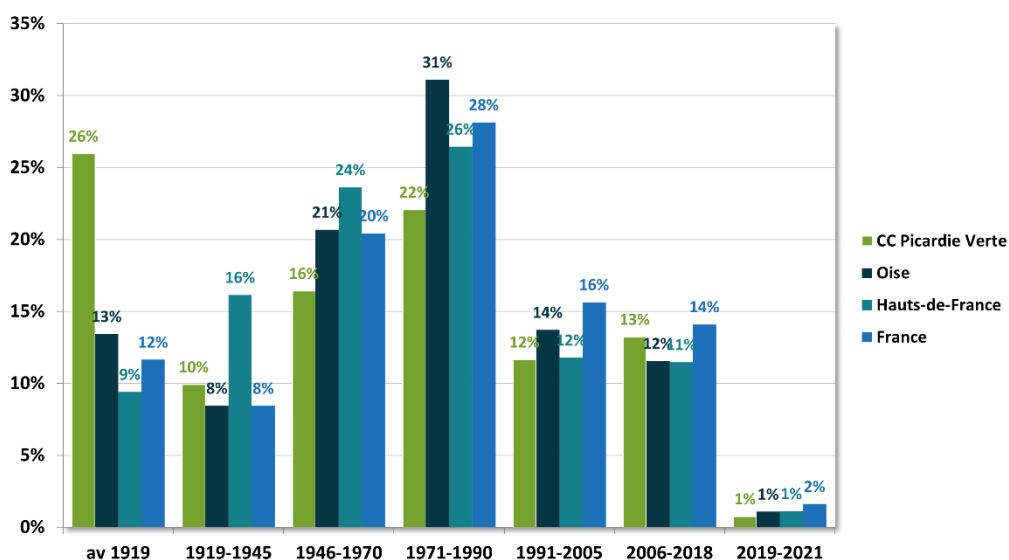


Figure 204 - Comparaison par territoire des périodes de construction des résidences principales en 2021 (source : Insee RP2021)

b. Un rythme de construction relativement faible depuis 10 ans

La tendance générale de construction de logements sur le territoire de la Picardie Verte est à la baisse depuis 2012. On observe cependant un petit regain de production entre 2021 et 2022, à voir si cette tendance se confirme sur les années suivantes. La construction a aussi drastiquement chuté entre 2014 (95 constructions) et 2015 (47 constructions). Depuis, le rythme moyen de construction est de 33,5 logements par an, ce qui est nettement inférieur à la production entre 2012 et 2014, qui était de 111 logements par an.

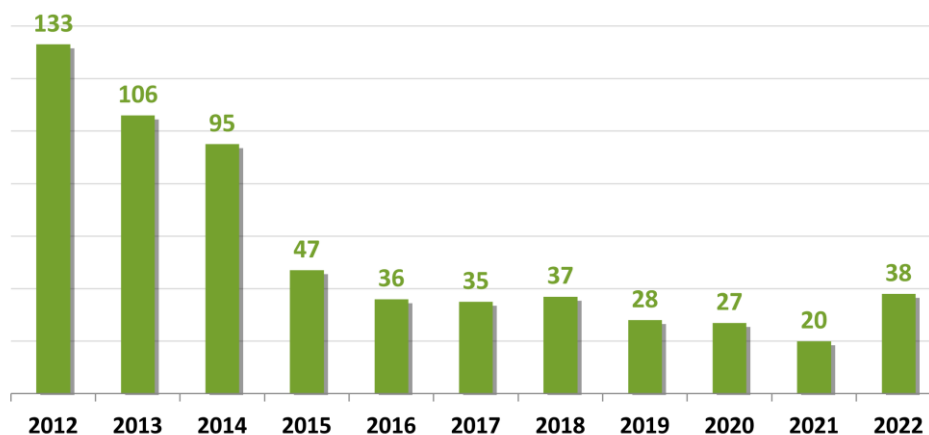


Figure 205 - Evolution du nombre total de logements commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022)

c. Un marché de la construction d’habitat soutenu avant tout par la demande de logements individuels purs

Sur l’ensemble des constructions de logements en Picardie Verte, la majorité concerne des logements individuels purs. Il s’agit de constructions isolées sur leurs parcelles.

Une première constatation est de dire que chaque année, des logements individuels purs (maisons individuelles) sont produits sur le territoire intercommunal, ce qui n’est pas le cas pour les autres catégories d’habitat. A titre d’exemple, sur la période 2012-2021, 70% des logements commencés étaient des logements individuels purs, avec des pointes à 94% en 2017 et en 2018.

Concernant la construction de logements individuels groupés (logement qui est accolé à un autre logement et qui se distingue du logement collectif dans la mesure où chaque logement possède sa propre entrée), leur production a brutalement chuté entre 2014 (45 logements) et 2015 (2 logements). Depuis, leur production reste très faible en proportion par rapport aux logements individuels purs.

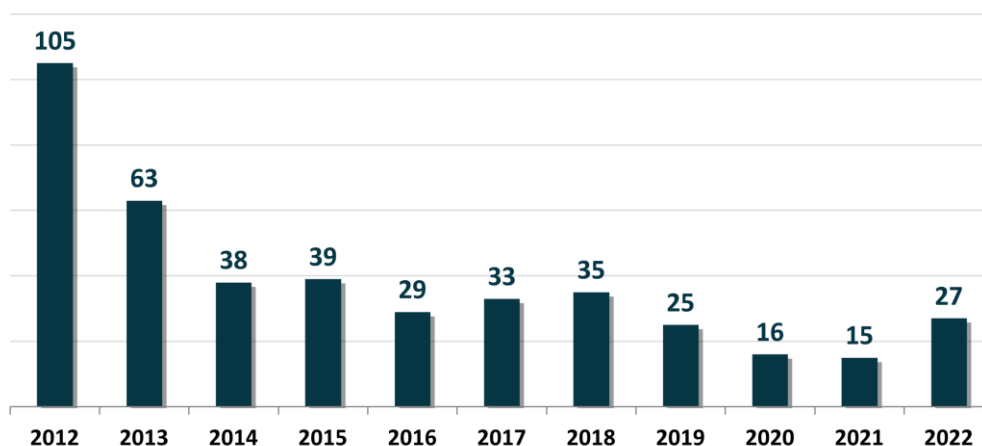


Figure 206 - Evolution du nombre de logements individuels purs commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022)

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

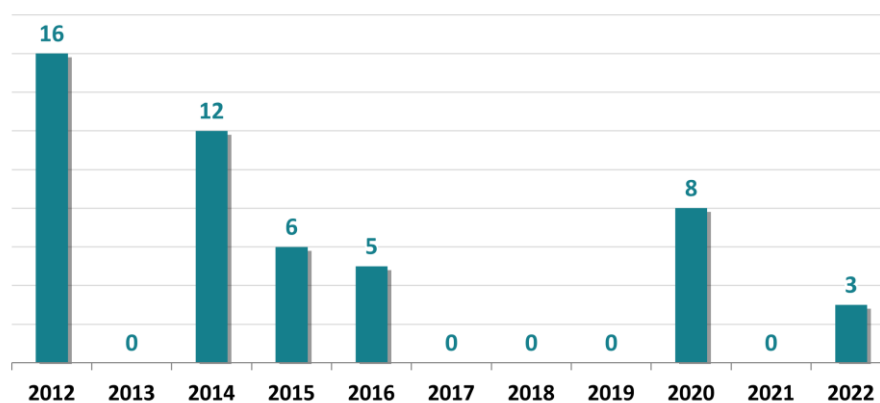


Figure 207 - Evolution du nombre de logements collectifs commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022)

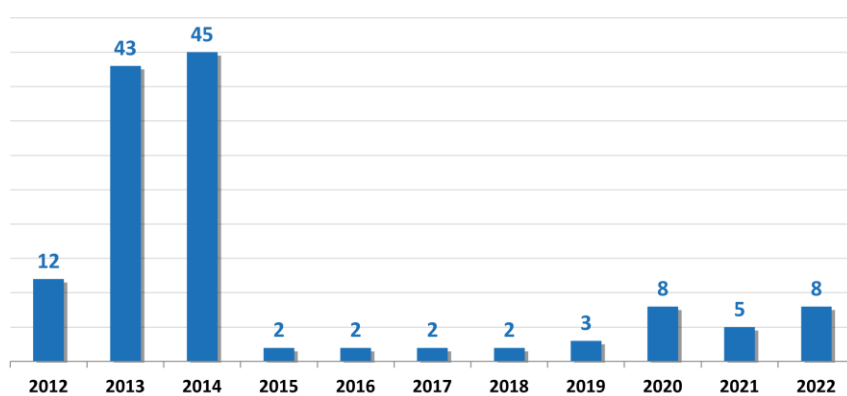


Figure 208 - Evolution du nombre de logements individuels groupés commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022)

6. Synthèse : évolution et composition du parc de logements

- Une hausse constante du nombre de logements sur l'intercommunalité depuis 1968, localisés majoritairement au sein des communes pôles du territoire (Grandvilliers, Formerie, Songeons, Feuquières).
- L'année 2015 marque un tournant important pour la CC Picardie Verte :
 - Le nombre de logements continue d'augmenter mais à un rythme moins soutenu, qui tend à se stabiliser avec celui de l'Oise, mais aussi à s'éloigner des Hauts-de-France et de la France ;
 - Dans le même temps, une population qui se met à diminuer et un écart qui se creuse entre augmentation du nombre de logements et diminution de la population.
- Caractéristiques du parc de logement :
 - Un territoire nettement résidentiel, avec un taux de résidences principales élevé (85,7%) ;
 - Des résidences secondaires en diminution (de 7,1% en 2010 à 5,2% en 2021), mais une part qui reste supérieure à celle du département (2,4%) et de la région (3,9%) ;
 - Des logements vacants en forte augmentation (de 6,4% en 2010 à 9,1% en 2021), reflet d'une faible capacité de la CC Picardie Verte à attirer de nouvelles populations.
- Des habitants souvent installés de longue date sur le territoire, avec 60% des habitants qui ont emménagé sur l'intercommunalité depuis au moins 10 ans, ainsi qu'un quart des habitants qui ont emménagé depuis plus de 30 ans, ce qui la encore est à mettre en relation avec le vieillissement de la population, mais aussi la faible mobilité des habitants du territoire.
- Une nette domination de l'habitat individuel à l'échelle de la CC Picardie Verte, avec un parc immobilier composé à 90,7% de maisons, pourcentage bien supérieur aux territoires de comparaison : 67% pour l'Oise, 71% pour les Hauts-de-France et 55% pour la France. Cela reflète encore le caractère rural de l'intercommunalité, avec une maison individuelle comme modèle et objectif de vie. Nous pouvons aussi mettre cela en corrélation avec une faible densité sur le territoire.
- En plus de cela, la CC Picardie Verte est caractérisée par une majorité de logements de grande taille : 50% des logements sont des logements de cinq pièces ou plus, soit un logement sur deux, ce qui pose alors la question de l'accès à ce type de logements pour des populations néo arrivantes et surtout jeunes.
- Concernant le statut d'occupation : des logements occupés par leur propriétaire à 72%, proportion plus élevée que sur les autres territoires (61% pour l'Oise, 57% pour les Hauts-de-France et 58% pour la France).
- Un parc immobilier qui a du mal à se renouveler, avec, au sein de la CC Picardie Verte, une majorité de logements construits avant 1919 (26% soit plus d'un quart de l'ensemble du parc). Cette part est nettement supérieure à celle de l'Oise (10%), des Hauts-de-France (16%) et de la France (8%). Dans le même temps, on remarque un rythme de construction relativement faible au sein de l'intercommunalité.
- Un marché de la construction d'habitat soutenu avant tout par la demande de logements individuels purs.

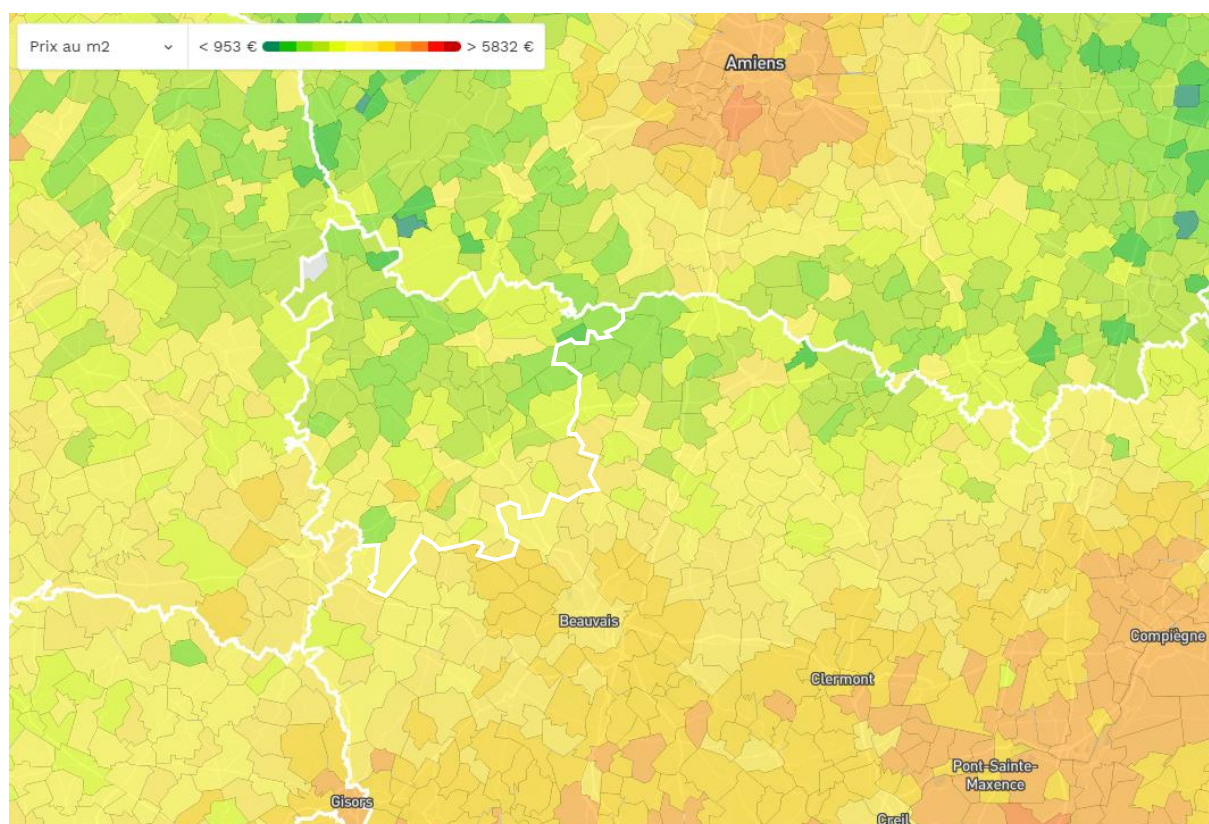
B. TENDANCE DU MARCHÉ IMMOBILIER LOCAL

1. Des niveaux de prix très abordables...

La moyenne des prix au m² habitable est plutôt faible sur le territoire de la CC Picardie Verte, à hauteur de 1 504 € (source : *Meilleuragent.com* – janvier 2025) pour un bien immobilier de type maison. Ce chiffre est bien inférieur à la moyenne départementale (2 212 € par m² habitable pour une maison).

Comme le montre la carte ci-dessous, les niveaux de prix fluctuent en fonction des communes du territoire mais surtout en fonction de la localisation. En effet, les prix au m² sont plus élevés pour les communes situées proches de la Communauté d'Agglomération de Beauvais.

Au global, les prix proposés pour les biens immobiliers sur la CC Picardie Verte restent accessibles pour un certain nombre de ménages, ce qui participe à l'attractivité du territoire et son intérêt, notamment pour les jeunes ménages qui démarrent dans la vie active. L'enjeu est alors de pouvoir proposer sur le territoire des solutions de mobilités et des équipements de qualité à ces ménages.



Carte 90 - Estimation du prix du m² par commune membre de la CCPV (source : *Meilleuragent.com* – janvier 2025)

2. ... mais qui cachent aussi des disparités entre les communes

Le tableau ci-contre distingue les différentes communes de la CC Picardie Verte en fonction du niveau de prix moyen des biens immobiliers qu'elles proposent.

Quatre communes proposent les biens immobiliers les plus abordables et inférieurs à 1 400 € par m² : Beaudéduit (1 238 €), Blargies (1 362 €), Abancourt (1 373 €) et Bouvresse (1 395 €).

La commune ayant ce prix le plus élevé au sein de l'intercommunalité est Saint-Valery, avec 2 212 € par m². C'est d'ailleurs la seule commune qui dépasse les 2 000 € par m². Deux autres communes se distinguent des autres par un prix au m² habitable élevé : Gerberoy affiche un prix de 1 997 € et Vrocourt un prix de 1 971 €.

Les communes pôles du territoire affichent des prix qui restent abordables : 1 604 € pour Grandvilliers et 1 520 € pour Formerie.

Commune	Prix moyen au m² pour une maison		
Beaudéduit	1 238 €	Gaudechart	1 439 €
Blargies	1 362 €	Lachapelle-sous-Gerberoy	1 443 €
Abancourt	1 373 €	Dargies	1 453 €
Bouvresse	1 395 €	Moliens	1 456 €
Bazancourt	1 446 €	Marseille-en-Beauvaisis	1 457 €
Achy	1 651 €	Laverrière	1 459 €
Bonnières	1 749 €	Haucourt	1 467 €
Blicourt	1 817 €	Rothois	1 478 €
Le Mesnil-Conteville	1 023 €	Thérines	1 485 €
Fouilloy	1 103 €	Boutavent	1 486 €
Préwillers	1 191 €	Sommereux	1 492 €
Le Hamel	1 205 €	Saint-Deniscourt	1 515 €
Saint-Thibault	1 210 €	Formerie	1 520 €
Sarcus	1 224 €	Songeons	1 526 €
Hannaches	1 232 €	Halloy	1 536 €
Saint-Arnoult	1 247 €	Daméraucourt	1 546 €
Quincampoix-Fleuzy	1 259 €	Offoy	1 551 €
Loueuse	1 260 €	Lihus	1 557 €
Hétomesnil	1 266 €	Oudeuil	1 567 €
Sarnois	1 275 €	Escames	1 592 €
Saint-Samson-la-Poterie	1 283 €	Morvillers	1 592 €
Feuquières	1 293 €	Grémévillers	1 593 €
Lavacquerie	1 294 €	Grandvilliers	1 604 €
Omécourt	1 294 €	Cempuis	1 616 €
Monceaux-l'Abbaye	1 331 €	Hécourt	1 626 €
Fontenay-Torcy	1 334 €	La Neuville-sur-Oudeuil	1 633 €
Martincourt	1 336 €	Saint-Quentin-des-Prés	1 640 €
Romescamps	1 340 €	Hanvoile	1 641 €
Lannoy-Cuillère	1 347 €	Villers-Vermont	1 645 €
Mureaumont	1 353 €	Broquiers	1 651 €
Haute-Épine	1 359 €	Buicourt	1 653 €
Thieuloy-Saint-Antoine	1 364 €	Héricourt-sur-Thérain	1 657 €
Escles-Saint-Pierre	1 365 €	Wambez	1 666 €
Gourchelles	1 366 €	Crillon	1 672 €
Fontaine-Lavaganne	1 368 €	Saint-Omer-en-Chaussée	1 703 €
Élencourt	1 369 €	Sully	1 704 €
Campeaux	1 401 €	Glatigny	1 720 €
Ernemont-Boutavent	1 405 €	Senantes	1 722 €
Canny-sur-Thérain	1 406 €	Villers-sur-Bonnières	1 765 €
Saint-Maur	1 415 €	La Neuville-Vault	1 835 €
Roy-Boissy	1 420 €	Pisseleu	1 839 €
Brombos	1 427 €	Vrocourt	1 971 €
Briot	1 433 €	Gerberoy	1 997 €
Hautbos	1 436 €	Saint-Valery	2 212 €
Greze	1 437 €		

Figure 209 - Comparaison du prix du m² par territoire en janvier 2025 (source : Meilleuragent.com)

3. Synthèse : tendance du marché immobilier local

- Une moyenne des prix au m² habitable plutôt faible sur le territoire de la CC Picardie Verte, à hauteur de 1 504 € pour un bien immobilier de type maison. Ce chiffre est bien inférieur à la moyenne départementale (2 212 € par m² habitable pour une maison).
- Des prix au m² qui varient en fonction de la géographie des communes : celles se situant proche de la Communauté d'Agglomération de Beauvais ont des prix plus élevés.
- Des prix qui restent accessibles pour un certain nombre de ménages, ce qui participe à l'attractivité du territoire et son intérêt, notamment pour les jeunes ménages qui démarrent dans la vie active. L'enjeu est alors de pouvoir proposer sur le territoire des solutions de mobilités et des équipements de qualité à ces ménages.
- La commune ayant ce prix le plus élevé au sein de l'intercommunalité est Saint-Valery, avec 2 212 € par m². C'est d'ailleurs la seule commune qui dépasse les 2 000 € par m².
- Les communes pôles du territoire affichent des prix qui restent abordables : 1 604 € pour Grandvilliers et 1 520 € pour Formerie.

C. LE PARC SOCIAL

1. Etats des lieux de l'offre en logements sociaux pour la CC Picardie Verte et ses communes

D'après les données fournies en 2022 par le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), le parc immobilier de la CC Picardie Verte abrite 1 571 logements sociaux, soit 15,3% du parc immobilier intercommunal. Ce pourcentage est similaire à celui de la France la même année : 15,9%. L'offre en logements sociaux sur le territoire intercommunal est ainsi satisfaisante.

Il est important de noter que seulement 34 communes sur 88 possèdent des logements sociaux. La commune de Grandvilliers participe le plus à l'offre de logements sociaux, avec 452 logements équivalents à plus de 31% de son parc immobilier.

Commune	Logements sociaux	
	Nombre	% du parc
Grandvilliers	452	31,17%
Marseille-en-Beauvaisis	244	37,37%
Feuquières	236	33,05%
Formerie	197	16,47%
Moliens	76	14,62%
Saint-Omer-en-Chaussée	75	15,59%
Songeons	45	7,89%
Hanvoile	35	11,18%
Romescamps	34	13,23%
Abancourt	33	11,00%
Saint-Maur	30	15,96%
Thieuloy-Saint-Antoine	26	15,85%
Morvillers	19	8,68%
Sommereux	16	7,48%
Haute-Épine	10	8,26%
Saint-Thibault	9	6,92%
Sarcus	6	4,44%
Achy	5	2,84%
Blargies	3	1,09%
Campeaux	3	1,18%
Briot	2	1,43%
Daméraucourt	2	1,98%
Senantes	2	0,69%
Blicourt	1	0,65%
Brombos	1	0,90%
Buicourt	1	1,49%
Canny-sur-Thérain	1	0,91%
Cempuis	1	0,46%
Loueuse	1	1,25%
Monceaux-l'Abbaye	1	1,04%
Omécourt	1	1,09%
Oudeuil	1	0,77%
Roy-Boissy	1	0,59%
Saint-Samson-la-Poterie	1	0,72%
TOTAL	1 571	15,36%

Figure 210 - Répartition des logements sociaux par commune de la CCPV en 2022 (source : RPLS 2022)

2. Logement social : des pistes à explorer dans l'intérêt du territoire

Comme plus globalement à l'échelle nationale, la CC Picardie Verte est confrontée à une forte hausse des prix des matières premières, à des crédits immobiliers dont les intérêts augmentent eux aussi, sans pour autant que les prix du foncier ou des biens bâtis ne diminuent. Cette conjonction de tendances complique de plus en plus les possibilités d'installation sur le territoire pour un certain nombre de ménages, en particulier les jeunes qui peinent véritablement à trouver des logements.

Dans ce contexte, un développement de l'offre locative sociale apparaît comme essentielle pour restaurer des capacités d'accueil de nouveaux habitants sur le territoire.

Autre piste éventuelle pour les jeunes ménages : le développement de logements en PSLA (Prêt Social Location-Accession). Ce type de bien pourrait permettre de répondre à des projets d'acquisition de logements chez des catégories de ménages dont le niveau de revenu se révèle aujourd'hui trop faible pour pouvoir prétendre à un achat immobilier dans le parc privé traditionnel. Le mécanisme proposé par le PSLA, avec une location suivie d'une possible accession, permet à des ménages de devenir propriétaires d'un bien immobilier après en avoir été locataires pendant au moins 6 mois, le tout, sans obligation d'apport personnel comme ce serait le cas pour un achat de bien privé. Les ménages concernés sont en plus de cela accompagnés par le bailleur social dans leur démarche.

L'intérêt du PSLA est par ailleurs qu'il n'est pas soumis à l'application d'un critère de taille de ménage minimum. Ainsi, un jeune couple sans enfant peut envisager d'entrer en location dans un PSLA, puis d'en devenir propriétaire.

A voir si ce type de logement mérite d'être davantage développé sur le territoire de la Picardie Verte.

3. Synthèse : le parc social

- L'offre en logements sociaux est bien présente sur le territoire de la Picardie Verte, avec un parc qui abrite 1 571 logements sociaux, soit 15,3% de l'ensemble du parc immobilier intercommunal, et soit autant que la moyenne nationale.
- La commune avec le plus d'habitants (Grandvilliers) est aussi celle qui compte le plus de logements sociaux, à savoir 452, soit 28% du total du parc intercommunal.
- Comme plus globalement à l'échelle nationale, un territoire confronté à une hausse des prix des matières premières, des crédits immobiliers dont les intérêts augmentent, sans pour autant que le prix du foncier ou des biens bâtis ne diminuent.
- Des pistes à envisager comme le développement de logements en PSLA pour attirer de nouvelles populations et des jeunes ménages.

D. SYNTHÈSE

- Depuis 2015, une situation paradoxale sur la CC Picardie Verte : une population qui diminue et un nombre de logements qui augmente. Toutefois, cela est aussi une réponse aux effets du desserrement des ménages concernant la nécessaire production de logements.
- Un territoire à forte tendance résidentielle, avec des résidences principales nettement majoritaires et une nette augmentation des logements vacants ces dernières années, représentant plus de 9% du parc total de l'intercommunalité. De façon plus localisée, la vacance de logements questionne plus au niveau des pôles du territoire : 18,4% à Songeons, 15,3% à Feuquières ou encore 13,1% à Formerie.
- Peu de mobilité résidentielle, avec des habitants (d'ailleurs majoritairement propriétaires) installés puis longtemps sur le territoire.
- Un parc immobilier qui manque clairement de diversité, avec une très large majorité (91%) de maisons individuelles et des logements qui sont majoritairement de grande taille (50% de 5 pièces ou plus), ce qui ne facilite pas le parcours résidentiel (des jeunes ménages qui n'ont pas besoin d'aussi grands logements) et qui risque de poser un problème dans un contexte de vieillissement de la population amené à s'accroître.
- Un parc qui a du mal à se renouveler, avec une majorité des constructions présentes sur le territoire qui ont été construites avant 1919 (26% des logements).
- Des niveaux de prix qui restent plutôt accessibles pour l'achat de biens, même si des disparités sont notables entre les communes, ce qui peut contribuer à des difficultés pour certaines à renouveler leur population. Des communes pôles qui affichent des prix abordables : 1 604 € pour Grandvilliers et 1 520 € pour Formerie.
- Une répartition assez importante des logements sociaux sur la CC Picardie Verte, qui représentent 15,3% de l'ensemble du parc immobilier, soit autant que la moyenne nationale.

E. DIAGNOSTIC HABITAT : SYNTHÈSE ET ENJEUX

ATOUS	POINTS DE VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ○ Un territoire où il fait bon vivre, comme le témoigne la moyenne de longévité des ménages au sein d'un même logement ○ Un nombre de ménages qui augmente et des prix immobiliers accessibles, ce qui peut permettre d'accueillir facilement de nouvelles populations ○ Une part importante de logements sociaux et un territoire qui n'est soumis à aucune obligation par la loi SRU 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une hausse importante de la vacance de logements qui est à surveiller sur certaines communes (Sarnois, Daméraucourt, Omécourt, Hannaches ou encore Wambezy) et qui appelle des besoins en renouvellement du parc existant ○ Un parc immobilier trop uniforme et pas adapté (demande des jeunes ménages, vieillissement de la population) ○ Une majorité de logements construits avant 1919, ce qui interroge sur leurs performances énergétiques, mais surtout sur la manière dont ils ne répondent plus aux besoins des nouvelles générations car trop anciens
<p>ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diversifier le parc immobilier pour faciliter l'implantation de jeunes ménages et répondre aux désirs de personnes âgées de rester habiter sur le territoire où elles ont vécu ○ Développer l'offre à loyer modéré pour répondre à des demandes croissantes dans un contexte d'inflation et de hausse des crédits immobiliers 	

III. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

A. CONTEXTE GÉNÉRAL

La CC Picardie Verte est localisée au cœur de la zone d'emploi de Beauvais. Elle est également située à proximité de la zone d'emploi de Rouen, d'Abbeville mais aussi de la Vallée de la Bresle-Vimeu.

Au cœur du territoire, la CC Picardie Verte est structurée autour de trois pôles d'emplois principaux : Grandvilliers, Feuquières et Formerie. A elles seules, elles rassemblent près de 56% des emplois de l'intercommunalité.

Le territoire est marqué par l'importance :

- Des activités de commerce, transport, restauration et hébergement, qui représentent 27% des établissements ;
- Des activités de la construction, qui représentent 24% des établissements ;
- Des activités de sciences et techniques, qui représentent 13% des établissements.

L'activité économique est principalement centrée sur :

- L'entreprise Saverglass à Feuquières, plus gros employeur industriel du département avec 1 400 salariés ;
- Le groupe Bigard (abattoirs et ateliers de découpe) à Formerie, qui compte plus de 100 salariés ;
- La Société Giphar à Grandvilliers, spécialisée dans la fabrication de produits pharmaceutiques de base et qui comptait entre 250 et 499 salariés en 2022.

Aussi, en 2021, 8 261 emplois étaient présents sur la CC Picardie Verte.

B. CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI

1. Les caractéristiques de l'activité parmi la population en âge de travailler

a. Compositions et évolutions récentes de la population active

L'Insee considère que la population en âge de travailler est comprise entre 15 et 64 ans. Entre 2010 et 2021, la part représentée par les actifs au sein de cette population a augmenté de 2,5 points sur le territoire de la CC Picardie Verte.

Pour autant, l'accroissement de la part d'actifs dans la population ne signifie pas forcément qu'il y a davantage de personnes qui travaillent, étant donné que cette catégorie des actifs regroupe à la fois les actifs ayant un emploi, mais aussi les actifs sans emploi et donc au chômage.

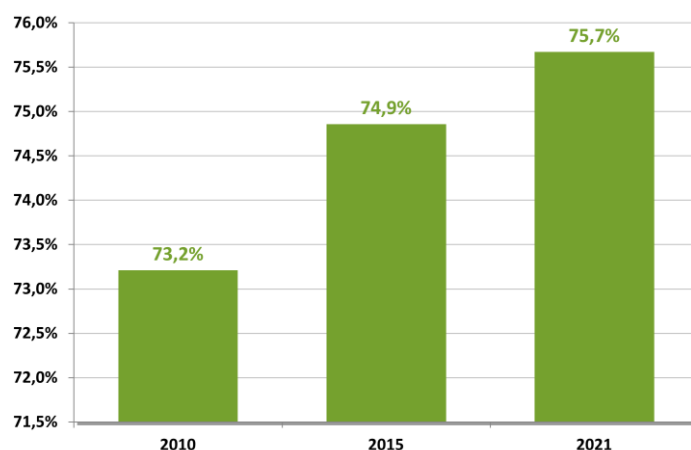


Figure 211 - Evolution de la part représentée par les actifs dans la population de 15 à 64 ans entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

En 2010 en Picardie Verte, les actifs ayant un emploi représentaient 89,6% du nombre total de personnes actives âgées de 15 à 64 ans. Ce taux a chuté en 2015 en atteignant 86,4%, puis a réaugmenté pour atteindre 87,7% en 2021. Ce constat établi sur la Picardie Verte est le même sur les autres territoires de comparaison et cette baisse entre 2010 et 2015 est due à la crise financière de 2008 qui s'est propagée à l'économie réelle, avec un impact fort sur l'emploi en France.

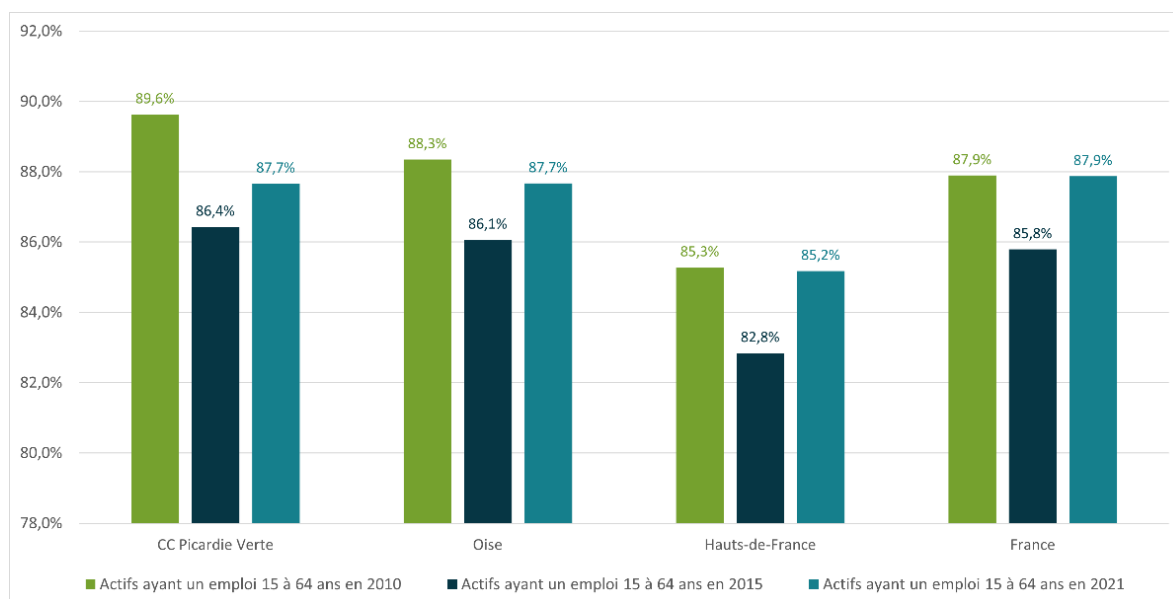


Figure 212 - Comparaison par territoire de l'évolution du taux d'actifs ayant un emploi parmi la population active entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

Sur les mêmes périodes, le taux de chômage a évolué dans le sens contraire de celui du taux d'actifs ayant un emploi. Tel un effet miroir dans la composition de la population active, là où le nombre d'actifs ayant un emploi diminue, le taux de chômage (actifs sans emploi) augmente en « récupérant » les actifs ayant perdu leur emploi.

Le taux de chômage en 2021 sur le territoire de la Picardie Verte est le même que celui de l'Oise (12,3%) et de la France (12,1%) et inférieur à celui des Hauts-de-France (14,8%). Certaines communes de l'intercommunalité ont un taux de chômage élevé comme Grandvilliers (22,6%), Feuquières (21,8%) ou encore Marseille-en-B Beauvais (21,3%).

Les taux de chômage les plus importants au sein du territoire concernent les communes plus urbaines. D'ailleurs, 67 communes sur 88 affichent un taux de chômage inférieur à la moyenne intercommunale (12,3%).

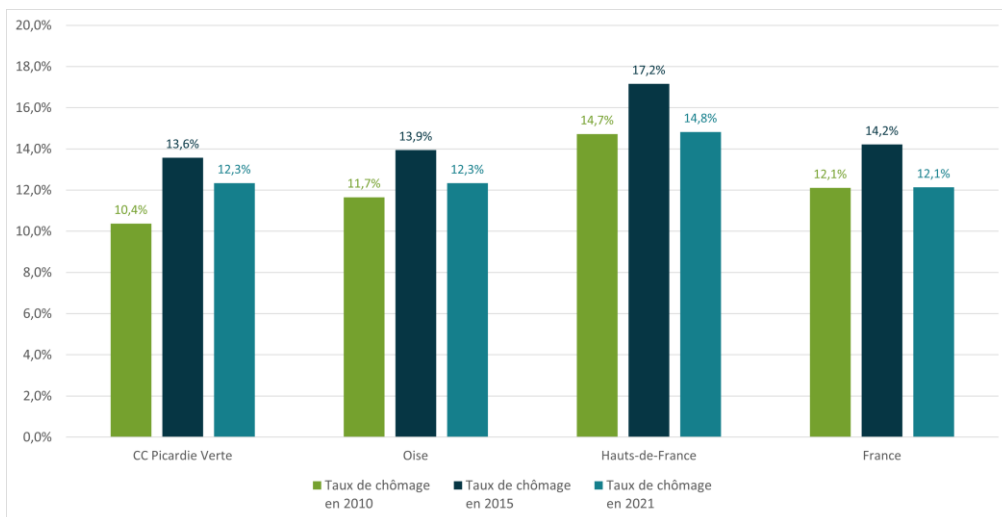
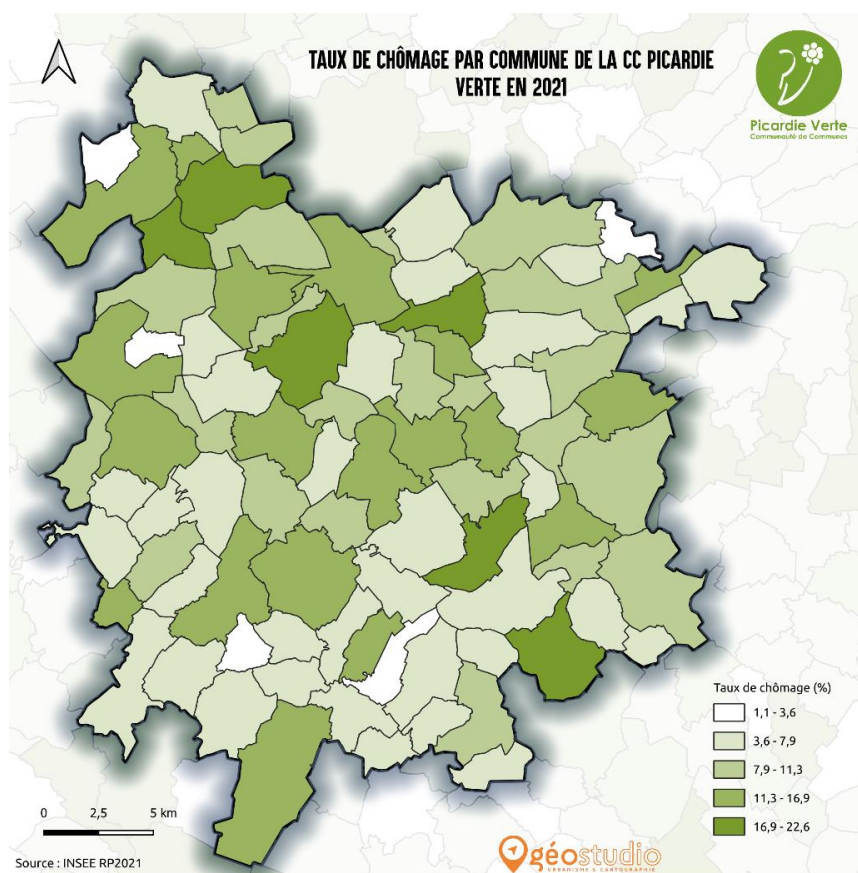


Figure 213 - Comparaison par territoire de l'évolution du taux de chômage dans la population active entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)



Carte 91 - Taux de chômage par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

b. Compositions et évolutions récentes de la population inactive

La population dite « inactive » regroupe les personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) mais dont le statut ou les capacités ne leur permettent pas d’avoir un emploi. Cela concerne la population scolarisée, étudiante ou stagiaire, mais aussi les retraités ou personnes en pré-retraite. Une troisième catégorie d’inactifs regroupe notamment les personnes handicapées ou en invalidité.

En 2021, la composition de la population inactive est divisée en trois catégories presque égales : 39% d’autres inactifs, 32% d’élèves, étudiants ou stagiaires et 30% de retraités ou pré-retraités.

L’intercommunalité de la Picardie Verte se distingue par rapport aux territoires de comparaison, en affichant un taux d’élèves, étudiants ou stagiaires plus faible (38% pour l’Oise, 39% pour les Hauts-de-France et 41% pour la France). La CC Picardie Verte compte aussi un part de retraités et de pré-retraités plus importante. Davantage de ces catégories dans la population des 15 à 64 ans peut refléter un territoire dont les actifs ont pu commencer à travailler plus jeunes et dans des filières professionnelles avec davantage de pénibilité. Ceci fait écho à l’analyse du niveau de scolarisation et de qualifications sur la CC Picardie Verte et aux conclusions qui en ont découlé, avec une population en moyenne moins diplômée, commençant à travailler plus jeune et dans des filières plus manuelles et/ou moins intellectuelles.

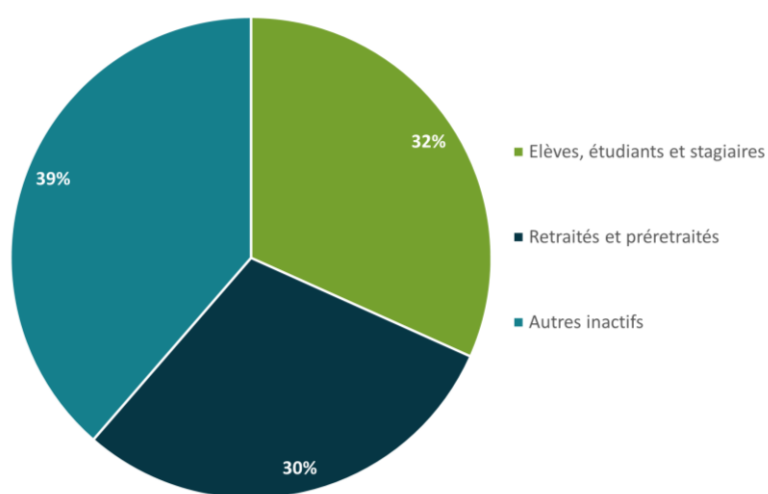


Figure 214 - Composition des inactifs de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

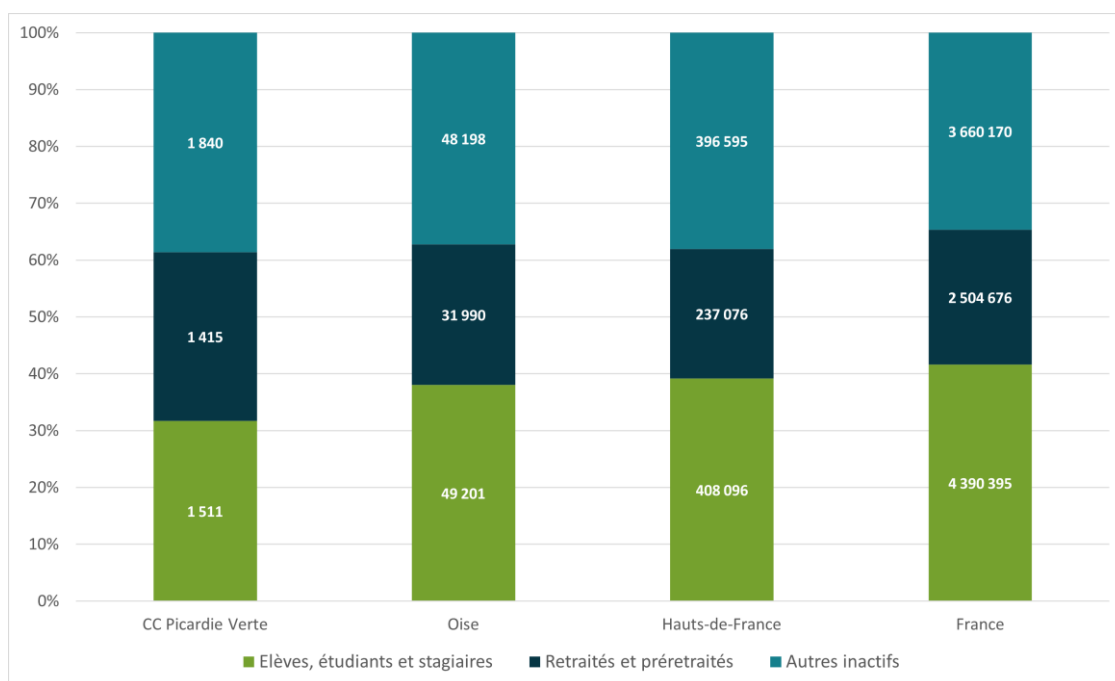


Figure 215 - Comparaison par territoire de la composition de la population inactive en 2021 (source : Insee RP2021)

Pour autant, la composition de la population inactive sur la CC Picardie Verte découle aussi et surtout du caractère attractif du territoire pour les populations retraitées et disposant des moyens suffisants pour disposer d'un bien immobilier sur le territoire.

Sur tous les territoires observés, le nombre de personnes composant la population inactive est en baisse depuis 2010. Le taux de diminution n'est pas le plus important sur le territoire de la Picardie Verte, au contraire, c'est même celui qui a diminué le moins fortement avec l'Oise.

La population intercommunale de 15 à 64 ans comprend donc en proportion moins d'inactifs que sur les autres territoires de comparaison. Cela illustre le fait que la CC Picardie Verte abrite plutôt une population assez diversifiée et équilibrée en termes de profils d'inactifs, avec notamment moins de personnes scolarisées ou étudiantes que les autres échelles de comparaison mais davantage de personnes retraitées, et dont les inactifs sont généralement le reflet d'une multitude de profils qui justifient une inactivité (après une période d'activité ou non), mais aussi un vieillissement de la population avec une part importante de retraités.

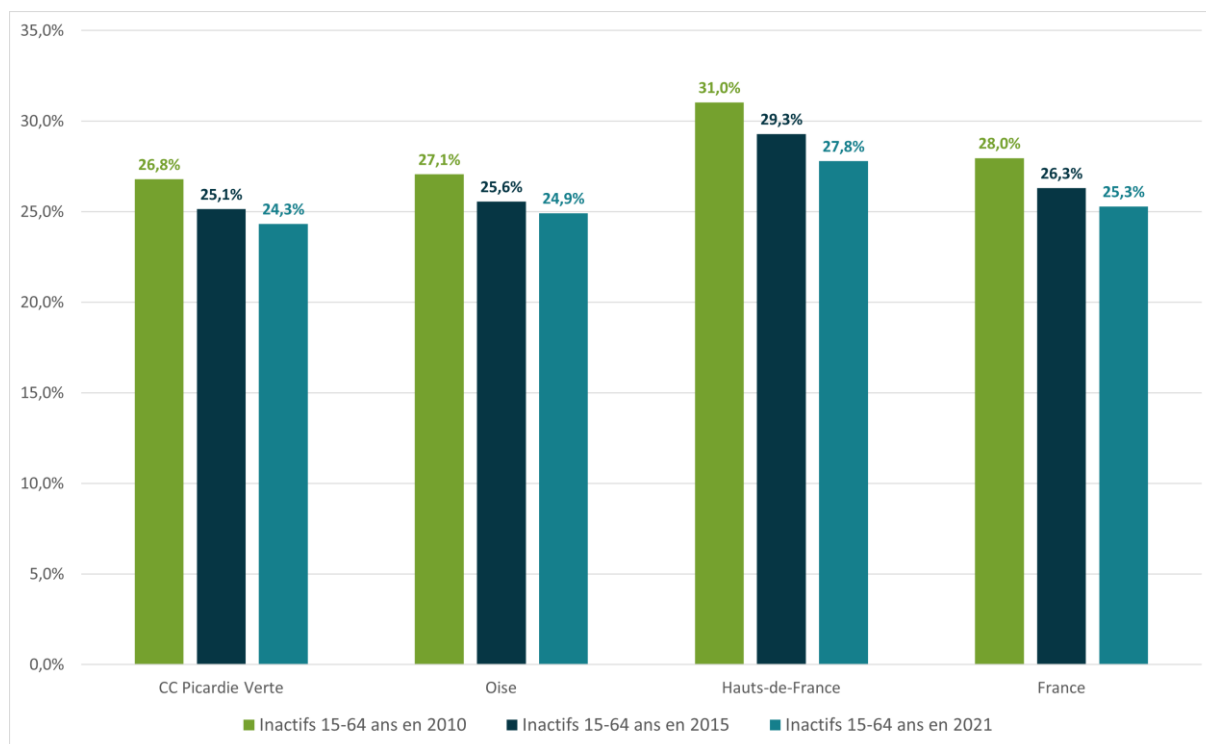


Figure 216 - Comparaison par territoire de l'évolution de la part d'inactifs entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

c. Les catégories socio-professionnelles composant la population active

Les actifs de 15 à 64 ans habitant la CC Picardie Verte en 2021 étaient majoritairement des ouvriers (34%) suivis par des employés (29%), des professions intermédiaires (21%), des cadres (6%) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (7%), et enfin, des agriculteurs (3%). Cette répartition des catégories socio-professionnelles dans la population active fait écho à l'analyse du niveau de qualification de la population intercommunale, qui est plutôt faible.

Comme cela a été vu précédemment, la population âgée de 15 ans et plus sur la CC Picardie Verte se compose d'une part importante de personnes diplômées d'une CAP ou BEP (33%) et d'un BAC ou brevet professionnel (16%). Il est donc logique de retrouver une prédominance des ouvriers, des employés et des professions intermédiaires dans la population active de l'intercommunalité (84% de la population active en cumul de ces trois CSP).

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

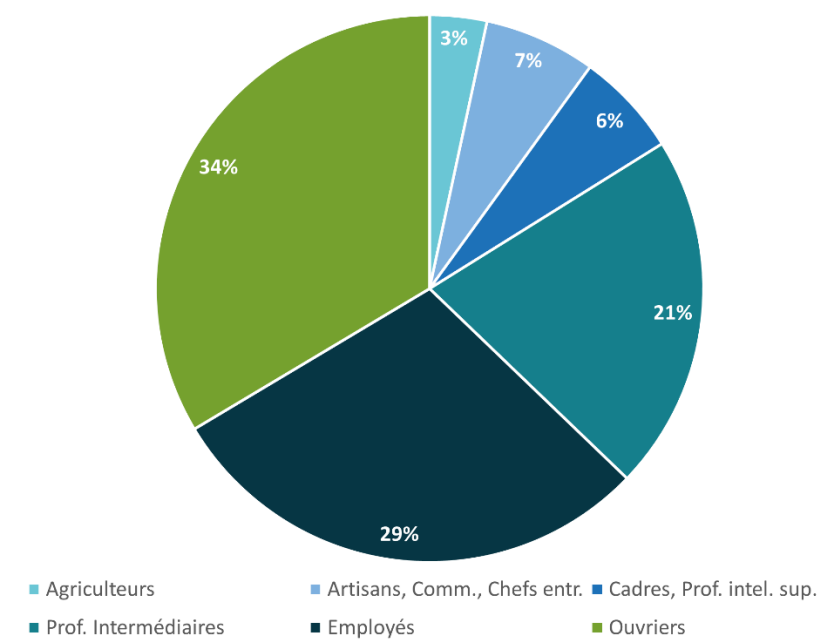


Figure 217- Répartition des catégories socio-professionnelles parmi les actifs de 15 à 64 ans habitant sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

La CC Picardie Verte abrite un nombre d'ouvriers (34%) proportionnellement bien plus élevé qu'en moyenne au niveau des Hauts-de-France (26%), de l'Oise (24%) et de la France (21%).

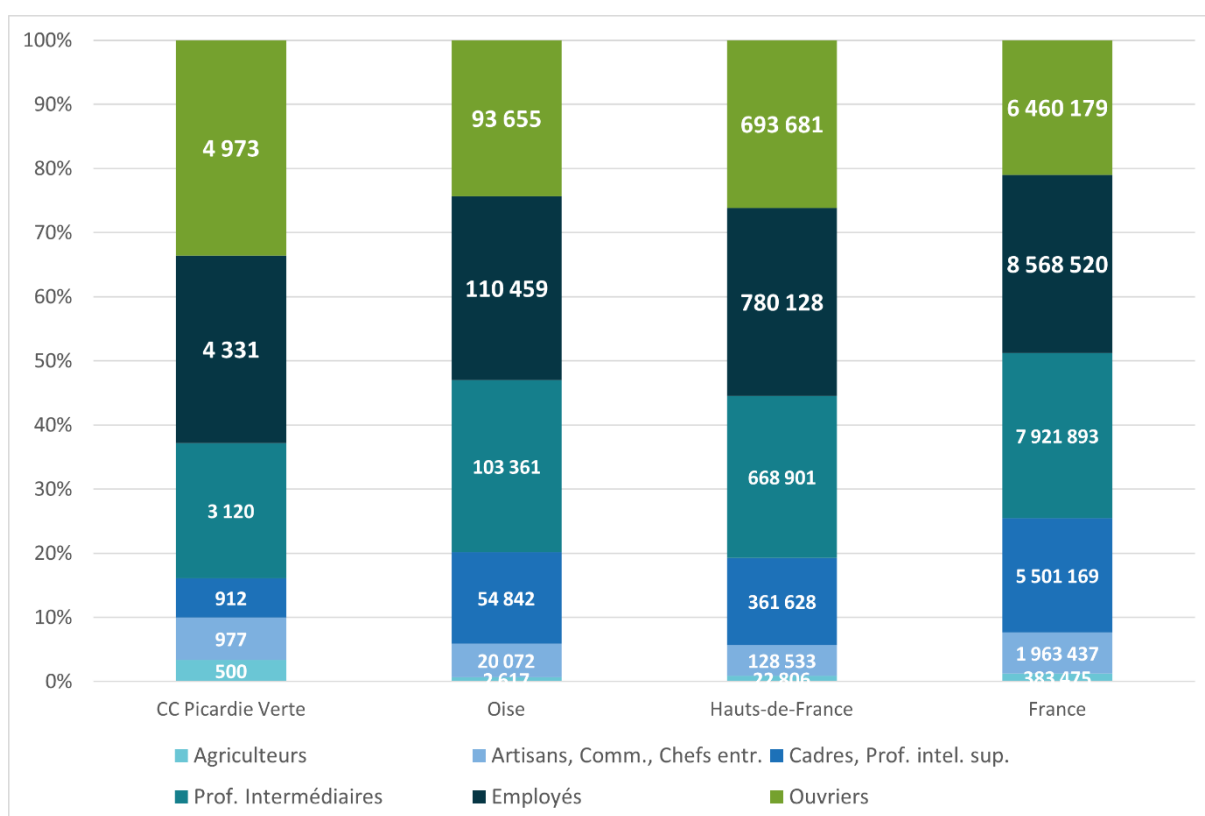


Figure 218 - Comparaison des catégories socio-professionnelles parmi les actifs de 15 à 64 ans en 2021 (source : Insee RP2021)

2. L'emploi sur la CC Picardie Verte

a. Un nombre d'emplois qui diminue, conjointement à la population

L'indice de concentration d'emploi mesure le nombre d'emploi proposé sur un territoire par rapport au nombre d'actifs résidents sur ce même territoire. Il sert ainsi à déterminer si un territoire est excédentaire ou déficitaire en termes d'emplois existant sur son sol comparé à la population active qu'il abrite.

L'indice de concentration d'emploi se mesure pour 100 actifs résidents. Cela signifie qu'en cas de résultat inférieur à 100, le territoire ne dispose pas de suffisamment d'emplois sur son sol pour employer l'ensemble de ses actifs résidents. A l'inverse, un indice supérieur à 100 démontre que le territoire dispose de plus d'emplois que d'actifs et donc qu'il « aspire » des actifs habitant sur d'autres territoires.

Ce schéma relève bien évidemment d'une théorie purement mathématique, car même en cas d'indice de concentration d'emploi supérieur à 100, la réalité démontre qu'un territoire n'emploie jamais (sauf cas exceptionnels) 100% de ses actifs résidents.

Des migrations s'effectuent quotidiennement pour bon nombre d'actifs entre le territoire d'habitation (une commune, un département, une région, etc.) et celui où se trouve le lieu de travail. C'est pourquoi cette analyse doit être croisée avec celle portant sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail afin d'être plus complète.

Cet indice de concentration d'emploi doit ainsi permettre de dire si, sur le papier, un territoire voit naturellement des actifs venir d'autres territoires pour travailler du fait d'un nombre d'emploi excédentaire, ou dans le cas inverse si une partie des actifs du territoire se voit dans l'obligation d'aller travailler ailleurs en raison d'un nombre d'emploi déficitaire par rapport à la population active.

En 2021, la CC Picardie Verte affichait un indice de 64 emplois pour 100 actifs résidents. Comme on l'a expliqué, cela signifie donc que le territoire abrite moins d'emplois qu'il ne compte d'actifs dans sa population et ce qui rend logiquement plus forte la probabilité que les actifs de l'intercommunalité se déplacent quotidiennement sur un autre territoire pour aller travailler.

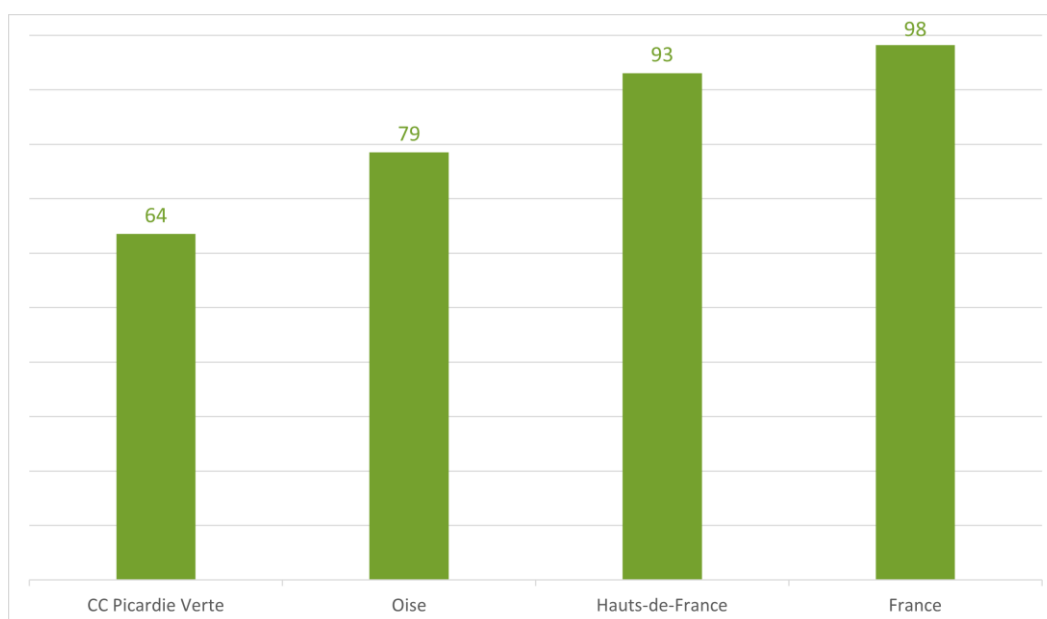


Figure 219 - Comparaison de l'indice de la concentration de l'emploi en 2021 (en nombre d'emploi par actifs résidents) (source : Insee RP2021)

L'indice de concentration de l'emploi se révèle plus faible pour la CC Picardie Verte lorsque l'on compare aux trois autres échelles du territoire. Le département de l'Oise quant à lui propose un nombre d'emplois plus proche de l'équilibre mais tout de même pas réellement satisfaisant. En revanche, la région des Hauts-de-France propose en 2021, 93 emplois pour 100 habitants. Là encore, cela questionne la capacité du territoire de la Picardie Verte à garder sa population sur son territoire pour travailler.

Au niveau national, le rapport entre nombre d'emplois et nombre d'actifs résidant était quasiment à l'équilibre malgré un léger déficit (98 emplois pour 100 actifs résidant) en 2021.

Cet écart avec les autres échelles de territoire reflète à la fois un caractère rural affirmé pour la CC Picardie Verte, mais aussi un statut pouvant être qualifié, au moins dans certains secteurs géographiques, de « territoire dortoir » avec de nombreuses personnes qui y habitent sans pour autant y travailler.

Enfin, la proximité avec la zone d'emploi de Beauvais pourrait également expliquer ce caractère « dortoir » du territoire avec la possibilité pour les habitants d'avoir un emploi proche géographiquement.

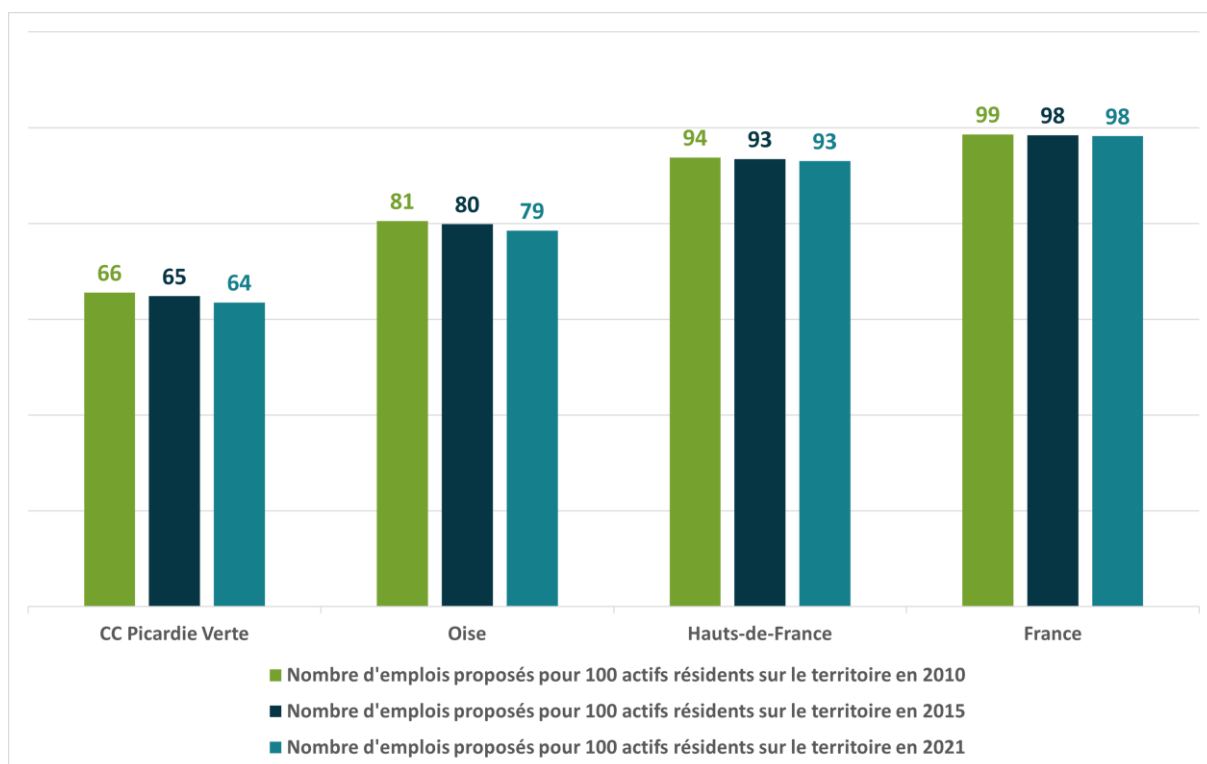


Figure 220 - Comparaison par territoire de l'évolution de l'indice de la concentration de l'emploi entre 2010 et 2021 (en nombre d'emploi par actifs résidents) (source : Insee RP2021)

Pour mieux comprendre ces dynamiques d'emploi, il peut aussi être pertinent de comparer l'évolution de l'emploi avec l'évolution de la population sur le territoire de la Picardie Verte. Le graphique ci-dessous nous montre qu'entre 2010 et 2015, la population a augmenté alors que le nombre d'emplois proposés a diminué. Durant cette période, il n'y avait donc pas assez d'emplois proposés pour une population en augmentation. Toutefois, depuis 2015, le nombre d'emplois proposés ainsi que la population diminuent de manière corrélée. Ces éléments mettent donc peut être en lumière une perte de vitesse et d'attractivité de la CC Picardie Verte, qui peine à attirer des nouvelles populations et donc, dans le même temps, qui propose de moins en moins d'emplois.

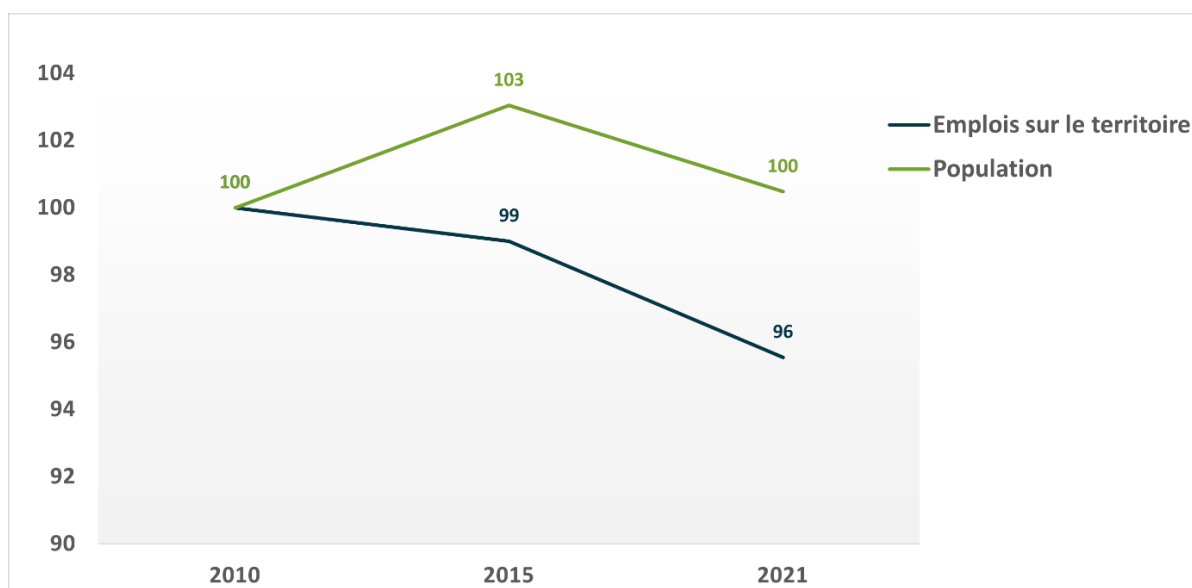


Figure 221 - Comparaison de l'évolution démographique et du nombre d'emplois sur le territoire de la CCPV entre 2010 et 2021 (en base 100) (source : Insee RP2021)

b. Les emplois proposés sur le territoire

Parmi les actifs dont l'emploi se situe sur le territoire intercommunal, une large partie sont des ouvriers (35%), soit plus d'un actif sur trois de la CC Picardie Verte. Cette proportion est ainsi bien plus forte que dans les autres territoires de comparaison : 25% dans l'Oise, 23% dans les Hauts-de-France et 19% en France. De nombreux emplois proposés par le territoire sont donc liés à l'activité industrielle et à la construction (nous le confirmerons plus tard).

Conjointement à cela, le territoire de la CC Picardie Verte possède des parts d'employés, de professions intermédiaires ainsi que de cadres et professions intellectuelles supérieures plus faibles que les autres territoires. Ce sont donc les agriculteurs qui sont bien plus présents en proportion au sein de l'intercommunalité que dans les autres territoires : 6% en CC Picardie Verte contre 1% pour le reste. Il y a donc six fois plus d'agriculteurs sur le territoire intercommunal. Cet élément nous confirme ce caractère rural affirmé de la Picardie Verte

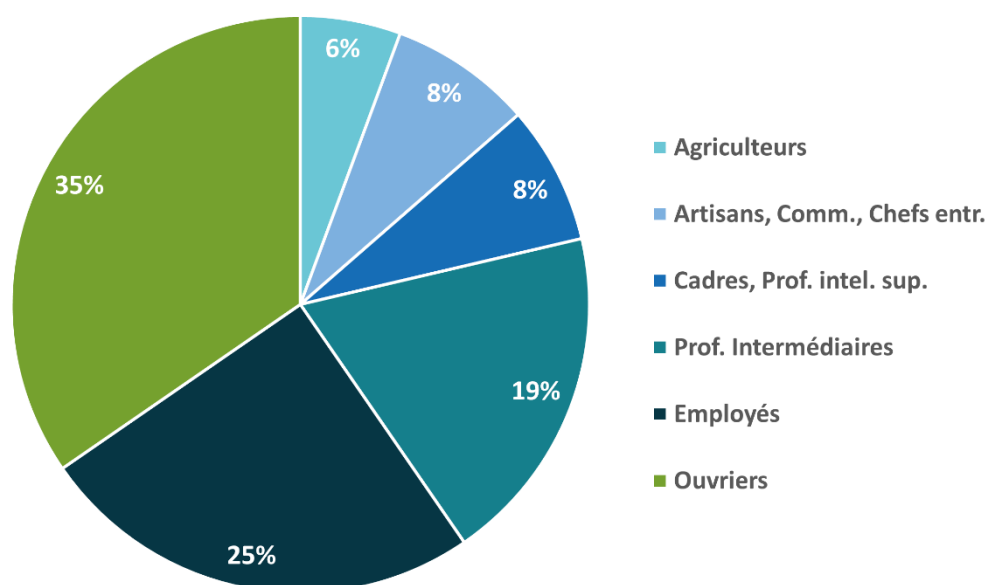


Figure 222 - Répartition des types de catégories socio-professionnelles travaillant sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

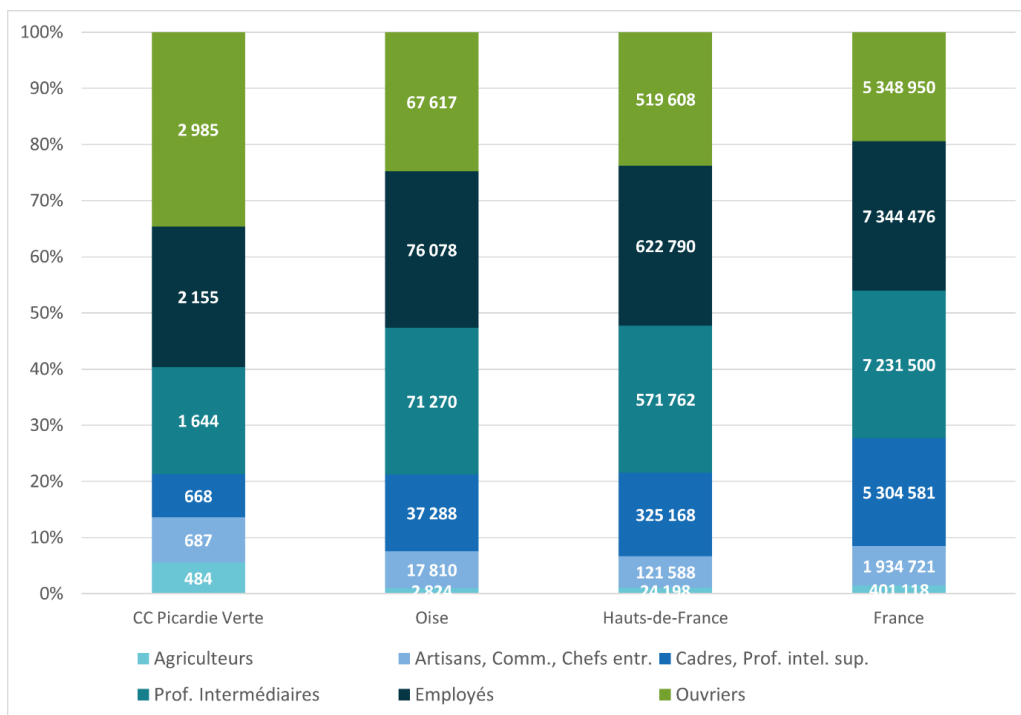


Figure 223 - Comparaison de la répartition des types de catégories socio-professionnelles en 2021 (source : Insee RP2021)

Concernant l'évolution des types de catégories socio-professionnelles travaillant sur la CC Picardie Verte, il n'y a que très peu de changements entre 2010 et 2021. On peut noter une légère diminution de manière constante de la part d'ouvriers (37% en 2010, 36% en 2015 et 35% en 2021). Malgré cela, la situation du type d'emploi au sein de l'intercommunalité est stable et ne connaît pas de changement majeur.

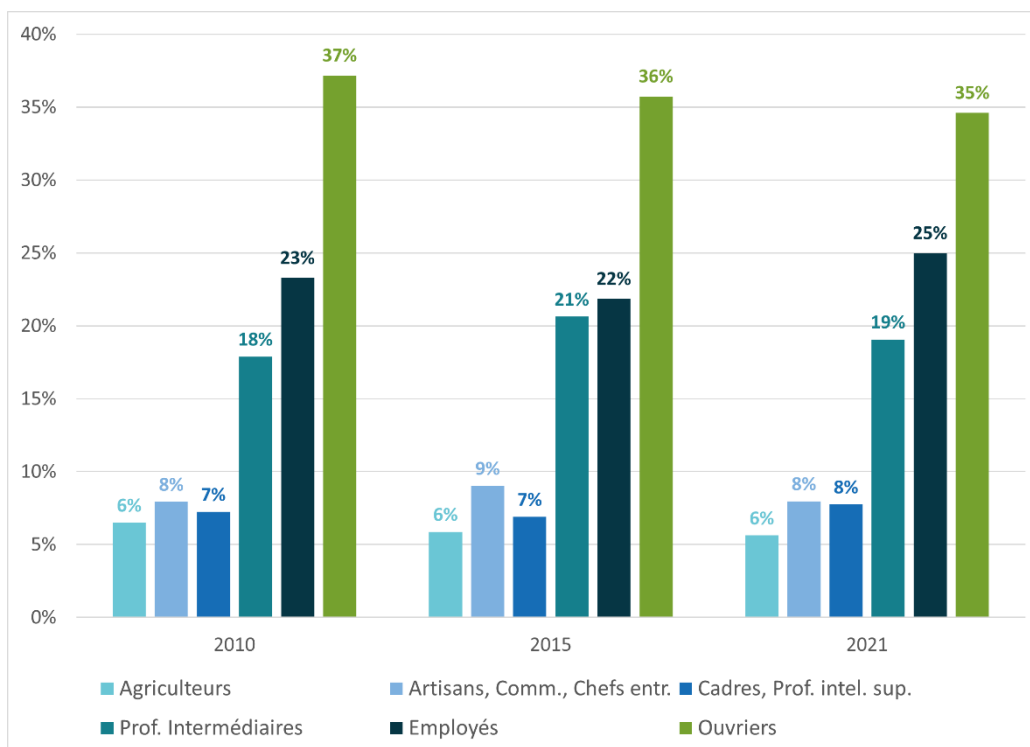


Figure 224 - Evolution des types de catégories socio-professionnelles travaillant sur la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

Au sein de la Picardie Verte, nous l'avons vu, l'agriculture est un type d'emploi occupé par une part d'actifs bien plus importante que dans les territoires de comparaison. Aussi, on remarque que l'industrie et la construction sont des domaines d'activités assez présents sur le territoire intercommunal (nous en parlerons un peu plus tard). A contrario, les emplois dans les domaines du commerce, services, transports sont moins nombreux. Cela s'explique du fait que ce type d'emploi se voit la plupart du temps proposé dans les milieux urbains car ils relèvent d'une certaine densité de population à l'échelle d'un bassin de vie. Et en effet, nous l'avons vu, la CC Picardie Verte est un territoire qui compte une part de ces professions bien moins importante que les autres territoires, ce qui, là encore, reflète son caractère rural qui explique la population peu dense ainsi qu'une plus faible quantité d'emplois proposés dans les secteurs du commerce, des services et des transports.

Il en va de même pour les métiers de l'administration publique et de la santé, représentant 26% des emplois proposés sur la CC Picardie Verte (32% pour l'Oise et la France et 35% pour les Hauts-de-France). Ces métiers se retrouvent notamment dans les structures d'enseignement (écoles, collèges, lycées, universités), administratives (collectivités territoriales, impôts, sécurité sociale, etc.) et de santé (hôpitaux, cliniques, centres de rééducation...), étant moins présentes dans un territoire rural.

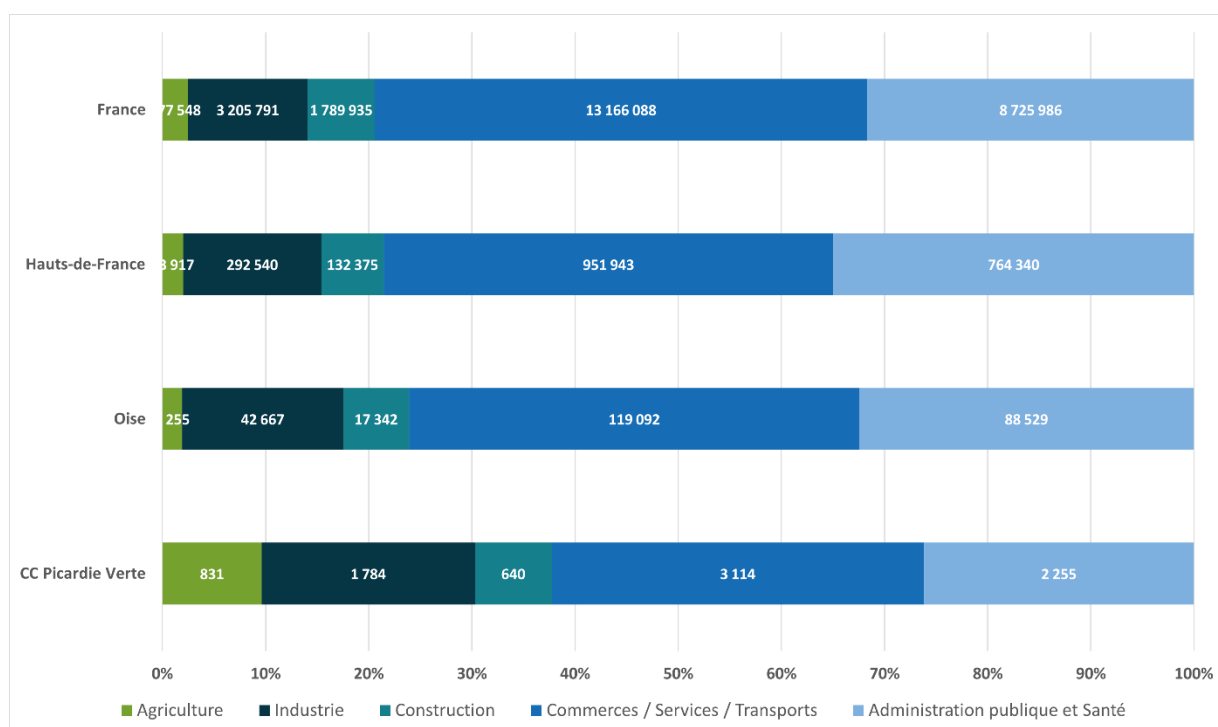


Figure 225 - Types d'emplois occupés par les actifs sur chaque territoire de comparaison (lieu de travail) en 2021 (source : Insee RP2021)

Malgré cela, entre 2010 et 2021, au sein de la CC Picardie Verte, les parts représentées par les emplois de l'industrie et de la construction ont diminué (de 22% à 21% pour l'industrie et de 9% à 7% pour la construction). Dans le même temps, ce sont donc les parts représentées par les emplois des commerces, services, transports ainsi que de l'administration publique et de santé qui ont augmenté (de 34% à 36% pour les commerces et de 25% à 26% pour l'administration). La part des emplois agricoles est restée la même (10%). Toutefois, ces évolutions restent moindres et non significatives de changements majeurs.

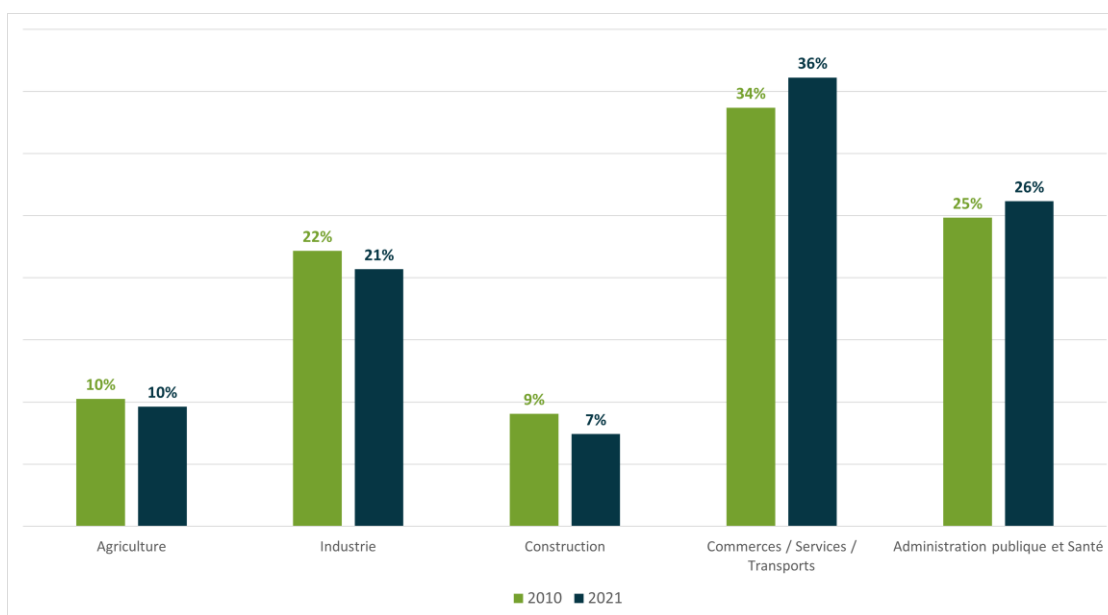


Figure 226 - Evolution des types d'emplois occupés par les actifs sur la CCPV (lieu de travail) entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

3. Les migrations domicile-travail

a. Un territoire où une majeure partie des habitants travaille ailleurs

En 2021, seulement 18% des actifs de la CC Picardie Verte travaillaient sur leur commune. Ce pourcentage est assez proche de l'Oise (21%), mais reste faible par rapport à la région (25%) et très faible par rapport à la France (33%, soit presque deux fois moins).

Bien que ce taux inclue également les actifs habitant et travaillant sur la CC Picardie Verte puisque les échanges quotidiens entre lieu de travail et lieu d'habitation peuvent se faire entre deux communes de l'EPCI, il illustre malgré tout le caractère « dortoir » du territoire.

Ces éléments sont à mettre en lien avec l'évolution de la population ainsi que son âge. Nous l'avons vu à travers le diagnostic socio-démographique, la CC Picardie Verte est un territoire qui perd des habitants depuis 2015, qui est vieillissant et qui ne concentre pas beaucoup d'emplois. Ainsi, les habitants actifs « restants » sont majoritaires à quitter leur territoire d'habitation pour aller travailler quotidiennement.

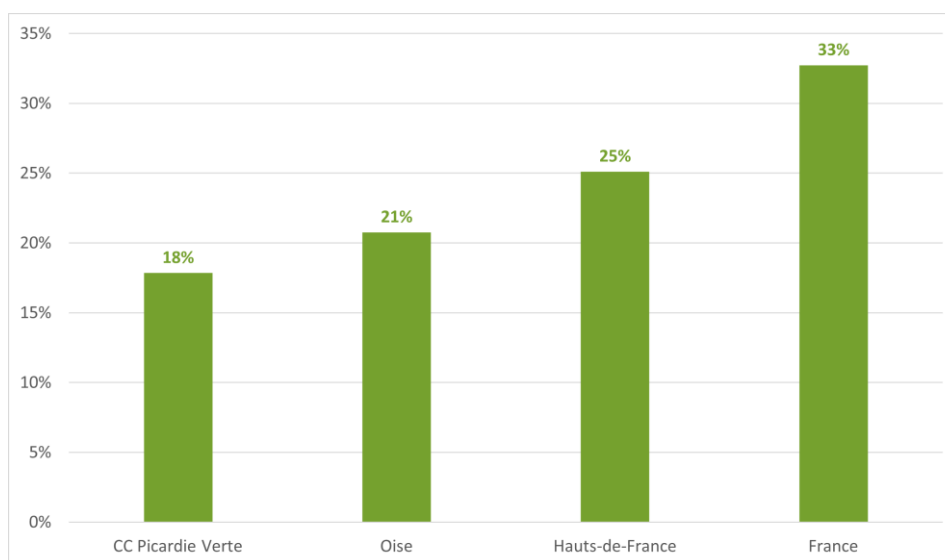


Figure 227 - Comparaison de la part d'actifs travaillant dans leur territoire de résidence en 2021 (source : Insee RP2021)

Cela nous est confirmé à travers le graphique ci-dessous. En effet, on remarque que les habitants travaillant au sein de la CC Picardie Verte sont moins nombreux que dans les autres territoires (18% pour l'intercommunalité contre 21% pour l'Oise, 25% pour les Hauts-de-France et 33% pour la France).

Une autre différence notable est la part d'actifs habitant au sein de la CC Picardie Verte qui vont travailler dans le département, à 65% (contre 48% pour l'Oise et la France et 58% pour les Hauts-de-France). Cela nous confirme que le territoire de la Picardie Verte n'est pas attractif en termes d'emploi, et que les actifs vont donc travailler en dehors de ce territoire, mais en restant dans le département (zones d'emplois de Beauvais, Roissy-Sud Picardie et Compiègne).

Pour autant, l'Oise n'est pas forcément un département attractif en matière d'emploi. On le remarque en lisant le graphique : 29% des habitants de l'Oise travaillent dans une autre région. On pense ici à la proximité avec la Normandie (zones d'emplois de Rouen, Le Havre, Dieppe), avec l'Ile-de-France (zone d'emplois de Paris) ou encore avec le Grand-Est (zones d'emplois de Troyes, Charleville-Mézières).

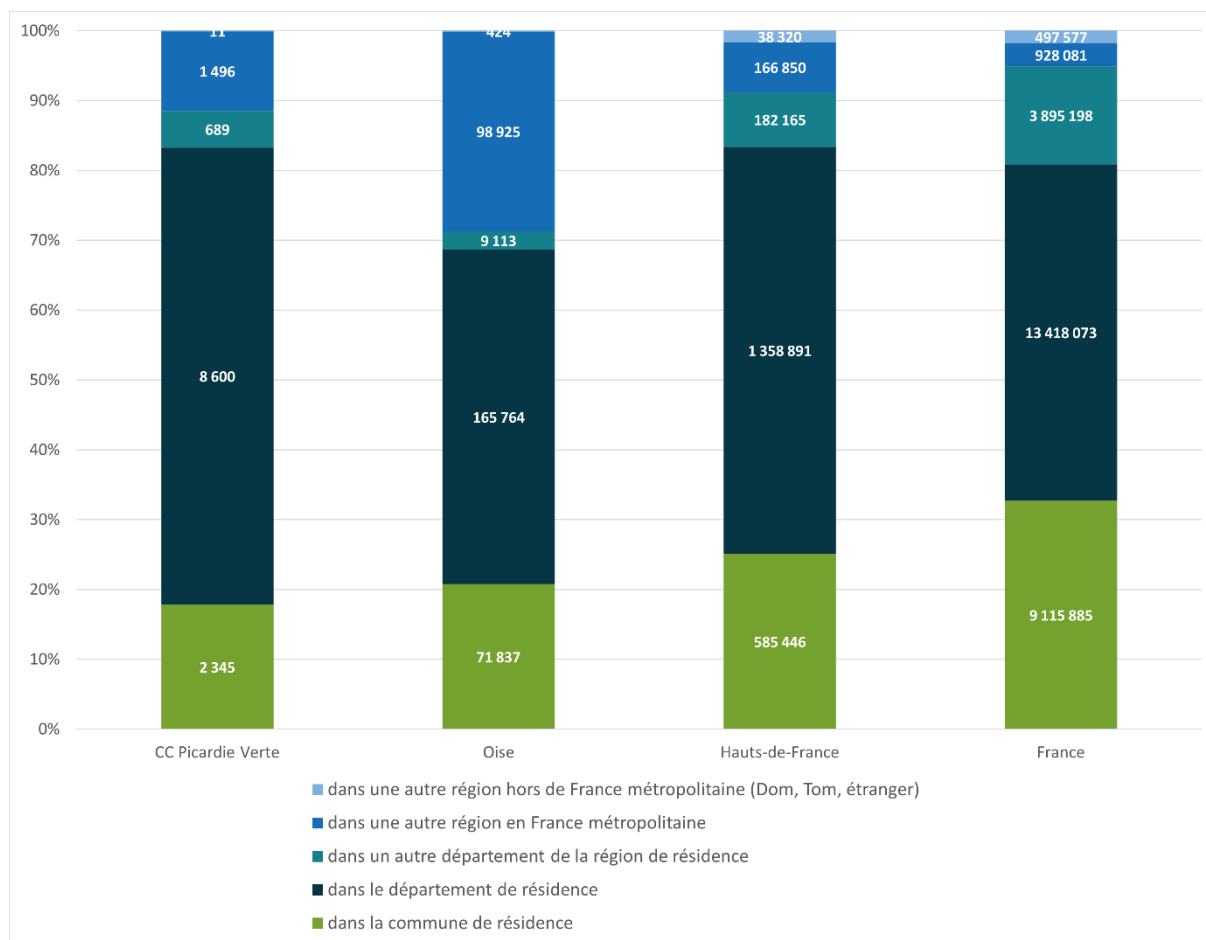


Figure 228 - Comparaison par territoire de la commune de résidence et du lieu d'emploi en 2021 (source : Insee RP2021)

Enfin, on peut accentuer cette domination du département de l'Oise en tant que territoire d'emploi des habitants de la CC Picardie Verte en montrant que la part d'habitants de l'intercommunalité travaillant dans le département augmente (63% en 2010 et 65% en 2021) et que, dans le même temps, la part d'habitants de l'intercommunalité travaillant dans la commune de résidence diminue (21% en 2010 et 18% en 2021).

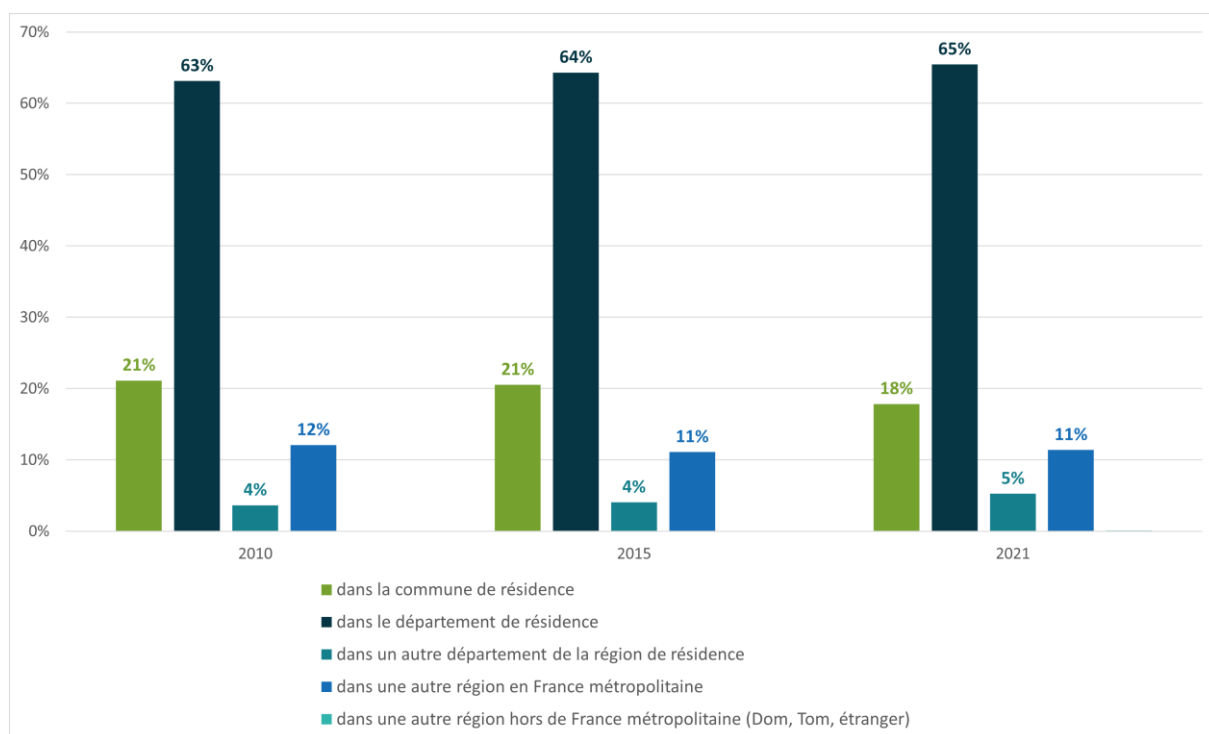


Figure 229 - Evolution du lieu d'emploi pour les actifs habitants sur le territoire intercommunal entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)

b. Une forte dépendance à l'usage de la voiture

Alors qu'en France 19% des ménages ne possédaient pas de voiture en 2021 (18% dans les Hauts-de-France et 13% dans l'Oise), cette particularité ne concernait que 7% des ménages habitant sur la CC Picardie Verte. De plus, les habitants de l'intercommunalité possèdent deux voitures ou plus à 46%, pourcentage plus élevée que chaque territoire de comparaison (42% pour l'Oise, 35% pour les Hauts-de-France et 34% pour la France). Ces chiffres appuient et soulignent la encore le caractère très rural du territoire, sur lequel la voiture individuelle est très majoritaire et où ses alternatives restent limitées, voire absentes dans certaines zones géographiques et ne peuvent donc répondre aux besoins essentiels des ménages en termes de mobilités, notamment pour les actifs. Toutefois, une certaine offre de trains et de bus existe sur le territoire de la Picardie Verte, avec 7 gares sur 2 lignes différentes et 8 communes desservies ainsi que 5 lignes interurbaines routières. A cela s'ajoute un réseau routier tourné principalement vers Beauvais, Amiens et Rouen qui « incite » à davantage privilégier un véhicule automobile.

La majeure partie des ménages étant constitués de deux actifs, cela explique cette forte proportion d'au moins deux voitures rattachées en moyenne à chaque foyer d'habitation.

Enfin, en 2021, 44% des habitants de la CC Picardie Verte possédaient une voiture. Cela s'explique car nous avons un territoire marqué par une population âgée et vieillissante, pour la plupart à la retraite, et n'ayant donc pas de besoins très importants en déplacements quotidiens.

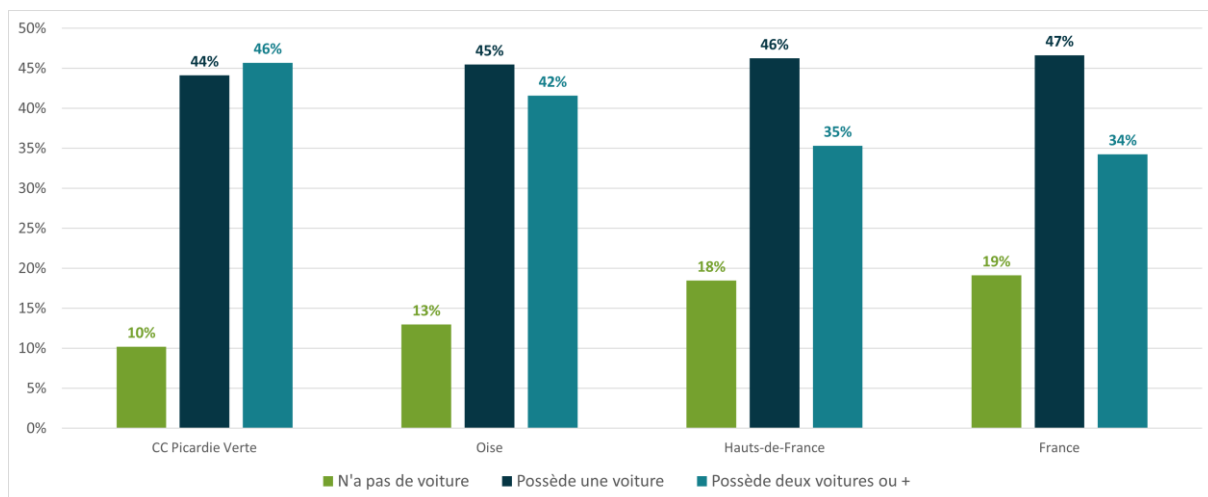


Figure 230 - Comparaison de l'équipement des ménages en automobiles en 2021 (source : Insee RP2021)

4. Synthèse : caractéristiques et évolutions de l'emploi

- L'intercommunalité de la Picardie Verte se distingue par rapport aux territoires de comparaison, en affichant un taux d'élèves, étudiants ou stagiaires plus faible.
- La Picardie Verte est un territoire qui compte une part de retraités et de pré-retraités importante (30%).
- Un territoire marqué par des filières de formation courtes et des jeunes qui ont commencé à travailler tôt et dans des filières professionnelles avec davantage de pénibilité. Cela se traduit par une plus forte proportion d'ouvriers sur le territoire (35%).
- Un territoire marqué par une faible concentration de l'emploi (64 emplois proposés pour 100 actifs résidents).
- Une dominance rurale caractérisée par une forte part d'agriculteurs (6%) comparée aux autres territoires (1%).
- Une forte présence des activités industrielles et de construction, corrélée à la forte part d'ouvriers.
- Une intercommunalité fortement impactée par les migrations domicile-travail, avec seulement 18% des actifs du territoire qui travaillent dans leur commune de résidence. La majeure partie des habitants (65%) travaille dans le département de résidence, ce qui peut être expliqué du fait de la présence des pôles d'emplois de Beauvais, de Roissy-Sud Picardie et de Compiègne.
- Un territoire fortement dépendant à l'usage de la voiture individuelle, avec des ménages qui possèdent majoritairement deux voitures ou plus (46%) et qui confirme là encore le fort caractère rural de l'intercommunalité, avec peu d'alternatives à ce mode de déplacement.

C. LE TISSU ENTREPRENEURIAL

1. Typologie et dynamique de création des entreprises

a. Les activités de commerces, transports et de la construction très présentes parmi les entreprises du territoire

Au 31 décembre 2019, la CC Picardie Verte comptabilisait 1 368 entreprises implantées sur son territoire. Parmi elles, 367 (27%) étaient des entreprises commerciales, de transports, d'hébergement et de restauration. Ce domaine d'activité à un poids équivalent au département, à la région et à la France. Ce chiffre nous montre que la CC Picardie Verte apparaît comme un territoire adapté et accueillant pour le tourisme.

Aussi, l'intercommunalité se distingue à travers son nombre d'entreprises de la construction, qui était de 328 (24%), moyenne bien supérieure à celle des autres territoires d'étude (14% pour l'Oise, 12% pour les Hauts-de-France et la France). Celles-ci, souvent créatrices de nuisances pour le voisinage (bruit, odeurs, poussière, ...) ont un intérêt à s'implanter dans des zones moins peuplées, ce qui leur permet d'être davantage à distance des zones résidentielles. Les entreprises industrielles et de construction sont par ailleurs fréquemment desservies par des véhicules imposants de type poids lourds. Pour cette autre raison, leur implantation en zone urbaine dense est compliquée, ce qui justifie là aussi les atouts présentés par la CC Picardie Verte, à savoir une densité de population moins forte.

Le territoire compte aussi 177 entreprises dédiées aux activités spécialisées, sciences et technique (13%), soit un niveau plus bas que les autres territoires (17% pour l'Oise et 19% pour les Hauts-de-France et la France).

Ensuite, à part égales, les entreprises du secteur administratif public, d'enseignement, de santé et d'action sociale (133 soit 10%) ainsi que les entreprises des autres activités de services (135 soit 10%) sont présentes sur le territoire.

Le territoire compte 115 entreprises destinées à l'industrie (8%). Cette proportion est également plus importante que sur les autres territoires de comparaison (6%).

Enfin, les deux catégories d'entreprises les moins présentes sur le territoire de la Picardie Verte sont les entreprises liées aux activités immobilières (49 soit 4%) et les entreprises financières et d'assurance (38 soit 3%).

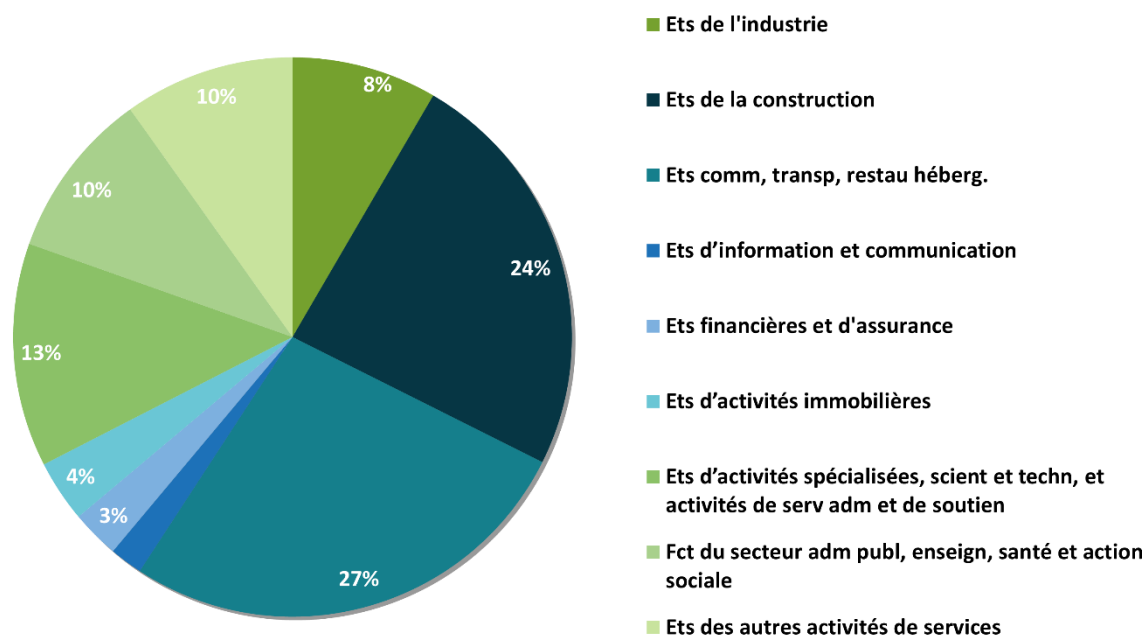


Figure 231 - Typologies des entreprises de la CCPV au 31 décembre 2019 (source : Insee 2020 - Démographie des entreprises)

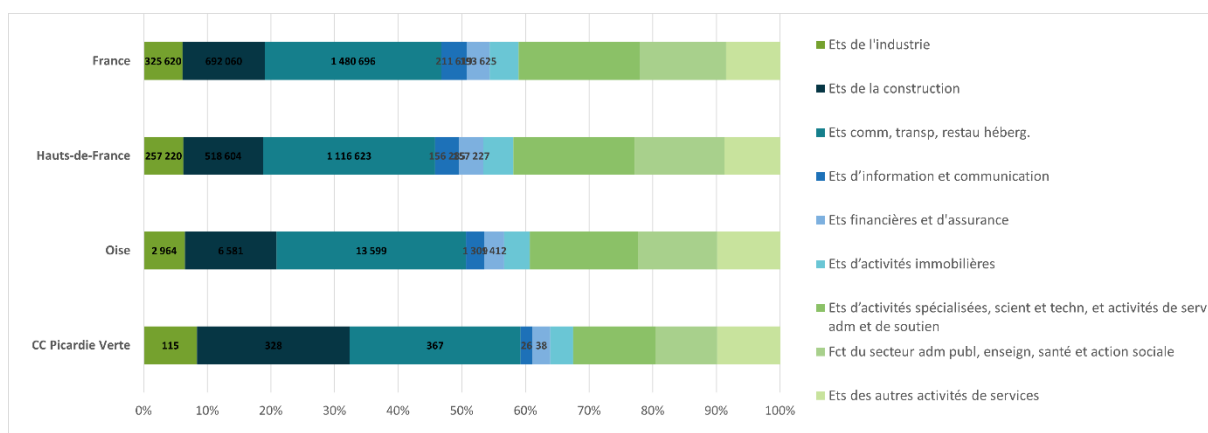


Figure 232 - Comparaison par territoire de la typologie des entreprises au 31 décembre 2019 (source : Insee 2020 - Démographie des entreprises)

b. Dynamique de création d'entreprises sur le territoire intercommunal

Entre 2013 et 2021 inclus, la CC Picardie Verte a enregistré sur son sol la création de 1 861 entreprises. Ces créations ont été plus importantes entre 2020 et 2021, avec 442 entreprises créées, soit près de 24% du total d'entreprises créées en 10 ans. Le graphique ci-dessous nous montre que le rythme de création d'entreprises avait diminué entre 2014 et 2015, puis augmenté entre 2015 et 2019, diminué à nouveau entre 2019 et 2021, puis augmenté jusqu'en 2022. Entre 2019 et 2020, la CC Picardie Verte connaît une baisse de création d'entreprises contrairement aux autres territoires, puis elle se rattrape pour atteindre leur niveau en 2022.

Enfin, entre 2021 et 2022, le nombre de création d'entreprises stagne sur l'intercommunalité, et ce pour l'ensemble des catégories d'entreprises. Nous allons donc analyser plus finement chacune de ces catégories pour comprendre les tendances, volontés et dynamiques entrepreneuriales de la Picardie Verte.

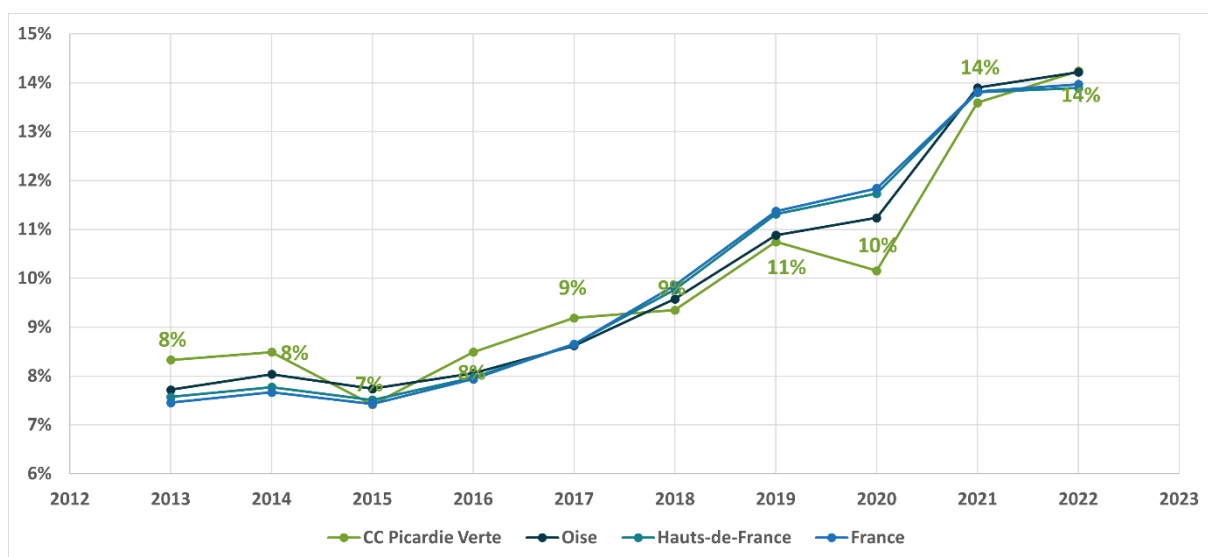


Figure 233 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

c. Dynamique de création d'entreprises industrielles sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 205 entreprises industrielles ont été créées sur la CC Picardie Verte. Entre 2013 et 2017, la création d'entreprises industrielles a continuellement augmenté pour atteindre 13 sur les 113. Puis, elle a beaucoup chuté pour atteindre 5 en 2019. Petite augmentation entre 2019 et 2020 (7%). Enfin, entre 2020 et 2021, la croissance des entreprises industrielles a été très marquée : 39 créées en 2021 contre 15 en 2020. 2021 est donc l'année dans laquelle le plus de ces entreprises ont été créées (elle représente à elle seule 19% du total des entreprises industrielles présentes sur le territoire).

Ce rythme de création est plus variable que sur les autres territoires de comparaison (et dans des ampleurs plus prononcées).

Hormis une période moins fructueuse entre 2017 et 2019, le rythme général pour la création d'entreprises industrielles sur la CC Picardie Verte démontre que le territoire conserve un caractère attractif pour cette catégorie d'entreprises.

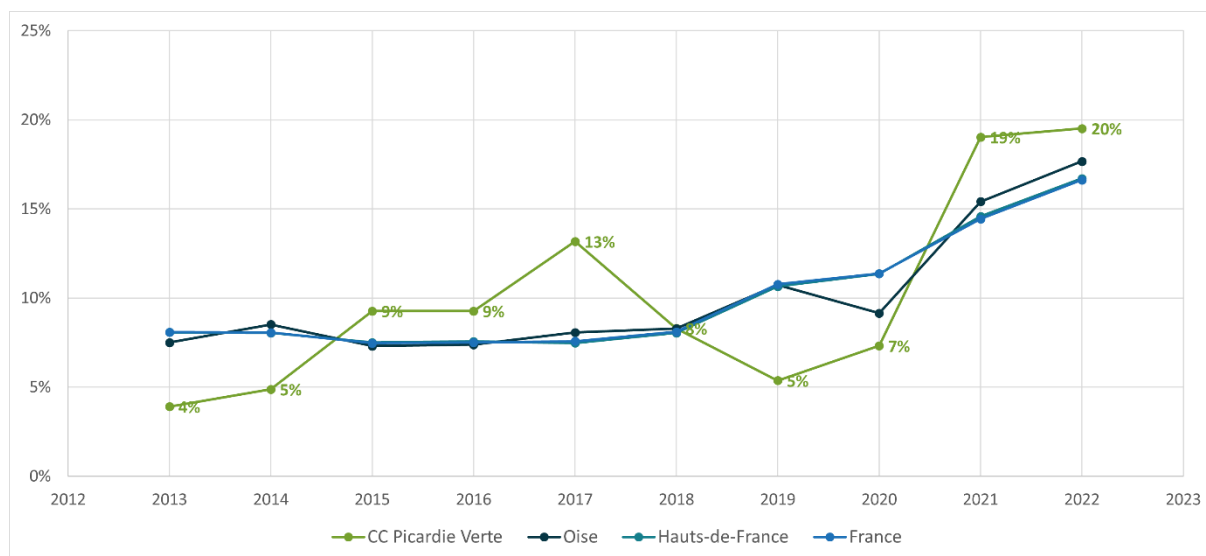


Figure 234 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises dans l'industrie entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

La Picardie Verte compte notamment sur son territoire l'entreprise Saverglass, à Feuquières, qui est le plus gros employeur industriel du département avec 1 400 salariés (photo de gauche). Il y a aussi la présence du Groupe Bigard (abattoirs et ateliers de découpe) à Formerie, qui compte plus de 100 salariés (photo de droite).



Figure 235 (à droite) - Le Groupe Bigard à Formerie (source : <https://www.groupebigard.fr/notre-groupe/le-groupe-bigard-en-bref.html>)

Figure 236 (à gauche) - L'entreprise Saverglass à Feuquières (source : <https://www.saverglass.com/fr/nous-contacter/usines>)

d. Dynamique de création d'entreprises de la construction sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 301 entreprises spécialisées dans le domaine de la construction ont été créées sur la CC Picardie Verte. La majeure partie de ces créations se sont manifestées en 2021, avec 36 entreprises créées. Entre 2014 et 2015, les créations d'entreprises de la construction ont connu un ralentissement, pour repartir à la hausse jusqu'en 2019. Ensuite, il y eu une forte baisse entre 2019 (34 créations) et 2020 (21 créations). Forte hausse ensuite entre 2020 et 2021 (36 créations). Enfin, entre 2021 et 2022, légère baisse des créations, que l'on retrouve également dans le département de l'Oise. On note aussi que les créations, en 2021, sont revenues à leur niveau de 2013.

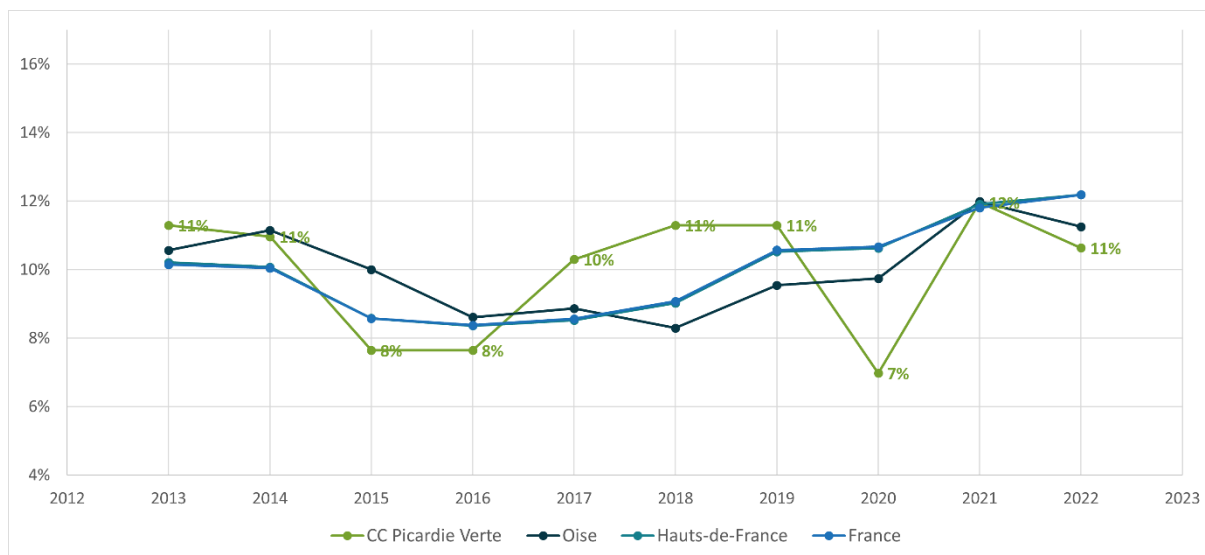


Figure 237 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises dans la construction entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

e. Dynamique de création d'entreprises de commerces, transports, restauration et hébergement sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 689 entreprises de commerces, transports et restaurations ont été créées sur la CC Picardie Verte. Pour rappel, ce secteur d'activité est le plus représenté au sein de l'intercommunalité (27% de l'ensemble des entreprises du territoire).

Le rythme de création de ces entreprises n'a connu aucune variation majeure et est resté stable entre 2013 et 2021, en augmentant de manière continue. Entre 2021 et 2022, ces créations sont moins nombreuses, mais tout comme les autres territoires.

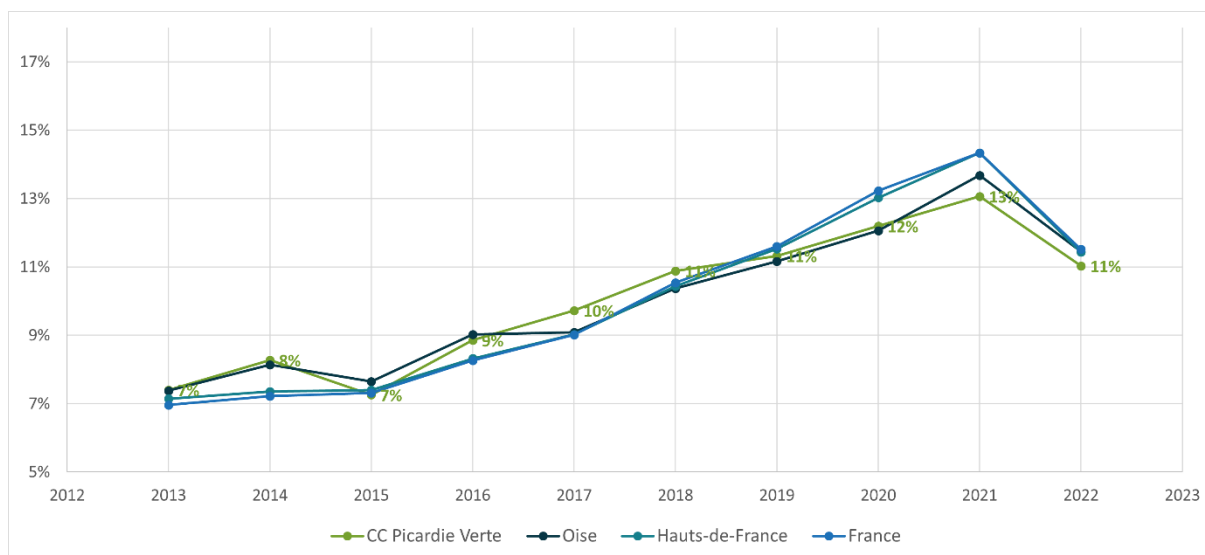


Figure 238 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises de commerces, transports, restauration et hébergement entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

Sur son territoire, la CC Picardie Verte est dotée de la Société Giphar à Grandvilliers, spécialisée dans la fabrication de produits pharmaceutiques de base et qui comptait entre 250 et 499 salariés en 2022.



Figure 239 - L'entreprise Giphar à Grandvilliers (source : Google Maps 2022)

f. Dynamique de création d'entreprises d'information et de communication sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 58 entreprises d'information et de communication ont été créées sur la CC Picardie Verte. On observe des évolutions moins stagnantes sur l'intercommunalité que sur l'ensemble des territoires de comparaison, notamment en 2020, année durant laquelle 21 entreprises ont été créées, soit 36% du total. Globalement, les créations de ces entreprises sont restées similaires entre 2013 et 2019, puis ce pic en 2020 pour rechuter ensuite en 2021. Toutefois, la courbe de l'intercommunalité suit et rattrape celle des autres territoires en 2022.

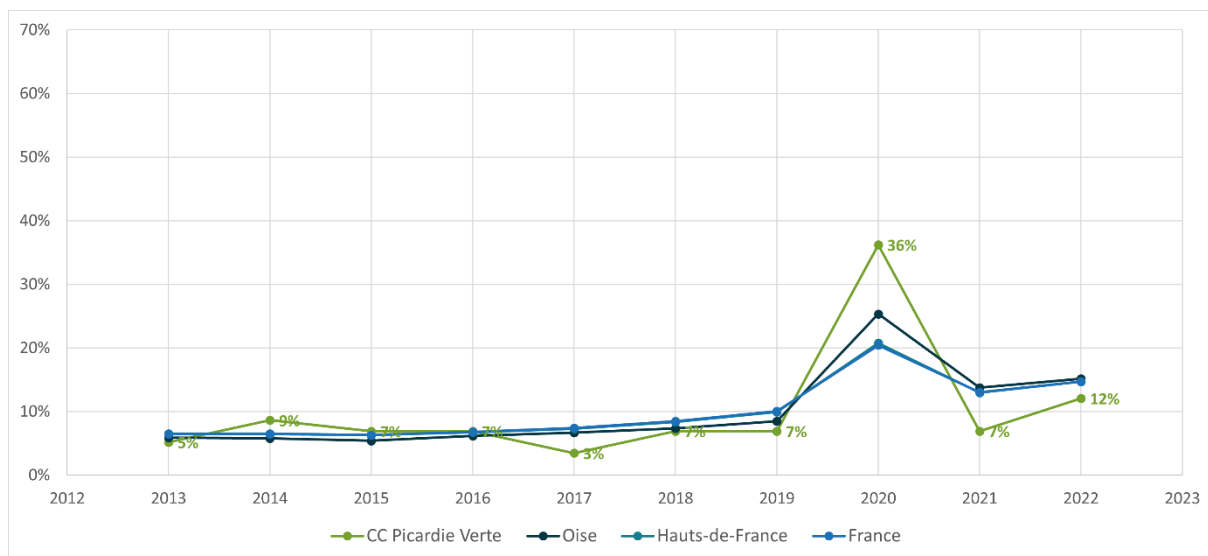


Figure 240 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'information et de communication entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

g. Dynamique de création d'entreprises d'activités financières et d'assurances sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 136 entreprises d'activités financières et d'assurances ont été créées sur la CC Picardie Verte. La courbe de création d'entreprises de l'intercommunalité suit globalement celle des autres territoires, à une exception près, en 2016. Durant cette année, 16 entreprises ont été créées sur le territoire.

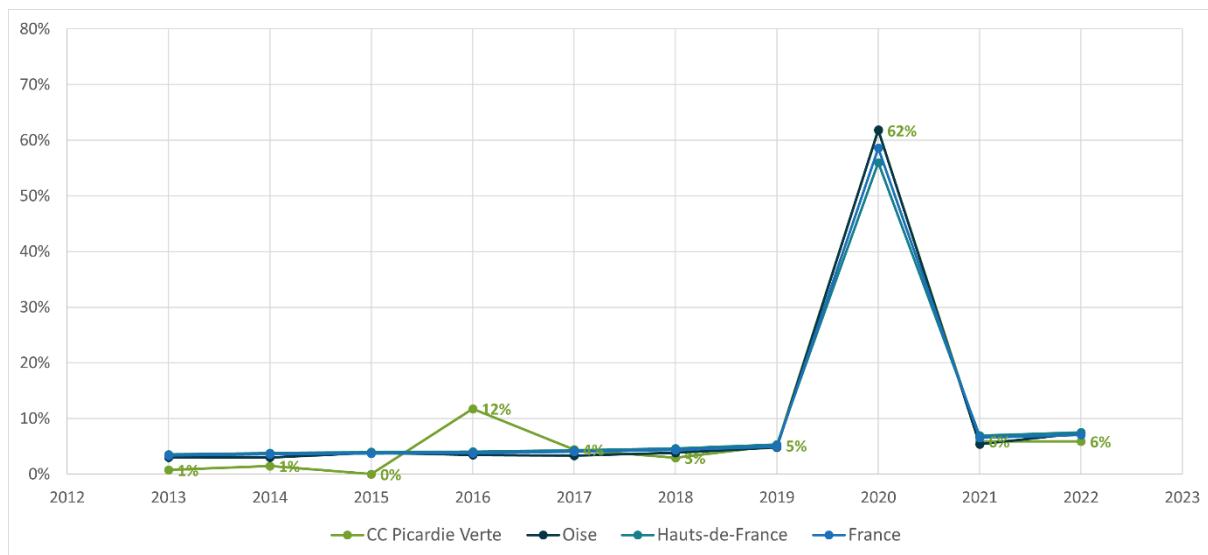


Figure 241 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'activités financières et d'assurance entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

h. Dynamique de création d'entreprises d'activités immobilières sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 72 entreprises d'activités immobilières ont été créées sur la CC Picardie Verte. La dynamique de création est globalement toujours positive malgré quelques baisses entre 2014 et 2015 et entre 2016 et 2017 pour l'intercommunalité. Toutefois, à partir de 2018, la création d'entreprises d'activités immobilières sur la Picardie Verte est plus importante en proportion que sur les autres territoires d'étude et elle augmente de manière régulière pour atteindre 13 créations en 2021, soit 18% du total. Malgré cela, en 2022, les créations sont moins importantes et la courbe de l'intercommunalité chute donc, contrairement à celles des autres territoires.

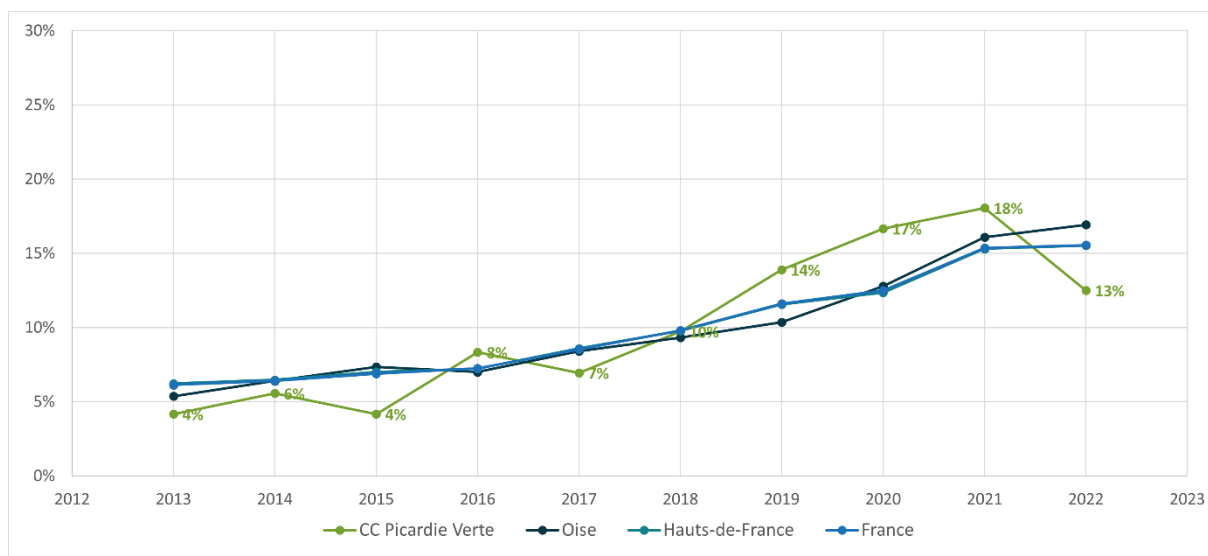


Figure 242 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'activités immobilières entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

i. Dynamique de création d'entreprises scientifiques et techniques sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 284 entreprises scientifiques et techniques ont été créées sur la CC Picardie Verte. De la même manière, l'évolution des créations sur le territoire intercommunal reste sensiblement identique à celle des autres territoires. Comme pour les entreprises d'activités immobilières, à partir de 2018, les créations d'entreprises scientifiques et techniques sont plus importantes en proportion en Picardie Verte, pour atteindre un pic en 2019 avec 42 créations, soit près de 15% du total. Ensuite, le niveau de créations diminue pour rejoindre les autres courbes jusqu'en 2022.

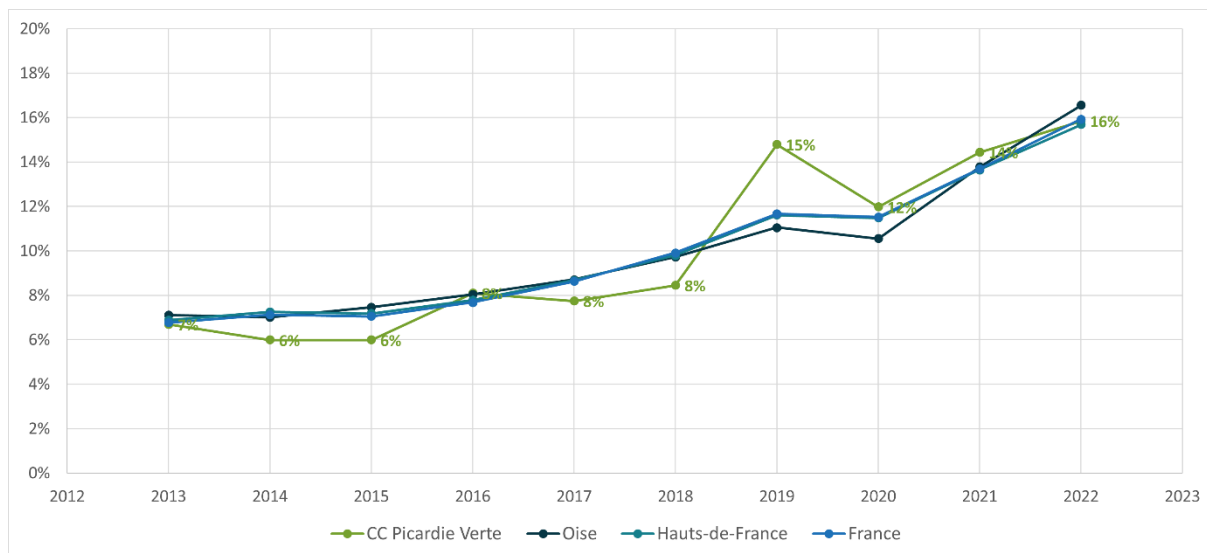


Figure 243 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises scientifiques et techniques entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

j. Dynamique de création d'administrations publiques, d'enseignement de santé et d'actions sociales sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 169 entreprises d'administrations publiques, d'enseignement de santé et d'actions sociales ont été créées sur la CC Picardie Verte. Depuis 2014, les créations sont stables au sein de l'intercommunalité, étant même légèrement supérieures en termes de proportion par rapport aux autres territoires. Ce qui est intéressant de noter, c'est qu'à partir de 2018, les tendances s'inversent. La Picardie Verte compte de moins en moins de créations jusqu'à atteindre en 2020 son plus faible nombre de création (8 entreprises). Toutefois, après cette année et jusqu'en 2022, les créations ont augmenté de manière significative chaque année au sein de la Picardie Verte, passant de 8 créations en 2020, à 18 en 2021 et 39 en 2022, soit une multiplication par deux entre chaque année. Cela fait que l'intercommunalité se distingue fortement des autres territoires en 2022 en termes de créations d'administrations publiques, d'enseignement de santé et d'actions sociales.

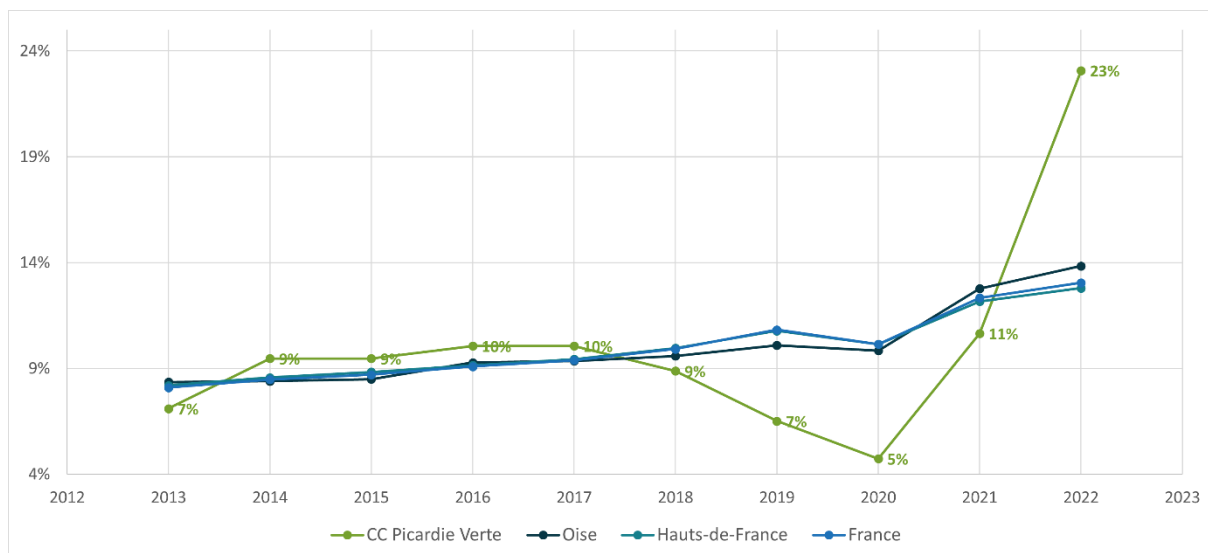


Figure 244 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'administrations publiques, d'enseignement de santé et d'actions sociales entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

k. Dynamique de création d'entreprises des autres activités de services sur le territoire intercommunal

Depuis 2013, 226 entreprises des autres activités de services ont été créées sur la CC Picardie Verte. Entre 2013 et 2014, la création de ces entreprises a été moins importante sur l'intercommunalité, en passant de 24 créations à 12, soit deux fois moins. Depuis 2014, ces créations remontent progressivement pour revenir au niveau des autres territoires en proportion, en 2019. Autre comparaison notable, à partir de 2021, les créations connaissent une forte augmentation : 44 entreprises des autres activités de services créées en 2022, soit près de la moitié du total des créations depuis 2013 (44%).

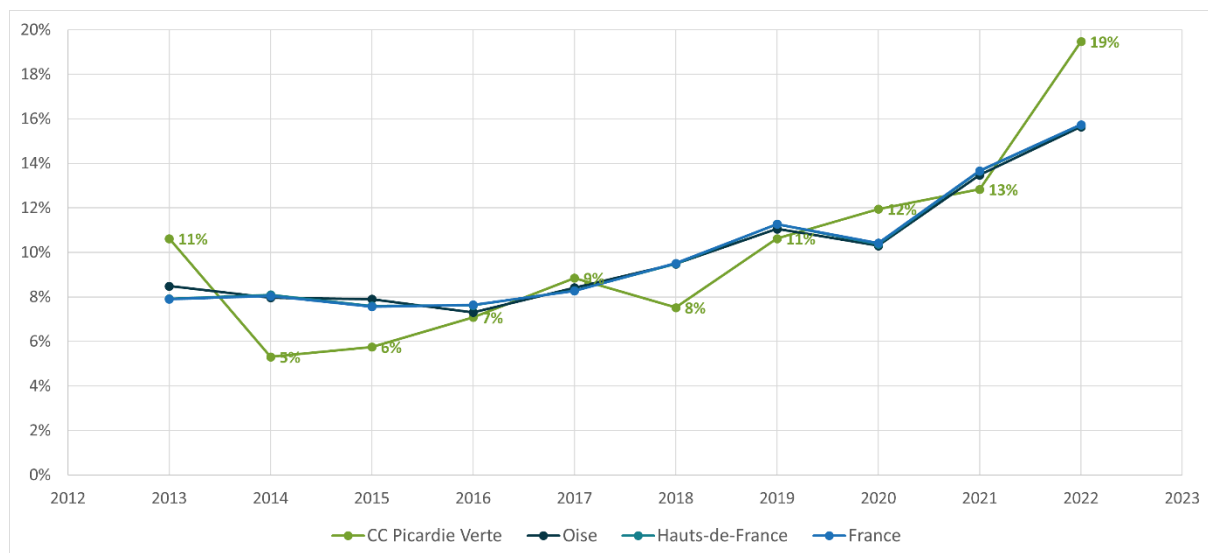


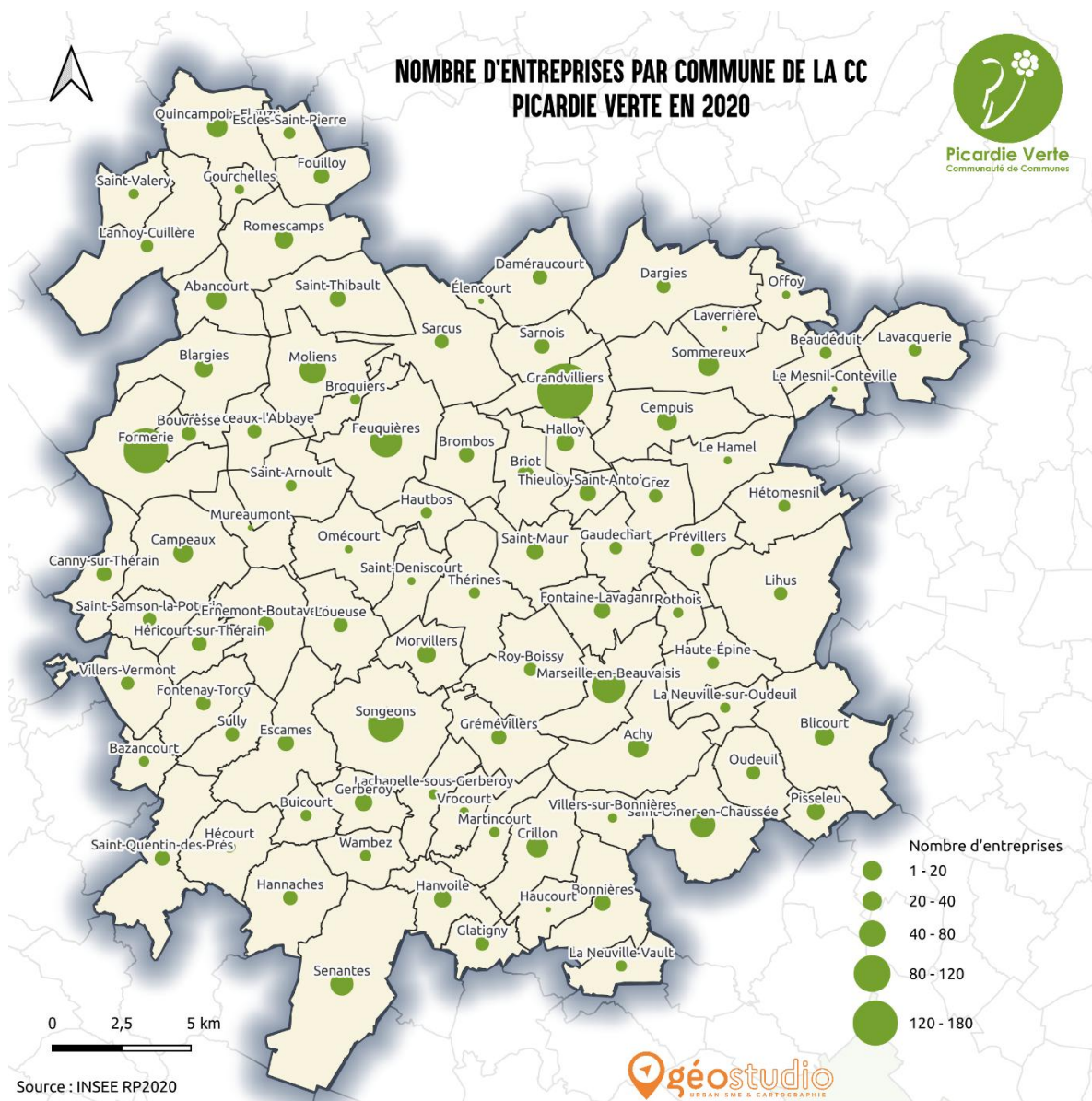
Figure 245 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises des autres activités de services entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)

2. Localisation des entreprises sur le territoire

a. Répartition du nombre d'entreprises par commune

On analyse ici le nombre total d'entreprises présentes sur le territoire de la CC Picardie Verte, sans distinction entre entreprises industrielles, de construction, commerciales, etc. Au 31 décembre 2019, l'intercommunalité comptait 1 368 entreprises sur son territoire. Sans surprise, les communes les plus urbaines / les pôles du territoire et les plus peuplées sont celles qui comptent le plus d'entreprises sur leur sol : 180 à Grandvilliers, 118 à Formerie, 74 à Songeons, 65 à Marseille-en-Beauvais ou encore 60 à Feuquières (voir tableau ci-après).

Ces communes, en plus de posséder des zones spécifiquement dédiées à l'implantation d'entreprises (zones artisanales, industrielles ou commerciales), comprennent également des centres-bourgs avec des enseignes commerçantes et de services qui concourent fortement à l'augmentation du nombre d'entreprises sur la commune. Les pôles urbains disposent d'un véritable centre-bourg commercial jouant un rôle de pôle à l'échelle locale, avec un certain nombre de petits commerces de proximité auxquels de nombreux habitants des alentours se rattachent pour l'achat de biens de première nécessité. A cela s'ajoutent des entreprises industrielles et de constructions implantées en périphérie des centres-bourgs, ce qui explique pourquoi ces communes comptent autant d'entreprises sur leur sol.



Carte 92 - Nombre d'entreprises par commune de la CCPV en 2020 (source : Insee RP2020)

Commune	Nombre d'entreprises en 2020
Grandvilliers	180
Formerie	118
Songeons	74
Marseille-en-Beauvaisis	65
Feuquières	60
Moliens	41
Saint-Omer-en-Chaussée	36
Senantes	30
Crillon	26
Sommereux	24
Achy	23
Quincampoix-Fleuzy	23
Abancourt	22
Campeaux	21
Cempuis	21
Blicourt	20
Romescamps	19
Morvillers	18
Blargies	17
Halloy	17
Gerberoy	16
Pisseleu	16
Hanvoile	15
Briot	14
Saint-Maur	14
Thieuloy-Saint-Antoine	14
Bonnières	13
Escames	13
Fontaine-Lavaganne	13

Saint-Thibault	13
Fouilloy	12
Brombos	11
Canny-sur-Thérain	11
Ernemont-Boutavent	11
Grémévillers	11
Héricourt-sur-Thérain	11
Saint-Quentin-des-Prés	11
Sarnois	11
Bouvresse	10
Daméraucourt	10
Fontenay-Torcy	10
Hannaches	10
Loueuse	10
Dargies	9
Glatigny	9
Monceaux-l'Abbaye	9
Oudeuil	9
Sarcus	9
Sully	9
Greze	8
Lihus	8
Prévillers	8
Roy-Boissy	8
Saint-Samson-la-Poterie	8
Villers-Vermont	8
Gaudechart	7
Lannoy-Cuillère	7
Lavacquerie	7
Beaudéduit	6
Escles-Saint-Pierre	6
Haute-Épine	6

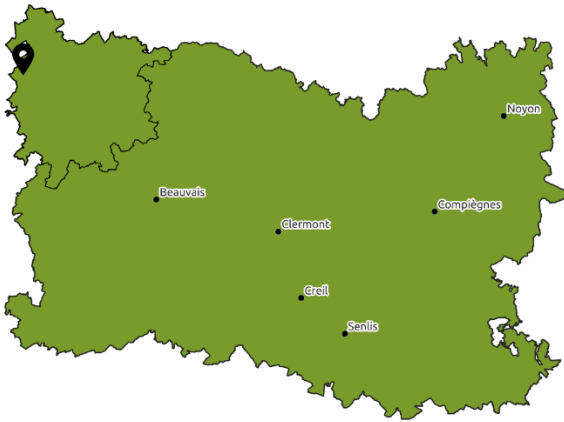
Hécourt	6
Hétomesnil	6
Buicourt	5
Hautbos	5
La Neuville- Vault	5
Saint-Arnoult	5
Thérines	5
Wambez	5
Bazancourt	4
Broquiers	4
La Neuville- sur-Oudeuil	4
Lachapelle- sous- Gerberoy	4
Martincourt	4
Rothois	4
Saint-Valery	4
Gourchelles	3
Villers-sur- Bonnières	3
Vrocourt	3
Le Hamel	2
Offoy	2
Omécourt	2
Saint- Deniscourt	2
Élencourt	1
Haucourt	1
Laverrière	1
Le Mesnil- Conteville	1
Mureaumont	1

Figure 246 - Nombre d'entreprises par commune sur la CCPV en 2020 (source : Insee RP2020)

b. Les Zones Communautaires d'Activité

La CC Picardie Verte possède trois Zones Communautaires d'Activités : à Formerie, Grandvilliers et Feuquières.

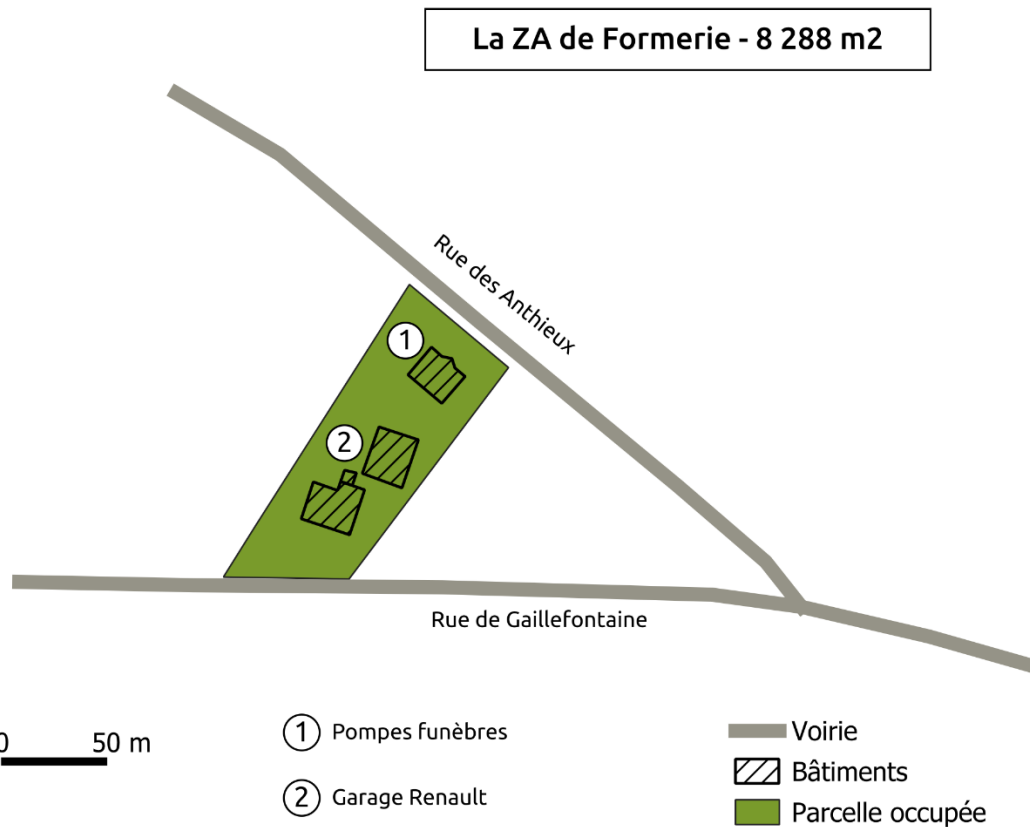
- ZA de Formerie



Carte 93 - Localisation de la ZA de Formerie par rapport au département de l'Oise



Figure 247 - Garage Renault à Formerie (source : https://www.infovoitureoccasion.com/ville/formerie_60220/)



Carte 94 - Détail de la ZAC de Formerie

• ZA de Grandvilliers



Carte 95 - Localisation de la ZA de Grandvilliers par rapport au département de l'Oise

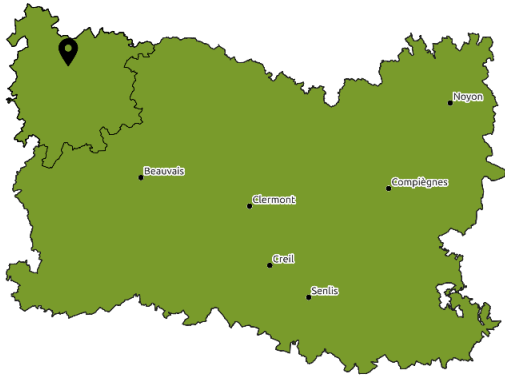


Figure 248 - ZA de Grandvilliers (source : Google Maps 2022)



Carte 96 - Détail de la ZA de Grandvilliers

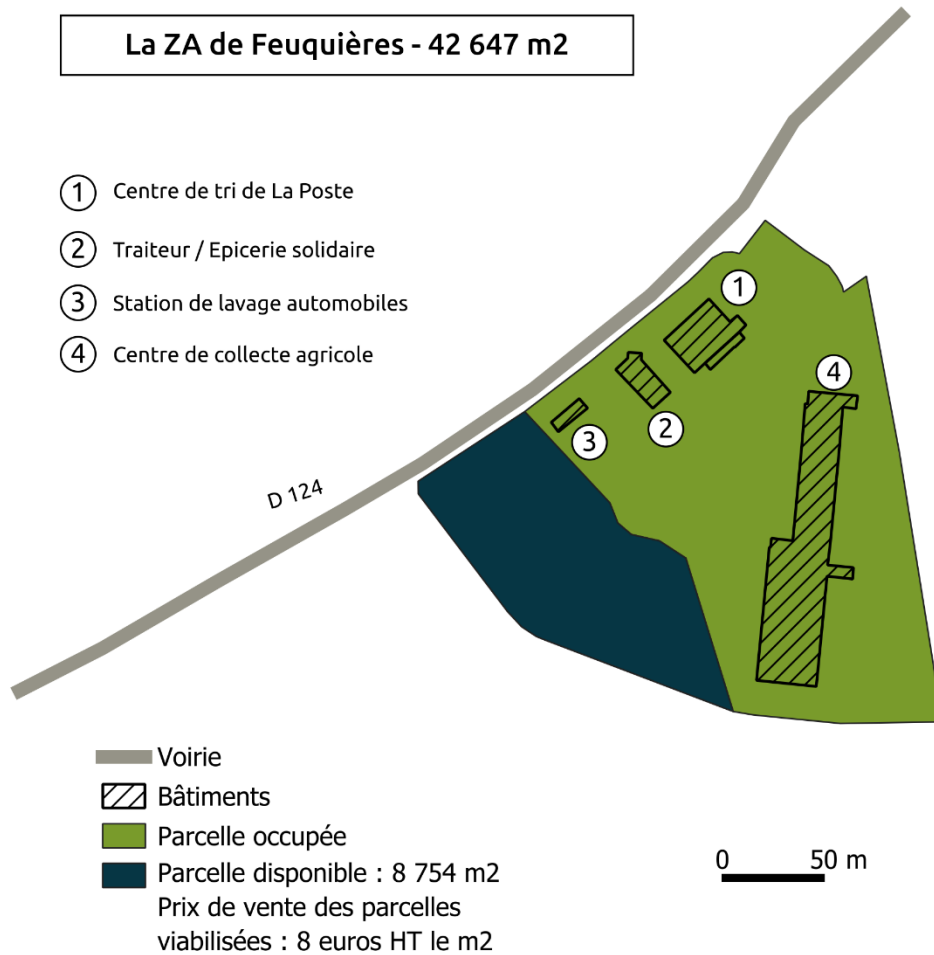
- ZA de Feuquières



Carte 97 - Localisation de la ZA de Feuquières par rapport au département de l'Oise



Figure 249 - Centre de collecte agricole de Feuquières (source : <https://www.lepicard.fr/lentreprise/qui-sommes-nous/>)



Carte 98 - Détail de la ZA de Feuquières

Globalement, des zones d'activités implantées dans les communes pôles du territoire, mais surtout dans la partie nord, la partie sud n'étant alors pas dotées de ces équipements, favorisant l'activité économique d'une commune et d'un pôle de commune, permettant aussi une certaine polarité économique.

3. Synthèse : le tissu entrepreneurial

- La CC Picardie Verte est un territoire marqué par une forte présence d'entreprises de commerces, de transports, de restaurations et d'hébergements. Elles représentent 27%, soit plus d'un quart, du total des entreprises présentes sur le territoire. Ainsi, l'intercommunalité apparaît comme un territoire accueillant et adapté pour le tourisme.
- Une plus forte représentation d'entreprises de la construction par rapport aux autres territoires (24% contre 14% pour l'Oise et 12% pour les Hauts-de-France et la France), à mettre en relation avec des habitants peu diplômés et issus de filières courtes.
- Au 31 décembre 2019, l'intercommunalité comptait 1 368 entreprises sur son territoire, localisées sans surprise dans les pôles urbains : 180 à Grandvilliers, 118 à Formerie, 74 à Songeons, 65 à Marseille-en-Beauvais ou encore 60 à Feuquières.
- Entre 2013 et 2021 inclus, la CC Picardie Verte a enregistré sur son sol la création de 1 861 entreprises. 2021 et 2022 ont été les années où les créations d'entreprises ont été les plus fortes : 442 créations soit 24% de l'ensemble des entreprises créées en 10 ans.
- Concernant les catégories d'entreprises :
 - **Industrielles** : la CC Picardie Verte reste attractive pour cette catégorie d'entreprises avec des créations en forte augmentation depuis 2019.
 - **De la construction** : une bonne tendance de création malgré une chute importante en 2020.
 - **De commerces, transports, restauration et hébergement** : des créations très stables, qui suivent les courbes départementale, régionale et nationale.
 - **D'information et de communication** : de même, des créations stables et similitude avec les autres territoires.
 - **D'activités financières et d'assurances** : de même, des créations stables et similitude avec les autres territoires.
 - **D'activités immobilières** : des créations d'entreprises plus importantes que les autres territoires entre 2018 et 2021 mais depuis, une chute continue.
 - **Scientifiques et techniques** : des créations qui suivent les autres courbes, à l'exception d'un pic en 2019 avec 42 créations, soit 15% du total.
 - **D'administrations publiques, d'enseignement de santé et d'actions sociales** : depuis 2017, des créations en nette diminution par rapport aux autres territoires, allant jusqu'à seulement 8 créations en 2020 (5% du total). Malgré cela, depuis 2020, un fort regain de ces types d'entreprises, explosant même les scores en 2022 et étant bien au-dessus des autres territoires : 39 créations soit 23% du total).
 - **Des autres activités de services** : des créations similaires en proportion aux autres territoires et une hausse notable en 2022 par rapport à 2021 (44 créations soit 19% du total).
- Globalement, le rythme de créations d'entreprises sur la CC Picardie Verte est dynamique et positif, avec une cadence qui suit les tendances départementale, régionale et nationale. Un tiers des domaines d'activités connaissent une situation plus compliquée avec des créations à la baisse ces dernières années : la construction ; le commerce, transport, restauration, hébergement (comme les autres territoires) et les activités immobilières.
- Le ralentissement de ces activités amène à se questionner sur l'activité et l'attractivité du territoire. En effet, moins de construction, moins de commerce, moins d'activité touristique et moins d'activité immobilière sont des facteurs reflétant une perte de dynamisme d'un territoire.
- Enfin, trois Zones Communautaires d'Activités sont présentes sur la CC Picardie Verte : celle de Formerie (8 288 m², deux activités, pas de surface disponible), celle de Grandvilliers (13 343 m², cinq activités, pas de surface disponible) et celle de Feuquières (42 647 m², quatre activités et 8 754 m² de surface disponible).

D. ÉTUDE DE L'ARMATURE COMMERCIALE ET DES SERVICES

En 2021, sur son territoire, la CC Picardie Verte recensait 82 commerces.

1. Les commerces d'alimentation

Le territoire de la Picardie Verte abrite des commerces qui proposent au global l'ensemble des biens d'alimentation pour la population locale (pain, viande, légumes, poisson, féculents, céréales, etc.). En 2021, selon l'Insee, la CC Picardie Verte comptait 41 commerces d'alimentation. Parmi eux, 14 étaient des boulangeries, ce qui représente 34% de l'offre commerciale d'alimentation sur le territoire. On comptait 10 boucheries-charcuteries (24%), 8 épiceries (20%), 7 supermarchés (17%), 1 poissonnerie (2%) et 1 hypermarché (2%). Aucune commune n'accueille de supérette ni d'enseigne vendant des produits surgelés.

Globalement, l'offre en commerces d'alimentation sur la CC Picardie Verte est de 1,3 commerces pour 1 000 habitants. Cette offre est légèrement supérieure à celle de l'Oise (1,2), mais inférieure à celle des Hauts-de-France (1,4) et de la France (1,6).

Pour un territoire résidentiel rural, qui dispose d'une population raisonnable et qui bénéficie d'une activité touristique moyenne, l'offre alimentaire semble correcte et répond aux besoins des habitants.

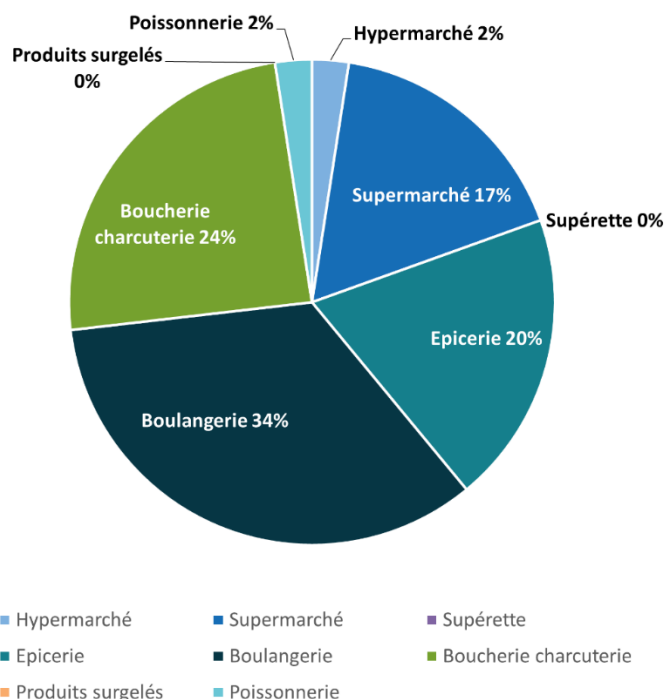


Figure 250 - Répartition de l'offre en commerces d'alimentation sur la CCPV en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

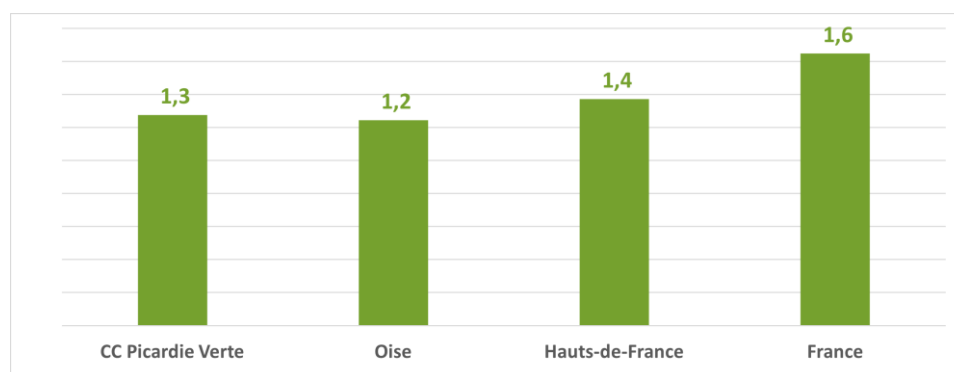


Figure 251 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces d'alimentation pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - base permanente des équipements)

Comme cela a été dit précédemment (cf. Diagnostic socio-démographique), la densité de population est faible sur la CC Picardie Verte. Cette caractéristique ne favorise pas le fonctionnement des petits commerces alimentaires indépendants, ni leur implantation. En effet, généralement, plus un territoire est peuplé et densément peuplé, plus il sera possible pour les petits commerces d'assurer des ventes régulières et donc d'afficher un chiffre d'affaires suffisant pour soutenir leur activité.

Les prix sont en général plus élevés dans les commerces de proximité en comparaison de ce que propose la grande distribution et sa politique de prix bas.

Malgré ces commerces de proximité, le CC Picardie Verte est un territoire qui compte une part plus importante de supermarchés (17%) contre 12% pour l'Oise, 14% pour les Hauts-de-France et 10% pour la France. Cela nous montre la transition vers un nouveau modèle qui privilégie les grandes surfaces aux petits commerces de proximité, et donc au profit des villes.



Figure 252 - Intermarché Super à Marseille-en-B Beauvais (source : <https://fr.restaurantguru.com/Intermarche-Marseilles-Nord-Pas-de-Calais-Picardie>)

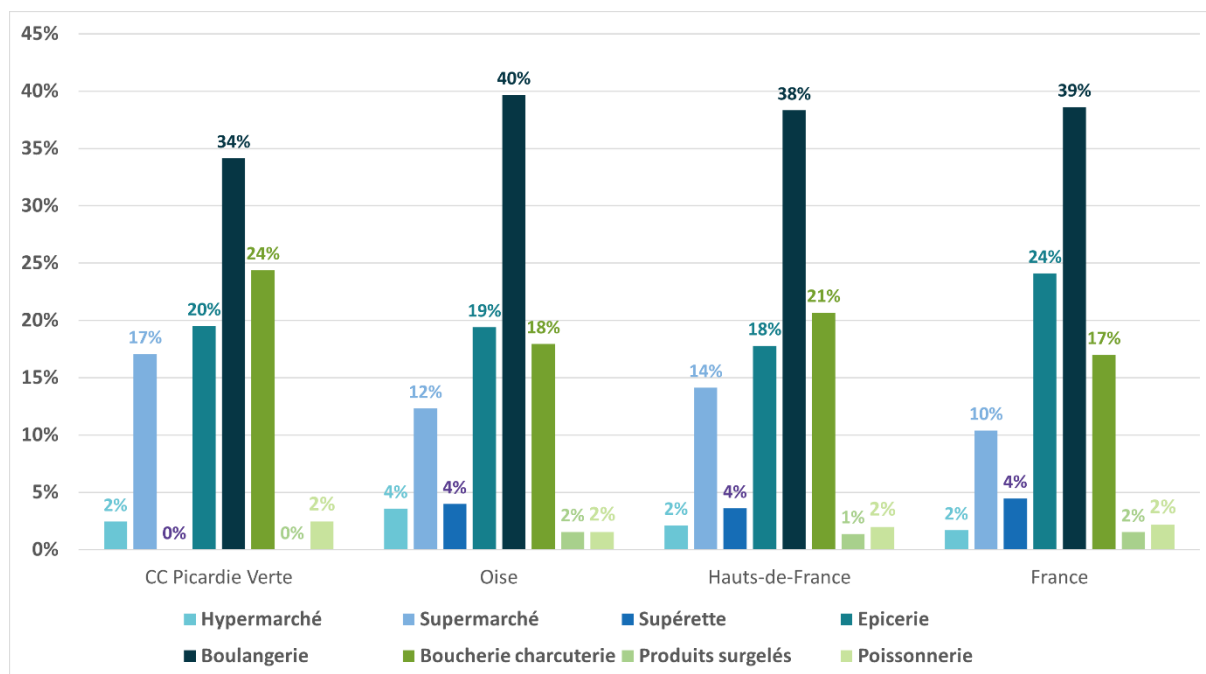


Figure 253 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces d'alimentation en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

C'est ainsi que le territoire intercommunal abrite :

- 0,43 boulangeries pour 1 000 habitants (0,49 dans l'Oise, 0,52 dans les Hauts-de-France, 0,63 en France) ;
- 0,31 boucheries-charcuteries pour 1 000 habitants (0,22 dans l'Oise, 0,28 dans les Hauts-de-France et en France) ;
- 0,25 épiceries pour 1 000 habitants (0,24 pour l'Oise et pour les Hauts-de-France et 0,4 pour la France) ;
- 0,21 supermarchés pour 1 000 habitants (0,15 pour l'Oise, 0,19 pour les Hauts-de-France et 0,17 pour la France).

La présence de structures commerciales appartenant à la grande distribution vient compléter l'offre de produits qui ne peut pas être systématiquement assurée par les commerces de proximité au sein des bourgs.

La variété de produits, le renouvellement réguliers des stocks et les prix attractifs proposés par la grande distribution permet en effet de pallier certaines offres plus faibles ou absentes au sein des petites structures et de répondre ainsi à la demande en provenance des ménages plus modestes ou des familles qui souhaitent disposer de davantage de quantité.

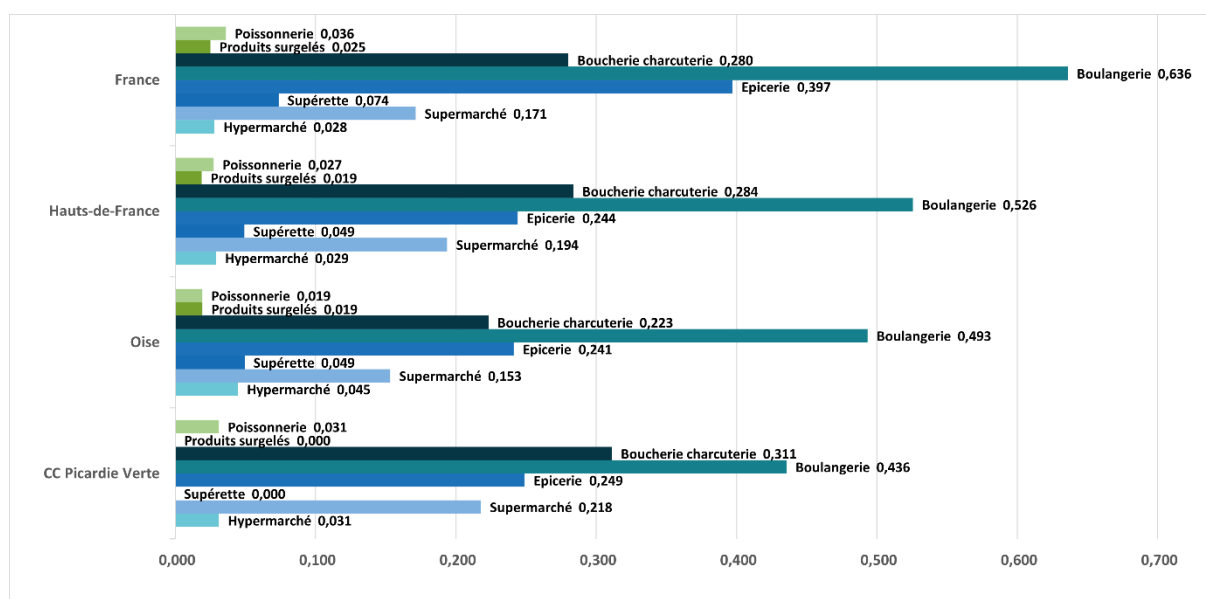
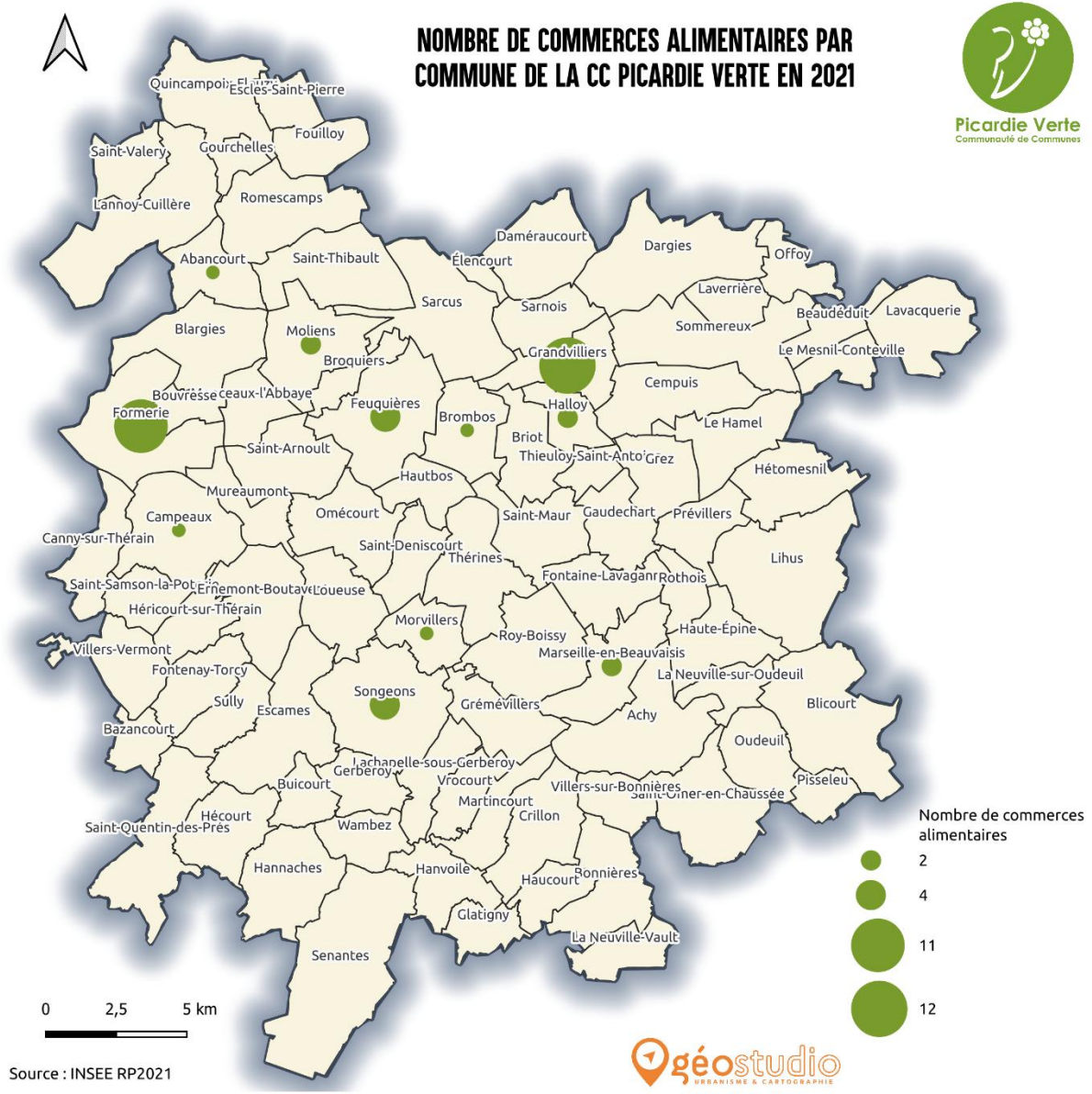


Figure 254 - Comparaison de la répartition du nombre moyen de commerces d'alimentation pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

Là encore et sans surprise, les communes les plus peuplées du territoire sont celles qui disposent du plus grand nombre de commerces d'alimentation (carte ci-après). Seules 11 communes sur 88 disposaient d'au moins un commerce alimentaire en 2021. Aussi, les deux communes les plus peuplées du territoire (Grandvilliers et Formerie) sont celles qui possèdent le plus de commerces alimentaires (respectivement 12 et 11). Ainsi, l'accès au commerce n'est pas égal sur tout le territoire intercommunal et peut être corrélé à une utilisation forte de la voiture individuelle pour rejoindre ces pôles commerciaux pour faire ses courses.

On remarque également que les « pôles commerciaux » sont localisés au nord du territoire, formant une continuité d'Ouest en Est (de Formerie à Grandvilliers, en passant par Moliens, Feuquières, Brombos ou encore Halloy). Quant à elle, la partie sud du territoire ne possède « que » Songeons, Morvillers et Marseille-en-Beauvais. Ainsi, l'habitant de Senantes, Lavacquerie ou encore Quincampoix-Fleuzy va avoir plus de mal à effectuer ses courses.

Ainsi, la répartition de l'offre commerciale n'est pas forcément satisfaisante pour de nombreuses communes qui n'en possèdent aucun sur leur territoire. Cela nous questionne sur la mobilité au sein de l'intercommunalité et du nécessaire déplacement des populations pour effectuer leurs courses.



Carte 99 - Nombre de commerces alimentaires par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

2. Les commerces non-alimentaires

Les commerces non-alimentaires ne constituent pas une offre de première nécessité au même titre que l'alimentation. Pour autant, ces commerces répondent, chacun dans leur catégorie, à des besoins divers et utiles à la vie des habitants d'un territoire.

Le territoire de la CC Picardie Verte n'est pas beaucoup doté en termes de commerces non-alimentaires. En effet, seules 11 communes sur 88 en possédaient au moins un en 2021. Sur l'intercommunalité, la majorité de ces commerces étaient des fleuristes (35%), des magasins d'habillements (31%), des magasins d'optique (19%), puis des horlogeries/bijouteries (8%). Le reste des commerces représentent des proportions faibles.

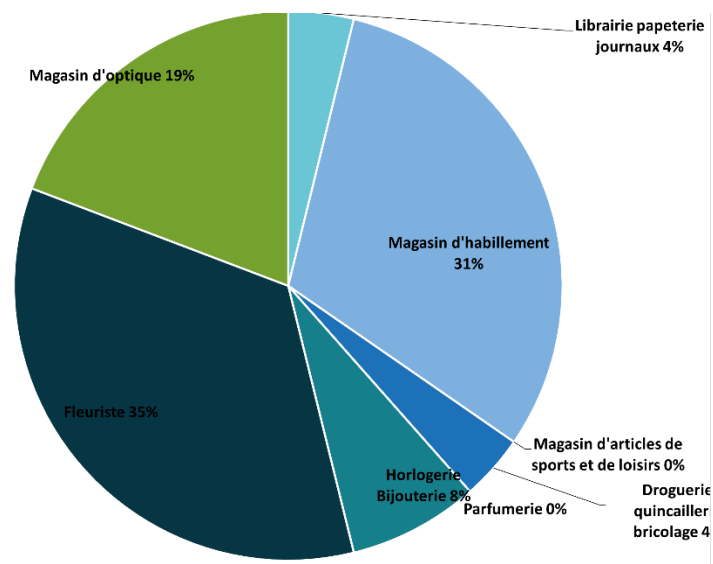


Figure 255 - Répartition de l'offre en commerces non alimentaires sur la CCPV en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

Si l'on compare la situation de la CC Picardie Verte par rapport aux autres territoires de comparaison, on remarque tout de suite une différence notable. En effet, l'intercommunalité est bien loin d'avoir les mêmes proportions de commerces non-alimentaires par rapport aux commerces alimentaires. Le territoire compte seulement 28% de commerces non-alimentaires, alors que l'Oise en compte 55%, les Hauts-de-France et la France 57%. La CC Picardie Verte possède donc près de deux fois moins de commerces non-alimentaires que les autres territoires de comparaison.

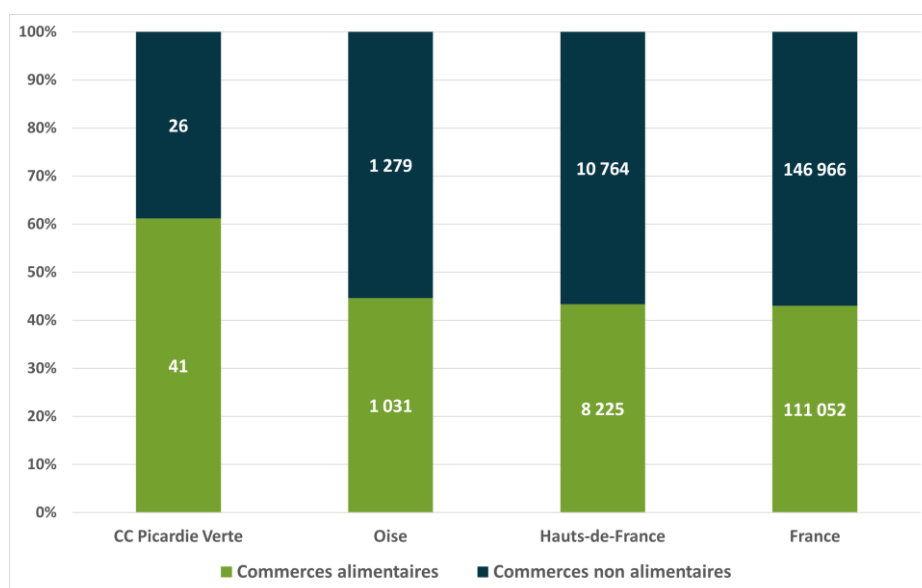


Figure 256 - Comparaison par territoire des proportions de commerces alimentaires et non alimentaires en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

Malgré la présence de plusieurs catégories différentes de commerces non alimentaires sur la CC Picardie Verte, l'offre proposée n'est pas complète et oblige les habitants de l'intercommunalité à avoir recours à une offre plus large pour répondre à leurs demandes, que ce soit sur d'autres territoires ou via Internet et un service de livraison pour certains types de biens pouvant être choisis et acheté à distance.

En effet, rapportée à un nombre de 1 000 habitants, l'offre en commerces non-alimentaires se révèle bien plus faible sur la CC Picardie Verte(0,8) que sur les autres territoires de comparaison (1,5 pour l'Oise, 1,8 pour les Hauts-de-France et 2,2 pour la France). Sinon, seules les fleuristes et les horlogeries / bijouteries sont en proportions quasiment équivalentes entre tous les territoires affichés (pour 1 000 habitants).

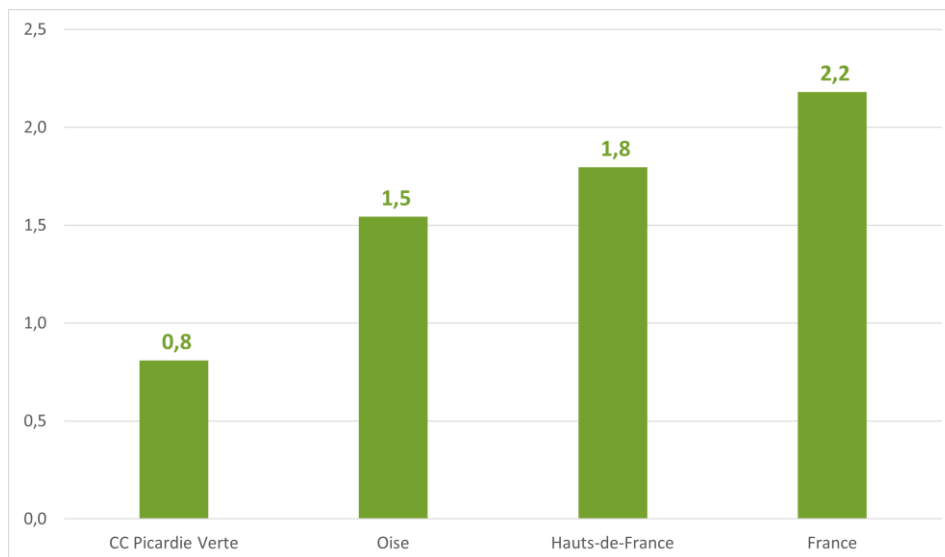


Figure 257 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces non-alimentaires pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

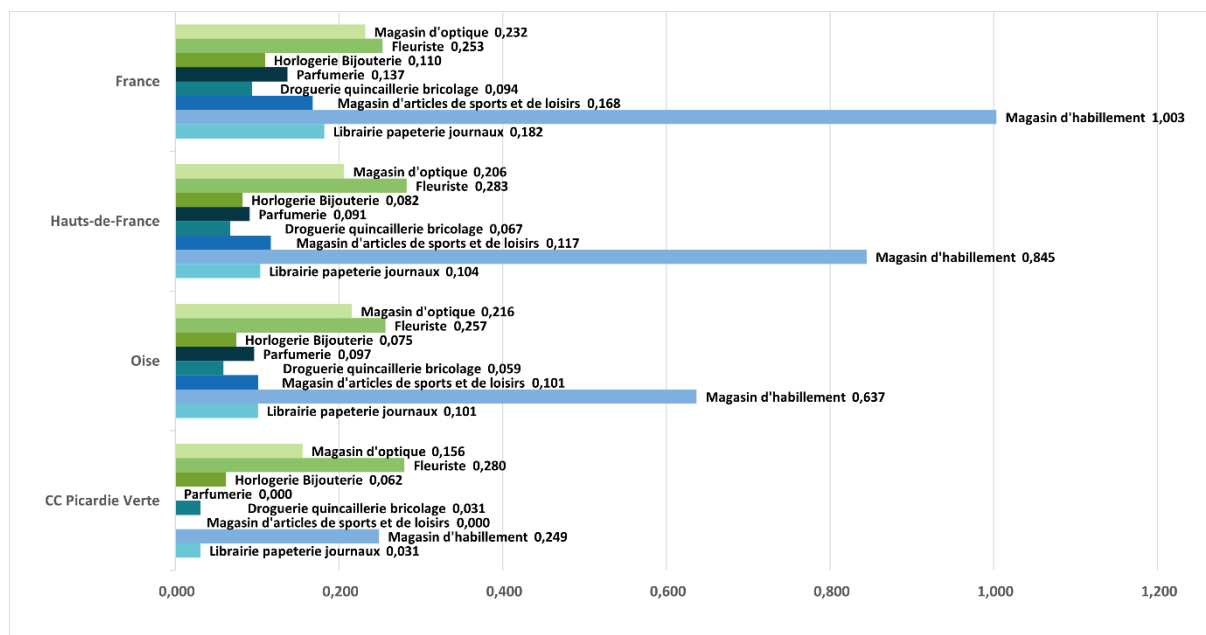
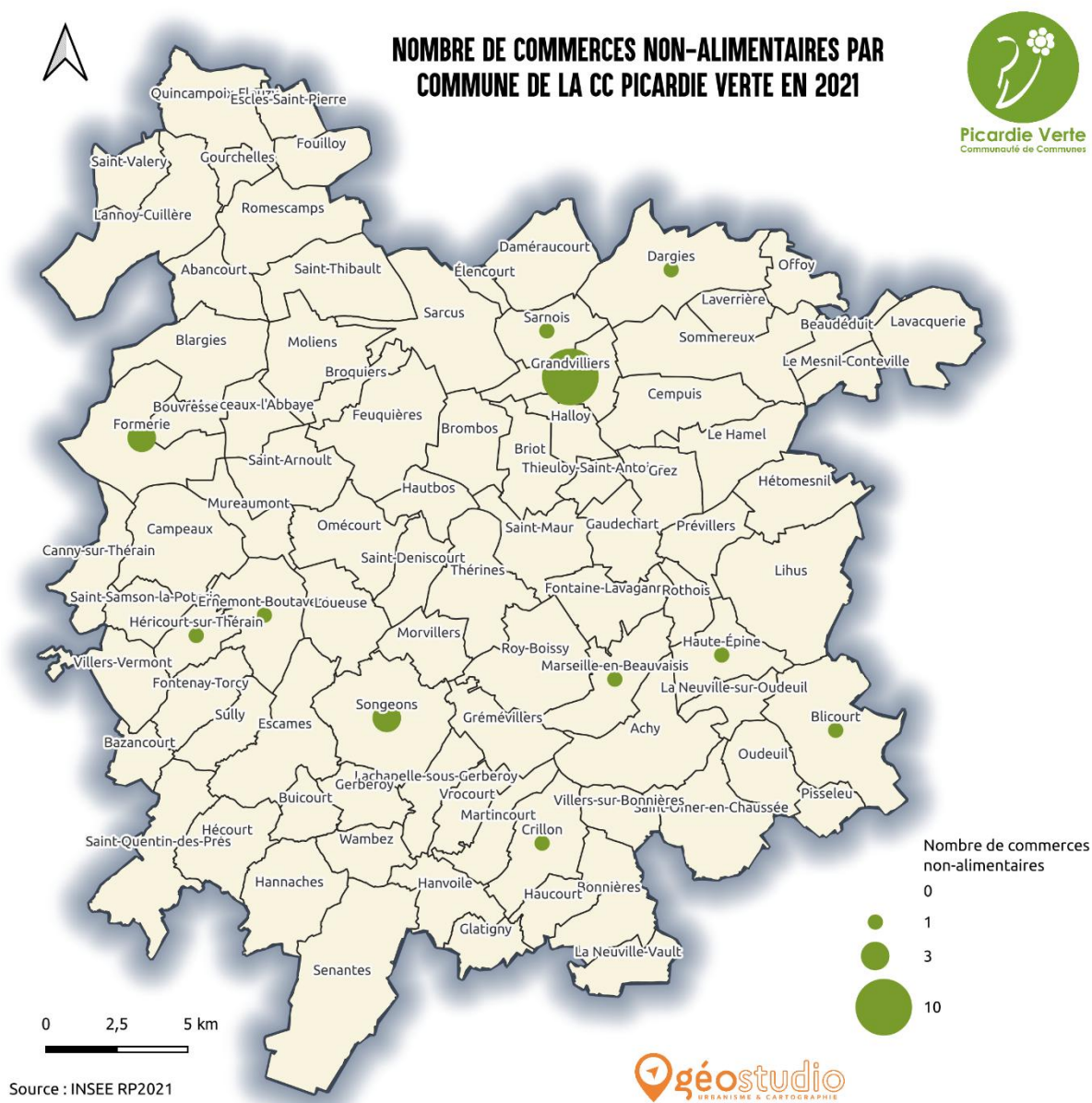


Figure 258 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces non-alimentaires en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

On retrouve la présence de ces commerces non-alimentaires dans les mêmes communes que celles qui avaient le plus de commerces alimentaires, à savoir pour rappel les communes les plus peuplées et denses de la CC Picardie Verte. Seule Grandvilliers, commune « pôle » du territoire se distingue avec ses 10 commerces non-alimentaires (elle regroupe 42% de l'ensemble de ces commerces sur toute l'intercommunalité).

L'offre en commerces non-alimentaires apparaît donc comme insuffisante pour permettre aux habitants de recourir à ce type de biens directement sur le territoire, ce qui la encore, entraîne des contraintes de trajectoires mobilitaires importantes, et notamment des changements d'intercommunalités pour réussir à trouver ce genre de commerces à proximité de son lieu d'habitation.

On peut supposer que ce constat s'établit par la proximité de l'agglomération de Beauvais et de son bassin de commerces, qui propose une offre bien plus riche et diversifiée en la matière.



Carte 100 - Nombre de commerces non-alimentaires par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)

3. Les services

a. Les services bancaires et postaux

- **Les services bancaires**

En 2021, 6 agences bancaires étaient implantées sur la CC Picardie Verte. Rapporté à un nombre d'habitants équivalent, l'intercommunalité, avec 0,18 banque pour 1 000 habitants, s'avère moins bien dotée que les autres territoires de comparaison (0,25 pour l'Oise, 0,29 pour les Hauts-de-France et 0,33 pour la France). Ces banques sont localisées au niveau des pôles démographiques (6 banques à Grandvilliers, 4 banques à Formerie, 2 banques à Songeons ou encore à Marseille-en-Beauvais).

- **Les services postaux**

En termes de services postaux, la CC Picardie Verte abritait en 2021, 4 bureaux de poste, 2 relais de poste commerçant et 4 agences postales communales. Cette intercommunalité a la particularité d'être mieux dotée que les autres territoires concernant ces trois équipements. La Picardie Verte se distingue particulièrement par rapport aux relais de poste commerçant (0,06 pour 1 000 habitants, contre 0,02 pour l'Oise et les Hauts-de-France et 0,04 pour la France). Cela permet aux habitants du territoire d'avoir à disposition des commerçants qui assurent les opérations postales (timbres, dépôts et retraits de lettres et paquets, objets recommandés, retraits d'espèces, etc.).

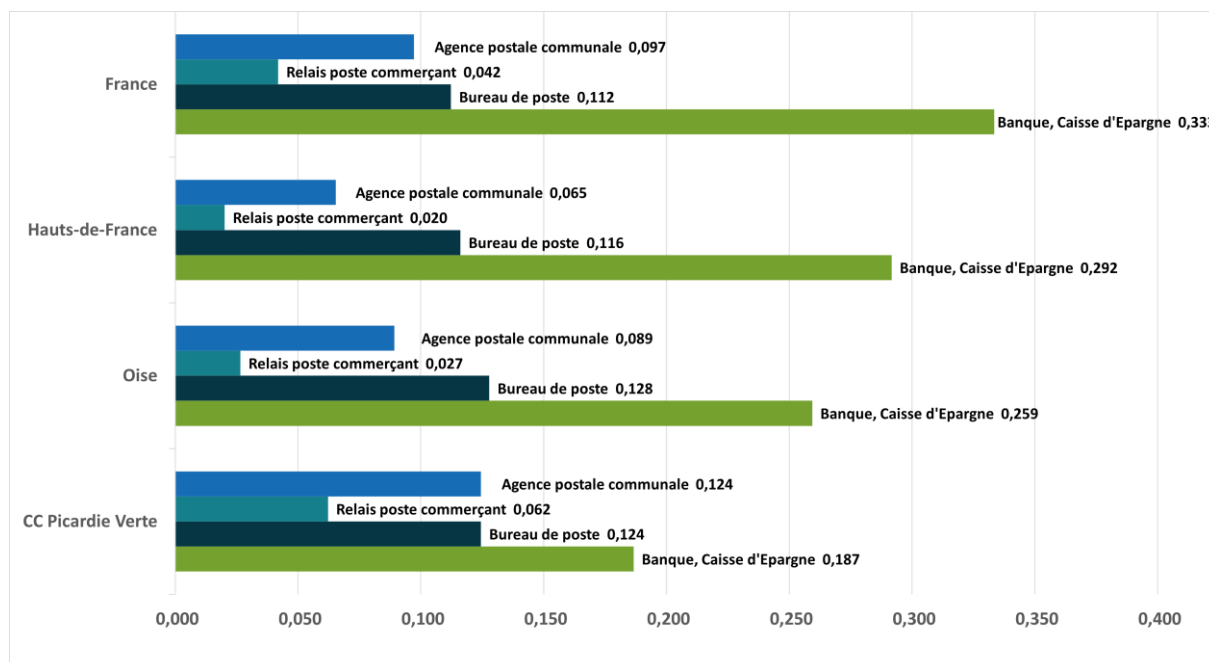


Figure 259 - Comparaison par territoire de la répartition de l'offre de services bancaires et postaux pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

b. Les services de santé

Le territoire intercommunal compte un centre hospitalier à Grandvilliers. Aussi, deux autres centres sont implantés à proximité immédiate du territoire, avec un centre à Crèvecœur-le-Grand et un autre à Gournay-en-Bray, deux communes localisées juste après la limite intercommunale (respectivement à l'est et à l'ouest). Cette offre de services de santé permet aux habitants de la CC Picardie Verte d'être soignés assez facilement, tout en sachant que l'agglomération de Beauvais qui ne se situe pas très loin du territoire, compte un hôpital. Le seul manque pourrait être concernant les communes situées au nord de l'intercommunalité, avec le centre hospitalier le plus proche à Quièvecourt (situé à 30 minutes en voiture de Quincampoix-Fleuzy, commune la plus au nord de la CC Picardie Verte).

Concernant les médecins généralistes, l'intercommunalité en comptait 15 en 2021. On recense en moyenne 0,47 médecins généralistes pour 1 000 habitants sur le territoire, moyenne relativement faible par rapport aux autres territoires (0,63 pour l'Oise, 0,87 pour les Hauts-de-France et 0,89 pour la France).

En 2021, la CC Picardie Verte ne comptait aucun psychiatre ni pédiatre sur son territoire. Elle comptait cependant deux sage-femmes, moyenne relativement équivalente à celles des autres territoires. Aussi, l'intercommunalité comptait neuf chirurgiens-dentistes, moyenne inférieure aux autres territoires mais tout de même importante. Enfin, la CC Picardie Verte se distingue par son très faible taux de masseurs kinésithérapeute pour 1 000 habitants (elle en dénombrait neuf sur son territoire en 2021). En effet, il y a 0,28 masseurs pour 1 000 habitants au sein de l'intercommunalité, contre 0,57 pour l'Oise (soit deux fois moins), 1,07 pour les Hauts-de-France (soit trois fois moins) et 1,18 pour la France (soit quatre fois moins).

Aussi, l'intercommunalité comptait sept pharmacies en 2021 (2 à Grandvilliers, 2 à Formerie, 1 à Marseille-en-Beauvais, 1 à Songeons). Les habitants les plus éloignés d'une pharmacie ont 13 minutes à parcourir en voiture avant d'en trouver une.

La CC Picardie Verte comptait également deux établissements de santé en 2021. Depuis 2016, la seule maison de santé était présente à Formerie. Son agrandissement est prévu dans le but d'accueillir de nouveaux médecins. Aussi, la Picardie Verte compte renforcer son offre de santé en accueillant deux nouvelles maisons de santé, à travers deux projets en discussions à Grandvilliers et Marseille-en-Beauvais, commune où le besoin est urgent, notamment car trois des quatre médecins du bourg sont très proches de la retraite.

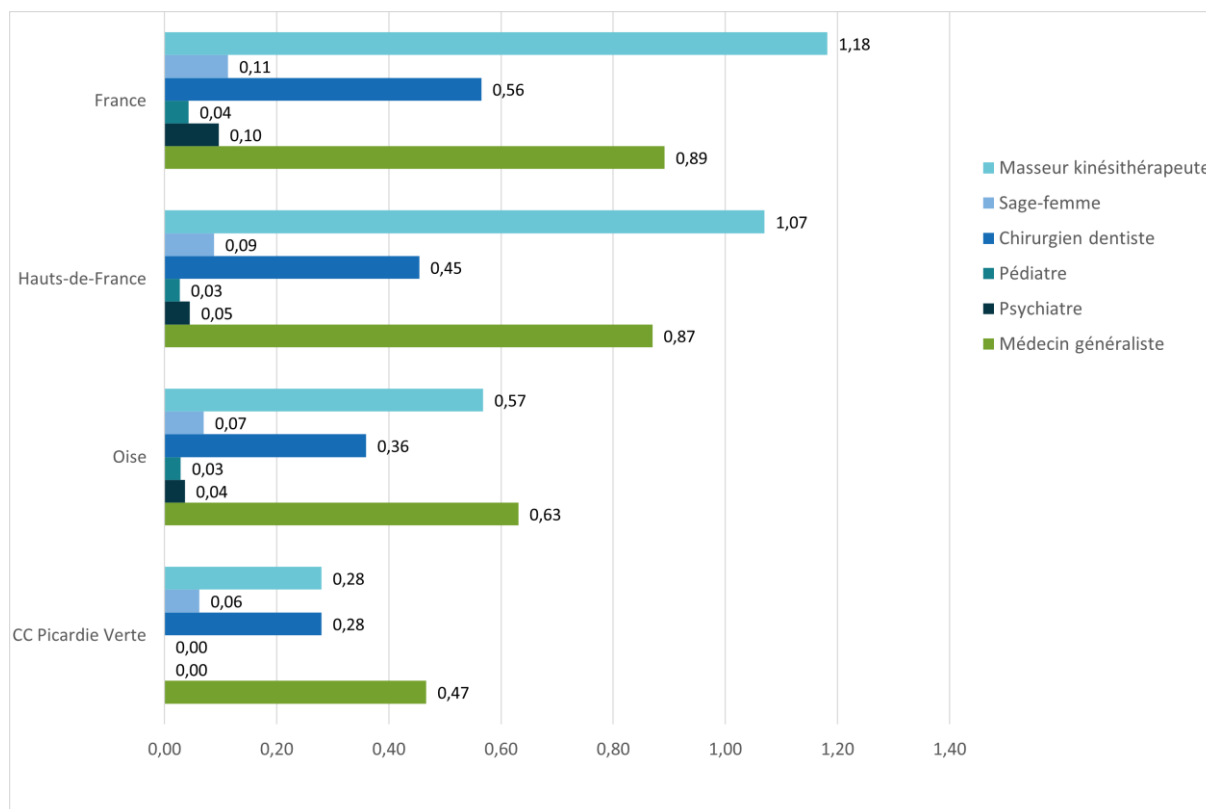


Figure 260 - Comparaison du nombre moyen de médecins et de spécialistes médicaux pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

Ainsi, l'offre de santé sur l'intercommunalité est présente mais pas suffisante, d'autant plus que comme nous le savons, le territoire est confronté à un fort vieillissement de sa population, ce qui pose de nombreuses questions quant aux soins apportés à ces personnes.

Aussi, on peut souligner le fait que ces structures se trouvent dans les pôles démographiques et urbains. Ainsi, qu'en est-il de leur accessibilité pour les habitants du territoire, et notamment les personnes âgées qui par exemple ne peuvent plus conduire, alors qu'on l'a dit, certains services se trouvent à 15 minutes en voiture, sans autre alternative en termes de mobilité (transports en commun par exemple).

c. Les autres services marchands

La CC Picardie Verte est plutôt bien équipée en termes de services marchands. Toutefois, ces services sont en lien avec le caractère rural du territoire. En effet, l'intercommunalité possède (en proportion) moins d'écoles de conduites, d'agences de travail temporaires, de pressings / laveries automatiques que les autres territoires. A l'inverse, elle va être au même niveau, ou du moins relativement proche, concernant les salons de coiffure, les vétérinaires, les agences immobilières ou encore les soins de beauté. Ces besoins correspondent plus à un territoire au caractère rural comme la Picardie Verte.

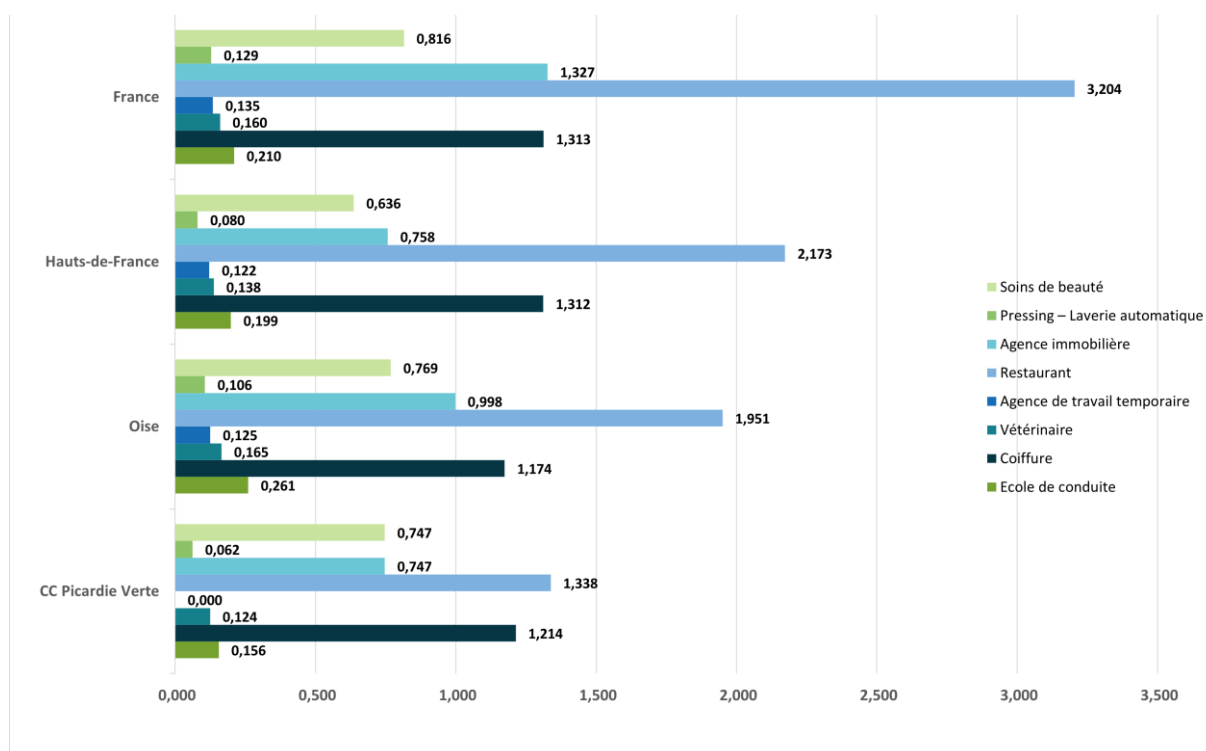


Figure 261 - Comparaison par territoire de l'offre en autres services marchands pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)

4. Synthèse : étude de l'armature commerciale et des services

- En 2021, la CC Picardie Verte recensait 82 commerces sur son territoire. Parmi ces 82, 41 étaient des commerces d'alimentation, soit la moitié exactement.
- Une offre d'1,3 commerces d'alimentation pour 1 000 habitants sur le territoire, légèrement supérieure à celle de l'Oise (1,2), mais inférieure à celle des Hauts-de-France (1,4) et de la France (1,6).
- Comme on l'a vu, la Picardie Verte est un territoire marqué par une faible densité de population, ce qui ne favorise pas le fonctionnement des petits commerces alimentaires indépendants, ni leur implantation. On le voit notamment par la forte présence de supermarchés, part supérieure sur l'intercommunalité (17%) que sur les autres territoires (12% pour l'Oise, 14% pour les Hauts-de-France et 10% pour la France).
- Une inégale répartition de l'offre commerciale au sein du territoire, avec des commerces alimentaires présents au sein des pôles qui concentrent le plus de population, ce qui pose des questions concernant la mobilité des habitants pour faire leur course.
- La CC Picardie Verte possède une part bien moins importante de commerces non-alimentaires que les autres territoires : 28% contre 55% pour le département et 57% pour la région et la France. Malgré la présence de plusieurs catégories différentes de commerces non alimentaires, l'offre proposée n'est pas complète et oblige les habitants de l'intercommunalité à avoir recours à une offre plus large pour répondre à leurs demandes.
- En effet, rapportée à un nombre de 1 000 habitants, l'offre en commerces non-alimentaires se révèle bien plus faible sur la CC Picardie Verte (0,8) que sur les autres territoires de comparaison (1,5 pour l'Oise, 1,8 pour les Hauts-de-France et 2,2 pour la France). Sinon, seules les fleuristes et les horlogeries / bijouteries sont en proportions quasiment équivalentes entre tous les territoires affichés (pour 1 000 habitants).
- De la même manière, on retrouve ces commerces dans les communes les plus peuplées. A elle seule, la commune de Grandvilliers se distingue car elle compte 10 commerces non-alimentaires, soit 42% de l'ensemble de ceux présents sur le territoire.
- Concernant les services bancaires et postaux, la CC Picardie Verte est très bien dotée par rapport aux autres territoires. L'intercommunalité compte notamment une part plus importante de bureaux de postes, de relais de poste commerçant et d'agence postale communale.
- Concernant les services de santé, la présence du centre hospitalier de Grandvilliers est un atout indéniable pour la CC Picardie Verte. Toutefois, le territoire manque de médecins généralistes, de masseurs-kinésithérapeutes, de chirurgiens-dentistes et ne compte aucun pédiatre ni psychiatre.
- Des projets d'ouverture d'établissement de santé sont en cours de réflexion dans le but de répondre au départ de médecins à la retraite.
- Globalement, une offre de santé insuffisante sur le territoire, d'autant que ce dernier est fortement confronté au vieillissement de sa population.
- Concernant les autres services marchands, on observe une situation ambivalente en lien avec le caractère rural affirmé du territoire :
 - Une faible part d'écoles de conduite, d'agences de travail temporaires et de pressings / laveries automatiques ;
 - A l'inverse, une part importante de salons de coiffure, vétérinaires agences immobilières et soins de beauté.

E. L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

1. Les lieux d'intérêt touristique accessibles sur la CC Picardie Verte

Le tourisme, qu'il soit de courte ou de longue durée, contribue au dynamisme des activités économiques d'un territoire. Les passants et touristes peuvent consommer des produits en vente sur le territoire, mais aussi y être hébergés. Ils fréquentent des restaurants, des hôtels ou encore des gîtes tout en pratiquant des activités touristiques telles que des visites culturelles, des activités familiales et d'autres en plein air.

Le tourisme sert d'indicateur pour connaître l'attractivité et le dynamisme d'un territoire. Les activités liées au tourisme contribuent à transmettre une image positive d'un territoire au-delà de ses limites administratives. Cette thématique doit donc être au cœur des politiques et volontés du territoire.

La proximité à l'aéroport de Beauvais, la présence d'un des plus beaux villages de France et des parcours allant jusqu'au Tréport... autant d'atouts que le territoire dispose pour accueillir une activité plus structurée.

a. Les activités en plein air et sportives

- **Parcours Sportif et de Santé Songeons – Gerberoy**

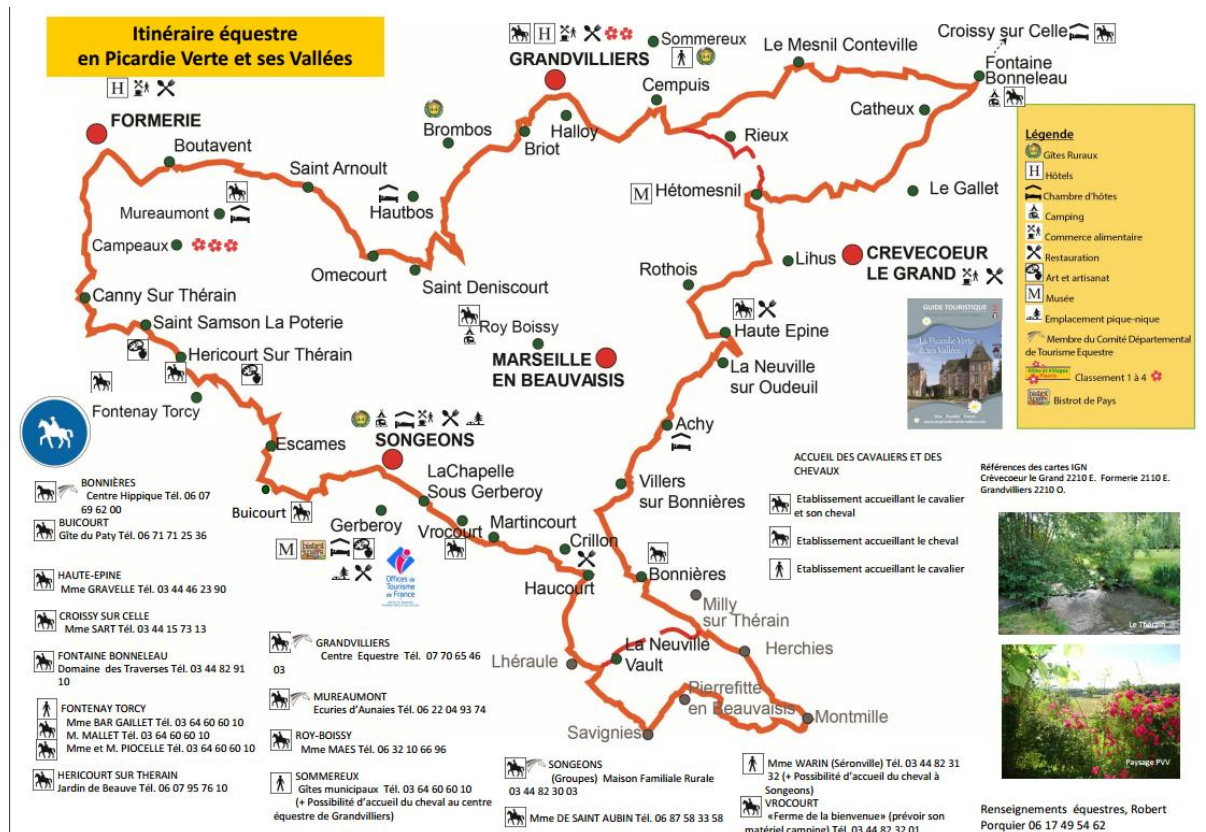
Les communes de Songeons et de Gerberoy proposent un parcours sportif et de santé reliant les deux communes. Ce parcours fait un total d'1,5 kilomètres réservé aux promeneurs et aux coureurs propose 13 agrès différents à disposition et adaptés pour tous les niveaux (poutres d'équilibre, planche abdominale, espalier, sauts, étirements, plots à sauter...).



Figure 262 - Parcours Sportif et de Santé Songeons - Gerberoy (source : <https://www.songeons.fr/sports-loisirs.php>)

- Filière équestre

La filière équestre s'organise par le biais du Comité Départemental de Tourisme de l'Oise (source : <http://www.cdte-oise.fr>). La carte suivante présente l'itinéraire équestre existant en Picardie Verte ainsi que les points de chute possibles au long de cet itinéraire. D'autres itinéraires portant le nom d'Equi'Oise sont définis notamment aux abords de Grandvilliers et de Songeons. Cependant, ces itinéraires ne sont pas référencés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et ne sont pas balisés de façon pérenne.



Carte 101 - Itinéraire équestre en Picardie Verte et ses Vallées (source : <https://equi-oise.fr/>)

- Circuits de randonnées cyclistes

Plusieurs circuits de randonnées cyclistes sont bien identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte et sont recensés au PDIPR (source : <https://www.oisetourisme.com/>).

- « Découverte de Gerberoy » au départ de Songeons pour une distance de 9.2 km.



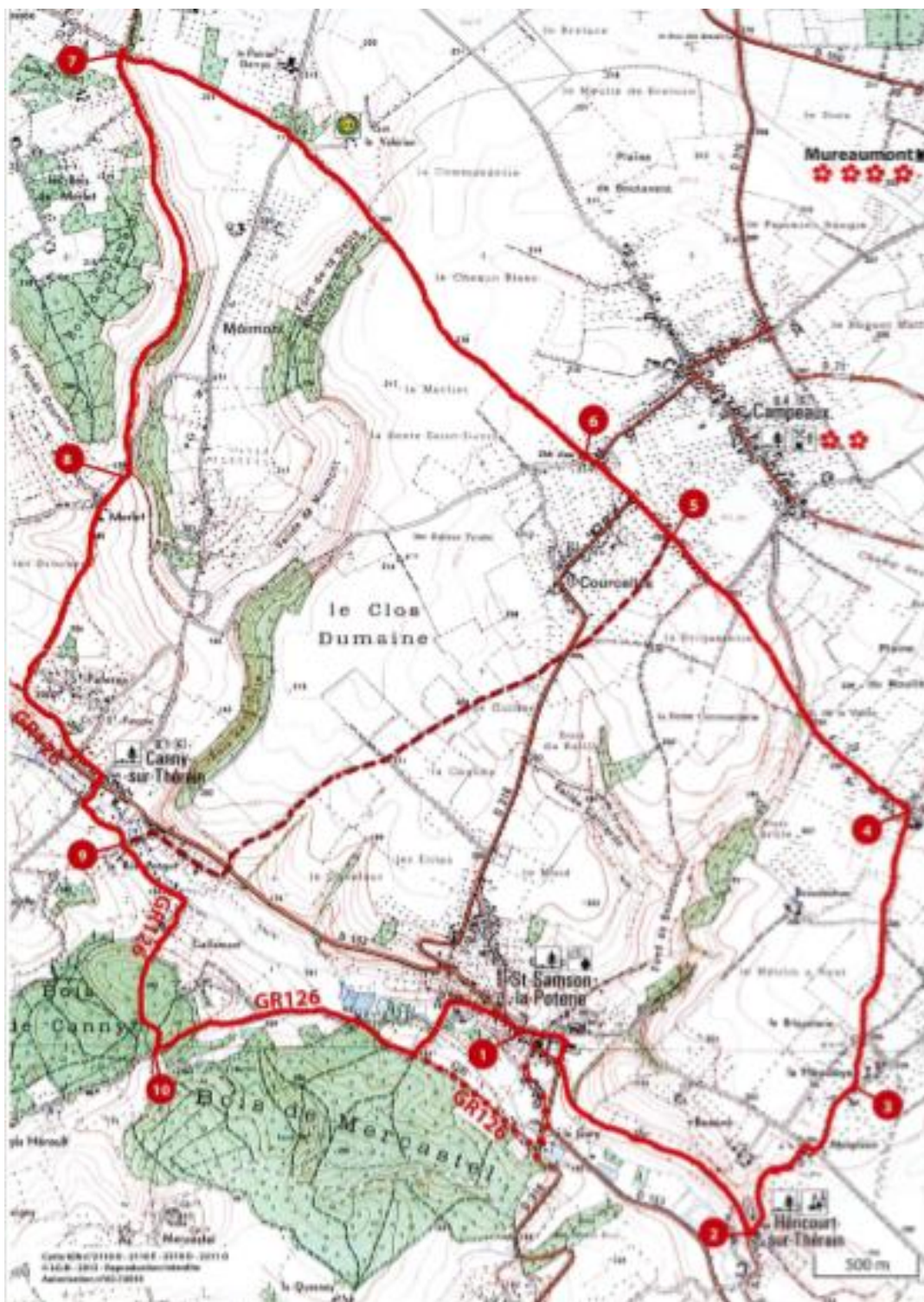
Carte 102 - Parcours « à la Découverte de Gerberoy » (source : CCPV)

- « Chemin des ânes » au départ de Gerberoy pour une distance de 15 km.



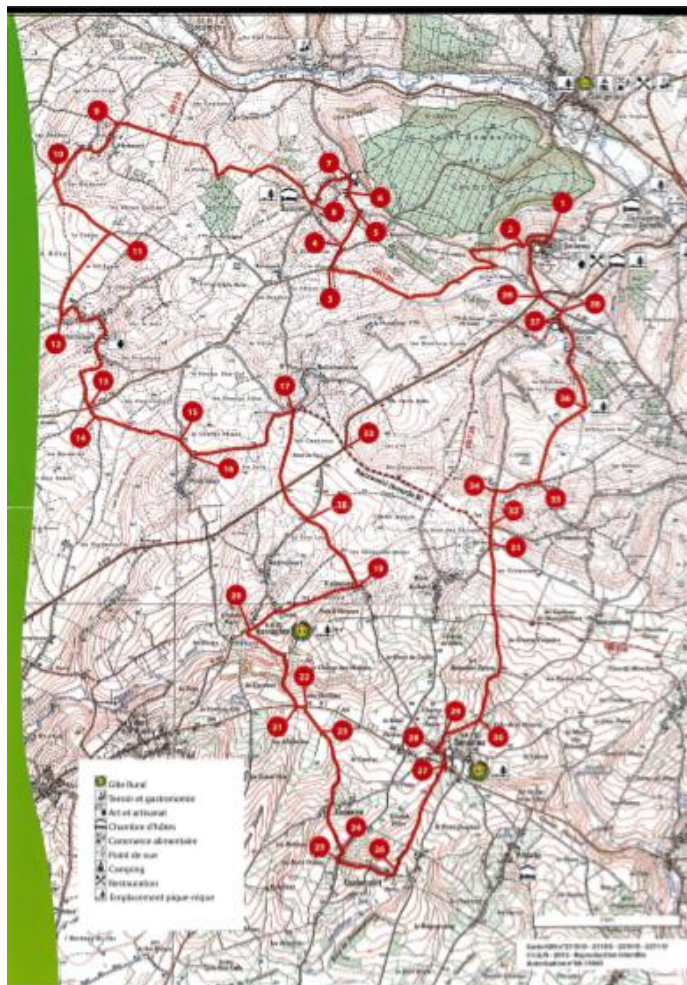
Carte 103 - Parcours « Chemin des ânes » (source : CCPV)

- « Via Romana » au départ de Saint-Samson la Poterie pour une distance de 18.5km ou 13,5 km.



Carte 104 - Parcours « Via Romana » (source : CCPV)

- « Boucle des deux châteaux » au départ de Gerberoy pour une distance de 33km ou 25,5 km.



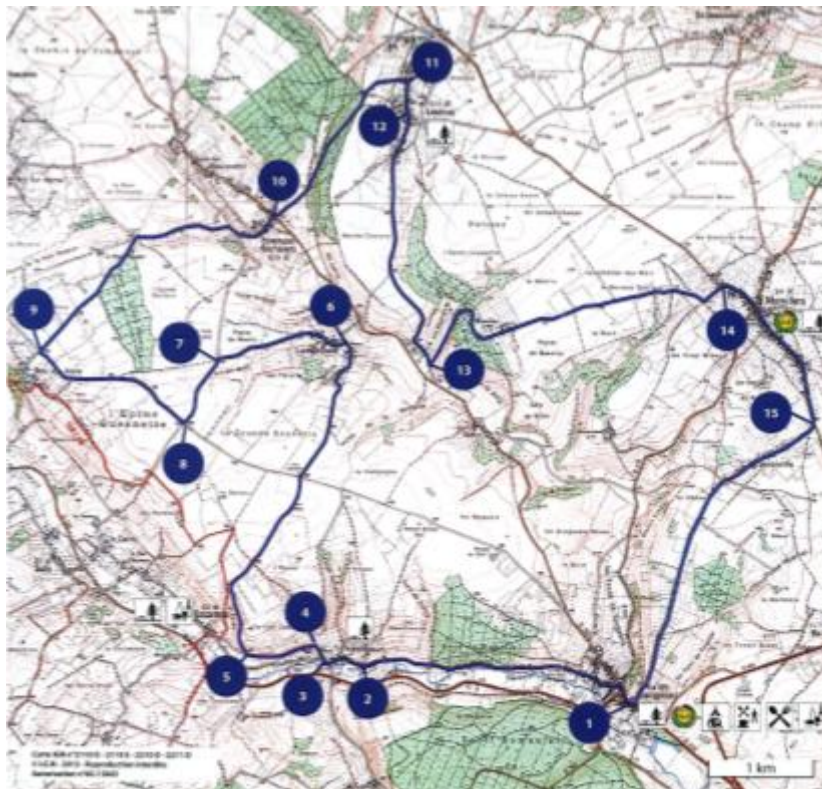
Carte 105 - Parcours « Boucle des deux châteaux » (source : CCPV)

- « Par les bois de Monceaux et les hameaux de Saint Arnoult » au départ de Montceaux l'Abbaye pour une distance de 10km.



Carte 106 - Parcours « Par les bois de Monceaux » (Source : CCPV)

- « Chemin de la Source » au départ de Senantes pour une distance de 13 km.
- Circuit 16 « La Picardie Verte » au départ de Grandvilliers pour 45.5 km.
- Circuit 18 « Sur la route du Lys de France et la rose de Picardie » au départ de Marseille-en-Bauvaisis pour une distance de 59 km.
- Circuit 25 « A travers plateau et vallée du Thérain » au départ de Songeons pour une distance de 30 km.



Carte 107 - Parcours « A travers plateau et vallée du Thérain » (source : CCPV)

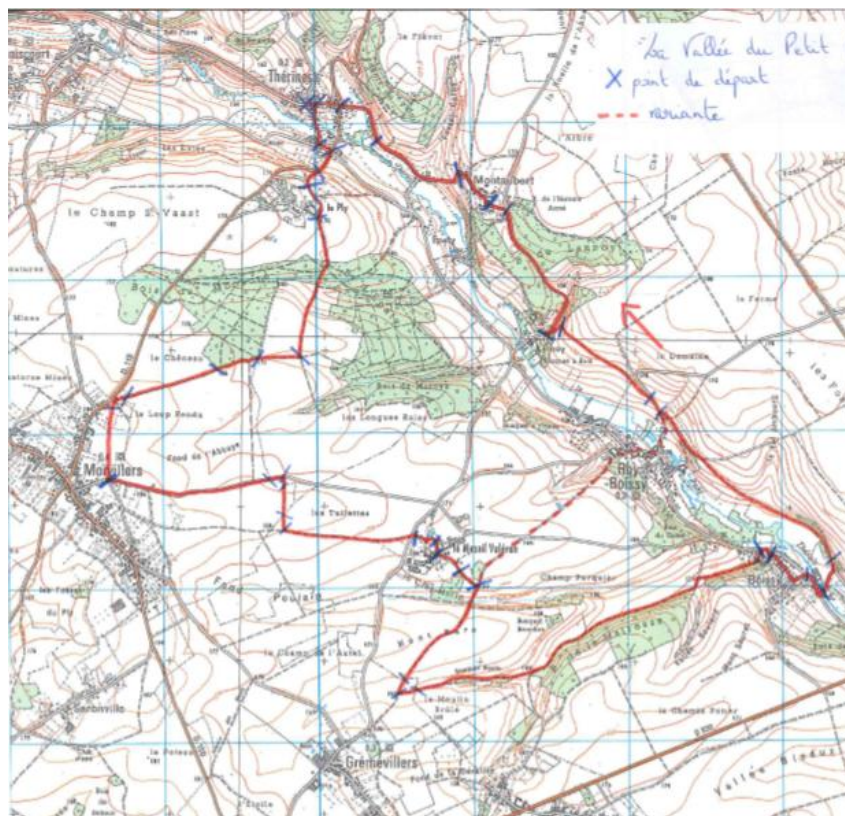
Peu de **promenades pédestres** sont identifiées. Il s'agit souvent de circuits identiques aux circuits cyclo touristiques (source : www.oisetourisme.com) :

- « Découverte de Gerberoy » au départ de Songeons pour une distance de 9.2 km
- « Chemin de la Source » au départ de Senantes pour une distance de 13 km
- « Via Romana » au départ de Saint-Samson-la-Poterie pour une distance de 17.3 km

Les promenades équestres, cyclo touristiques et pédestres font l'objet de feuilles de route disponibles à l'office du tourisme de Picardie Verte localisé à Gerberoy.

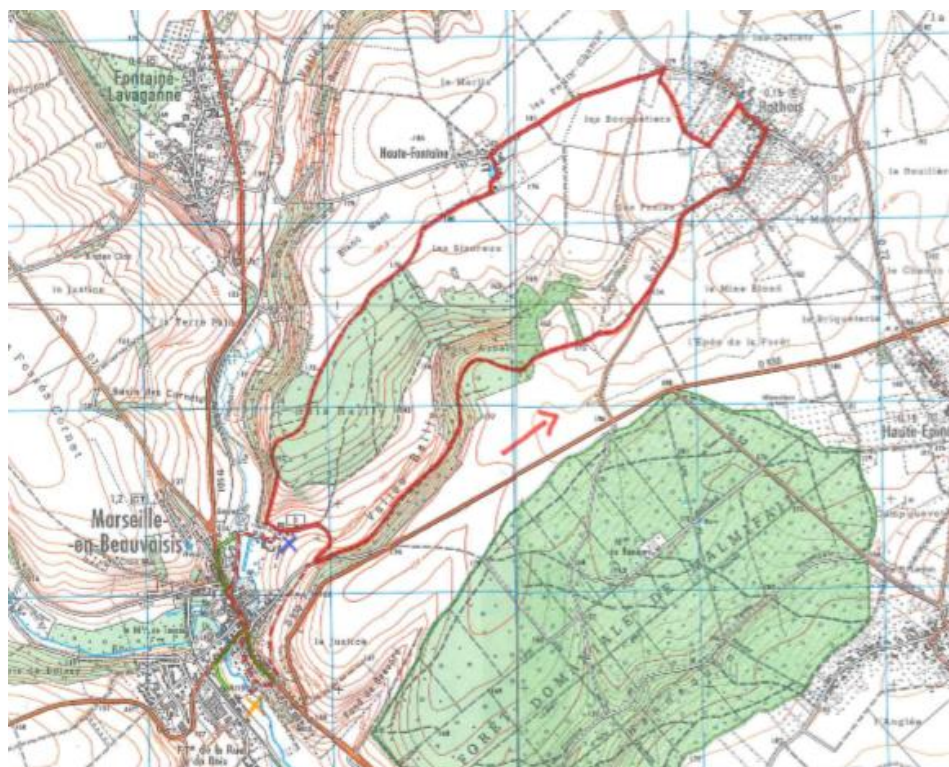
Quatre boucles de randonnées sont actuellement à l'étude par la CCPV. Ces dernières ne sont pas encore balisées ni inscrites au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) lors de l'écriture du diagnostic. Les cartographies ci-dessous précisent les itinéraires retenus :

- La Vallée du Petit Thérain



Carte 108 - Projet du parcours « La Vallée du Petit Thérain » (source : CCPV)

- La Vallée Bailly



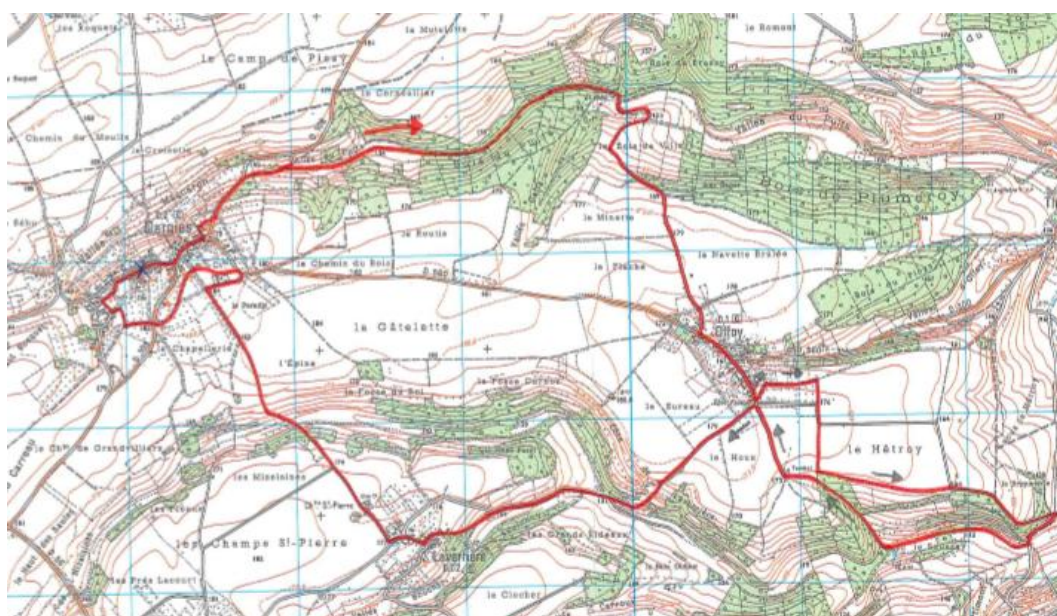
Carte 109 - Projet du parcours « la Vallée Bailly » (source : CCPV)

- Les Terres Blanches



Carte 110 - Projet du parcours « les Terres Blanches » (source : CCPV)

- Les Taissonnières



Carte 111 - Projet du parcours « les Taissonnières » (source : CCPV)

- **Le tourisme lié à la gastronomie** (vente à la ferme et produits du terroir sur Omécourt, à Grémévillers avec la fromagerie de la chapelle Saint-Jean, Buicourt, Abancourt, Beaudéduit ...)
- **Le tourisme lié à l'artisanat et l'économie.** Le territoire est dans la continuité de la vallée du verre et est en mesure de s'inscrire sur des boucles de valorisation du patrimoine industriel (les 3 miroitiers de Campeaux, l'usine Saverglass, l'Atelier de Gerberoy, l'Atelier de l'Erable à Hécourt, Usine Kindy, Ferme de découverte de pédagogie à Roy-Boissy, la fabrique de carrelage à Saint Samson-la-Poterie...)
- **Le tourisme lié au patrimoine traditionnel** (Village de Gerberoy, Ancien prieuré à Saint-Arnoult, Moulin Cleutin à Fontenay-Torcy, Eglise Notre-Dame à Le Hamel, Eglise Saint-Martin à Marseille-en-Beauvaisis, le cimetière militaire de Blargies, les Halles de Songeons, Marseille-en-Beauvaisis ou encore Crillon...)

La ville de Gerberoy constitue le pôle touristique du territoire. Elle organise depuis 1928 la fête des roses, l'évènement le plus important en nombre de touristes sur le territoire. Elle est également connue pour ses jardins remarquables aménagés XXème siècle par le peintre Henri Le SIDANER. L'enjeu aujourd'hui est d'affirmer le caractère patrimonial de ce village mais aussi d'avoir une réflexion plus large sur sa visibilité depuis les villages voisins et les logiques en matière de consommation et de déplacements.

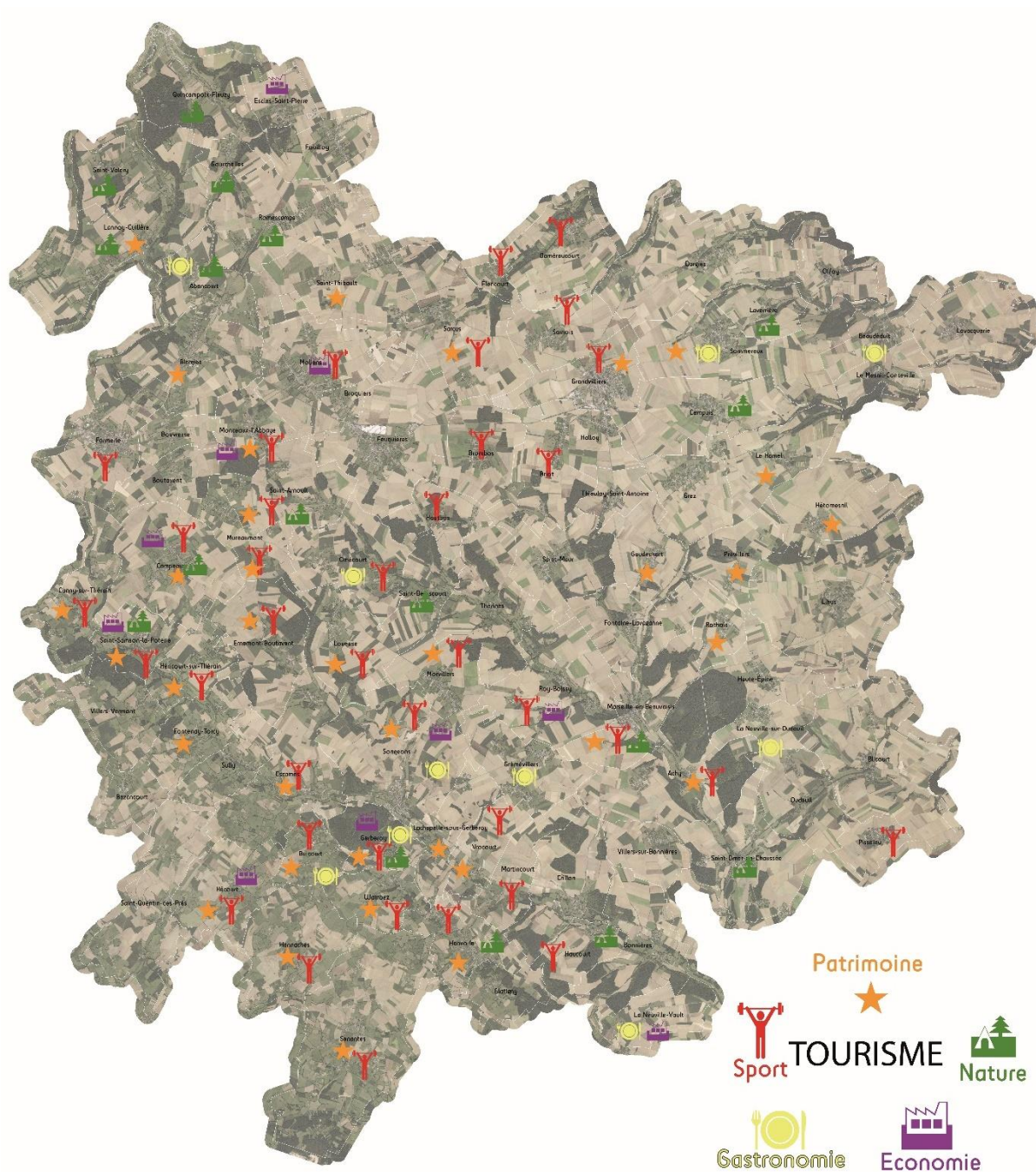


Carte 112 - Fête des roses à Gerberoy

La Picardie Verte bénéficie également de la présence de quelques musées comme celui de la vie agricole et rural de l'Oise à Hétoresnil, et le moulin Cleutin situé près des sources du Thérain qu'il est possible de visiter à Fontenay-Torcy. Le projet du musée des Tramways à Vapeur et des chemins de fer secondaires français (MTVS) en cours aura pour objectif de reposer les 12 km de l'ex-ligne SNCF allant jusqu'à Saint-Omer-en-Chaussée.

L'offre en hébergement touristique est très faible sur le territoire : 2 hôtels d'une capacité totale de 29 chambres (1 supplémentaire à venir) et 4 campings. Le reste de l'offre en hébergements repose sur un réseau de chambres d'hôtes créées dans d'anciennes fermes, des maisons imposantes ou dans des bâtiments à valeur patrimoniale. Des entreprises de Picardie Verte ont déjà témoigné de difficultés pour héberger les cadres de passage ainsi que pour la restauration.

La Normandie est la principale région qui apporte une consommation touristique du territoire, principalement pour de courts séjours le week-end.



Les informations présentes sur la carte sont issues d'un croisement entre plusieurs documents disponibles à l'office du tourisme, ainsi que Oïse tourisme :

- le guide touristique de la Picardie Verte et de ses Vallées,
- les fiches balades et randonnées,
- l'Oïse à vélo,
- carte touristique de l'Oïse,
- Itinéraire de découverte La Picardie de René Gast aux éditions Ouest-France,
- Relais terroirs de Picardie - Réseau de commerçants de proximité [édition 2016]
- Association Picarde des Parcs&Jardins



Carte 113 - Fête des roses à Gerberoy (source : Collecte d'informations et réalisation par Géostudio 2017)

b. Les équipements sportifs et de loisirs

- Piscines

La CC Picardie Verte compte une piscine sur son territoire : la Piscine Communautaire Océane, localisée dans la commune de Grandvilliers.



Figure 263 - La Piscine Communautaire Océane à Grandvilliers (source : https://actu.fr/hauts-de-france/grandvilliers_60286/coronavirus-piscines-formerie-grandvilliers-sont-fermees-ce-lundi-2-mars_31852985.html)

Une autre piscine communautaire est également présente à Formerie : la Piscine Communautaire Atlantis.



Figure 264 - La Piscine Communautaire Atlantis à Formerie (source : Google Maps 2019)

- Complexe sportif et salles de sport

Un complexe sportif et culturel communautaire est présent dans la commune de Songeons. Diverses activités sportives sont présentes : tennis, basket, football, handball

Le territoire compte également deux salles de sports communautaires : une à St-Omer-en-Chaussée et une à Formerie. A savoir qu'une autre salle de sport était présente à Marseille-en-Beauvais mais elle est désormais fermée.



Figure 265 - Complexe sportif et culturel de Songeons (source : Google Maps 2024)



Figure 266 - Salle de sports à Formerie (source : Google Maps 2019)

c. Les musées et parcs

La CC Picardie Verte dénombre plusieurs musées sur son territoire :

- Le musée de la Vie agricole et rurale de l'Oise à Héto mesnil : situé au cœur d'une ancienne ferme-école, ce musée présente une collection d'objets de la vie quotidienne et de matériel agricole. A l'extérieur du musée, on peut retrouver différents bâtiments qui abritent des outils faisant référence à de vieux métiers, parfois disparus aujourd'hui.
- Le parc médiéval « A l'écoute de la nature » à Blargies : ce parc compte près de 600 variétés végétales, une ferme pédagogique de 100 animaux, des jeux pour enfants se visite sous forme d'aventures / escape Games. Il retrace l'histoire de France mais aussi expose des éléments en lien avec la mythologie antique.
- Le musée de Gerberoy : ce musée retrace l'histoire foisonnante de la ville de Gerberoy, d'origine médiévale et qui possède un patrimoine historique très riche.



Figure 267 - Le musée de la Vie agricole et rurale de l'Oise à Héto mesnil (source : <https://gerberoy-picardieverte.com/nos-essentiels/musee-de-la-vie-autrefois/>)



Figure 268 - Le parc médiéval "A l'écoute de la nature" à Blargies (source : <https://www.oisetourisme.com/activite/a-lecoute-de-la-nature/>)



Figure 269 - Le musée de Gerberoy (source : <https://www.courrier-picard.fr/id425774/article/2023-06-22/la-ville-de-gerberoy-enfin-un-musee-qui-lui-fait-honneur>)

d. Les visites et balades guidées et les circuits du patrimoine

La CC Picardie Verte, en partenariat avec les communes de Gerberoy, Lachapelle-sous-Gerberoy et Songeons a créé la « Balade d'Histoire et d'histoires » pour permettre aux habitants et aux touristes de (re)découvrir l'histoire et le patrimoine de ces villages.

Cette balade permet de découvrir 12 monuments (château, collégiale, église, halle, lavoirs, remparts, etc.) qui font la richesse du patrimoine local de Gerberoy.



Figure 270 - Balade d'Histoire et d'histoires à Gerberoy (source : <https://picardieverte.com/wp-content/uploads/2019/04/montage-lettre-panneau-HH-tour-porte-avec-logo-ccpv.jpg>)

2. Les hébergements touristiques existants sur la CC Picardie Verte

Les professionnels du tourisme, mais aussi des particuliers, offrent un large panel d'hébergements touristiques sur le territoire, entre campings, aires de camping-car, chambres d'hôtes/gîtes, mais aussi via des hébergements alternatifs chez l'habitant qui se sont beaucoup développés ces dernières années grâce à l'essor d'Internet.

Ces modes d'hébergements répondent à des demandes variées, qu'il s'agisse d'un séjour professionnel, de vacances, de tourisme vert, de participation à des événements réguliers ou ponctuels, des cérémonies, etc.

En 2021, il y avait plusieurs types d'hébergements recensés sur la CC Picardie Verte :

- **2 campings** : un à Songeons et un à Roy-Boissy ;
- **2 hôtels** : un à St-Omer-en-Chaussée et un à Formerie ;
- **13 chambres d'hôtes** : 3 à Blicourt, 1 à Lihus, 1 à Achy, 1 à Hanvoile, 1 à Gerberoy, 1 à Villers-Vermont, 1 à Héricourt-sur-Thérain, 1 à Hautbos, 1 à Blargies, 1 à Moliens et 1 à Lannoy-Cuillère ;
- **35 meublés et gîtes** : 6 à Fontenay-Torcy, 4 à Senantes, 3 à Grandvilliers, 2 à Villers-Vermont, 1 à Abancourt, 1 à Bonnières, 1 à Blicourt, 1 à Haute-Epine, 1 à Dargies, 1 à Beaudéduit, 1 à Gourchelles, 1 à Abancourt, 1 à Hanvoile, 1 à Martincourt, 1 à Songeons, 1 à Lachapelle-sous-Gerberoy, 1 à Morvillers, 1 à Fontaine-Lavaganne, 1 à Marseille-en-Beauvais, 1 à Formerie, 1 à Broquiers, 1 à Feuquières, 1 à Loueuse, 1 à Ernemont-Boutavent ;
- **66 offres d'hébergements via le site Airbnb dont** : 6 à Blicourt, 5 à Milly-sur-Thérain, 4 à Marseille-en-Beauvais, 4 à Hanvoile, 4 à St-Omer-en-Chaussée, 3 à Gerberoy, 3 à Grémévillers, 3 à Grandvilliers, 2 à Senantes, 2 à Songeons, 2 à Pisseleu, 2 à Fontenay-Torcy, 2 à Héricourt-sur-Thérain, 2 à Cempuis, 1 à Wambes, 1 à Vrocourt, 1 à Lachapelle-sous-Gerberoy, 1 à Buicourt, 1 à Fontaine-Lavaganne, 1 à Crillon, 1 à Bonnières, 1 à Villers-Vermont, 1 à Escames, 1 à Saint-Deniscourt, 1 à Canny-sur-Thérain, 1 à Formerie, 1 à Haucourt, 1 à Blargies, 1 à Broquiers, 1 à Feuquières, 1 à Brombos, 1 à Lavacquerie, 1 à Beaudéduit, 1 à Offoy, 1 à Dargies, 1 à Sommereux.



Figure 271 - Camping "Au vieux moulin" à Roy-Boissy (source : <https://www.tourisme-en-hautsdefrance.com/offres/camping-au-vieux-moulin-roy-boissy-fr-3774148/>)



Figure 272 - Hôtel de St-Omer-en-Chaussée (source : <https://www.logishotels.com/hotel/picardie/oise/hotel-st-omer-en-chaussee.html>)



Figure 274 - Chambres d'Hôtes à Blicourt (source : https://www.chambres-hotes.fr/chambres-hotes_domaine-de-reanonval_blicourt_h592585.htm)



Figure 273 - Le Grand Gîte de Torcy (source : <https://www.oisetourisme.com/hebergement/le-grand-gite-de-torcy/>)

Le territoire compte aussi :

- 6 aires d'accueil des camping-cars ;
- 1 aire naturelle de camping.

A l'ensemble de ces informations, il convient d'ajouter que la part de résidences secondaires sur la CC Picardie Verte était de 5,2%, soit nettement plus élevée que celle de la région des Hauts-de-France (3,9%), mais surtout du département de l'Oise (2,4%). Cela démontre l'intérêt porté au territoire intercommunal par des personnes vivant ailleurs et venant occasionnellement se ressourcer et consommer ici. Toutefois, la part de résidences secondaires sur la Picardie Verte a diminué depuis 2010, où elle était à 7,1%.

3. Synthèse : l'activité touristique

- Un territoire attractif en matière de tourisme, notamment grâce à la proximité avec l'aéroport de Beauvais ainsi que de nombreuses activités (balades, activités sportives, balades guidées, visite du patrimoine, histoire) qui permettent à l'intercommunalité d'être dynamique en ce domaine, ce qui contribue à son économie et son attractivité.
- On retrouve des activités telles que des circuits équestres, des randonnées (sentiers pédestres), des parcours sportifs pour cyclistes, des événements majeurs (fête des roses).
- On retrouve aussi des activités plus culturelles et historiques à travers la découverte du patrimoine riche présent sur le territoire, notamment au sein de la commune de Gerberoy, qui a héritée d'une histoire importante. Cela passe aussi par la découverte de musées.
- Un territoire qui comprend de nombreux hébergements touristiques et surtout diversifiés (campings, hôtels, gites, Airbnb, aire d'accueil de camping-car, aire naturelle de camping).

F. L'ACTIVITÉ AGRICOLE

1. Contexte

Le volet agricole du diagnostic territorial vise à comprendre l'apport de l'agriculture dans le territoire de la Picardie Verte, que ce soit du fait de l'occupation terrestre (pour rappel près de 90 % de la superficie du territoire) mais aussi dans la structuration du bâti et la charpente économique du territoire.

Cette photographie de l'agriculture est déclinée tout au long du document car l'agriculture, les mobilités et l'énergie figure parmi les thématiques les plus transversales. Elle se base sur des données, analyses des sites, rencontres des professionnels, de leurs représentants mais aussi de la vision des élus et habitants.

Les principales données mobilisées sont extraites :

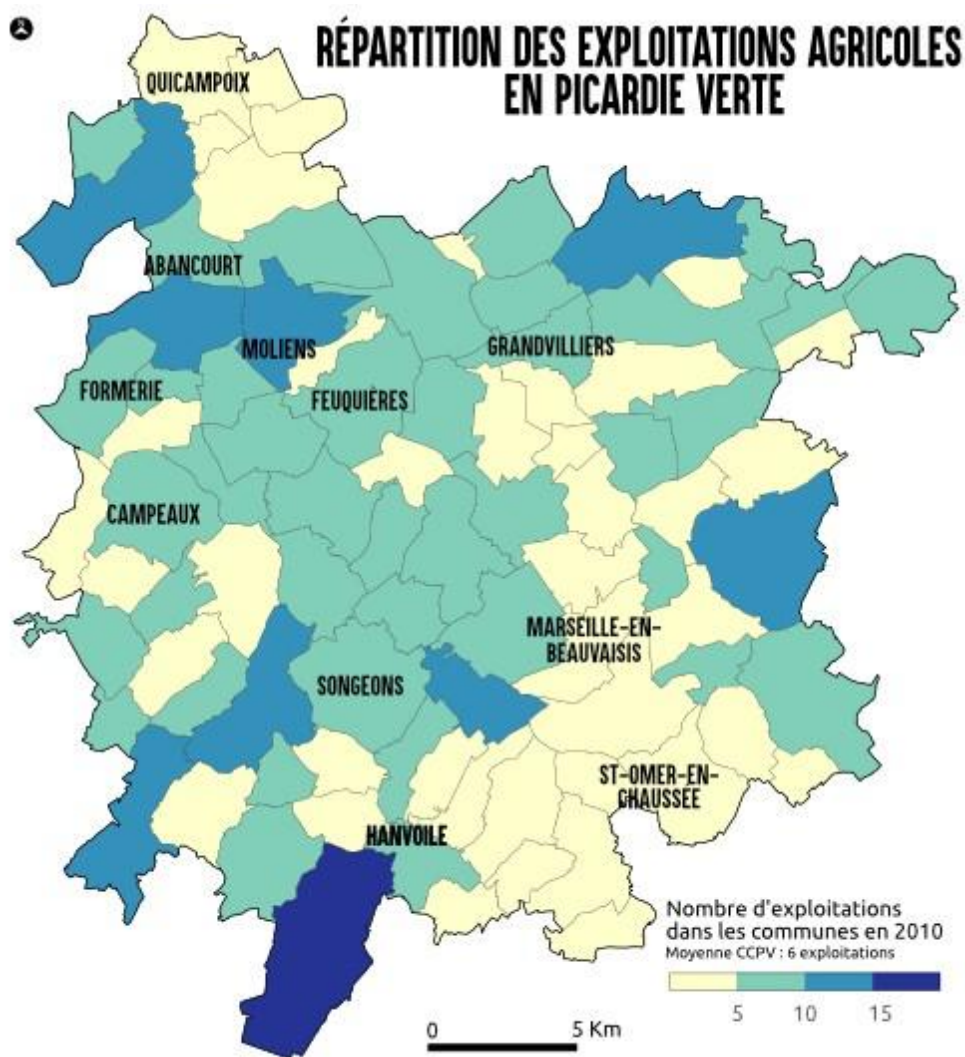
- Du Recensement Général Agricole (RGA) couvrant trois périodes 1988, 2000 et 2010 Il s'agit de la seule source de données exhaustive concernant l'activité agricole sur un territoire. La mise à jour des chiffres tous les 10 ans permet d'évaluer la dynamique agricole.
- Des ateliers pour compléter l'information à travers une rencontre des exploitants et la collecte d'informations quantitatives et qualitatives d'une centaine d'exploitants du territoire.



La Picardie Verte est un territoire éminemment rural couvert à 90% par l'agriculture. L'omniprésence de cette activité s'appuie sur les caractéristiques physiques du territoire comme la qualité des terres cultivables et les grands espaces disponibles proposés par la partie plateau du territoire. Au fil des siècles, l'activité agricole a façonné les paysages de la Picardie Verte tant sur le plan des paysages naturels (cultures, haies...) que sur le plan de l'organisation du bâti et de l'architecture (corps de ferme, bâtiments dédiés aux exploitations agricoles...).

Le bâti agricole traditionnel de la Picardie Verte est reconnaissable parmi tous : il est le plus souvent construit sur un plan carré. La maison d'habitation se situe tout en longueur, de plain-pied au fond d'un cour fermée. Plusieurs étables sont installées sur les côtés de la maison. Les granges sont hautes et situées sur rue avec peu d'ouverture. Celles qui existent sont larges et permettaient d'engranger les récoltes. De grandes portes cochères rythment les façades et facilitent l'accès aux engins agricoles. Généralement, les matériaux utilisés sont la brique, le bois, le torchis, la chaux et la craie blanche. (Source : L'âme des maisons du Nord et de Picardie ; Editions OUEST-FRANCE, 2008).

En 2010, la Communauté de Communes de la Picardie Verte comptait 560 exploitations agricoles. Certaines communes comme Senantes possèdent 23 exploitations agricoles.



Carte 114 – Répartition des exploitations agricoles en Picardie Verte Source : Géostudio

Des cartographies présentant la répartition des bâtiments d'élevages par commune, sont disponibles en annexes du présent document.

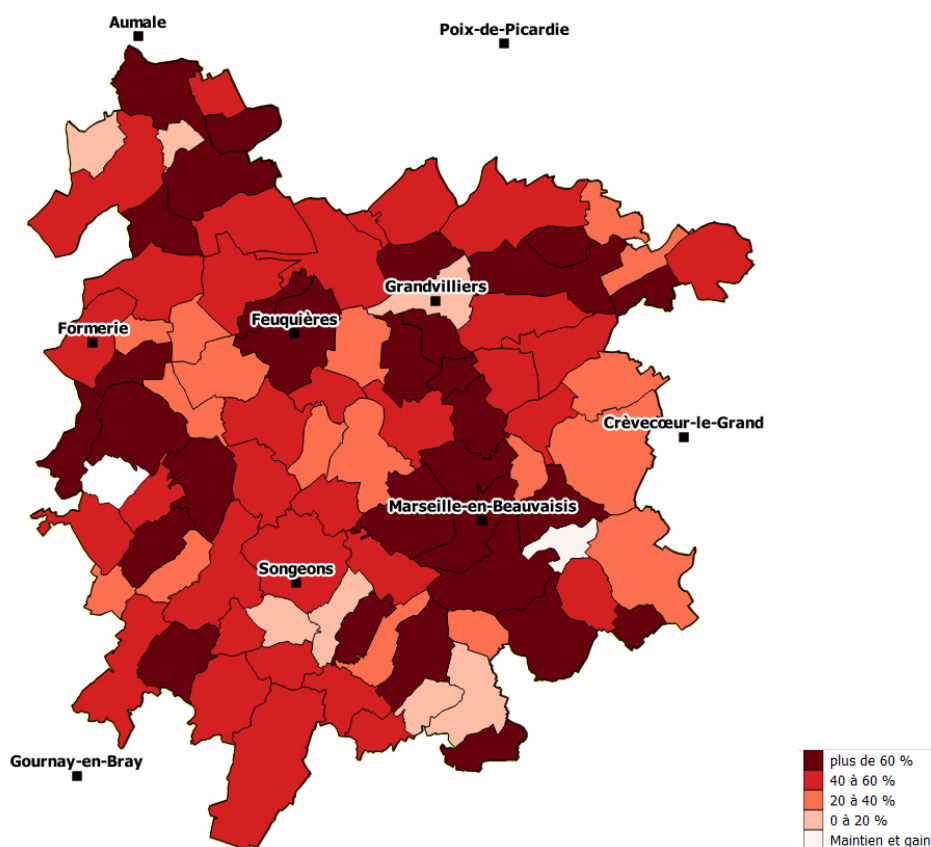
2. L'agriculture biologique

(Source : CCPV)

En 2015 dans l'Oise, 64 dossiers ont été déposés dont 29 en conversion (CAB) et 52 en maintien (MAB). Ceci représente 2,16 % du nombre total d'exploitants du département (2964). Il peut être spécifié qu'une exploitation peut avoir des parcelles engagées en conversion et/ou d'autres en maintien, avec des années de début d'engagement différentes.

Concernant la Picardie Verte, 24 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique partiellement ou totalement sur 17 communes dont voici la liste : Bazancourt, Blicourt, Bonnières, Buicourt, Escames, Grémévillers, Hannaches, Haucourt, Haute-Epine, Héricourt-sur-Thérain, La Neuville-sur-Oudeuil, Lannoy-Cuillère, Le Hamel, Oudeuil, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault, et Senantes, parmi lesquelles on compte 8 exploitations en CAB (+ 4 à/c 2016 et + 1 à/c 2017) et 16 exploitations en MAB (+1 à/c 2016).

3. 1 exploitation sur 2 a disparu en l'espace de 20 ans



Carte 115 – Evolution de la disparition des exploitations dans les communes entre 1988 et 2010

Source : Agreste 2010 / Réalisation Groupe PLUiH

On entend par exploitations agricoles une « unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante » (source Agreste 2010).

Le nombre de l'ensemble des exploitations agricoles, toutes catégories confondues, suit une tendance à la baisse entre 2000 et 2010. Elle est moins marquée pour les exploitations de grandes cultures que pour la catégorie élevage et polyculture élevage qui connaît de profondes difficultés.

On dénombre quand même une baisse de la moitié des exploitations en seulement 20 ans, une moyenne communale de 12 exploitants qui passe à 6 avec quelques particularités :

- Des communes parviennent à maintenir les effectifs d'exploitants sur cette période (Bonnières, Gerberoy, Gourchelles, Grandvilliers, Haucourt, La-Neuville-sous-Oudeuil) et même augmenter pour La-Neuville-sous-Oudeuil. Il s'agit principalement de communes qui comptaient déjà un faible tissu d'exploitants.
- Les communes les plus denses en nombre d'exploitations (20 à 40 sur le territoire communal) sont les plus impactées comme Senantes qui passe de 41 exploitations en 1988 à 23 en 2010.

Cette mutation très rapide accentue les disparités territoriales :

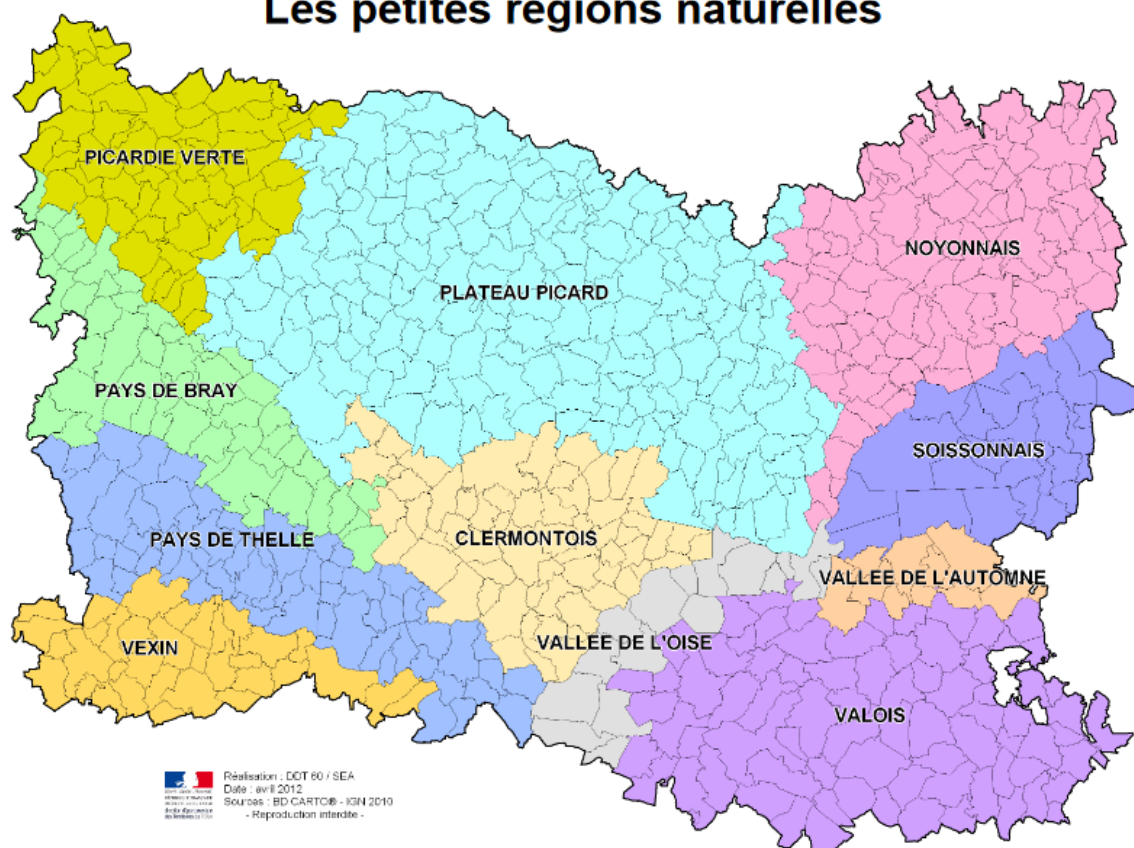
- 11 des 89 communes comptent moins de 2 exploitations sur le territoire communal
- Les communes situées dans la petite région agricole 'Pays de Bray' (cf. carte ci-après) et dans l'axe Grandvilliers/Marseille-en-Beauvais tendent à voir une disparition importante des exploitants 'locaux'. Ceci induit des logiques de déplacements différentes, des mutations des pratiques agricoles à terme.

Les conséquences se ressentent fortement en Picardie Verte avec l'agrandissement des exploitations :

- **Changements de pratiques agricoles avec un développement de la culture** sur les parties les plus éloignées du siège,
- Par conséquent un **désintérêt plus fort de la haie**, devenue une contrainte pour l'exploitation des terres labourées,
- Des **besoins de stockage de matières premières** (silos) et de livraisons par la route.

La répartition des actifs salariés ou non agricoles montre que la Picardie Verte tend à être un territoire de transition où l'emploi est beaucoup plus présent sur les pourtours Ouest du territoire. Près de 1000 personnes travaillent en Picardie Verte dans l'agriculture.

Les petites régions naturelles



Carte 116 – Les petites régions naturelles

Source : DDT 60, 2012

Les régions agricoles et petites régions agricoles existent depuis 1946. L'Etat a cartographié le territoire français agricole selon des zones présentant des caractéristiques communes en créant la Région Agricole qui couvre un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène et la Petite Région Agricole (PRA) est constituée par le croisement du département et de la région agricole.

La CCPV accueille trois petites régions naturelles : qui se caractérisent par leurs sols, leurs climats et leurs systèmes de productions: la Picardie Verte, le Plateau Picard et le Pays de Bray. Les petites régions montrent des taux d'occupation agricoles assez importantes, dépassant souvent les 70 % du territoire.

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

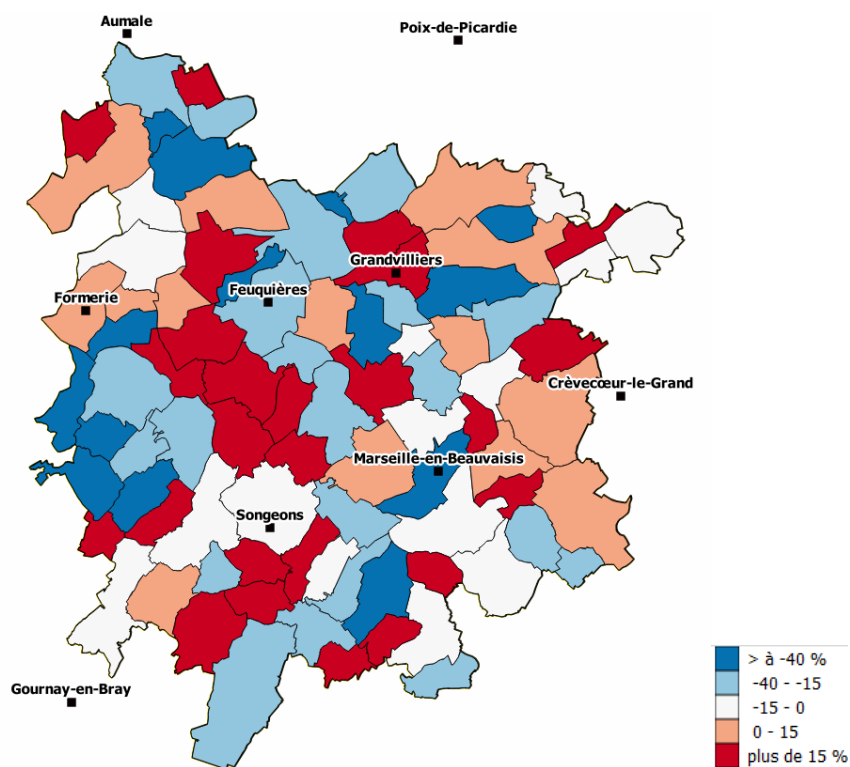
Noyonnais	72 714	41 271	57 %
Pays de Bray	41 485	26 335	63 %
Pays de Thelle	47 915	33 790	71 %
Picardie Verte	45 305	35 843	79 %
Plateau Picard	152 977	121 516	79 %
Soissonnais	35 959	9 809	27 %
Vallée de l'Automne	11 537	5 810	50 %
Vallée de l'Oise	19 941	3 314	17 %
Valois	80 836	50 565	63 %
Vexin	29 374	19 847	68 %

Source Agreste RGA 2010

Carte 117 – Le poids de l'agriculture dans les petites régions agricoles

Source : DDT 60, 2012

4. Un bouleversement dans la superficie agricole utilisée par les exploitants de la CCPV



Carte 118 – Evolution de la part de la SAU entre 1988 et 2010

Source : Agreste 2010 / Réalisation Groupe PLUi

La Superficie Agricole Utile correspond aux « superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole ». Il s'agit bien d'une référence à la superficie de l'exploitation et non des terres agricoles sur la commune (source Agreste 2010).

La modification du nombre d'exploitation s'accompagne de changements dans la superficie agricole utilisée :

- La superficie globale des exploitations du territoire a baissé de 2 200 ha entre 1988 et 2010

- Mais cette baisse ne concerne pas toutes les exploitations, l'Arc Formerie – Songeons – Gournay -en-Bray comprend les communes où les exploitations ont vu leur superficie de travail nettement s'agrandir. Pour exemple celle des exploitants de Bazancourt a quasiment doublé en 20 ans.
- En moyenne la superficie d'une exploitation en Picardie Verte avoisine les 550 ha (572 ha en 1988, 547 ha en 2010).

Territoire	Superficie Agricole Utile (en ha)				Cheptel (nb)			Terres en herbe depuis plus de 6 ans (en ha)		
	1988	2010	Evolution	Equivalent de la superficie communale	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution
CA du Beauvaisis	28000	28058	0%	61%	13535	9870	-27%	3948	2602	-34%
CC de l'Oise Picarde	39185	39593	1%	84%	18934	13936	-26%	2752	2173	-21%
CC de la Picardie Verte	50949	48722	-4%	77%	57023	44784	-21%	16057	9728	-39%
CC du Pays de Bray	16639	15098	-9%	62%	24255	14736	-39%	6665	4560	-32%

Figure 275 – Tableau comparatif du profil agricole de 4 intercommunalités

Source : Agreste, RGA2010 / Réalisation Groupe PLUiH

La comparaison avec les intercommunalités voisines permet de montrer les particularités du territoire au regard de son profil agricole :

- Une **communauté de communes parmi les plus agricoles du Sud de l'Oise** avec une superficie agricole utile (SAU) des exploitations qui représente l'équivalent du cumul du Pays de Bray et du Beauvaisis. Les communautés de communes ont toutes un profil agricole avec une SAU qui représente plus de la moitié de la superficie territoriale.
- Une **terre d'élevage** où la Picardie Verte présente un cheptel plus important que les 3 autres intercommunalités réunies. La baisse de la SAU n'est pas entamée sur le Beauvaisis et l'Oise Picarde mais les 4 EPCI voient une diminution d'au moins 20 % du cheptel en l'espace de 20 ans. La Picardie Verte compte la réduction de 12000 bêtes sur son territoire mais une diminution moins marquée qu'au Pays de Bray (-21 % contre - 39 %).
- Une **disparition généralisée des prairies** avec près de 290 hectares enherbés qui disparaissent tous les ans en Picardie Verte depuis 20 ans.

Le tableau qui suit présente ces données à l'échelle des communes de la Picardie Verte. Elles sont à interpréter avec précaution compte tenu du secret statistique important.

Les principales évolutions à l'échelle communale :

- Le maintien du cheptel des exploitations de 30 % des communes,
- Idem pour les prairies dans au moins 10 % des communes de la Picardie Verte.

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

Territoire	Superficie Agricole Utile (en ha)			Cheptel (nombre)			Terres en herbe depuis plus de 6 ans (en ha)		
	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution
Abancourt	550	482	-68	695	410	-285	347	184	-163
Achy	682	581	-101	658	192	-466	125	77	-48
Bazancourt	511	964	453	1335	1607	272	202	312	110
Beaudéduit	654	849	195	380	382	2	113	114	1
Blargies	824	744	-80	1594	1207	-387	451	294	-157
Blicourt	1161	1275	114	394	250	-144	121	73	-48
Bonnières	194	194	0	177	244	67	37	62	25
Boutavent	293	146	-147	675	146	-529	127		-127
Bouvresse	519	591	72	953	861	-92	306	186	-120
Briot	303	143	-160	214	188	-26	87	31	-56
Brombos	717	773	56	750	622	-128	166	109	-57
Broquiers	231	48	-183	231	1	-230	106	8	-98
Buicourt	458	360	-98	680	660	-20	259	220	-39
Campeaux	786	531	-255	882	621	-261	338	154	-184
Canny-sur-Thérain	281	34	-247	365	61	-304	205	29	-176
Cempuis	460	163	-297	153	50	-103	73	18	-55
Crillon	649	346	-303	502	274	-228	198	99	-99
Daméraucourt	868	575	-293	621	357	-264	171	84	-87
Dargies	1060	1181	121	1361	865	-496	316	196	-120
Élencourt	181	81	-100	276	146	-130	57		-57
Ernemont-Boutavent	584	451	-133	712	528	-184	173	54	-119
Escames	941	817	-124	1514	1136	-378	495	338	-157
Escles-Saint-Pierre	205	249	44	402	424	22	86		-86
Feuquières	899	600	-299	711	329	-382	210	69	-141
Fontaine-Lavaganne	517	454	-63	364	174	-190	97		-97
Fontenay-Torcy	625	222	-403	1113	369	-744	428	86	-342
Formerie	545	566	21	818	653	-165	286	176	-110
Fouilloy	199	132	-67	379	284	-95	97	53	-44
Gaudechart	409	330	-79	237	172	-65	68	33	-35
Gerberoy	107	226	119	211	256	45			0
Glatigny	279	388	109	499	472	-27	136	155	19
Gourchelles	116	48	-68	272	74	-198	54	25	-29
Grandvilliers	583	707	124	170	114	-56	50	26	-24
Grémévillers	1413	1048	-365	1695	1301	-394	323	228	-95
Grez	814	935	121	778	970	192	194	127	-67
Halloy	342	238	-104	243	97	-146	46	30	-16
Hannaches	560	673	113	736	995	259	388	312	-76
Le Hamel	641	474	-167	461	213	-248	108	49	-59
Hanvoile	470	335	-135	447	230	-217	191	112	-79
Haucourt	284	344	60	132	214	82			0
Hautbos	561	434	-127	387	455	68	106	38	-68
Haute-Épine	439	499	60	399	473	74	41		-41
Hécourt	432	437	5	673	449	-224	252	128	-124
Héricourt-sur-Thérain	556	470	-86	751	620	-131	259	166	-93
Hétomesnil	464	580	116	151	153	2	48	39	-9

PLUi Communauté de Communes Picardie Verte

Territoire	Superficie Agricole Utile (en ha)			Cheptel (nombre)			Terres en herbe depuis plus de 6 ans (en ha)		
	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution
Lachapelle-sous-Gerberoy	303	445	142	282	333	51	67	32	-35
Lannoy-Cuillère	1228	1322	94	2100	1989	-111	553	464	-89
Lavacquerie	662	598	-64	507	495	-12	120	79	-41
Laverrière	273	105	-168	177	122	-55	41		-41
Lihus	1196	1314	118	975	945	-30	225	178	-47
Loueuse	863	1013	150	1501	1832	331	301	242	-59
Marseille-en-Beauvaisis	436	181	-255	81	0	-81	26		-26
Martincourt	371	240	-131	277	105	-172	84	41	-43
Le Mesnil-Conteville	621	564	-57	262	136	-126	50		-50
Moliens	775	912	137	1014	1177	163	370	245	-125
Monceaux-l'Abbaye	290	323	33	501	336	-165	126	128	2
Morvillers	716	930	214	772	696	-76	184	229	45
Mureaumont	528	749	221	679	842	163	197	159	-38
La Neuville-sur-Oudeuil	345	402	57	155	168	13	29	31	2
La Neuville-Vault	363	278	-85	456	276	-180	97		-97
Offoy	359	340	-19	460	303	-157	81	57	-24
Omécourt	910	1159	249	1163	1159	-4	312	209	-103
Oudeuil	462	390	-72	365	355	-10	100	62	-38
Pisseleu	588	471	-117	576	162	-414	43	24	-19
Prévillers	726	635	-91	647	507	-140	116	79	-37
Quincampoix-Fleuzy	320	211	-109	512	296	-216	225		-225
Romescamps	1013	439	-574	1108	321	-787	269	94	-175
Rothois	513	832	319	572	561	-11	82	51	-31
Roy-Boissy	703	794	91	639	415	-224	133	75	-58
Saint-Arnoult	540	686	146	793	445	-348	203	112	-91
Saint-Deniscourt	303	416	113	667	804	137	131	185	54
Saint-Maur	653	837	184	480	317	-163	100	96	-4
Saint-Omer-en-Chaussée	664	662	-2	289	291	2	82		-82
Saint-Quentin-des-Prés	1209	1118	-91	1322	1392	70	506	445	-61
Saint-Samson-la-Poterie	295	83	-212	671	96	-575	210		-210
Saint-Thibault	1107	1243	136	1142	796	-346	258	165	-93
Saint-Valery	333	536	203	860	973	113	191	186	-5
Sarcus	955	789	-166	658	240	-418	154	66	-88
Sarnois	700	854	154	467	365	-102	102	54	-48
Senantes	1533	1143	-390	2567	1496	-1071	995	596	-399
Sommereux	874	932	58	769	1006	237	183	121	-62
Songeons	707	661	-46	637	637	0	253	116	-137
Sully	251	365	114	461	527	66	167	196	29
Thérines	333	255	-78	369	157	-212	119	58	-61
Thieuloy-Saint-Antoine	232	231	-1	4	0	-4		0	0
Villers-sur-Bonnières	467	809	342	533	568	35	96	96	0
Villers-Vermont	413	226	-187	788	242	-546	292	102	-190
Vrocourt	168	153	-15	125	97	-28	50		-50
Wambez	281	358	77	489	505	16	193	161	-32

Figure 276 – Données communales sur l'agriculture en Picardie Verte

Source : Agreste, RGA2010 / Réalisation Groupe PLUiH

5. Une implantation du bâti générant des sensibilités sanitaires



Figure 277 – Des exploitations traditionnelles qui s'agrandissent (Hécourt)

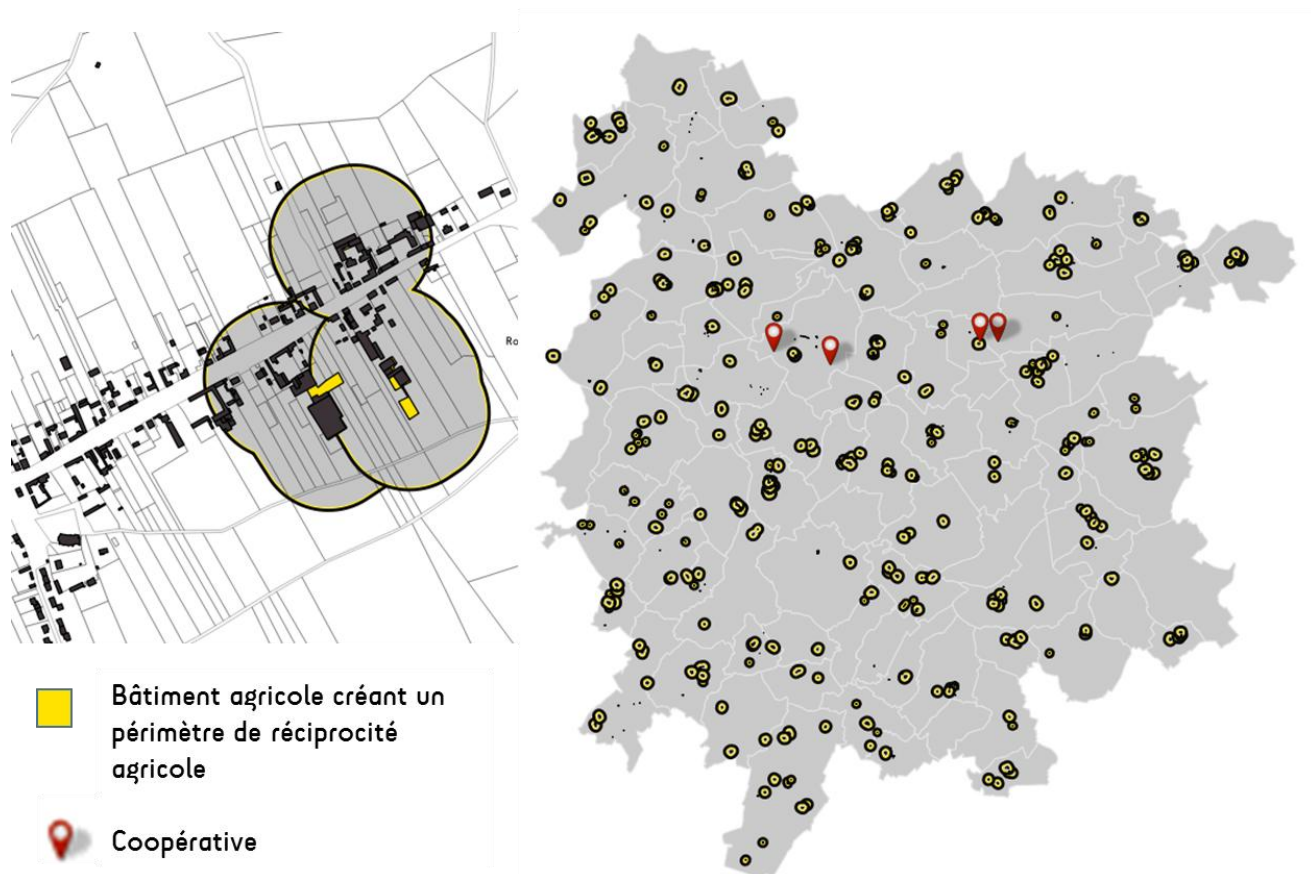
Source : Groupe PLUiH



Figure 278 – Les exploitations sortent des bourgs au XXe siècle (Hécourt)

Source : Groupe PLUiH

Le XXe siècle est une période charnière dans la professionnalisation de la filière agricole. Les techniques évoluent aussi rapidement que les réglementations. De nombreux exploitants agrandissent leurs exploitations soit en parvenant à étendre les bâtiments existants ou en s'écartant des bourgs.



Carte 119 – Les réciprocités agricoles

Source : DREAL Hauts de France, / Réalisation Groupe PLUiH

Un site d'exploitation est un bâtiment ou regroupement de bâtiments ayant une vocation agricole (hébergement d'animaux, stockage de fourrage ou de matériel). Une même exploitation agricole peut disposer de deux sites d'exploitation, voire plus :

- Dans le cadre de transmissions, la reprise de terrains s'accompagne souvent du rachat des bâtiments agricoles de l'ancienne exploitation,
- Certaines exploitations, contraintes par l'urbanisation, gardent un site « historique » dans le village mais construisent un ou plusieurs bâtiments à l'extérieur sur un nouveau site présentant moins de contraintes.

On remarque en France le retour des populations urbaines dans des communes du profil de celles de la Picardie Verte. Cette revitalisation des espaces ruraux s'accompagne parfois de problématiques de voisinage : des populations acceptant difficilement les contraintes de certaines pratiques agricoles. L'Etat a instauré des périmètres de réciprocité agricole pour limiter la promiscuité entre les zones résidentielles et les sites agricoles pouvant constituer une gêne sanitaire. Ces périmètres sont réciproques. On dénombre 1 508 ha de superficies couvertes par une mesure de réciprocité sanitaire en Picardie Verte, soit 2,3 % du territoire communautaire.

2 bâtiments sur 10 sont concernés par une mesure de réciprocité sanitaire : 2304 bâtiments agricoles et 6 753 autres bâtiments présents dans un périmètre.

D'une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L'article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l'exploitation agricole (une réglementation départementale ou nationale), impose une distance d'éloignement vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d'éloignement s'applique aux nouvelles constructions vis à vis des bâtiments agricoles.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, viticulture, maraîchage, horticulture, etc. ne sont pas soumises à une réglementation sanitaire spécifique imposant des distances d'éloignement pour leurs bâtiments. En conséquence, le principe de réciprocité des distances prévues par l'article L111-3 du code rural ne peut être appliqué. Ces activités ne peuvent être réglementairement protégées mais, compte tenu des nuisances possibles à certaines périodes, il est nécessaire d'éviter une urbanisation trop rapprochée de ces exploitations.

Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d'être déclarés comme des installations classées, sont soumis au moins à la réglementation sanitaire départementale.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de l'Oise a été défini par un arrêté préfectoral le 03 janvier 1980 puis modifié en 1983 et 1985. Il précise selon les usages les distances minimales d'implantations de bâtiments par rapport aux zones occupées par des tiers et les zones de loisirs hors camping à la ferme.

Principales règles générales d'implantation d'après l'article 153.4 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Oise :

Elevages concernés	Règle
Porcins à lisier	Min. 100 mètres
Equidés	Ecuries et Poneys clubs sont considérés comme élevages au-delà de 3 animaux sevrés
Volailles et lapins	Min. 25 mètres pour les élevages comptant plus de 50 animaux de plus de 30 jours Pour les animaux de plus de 30 jours : min. 25 mètres pour les élevages de plus de 50 animaux min. 50 mètres pour les élevages de plus de 500 animaux
Autres élevages	Min. 50 mètres pour les installations professionnelles

Le règlement sanitaire départemental figure parmi les réglementations qui conduisent à la disparition de bâtiments agricoles d'élevage dans les bourgs. Dans l'Oise, les établissements d'élevage et d'engraissage sont interdits sauf pour les établissements abritant moins de 500 volailles ou lapins.



Figure 279 – Protéger, permettre la transformation ... une gestion des bâtiments agricoles compliquée

Source : Illustration d'un bâtiment agricole à Bouvresse / Réalisation Groupe PLUiH

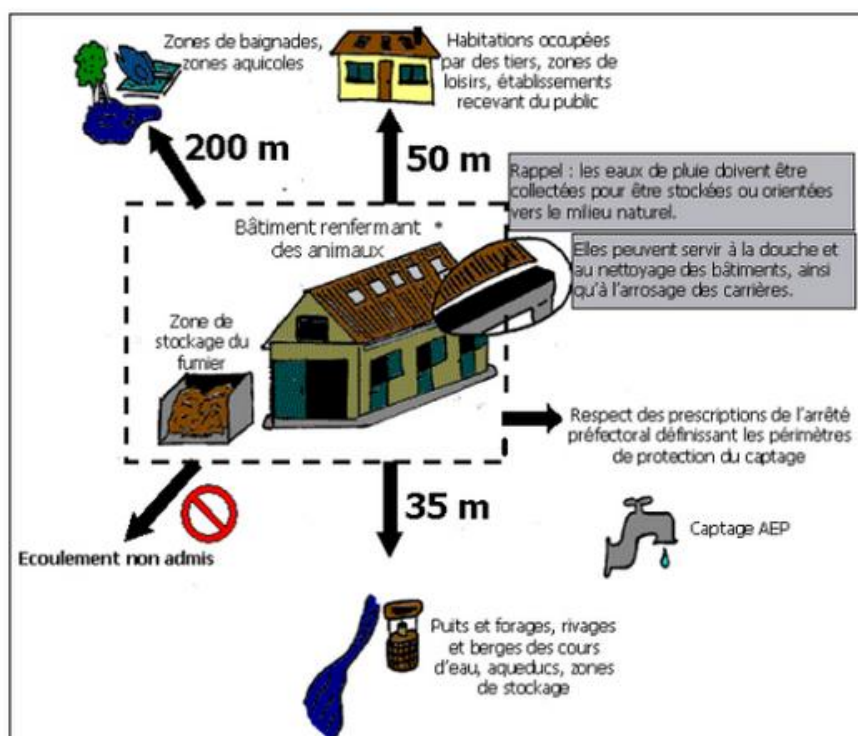
L'activité agricole figure parmi les activités qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients forts entraînant le classement de l'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

- 2101. Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc. de).
- 2102. Elevage, vente, transit etc. de porcs
- 2110. Elevage, transit, vente etc. de lapins
- 2111. Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc. de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques.
- 2112. Couvoirs
- 2113. Elevage, vente, transit etc. d'animaux carnassiers à fourrure
- 2120. Elevage, vente, transit etc. de chiens
- 2130. Piscicultures
- 2140. Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
- 2150. Verminières
- 2160. Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable.
- 2170. Engrais, amendements et supports de culture (fabrication des) à partir de matières organiques, à l'exclusion des rubriques 2780 et 2781
- 2171. Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture
- 2175. Dépôt d'engrais liquides
- 2180. Fabrication et dépôts de tabac

Animaux	Déclaration	Enregistrement	Autorisation
Vaches laitières	50 à 150	151 à 400	> à 400
Vaches allaitantes	> 100		
Veaux de boucherie, bovins à l'engraissement	50 à 400	401 à 800	> à 800
Porcs	50 à 450 équivalents animaux	450 équivalents animaux <u>et</u> Maximum d'emplacements : 2000 pour les porcs et 750 pour les truies	Plus de 2000 emplacements pour les porcs Plus de 750 d'emplacements pour les truies
Volailles	5 000 à 30 000 équivalents animaux	30 000 à 40 000 emplacements	Plus de 40 000 emplacements
Lapins	3 000 à 20 000 animaux sevrés		Plus de 20 000 animaux sevrés

Figure 280 – Classement ICPE des activités agricoles et principaux critères selon les animaux

Il existe des **distances minimales d'implantation des installations** par rapport aux immeubles habités par des tiers, zones de loisirs, établissements recevant du public et vis-à-vis des ressources en eau :



→ ***Bâtiment renfermant des animaux** : tout logement renfermant des équidés (boxes, stalles, stabulations libres couvertes, abris ouverts en pâture).

→ **Autres bâtiments** : stockage paille, fourrage, hangar matériel, carrière, manège... => pas de distance minimale (hormis celle conseillée par rapport au risque incendie).

→ **Simple paddock** avec couvert végétal non dégradé => pas concerné par la règle des 50 m.

> RSD

Il existe des **distances minimales d'épandage du fumier** par rapport aux immeubles habités par des tiers, zones de loisirs, établissements recevant du public et vis-à-vis des ressources en eau :

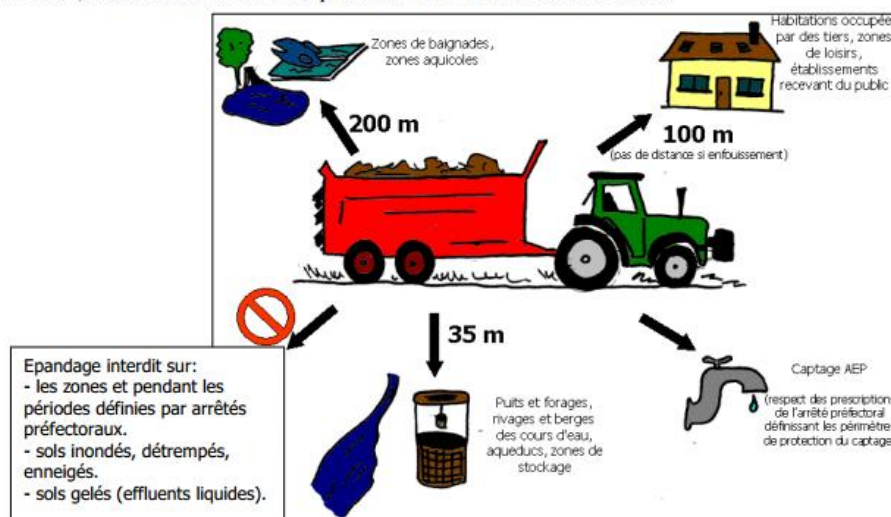


Figure 281 – Infographie des règles d'implantation des bâtiments

Source : Chambre d'Agriculture de l'Oise



Figure 282 – Exemple de l'installation d'ICPE en dehors d'un bourg

Source : imagerie Microsoft 2017

Ces périmètres sanitaires permettent aujourd'hui de créer des zones d'écartement pour les bâtiments accueillant des usages incompatibles. Ces périmètres permettent aussi d'évaluer les secteurs de projets agricoles possibles.

Les exploitants connaissent globalement d'importantes difficultés à se projeter dans l'avenir compte tenu du contexte économique incertain dans lequel leurs activités se situent. Le PLUi est justement un document qui organise sur le long terme les possibilités de bâtir et de se développer. A ce titre il est préconisé de ne pas se limiter aux périmètres agricoles pour **favoriser de futurs développements et la poursuite de la modernisation agricole**.

Le retrait de l'activité d'élevage des bourgs doit être pris en compte dans les politiques d'aménagement. Les exploitants ont fourni des efforts pour faciliter le développement résidentiel. Conserver des zones d'écartement plus fortes que les périmètres agricoles permettrait de maintenir ce principe d'aménagement. Pour exemple l'aide à la délocalisation des bâtiments agricoles d'élevage portait par exemple sur des reculs supérieurs à 150 mètres. Mais la situation au cas par cas est à privilégier aux mesures purement métriques. Les rares difficultés de voisinages rencontrées sont liées à des opérations de traitement des champs. En dehors de l'amélioration de la communication et une meilleure compréhension mutuelle des problématiques, le PLUi pourrait également traiter d'une thématique émergente : la prise en compte de la santé dans les critères de développement du territoire.

Les agrandissements et la construction de nouveaux bâtiments courant XXe siècle posent aujourd'hui des questions d'aménagement du territoire :

- **L'intégration paysagère difficile des bâtiments hors bourgs.** La volumétrie et l'aspect industriel des nouveaux bâtiments agricoles rend les bâtiments imposants dans le grand paysage. Une vigilance sur le respect de la pente, la relation avec les silhouettes villageoises et les bâtiments à valeur patrimoniale est à prévoir tout en pondérant avec les contraintes économiques liées à la construction de tels bâtiments.
- **Les aménagements de traversées d'agglomération souvent jugés contraignants par la profession.** Les agriculteurs pointent certains aménagements réalisés par les collectivités, mais aussi majoritairement le comportement des riverains qui, mal garés, gênent le passage des engins agricoles. Certains agriculteurs rencontrent des difficultés lorsque la sortie de leur exploitation débouche directement sur une route à forte circulation.

Les difficultés de voisinage sont mentionnées par plusieurs agriculteurs. Il s'agit majoritairement de difficultés et d'incompréhension avec les riverains, lors d'opération de traitements dans les champs. Ce problème pourrait probablement être atténué avec un meilleur dialogue et une meilleure communication envers le grand public. De façon plus ponctuelle, les difficultés peuvent se poser entre agriculteurs et collectivités, voire entre agriculteurs eux-mêmes.

Des problématiques de pression foncière. Dans ce secteur très rural, la pression foncière provient rarement des projets d'aménagement des collectivités, mais plutôt de la forte concurrence entre agriculteurs, la plupart d'entre eux souhaitant s'agrandir alors que peu de terrain est disponible.

S'y ajoute un problème de morcellement du parcellaire soulevé par plusieurs agriculteurs, qui rend le travail quotidien difficile, et exacerbe la concurrence entre agriculteurs : dès qu'un terrain se vend, plusieurs agriculteurs en sont voisins et se positionnent pour l'acquérir.

6. Un potentiel de développement

Une étude BMO réalisée à l'échelle de la région vise à identifier les projets et les besoins en main d'œuvre (source : Quels sont les besoins en main d'œuvre en agriculture et en agroalimentaire en Hauts-de-France en 2017 ? Chambre d'Agriculture).

Le département de l'Oise était le 3^e département avec 17 000 projets mais le dernier pour le secteur agricole comprenant l'industrie agro-alimentaire.

	AGRICULTURE		SAU * Ha		INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE		Population ayant un emploi *
	Nombre de projets	Nombre de projets pour 1000 ha de SAU			Nombre de projets	Nombre de projets pour 1000 emplois	
AISNE	4 140	8,2 /1000 ha	504 800	PAS DE CALAIS	1 344	2.8 /1000 emplois	490 400
NORD	2 240	6.1 /1000 ha	363 200	NORD	1 200	1.2 /1000 emplois	1 031 900
PAS DE CALAIS	2 003	4.3 /1000 ha	465 700	SOMME	625	2.9 /1000 emplois	215 500
SOMME	1 501	3.2 /1000 ha	470 700	AISNE	350	2 /1000 emplois	171 100
OISE	800	2.1 /1000 ha	376 400	OISE	232	0.8 /1000 emplois	273 800
Hauts-de- France	10 780	4.9 /1000 ha	2 180 800	Hauts-de- France	3 745	1.7 /1000 emplois	2 182 700

Figure 283 – Projets liés à l'agriculture

Source : enquête BMO2017, rapport départemental, traitement CA NPDC – Agreste – 2015

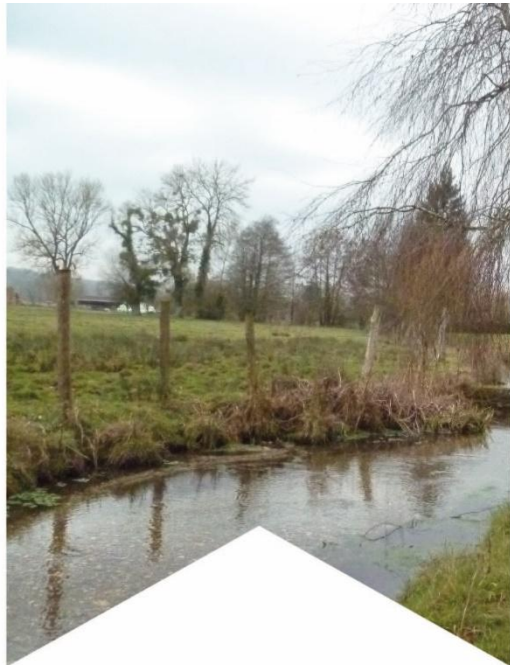
G. SYNTHÈSE

- Une population pas très active, avec à la fois une part de retraités et de pré-retraités importante (30%) mais aussi un taux d'élèves, étudiants ou stagiaires faible.
- En plus de cela, un territoire marqué par des filières de formation courtes et des jeunes qui ont commencé à travailler tôt et dans des filières professionnelles avec davantage de pénibilité. Cela se traduit par une plus forte proportion d'ouvriers sur le territoire (35%). Ces chiffres se retrouvent dans les caractéristiques du tissu entrepreneurial du territoire, avec une forte présence d'entreprises de la construction.
- Une faible concentration de l'emploi (64 emplois proposés pour 100 actifs résidents).
- Une dominance rurale caractérisée par une forte part d'agriculteurs (6%) comparée aux autres territoires (1%).
- Une intercommunalité fortement impactée par les migrations domicile-travail, avec seulement 18% des actifs du territoire qui travaillent dans leur commune de résidence. La majeure partie des habitants (65%) travaille dans le département de résidence et pouvant être expliqué du fait de la présence des pôles d'emplois de Beauvais, de Roissy-Sud Picardie et de Compiègne).
- Un territoire fortement dépendant à l'usage de la voiture individuelle, avec des ménages qui possèdent majoritairement deux voitures ou plus (46%) et qui confirme là encore le fort caractère rural de l'intercommunalité, avec peu d'alternatives à ce mode de déplacement.
- Globalement, le rythme de créations d'entreprises sur la CC Picardie Verte est dynamique et positif avec une cadence qui suit les tendances départementale, régionale et nationale. Un tiers des domaines d'activités connaissent une situation plus compliquée avec des créations à la baisse ces dernières années : la construction ; le commerce, transport, restauration, hébergement (comme les autres territoires) et les activités immobilières.
- Les entreprises de commerce, de transport, de restauration et d'hébergement sont les plus représentées sur le territoire (27% de l'ensemble des entreprises). La Picardie Verte apparaît donc comme étant un territoire accueillant et adapté pour le tourisme. Toutefois, ces activités ralentissent depuis quelques années.
- Trois Zones Communautaires d'Activités sont présentes sur la CC Picardie Verte : celle de Formerie (8 288 m², deux activités, pas de surface disponible), celle de Grandvilliers (13 343 m², cinq activités, pas de surface disponible) et celle de Feuquières (42 647 m², quatre activités et 8 754 m² de surface disponible).
- La Picardie Verte est un territoire marqué par une faible densité de population, ce qui ne favorise pas le fonctionnement des petits commerces alimentaires indépendants, ni leur implantation. On le voit notamment par la forte présence de supermarchés, part supérieure sur l'intercommunalité (17%) que sur les autres territoires (12% pour l'Oise, 14% pour les Hauts-de-France et 10% pour la France).
- Une faible part de commerces non-alimentaires (28%) contre 55% pour le département et 57% pour la région et la France. Malgré la présence de plusieurs catégories différentes de commerces non alimentaires, l'offre proposée n'est pas complète et oblige les habitants de l'intercommunalité à avoir recours à une offre plus large pour répondre à leurs demandes.
- Que ce soit pour les commerces alimentaires ou non-alimentaires : une localisation dans les pôles du territoire qui pousse les habitants à utiliser leur voiture pour faire leurs courses, faute de transports alternatifs à l'usage de la voiture, ce qui pose l'enjeu de la mobilité.
- Concernant les services bancaires et postaux, la CC Picardie Verte est très bien dotée par rapport aux autres territoires. L'intercommunalité compte notamment une part plus importante de bureaux de postes, de relais de poste commerçant et d'agence postale communale.
- Concernant les services de santé, la présence du centre hospitalier de Grandvilliers est un atout indéniable pour la CC Picardie Verte. Toutefois, le territoire manque de médecins généralistes, de masseurs-kinésithérapeutes, de chirurgiens-dentistes et ne compte aucun pédiatre ni psychiatre.
- Des projets d'ouverture d'établissement de santé sont en cours de réflexion dans le but de répondre au départ de médecins à la retraite.
- Globalement, une offre de santé insuffisante sur le territoire, d'autant que ce dernier est fortement confronté au vieillissement de sa population.

- Concernant les autres services marchands, on observe une situation ambivalente en lien avec le caractère rural affirmé du territoire :
 - Une faible part d'écoles de conduite, d'agences de travail temporaires et de pressings / laveries automatiques ;
 - A l'inverse, une part importante de salons de coiffure, vétérinaires agences immobilières et soins de beauté.
- Un territoire attractif en matière de tourisme, notamment grâce à la proximité avec l'aéroport de Beauvais ainsi que de nombreuses activités (balades, activités sportives, balades guidées, visite du patrimoine, histoire) qui permettent à l'intercommunalité d'être dynamique en ce domaine, ce qui contribue à son économie et son attractivité.
- On retrouve des activités telles que des circuits équestres, des randonnées (sentiers pédestres), des parcours sportifs pour cyclistes, des événements majeurs (fête des roses).
- On retrouve aussi des activités plus culturelles et historiques à travers la découverte du patrimoine riche présent sur le territoire, notamment au sein de la commune de Gerberoy, qui a héritée d'une histoire importante. Cela passe aussi par la découverte de musées.
- Un territoire qui comprend de nombreux hébergements touristiques et surtout diversifiés (campings, hôtels, gites, Airbnb, aire d'accueil de camping-car, aire naturelle de camping).

H. DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE : SYNTHÈSE ET ENJEUX

ATOUS	POINTS DE VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ○ Une bonne dynamique de création d'entreprises à maintenir ○ La présence de trois Zones Communautaires d'Activités contribuant au dynamisme économique du territoire ○ Une population plutôt âgée attachée à sa commune et qui contribue à faire vivre les commerces de proximité ○ Une activité touristique importante à ne pas négliger, notamment vecteur d'emplois sur le territoire (le secteur étant majoritaire sur l'intercommunalité) ○ Des projets d'ouverture d'établissement de santé en cours de réflexion 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une population vieillissante et peu active ○ Une offre de commerces alimentaires et non-alimentaires centrée au sein des pôles du territoire ○ Une offre de santé insuffisante ○ Un territoire fortement dépendant à l'usage de la voiture individuelle, avec des ménages majoritairement doublement motorisés
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire les migrations quotidiennes d'une large partie des actifs sur d'autres bassins d'emplois en permettant l'accueil d'entreprises innovantes ○ Soutenir le tissu commercial et la vitalité des centres-bourgs en adoptant une politique d'encadrement de l'installations des enseignes commerciales et en priorisant les localisations destinées à accueillir du commerce ○ Continuer de valoriser le tourisme pour tenter d'attirer de nouvelles populations ○ Améliorer l'offre de services de santé à même de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants, dans un contexte de vieillissement progressif de la population ○ Développer des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle 	



6. ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE PASSEE



D'après les données fournies par « Mon diagnostic artificialisation » et issues des éléments traités par le Cerema, que la consommation foncière sur le territoire a été de **194,2ha** entre 2011 et 2020 incluse.

Ce chiffre est ainsi retenu comme référence par le PLUi pour établir son projet de territoire, en lien avec l'objectif de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols qui est fixé par le cadre législatif et les documents supra-communaux (SRADDET, SCoT).



7. ANALYSE PROSPECTIVE : SCENARIOS DEMOGRAPHIE ET HABITAT



I. EXPLICATIONS

L'objectif des scénarios présentés ci-après est de réussir à projeter l'évolution démographique de la CC Picardie Verte d'ici à 2040 et ainsi estimer en conséquence de chaque hypothèse le nombre de logements à produire (constructions neuves, renouvellement du bâti existant).

Trois scénarios sont explorés. Chacun est à considérer comme théorique car se basant sur des paramètres chiffrés notamment déterminés à partir des évolutions constatées sur la décennie 2010-2021 (excepté pour le premier scénario, qui se basera sur la période 2015-2021), à savoir :

- La poursuite et l'accentuation d'un desserrement des ménages dû en grande partie à un vieillissement important de la population ;
- Une augmentation du nombre de logements ;
- Une forte hausse du taux de logements vacants (9,1% en 2021).

Important :

La confection de ces scénarios nécessite de déterminer à horizon 2040 le degré de plusieurs paramètres que sont la taille moyenne des ménages, la part des résidences secondaires et des logements vacants, ainsi que le nombre de logements appelés à être produits en renouvellement du bâti existant. Ces paramètres permettent de déterminer le niveau du « point d'équilibre » (ou « point mort ») qui permet d'établir le nombre de logements qu'il est nécessaire de produire pour maintenir le nombre d'habitants à un niveau équivalent.

L'autre partie de chaque scénario se base sur l'estimation de l'évolution du nombre d'habitants à horizon 2040. Evolution qui détermine elle aussi un besoin en logements qui se base sur l'hypothèse retenue pour l'évolution de la taille moyenne des ménages dans les années à venir.

Ces données chiffrées ne sont accessibles qu'au travers d'un recensement de la population (RP) complet fourni par l'Insee. Les diagnostics socio-démographiques et de l'habitat présentés précédemment étant élaborés au moment où les chiffres les plus récents mis à disposition par l'Insee étaient ceux du recensement de population de l'année 2021 (RP2021), c'est donc à partir de ces chiffres que sont conçus les scénarios suivants.

Ces scénarios servent de base à la réflexion des élus pour déterminer des choix à retenir et des capacités à faire qu'il convient de rendre possible à travers l'application du PLUi. Le scénario finalement retenu par les élus est présenté à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

II. SCENARIO N°1

SC 1

POURSUITE DU DECLIN DEMOGRAPHIQUE (sur le rythme 2015-2021)

	2010	Variations 2010-2021		2021	Variation annuelle 2021- 2040		2040
PARAMETRES							
Population intercommunale	31983			32136			29780
Croissance annuelle			0,04%			-0,40%	
Population des ménages	31983			32136		-124,02	29780
Taille moyenne des ménages	2,52			2,36		-0,011	2,15
Taux de desserrement			-0,59%			-0,49%	
Parc logements	14384		1262	15646			15830
Résidences principales	12451	87%	955	13406	86%		13851
Résidences secondaires	1016	7,1%	-195	821	5,2%		791
Logements vacants	916	6,4%	503	1419	9,1%		1187
Renouvellement logements			294				300
VARIATIONS ESTIMEES 2021-2040							
(A) EFFET DEMOGRAPHIQUE			0				-1096
(B) POINT D'EQUILIBRE (1+2+3+4)			602				1369
(1)RENOUVELLEMENT LOGEMENTS			294				300
(2) VARIATION RES SEC			-195				-30
(3) VARIATION LOG VAC			503				-232
(4) DESSERREMENT			0				1330
(C) TOTAL LOGEMENT NECESSAIRES (A+B)		2010-2021	602			2021-2040	273

Sources :

Données INSEE 2021 et 2010

Variables ajustables - estimations

Ce premier scénario se base sur le récent déclin démographique qu'a connu le territoire de la CC Picardie Verte entre 2015 et 2021. Dans la poursuite de cette tendance, on envisage ici le fait que la population va continuer de diminuer entre 2021 et 2040. On prévoit également une diminution de la taille moyenne des ménages (passage de 2,36 à 2,15 pers/mén), une stabilité de la part de résidences secondaires (de 5,2% à 5%) et une légère diminution de la part de logements vacants (de 9,1% à 7,5%).

Ainsi, suivant ce scénario, la CC Picardie Verte aurait un total de 273 logements à produire sur la période 2021-2040, là où 602 logements ont été produits entre 2010 et 2021. Une nette diminution de la production de logements donc pour les années à venir qui s'expliquerait par la baisse du nombre d'habitants. Mais un nombre de logements à produire qui serait malgré tout positif en raison des hypothèses retenues pour l'évolution du « point d'équilibre ».

Malgré tout, ce scénario apparaît comme étant difficilement acceptable en raison du fait qu'il acterait une poursuite de la dynamique négative en termes de démographie, ce qui, à tous points de vue, n'est pas positif pour un territoire.

III. SCENARIO N°2

SC 2

STABILISATION DU NOMBRE D'HABITANTS

	2010	Variations 2010-2021		2021	Variation annuelle 2021- 2040		2040
PARAMETRES							
Population intercommunale	31983			32136			32136
Croissance annuelle		0,04%			0,00%		
Population des ménages	31983			32136		0,00	32136
Taille moyenne des ménages	2,52			2,36		-0,011	2,15
Taux de desserrement		-0,59%				-0,49%	
Parc logements	14384		1262	15646			17082
Résidences principales	12451	87%	955	13406	86%		14947
Résidences secondaires	1016	7,1%	-195	821	5,2%		854
Logements vacants	916	6,4%	503	1419	9,1%		1281
Renouvellement logements			294				300
VARIATIONS ESTIMEES 2021-2040							
(A) EFFET DEMOGRAPHIQUE			0				0
(B) POINT D'EQUILIBRE (1+2+3+4)			602				1525
(1)RENOUVELLEMENT LOGEMENTS			294				300
(2) VARIATION RES SEC			-195				33
(3) VARIATION LOG VAC			503				-138
(4) DESSERREMENT			0				1330
(C) TOTAL LOGEMENT NECESSAIRES (A+B)		2010-2021	602		2021-2040	1525	

Sources:
Données INSEE 2021 et 2010
Variables ajustables - estimations

Ce second scénario vise à percevoir le nombre de logements qu'il conviendrait de produire si la population se stabilisait entre 2021 et 2040. On prévoit, comme dans les autres scénarios, une diminution de la taille moyenne des ménages (2,15 pers/mén en 2040). Il en est de même pour l'évolution des taux de résidences secondaires et de logements vacants, identiques au scénario n°1. En revanche ici, c'est le facteur de croissance annuelle de la population qui diffère. On imagine une situation dans laquelle la CC Picardie Verte connaît une stabilisation de sa population jusqu'en 2040.

Cette stabilité est positive pour le territoire car elle permettrait d'endiguer la dynamique négative des dernières années. Ainsi, dans cette optique, il y aurait un renouvellement du parc de logements, avec 1 525 logements nécessaires d'être produits entre 2021 et 2040, contre 602 entre 2010 et 2021. Un chiffre qui répond donc uniquement aux besoins du « point d'équilibre » étant donné que la croissance de population projetée est nulle. C'est principalement l'hypothèse retenue pour le desserrement des ménages qui expliquerait alors le besoin en logements à produire.

IV. SCENARIO N°3

SC 3

RETOUR D'UNE HAUSSE DEMOGRAPHIQUE SENSIBLE

	2010	Variations 2010-2021		2021	Variation annuelle 2021- 2040		2040
PARAMETRES							
Population intercommunale	31983			32136			32752
Croissance annuelle			0,04%			0,10%	
Population des ménages	31983			32136		32,43	32752
Taille moyenne des ménages	2,52			2,36		-0,011	2,15
Taux de desserrement			-0,59%			-0,49%	
Parc logements	14384		1262	15646			17410
Résidences principales	12451	87%	955	13406	86%		15234
Résidences secondaires	1016	7,1%	-195	821	5,2%		870
Logements vacants	916	6,4%	503	1419	9,1%		1306
Renouvellement logements			294				300
VARIATIONS ESTIMEES 2021-2040							
(A) EFFET DEMOGRAPHIQUE			0				287
(B) POINT D'EQUILIBRE (1+2+3+4)			602				1566
(1)RENOUVELLEMENT LOGEMENTS			294				300
(2) VARIATION RES SEC			-195				49
(3) VARIATION LOG VAC			503				-113
(4) DESSERREMENT			0				1330
(C) TOTAL LOGEMENT NECESSAIRES (A+B)		2010-2021	602		2021-2040		1853

Sources:

Données INSEE 2021 et 2010

Variables ajustables - estimations

Ce troisième et dernier scénario vise à percevoir le nombre de logements qu'il conviendrait de produire si la population retrouvait une hausse démographique sensible. Comme dans les autres scénarios, tous les facteurs restent inchangés, sauf celui de la population, qui connaîtrait ici une croissance moyenne annuelle de +0,10% entre 2021 et 2040.

Dans ce scénario, en cumulant hausse de la population et besoins liés au « point d'équilibre » avec les hypothèses retenues, il faudrait produire un total de 1 853 logements entre 2021 et 2040. Ce scénario, plus ambitieux, impliquerait donc une production de logements plus soutenue et trois fois supérieure à celle mesurée entre 2010 et 2021. Une production de logements qui est plus incertaine en fonction de la conjoncture économique des années à venir et aussi de la nécessité de réduire la consommation foncière, ce qui implique nécessairement de soutenir des densités bâties plus élevées.



8. ANNEXES



I. ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Objectifs locaux environnementaux de référence (PER Picardie)

Stratégie régionale pour le patrimoine naturel de Picardie, 2008

La stratégie régionale pour le patrimoine naturel de Picardie en 2008 identifie 3 défis, 4 orientations et 18 projets opérationnels :

- Associer les picards à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel régional
- Renforcer et mutualiser la connaissance et les compétences, coordonner et évaluer les politiques en faveur de la biodiversité
- Prendre en compte le patrimoine naturel dans l'aménagement, le développement et la gestion des territoires picards
- Consolider la trame verte et bleue (réseau régional des espaces naturels)

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TV) du Nord-Pas de Calais a été approuvé en juillet 2014, puis annulé par décision du tribunal administratif en février 2017. En conséquence, les plans d'action stratégique proposant des mesures ou démarches répondant aux objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités ne sont pas valides.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Picardie n'a pas été adopté. En conséquence, les plans d'action stratégique proposant des mesures ou démarches répondant aux objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités ne sont pas valides.

Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH), 2005

Les orientations régionales forestières, outre des objectifs de production, prennent en compte la biodiversité dans les modes de gestion :

- Développement des connaissances et de la gestion des niveaux de population de la grande faune sauvage (cervidés, sangliers...)
- Conservation, restauration, gestion des larris, du bocage, des talus et bandes enherbées,
- Conservation des zones humides naturelles et aménagement des zones artificielles,
- Réduction des nuisances dues aux espèces exogènes,
- Définition et inventaire des couloirs biologiques, maintien et restauration de leurs fonctionnalités.

Améliorer et diffuser les connaissances sur les espèces sauvages.

Agenda 21

Les actions 42 et 43 de l'Agenda 21 de l'Oise participent à la prévention, la gestion et la valorisation du patrimoine isarien. Par ailleurs, les actions 44 et 45 œuvrent à assurer la protection et la gestion des ressources en eau.

L'analyse de l'articulation avec les autres documents d'aménagement doit permettre d'apprécier les relations et la cohérence du PLU avec les autres documents d'urbanisme et plans et programmes également soumis à une procédure d'évaluation environnementale, dans les formes prévues par les décrets n°2005-608 et 613 du 27 mai 2005.

A. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Selon le [SDAGE Seine-Normandie](#), les 2/3 Sud de la Communauté de Communes font partie de 3 unités hydrographiques différentes : l'unité hydrographique de la Bresle au Nord-Ouest (Sav. 7), l'unité hydrographique de l'Epte au Sud-Ouest (Sav. 13) et l'unité hydrographique du Thérain au Sud et en partie centrale (Sav. 14).

Selon le [SDAGE Artois-Picardie](#), le 1/3 Nord du territoire intercommunal fait partie de la [masse d'eau superficielle Selle/Somme](#) (FRAR51).

Ces deux SDAGE définissent des défis/enjeux listés ici :

SDAGE Seine-Normandie	SDAGE Artois-Picardie
<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques • Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques • Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants • Protéger et restaurer la mer et le littoral • Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future • Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides • Gestion de la rareté de la ressource en eau • Limiter et prévenir le risque d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques • Garantir une eau potable en qualité et quantité satisfaisante • S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations • Protéger le milieu marin • Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Les [mesures préconisées](#) pour chacune de ces entités hydrographiques sont reportées ci-dessous.

Unité hydrographique du Thérain
<p>Réduction des pollutions des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du réseau pluvial • Reconstruction ou création de STEP (Station d'Épuration) avec traitement suffisant • Traitement des eaux usées au-delà de la directive ERU
<p>Réduction des pollutions des industries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents • Prévention des pollutions accidentelles • Réduction des substances dangereuses et des pollutions hors substances dangereuses
<p>Protection et restauration des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration hydromorphologique de cours d'eau • Restauration de la continuité écologique
<p>Réduction des pollutions agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des transferts de fertilisants • Réduction des apports de fertilisants et pesticides
<p>Connaissance et gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place ou renforcement d'un SAGE • Mise en place d'outils de gestion concertée • Mesures de formations, conseil, sensibilisation ou animation • Etude globale et schéma directeur
Unité hydrographique de la Bresle
<p>Gestion des déchets contribuant au bon état des eaux</p>
<p>Réduction des pollutions des collectivités</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du réseau pluvial • Réhabilitation du réseau d'eaux usées • Traitement des eaux usées au-delà de la directive ERU • Equiper une STEP d'un traitement suffisant
<p>Réduction des pollutions des industries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des pollutions accidentelles
<p>Réduction des pollutions agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des transferts de fertilisants et d'intrants • Elaboration d'un programme d'action Erosion • Réduction des effluents issus d'une pisciculture • Réduction des apports de fertilisants et pesticides
<p>Protection et restauration des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration hydromorphologique de cours d'eau • Restauration de la continuité écologique
<p>Connaissance et gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place ou renforcement d'un SAGE • Etude transversale
<p>Unité hydrographique de l'Epte</p>
<p>Gestion des déchets contribuant au bon état des eaux</p>
<p>Réduction des pollutions des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du réseau pluvial • Réhabilitation du réseau d'assainissement • Equiper une STEP d'un traitement suffisant
<p>Réduction des pollutions des industries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents • Réduction des pollutions hors substances dangereuses
<p>Réduction des pollutions agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des transferts de fertilisants • Elaboration d'un programme d'action Erosion • Réduction des apports de fertilisants et pesticides
<p>Protection et restauration des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration hydromorphologique de cours d'eau • Restauration de la continuité écologique
<p>Connaissance et gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude transversale • Mise en place d'outils de gestion concertée
<p>Masse d'eau superficielle de la Selle/Somme</p>
<p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'action sur une AAC (Aire d'Alimentation de Captage) • Limiter les apports en pesticides et fertilisants • Limiter les transferts de fertilisants et d'intrants, et l'érosion

<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des pratiques pérennes
<p>Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif • Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidange • Equiper une STEP d'un traitement suffisant • Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales • Reconstruire ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées
<p>Ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des pratiques pérennes • Mener une action découlant de l'arrêté de DUP (en périmètres de protection) • Elaborer un plan d'action sur une ou plusieurs AAC • Améliorer la qualité d'une usine de traitement pour l'alimentation en eau potable • Sécuriser l'accès et l'alimentation en eau potable
<p>Industrie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures de réduction des pollutions hors substances dangereuses • Mesures de réduction des substances dangereuses
<p>Milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager ou supprimer des ouvrages • Schéma directeur ou étude globale • Restauration d'un cours d'eau • Entretien d'un cours d'eau

Les orientations du PLUi intègrent un certain nombre de mesures visant à la gestion de la ressource en eau ; celles-ci concernent des objectifs de préservation de la qualité de l'eau, de gestion de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et de protection et mise en valeur des zones humides.

Compte tenu de ces objectifs, le PLUi tel qu'il est défini, est compatible avec les objectifs des SDAGE que sont « améliorer la qualité générale des eaux superficielles et souterraines » et « maintenir, préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques et les zones humides ».

B. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE RESEAU NATURA 2000

Protéger la diversité biologique est un objectif majeur des politiques environnementales mondiale, européenne ou française. Afin de répondre à ce défi, l'Union européenne a mis en place le réseau NATURA 2000. Rompant avec la tradition de protection stricte et figée des espaces et des espèces, l'approche proposée par la démarche NATURA 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Aucune procédure d'autorisation nouvelle n'est créée. Mais les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site NATURA 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Aucun projet d'aménagement communal prévu au PLUi ne s'inscrit sur les zones NATURA 2000 recensées sur le territoire.

Le projet d'urbanisme de la Communauté de Communes Picardie Verte n'aura donc aucune incidence sur ces sites. Le PLUi s'inscrit donc bien en compatibilité avec les préconisations de la démarche NATURA 2000.

C. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PPRI DES VALLEES DU THERAIN AMONT ET DU PETIT THERAIN

Une partie des communes de la Communauté de Communes fait l'objet d'un PPRI prescrit et approuvé. Le zonage du PPRI est reporté au plan de zonage du PLUi.

Aucun des projets d'aménagement de la Communauté de Communes et de ses communes constitutives n'est situé au sein des limites du PPRI.

Le PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte s'inscrit donc bien en compatibilité avec le PPRI des vallées du Thérain amont et du Petit Thérain.

D. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PDEDMA

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a pour objet d'orienter et de coordonner la gestion des déchets sur le territoire départemental.

Il concerne les déchets des ménages et ceux qui, comme les DIB, peuvent relever du fait de leur nature et de leur faible caractère polluant des mêmes installations, qu'ils soient ou non collectés par les communes, c'est-à-dire :

- les ordures ménagères : déchets produits par les ménages, • les encombrants (électroménager, meubles...),
- les déchets ménagers spéciaux : huiles moteur, peintures, solvants... • les déchets inertes, déblais, gravats provenant des travaux publics ou des particuliers,
- les déchets végétaux produits par les collectivités locales, les particuliers, les entreprises,
- les déchets industriels banals : déchets non toxiques générés par l'activité économique,
- les résidus d'épuration : boues de stations d'épuration, de production d'eau potable...

Les orientations du plan actualisé sont :

- la poursuite et l'amplification de l'effort de valorisation,
- la mise en place d'équipements de valorisation et de traitement des déchets ultimes ou incinérables,
- la prise en compte des partenaires extérieurs au département pour la gestion des déchets dans les zones périphériques du département,
- la maîtrise et l'harmonisation des coûts,
- la mise en place des mesures d'accompagnement et d'élargissement du plan :
- amélioration de la prise en compte de déchets spécifiques (matières de vidange, déchets ménagers spéciaux...),
- réhabilitation des décharges brutes,
- promotion de la réduction à la source de la production de déchets,
- coordination de l'information et de la communication,
- le suivi du plan et son actualisation en fonction de l'amélioration des connaissances des gisements, des flux et des coûts, des évolutions économiques et réglementaires...

Objectifs

Pour la valorisation matière, les objectifs du plan concernent le recyclage des ordures ménagères (verre, papier, carton, plastiques...) en pourcentage du poids des ordures ménagères était de 13,9 % en 1999, les objectifs fixés par le plan sont de 22 % en 2005 et 2010.

Concernant la valorisation organique, le recyclage des déchets verts et de la partie fermentescible des ordures ménagères en pourcentage du poids des ordures ménagères et des déchets verts était de 10,8 % en 1999, les objectifs fixés par le plan sont de 19 % en 2005 et 30 % en 2010.

Le projet d'aménagement porté par le PLU ne change pas les valeurs de déchets produits de manière sensible. On peut considérer que le PLU respecte le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé le 11 septembre 1995.

E. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PREDD

Pour donner suite à une délibération en date du 27 octobre 2006, le Conseil régional de Picardie assure la coordination des opérations de mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) dans le cadre de la révision des documents suivants :

- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) élaboré en Picardie sous l'autorité du Préfet de Région et adopté le 1^{er} février 1996 pour une durée de dix ans ;
- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets à Risques d'Activités de Soins (PREDDAS) approuvé également le 1^{er} février 1996.

Les catégories de déchets prises en compte sont :

- Les déchets dangereux issus de l'industrie, des services, du commerce et de l'artisanat (DDA),
- Les déchets dangereux du BTP y compris les déchets d'amiante,
- Les déchets dangereux issus de l'activité agricole,
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les établissements de santé, les secteurs Libéraux, les patients en auto-traitements et les services vétérinaires,
- Les déchets dangereux, y compris les déchets à risque infectieux, produits par les centres de recherche et les établissements d'enseignement,
- Les déchets dangereux des ménages (DDM).

Sont exclus du champ d'étude les déchets explosifs ou radioactifs, qui font l'objet de plans de gestion spécifiques.

Les orientations régionales retenues pour une meilleure gestion des déchets dangereux sont reprises ici. Chacune de ces orientations est associée à des objectifs à l'échéance 2020 :

Orientation n°1	Incitation à la réduction de la production de déchets dangereux et de leur nocivité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la réduction de la production de déchets dangereux : encourager une consommation responsable, l'emploi de produits moins toxiques, de produits éco-conçus, limiter la surconsommation • promouvoir et accompagner les démarches d'éco-conception, l'emploi des Meilleures Techniques Disponibles (BREF), mise en place des technologies propres et du zéro rejet • encourager une meilleure maîtrise de la production de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)
Orientation n°2	Optimisation de la collecte et de la prise en charge des flux diffus (des ménages, d'activités industrielles et artisanales et des DASRI)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • diagnostiquer l'offre de service de collecte des Déchets Dangereux Diffus des Ménages (DDDM) et des Activités industrielles et artisanales (DDDA) • optimiser la collecte des DDDM • optimiser la collecte des DDDA • optimiser la collecte des DDD produits par les établissements publics et d'enseignement • poursuivre les opérations collectives (de collecte ou non) des DDDA par branches d'activités • développer la collecte et le regroupement des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) diffus
Orientation n°3	Privilégier la valorisation (matière ou énergétique) et rationaliser le traitement

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • accompagner la recherche, ainsi que le développement d'activités de valorisation • développer la valorisation énergétique et matière des DD suivants : huiles usées, solvants usés, autres déchets liquides et acides/bases • concertation et suivi des performances des installations de traitement des déchets dangereux
<p>Orientation n°4</p>	<p>Incitation au transport multimodal des déchets dangereux (à impact environnemental moindre ou égal que celui du transport routier), prioritairement aux déchets parcourant de grandes distances</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation au respect du principe de proximité • initier le développement du transport multimodal : incitation au transport multimodal à impact environnemental moindre ou égal à celui du transport routier seul

Le projet du PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte n'a que peu d'impact sur la production de déchets. Il n'est pas prévu de créer de site de stockage. Les terres agricoles, faibles en surfaces ne modifieront pas les possibilités de la filière de valorisation à mettre en place.

F. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Le **Schéma départemental des Carrières de l'Oise** a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2015.

Une carte du zonage permet de cibler les zones à enjeux.

Le **zonage rouge** couvre des enjeux non compensables ou très difficilement, c'est-à-dire dont la disparition ne pourrait être comblée par des mesures compensatoires. L'orientation retenue est l'évitement d'extraction de matériaux. Sont considérés comme présentant des enjeux forts et non compensables des habitats rares et fragiles d'espèces floristiques ou faunistiques concernés par des mesures de protection, des inventaires scientifiques ou autres démarches visant à signaler leur valeur patrimoniale.

Le **zonage jaune** dans lequel il faut prendre en compte de manière approfondie certains enjeux locaux lors de l'étude d'impact des projets. L'orientation retenue est la réduction et/ou la compensation des impacts. La remise en état doit garantir la qualité résiduelle du milieu dans le cadre des mesures de réduction mises en place sur site.

Le **zonage violet** correspond à la cartographie des interdits réglementaires d'exploitation de carrières. Il tient compte des documents de planification existants que sont les deux SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie et les règlements des PPRI approuvés.

Deux carrières sont **en cours d'activité** sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, représentées par une étoile sur la carte. Toutes deux exploitent la craie. La carrière Lefèbvre Francis est autorisée depuis avril 2011 pour une durée de 30 ans. La carrière Lucas-Baudmont bénéficie d'un arrêté de prolongation d'exploitation jusqu'en aout 2015.

En matière de réaménagement, la carrière Lucas-Baudmont prévoit un simple remblaiement tandis que celle de Lefèbvre Francis prévoit la reconstitution d'une forêt.

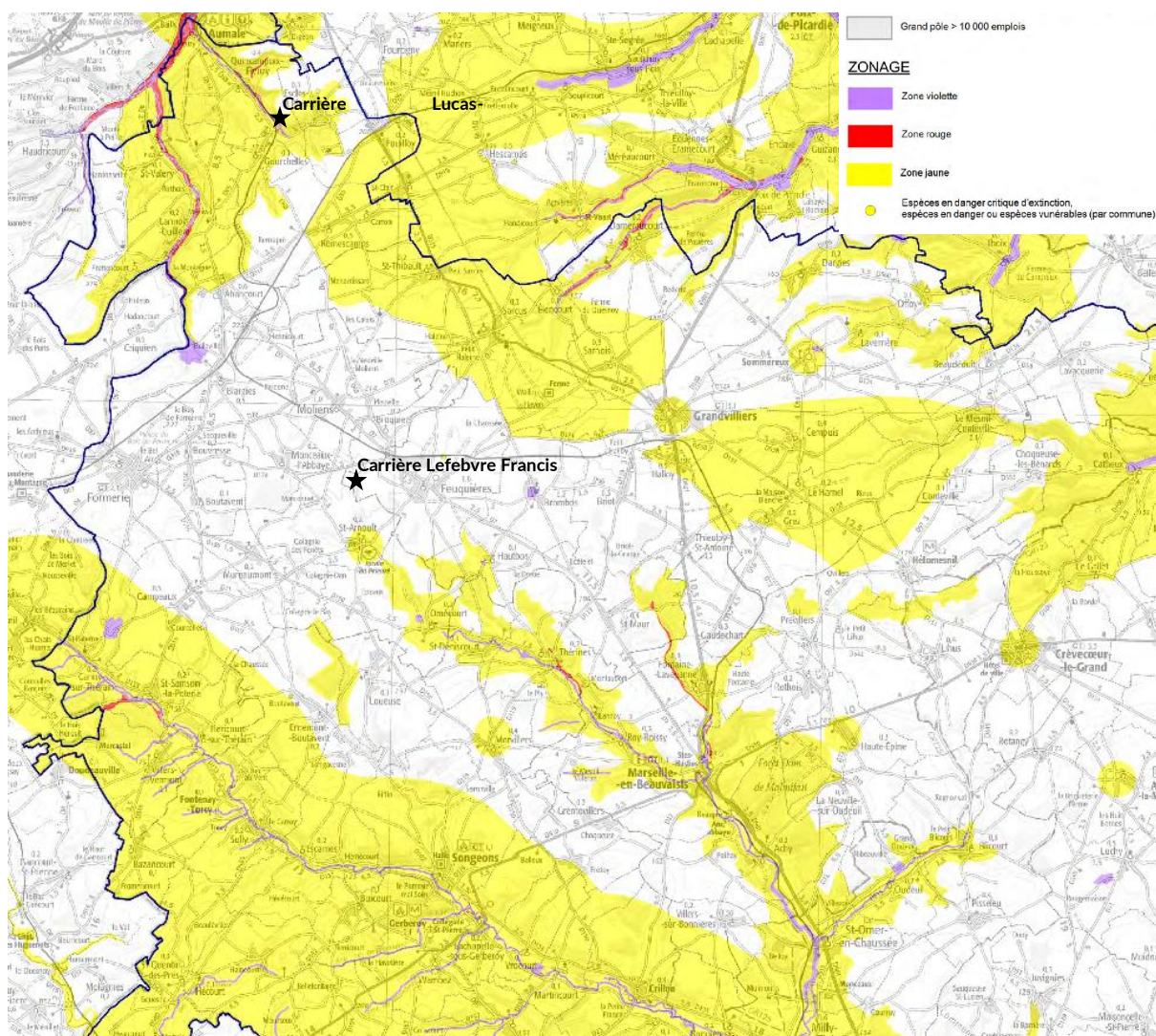


Figure 284 – Zonage lié au Schéma Départemental des Carrières

(Source : www.oise.gouv.fr)

L'activité et le réaménagement de ces deux carrières sont pris en compte dans le PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte

Le projet de PLUi respecte le Schéma Départemental des Carrières approuvé le 14 octobre 2015.

6. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PROGRAMME D'ACTION POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES

Les parcelles identifiées dans ce cinquième plan ne sont pas identifiées comme pouvant changer de vocation. Les propriétaires sont tenus de respecter les orientations émises par le PAR.

Dans sa forme actuelle, le projet de PLUi respecte le Programme d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates approuvé par arrêté préfectoral du 28 mai 2014.

H. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCOT PICARDIE VERTE

Le SCoT de la Picardie Verte a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2014.

Le PADD nous fournit divers objectifs recensés ci-dessous :

Objectif 1 : Proximité

- Préserver et développer l'agriculture
- Favoriser les conditions du maintien des activités existantes
- Développer des filières nouvelles
- Développer le réseau des zones d'activités
- Développer le tourisme
- Développer le commerce et l'artisanat

Objectif 2 : Qualité

- Améliorer la qualité environnementale
- Améliorer la qualité énergétique
- Améliorer la qualité paysagère
- Mettre en place une trame bleue et verte
- Améliorer la qualité résidentielle
- Améliorer la qualité des services
- Améliorer la qualité économique
- Enjeu des parcours de formation

Objectif 3 : Equilibre

- Favoriser l'équilibre habitat-emploi
- Favoriser l'équilibre entre les différents secteurs du territoire
- Favoriser l'équilibre entre les bourgs et les communes rurales
- Favoriser l'équilibre résidentiel
- Favoriser un équilibre rural
- Favoriser l'accessibilité et la mobilité
- Améliorer les conditions des grandes infrastructures

Le SCOT de la Picardie Verte a été approuvé le 21 février 2014.

Les pistes étudiées lors de la définition du projet visent la recherche d'équilibres globaux et débouchent sur des règles partagées à l'échelle des 89 communes, en gardant à l'esprit un développement maîtrisé du territoire communautaire.

1. Sur quels leviers de développement agir ? (Notion d'attractivité)

Les 89 communes du SCoT constituent un périmètre cohérent autour de quatre pôles urbains : Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons. La poursuite d'actions communautaires à cette échelle confortera le rôle de la Communauté de Communes tant localement qu'au niveau régional.

Passer à 37 300 habitants à l'horizon 2030 est un objectif que le territoire pourra absorber en renforçant le niveau d'équipements et de services. Environ 2660 logements neufs seront alors nécessaires pour accueillir cette nouvelle population. Sur le plan économique, l'accueil d'activités et de commerces devra se faire principalement en appui des zones existantes pour accentuer la lisibilité du territoire. Les besoins fonciers sont estimés à environ 144 hectares (50 ha pour le développement économique et 94 ha pour le développement de l'habitat).

Tout secteur économique devra être développé afin de diversifier le tissu local et créer de nouveaux emplois.

Le projet d'aménagement de la commune respecte les objectifs de développement du SCoT.

2. Quelle répartition définir pour structurer le territoire ? (Notion de hiérarchisation)

Tout le territoire doit proposer un développement modulé selon le niveau d'équipement local. Ainsi, les pôles structurants supporteront une grande part du développement, secondés par des espaces de développement complémentaires, puis plus modérément les autres communes rurales du territoire.

L'offre de logements sera diversifiée : en propriété, en location privée et aidée. Afin d'économiser l'espace, la densité de construction mixera pavillons, maisons de ville et petits collectifs.

Si l'accueil de ces nouveaux logements passe principalement par l'ouverture de zones naturelles à l'urbanisation, le renouvellement du parc existant en réduira d'autant la consommation, notamment sur les pôles urbains. Une telle structuration du territoire a pour ambition d'affirmer la vocation de chaque entité.

3. Comment concilier cadre de vie et aménagement ? (Notion de préservation)

Au-delà des éléments naturels déjà protégés (milieux humides, boisements...), le SCoT conforte la diversité de la faune et de la flore. Chaque intervention ponctuelle ou aménagement d'ensemble devra intégrer une approche paysagère.

Selon l'ampleur, il sera recherché une qualité dans le traitement des espaces publics, l'intégration des constructions. Un regard devra également être porté sur les entrées sur le territoire communautaire.

Qu'elle soit liée à un espace naturel ou à une activité humaine, une protection est à instaurer afin de limiter l'exposition des populations (zone inondable ...).

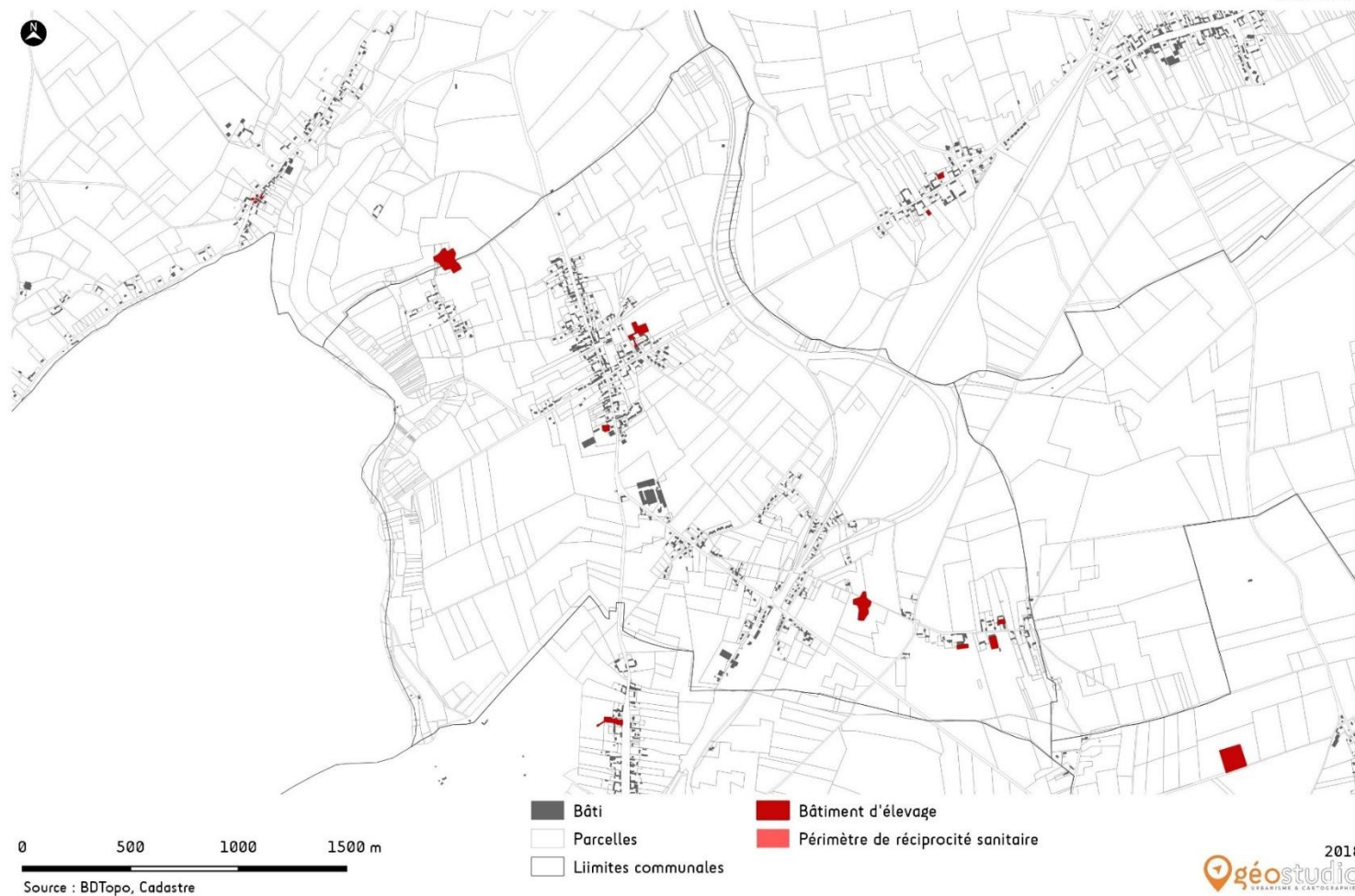
De la même façon, la recherche de solutions aux questions environnementales devra être poursuivie (gestion des déchets, qualité et approvisionnement en eau potable, gestion des eaux pluviales...). L'étalement urbain sera maîtrisé notamment en instituant des coupures d'urbanisation.

Les différents éléments de patrimoine identifiés à l'échelle régionale, départementale et locale ont été mis en évidence et protégés afin de conserver une perméabilité environnementale. Les risques ont été intégrés à la démarche d'élaboration du projet, et ce dernier tend à limiter les déplacements et la consommation d'espace et de ressources non-renouvelables.

Dans sa forme actuelle, le projet de PLUi de la Picardie Verte est totalement compatible avec le SCoT de la Picardie Verte approuvé le 21 février 2014.

II. LOCALISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Abancourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Achy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Bazancourt



0 500 1000 1500 m

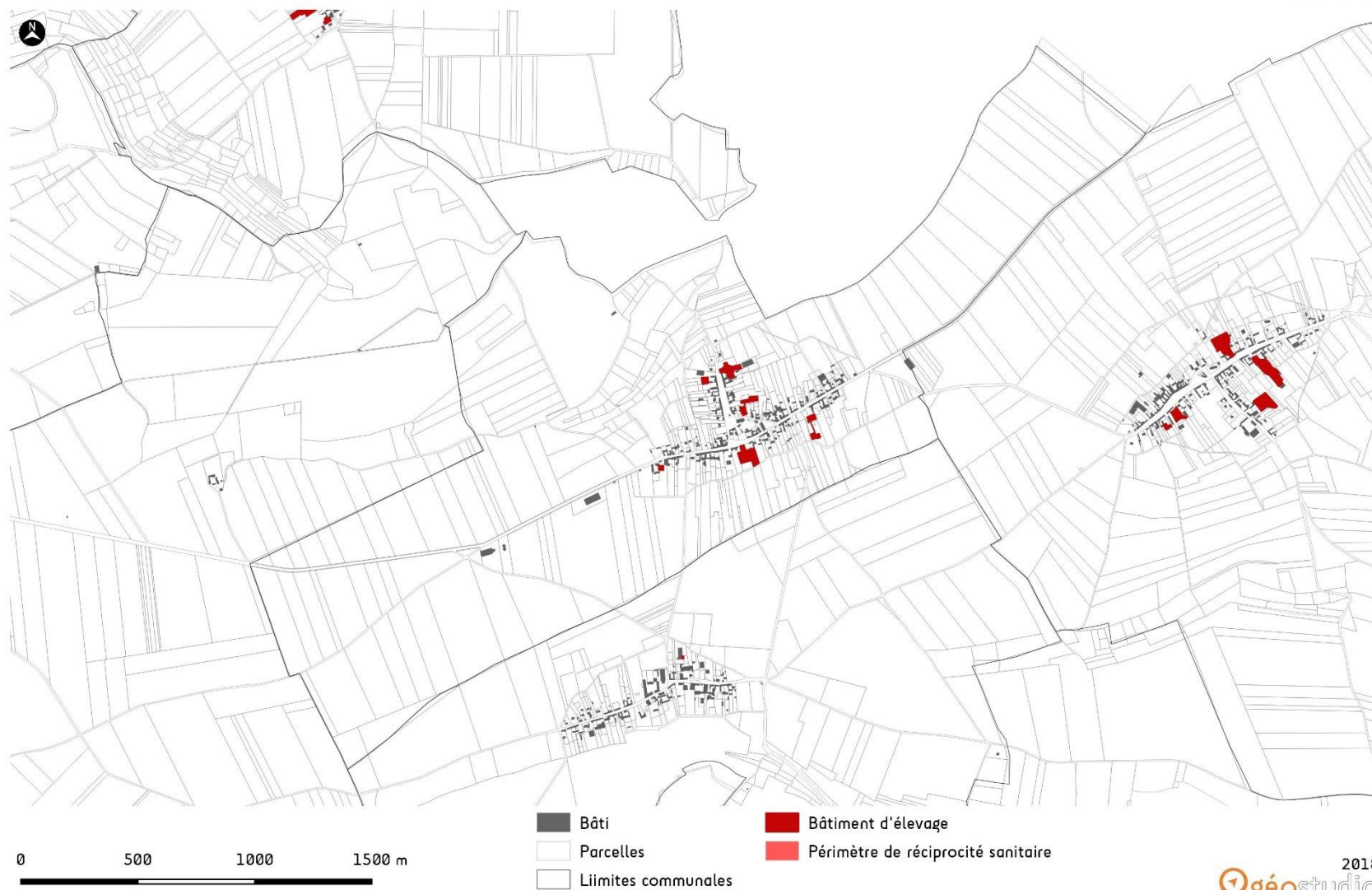
Source : BDTopo, Cadastre

■ Bâti
□ Parcelles
□ Liimites communales

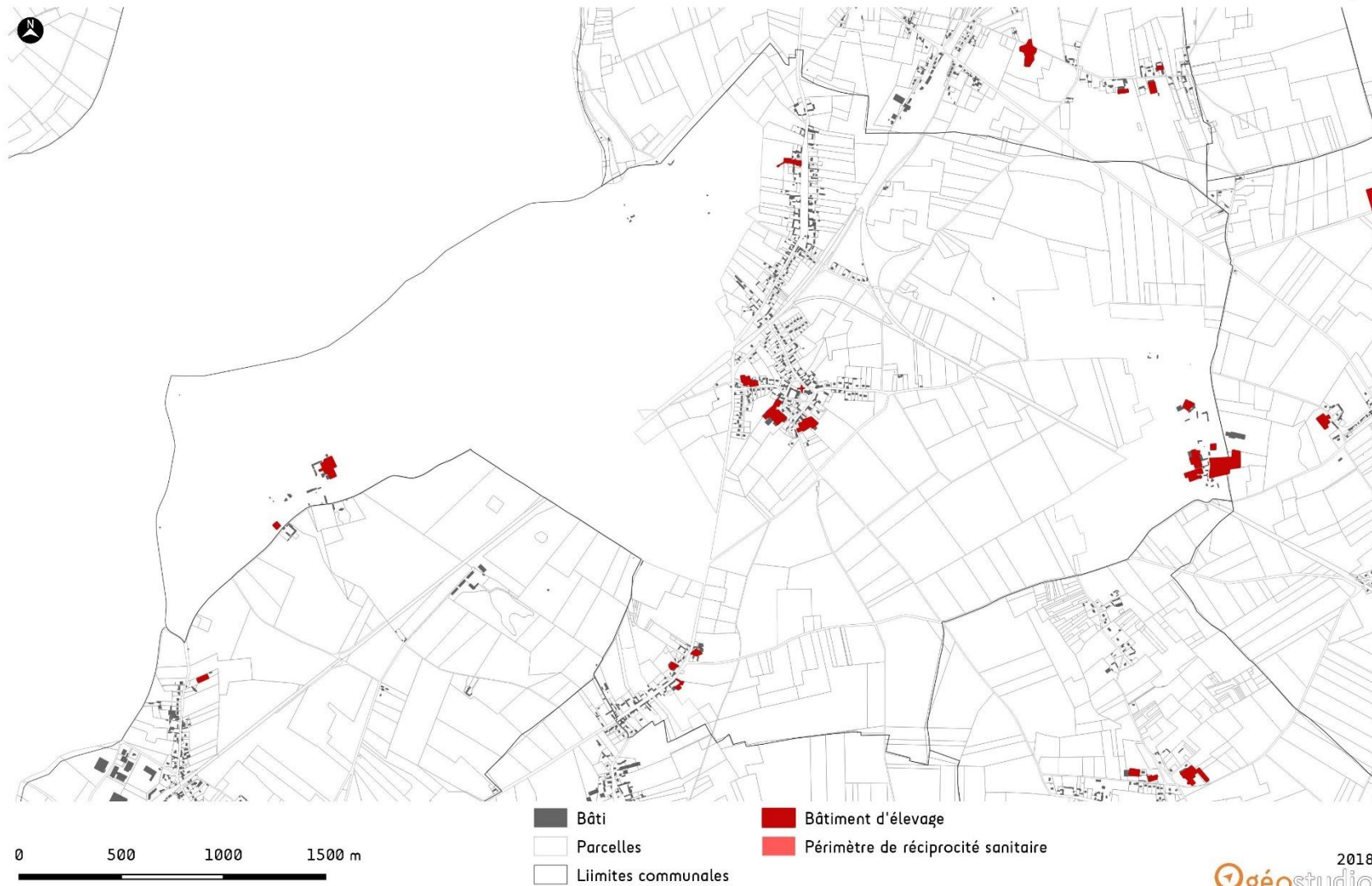
■ Bâtiment d'élevage
■ Périmètre de réciprocité sanitaire

2018
 géostudio
URBANISME & CARTOGRAPHIE

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Beaudéduit



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Blargies



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Blicourt



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Liimites communales
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité sanitaire

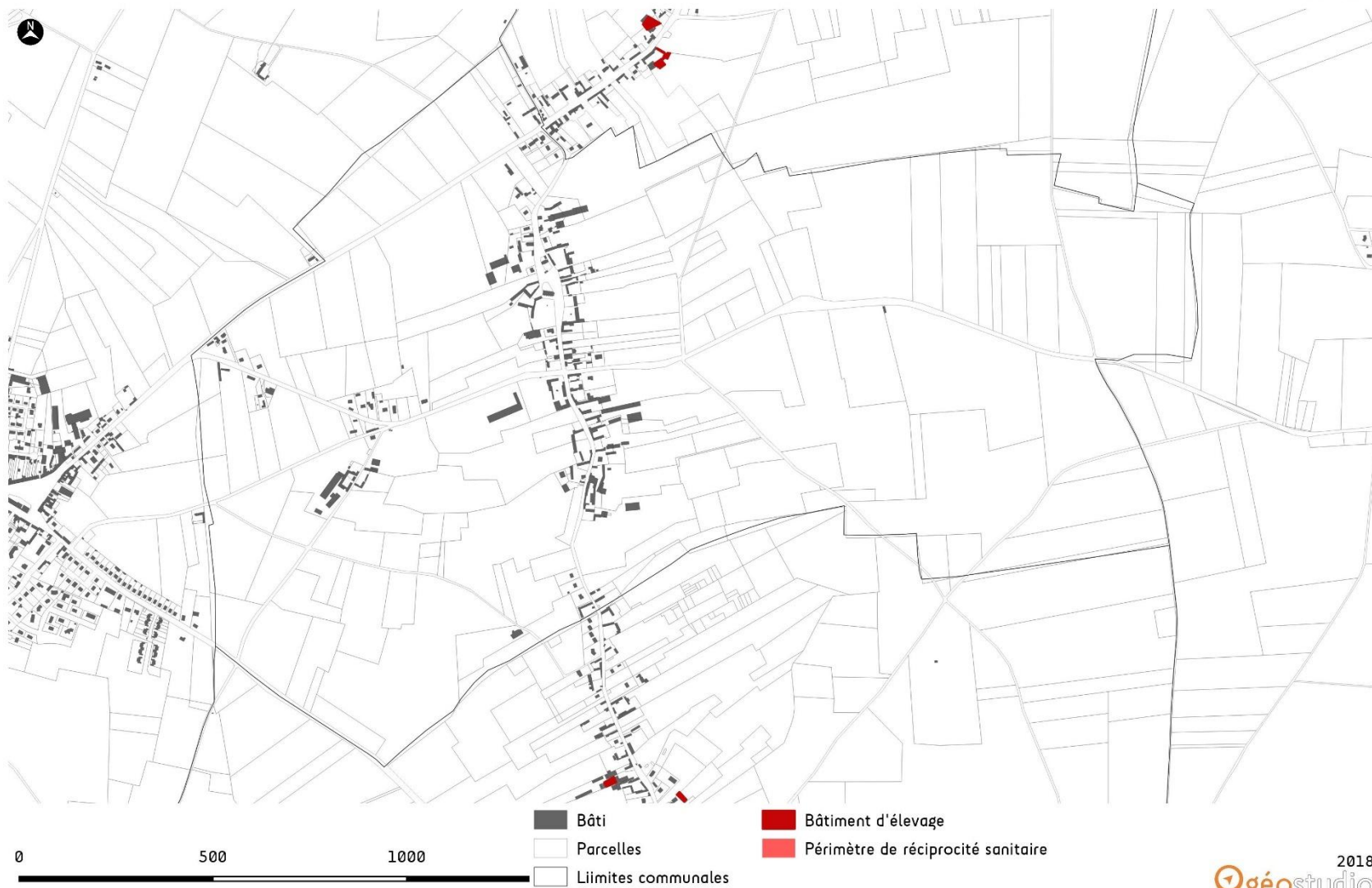
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Bonnières



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Boutavent



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Bouvresse



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Briot



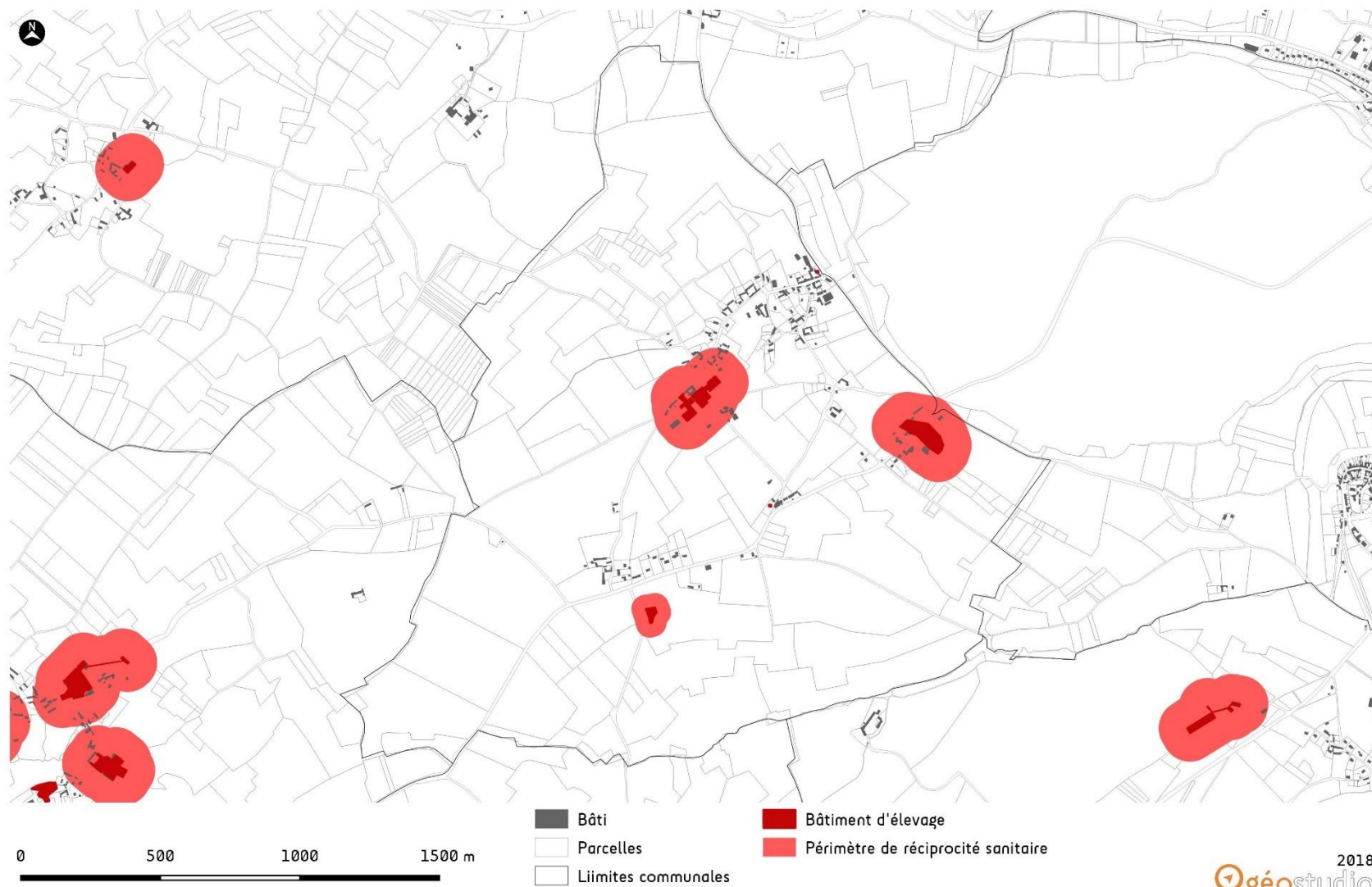
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Brombos



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Broquiers



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Buicourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Campeaux



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Canny-sur-Thérain



0 500 1000 1500 m



Source : BDTopo, Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Liimites communales
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité sanitaire

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Cempuis



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Crillon



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Daméraucourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Dargies



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Élencourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Ernemont-Boutavent



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Escames



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Escles-Saint-Pierre



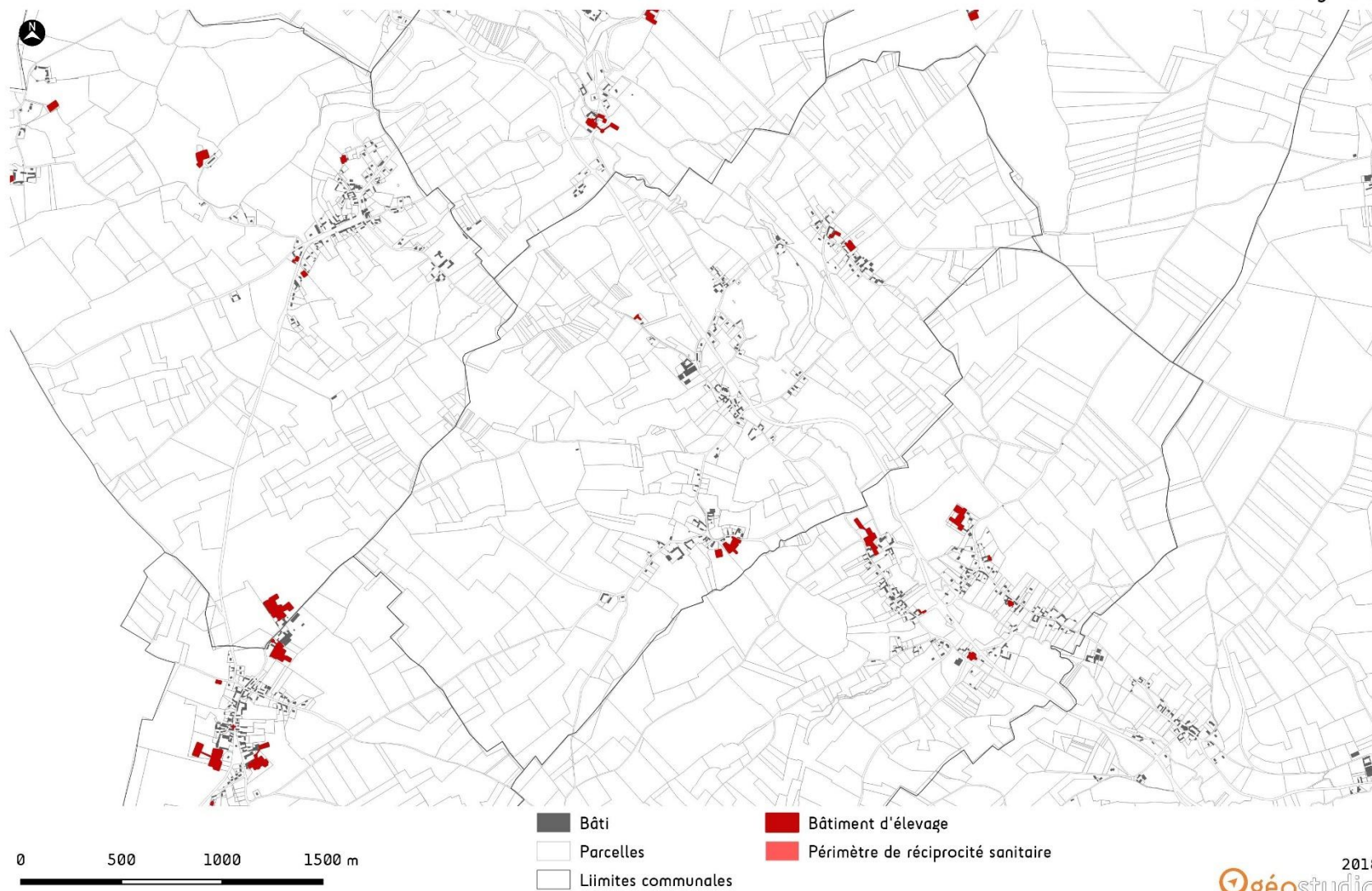
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Feuquières



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Fontaine-Lavaganne



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Fontenay-Torcy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Formerie



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité sanitaire

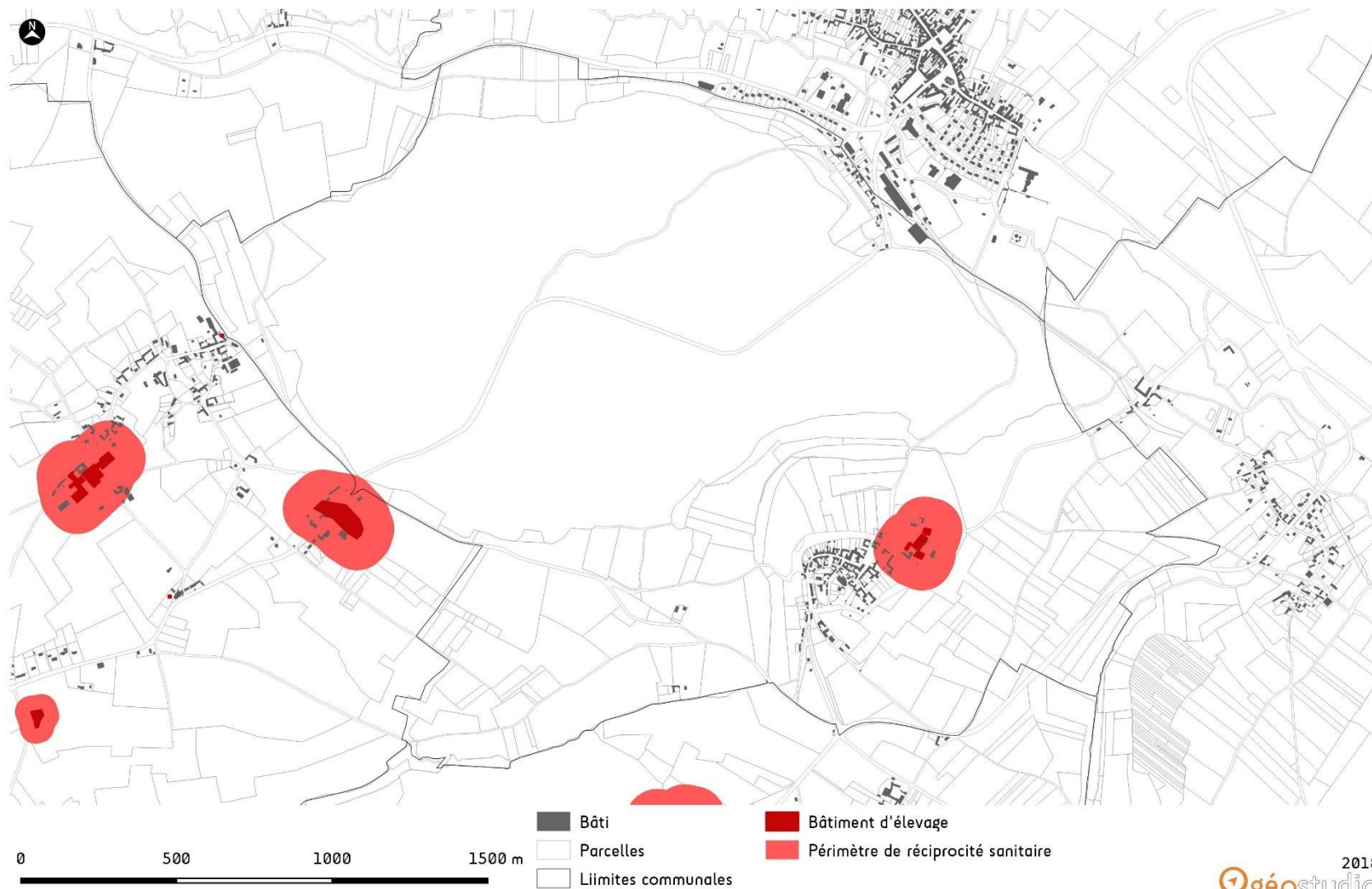
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Fouilloy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Gaudechart



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Gerberoy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Glatigny



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Gourchelles



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Grandvilliers



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Grémévillers



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Grez



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Halloy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hannaches



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hanvoile



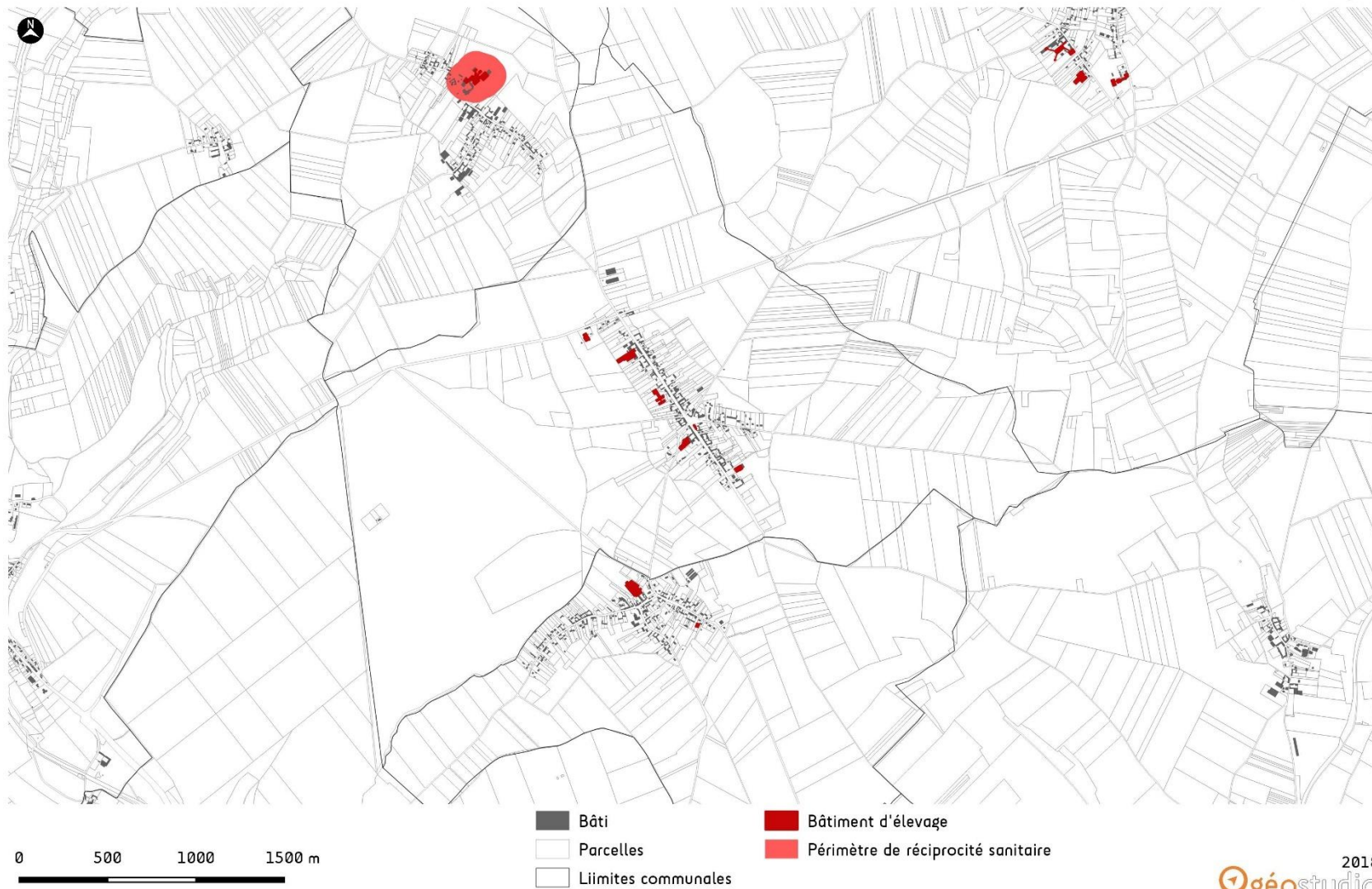
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Haucourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hautbos



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Haute-Épine



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hécourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Héricourt-sur-Thérain



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hétomesnil



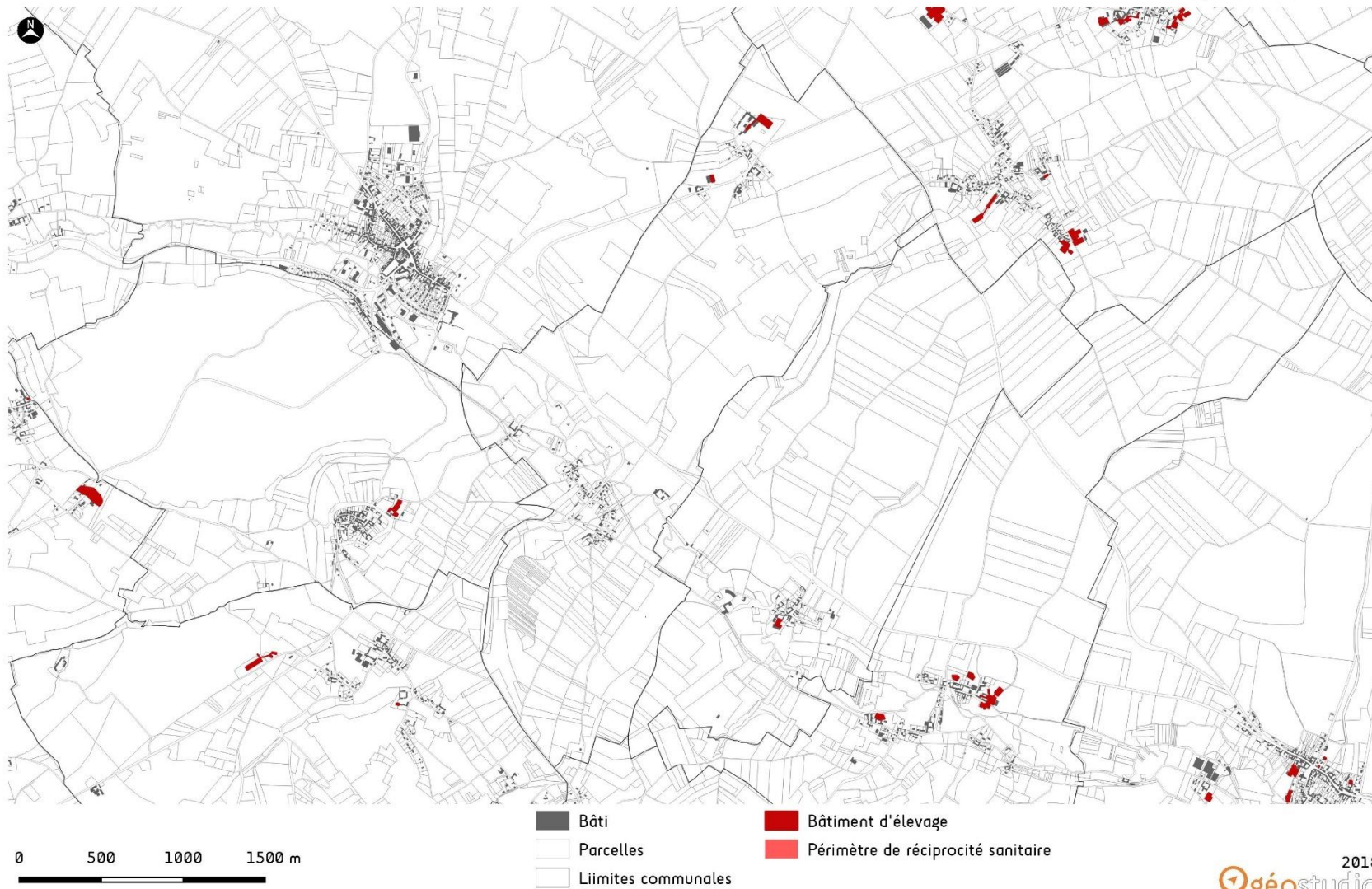
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
La Neuville-sur-Oudeuil



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
La Neuville-Vault



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lachapelle-sous-Gerberoy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lannoy-Cuillère



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Liimites communales
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité sanitaire

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lavacquerie



0 500 1000 1500 m

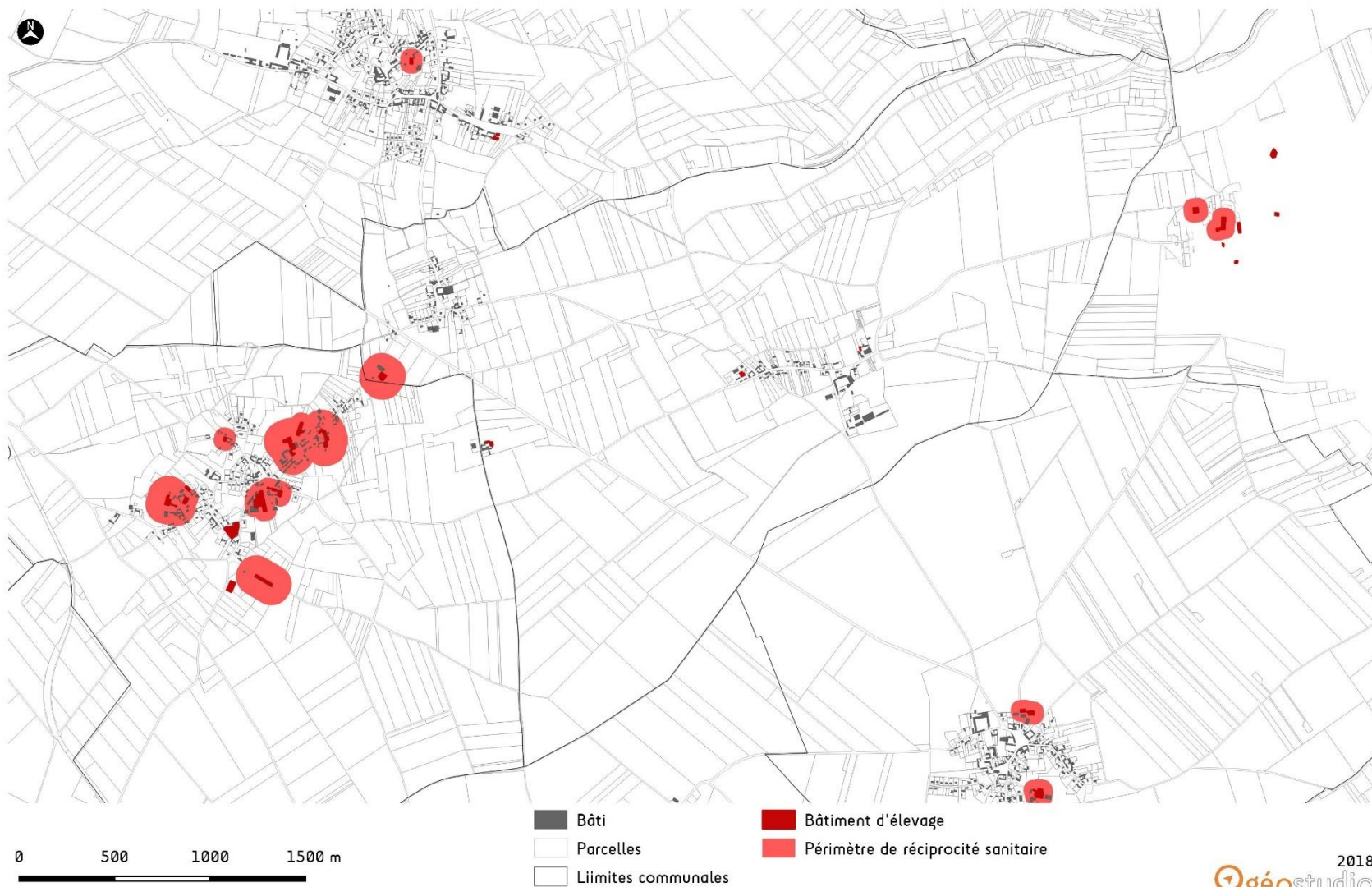
Source : BDTopo, Cadastre

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Laverrière

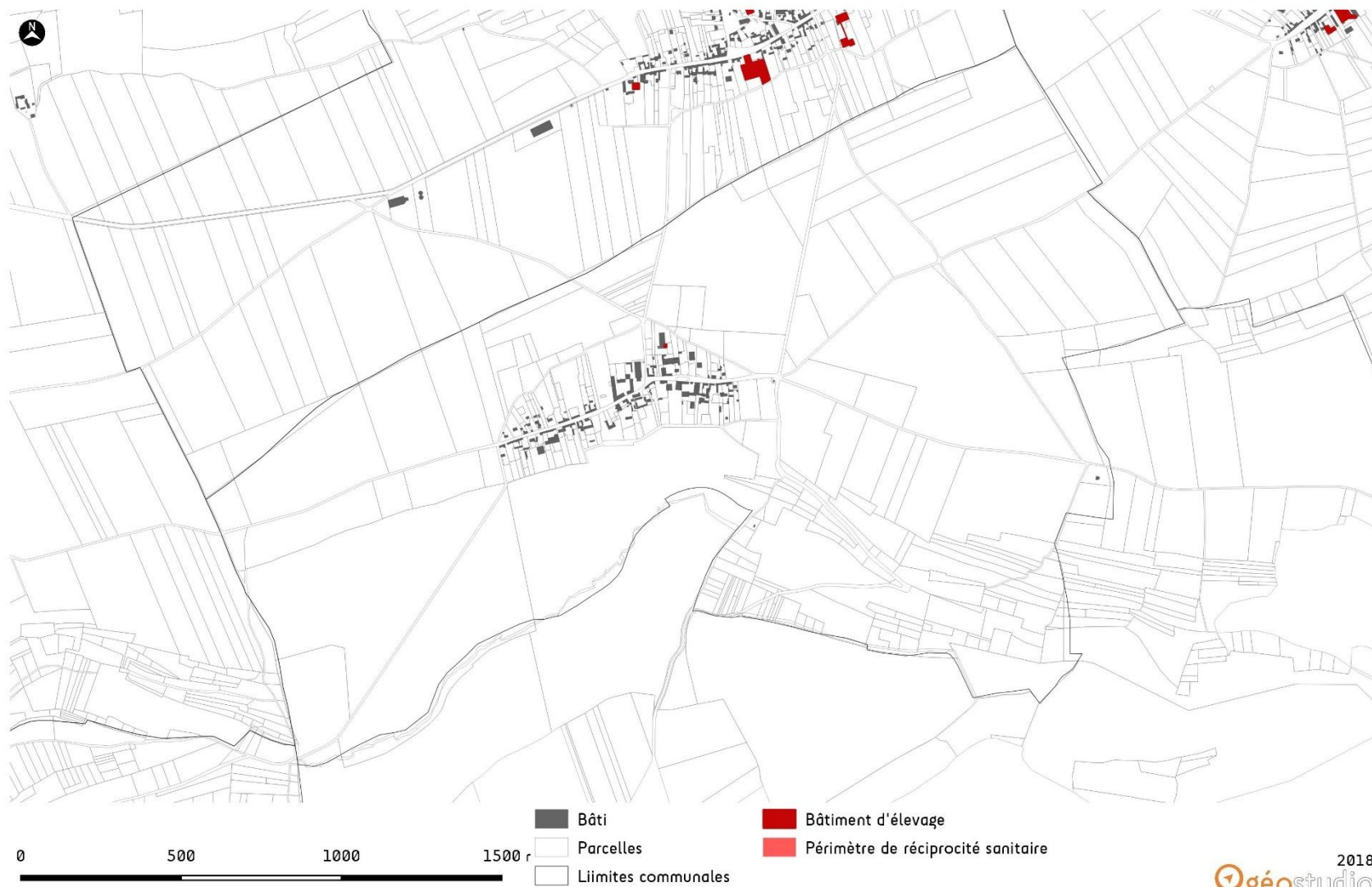


Source : BDTopo, Cadastre

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Le Hamel



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Le Mesnil-Conteville



0 500 1000 1500 r

Source : BDTopo, Cadastre

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lihus



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Loueuse



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Marseille-en-Beauvaisis



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Martincourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Moliens



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Monceaux-l'Abbaye



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Morvillers



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Mureaumont



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Offfoy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Omécourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Oudeuil



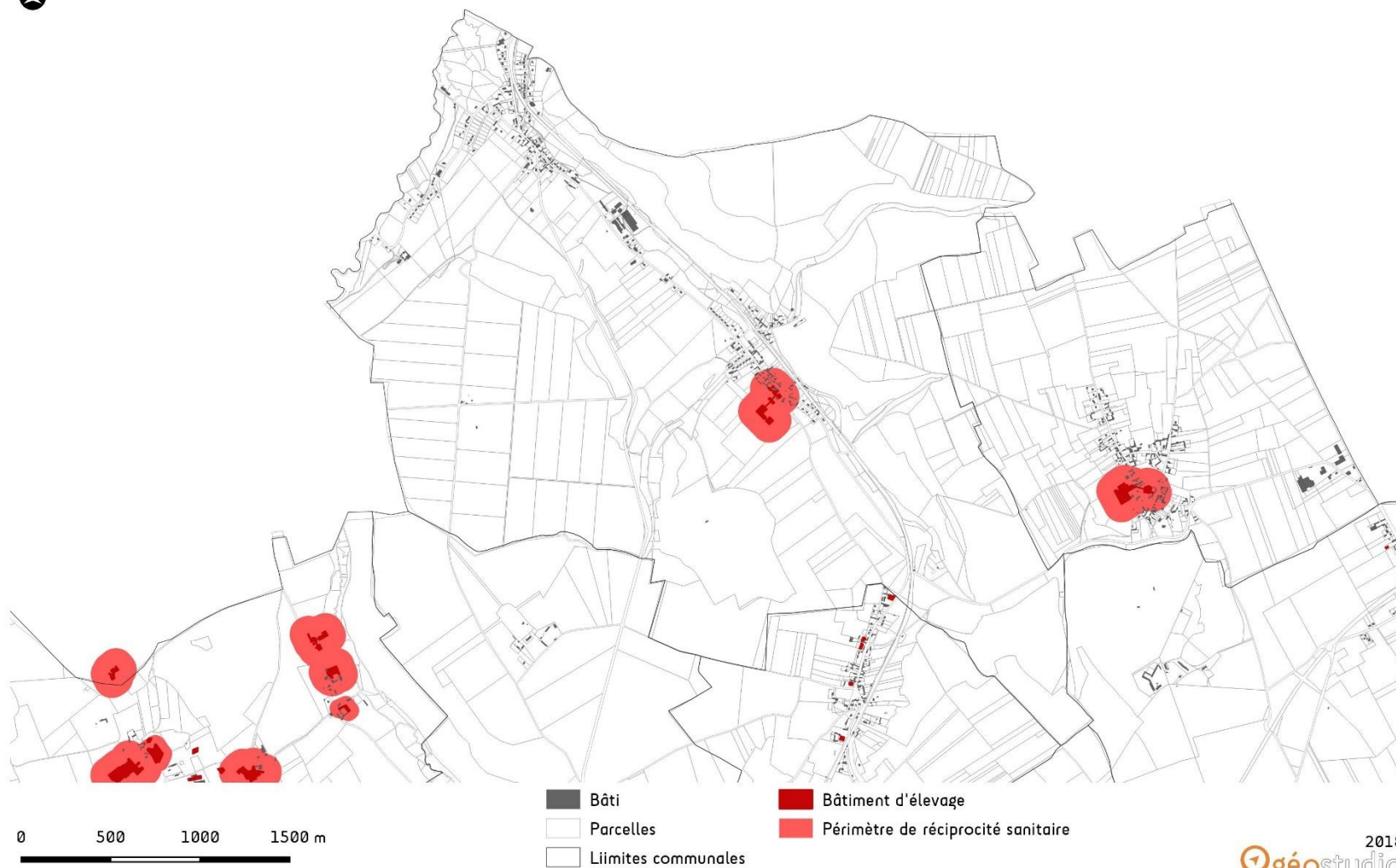
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Pisseleu



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Prévillers



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Quincampoix-Fleuzy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Romescamps



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Rothois



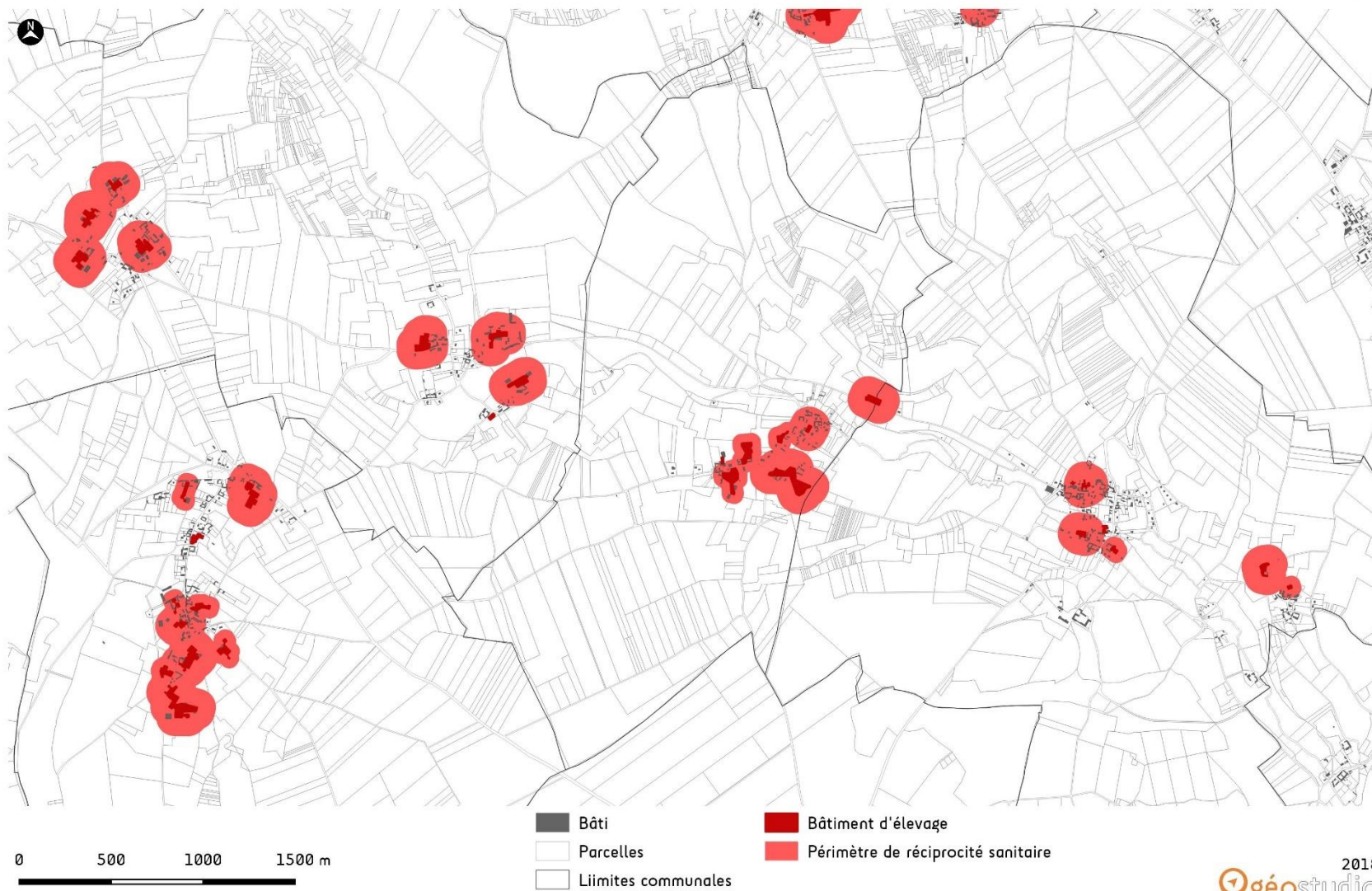
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Roy-Boissy



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Arnoult



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Deniscourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Maur



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Omer-en-Chaussée



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Quentin-des-Prés

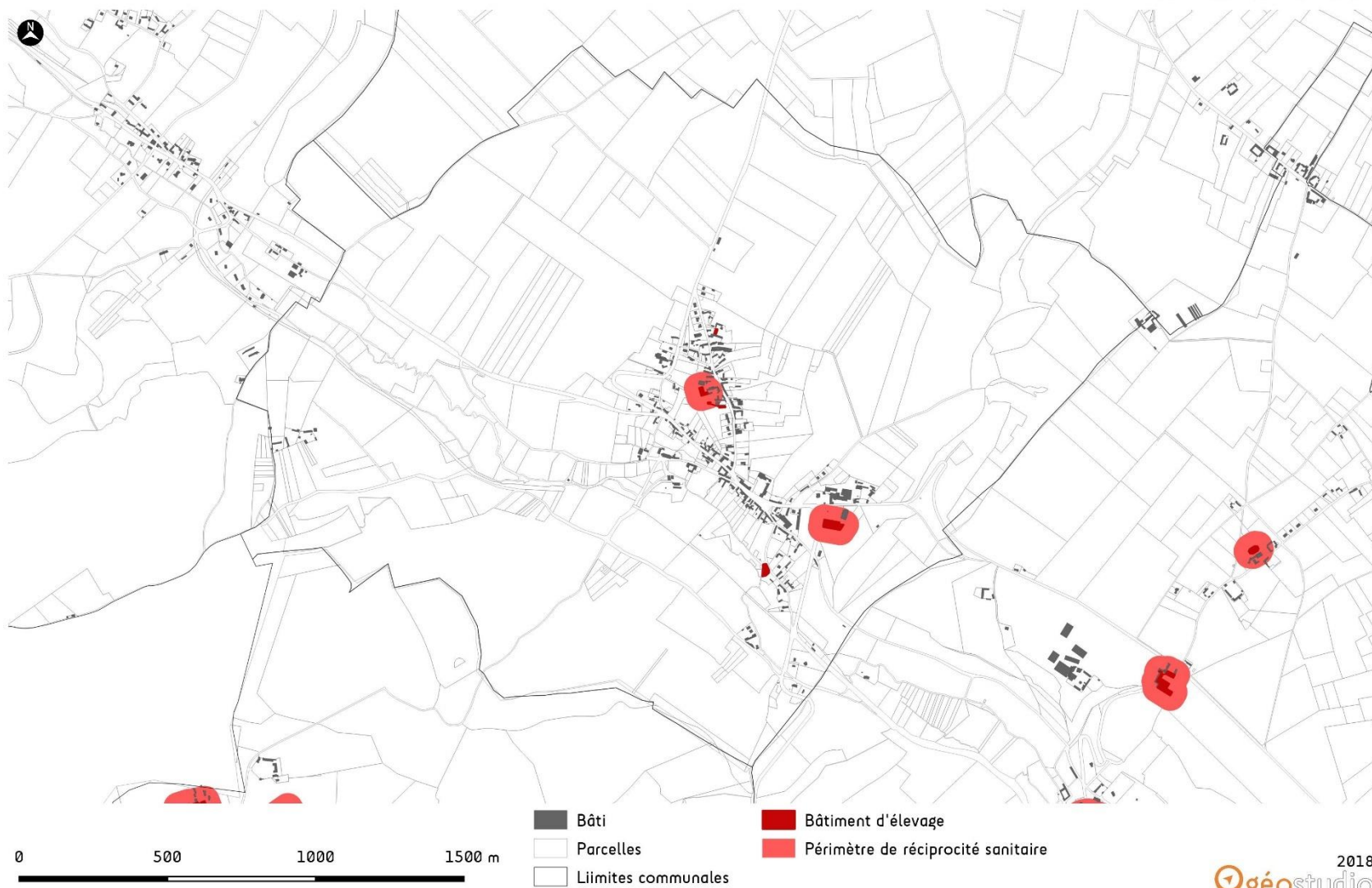


0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Liimites communales
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité sanitaire

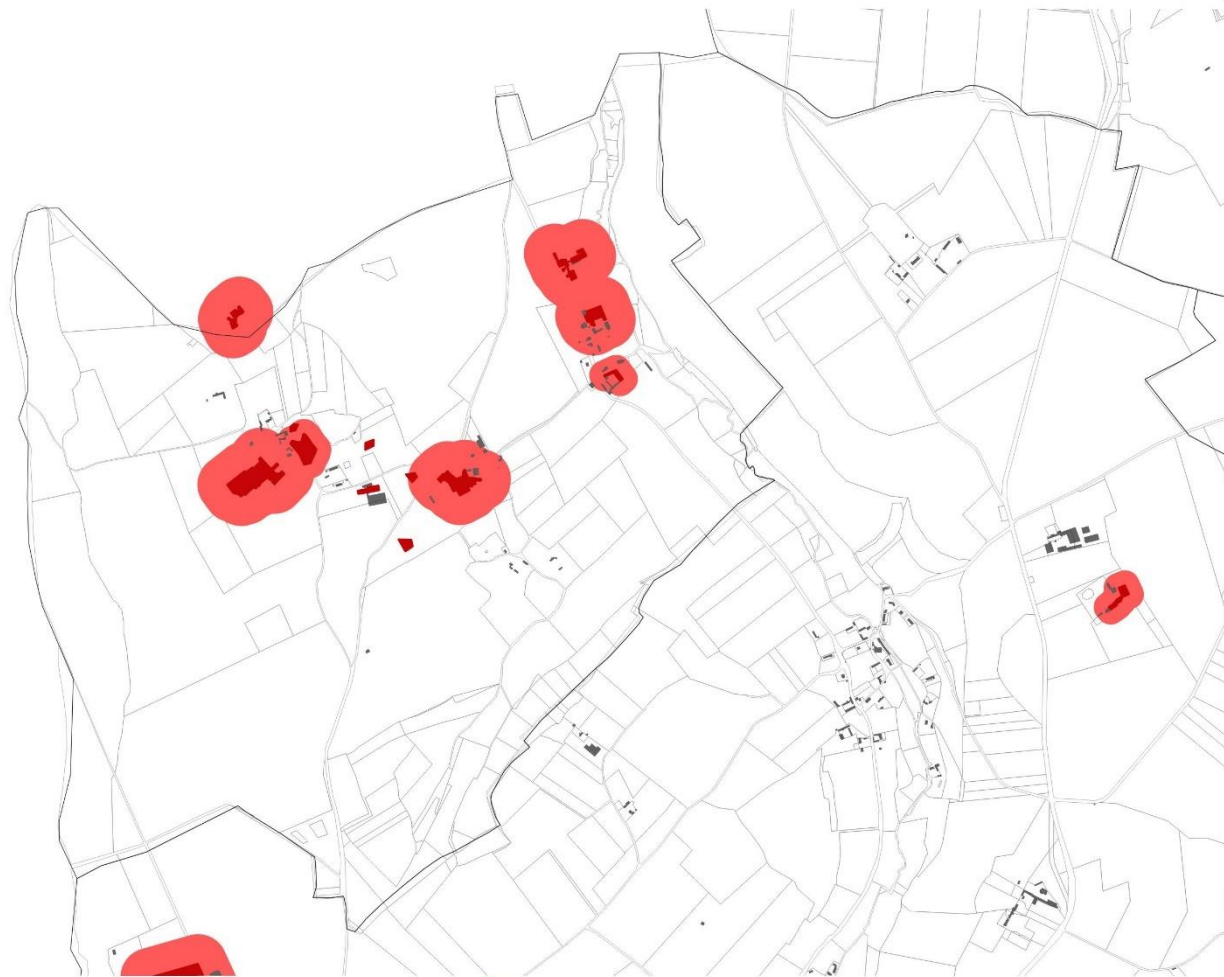
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Samson-la-Poterie



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Thibault



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Valery



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Liimites communales
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité sanitaire

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sarcus



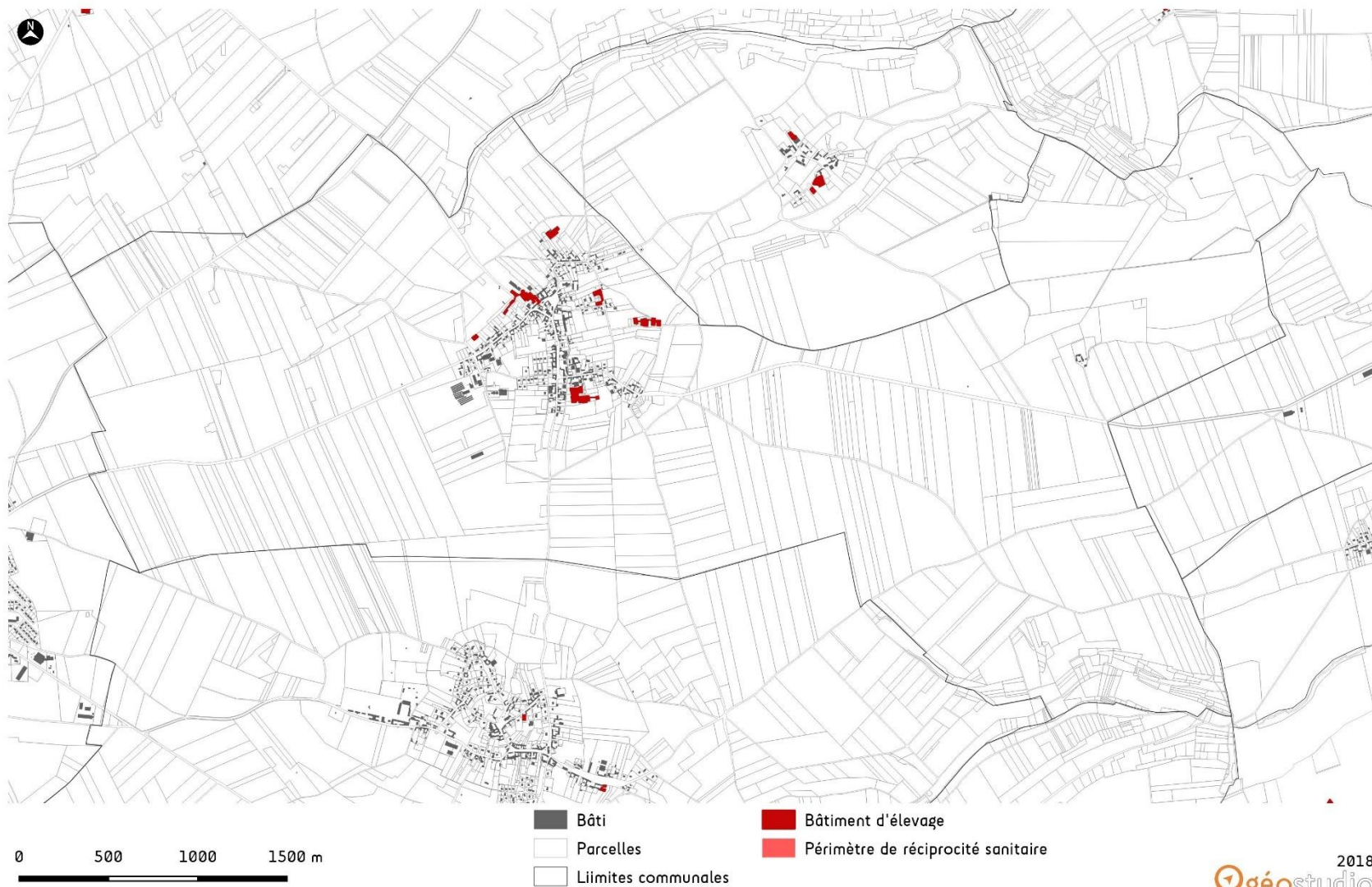
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sarnois



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Senantes



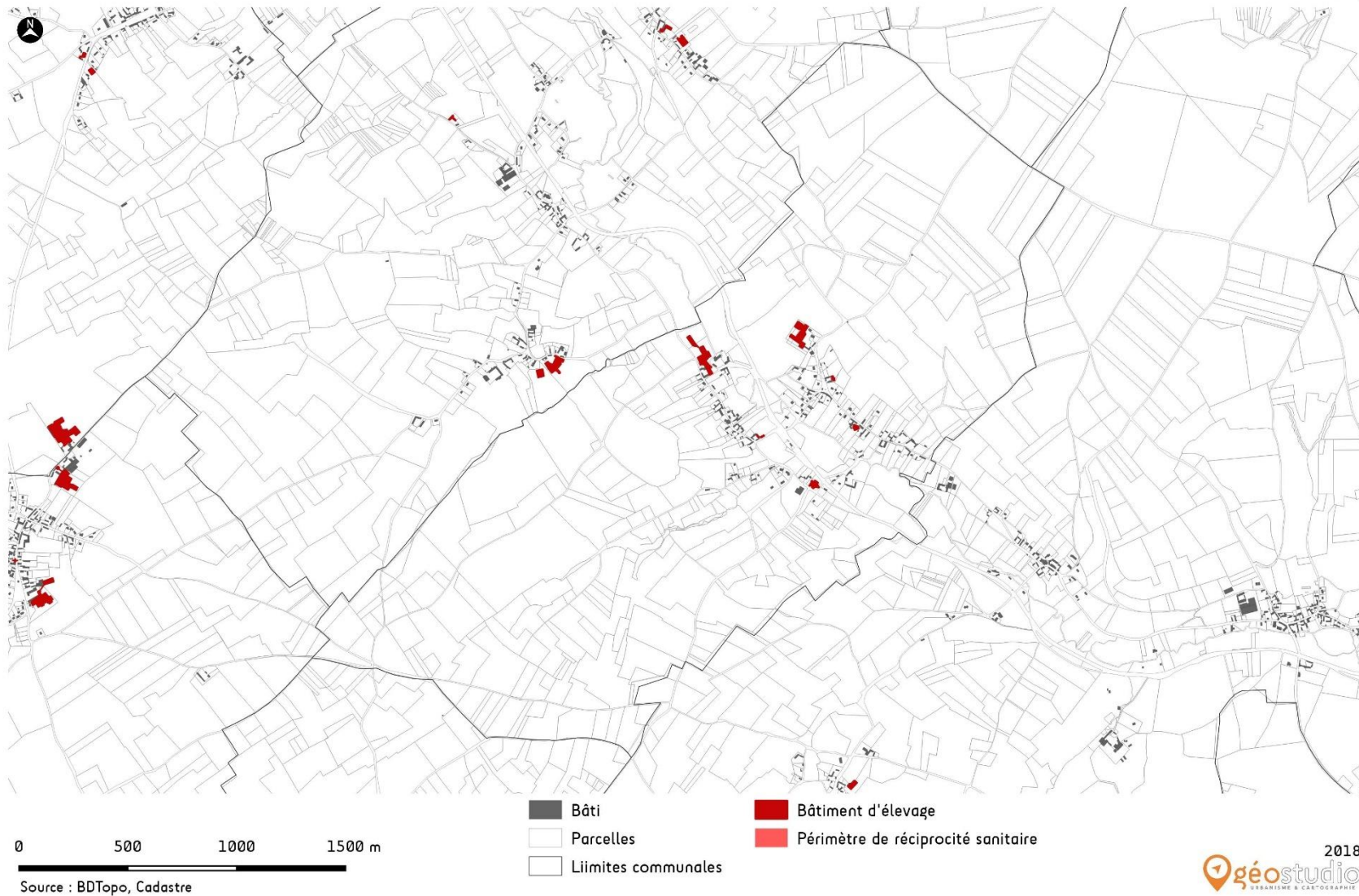
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sommerieux



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Songeons



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sully



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Thérines



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Thieuloy-Saint-Antoine



0 500 1000

Source : BDTopo, Cadastre

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Villers-sur-Bonnières



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Villers-Vermont



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Liimites communales
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité sanitaire

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Vrocourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Wambeze





9. REFERENCES



Liste des Figures

Figure 1 : Le projet du SCoT de la Picardie Verte s’articule autour de trois axes	11
Figure 2 - Les axes du Projet de Territoire.....	16
Figure 3 – Les principales étapes de la démarche du PLUi.....	17
Figure 124 – Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	234
Figure 125 – La position du territoire par rapport aux grands réseaux Source : DDT60	236
Figure 126 – RD 901 à Gaudechart source : Equipe PLUiH	237
Figure 127 – L’accessibilité aux autoroutes en 20 minutes.....	240
Figure 128 – Répartition des Grands Mobiles en Picardie	241
Figure 129 – L’influence des centres urbains autour du territoire (Source : IGN)	242
Figure 130 – temps de trajet indicatifs depuis les pôles de la Picardie Verte vers les territoires alentours.....	242
Figure 131 – Les flux d’actifs picards ayant un emploi en 2009	243
Figure 132 – Principales communes d’étude	248
Tableau 133 – Fréquentation des gares et points d’arrêts source : SNCF.....	253
Figure 134 – Gare SNCF d’Abancourt source : Equipe PLUiH	253
Figure 135 – Accessibilité aux gares d’Abancourt et de Grandvilliers (source : Géoportail)	254
Figure 136 – Accessibilité à pied à la gare d’Abancourt (source : Géoportail)	255
Figure 137 – Accessibilité à pied à la halte de Formerie (source : Géoportail).....	255
Figure 138 – Accessibilité à pied à la halte de Feuquières-Broquiers (source : Géoportail)	256
Figure 139 – Accessibilité à pied à la gare de Grandvilliers (source : Géoportail).....	256
Figure 140 – Accessibilité à pied à la halte de Marseille-en-Beauvaisis (source : Géoportail)	257
Figure 141 – Fréquentation des lignes de bus départementales 43 et 44/45 Source : CG60.....	260
Figure 142 : covoiturage2-oise.fr, site de mise en relation pour le co-voiturage à l’échelle du département et plus... ..	261
Figure 143 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la zone d’activité de Grandvilliers et Petit Halloy (<1km)	263
Figure 144 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la halte SNCF de Marseille-en-Beauvaisis et Roy-Boissy (<2km)	263
Figure 4 - Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968 (source : Insee RP2021).....	273
Figure 5 - Evolution de la population intercommunale depuis 1968 (source : Insee RP2021)	273
Figure 6 - Part du solde naturel et du solde migratoire dans l’évolution de la population intercommunale depuis 1968 (source : Insee RP2021)	275
Figure 7 - Comparaison des nombres de naissances et de décès annuels sur la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	275
Figure 8 - Facteurs d’évolution de la population intercommunale par période (source : Insee RP2021).....	275
Figure 9 - Evolution comparée du solde naturel depuis 1968 (source : Insee RP2021).....	276
Figure 10 - Evolution comparée du solde migratoire depuis 1968 (source : Insee RP2021).....	277
Figure 11 - Répartition sur la CCPV en 2021 des habitants ayant changé de logement au cours de la dernière année écoulée (source : Insee RP2021)	278
Figure 12 - Répartition par catégorie en 2021 des habitants ayant changé de logement au cours de la dernière année écoulée (source : Insee RP2021)	278
Figure 13 - Répartition par tranche d’âge en 2021 des habitants de la CCPV ayant changé de commune au cours de la dernière année écoulée (source : Insee RP2021).....	278
Figure 14 - Densité de population comparée en 2021 (en hab./km ²) (source : Insee RP2021).....	280
Figure 15 - Evolution de la population entre 2010 et 2021 par tranches d’âges sur la CCPV (source : Insee RP2021)	281
Figure 16 - Evolution comparée des effectifs des tranches d’âges entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021) ..	281
Figure 17 - Comparaison de l’évolution de l’indice de jeunesse entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	282
Figure 18 - Comparaison de l’évolution des effectifs de moins de 30 ans entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	283
Figure 19 - Comparaison de l’évolution des effectifs de 30 à 60 ans entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	284
Figure 20 - Comparaison de l’évolution des effectifs de 60 ans et plus entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	285
Figure 21 - Evolution comparée du nombre de ménages (sur une base 100 en 1968) (source : Insee RP2021).....	286
Figure 22 - Comparaison de l’évolution de la population et des ménages de la CCPV (sur une base 100 en 1968) (source : Insee RP2021).....	286
Figure 23 - Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968 (source : Insee RP2021)	287
Figure 24 - Comparaison de l’évolution de la part représentée par les ménages d’une personne dans le nombre de ménages total (source : Insee RP2021).....	288
Figure 25 Evolution de la composition des familles de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	289
Figure 26 - Comparaison par territoire de la composition des familles en 2021 (source : Insee RP2021)	289

Figure 27 - Répartition du nombre d'enfants par famille de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	290
Figure 28 - Comparaison par territoire de la répartition du nombre d'enfants par famille en 2021 (source : Insee RP2021).....	290
Figure 29 - Comparaison par territoire du revenu annuel en 2021 (source : Insee RP2021)	292
Figure 30 – Part des ménages fiscaux imposés en 2021 (source : Insee RP2021)	292
Figure 31 - Taux de pauvreté par statut d'occupation des logements en 2021 (source : Insee RP2021)	293
Figure 32 - Taux de pauvreté par tranches d'âge en 2021 (source : Insee RP2021).....	293
Figure 33 - Comparaison du niveau de scolarisation des enfants de moins de 18 ans en 2021 (source : Insee RP2021)	295
Figure 34 - Comparaison du niveau de scolarisation des hommes et des femmes de moins de 18 ans en 2021 (source : Insee RP2021).....	295
Figure 35 - Comparaison du niveau de scolarisation des habitants âgés de 18 à 29 ans en 2021 (source : Insee RP2021).....	296
Figure 36 - Comparaison du niveau de scolarisation des hommes et des femmes âgés de 18 à 29 ans en 2021 (source : Insee RP2021).....	296
Figure 37 - Comparaison des qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2021 (source : Insee RP2021).....	297
Figure 38 - Evolution des qualifications de la population active entre 2010 et 2021 pour la CCPV (source : Insee RP2021).....	297
Figure 39 - Evolution du nombre de logements pour la CC Picardie Verte depuis 1968 (source : Insee RP 2021)	303
Figure 40 - Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2021 (source : Insee RP2021)	304
Figure 41 - Comparaison de l'évolution de la population et des logements sur la CC Picardie Verte (base 100 en 1968) (source : Insee RP2021).....	304
Figure 42 - Status d'occupation des logements sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	305
Figure 43 - Type de logements en 2021 (source : Insee RP2021)	306
Figure 44 - Comparaison par territoire de la part de résidences secondaires entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	307
Figure 45 - Comparaison par territoire de la part de logements vacants entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	308
Figure 46 - Ancienneté d'emménagement sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	308
Figure 47 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale comparée en 2021 (source : Insee RP2021)	309
Figure 48 - Evolution de la typologie des logements entre 2010 et 2021 pour la CCPV (source : Insee RP2021) ..	309
Figure 49 - Type de logements comparé en 2021 (source : Insee RP2021)	310
Figure 50 - Nombre de pièces des logements sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	311
Figure 51 - Statut d'occupation des résidences principales sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021).....	311
Figure 52 - Comparaison du statut d'occupation comparé des résidences principales en 2021 (source : Insee RP2021)	311
Figure 53 - Période de construction des résidences principales pour la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021) ...	312
Figure 54 - Comparaison par territoire des périodes de construction des résidences principales en 2021 (source : Insee RP2021)	312
Figure 55 - Evolution du nombre total de logements commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022).....	313
Figure 56 - Evolution du nombre de logements individuels purs commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022).....	313
Figure 57 - Evolution du nombre de logements collectifs commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022).....	314
Figure 58 - Evolution du nombre de logements individuels groupés commencés sur la CCPV entre 2012 et 2022 (source : Insee RP2022).....	314
Figure 59 - Comparaison du prix du m2 par territoire en janvier 2025 (source : Meilleuragent.com)	317
Figure 60 - Répartition des logements sociaux par commune de la CCPV en 2022 (source RPLS 2022)	319
Figure 61 - Evolution de la part représentée par les actifs dans la population de 15 à 64 ans entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	324
Figure 62 - Comparaison par territoire de l'évolution du taux d'actifs ayant un emploi parmi la population active entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	324
Figure 63 - Comparaison par territoire de l'évolution du taux de chômage dans la population active entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	325
Figure 64 - Composition des inactifs de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021).....	326
Figure 65 - Comparaison par territoire de la composition de la population inactive en 2021 (source : Insee RP2021)	326
Figure 66 - Comparaison par territoire de l'évolution de la part d'inactifs entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	327

Figure 67- Répartition des catégories socio-professionnelles parmi les actifs de 15 à 64 ans habitant sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	328
Figure 68 - Comparaison des catégories socio-professionnelles parmi les actifs de 15 à 64 ans en 2021 (source : Insee RP2021)	328
Figure 69 - Comparaison de l'indice de la concentration de l'emploi en 2021 (en nombre d'emploi par actifs résidents) (source : Insee RP2021)	329
Figure 70 - Comparaison par territoire de l'évolution de l'indice de la concentration de l'emploi entre 2010 et 2021 (en nombre d'emploi par actifs résidents) (source : Insee RP2021)	330
Figure 71 - Comparaison de l'évolution démographique et du nombre d'emplois sur le territoire de la CCPV entre 2010 et 2021 (en base 100) (source : Insee RP2021)	331
Figure 72 - Répartition des types de catégories socio-professionnelles travaillant sur la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021).....	331
Figure 73 - Comparaison de la répartition des types de catégories socio-professionnelles en 2021 (source : Insee RP2021).....	332
Figure 74 - Evolution des types de catégories socio-professionnelles travaillant sur la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	332
Figure 76 - Types d'emplois occupés par les actifs sur chaque territoire de comparaison (lieu de travail) en 2021 (source : Insee RP2021).....	333
Figure 77 - Evolution des types d'emplois occupés par les actifs sur la CCPV (lieu de travail) entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	334
Figure 78 - Comparaison de la part d'actifs travaillant dans leur territoire de résidence en 2021 (source : Insee RP2021).....	334
Figure 79 - Comparaison par territoire de la commune de résidence et du lieu d'emploi en 2021 (source : Insee RP2021).....	335
Figure 80 - Evolution du lieu d'emploi pour les actifs habitants sur le territoire intercommunal entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	336
Figure 81 - Comparaison de l'équipement des ménages en automobiles en 2021 (source : Insee RP2021).....	337
Figure 82 - Typologies des entreprises de la CCPV au 31 décembre 2019 (source : Insee 2020 - Démographie des entreprises)	338
Figure 83 - Comparaison par territoire de la typologie des entreprises au 31 décembre 2019 (source : Insee 2020 - Démographie des entreprises)	339
Figure 84 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)	339
Figure 85 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises dans l'industrie entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises).....	340
Figure 86 (à droite) - Le Groupe Bigard à Formerie (source : https://www.groupebigard.fr/notre-groupe/le-groupe-bigard-en-bref.html).....	340
Figure 87 (à gauche) - L'entreprise Saverglass à Feuquières (source : https://www.saverglass.com/fr/nous-contacter/usines).....	340
Figure 88 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises dans la construction entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises).....	341
Figure 89 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises de commerces, transports, restauration et hébergement entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises).....	341
Figure 90 - L'entreprise Giphar à Grandvilliers (source : Google Maps 2022)	342
Figure 91 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'information et de communication entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)	342
Figure 92 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'activités financières et d'assurance entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)	343
Figure 93 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'activités immobilières entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises).....	343
Figure 94 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises scientifiques et techniques entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)	344
Figure 95 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises d'administrations publiques, d'enseignement de santé et d'actions sociales entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises)	345
Figure 96 - Comparaison par territoire du rythme de création d'entreprises des autres activités de services entre 2013 et 2022 (source : Insee 2022 - Démographie des entreprises).....	345
Figure 97 - Nombre d'entreprises par commune sur la CCPV en 2020 (source : Insee RP2020)	349
Figure 98 - Garage Renault à Formerie (source : https://www.infovoitureoccasion.com/ville/formerie_60220/)	350
Figure 99 - ZA de Grandvilliers (source : Google Maps 2022).....	351
Figure 100 - Centre de collecte agricole de Feuquières (source : https://www.lepicard.fr/lentreprise/qui-sommes-nous/)	352

Figure 101 - Répartition de l'offre en commerces d'alimentation sur la CCPV en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)	354
Figure 102 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces d'alimentation pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - base permanente des équipements)	354
Figure 103 - Intermarché Super à Marseille-en-Beauvais (source : https://fr.restaurantguru.com/Intermarche-Marseilles-Nord-Pas-de-Calais-Picardie).....	355
Figure 104 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces d'alimentation en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)	355
Figure 105 - Comparaison de la répartition du nombre moyen de commerces d'alimentation pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)	356
Figure 106 - Répartition de l'offre en commerces non alimentaires sur la CCPV en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)	358
Figure 107 - Comparaison par territoire des proportions de commerces alimentaires et non alimentaires en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements).....	358
Figure 108 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces non-alimentaires pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)	359
Figure 109 - Comparaison par territoire du nombre moyen de commerces non-alimentaires en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)	359
Figure 110 - Comparaison par territoire de la répartition de l'offre de services bancaires et postaux pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements)	361
Figure 111 - Comparaison du nombre moyen de médecins et de spécialistes médicaux pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements).....	362
Figure 112 - Comparaison par territoire de l'offre en autres services marchands pour 1 000 habitants en 2021 (source : Insee 2021 - Base permanente des équipements).....	363
Figure 113 - Parcours Sportif et de Santé Songeons - Gerberoy (source : https://www.songeons.fr/sports-loisirs.php)	365
Figure 114 - La Piscine Communautaire Océane à Grandvilliers (source : https://actu.fr/hauts-de-france/grandvilliers_60286/coronavirus-piscines-formerie-grandvilliers-sont-fermees-ce-lundi-2-mars_31852985.html).....	375
Figure 115 - La Piscine Communautaire Atlantis à Formerie (source : Google Maps 2019).....	375
Figure 116 - Complexe sportif et culturel de Songeons (source : Google Maps 2024).....	376
Figure 117 - Salle de sports à Formerie (source : Google Maps 2019)	376
Figure 118 - Le musée de la Vie agricole et rurale de l'Oise à Hétomesnil (source : https://gerberoy-picardieverte.com/nos-essentiels/musee-de-la-vie-autrefois/)	376
Figure 119 - Le parc médiéval "A l'écoute de la nature" à Blargies (source : https://www.oisetourisme.com/activite/a-lecoute-de-la-nature/)	377
Figure 120 - Le musée de Gerberoy (source : https://www.courrier-picard.fr/id425774/article/2023-06-22/la-ville-de-gerberoy-enfin-un-musee-qui-lui-fait-honneur)	377
Figure 121 - Balade d'Histoire et d'histoires à Gerberoy (source : https://picardieverte.com/wp-content/uploads/2019/04/montage-lettre-panneau-HH-tour-porte-avec-logo-ccpv.jpg).....	378
Figure 122 - Camping "Au vieux moulin" à Roy-Boissy (source : https://www.tourisme-en-hautsdefrance.com/offres/camping-au-vieux-moulin-roy-boissy-fr-3774148/)	379
Figure 123 - Hôtel de St-Omer-en-Chaussée (source : https://www.logishotels.com/hotel/picardie/oise/hotel-st-omer-en-chaussee.html)	379
Figure 124 - Le Grand Gîte de Torcy (source : https://www.oisetourisme.com/hebergement/le-grand-gite-de-torcy/)	379
Figure 125 - Chambres d'Hôtes à Blicourt (source : https://www.chambres-hotes.fr/chambres-hotes_domaine-de-regnonval_blicourt_h592585.htm)	379
Figure 143 – Tableau comparatif du profil agricole de 4 intercommunalités.....	386
Figure 144 – Données communales sur l'agriculture en Picardie Verte	389
Figure 145 – Des exploitations traditionnelles qui s'agrandissent (Hécourt)	389
Figure 146 – Les exploitations sortent des bourgs au XXe siècle (Hécourt)	389
Figure 147 – Protéger, permettre la transformation ... une gestion des bâtiments agricoles compliquée.....	392
Figure 148 – Classement ICPE des activités agricoles et principaux critères selon les animaux	392
Figure 149 – Infographie des règles d'implantation des bâtiments.....	393
Figure 150 – Exemple de l'installation d'ICPE en dehors d'un bourg.....	394
Figure 151 – Projets liés à l'agriculture	395
Figure 152 – Zonage lié au Schéma Départemental des Carrières.....	418

Liste des Tableaux

Tableau 1 - Présentation succincte des 89 communes de la Picardie Verte	15
Tableau 2 – Températures moyennes, minimales et maximales mensuelles de Grandvilliers (1982-2012).	26
Tableau 3 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l’Oise aval »	43
Tableau 4 – Les habitats de la ZSC « Landes et forêts humides du Bas-Bray de l’Oise »	43
Tableau 5 – Les habitats de la ZSC « Vallée de la Bresle »	45
Tableau 6 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle »	46
Tableau 7 – Liste des ZNIEFF de type 1 sur la Communauté de Communes	48
Tableau 8 – Liste des ZNIEFF de type 2 sur la Communauté de Communes	49
Tableau 9 – Liste des frayères de la Communauté de Communes – Arrêté Préfectoral du 17.12.12	58
Tableau 10 – Nom des zones hydrographiques du territoire	81
Tableau 11 – Communes de situation des captages AEP et volumes prélevés	85
Tableau 12 – Etat de la masse d’eau superficielle « Selle/Somme »	94
Tableau 13 – Labels présents sur la Communauté de Communes Picardie Verte	118
Tableau 14 – Etat des cours d’eau de la Communauté de Communes Picardie Verte	122
Tableau 15 – Etat actuel des stations d’épuration	133
Tableau 16 – Les risques majeurs sur les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte	165
Tableau 17 – Recensement des arrêtés de catastrophe naturelle liés à des inondations	177
Tableau 18. Les Installations Classées pour l’Environnement de la Communauté de Communes Picardie Verte. ..	180
Tableau 19: Territoire où vont étudier les élèves de Picardie Verte	249
Tableau 20 – Occupation moyenne des logements à l’échelle régionale	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 21 – Déménagements dans les communes de Picardie verte.	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 22 – Emménagements depuis les communes de Picardie verte.	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 23 – Répartition de la population selon l’âge	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 24 – Evolution de la taille des ménages.	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 25 : Objectifs de construction neuve annuelle	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 26 – Objectif de densité selon le SCoT	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 27- Répartition de la population de la CCPV selon le SCoT	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 28- Répartition du logement selon le SCoT	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 29 – Constructions neuves en Picardie Verte	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 30 – Logements vacants en Picardie Verte	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 31 – Nombre de classe par commune	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 32 – Occupation moyenne des logements en 2013. Sources : Insee, RP2013	Erreur ! Signet non défini.
TABLEAU 33 –EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EN PICARDIE VERTE (1968-2013). Sources : Insee, RP2013	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 34 – Age de la population dans les communes de la CCPV. Sources : Insee, RP2013	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 35 – Evolution de la taille des ménages dans les communes de la CCPV. Sources : Insee, RP2013 ...	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 36 – Répartition communale des maisons et appartements sur la CCPV. Sources : Insee, RP2013 ..	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 37 – Répartition du parc de logements. Sources : Insee, RP2013	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 38 – Evolution de la répartition des logements selon le mode d’occupation principal. Sources : Insee, RP2013	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 39 – Occupation des résidences Principales	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 40 – Evolution de la construction neuve	Erreur ! Signet non défini.

Liste des cartes

Carte 1 : La Picardie Verte dans l'Oise.....	7
Carte 3 : Etat actuel des documents d'urbanisme en Picardie Verte	7
Carte 2 : Les 89 communes de la Picardie Verte	8
Carte 3 : Etat actuel des documents d'urbanisme en Picardie Verte	10
Carte 4 : Armature territoriale de la Picardie Verte selon le SCoT	12
Carte 59 – Les axes de transport de la Communauté de Communes Picardie Verte.....	236
Carte 60 – Le trafic sur la Communauté de Communes Picardie Verte.....	238
Carte 61 – Flux domicile/travail sur la Communauté de Communes Picardie Verte.....	244
Tableau 62 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs entrants et sortants Source : GEOKIT.....	245
Carte 63 – flux internes globaux (entrants-sortants) sur le territoire Source : INSEE.....	246
Tableau 64 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs internes au territoire Source : GEOKIT	247
Carte 65 – Mobilité scolaire vers les communes de la Picardie Verte.....	247
Carte 66 – Mobilité scolaire depuis les communes de la Picardie Verte.....	249
Carte 67 – Voies SNCF sur la Communauté de Communes Picardie Verte	252
Carte 68 – Lignes de bus départementales sur la Communauté de Communes Picardie Verte	259
Carte 69 – signalétique et localisation des aires de covoiturage sur la Communauté de Communes Picardie Verte	261
Carte 5 – Les densités de population en 2013 Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH.....	269
Carte 6 – La CCPV à la confluence entre 4 pôles urbains.....	270
Carte 7 – Evolution de la population sur les 45 dernières années Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH	270
Carte 8 – Démographie par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	272
Carte 9 - Evolution démographique par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	274
Carte 10 - Taux de variation du solde naturel par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	276
Carte 11 - Taux de variation du solde migratoire par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	277
Carte 12 - Densité de population par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	280
Carte 13 - Evolution démographique des moins de 30 ans par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	282
Carte 14 - Evolution démographique des 30-60 ans par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	283
Carte 15 - Evolution démographique des 60 ans et plus par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021).....	284
Carte 16 - Taille moyenne des ménages par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	287
Carte 17 - Part des ménages d'une personne par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	288
Carte 18 - Nombre de logement par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	302
Carte 19 - Evolution du nombre de logements par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	303
Carte 20 - Evolution du nombre de résidences principales par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	305
Carte 21 - Evolution du nombre de résidences secondaires par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	306
Carte 22 - Evolution du nombre de logements par commune de la CCPV entre 2010 et 2021 (source : Insee RP2021)	307
Carte 23 - Part des résidences principales de 4 pièces et plus par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021).....	310
Carte 24 - Estimation du prix du m2 par commune membre de la CCPV (source : Meilleuragent.com – janvier 2025)	316
Carte 25 - Taux de chômage par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021)	325
Carte 26 - Nombre d'entreprises par commune de la CCPV en 2020 (source : Insee RP2020)	346
Carte 27 - Localisation de la ZA de Formerie par rapport au département de l'Oise	350
Carte 28 - Détail de la ZAC de Formerie.....	350
Carte 29 - Localisation de la ZA de Grandvilliers par rapport au département de l'Oise.....	351
Carte 30 - Détail de la ZA de Grandvilliers	351
Carte 31 - Localisation de la ZA de Feuquières par rapport au département de l'Oise.....	352
Carte 32 - Détail de la ZA de Feuquières.....	352
Carte 33 - Nombre de commerces alimentaires par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021).....	357

Carte 34 - Nombre de commerces non-alimentaires par commune de la CCPV en 2021 (source : Insee RP2021).	360
Carte 35 - Itinéraire équestre en Picardie Verte et ses Vallées (source : https://equi-oise.fr/).....	366
Carte 36 - Parcours « à la Découverte de Gerberoy » (source : CCPV).....	367
Carte 37 - Parcours « Chemin des ânes » (source : CCPV)	367
Carte 38 - Parcours « Via Romana » (source : CCPV).....	368
Carte 39 - Parcours « Boucle des deux châteaux » (source : CCPV)	369
Carte 40 - Parcours « Par les bois de Monceaux » (Source : CCPV)	369
Carte 41 - Parcours « A travers plateau et vallée du Thérain » (source : CCPV)	370
Carte 42 - Projet du parcours « La Vallée du Petit Thérain » (source : CCPV).....	371
Carte 43 - Projet du parcours « la Vallée Bailly » (source : CCPV).....	371
Carte 44 - Projet du parcours « les Terres Blanches » (source : CCPV)	372
Carte 45 - Projet du parcours « les Taissonnières » (source : CCPV)	372
Carte 46 - Fête des roses à Gerberoy	373
Carte 47 - Fête des roses à Gerberoy (source : Collecte d'informations et réalisation par Géostudio 2017)	374
Carte 49 – Consommation d’espaces liée à l’habitat selon les secteurs du SCoT (Source : Géostudio) Erreur ! Signet non défini.	
Carte 50 – Consommation d’espace liée à l’économie selon les secteurs du SCoT (Source : Géostudio)	Erreur ! Signet non défini.
Carte 77 – Répartition des exploitations agricoles en Picardie Verte Source : Géostudio.....	382
Carte 78 – Evolution de la disparition des exploitations dans les communes entre 1988 et 2010.....	383
Carte 79 – Les petites régions naturelles	384
Carte 80 – Le poids de l’agriculture dans les petites régions agricoles	385
Carte 81 – Evolution de la part de la SAU entre 1988 et 2010.....	385
Carte 82 – Les réciprocity agricoles.....	390

Cartographie :

BDALTI 75, SANDRE, OSM, DREAL Hauts-de-France, DREAL Normandie, Infoterre, Atlas des risques de l'Oise 2007, AVEX, Google Earth, IGN Routes 500, MOS Picardie 2010, MOS Normandie 2009, Oise Mobilité, Open Data Oise, Gest'Eau, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Agence de l'Eau Seine Normandie, CENP, Département de l'Oise, Cybergeo, Géopicardie.

Pour les photographies :

Equipe PLUi lors des rencontres communes (Géostudio, 2AD, Enviroscop)

Pour les autres documents :

Environnement physique	Climate-Data 2016
	http://www.infoclimat.fr/
	https://fr.windfinder.com/
	SRCAE Picardie
	https://www.geoportail.gouv.fr/
Biodiversité et Milieux Naturels	https://www.gissol.fr/
	http://sigessn.brgm.fr/
	INPN
	DREAL Hauts-de-France
	CENP
Ressources naturelles et leur gestion)	https://www.geopicardie.fr/
	Schéma du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008
	Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
	SANDRE
	Cartélie – DDT60
	BNPE eaufrance, 2013
	SDAGE Seine-Normandie
	SDAGE Artois-Picardie
	SAGE Vallée de la Bresle
	http://www.eptb-bresle.com/
	SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers
	https://www.ameva.org/
	INRA
	PCET Oise
	https://picardie.ademe.fr/
	https://www.picardie.fr
	http://www.oise.fr/
	Atlas des mobilités domicile/travail – Oise-la-Vallée Agende d'Urbanisme
	http://www.covoiturage-picardie.fr/
	http://www.cdte-oise.fr
www.oisetourisme.com	
http://www.inao.gouv.fr	
Pollutions, nuisances et qualité des milieux	Atlas de l'eau en Picardie
	http://www.sinoe.org/
	Rapport annuel 2015 – TRINOVAL
	http://www.atmo-hdf.fr/
	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/le-plan-regional-sante-environnement-3-0
Risques naturels et technologiques	http://www.observatoire.pcet-ademe.fr
	http://picardie.ademe.fr/domaines-d'intervention/air/donnees-et-indicateurs
	DDRM 60
	http://www.prim.net
Paysage	http://www.planseisme.fr
	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/
	https://www.cadastre.gouv.fr
	https://www.geoportail.gouv.fr/
	SCOT Picardie Verte
	https://www.geoportail.gouv.fr/
	ZPPAUP Gerberoy

Le PLUiH est réalisé avec le soutien financier
de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise



Picardie Verte

Communauté de Communes



www.picardieverte.com
www.plui-picardie-verte.fr

3 rue de Grumesnil
60220 FORMERIE